

LA GRANDE CHRISTOLOGIE

OU

JÉSUS-CHRIST

AVEC SES PREUVES ET SES TÉMOINS

PAR

M. l'Abbé MAISTRE

Chanoine h^r, Doyen de Dampierre, au diocèse de Troyes (Aube);
précédemment Professeur d'Écriture-Sainte et de Théologie; — Examinateur général
des Conférences Ecclésiastiques diocésaines, etc.

LES MONUMENTS AUTHENTIQUES

DU PREMIER SIÈCLE

CONCERNANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES

1200 principaux Monuments du 1^{er} siècle sont exposés dans ce Livre

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

460 Monuments scripturaires proviennent : 1^o des écrivains canoniques;
2^o des auteurs des liturgies apostoliques; — 3^o des auteurs ecclésiastiques
des premiers temps; — 4^o des 72 Disciples;
5^o d'autres écrivains catholiques du premier siècle;
6^o des hérétiques primitifs; — 7^o des juifs et des païens contemporains.

LA DEUXIÈME PARTIE

renferme 740 monuments matériels, publics et authentiques,
tant tapissaires que topographiques, etc.,
répandus dans les quatre parties du globe, tels que : les instruments de la Passion,
les Tombeaux, les Églises, les insignes Reliques, etc.,
des hommes apostoliques,
les objets divers, les Institutions monumentales du premier siècle, etc.

*Le Seigneur, bon et miséricordieux, a créé
des Monuments de ses œuvres miracu-
leuses, destinés à confirmer son Testa-
ment Nouveau, pour les siècles des siècles.
(Ps. cx, 4, 8.)*

PARIS

F. WATTELIER ET C^{ie}, LIBRAIRES

RUE DU CHERCHE-MIDI, 5.

1878



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

GRANDE CHRISTOLOGIE

LES PREUVES ET LES TÉMOINS DE JÉSUS-CHRIST

LES MONUMENTS AUTHENTIQUES

DU PREMIER SIÈCLE

CONCERNANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES

RÉHABILITATION DE PLUSIEURS

MONUMENTS

CHAUMONT. — IMPRIMERIE CH. CAVANIOL

LA GRANDE CHRISTOLOGIE

PROPHÉTIQUE ET HISTORIQUE
PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE, ARCHÉOLOGIQUE
TRADITIONNELLE, ETC.

OU

JÉSUS-CHRIST AVEC SES PREUVES ET SES TÉMOINS

PREMIÈRE PARTIE, DIVISÉE EN DIX LIVRES

LES PREUVES DU CHRIST

OU L'ON DÉMONTRE

LA VÉRITÉ ET LA DIVINITÉ DES FAITS DE JÉSUS
DE LA VIERGE ET DES APOTRES

D'abord en général, par une multitude d'autres faits positifs, incontestables, perpétuellement vivants, — par les plus grands faits humains, qui pénètrent, embrassent et vivifient le monde entier ;

Spécialement, ensuite, par six, huit, neuf différentes sortes de *Témoignages*, cités avec la phrase originale, comparés, discutés, mis en *parallèle*, et en forme d'*Hexaples*, savoir :

I. — TÉMOIGNAGES ANTÉRIEURS A L'AVÈNEMENT DE J.-C.

I^{re} Colonne. — Les anciens *Oracles des Prophètes*, en regard des événements et des faits qui les accomplissent ;

II^e Colonne. — Les *Traditions* et les *Interprétations de la Synagogue* Ancienne et Moderne, en harmonie avec celles des *Pères* et des *Docteurs de l'Église*. — Les *Traditions* des *Philosophes païens* et des *Anciens peuples*.

II. — TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS OU VOISINS DE LA VENUE DE J.-C.

III^e Colonne. — Les *Histoires canoniques* ou sacrées des quatre *Évangélistes* et les autres *Écrits* des *Apôtres* ;

IV^e Colonne. — La *Tradition des premiers Témoins*, des premiers *Pères* et *Ecrivains ecclésiastiques* ; — Les *Monuments primitifs* de l'*Église* ;

V^e Colonne. — Les témoignages tirés des *Écrits non-canoniques* ; ceux des *Hérétiques* ; les aveux des *Anciens auteurs Juifs*, restés infidèles et opposés à J.-C. ;

VI^e Colonne. — Les récits des *Ecrivains païens*, et des ennemis mêmes du nom chrétien ; — Les divers *Monuments* et *Traditions des Peuples de cette époque*, etc., etc.

LES TÉMOINS DU CHRIST

OU L'ON DÉMONTRE SEMBLABLEMENT

LA VÉRITÉ ET LA DIVINITÉ DES FAITS DE JÉSUS

ET DES APOTRES

En général, par une multitude d'autres faits positifs, incontestés, perpétuellement vivants, — par les plus grands faits humanitaires, — qui saisissent, pénétrant et vivifient le monde entier ;

Spécialement, par six, huit et neuf principales classes de *Témoins* irrécusables, tant des Ages antiques que des siècles nouveaux, savoir :

I. — TÉMOINS ANTÉ-MESSIANIQUES.

I^{re} Classe. — Les *Personnages Typiques* de l'Ancien Testament, qui durant quarante siècles, ont prophétiquement préfiguré le Messie dans leurs *Personnes* et dans leurs *Actes* ;

II. — TÉMOINS POST-MESSIANIQUES OU CONTEMPORAINS DE J.-C.

ET DE SES APOTRES,

II^e Classe. — Les *Personnes Divines* ; — les *Puissances Angéliques* et les *Ames Célestes* ; — la *Nature Terrestre* ; — les *Puissances Infernales* ;

III^e Classe. — Les *Douze Apôtres* ;

IV^e Classe. — Les *Soixante-Douze Disciples de Jésus* ;

V^e Classe. — Les *Gentils* et les *Hébreux* convertis, qui s'associèrent au ministère des Apôtres et des Soixante-Douze Disciples, ou qui rendirent à J.-C. le *Témoignage du sang* ;

VI^e Classe. — Les *Saintes Femmes*, les plus illustres de la primitive Eglise, qui rendirent témoignage à J.-C., par leur vie chrétienne par leurs discours, par leur martyre ;

VII^e Classe. — Les *Témoins, pris en dehors de l'Eglise*, ou dans le *parti opposé à Jésus-Christ*.

Par M. l'Abbé MAISTRE.

OUVRAGE QUI MET AU GRAND JOUR

LA PREUVE MIRACULEUSE ET LA PREUVE RATIONNELLE DU CHRISTIANISME

*Mihi.... conſtebitur omnis
lingua :*

*Toute langue, dit le Christ,
me rendra témoignage.*

(ISAÏE, XLV, 24 ; S. PAUL,
Rom. XIV, 11.)

PRÉFACE

Ce Livre est la reproduction en même temps que la réhabilitation des Monuments primitifs, soit catholiques, soit hérétiques, soit profanes, attestant les faits Evangéliques et les faits Apostoliques.

Depuis longtemps, les Incrédules et les Critiques outrés, des temps modernes, ne comptent que quelques monuments du premier siècle, et allèguent le prétendu silence des Anciens sur les faits de Jésus-Christ et de ses Apôtres : ils ne cessent de répéter sur tous les tons ce qu'ils appellent, avec une secrète satisfaction, *le silence profond de l'Anti-
quité!*... Il convenait, il était nécessaire de répondre enfin à une objection qui, si elle était fondée, ruinerait en effet les fondements du Christianisme ; mais, si elle porte à faux, elle laisse briller l'Evangile dans toute sa splendeur. Nous avons donc une solide réponse à donner, pour anéantir cette allégation. Ce sont les faits eux-mêmes les plus certains qui répondront ; ce sont les faits eux-mêmes qui vont donner la certitude la plus absolue à l'Evangile et aux Actes des Hommes Apostoliques.

Or, voici cette *Réponse*. — Rien n'est plus faux que l'allégation *du silence des Anciens par rapport à Jésus-Christ et aux Apôtres*, puisque nous avons plusieurs centaines de monuments des Anciens, qui parlent hautement et éloquemment de tous les faits de l'Evangile, de ceux des

Apôtres et de ceux des Hommes Apostoliques. — Plusieurs centaines de témoins contemporains parlent, et nos faux Critiques objectent sans cesse que les Anciens se taisent ! Une telle objection est-elle possible ? Est-elle croyable ? — non. Et cependant, quelque fausse, quelque absurde qu'elle soit, elle existe : Elle a causé les plus grands ravages, elle en fait encore partout, et elle règne encore aujourd'hui ! Quel inconcevable phénomène moral ! Quel triste renversement de la vérité !

Il est donc temps de l'anéantir une bonne fois, et de l'empêcher de se jamais relever.

Tous les monuments primitifs renferment évidemment chacun un faisceau d'excellentes preuves, puisqu'ils attestent les faits de Jésus-Christ et des Apôtres ; et cela devant les témoins contemporains, qui les approuvent, les admettent et les adoptent.

Les critiques incrédules veulent détruire les faits et les monuments par une négation quelconque : et, croyant les avoir effectivement détruits par ce moyen, et mis dans le plus complet oubli, ils disent : *Les Anciens se taisent ! Il y a un profond silence dans l'Antiquité !* Ils ont tellement répété ce mensonge, le plus faux et le plus stupide qui ait jamais prévalu dans le monde intellectuel, que la plupart même des bons écrivains ont fini par les croire sur parole, sans examiner par eux-mêmes, et ont également répété la fameuse rengaine. Quelle aberration générale ! Quelle déviation de l'ordre moral ! Mais quelles désastreuse conséquences sont dérivées de ce faux principe ! Ils ont égaré les savants, et même les meilleurs esprits, qui ont trop légèrement cru leur affirmation. Par là, ils ont ruiné les croyances chrétiennes, qui sont l'appui des peuples et des états, la consolation du pauvre comme celle du riche, — sur lesquelles se fondait l'unique espérance des déshérités de la Société. L'ordre moral et l'ordre social ont chancelé,

ont presque péri, par l'effet destructeur de la désolante incrédulité qui s'ensuivit et qui prit la place des belles et solides espérances des Croyants.

Puisque partout sont amoncelées les tristes ruines du règne du mensonge, mettons au grand jour la vérité, que jusqu'ici la perfidie des philosophes incrédules a tenue voilée et cachée : faisons parler les milliers de voix du premier siècle, auxquelles le Rationalisme impie a voulu imposer silence !

Que les centaines de monuments du siècle de Jésus et des Douze Apôtres se lèvent et attestent la réalité des faits Evangéliques et des faits Apostoliques ! Oui, levez-vous, Monuments antiques, et parlez vous-mêmes : car vous êtes vous-mêmes des faits qu'on ne saurait anéantir ! L'impie peut-il faire que ce qui a existé n'ait pas existé ; — que ce qui a été fait n'ait pas été fait ? Puisque cela est impossible, paraissez enfin, et confondez les téméraires et fausses assertions des Incrédules ignorants ou de mauvaise foi : montrez-vous, et par votre seule présence dissipez leurs mensonges ! Tous ensemble dites-leur : « Non, « l'Antiquité n'est pas muette : ce prétendu silence des « Anciens a été votre arme favorite ; les monuments « authentiques de l'Antiquité viennent la briser dans vos « mains, cette arme dans laquelle vous mettiez votre con- « fiance ; nous sommes l'antiquité ! nous sommes très-nom- « breux, non-seulement parmi les catholiques du premier « siècle, mais encore parmi les hérétiques et parmi les « historiens profanes du même siècle. Tous nous avons « parlé, tous nous parlons encore aujourd'hui, dans les « nombreux Mémoires qui vous ont été transmis ; vous ne « pouvez étouffer nos voix, vous ne pouvez anéantir notre « irrécusable témoignage, sinon par les ténèbres et par « l'ignorance que vous aimez perfidement à répandre sur « les monuments catholiques et sur les monuments non

« catholiques, qui tous rendent également témoignage au Christ et aux Hommes Apostoliques. »

En effet, ô prétendus savants, vous ne réglez aujourd'hui sur la Société que par le moyen de l'ignorance que vous avez amenée à votre suite ; c'est par le plus grossier mensonge que vous vous êtes accaparés des peuples. Si du moins, c'était pour leur gloire ; mais c'est pour leur abaissement et leur humiliation. Si, du moins, c'était pour leur bonheur ; mais c'est pour leur malheur temporel et pour leur ruine éternelle, que vous réglez despotiquement sur leurs esprits. Si c'eût été, du moins, comme vous vous en vantiez, pour leur procurer la liberté et le bien-être ; mais ça été, au contraire, pour les asservir, pour les opprimer impitoyablement, sans leur laisser aucun dédommagement, ni aucun espoir de délivrance ! Dès ce monde, ils sont par vous livrés à l'empire du mal et du désespoir ; ils sentent peser sur eux la domination anticipée de l'Enfer.

Que le Peuple en croie le Fils de Dieu, qui est venu parmi nous pour accomplir notre rédemption, à nous tous, et pour nous procurer le bonheur présent et la félicité à venir !

Vous ne serez véritablement libres et heureux, dit-il au Peuple, que si la Vérité, qui est Jésus-Christ, vous délivre !...¹.

Après avoir éprouvé combien est amer l'abandon de Dieu, qu'il fasse retour vers lui ; il sera accueilli paternellement, et aussitôt il recouvrera sa vraie liberté, son honneur, sa joie depuis si longtemps perdue, les insignes de sa noble origine, et ses droits au bel héritage des Enfants de Dieu !

Pour l'aider dans l'accomplissement de ce retour, nous lui offrons les tableaux représentant les divers et nombreux

¹ S. Jean, VIII, 36.

monuments de l'Antiquité ; lesquels confondent les mensonges des faux philosophes, rendent un grand et magnifique témoignage aux faits historiques et surnaturels de Jésus-Christ et des Apôtres, les attestent avec une force collective irrésistible, devant tout Israël, devant tous les peuples et devant tous les siècles !

Nous diviserons les Monuments chrétiens des temps Apostoliques en deux parties : Les *Monuments littéraires ou scripturaux*, et les *Monuments matériels ou territoriaux*.

La PREMIÈRE PARTIE comprendra :

- I. — Les Monuments canoniques ou sacrés, concernant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres ;
- II. — Les Monuments liturgiques, provenant des Apôtres ;
- III. — Les Monuments liturgiques, authentiques, quoique non-canoniques, du premier siècle ;
- IV. — Les Monuments littéraires, provenant des soixante-douze disciples, ou composés à leur sujet ;
- V. — D'autres Monuments ecclésiastiques du premier siècle ; des *Ecrits* des premiers Pères, — des *Epîtres* des Docteurs primitifs, — des *Actes* de plusieurs Saints du premier siècle, etc ;
- VI. — Les Monuments littéraires, chrétiens, des hérétiques du premier siècle, touchant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres ;

- VII. — Les Monuments profanes, provenant des sectateurs du judaïsme ou du paganisme, rendant témoignage à la vérité de l'histoire évangélique.

La DEUXIÈME PARTIE, composée des Monuments matériels, contiendra :

- I. — Les Monuments topographiques, qui renferment et qui sont eux-mêmes des souvenirs historiques des faits de Notre-Seigneur et de ses Disciples, et qui, depuis le premier siècle, ont été vénérés constamment et universellement comme tels, par les Chrétiens et par les habitants des lieux mêmes, dans les quatre parties de l'univers ;
- II. — Les principaux *Instruments de la Passion*, conservés dans les différentes églises du monde chrétien. — Les *Reliques Insignes des hommes apostoliques*, leurs tombeaux, leurs églises, leurs maisons, etc ;
- III. — Les autres Monuments chrétiens et objets divers du premier siècle, provenant de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Hommes Apostoliques, des premiers martyrs, etc. ;
- IV. — D'autres Monuments directs et spéciaux : Les Institutions apostoliques des *Fêtes et des solennités commémoratives* des principaux Faits du Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, et des martyrs du premier siècle.

Nous montrerons comment tous ces Ecrits et tous ces Monuments matériels, cités par les Auteurs du premier siècle, loués par les écrivains de cette célèbre époque, sont des Monuments authentiques, qui, par un effet de la Divine Providence, se trouvent être autant de preuves irrécusables et infiniment nombreuses, de la Vérité Evangélique.

Après avoir établi ou constaté l'authenticité de ces Ecrits et Monuments apostoliques, qui s'appuient les uns les autres, qui se confirment mutuellement par des témoignages indirects, nous tirerons les *conclusions* qui, naturellement et inévitablement, en découlent en faveur de la certitude de l'*Histoire de Notre Seigneur*, et en preuve de tout le *Christianisme*.

NOTANDUM. — Les six ordres ou les six colonnes de preuves étaient destinées pour être mises en parallèle ; mais la typographie éprouvant de grandes difficultés pour les disposer de cette manière, nous nous sommes déterminés à placer les colonnes les unes à la suite des autres. Le parallélisme n'en existe pas moins aux yeux du lecteur intelligent : il n'en conserve pas moins toute sa puissance démonstrative et toute son insurmontable force de preuve.

TITRE PREMIER

MONUMENTS CHRÉTIENS, SCRIPTURAIRES

DU PREMIER SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

MONUMENTS CANONIQUES ET SACRÉS

CONCERNANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES

I. — Nous avons vingt-six Livres ou Ecritures canoniques du Nouveau Testament. En voici le catalogue tel qu'il a été dressé par un décret solennel dans la quatrième session du Concile Œcuménique de Trente, et tel qu'il avait été primitivement formé par la Tradition générale des Pères :

L'Évangile selon S. Matthieu (écrit vers l'an 39) ;

L'Évangile selon S. Marc (écrit l'an 43) ;

L'Évangile selon S. Luc (écrit vers l'an 52) ;

L'Évangile selon S. Jean (écrit vers l'an 96) ;

Les Actes des Apôtres, écrits par l'Évangéliste S. Luc vers l'an 58 ;

Les quatorze Épîtres de l'apôtre S. Paul, savoir :

- L'Épître aux Romains (écrite en 57) ;
La première Épître aux Corinthiens (écrite l'an 56) ;
La deuxième Épître aux Corinthiens (écrite l'an 56) ;
L'Épître aux Galates (écrite l'an 56) ;
L'Épître aux Ephésiens (écrite l'an 62) ;
L'Épître aux Philippiens (écrite l'an 62) ;
L'Épître aux Colossiens (écrite l'an 62) ;
La première Épître aux Thessaloniciens (écrite l'an 52) ;
La deuxième Épître aux Thessaloniciens (écrite l'an 52) ;
La première Épître à Timothée (écrite l'an 67) ;
La deuxième Épître à Timothée (écrite vers l'an 68) ;
L'Épître à Tite (écrite vers l'an 67) ;
L'Épître à Philémon (écrite l'an 66) ;
L'Épître aux Hébreux (écrite l'an 62) ;
La première Épître de l'apôtre S. Pierre (écrite vers l'an 44) ;
La deuxième Épître de l'apôtre S. Pierre (écrite vers l'an 69) ;
La première Épître de l'apôtre S. Jean (écrite de l'an 45 à l'an 62) ;
La deuxième Épître de l'apôtre S. Jean ;
La troisième Épître de l'apôtre S. Jean ;
L'Épître Universelle de l'apôtre S. Jacques, parent de Notre-Seigneur (écrite à une époque incertaine) ;
L'Épître catholique de l'apôtre S. Jude (écrite vers l'an 70) ;
L'Apocalypse de l'apôtre S. Jean (écrite sur la fin de l'Empire de Domitien, l'an 97 de Jésus-Christ ; *S. Irén., liv. v.*)

« Si quelqu'un, dit le saint Concile de Trente, ne reçoit
« pas comme sacrés et comme canoniques ces Livres avec
« toutes leurs parties, et tel qu'on a coutume de les lire
« dans l'Eglise catholique, et qu'ils se trouvent dans l'An-
« cienne Vulgate Latine, de même que les Traditions dont il

« a été parlé ; — et s'il les méprise sciemment et à dessein,
« — qu'il soit anathème. »

Ce sont ces Monuments canoniques qui contiennent les faits miraculeux de Jésus-Christ, et par là même l'accomplissement historique des Anciennes Prophéties. Il importe donc de connaître, au moins sommairement, les preuves de leur *authenticité* et de leur *vérité*. C'est pourquoi nous allons les exposer, en commençant par les *Évangiles*.

II. — *Les Évangiles*. Ce mot vient du grec *εὐαγγέλιον*, *Heureuse Nouvelle* ; c'est le nom que l'on donne dans le sens propre aux quatre Monuments historiques qui contiennent le récit authentique et canonique des actions, des miracles et de la prédication de Jésus-Christ.

Quatre Disciples ont été choisis et inspirés par Dieu pour écrire les quatre Évangiles canoniques : ce sont *S. Matthieu* et *S. Jean*, apôtres, et *S. Marc* et *S. Luc*, du nombre des soixante-douze Disciples. Tous ont entendu prêcher Notre-Seigneur Jésus-Christ, et tous l'ont vu accomplir ses prodiges. Tous ont versé ou ont été prêts à verser leur sang pour attester la vérité des faits consignés dans leurs Évangiles.

Les diverses *Concordances* ou *Harmonies* des Évangiles démontrent que ces quatre évangélistes sont d'accord dans leurs récits, bien que les uns aient omis ce que les autres ont rapporté. Leurs textes divers, étant rapprochés, s'éclaircissent l'un l'autre, se confirment, et forment une histoire exacte et suivie, sans qu'il s'y trouve aucune contradiction réelle.

Chaque *Évangéliste* paraît avoir eu un dessein particulier et analogue aux circonstances dans lesquelles il se trouvait. Celui de *S. Matthieu* était de prouver aux Juifs que Jésus-Christ est véritablement le Messie promis aux Patriarches : conséquemment, il montre, par sa Généalogie, qu'il est né

du sang de David, d'Abraham. Il cite aux Juifs les Prophéties selon le sens qu'y donnaient leurs docteurs, et en tire ainsi un argument personnel. — *S. Marc* semble n'avoir eu d'autre intention que de donner aux Romains et aux autres fidèles une histoire abrégée des actions et des discours de Jésus-Christ. — *S. Luc* s'est proposé de rendre cette histoire plus détaillée, de rassembler tous les faits qu'il avait vus et ceux qu'il avait appris des témoins oculaires, de suppléer à ce qui avait été omis dans les deux *Evangiles* précédents. — *S. Jean* a eu principalement en vue de réfuter les hérésies qui commençaient à éclore sur la divinité de Jésus-Christ et sur la réalité de sa chair ; c'est encore le sujet de ses *Epîtres*. C'est pourquoi il rapporte plus exactement que les autres les discours dans lesquels Jésus-Christ parle de sa Personne Divine et de son Union intime et substantielle avec son Père. — Mais aucun des Quatre n'a eu dessein de tout rapporter, et de ne rien omettre ; *S. Jean* témoigne positivement du contraire à la fin de son *Evangile*.

Ainsi, sans qu'il y ait eu entre eux un concert prémédité, chacun d'eux dirige son ton et sa manière au but qu'il se propose ; en les confrontant, l'on aperçoit pourquoi l'un omet une chose que l'autre rapporte ; on voit surtout qu'aucun des Quatre n'a eu peur d'être contredit sur les faits qu'il raconte, parce qu'ils étaient fondés sur la notoriété publique.

I. — *Le Premier Evangile* a été écrit par l'apôtre *S. Matthieu*, à Jérusalem, en faveur des Juifs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ, comme l'observe *S. Jérôme*, c'est pour cette raison qu'il l'écrivit en hébreu, ou en syriaque-hébreu, suivant le témoignage des Anciens Pères, notamment de *Papias*, rapporté par *Eusèbe*, *hist.*, l. 2, c. ult., d'*Origène*, de *S. Irénée*, l. III, c. 1 ; de *S. Jérôme*,

præf. in Evang., dans son livre des Ecrivains Ecclésiastiques, et en plusieurs autres endroits de ses autres ouvrages ; d'Eusèbe, *l. III, c. 18* ; de S. Chrysostôme, *in Matth.* ; de S. Epiphane, *hæz. 29 et 57* ; de Théodoret, de S. Athanase, *in Script.* ; de S. Cyrille, *in catech.*, 14 ; de S. Augustin, *l. I, de consensu Evang.*, c. 2. — S. Irénée et S. Jérôme observent que l'Evangile de S. Matthieu était écrit en la langue du pays, qui était la langue chaldaïque ou syriacque, parlée alors à Jérusalem, et mêlée de termes hébreux, appelée communément langue hébraïque dans le Nouveau Testament. S. Jérôme, *in Matth.*, c. 12, dit que, suivant plusieurs savants, l'Evangile des Nazaréens était l'original hébreu de S. Matthieu ; et, dans son *deuxième dialogue adv. Pelagianos*, il ajoute que l'Evangile des Nazaréens était écrit en chaldaïque et en syriacque, avec des caractères hébreux. Telle est la tradition unanime des Anciens. Quelques auteurs, pour contredire ce point qui est certain, ont voulu faire des conjectures ; mais elles n'ont aucune force devant les témoignages des Pères, dont plusieurs ont vu l'original hébreu de S. Matthieu, qui est perdu depuis longtemps.

Eusèbe rapporte que Pantœnus étant allé dans les Indes, y trouva l'Evangile de S. Matthieu, écrit en caractères hébreux, que S. Barthélemy avait laissé aux Indiens ; et S. Jérôme assure que Pantœnus apporta cet exemplaire dans la ville d'Alexandrie. — Théodore-le-Lecteur témoigne que sous l'empire de Zénon, l'on avait trouvé dans l'île de Chypre, les reliques de S. Barnabé, avec un Evangile de S. Matthieu sur sa poitrine, écrit de la main même de S. Barnabé, et que l'empereur Zénon le mit dans son palais : cet Evangile était écrit en grec. Il y a de l'apparence que l'original de l'Evangile de S. Matthieu fut conservé par les Chrétiens hébreux, qui habitaient Jérusalem, et qui l'emportèrent avec eux à Pella, où ils se retirèrent avant que Jérusalem fût assiégée.

La plupart des Hébreux convertis ayant retenu une partie du Judaïsme, formèrent une secte appelée la secte des *Nazaréens*, qui dégénéra ensuite en celle des Ebionites. Ces Nazaréens conservèrent l'original de l'Évangile de S. Matthieu ; mais ils y ajoutèrent ensuite plusieurs histoires qu'ils avaient apprises par tradition, et qu'ils croyaient véritables. Les Anciens Auteurs qui avaient des exemplaires de cet Évangile des Nazaréens, nous ont conservé quelques-unes de ces additions. Présentement l'on possède deux textes hébreux de l'Évangile de S. Matthieu, publiés, l'un par Munster, l'autre par du Tillet ; mais on pense qu'ils sont postérieurs au siècle des Apôtres. Le texte original hébreu subsistait encore du temps de S. Epiphane et de S. Jérôme. Quelques auteurs ont cru qu'il avait été conservé par les Syriens. Quant au texte grec, que nous avons aujourd'hui, qui nous tient lieu de l'original, c'est une version très-ancienne, et du temps même des Apôtres, comme l'assurent S. Jérôme et S. Augustin. On ne sait pas qui en est l'auteur ; quelques-uns l'ont attribuée à S. Jacques-le-Mineur, évêque de Jérusalem, et d'autres à S. Luc, ou aux premiers Chrétiens de Palestine.

S. Jérôme, en parlant de l'Évangile de S. Matthieu, nous assure qu'il y avait de son temps un exemplaire hébreu de cet Évangile dans la bibliothèque de Césarée, et que les Nazaréens en avaient un exemplaire dans la ville de Bérée, dont ils lui avaient permis de tirer une copie ; — qu'il était remarquable que tous les passages de l'Ancien Testament, rapportés dans cet Évangile, étaient suivant le texte hébreu, et non pas suivant la version des Septante.

Il est certain que, au temps de Jésus-Christ et des Apôtres, si on parlait assez communément la langue grecque dans la Palestine, le commun des Juifs y parlait principalement l'hébreu mêlé de chaldaïque et de syriaque. S. Paul, arrêté dans le temple de Jérusalem, harangua le

peuple en hébreu, *Act.* xxi, 4. Les paraphrases d'Onkelos et de Jonathan, composées vers l'époque de Jésus-Christ, sont dans cette même langue. C'est pourquoi l'*Évangile de S. Matthieu* a dû être écrit en hébreu en faveur d'un grand nombre d'Israélites convertis qui ne parlaient pas le grec.

Les Incrédules ont fait différentes objections sur les prophéties appliquées par S. Matthieu à Jésus-Christ. Ils ont prétendu que cette application était fautive et que ces Oracles ne regardaient point le Christ. — Or, nous démontrerons, en leur lieu, que la plupart des prophéties que S. Matthieu et les autres évangélistes ont entendues du Messie, le concernaient véritablement et littéralement, directement et uniquement. Il en est quelques autres qui ne le concernent que typiquement ou figurativement ; mais nous verrons, dans le *Livre des Personnages Typiques*, que ce genre de prophéties est également démonstratif dans les questions messianiques.

Cet Évangile écrit par S. Matthieu était dans toutes les mains, dès l'origine du Christianisme. Les premiers Hébreux convertis à Jésus-Christ, voulant conserver les pratiques mosaïques avec la foi évangélique, y ajoutèrent quelques autres récits, et il fut dès lors appelé l'*Évangile selon les Hébreux*, l'*Évangile selon les Nazaréens*, ou selon les *Ebionites*. S. Jérôme qui a vu et copié cet Évangile, ne l'a pas trouvé notablement différent de celui de S. Matthieu, tel que nous l'avons.

Les *Cérinthiens*, hérétiques contemporains des Apôtres, et les *Carpocratiens*, de la même époque, admettaient comme règle unique l'*Évangile de S. Matthieu*, dont ils avaient retranché la généalogie de Jésus-Christ seulement. (Philastrius, *de hæres.*, c. 36, et S. Epiphane, xxvii, 5, et xxx, 14.) C'est là une des solides preuves de l'authenticité et de la véracité de l'*Évangile de S. Matthieu* ; puisque ces deux points essentiels sont attestés, non-seulement par les

hommes apostoliques et par les fidèles du premier siècle, mais encore par les ennemis mêmes des Apôtres et de l'Eglise catholique.

II. — Le *Second Evangile canonique*, a été écrit par S. Marc, disciple et interprète de S. Pierre, et fondateur de l'Eglise d'Alexandrie. S. Marc était hébreu d'extraction, comme le témoigne la Tradition, de même que le style de cet historien sacré, qui est rempli d'hébraïsmes. Il était du nombre des Soixante-Douze Disciples, comme il sera prouvé en sa vie. Il a donc vu lui-même la plupart des faits qu'il rapporte, et il a entendu la Prédication de Jésus-Christ et celle des Apôtres.

Eusèbe (*hist. eccl.*, l. II, c. 16.) rapporte, d'après Papias et S. Clément d'Alexandrie, que S. Marc composa son *Evangile* à la prière des fidèles de Rome, qui exprimèrent publiquement le désir d'avoir par écrit ce que S. Pierre leur avait annoncé. Il le composa dans Rome avec S. Pierre. C'est la tradition de tous les Anciens : (voyez Papias dans Eusèbe, l. II, c. 15 ; S. Irénée, l. III, c. 1^{er} ; S. Clément, cité par S. Jérôme ; Tertullien, l. IV, *adv. Marcion.* ; Eusèbe, S. Jérôme, etc.) On rapporte que S. Pierre approuva cet *Evangile*, et que S. Marc l'emporta et le publia en Egypte, après en avoir laissé à Rome un exemplaire. Tertullien remarque que, à cause de cette approbation, cet écrit de S. Marc fut appelé également l'*Evangile de Saint Pierre*.

Les traductions ayant été multipliées dès l'origine, les auteurs ont été incertains, si S. Marc avait écrit en latin ou en grec. Baronius et plusieurs autres écrivains soutiennent qu'il a écrit en latin. L'original manuscrit, que l'on conserve à Venise, est écrit en latin et milite ainsi en faveur du sentiment de Baronius, contre celui d'autres cri-

tiques qui pensent que le saint Evangéliste a écrit à Rome, son Evangile en grec.

Il existe beaucoup de conformité entre l'Evangile de *S. Marc* et celui de *S. Matthieu* ; ce qui a porté plusieurs auteurs à croire que le premier n'avait fait qu'abrégé le second. Mais il y a néanmoins assez de différence entre l'un et l'autre, pour que l'on puisse douter si *S. Marc* avait vu l'Evangile de *S. Matthieu*, lorsqu'il a composé le sien. Quoi qu'il en soit, on n'a jamais contesté dans l'Eglise l'authenticité de celui de *S. Marc*.

On croit communément que cet Evangile a été écrit la quarante-troisième année de la naissance de Jésus-Christ, selon la manière ordinaire de compter, dix ans après sa résurrection. Ce qui appuie cette tradition, c'est le sentiment de tous les Anciens qui placent vers cette époque la fondation de l'Eglise patriarcale d'Alexandrie par *S. Marc*, qui fut martyrisé en Egypte, pendant qu'il fondait cette chrétienté.

Palladius, dans son histoire Lausiaque, rapporte que l'on venait de toutes parts prier au *Martyrion*, c'est-à-dire au lieu où cet Apôtre-Martyr avait été enseveli. Les *Actes* de son martyre et la translation de son corps à Venise sont dignes de foi, et sont appuyés par une tradition constante.

Les Vénitiens conservent également, dans le *Trésor de saint Marc*, un ancien manuscrit de l'Evangile de ce Saint, qui est considéré comme l'original écrit de sa propre main ; il est, non sur du papier d'Egypte, comme l'ont pensé Mabillon et Montfaucon, mais sur du papier fait de coton, comme nous l'apprend Scipion Massei, qui l'a examiné depuis, et qui était très-capable d'en juger. Montfaucon a prouvé qu'il était en latin et non en grec. Ce manuscrit, qui est endommagé par l'humidité et par la vétusté, a été envoyé d'Aquilée à Venise dans le quinzième siècle. En 1355,

l'empereur Charles IV en avait obtenu quelques pages qu'il envoya à Prague où on les garde précieusement. Ces feuilles, jointes à celles qui sont à Venise, contiennent l'*Évangile de saint Marc* ; elles sont aussi en latin. (Voyez Calmet, *préface sur l'Évangile de saint Marc*.)

Quelques-uns ont prétendu qu'il fallait rejeter le dernier chapitre de l'évangile de S. Marc, parce qu'il manque dans plusieurs exemplaires, et qu'on croyait y remarquer une erreur manichéenne. Mais il est évident qu'on ne saurait le rejeter ; car il est cité par S. Irénée et par beaucoup d'autres auteurs anciens, et d'ailleurs il ne renferme rien qu'on ne puisse accorder facilement avec la narration des autres Évangélistes.

Plus loin, nous parlerons de la *Liturgie de S. Marc*, en usage dans toute l'Égypte, et nous montrerons qu'on ne doit pas en contester l'authenticité.

III. — *Le Troisième Évangile Canonique* a été composé par S. Luc, médecin d'Antioche, l'un des Soixante-Douze Disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'un des témoins oculaires des faits de Jésus et des Apôtres. — Cet Écrivain sacré, auteur non-seulement du *Troisième Évangile* qui porte son nom, mais encore des *Actes des Apôtres*, dont il fut le compagnon, était originaire de la métropole de la Syrie et de l'Orient ; il y avait fait de brillantes études littéraires et scientifiques : il était orateur et savant. C'est pourquoi il est celui de tous les auteurs inspirés du Nouveau Testament, dont les ouvrages sont les mieux écrits en grec. La narration est noble, les discours sont pleins de chaleur : il règne partout une simplicité élégante, une grâce, une onction que la littérature profane n'a jamais su rendre. La manière dont il a écrit l'histoire de Jésus-Christ, de ses actions et de sa doctrine a, comme celle des trois autres Évangélistes, ce caractère frappant de vérité, ce ton

de persuasion et de conviction qui subjugué l'entendement et confond la philosophie la plus incrédule : « Disons-nous, « demande J.-J. Rousseau, que l'histoire de l'Évangile est « inventée à plaisir ? Non, ce n'est pas ainsi qu'on invente. « Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord « eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait « fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé « ce ton. Et l'Évangile a des caractères de vérité si grands, « si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur « en serait plus étonnant que le héros. »

Toute l'Église a toujours reconnu pour canoniques les deux livres de S. Luc. Le caractère de son *Évangile* est d'être plus historique, et de rapporter plus de faits que de préceptes qui regardent la morale. Quant aux *Actes des Apôtres*, c'est l'histoire de leurs principales actions à Jérusalem et dans la Judée, depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à leur Dispersion. Il y rapporte les Voyages, la prédication et les actions de S. Paul, jusqu'à la fin des deux années que cet Apôtre demeura à Rome, c'est-à-dire jusqu'à l'an 63 de Jésus-Christ ; ce qui a donné lieu de croire que ce livre a été composé à Rome. C'est un tableau fidèle des prodiges faits par les Disciples de Jésus-Christ, des merveilleux accroissements de l'Église, et de l'union qui régnait parmi les premiers Chrétiens. Il contient l'histoire de trente ans, et S. Luc l'écrivit sur ce qu'il avait vu lui-même.

On en doit dire autant des faits évangéliques qu'il avait également vus lui-même, du moins en grande partie, comme nous le démontrerons dans sa *Notice Historique*, qui doit figurer parmi celles des *Soixante-Douze Disciples*. Il était hébreu de religion, du nombre de ceux qu'on appelait *Hellénistes*, et qui vivaient dans les pays de la Gentilité. Comme il était à Antioche et qu'il voyageait souvent, et séjournait dans la Judée, il eut l'occasion de voir et d'en-

tendre Jésus-Christ, d'être témoin de ses miracles. Il s'attacha à lui comme au Messie, envoyé de Dieu. Il fut l'un de ses Disciples dévoués : il l'accompagna constamment et fidèlement dans ses persécutions comme dans sa gloire. Il fut l'un de ses premiers ministres, comme les autres Soixante-Douze Disciples. Il assista à la plupart de ses actions miraculeuses, à sa Passion, à sa Résurrection, à son Ascension glorieuse, à la Pentecôte. Lors de la dispersion des Apôtres, il se joignit à S. Paul : il se fit son collaborateur et son compagnon de travaux apostoliques, de périls et de persécutions. Il parcourut avec lui les villes de la Grèce et de l'Asie, les centres les plus civilisés et les plus savants : il étendit ainsi les limites du Royaume de Jésus-Christ.

Ce fut vers l'an 52, c'est-à-dire environ dix-neuf ans après la Résurrection de Jésus-Christ, qu'il écrivit son *Evangile*. Il débute ainsi : *Comme plusieurs, dit-il, ont entrepris de faire l'histoire des choses qui se sont accomplies au milieu de nous, in nobis, — ainsi que nous les ont transmises ceux qui en ont été témoins dès le commencement (tels que la Sainte-Vierge, S. Joseph, S. Jacques-le-Mineur et ses frères, S. Jude, S. José, S. Simon, etc.) et qui étaient chargés de nous les annoncer, il m'a paru bon aussi, à moi qui ai suivi tous ces événements et ces faits dès l'origine, de vous les écrire par ordre, mon cher Théophile, afin que vous connaissiez bien la vérité de ce que vous avez appris.*

S. Luc témoigne qu'il a suivi en personne et avec soin tous les faits de Jésus-Christ depuis le commencement de sa manifestation messianique. Donc il était du nombre des Soixante-Douze Disciples qui suivaient Jésus-Christ. De plus, ces mots qui viennent ensuite : *Des choses qui se sont accomplies au milieu de nous, ou qui sont arrivées parmi nous, indiquent encore qu'il avait été témoin des faits de Jésus-Christ.* Il parle du récit des choses qui remontent jusqu'à l'origine, c'est-à-dire

de la naissance de S. Jean-Baptiste, de l'annonciation faite à la Sainte-Vierge, et de plusieurs autres événements de l'Enfance du Christ, dont les autres Evangélistes n'ont point parlé. Il déclare tenir ces faits de la première origine, de la bouche de S. Jacques de Jérusalem et des autres Disciples, ses frères, *qui en avaient été témoins dès les premiers commencements, et qui furent ensuite les ministres de la Parole Evangelique*. Peut-être désigne-t-il encore S. André, S. Pierre et les autres premiers Disciples, qui assistèrent aux premiers miracles de la vie publique du Christ, et qui l'avaient suivi avant lui. Il aurait encore appris d'eux ces faits accomplis *au commencement* du ministère public de Notre-Seigneur, puis il raconte tous les autres faits, comme témoin oculaire. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'explique les paroles de S. Luc, l'auteur de la célèbre *Chronique d'Alexandrie* (p. 57). Origène insiste de même sur ce point très-important, que S. Luc a écrit son *Evangile*, comme témoin assidu et immédiat des œuvres du Christ, et non pas sur le témoignage des autres : *non rumore cognovit, sed ab initio ipse fuit consecutus*. S. Luc dit, comme S. Jean, qu'il annonce et certifie ce qu'il a vu et suivi exactement, touchant le Verbe de Vie, c'est-à-dire qu'il a été le compagnon du Messie et de ses Apôtres dans tous les faits évangéliques qui ont été accomplis en Judée. D'autres historiens écrivent sur le témoignage des premiers témoins ; mais S. Luc assure à Théophile qu'il l'informe très-exactement des faits du Christ, puisqu'il a été lui-même le disciple, le sectateur, le *compagnon*, mot-à-mot, l'*Acolyte* du Christ. Quel illustre témoin de Jésus-Christ ! Et si, comme nous le devons, nous ajoutons qu'il a été, de plus, martyr de l'Evangile, quel témoin digne de foi, puisqu'il a versé son sang pour attester la vérité des faits évangéliques et apostoliques qu'il a écrits ! Que pourrait-on concevoir de mieux certifié et de plus indubitable que l'*Evangile* et que les *Actes des Apôtres* écrits par

S. Luc? Ces deux livres sont extrêmement utiles aux Chrétiens, et Dieu a voulu que leur authenticité et leur vérité fussent ainsi élevées au plus haut degré de certitude. Les ennemis eux-mêmes de l'Eglise catholique, les Hérétiques primitifs, les Marcionites, s'attachaient à l'*Evangile* de S. Luc, comme le témoignent Tertullien (*l. iv, adv. Marcion, c. 4*) et S. Epiphane (*Hær., 42*). Le même Tertullien et S. Athanase, *in Synopsi*, disent que l'*Evangile* de S. Luc était proprement l'*Evangile* de S. Paul, c'est-à-dire celui que suivait ordinairement S. Paul, comme on peut en voir la preuve (*1 Cor., xi, 23 et 24; xv, 5, etc.*) On le croit aisément, quand on sait la liaison qui régna constamment entre l'Evangeliste et l'Apôtre, et quand on entend ce dernier faire publiquement l'éloge de l'*Evangile de S. Luc* : *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias* (*2 Cor., viii, 18*). *Sa réputation est répandue dans toutes les Eglises à cause de son Evangile.*

IV. — *Le quatrième Evangile Canonique a été composé par l'Apôtre S. Jean.* — Ce saint Evangeliste, fils de Zébédée et de Salomé, et frère puîné de S. Jacques-le-Majeur, naquit à Bethsaïde, en Galilée. Etant encore très-jeune, il fut appelé à l'Apostolat. Il n'avait alors que vingt-cinq ou vingt-six ans. Le Sauveur eut toujours pour lui une tendresse particulière, et il se désigne lui-même ordinairement sous le nom de *Disciple que Jésus aimait*. Il était vierge, et c'est pour cette raison, dit S. Jérôme, qu'il fut le bien-aimé du Sauveur; à la cène il reposa sur son sein, et Jésus-Christ sur la croix le traita comme un autre lui-même, quand il dit à sa mère: *Femme, voilà votre fils!* Après la descente du Saint-Esprit, il porta l'*Evangile* dans l'Asie-Mineure, où il fonda et gouverna longtemps plusieurs Eglises, en qualité d'Apôtre et d'Evêque d'Ephèse, métropole de cette province.

Dans la persécution de Domitien, vers l'an 95, il fut conduit à Rome, et condamné à être jeté dans de l'huile bouillante; mais il n'en reçut aucune incommodité. Il en sortit plus vigoureux et plus fort, dit Tertullien, et fut rélégué dans l'île de Pathmos, où il écrivit son *Apocalypse* : livre mystérieux, et qui, sous diverses figures, annonce les destinées de l'Eglise chrétienne. Dans l'*Histoire de S. Jean*. (l. III, c. 15), nous donnerons les preuves de l'authenticité de ce Livre et de l'estime qu'en ont faite de tout temps les Pères et les Docteurs; nous exposerons les règles générales qui aident à faire comprendre le sens de ce Livre prophétique, et qui, sur ce point important, mettent d'accord les Pères, les Docteurs et les Interprètes.

Après la mort de Domitien, S. Jean fut rappelé d'exil. Avant de quitter l'île de Pathmos, voyant d'une part les prières des fidèles qui le conjuraient de leur laisser des écrits concernant le Fils de Dieu, et d'autre part les sollicitations pressantes de tous les évêques d'Asie qui par lettres le priaient de réfuter les erreurs naissantes contre la divinité de Jésus-Christ, l'Apôtre consentit à écrire le *Quatrième Evangile* : il prescrivit un jeûne et des prières, et le troisième jour, au milieu des signes célestes, il dicta sa révélation évangélique au disciple Prochore, qui lui servait de secrétaire (comme le rapportent la Tradition et les anciens Pères.

Il laissa aux habitants de Pathmos une copie écrite sur de bonnes membranes de parchemin; et il fit emporter en Asie avec lui l'original qui était écrit sur des tablettes. Cet *autographe* ou original grec était encore conservé à Ephèse au quatrième siècle, comme l'atteste S. Pierre d'Alexandrie, et au septième siècle, comme le témoignent les historiens du temps. Il fut traduit en syriaque et la version latine remonte à la plus haute antiquité.

Le premier chapitre de cet évangile confond l'erreur de

Cérinthe et d'Ebion, qui disaient que Jésus-Christ n'était qu'un homme, qui n'avait point existé avant la naissance de la Vierge Marie. S. Jean avait encore en vue de suppléer aux omissions des Evangélistes, S. Matthieu, S. Marc et S. Luc, qui avaient omis plusieurs faits importants de l'histoire du Christ. Il ajoute lui-même ensuite, qu'il était impossible de relater dans des écrits tout ce que Jésus-Christ a fait comme Messie et comme Verbe tout-puissant. — Dans l'*Histoire de S. Jean l'Evangéliste*, nous donnerons tous les détails traditionnels, relatifs à son *Evangile*.

Nous avons encore de S. Jean trois *Eptres*, qui sont également au nombre des Livres Canoniques : la première, citée autrefois sous le nom des Parthes, c'est-à-dire suivant S. Augustin et d'autres Anciens, adressée aux Fidèles répandus dans la Perse, qui se trouvaient alors sous la domination des Parthes. — Les deux autres étaient adressées à des particuliers, l'une à une dame nommée *Electa*, et l'autre à *Caius*. Le style, l'esprit et les sentiments de ces *Eptres*, avec les témoignages des Pères, montrent qu'elles sont du saint Evangéliste.

Nous reviendrons, en leur lieu, sur ces trois *Eptres* Canoniques.

V. — *Les Actes des Apôtres*. On ne saurait douter que cette histoire des Apôtres ne soit de *S. Luc*, et qu'il n'ait composé ce Livre après son *Evangile*; car les premières paroles de ce monument sacré le font connaître manifestement (*Act. I, 1-2*) :

J'ai parlé dans mon premier Livre, ô Théophile, de tout ce que Jésus a fait et enseigné, — depuis le commencement jusqu'au jour où il fut élevé dans le Ciel, après avoir instruit par le Saint-Esprit, les Apôtres qu'il avait choisis.

S. Luc dit que dans un premier livre, il a fait l'*Histoire de Jésus-Christ*; puis il commence, dans ce second livre,

celle de ses Apôtres. Il donne la relation des faits dont il a été lui-même le témoin oculaire, à Jérusalem et dans la Judée, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la dispersion des Apôtres ; il rapporte ensuite les voyages, la prédication et les actions de S. Paul, jusqu'à la fin des deux années que cet Apôtre demeura à Rome, c'est-à-dire jusqu'à l'an 63. Ce livre contient l'histoire de trente années. Il est écrit avec éloquence : la narration est noble, et les discours qui s'y trouvent sont simples à la fois et sublimes. Le style de S. Luc est exact, pur, élégant, ce qui prouve qu'il avait reçu une éducation distinguée et qu'il était versé dans la bonne littérature qu'il avait étudiée à Antioche ; on y rencontre néanmoins quelques hébraïsmes et quelques syriacismes. Il est en général facile, naturel, agréable, et tout-à-fait approprié au genre historique.

Les *Actes des Apôtres* furent composés à Rome dans la maison que S. Paul avait louée et où les Romains venaient le trouver pour entendre l'Evangile. Divers monuments anciens de l'Eglise de Sainte-Marie de Rome, dite *in via lata*, et qui est un ancien titre de cardinal, diacre, indiquent que cette maison est bâtie à l'endroit où S. Paul logeait, et où S. Luc écrivit les *Actes des Apôtres*. (Voir Baron., *annal.*, t. 1, *ad an.* 55 ; Aringhi, *Rom. subterr.*, l. v, c. 41 ; Lorinus, *in Acta Apost.*). C'est pour cela que Sixte-Quint fit mettre la statue de S. Paul avec une nouvelle inscription sur la fameuse colonne d'Antonin, qui est dans le voisinage.

S. Luc ne quitta point S. Paul durant son incarcération, et il eut la consolation de le voir rendu à la liberté en 63. Ce fut durant ce temps qu'il travailla à l'histoire des Apôtres et qu'il l'acheva ; elle est comme la continuation de son *Evangile* : il se propose de suppléer aux relations inexactes ou incomplètes que l'on publiait dès lors sur la vie et les travaux apostoliques des fondateurs du Christia-

nisme, et de laisser une histoire véritable, exacte et authentique des merveilles dont Dieu s'est servi pour former son Eglise naissante, et qui sont une preuve invincible de la Résurrection et de l'Ascension du Sauveur, et de la divinité de l'Évangile. Dans les douze premiers chapitres, il rapporte ce qu'avaient fait les principaux Apôtres pour l'établissement de l'Eglise, depuis l'ascension de Jésus-Christ. Dans le reste de l'ouvrage, il se borne presque entièrement aux actions et aux miracles de S. Paul, dont il avait été témoin oculaire et auxquels il avait pris beaucoup de part.

Théophile, auquel il dédia son *Évangile* et les *Actes des Apôtres*, et à qui il donne le titre de *Très-Excellent*, était, suivant la Tradition, un homme de la première distinction, et un magistrat public de la ville d'Antioche. — Ces deux ouvrages furent composés pour l'instruction des diverses Eglises et de tous les siècles futurs.

Après avoir porté le flambeau de la foi dans l'Asie, dans la Dalmatie, dans la Grèce, dans l'Italie, S. Luc versa son sang en Achaïe, pour la cause de l'Évangile. Son martyre, et les prodiges qui éclatèrent à son tombeau, ont apposé comme un sceau divin aux deux monuments littéraires et sacrés qu'il a laissés dans l'Eglise.

(Voyez le troisième *Évangile*, et la *biographie de S. Luc*, parmi celles des *Soixante-Douze Disciples*.)

VIII. — *Les trois Epîtres Canoniques de S. Jean l'Évangéliste.*

La première est adressée à tous les Chrétiens, et spécialement à ceux qu'il avait convertis, en Asie, chez les Parthes; il les y exhorte à mener une vie pure et simple, et leur donne des avis pour les précautionner contre les artifices des séducteurs, surtout des *Simoniens* et des *Cérinthiens*. — Cette épître a toujours été reçue comme au-

thentique dans toute l'Eglise (*Euseb.*, l. III, c. 24-25). S. Denys d'Alexandrie en loue le style (*apud Euseb.*, l. VII, c. 22). S. Grégoire de Tours (*hom.* 15), y fait remarquer la profondeur des pensées et des choses, et en particulier le feu de la charité divine, qui y étincelle de toutes parts. Cette Eptre, selon Eusèbe (l. III, c. 24), a été écrite non beaucoup de temps après le quatrième Evangile ; elle concorde parfaitement pour le style et pour le sujet avec le même Evangile, comme l'ont remarqué tous les Docteurs. Bien qu'elle ait été appelée et intitulée *Eptre Catholique* ou *Universelle* de S. Jean, parce qu'elle était destinée pour les fidèles de toutes les Chrétientés, cependant elle a été nommément adressée aux *Parthes*, comme le veulent S. Augustin, Idacius, les papes S. Hygin et Jean II, et les autres, dans Tirinus. — En voici la raison : après le martyre des Apôtres *S. Simon* et *S. Jude*, *S. Barthélemy* et *S. Thomas*, qui avaient évangélisé l'immense royaume des Parthes, lequel comprenait la Perse, une partie des Indes et plusieurs autres nations de l'Orient (*S. Justin*, *Tertulien*, *Pline*), grand nombre de Chrétiens de l'Orient souhaitèrent être affermis dans la foi par l'apôtre S. Jean qui survivait à ces grands prédicateurs. C'est pourquoi, pour satisfaire au légitime désir des Fidèles Orientaux, convertis, partie du Judaïsme, partie de la Gentilité, le Bienheureux Evangéliste se rendit chez les Perses et chez les Parthes, visita les différentes chrétientés de ces pays, amena à la foi des Israélites et des Païens ; et, après avoir confirmé dans le Christianisme les Disciples des Apôtres déjà nommés, et avoir imprimé une nouvelle impulsion chrétienne dans ces régions de l'Orient, il revint au centre de sa mission spéciale, à Ephèse, capitale de l'Asie-Mineure. Telle est la tradition des Perses et des Parthes, comme le témoignent les Pères provinciaux de l'illustre Société de Jésus, qui séjournèrent longtemps dans l'Orient et particulièrement

rement à Goa. C'est le sentiment de plusieurs historiens et notamment du cardinal Baronius (*ad ann.*, 99).

C'est à tous ces Chrétiens que S. Jean adressa son Eptre, pour les prémunir contre la fausse doctrine des Hérétiques, des Cérinthiens, des Basilidiens, des Ebionites, des Sectateurs de Simon-le-Magicien, qui niaient, les uns la divinité de Jésus-Christ, les autres son humanité ou la réalité de sa chair.

Deuxième et Troisième Eptres de l'apôtre S. Jean.

Les deux dernières Eptres de S. Jean sont courtes et adressées, l'une à *Electa*, et l'autre à *Gaius* ou *Caïus*. — Quelques auteurs, cependant, ont regardé le mot *Electa* plutôt comme un titre d'honneur que comme un nom appellatif. Lucius Dexter, dans sa chronique (*anno 100*), et Claude d'Espense assurent que le nom propre de cette dame très-chrétienne et très-distinguée était *Drusia* ou *Drasiana*; dont l'histoire touchante figure dans la vie de S. Jean. L'Apôtre loue la piété de cette dame et de ses enfants; mais il l'avertit de ne point donner l'hospitalité aux Gnostiques et aux autres Hérétiques, et de ne pas perdre ses bonnes œuvres, en ne témoignant pas assez d'horreur pour les mauvaises doctrines; et c'est sur cela qu'il prononce cette sentence, qui est très-célèbre dans l'Eglise: *qu'il ne faut point recevoir chez soi les hérétiques, ni même les saluer* (à moins cependant qu'il n'y ait une nécessité indispensable, ou que ce ne soit pour travailler à leur conversion). — Le sujet et le style de cette *Seconde Eptre* sont les mêmes que ceux de la *Première*, comme on le remarque facilement, et comme Baronius et les savants l'ont clairement démontré; de sorte qu'il est évident qu'elle est du même auteur, c'est-à-dire de S. Jean l'Evangéliste, et non d'un autre¹.

¹ Cette authenticité des deux dernières épîtres de S. Jean est suffisamment établie par la tradition. Elles sont citées comme

IX. — *Épître Catholique de S. Jacques-le-Mineur.*

Vers l'an 59, S. Jacques écrivit en grec l'Épître catholique qui porte son nom. Elle est intitulée *catholique* ou *universelle*, parce qu'elle ne fut point adressée à une église particulière, mais à tout le corps des Israélites convertis, qui étaient dispersés dans l'Asie et dans les différentes parties du monde. En voici le sujet principal et l'occasion :

S. Paul s'était appliqué, dans sa prédication et dans la plupart de ses Épîtres, à établir que ce qui sauve l'homme

étant de cet Apôtre, par S. Denys d'Alexandrie (*ap Euseb.*, 1. 7, c. 2^e); par S. Amphiloque (*Naz. Carm.*, 125); par S. Jérôme (*de Viris illustr.*, c. 9, et *Ep.* 85, p. 329); par S. Athanase, dans son *Épître Pascale*, p. 39, et dans sa *Synopse*, p. 60; par S. Cyrille de Jérusalem, dans son *Catalogue des livres canoniques*, où il met les trois épîtres de S. Jean; par S. Grégoire de Naziance (*Carm.*, 34); par les Pères du Concile de Laodicée (*Canon.*, 59-60, t. I, p. 1507); par ceux du troisième Concile de Carthage en 397, dans le canon 47 (*Ibid.*, t. 2, p. 1177); par le Concile de Trente (*Sess.*, 4); par Ruffin, dans l'Exposition du Symbole (*ap. Cypr.*, p. 553); par S. Augustin (*De doctrina Christiana*, l. 2, c. 8, p. 12); par le pape Innocent 1^{er} (*Ep.* 3. c. 7; *Concil. Labb.*, t. 2, p. 1256); par S. Clément d'Alexandrie, qui, citant la première épître, l'appelle *la plus grande*, comme s'il eût voulu la distinguer des deux petites (*Strom.*, l. 3, p. 389); par S. Ambroise, qui attribue à S. Jean l'Évangéliste les Épîtres où il a aimé mieux prendre le titre de *Vieillard* que celui d'*Apôtre* (*in Ps.* 36, t. 2, p. 703); par un évêque du grand concile de Carthage sous S. Cyprien (*ap. Cypr.*, 403); par Lucifer de Caillieri, dans son *Traité de non conveniendo cum hereticis*; par S. Irénée, qui cite la seconde épître sous le nom de Jean, disciple de Jésus-Christ (l. 1, c. 12, p. 94); par S. Alexandre, évêque d'Alexandrie (*Socrate*, l. 1, c. 6), et par S. Athanase sous le nom du B. Jean (*Lucif.*, ep. p. 1118); par le célèbre concile d'Aquilée en 381, qui l'attribue à un homme saint, en qui parlait le Saint-Esprit (*Codex Theod. à Sirm. ed.*); par S. Chrysostôme, qui la cite sous le nom de Jean le Théologien (*Hom.*, t. 6, or. 51); par Théophile d'Alexandrie, qui la cite comme écriture canonique (*ap. Hieron.*, ep. 72, p. 311) Voir Tillemont, *Mém. Hist.*, t. 1, p. 367 et 638. — Baronius, *ad. ann.* 99.

ce n'étaient point les œuvres ou observances de la Loi Mosaïque, telles que la Circoncision, la distinction des viandes, mais la foi en Jésus-Christ, mais la foi qui comprend l'ensemble des vérités et des devoirs du Christianisme. Par suite de cet enseignement évangélique, l'Apôtre avait été plusieurs fois sur le point d'être mis à mort comme S. Etienne. Mais il y eut, de plus, en ce temps-là même, de faux prédicateurs qui, abusant de cette doctrine et des expressions de S. Paul, enseignaient que l'homme est sauvé par la *foi seule sans les œuvres* : Ils prétendaient que la foi chrétienne suffisait seule pour la justification, toutes les bonnes œuvres prescrites par les commandements de Dieu, étaient inutiles.

Ce fut donc contre cette grave erreur que S. Jacques se vit obligé d'écrire.

Il enseigne que *celui qui écoute la Parole Divine sans la pratiquer, n'a qu'une religion vaine et infructueuse ; que la foi sans les œuvres est inutile pour le salut ; que la foi sans les œuvres prescrites par les commandements de Dieu est une foi morte, évidemment fausse et illusoire ; que Abraham et ceux qui furent justifiés autrefois par la foi, joignirent les œuvres à la foi.* Si S. Paul répète souvent dans ses Epîtres, que *l'homme est justifié sans les œuvres de la Loi*, cet Apôtre entendait certainement, *sans les œuvres de la Loi Mosaïque*, qui était abrogée, *de la Loi Figurative, Cérémonielle et Judaïque*, donnée aux seuls Hébreux, pour des fins maintenant accomplies. Non, sans doute, la *Loi Mosaïque* ne justifiait plus l'homme ; mais la Loi Naturelle, renfermée dans les dix commandements et sanctionnée par l'Evangile, obligeait encore tous les hommes en général, comme auparavant, et c'est *sans les œuvres de cette Loi du Décalogue*, que S. Jacques enseigne que *la foi est inutile et morte.* La foi en Jésus-Christ doit être jointe à l'observation des commandements de Dieu.

Qui croirait que l'erreur grossière, réfutée ici par saint Jacques, a été renouvelée par les Protestants, qui néanmoins vantent si fort leur prétendue science ? Ce sont eux qui ont mis en vogue cette fausse maxime : *Il n'y a que la foi qui sauve !* Dans leur aveuglement, ils n'ont pas compris ce qu'a voulu dire S. Paul !..... Ils ne le comprennent pas encore aujourd'hui. Mais leur complice, Luther, a compris la portée de la *Lettre Catholique* de S. Jacques, qui condamne directement sa fausse doctrine.

Ce chef d'hérésie est-il revenu à la vérité enseignée par cet Apôtre ? Non. Au lieu de renoncer à son erreur, il a rejeté l'Épître de S. Jacques. C'est un moyen très-commode de se donner raison.

Mais les Anciens, les Pères et les Conciles ne l'ont pas rejetée. Rappelons ici les preuves de son authenticité et de sa canonicité.

Authenticité de l'Épître de S. Jacques-le-Mineur. — Aucun auteur, soit ancien, soit moderne, n'a douté qu'elle fût de S. Jacques-le-Mineur. Origène (*in Rom.*, v, 1); S. Chrysostôme, S. Jérôme, nous assurent qu'elle est de l'évêque de Jérusalem ; et ceux qui en ont douté disent néanmoins qu'elle était reçue, dès les premiers temps, dans la plupart des églises, sous le nom de cet Apôtre.

Elle est mise dans le Catalogue des Livres Canoniques, par S. Athanase (*in Synop.*, t. II, p. 59, 136); par S. Cyrille de Jérusalem (*in Catech.*, 4), qui en rapporte quelques paroles (*Catech.*, 7); par le soixantième canon du Concile de Laodicée (*Concil. Lab.*, t. II, p. 1507); et par le quarante-septième du troisième Concile de Carthage, en 397; par S. Grégoire de Naziance (t. II, p. 98); par S. Amphiloque, qui la met comme indubitable (*Ap. Greg. Naz.*, t. II, p. 194); par Rufin, dans son Exposition du Symbole (*ap. Cypr.*, p. 553); par S. Augustin (*de doctr. Christ.*, l. II,

c. 8); par Innocent I^{er} (*Epist.* III, ad S. Exuper, can. 7.)

Elle est encore citée sous le nom de S. Jacques par Origène (*hom.* 3, in *Exod.*), qui ajoute qu'elle était de S. Jacques, frère de Jésus-Christ; par S. Athanase (*Or.* 4, in *Arian.*, t. I; de *Nicœnis decretis*, p. 252); par S. Basile (*de Baptismo*, l. I, c. 2, t. I); par S. Ambroise (*de arbore interdicta*, t. I, p. 424); par S. Hilaire (l. IV, de *Trinit.*, p. 20); par S. Cyrille de Jérusalem (*Myst.*, v); par S. Epiphane (*hær.* 70, c. 3); par l'Auteur du premier livre de la Vocation des Gentils (*ap. Ambr.*, t. IV); par S. Jérôme (*ep.* 103), où il en fait l'éloge (*et l.* I, *adv. Jovin.*, c. 24; *et l.* II *adv. Pelagianos*, c. 7), où il la cite comme non contestée. S. Macaire la cite dans son homélie 37, sans nommer l'auteur.

On peut juger par là qu'elle était reçue universellement dans toute l'Eglise au quatrième siècle. S. Augustin s'en sert très-souvent.

C'est dans cette même Lettre catholique que S. Jacques a promulgué l'institution divine du Sacrement de l'Extrême-Onction. Il y désigne le sujet, qui est le malade; la matière, qui est l'huile sainte; la forme, qui est la prière de la foi pour le malade; l'application de l'une et de l'autre au sujet, qui est l'onction du malade au nom du Seigneur; l'effet pour le corps, qui est la guérison ou soulagement de son mal; l'effet pour l'âme, qui est la rémission de ses péchés.

On doit conclure que cette Eptre est non-seulement très-authentique, mais encore très-utile dans l'Eglise.

X. — L'ÉPITRE DE SAINT JUDE

ADRESSÉE AUX FIDÈLES DE JÉSUS-CHRIST EN GÉNÉRAL
DESTINÉE A LES PRÉMUNIR
CONTRE LES HÉRÉSIES DU PREMIER SIÈCLE.

S. Jude, apôtre, surnommé aussi *Lebbée* ou *Thaddée*, *Zélé* ou *Zélateur*, est aussi appelé quelquefois *frère du Seigneur*, c'est-à-dire proche parent de Jésus-Christ. — Il était fils de Marie, épouse de Cléophas, frère de S. Joseph. [On peut voir cette généalogie dans l'*Histoire* de S. Jean, évangéliste (c. 1), et dans celle de S. Jacques-le-Mineur]. Il était frère de S. Jacques, évêque de Jérusalem. Avant sa vocation à l'apostolat, il était occupé aux travaux de la campagne avec ses enfants et avec ses frères. Après son élévation au Ministère Evangélique, il fut destiné avec S. Simon à porter la lumière de la foi dans l'Afrique et dans l'Asie, mais aussi dans la Judée, dans la Samarie et dans la Syrie.

Ce fut vers l'an 67, après le martyre de son frère, S. Jacques-le-Mineur, évêque de Jérusalem, qu'il adressa une Epître à toutes les Eglises de l'Orient, et particulièrement aux Chrétiens convertis du Judaïsme, qui avaient été l'objet spécial de ses travaux. L'Apôtre y combat de faux docteurs que l'on croit être les Nicolaïtes, les Simonniens et les Gnostiques, qui troublaient alors l'Eglise. Le zèle de S. Jude fut tout enflammé à la vue des ravages que ces hérésiarques continuaient de faire dans l'Eglise, tant par leurs mœurs corrompues que par leur fausse doctrine. Il adopte certaines expressions du Prince des apôtres ; et lorsqu'il renvoie aux Epîtres de S. Pierre et de S. Paul, il semble faire entendre que déjà ces Apôtres ne vivaient plus ni l'un ni l'autre. Il se sert, en peignant les Hérétiques,

d'épithètes très-fortes, et de similitudes très-expressives. Il les appelle des *météores errants* qui, après avoir ébloui un instant, vont se perdre dans la nuit éternelle. Leur chute, selon lui, vient de ce qu'ils sont murmureurs, de ce qu'ils suivent la perversité de leurs penchants, de ce qu'ils s'abandonnent à l'orgueil, à l'envie, à l'amour des plaisirs sensuels, etc., de ce qu'ils négligent de crucifier les désirs de la chair. Cependant, comme le zèle de la charité est sans amertume et sans haine, l'Apôtre exhorte les fidèles à traiter avec beaucoup de compassion ceux qui sont tombés; à distinguer les fautes qui viennent de la malice d'avec celles qui viennent de la faiblesse; à tâcher de ramener les coupables par une crainte salutaire; à les arracher au feu où leur folie et leurs vices les précipitent; à haïr un vêtement même qui se trouverait souillé par la corruption de la chair. Il veut que nous ayons sans cesse devant les yeux l'obligation où nous sommes d'élever l'édifice spirituel de la charité et de l'état de grâce, en priant par le Saint-Esprit, en croissant dans l'amour de Dieu, et en implorant sa miséricorde par Jésus-Christ.

Cette lettre est citée comme un livre Canonique par Origène et par la plupart des anciens Pères¹. Cependant

¹ De l'autorité de l'Épître de S. Jude. — Eusèbe (*l. 2, c. 23*), S. Jérôme (*v, ill. c. 4*) et S. Amphiloque marquent que quelques-uns doutaient de l'authenticité de l'épître de S. Jude; mais ils disent en même temps qu'on s'en servait publiquement dans la plupart des églises. Etant ainsi autorisée par son antiquité et par l'usage que l'on en faisait dès les premiers temps, elle a été reçue dans le canon des Saintes Ecritures. Elle s'y trouve insérée par le soixantième canon du concile de Laodicée, par le troisième de Carthage (en 397, *can. 47. Voir Conc., ed. par Labb., t. 1, p. 1507 et t. 2, p. 1177*); par S. Athanase, dans son épître pascalle et dans sa Synopse, *t. 2, p. 39*; par S. Cyrille de Jérusalem, *Cath., 4, p. 38*; par S. Grégoire de Naziance, *Carm. 34, p. 98*; par Ruffin, dans son Exposition du Symbole, *apud. Cypr., p. 553*, et par S. Augustin, de *Doctrina Christiana, t. 2, p. 8, c. 12*;

Eusèbe remarque que quelques-uns hésitaient à la recevoir, parce que l'auteur cite la prophétie d'Enoch et le fait concernant Moïse sur la foi de quelque ancienne tradition, sans avoir eu en vue aucun livre. Mais ce doute n'a pas duré longtemps, et l'Épître de S. Jude se trouve dans tous les Catalogues anciens des Livres Canoniques. S. Jérôme dit que S. Jude a pu faire la citation d'Enoch, à l'exemple de S. Paul, qui cite même des Païens. Cette citation ne diminue point l'autorité de cette Épître, comme elle n'en donne point au Livre cité ; car comme ce Livre était célèbre et estimé, S. Jude a pu le citer pour faire impression sur les esprits, et donner plus d'horreur des Hérétiques contre qui il écrivait.

Toutefois comme Enoch y est présenté en qualité de *Prophète*, — *Prophetavit*, — S. Augustin soutient qu'il y avait dans le livre d'Enoch des choses qui venaient de Dieu, et que S. Jude les avait discernées par la lumière du Saint-Esprit qui était en lui.

Plusieurs Protestants, tels que Le Clerc, ne font pas difficulté d'admettre cette Épître comme canonique et authentique. — Grotius a pensé qu'elle était peut-être de

par S. Innocent I, dans son épître 3, c. 7, *Conc. Labb.*, t. 2, p. 1255. S. Clément d'Alexandrie en a fait une espèce de commentaire dans ses Livres des Hypotyposes : on le possède encore aujourd'hui (Eusèb., l. 6, c. 14 ; *Est. in Jude*, p. 1237). Tertullien la croit si authentique qu'il s'en sert pour autoriser le Livre d'Enoch, *De cultu fœmin.*, e. 3, p. 173. Origène, *in Rom*, t. 3, p. 530, et *in Matth.*, p. 225, la reconnaît comme un véritable ouvrage de S. Jude, et il dit de cette Lettre, qu'elle ne contient que très-peu de paroles, mais qu'elles sont très-efficaces. Elle se trouve encore citée par S. Clément d'Alexandrie dans son *Pédagogue*, l. 3, c. 8, p. 239 et dans les *Stromates*. l. 3, p. 431 ; par S. Cyprien, *adv. Novatian.*, p. 438 ; par Lucifer de Caillieri, *Tract. de non conveniendo cum Hæreticis*, *Bibl. PP.*, t. 9, p. 1060 ; par S. Ambroise, *in Luc.*, 8, v. 24 ; par S. Jérôme, *in Hier.* 29, v. 8 ; par S. Epiphane, *Hær.*, 26 ; par S. Augustin, *Retract.*, l. 2, c. 27, t. 1, p. 23, et de fide, c. 23, t. 4, p. 35, et alibi.

Jude, quinzième évêque de Jérusalem, qui vivait sous Adrien; que ces mots *frater autem Jacobi*, qu'on lit au verset 1, auraient été ajoutés par les copistes, parce que S. Jude ne prend pas la qualité d'Apôtre, et que cette lettre n'a pas été reçue tout d'abord par toutes les Eglises. Vaines imaginations. S. Pierre, S. Paul, S. Jean, n'ont pas pris la qualité d'Apôtres à la tête de toutes leurs lettres, et quelques Eglises ont douté d'abord de l'authenticité d'autres écrits, dont l'authenticité et la canonicité ont été démontrées dans la suite et reconnues universellement.

Comme cette Epître est très-courte, on ne sera sans doute pas fâché de la lire ici en passant. Elle montre que ce n'est pas à tort que cet Apôtre a été surnommé *le Zélateur*. La voici :

EPITRE DE S. JUDE, APOTRE.

“ 1. Jude, serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, à ceux que Dieu le Père a aimés, et que Jésus-Christ a conservés, en les appelant.

2. Que la Miséricorde, la paix et la charité s'augmentent en vous de plus en plus.

3. Mes Bien-Aimés, ayant toujours souhaité avec grande ardeur de vous écrire touchant le salut qui nous est commun, je m'y trouve maintenant obligé par nécessité, pour vous exhorter à combattre pour la foi, qui a été une fois laissée par tradition aux Saints.

4. Car il s'est glissé parmi nous certaines gens, dont il avait été prédit, il y a longtemps, qu'ils s'attireraient ce jugement; — gens impies qui changent la grâce de notre Dieu en une licence de dissolution, et qui renoncent Jésus-Christ, notre unique Maître et notre Seigneur.

5 Or, je veux vous faire souvenir de ce que vous avez

appris autrefois ; qu'après que le Seigneur eût sauvé le Peuple en le tirant de l'Égypte, il fit périr ensuite ceux qui furent incrédules ;

6. Qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et réserve pour le jugement du grand jour, les Anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure ;

7. Et que de même Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines qui s'étaient débordées comme elles dans les excès d'impureté, et s'étaient portées à abuser d'une chair étrangère, ont été proposées pour un exemple de feu éternel par la peine qu'elles ont soufferte.

8. Après cela, ces personnes souillent la chair par de semblables corruptions, et de plus, ils méprisent la domination, et maudissent ceux qui sont élevés en dignité.

9. Cependant l'archange Michel, dans la contestation qu'il eut avec le Diable, touchant le corps de Moïse, n'osa le condamner avec exécration ; mais se contenta de dire : *que le Seigneur te réprime !*

10. Au lieu que ceux-ci condamnent avec exécration tout ce qu'ils ignorent, et ils se corrompent en tout ce qu'ils connaissent naturellement, comme les bêtes irraisonnables.

11. Malheur sur eux, parce qu'ils suivent la voie de Caïn ; qu'étant trompés comme Balaam, et emportés par le désir du gain, ils s'abandonnent au dérèglement ; et que, imitant la rébellion de Coré, ils périront comme lui.

12. Ces personnes sont la honte et le déshonneur de vos festins de charité, lorsqu'ils y mangent avec vous sans aucune retenue ; ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, que le vent emporte çà et là ; ce sont des arbres d'automne, des arbres stériles, doublement morts et déracinés.

13. Ce sont des vagues furieuses de la mer, d'où sor-

tent, comme une écume sale, leurs ordures et leurs infamies ; ce sont des étoiles errantes, auxquelles une tempête noire et ténébreuse est réservée pour l'éternité.

14. C'est d'eux que Enoch, qui a été le septième (Prophète) depuis Adam, a prophétisé en ces termes : *Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses Saints,*

15. *Pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commises, et de toutes les paroles injurieuses que ces pécheurs impies ont proférées contre lui.*

16. Ce sont des murmureurs qui se plaignent sans cesse, qui suivent leurs passions, dont les discours sont pleins de faste et de vanité, et qui se rendent admirateurs des personnes, selon qu'il est utile pour leurs intérêts.

17. Mais pour vous, mes Bien-Aimés, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les Apôtres de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

18. Qui vous disaient : *que aux derniers temps il s'élèverait des imposteurs qui suivraient leurs passions dérégées et pleines d'impiété.*

19. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes .., des hommes sensuels, qui n'ont point l'esprit de Dieu.

20. Mais vous, mes Bien-Aimés, vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-sainte foi, et priant par le Saint-Esprit,

21. Conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour obtenir la Vie Eternelle.

22. Reprenez ceux qui paraissent endurcis et condamnés.

23. Sauvez les uns en les retirant comme du feu ; ayez compassion des autres, en craignant pour vous-mêmes ; et laissez comme un vêtement souillé tout ce qui tient de la corruption de la chair.

24. A Celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparaitre devant le trône de sa gloire purs et sans tache, et, dans un ravissement de joie, à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

25. A Dieu seul notre Sauveur, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles, maintenant, et dans tous les siècles des siècles ! Amen. »

Telle est l'Épître de l'Apôtre S. Jude, qui ne contient que vingt-cinq versets, qui est adressée aux Fidèles en général, et qui est, comme on le voit, destinée à les précautionner contre les Gnostiques impurs du premier siècle et contre les Hérétiques, perturbateurs de la primitive Eglise.

XI. — *L'Apocalypse.*

L'Apocalypse, du grec *Αποκαλυψις*, *Révélation*, est le dernier livre Canonique du Nouveau Testament. Elle contient en vingt-deux chapitres, une prophétie touchant l'état de l'Eglise, depuis l'Ascension de Jésus-Christ au Ciel jusqu'au Jugement dernier, et elle est comme la conclusion de toutes les Saintes-Ecritures, afin que les Fidèles, reconnaissant la conformité des révélations de la Nouvelle-Alliance, avec les prédictions de l'Ancienne, soient confirmés dans l'attente du dernier Avènement de Jésus-Christ. Ces révélations furent faites à l'apôtre S. Jean, durant son exil dans l'île de Pathmos, pendant la persécution de Domitien.

L'enchaînement d'idées sublimes et prophétiques qui composent *l'Apocalypse* a toujours été un labyrinthe pour les plus grands génies et un écueil pour la plupart des Interprètes ou Commentateurs.

Dans l'*Histoire de S. Jean l'Évangéliste*, nous rappor-

terons comment, dans un mystérieux ravissement, le disciple Bien-Aimé vit les événements de l'avenir se dérouler sous ses regards, et comment il reçut le commandement divin de les écrire dans un livre. Nous donnerons les preuves de l'authenticité et de la canonicité de ce monument sacré ; ces deux points, sur lesquels on a longtemps disputé dans les premiers siècles de l'Eglise, sont aujourd'hui pleinement éclaircis.

Du temps même de S. Jean, Cérinthe attribuait l'*Apocalypse* à cet Apôtre, et en même temps, il puisait dans ce Livre l'idée du *millénarisme*. Plusieurs catholiques, voyant que cette erreur paraissait favorisée par le livre de S. Jean, hésitaient à le reconnaître pour canonique et pour authentique. Lorsqu'ensuite on eut vu que le vrai sens ne donnait aucun lieu à cette erreur, l'hésitation cessa et tous les Pères ont admis et reconnu son authenticité. Quoique hérétique, Cérinthe peut être considéré comme l'un des témoins contemporains de ce fait ; il n'a réussi à donner de la vogue à son hérésie, que parce qu'il paraissait la fonder sur une autorité imposante, celle de S. Jean. On embrassait donc assez communément l'opinion des Millénaires, parce qu'elle semblait appuyée par un livre très-authentique et de la plus grande autorité.

L'*Apocalypse* est attribuée à S. Jean l'Evangéliste, par S. Clément de Rome, dans sa Lettre aux Corinthiens, par S. Justin, S. Irénée, S. Denys d'Alexandrie, S. Hippolyte, martyr, Tertullien, Origène, S. Victorin, Eusèbe, S. Athanase, S. Hilaire, S. Grégoire de Nysse, S. Ambroise, S. Cyprien, S. Théophile d'Antioche, S. Méthodius, et par la plupart des Anciens Pères, qui généralement l'ont reçue comme un Livre Canonique, ayant autorité dans l'Eglise. Si quelques rares écrivains et quelques hérétiques ne l'ont pas admise dans le Canon des Ecritures Saintes, ils l'ont fait sans motif. Méliton, Apollonius, S. Augustin, etc.,

témoignent que dans l'Eglise Latine on l'a toujours regardée comme canonique.

Le troisième concile de Carthage, tenu en 397, l'inséra dans le Canon des Ecritures, et, depuis ce temps-là, toute l'Eglise d'Orient l'a admise comme celle d'Occident.

Les Aloges, hérétiques du deuxième siècle, rejetaient l'*Apocalypse*, dont ils tournaient les révélations en ridicule, surtout celles des sept trompettes, des quatre Anges liés sur l'Euphrate, etc. S. Epiphane, répondant à leurs invectives, observe que l'*Apocalypse* n'étant pas une simple histoire, mais une Prophétie, il ne doit pas paraître étrange que ce Livre soit écrit dans un style figuré, semblable à celui des Prophètes de l'Ancien Testament.

Quant aux Calvinistes, on ne doit pas être étonné qu'ils aient toujours refusé d'en reconnaître la canonicité. L'*Apocalypse* renferme un tableau de la liturgie apostolique, qui ne leur est pas favorable. Les Anglicans, au contraire, mettent ce Livre au nombre des Saintes Ecritures ; dans ces derniers temps, le savant Lardner a rassemblé les témoignages des Anciens sur ce sujet. *Credibility of the Gospel History* (t. XVII, p. 356).

Dans l'*Histoire de l'apôtre S. Jean*, nous montrerons quelle estime les Pères et les Docteurs ont faite de l'*Apocalypse* ; combien d'ouvrages ont été composés chez les Protestants comme chez les Catholiques pour expliquer ce Livre. Après en avoir donné des extraits, nous indiquerons les moyens de lire avec avantage cette Révélation Divine ; nous exposerons les principes qui peuvent nous en découvrir le sens prophétique, prochain et éloigné, — mettre d'accord les Pères et les Docteurs, anciens et modernes. Nous y verrons un premier sens prophétique, littéral, concernant des événements prochains, — puis un second sens également prophétique, *principal et littéral*, concernant des événements lointains et très-importants ; car c'est une

prophétie semblable à celle de l'Évangile où Notre-Seigneur annonce à la fois dans un même Oracle la fin de Jérusalem et la fin du monde, le jugement dernier exécuté sur le nouveau Peuple de Dieu, composé surtout de la Gentilité. Sous ce double rapport, les deux sens littéraires sont extrêmement importants. Le premier accomplissement de la Prophétie Divine est figuratif du second et dernier accomplissement, qui doit intéresser toutes les nations de l'Univers.

C'est pour de justes motifs, que les Pères et les Docteurs ont fait l'éloge de l'Apocalypse de S. Jean comme d'un Livre admirable et divin.

XII-XXVI. — DES AUTRES LIVRES SACRÉS

DU NOUVEAU TESTAMENT.

DÉMONSTRATION GÉNÉRALE DE L'AUTHENTICITÉ ET DE LA VÉRACITÉ DE TOUS LES LIVRES CANONIQUES.

Les Docteurs démontrent l'authenticité des quatre *Évangiles Canoniques*.

1° Par la comparaison de ces ouvrages entre eux, et avec les autres Ecrits du Nouveau Testament. L'auteur des *Actes des Apôtres* a été certainement le compagnon des voyages de S. Paul ; il se donne pour tel, et on le voit par l'exactitude et par les détails avec lesquels il les raconte. S. Paul, dans ses Epîtres, lui donne le nom de *Luc*. Or, en commençant les *Actes*, S. Luc dit qu'il a déjà écrit l'*Histoire de Jésus-Christ*, de ce qu'il a fait et enseigné ; et en commençant son *Évangile*, il témoigne que d'autres l'ont déjà écrit avant lui. Il est donc certain que les trois premiers *Évangiles*, aussi bien que les *Actes*, ont été écrits avant la mort des Apôtres, et avant la ruine de Jérusalem, l'an 70. Les dates, les faits, les circons-

tances, les personnages, tout se tient, s'enchaîne et se confirme. *L'autographe* de S. Jean, conservé durant plusieurs siècles dans l'Eglise d'Ephèse, est une preuve de son authenticité.

2° Par la concordance et l'uniformité des faits, des récits, des *Evangelies* et des *Epîtres*, — malgré la variété de la narration et l'infinité des détails. Cet accord prouve que les Auteurs ont été instruits à la source.

3° Par l'usage constant dans lequel ont été les Sociétés chrétiennes, dès l'origine, de lire dans leurs assemblées les *Evangelies*. S. Justin, qui écrivait cinquante ans après S. Jean, atteste cet usage (*Apol. I, n. 66 et 67.*) S. Ignace, qui a vu Jésus-Christ, en parle (*Ad Philad., n° 5*), et il subsiste encore dans l'Eglise. Ces Sociétés différentes ont-elles pu conspirer à recevoir, comme écrits des Apôtres, des livres qui n'en étaient pas ?

Les Eglises, fondées par les Apôtres, se sont constamment montrées zélées à conserver les Ecrits qu'elles en avaient reçus, et sans aucune altération, comme l'attestent Tertullien (*Adv. Marcion., l. IV, c. 5*) ; S. Irénée (*Adv. Hær., l. III, c. 8*) ; Eusèbe (*Hist. Eccl., l. 3, c. 25*). Cela rend indubitable l'authenticité de nos quatre *Evangelies*.

4° Par les Pères, par les Ecrivains, par les Hérétiques des Temps Apostoliques, qui ont cité dans leurs écrits divers passages de nos *Evangelies*. Un tel fait rend invincible cette vérité, que les Livres du Nouveau Testament ont été écrits par les Apôtres.

Quelques incrédules modernes ont avancé au hasard que nos *Evangelies* n'ont paru qu'après la ruine de Jérusalem, lorsqu'il n'y avait plus de témoins oculaires des faits Evangeliques.

Réponse. — Outre les preuves du contraire que nous avons données, il y a d'autres remarques à faire : 1° Toute

l'anquité atteste que S. Matthieu a écrit son *Evangile* en hébreu : or, après la ruine de Jérusalem, les Juifs, bannis de la Palestine et dispersés, ont été forcés d'apprendre le grec. Il n'aurait plus servi à rien d'écrire un *Evangile* en hébreu ; c'est pourquoi celui de S. Matthieu a été promptement traduit en grec et en d'autres langues.

2° S. Marc a écrit sous les yeux de S. Pierre, comme l'atteste la même antiquité ; or, cet Apôtre a été mis à mort trois ans avant la ruine de Jérusalem.

3° Certainement, S. Luc a composé les *Actes des Apôtres* avant cette époque, puisqu'il finit son histoire à la deuxième année de l'incarcération de S. Paul à Rome : il ne fait aucune mention du martyr de S. Pierre et de S. Paul, ni de la ruine de Jérusalem. Or, nous venons de remarquer que, en commençant *les Actes*, S. Luc déclare qu'il a déjà écrit son *Evangile*. Ces livres ont donc été écrits et publiés avant la ruine de Jérusalem.

S. Jean seul a écrit après cette époque, et, avant d'écrire son *Evangile*, il avait vu ceux de S. Matthieu, de S. Marc et de S. Luc, et il en avait confirmé la vérité par son témoignage (*Apud, Eusèb., l. III, c. 24*).

5° Les Juifs, chassés de la Judée, se retirèrent les uns en Egypte, les autres en Syrie, dans la Grèce, en Italie, dans l'Orient ; ils virent les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ephèse de Corinthe, de Rome, etc., déjà établies, et où l'on publiait hautement les faits Evangéliques. Voilà autant de témoins qui pouvaient les contredire, s'ils avaient été faux. Quadratus, qui vivait au commencement du second siècle, attestait que plusieurs de ceux qui non-seulement avaient vu Jésus-Christ, mais qui avaient été guéris ou ressuscités par lui, avaient vécu jusqu'à son temps. En effet, la fille de Jaïrus, et le fils de la veuve de Naïm, et d'autres que Jésus guérit et ressuscita, étaient encore jeunes, et s'ils ont vécu quatre-vingts ans, ils ont vu les commencements du second siècle.

Mais il est certain que les Livres du Nouveau Testament étaient la plupart écrits sous les yeux des contemporains de Jésus et des Apôtres. Nous lisons dans S. Matthieu, dans S. Marc et dans S. Luc, la prédiction de Jésus-Christ relative à la prochaine destruction de Jérusalem et du Temple ; mais cette Prophétie est entremêlée de circonstances étrangères qui semblent en affaiblir l'éclat, et que les Evangélistes n'auraient pas manqué d'en écarter, s'ils n'eussent écrit qu'après l'événement. S. Jean est le seul qui ne rapporte pas cette Prophétie, sans doute parce que son Evangile étant postérieur au siège de Jérusalem, elle n'aurait pas eu le même poids dans sa bouche, que dans celle des autres Evangélistes.

S. Luc, écrivant l'*Histoire des Apôtres*, nous les montre au milieu de Jérusalem, enseignant dans le Temple, cités devant les Prêtres et les Magistrats, S. Paul, interrogé par les Tribuns et par les Gouverneurs Romains, parlant en présence du roi Agrippa, envoyé à Rome pour y être jugé par Néron, et S. Luc est avec lui. Le Temple subsistait donc, les Juifs conservaient encore leur ville, leur religion, leurs magistrats, lorsque S. Luc écrivait les *Actes des Apôtres*. Or, S. Luc nous apprend qu'il n'a écrit cette histoire qu'après l'*Evangile* qui porte son nom, et l'*Evangile* de S. Luc est certainement postérieur à ceux de S. Matthieu et de S. Marc.

Les Théologiens, et notamment le docteur Duvoisin, établissent de la manière suivante l'authenticité et la véracité des livres du Nouveau Testament, qui contiennent l'*Histoire de Jésus-Christ* et celle des Apôtres, — leurs instructions et leurs faits miraculeux, etc., les *Epîtres de S. Paul* et celles des autres Apôtres.

Quatre sortes de témoins nous assurent de l'authenticité des Evangiles et des autres livres du Nouveau Testament : l'Eglise universelle, les Pères apostoliques, les anciens hé-

rétiques, et les philosophes païens qui ont combattu la religion chrétienne. Voyons d'abord quelle est, sur ce point, l'autorité de l'Eglise.

Il serait injuste et déraisonnable de prétendre récuser son témoignage, sous prétexte qu'elle déposerait dans sa propre cause ; car pourquoi la cause des livres du Nouveau Testament est-elle devenue celle de l'Eglise, sinon parce que, dès son origine, l'Eglise a respecté ces livres comme les écrits de ses fondateurs ? Dans la question présente, les Chrétiens sont les témoins naturels et nécessaires du fait que nous discutons ; ce fait s'est passé chez eux, il leur appartient, eux seuls y sont intéressés : il est donc juste, il est donc indispensable de les entendre. Chaque peuple doit en être cru sur son histoire, chaque religion sur ses monuments, sauf les restrictions que la critique a droit de mettre à cette confiance. Mais quelles raisons pourraient contre-balancer la foi de l'Eglise et l'autorité de la tradition ?

Une société immense, répandue dans toutes les contrées de l'univers, respectable par les vertus et le savoir d'une multitude de ses membres qui l'ont illustrée dans tous les âges ; une société dont la naissance, les progrès et les différentes révolutions, nous sont connus par une suite continue de monuments incontestables ; l'Eglise chrétienne nous présente un livre qu'elle dit avoir reçu des mains de ses fondateurs : dans ce livre sont renfermés les titres et les règles de sa croyance, les maximes de sa morale, les cérémonies de son culte, les lois de sa discipline ; depuis que le nom de Jésus-Christ est connu dans le monde, ce livre est répandu partout, il est traduit en toutes les langues, les chrétiens le lisent, le méditent, le révèrent comme la parole de Dieu même. S'il s'élève entre eux quelque dispute sur la foi, c'est à ce livre qu'on en appelle ; c'est l'oracle que tous les partis consultent avec un égal respect ;

son autorité est si bien établie que, au lieu de la contester, les plus hardis novateurs tâchent de se la rendre favorable par des interprétations nouvelles et forcées. Tel est le témoignage solennel que l'Eglise chrétienne rend aux livres du Nouveau Testament.

Une possession si ancienne, si constante, si peu contredite, forme au moins un préjugé qui ne pourrait être détruit que par des démonstrations évidentes, une prescription qui ne pourrait être ébranlée que par des titres incontestables. Ce n'est point à nous qu'il faut demander la preuve de l'authenticité de nos Ecritures ; notre possession seule nous tient lieu de titre. C'est à vous, qui prétendez troubler cette possession, de nous faire voir ce qu'elle a de vicieux ; c'est à vous de nous dire en quel temps et par qui ces livres ont été supposés ; de nous expliquer comment les écrits d'un faussaire ont pu tout à coup inonder l'Eglise entière, et prendre une place qui n'était due qu'à ceux des Apôtres ; de nous montrer par quel art, par quel enchantement on a pu tromper la vigilance des pasteurs, surprendre la religion des peuples, étouffer une multitude de voix prêtes à réclamer contre l'imposture. Tant que ces questions demeureront sans réponses, nous nous croirons en droit de supposer que les Chrétiens du second siècle n'ont admis les livres du Nouveau Testament que sur les témoignages unanimes de leurs pères, lesquels les tenaient immédiatement de la main des Apôtres et de leurs Disciples. Cette succession de doctrine est dans l'ordre naturel des choses ; elle rend une raison satisfaisante de la foi des Chrétiens par rapport à leurs Ecritures, et l'on ne voit pas, dans toute autre supposition, comment cette même foi pourrait avoir pris naissance et s'être enracinée si profondément dès le premier âge du Christianisme.

L'authenticité des livres du Nouveau Testament était un point si bien établi, dès les premiers siècles du Christia-

nisme, que l'on regardait comme des novateurs tous ceux qui osaient la contester. C'est ce qui paraît évidemment par la manière dont Tertullien et S. Augustin ont combattu les Marcionites et les Manichéens, les seuls d'entre les anciens hérétiques, qui aient tenté d'affaiblir l'autorité des Ecritures.

« Nous avons, dit Tertullien, chacun notre Evangile : Marcion prétend que le sien est véritable, et que le mien est altéré ; moi je soutiens que mon Evangile est authentique, et que celui de Marcion est corrompu. Qui décidera entre nous, sinon la raison prise du temps, en sorte que la plus grande autorité appartienne à celui des deux exemplaires qui se trouvera le plus ancien ? Car en toutes choses le vrai doit précéder le faux, puisque le faux est la corruption du vrai ; or, il est si constant que notre Evangile est le plus ancien des deux, que Marcion lui-même l'admettait autrefois, et que depuis il a prétendu le corriger ; ce qui prouve et l'antiquité de notre exemplaire, car toute correction est postérieure à la faute que l'on veut corriger, et la nouveauté du sien, puisque cet Evangile de Marcion n'est autre chose que le nôtre, retouché et corrigé à sa manière (*Advers. Marcion., lib. IV, cap. 4.*) »

« En deux mots, poursuit Tertullien, on doit regarder comme vrai ce qui est plus ancien, et comme plus ancien ce qui est dès le commencement, et comme étant dès le commencement ce qui vient des Apôtres, et comme venant des Apôtres, ce que les églises, fondées par les Apôtres, ont toujours respecté. Or, qu'on s'adresse aux églises de Corinthe, de Galatie, de Philippes, de Thessalonique, d'Éphèse ; qu'on s'adresse à l'église de Rome, à laquelle Pierre et Paul ont laissé l'Evangile scellé de leur sang ; qu'on s'adresse aux églises fondées et instruites par Jean, où l'ordre et la succession des évêques remontent jusqu'à cet apôtre ; enfin, qu'on s'adresse à toutes les églises, liées

avec ces premiers par une même foi, on y trouvera l'Évangile de Luc tel que nous le défendons ; quant à celui de Marcion, ou ces églises ne le connaissent point, ou elles ne le connaissent que pour le condamner (*Cap. 5*). »

« La même autorité des Eglises apostoliques, continue ce Père, prouve également en faveur des Evangiles de Jean, de Matthieu et de Marc. Pourquoi donc Marcion refuse-t-il de les reconnaître, pour s'en tenir uniquement à celui de Luc ? Puisque ces églises les reçoivent tous également, ne devait-il pas ou les corriger, s'il les croyait corrompus, ou les admettre, s'ils lui paraissaient entiers ? (*Ibid.*) »

« Telles sont, conclut Tertullien, les preuves sommaires par lesquelles nous défendons l'autorité de l'Évangile contre les hérétiques. Nous leur opposons l'ordre des temps, pour démontrer que leurs exemplaires sont falsifiés, et, par conséquent, postérieurs aux véritables ; et le témoignage des églises où la tradition des Apôtres s'est conservée, parce que l'on ne peut apprendre la vérité que de ceux qui l'ont enseignée (*Ibid.*) »

Dans le livre *des Prescriptions*, Tertullien ne se contente pas d'en appeler au témoignage des Eglises apostoliques ; il produit, en faveur de la doctrine de l'Église et de la fidélité de ses exemplaires, les lettres originales écrites de la propre main des Apôtres : Eh bien ! dit-il, vous qui désirez vous instruire de ce qui intéresse votre salut, parcourez les églises apostoliques, ces églises où président encore les chaires des Apôtres, où l'on croit les voir eux-mêmes et entendre le son de leur voix, en lisant leurs *Lettres authentiques*. Etes-vous proches de l'Achaïe ou de la Macédoine ? Vous avez Corinthe, Philippes, Thessalonique. Pouvez-vous passer en Asie ? Vous avez Ephèse. Etes-vous moins éloignés de l'Italie ? Vous avez Rome, qui peut aussi nous fournir des preuves incontestables (*De Præscript.*, cap. 36.) »

S. Augustin établit également l'authenticité de nos Ecritures par la tradition :

Je commence, dit-il, à vous lire l'Evangile de S. Matthieu, où se trouve le récit de la naissance du Sauveur (c'était un des points contestés par les Manichéens) : vous me direz que Matthieu n'est pas l'auteur de ce récit, malgré le témoignage de l'Eglise universelle qui, par la succession constante de ses évêques, remonte jusqu'à l'origine des chaires apostoliques ; et qu'opposerez-vous à cet Evangile ? Vous citerez peut-être je ne sais quel écrit de Manichée, où il est dit que Jésus n'est pas né de la Vierge. Mais, puisque sur le témoignage de vos chefs, qui ont reçu cet écrit des disciples de Manichée, et qui l'ont transmis à leurs successeurs, je ne doute pas qu'il ne soit effectivement l'ouvrage de Manichée, vous devez aussi convenir que Matthieu est le véritable auteur de l'Evangile que l'Eglise lui a constamment attribué, depuis le temps où il a vécu jusqu'à nos jours (*Lib.*, xxviii, *cap.* 2). »

« Peut-être, ajoute S. Augustin, nous citerez-vous encore quelque écrit qui porte le nom de l'un des Apôtres du Sauveur, où il soit dit que le Christ n'est pas né de Marie ? Mais si cet écrit prétendu apostolique, et l'Evangile de Matthieu, ne peuvent subsister ensemble, lequel des deux croyez-vous que nous devons admettre, ou celui que l'Eglise fondée par Jésus-Christ, agrandie par les Apôtres, répandue dans tout l'univers par les travaux de ceux qui leur ont succédé, a reçu et fidèlement conservé depuis son origine ; ou celui que cette même Eglise rejette, parce qu'elle ne l'a jamais connu ? Certainement, si les livres que vous produisez sous les noms des Apôtres étaient leur ouvrage, ils seraient connus et respectés dans cette Eglise, dont la durée, depuis les Apôtres, est marquée par la succession suivie des évêques... (*Contra adversar. legis et prophet.*, lib., i, *cap.* 20). Et comment les Manichéens donne-

raient-ils à ces livres apocryphes une autorité qui leur est refusée par les Eglises apostoliques ? (*Contra Faust. Manich.*, lib. XIII, c. 4). »

C'est par une conséquence nécessaire de ces principes que S. Augustin établit ailleurs une maxime qui peut d'abord sembler extraordinaire, et qui néanmoins renferme un sens également exact et profond : « Pour moi, dit-il, je ne croirais pas à l'Évangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique : » *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas.* Il ne s'agit pas en cet endroit, ainsi que l'observe très-bien M. Duguet, du témoignage que l'Eglise, comme une société douée du privilège surnaturel de l'infaillibilité, rend à l'inspiration des Ecritures : ce serait un cercle qui prouverait l'Écriture par l'Eglise, et l'Eglise par l'Écriture, ou plutôt qui ne prouverait absolument rien. S. Augustin ne considère ici l'Évangile que comme un livre ordinaire, attribué à un certain auteur que l'on sait avoir vécu dans un temps déterminé ; il ne regarde l'Eglise que comme une société humaine, qui a commencé en un certain temps, qui fait profession d'une certaine doctrine, qui a été gouvernée par des hommes connus, et qui doit être instruite de sa propre doctrine et de l'origine de ses titres. Sous ce rapport, le témoignage de l'Eglise n'a rien que d'humain ; comme aussi l'authenticité des Ecritures est un fait d'un ordre purement naturel. Mais il est évident que ce fait ne peut être mieux attesté que par l'Eglise, dépositaire des Ecritures ; et, dans l'ordre naturel, il n'est rien qui soit au-dessus du témoignage que l'Eglise rend à l'authenticité de ses livres ; d'où il suit, comme S. Augustin le disait de lui-même, que si nous croyons aux Évangiles, c'est parce que l'Eglise, en nous les mettant entre les mains, nous assure qu'ils sont l'ouvrage des Apôtres ou des Disciples de Jésus-Christ.

II. — Le témoignage des Pères Apostoliques nous offre une seconde preuve de l'authenticité des Livres du Nouveau Testament ; on a trouvé dans leurs écrits près de quarante passages tirés de nos Evangiles Canoniques. Donnons quelques exemples.

S. Barnabé, dans son *Épître Catholique*, cite plusieurs passages, qui se trouvent en toutes lettres dans nos Evangiles. Prenons garde, dit-il, qu'il ne nous arrive ainsi qu'il est écrit : *Plusieurs sont appelés, peu sont élus*. Ce mot, ainsi qu'il est écrit, ne permet pas de douter que la maxime rapportée par l'auteur ne soit une citation prise de l'Écriture Sainte : or elle se trouve dans l'Evangile de S. Matthieu (c. xx, v. 16).

Il dit que *Jésus-Christ n'est pas venu appeler les Justes, mais les pécheurs à la pénitence* : ce que nous lisons en propres termes en S. Matthieu (c. ix, v. 13 ; en S. Marc, c. ii, v. 17 ; en S. Luc, c. v, v. 32.)

Il cite une réponse des Pharisiens à Jésus-Christ, et la réplique de Jésus-Christ aux Pharisiens, telles qu'elles se lisent en S. Matthieu (c. xxii, v. 4) ; enfin il rapporte cette parole du Sauveur, *donnez à quiconque vous demande*. (En S. Luc, c. vi, v. 30.)

Il est vrai que l'auteur de cette *Épître* ne nomme point les livres dont il emprunte ces citations ; mais il faut observer qu'il en use de même à l'égard des livres de l'Ancien Testament.

Hermas ne cite nulle part, au moins d'une manière bien expresse, ni les Evangiles, ni les autres livres du Nouveau Testament ; on ne doit pas s'en étonner ; la nature de son ouvrage ne demandait pas ces sortes de citations. Le livre du *Pasteur* est un dialogue divisé en trois parties, les *visions*, les *préceptes* et les *similitudes*. Les interlocuteurs sont des anges, l'Église et différents personnages allégoriques, qui n'ont pas besoin d'appuyer ce qu'ils disent par l'autorité

de l'Écriture, parce qu'Hermales les suppose envoyés et inspirés de Dieu pour le former à la perfection chrétienne. Du reste, cet écrivain ne cite pas plus l'Ancien Testament que le Nouveau ; en concluons-nous que les livres de l'Ancien Testament lui étaient inconnus ?

S. Clément rapporte plusieurs sentences de Jésus-Christ, et il exhorte les Corinthiens à se les rappeler ; ce qui suppose qu'elles étaient écrites dans les livres connus et répandus parmi les fidèles. Or, ces mêmes sentences se trouvent mot pour mot dans nos Évangiles.

Dans sa première Épître, il dit : « Souvenez-vous surtout
« des discours du Seigneur Jésus, qui, enseignant la dou-
« ceur et la patience, a dit : Faites miséricorde, afin que
« miséricorde vous soit faite ; pardonnez, afin que l'on vous
« pardonne ; on fera pour vous comme vous ferez pour les
« autres ; comme vous donnez, on vous donnera ; comme
« vous jugez, on vous jugera ; comme vous aurez eu de
« l'indulgence, on en aura pour vous ; on se servira pour
« vous de la même mesure dont vous vous serez servis
« pour les autres. » Ces maximes du Sauveur se lisent en
S. Luc (ch. vi, v. 36 et suiv.)

« Souvenez-vous, dit encore S. Clément, des paroles de
« Jésus Notre-Seigneur ; car il a dit : Malheur à cet
« homme ! il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né,
« que d'avoir scandalisé un de mes élus ; il vaudrait mieux
« qu'on lui eût attaché une meule et qu'on l'eût jeté dans
« la mer, que d'avoir scandalisé un de mes petits enfants. »
Ce passage est formé de plusieurs textes visiblement empruntés de nos Évangiles. (*Voyez* Matth., c. xviii, 6 ; Marc, c. ix, v. 41 ; Luc, c. xvii, v. 2.)

On peut encore observer, dans cette première Épître du pape S. Clément, des allusions manifestes à plusieurs endroits des Épîtres de S. Paul, de S. Pierre et de S. Jacques. Voyez entre autres les nombres 30, 35, 36, etc.

Mais voici quelque chose de plus qu'une simple citation :
« Prenez en main, dit S. Clément aux fidèles de Corinthe,
« l'Épître du bienheureux Paul apôtre. De quoi vous parle-
« t-il au commencement de l'Évangile? C'est l'Esprit de
« vérité qui lui a dicté ce qu'il vous écrivait, de lui-même,
« de Céphas, d'Apollo, et des schismes qui se formaient
« parmi vous (*I, Clem. Epist*, n° 47). » La première
Épître de S. Paul aux Corinthiens ne pouvait être mieux
caractérisée ; puisque, dès les premières lignes, il y est fait
mention des troubles excités dans l'Église de Corinthe à
l'occasion de S. Paul, de Céphas et d'Apollo. Il est donc
bien certain que cette Épître aux Corinthiens, telle que
nous l'avions, était connue et respectée comme l'ouvrage de
S. Paul, dès le temps de S. Clément, c'est-à-dire très-peu
d'années après la mort de l'Apôtre.

Il est vrai que, dans les écrits des Pères apostoliques,
les citations ne sont pas toujours aussi précises que celles-
ci. S. Clément avait une raison particulière de citer nom-
mément l'Épître aux Corinthiens ; il écrivait à ces mêmes
Corinthiens, disciples de S. Paul, pour leur recommander
l'union, la paix et la charité ; et pouvait-il le faire d'une
manière plus pressante qu'en les rappelant à ce que l'Apôtre
leur avait écrit *au commencement de l'Évangile*, c'est-à-dire
au commencement de son Épître, ou, si l'on veut, dans
les premiers temps de son ministère par rapport aux Co-
rinthiens ?

Cette citation nous fournit une preuve incontestable de
l'authenticité de nos Évangiles ; car tout ce qu'il y a d'es-
sentiel dans nos Évangiles est ou renfermé, ou supposé
dans les différentes Épîtres de S. Paul, et en particulier
dans la première aux Corinthiens. Tous ceux qui ont admis
les Épîtres de S. Paul ont reçu nos Évangiles ; et par con-
séquent les Évangiles cités sans nom d'auteur par S. Clé-
ment et les autres Pères apostoliques, ne diffèrent pas

de ceux que la tradition nous a fait passer avec les Épîtres de S. Paul.

Dans la seconde Épître de S. Clément, que nous n'avons pas en entier, et qui n'a pas la même autorité que la première, ainsi que nous l'avons observé, on voit un assez grand nombre de passages manifestement empruntés des évangiles canoniques. Il serait trop long et trop ennuyeux de les transcrire. (*Comparez* N. 2, et Matth., c. ix, v. 13 ; N. 3, et Matth., c. x, v. 32 ; N. 4, et Matth., c. vii, v. 21 ; *Ibid.*, et Matth., c. vii, v. 23, et Luc, c. xiii, v. 27 ; N. 6, et Matth., c. vi, v. 24, c. xvi, v. 26 ; N. 8, et Luc, c. xvi ; v. 12, etc.)

Au reste, il faut convenir que plusieurs des sentences de Jésus-Christ, rapportées par S. Clément et les autres Pères apostoliques, n'existent pas en toutes lettres dans nos Évangiles ; mais on reconnaît aisément le texte original, malgré le changement ou la transposition de quelques mots. Les anciens, dans leurs citations, s'attachaient plus à rendre le sens que les termes de l'Écriture : on le voit par les passages qu'ils ont cités de l'Ancien Testament. D'ailleurs le but de S. Clément, dans ses lettres à l'Église de Corinthe, ne demandait pas cette exacte précision dont on se pique dans un ouvrage de controverse ; il écrivait à des fidèles nourris de la lecture des Livres Saints, à qui il ne fallait qu'un mot ou une simple allusion pour leur rappeler des maximes que la méditation leur avait rendues familières. Quant aux citations anonymes, outre qu'elles suffisaient à son dessein, il faut encore observer que, dans les premiers temps, les quatre Évangiles étaient regardés comme ne formant qu'un seul ouvrage. On ne disait pas *l'Évangile de S. Matthieu, l'Évangile de S. Jean*, mais *l'Évangile de Jésus-Christ*, c'est-à-dire la prédication, littéralement *la bonne nouvelle* annoncée par Jésus-Christ ; l'acceptation du mot *Évangile* a changé depuis que l'on a commencé à distinguer

ces quatre histoires par les noms des auteurs. Dans l'origine, tout le Nouveau Testament était divisé en deux livres, *l'Évangélique* et *l'Apostolique*. Ce dernier renfermait les Actes et les Épîtres des Apôtres.

S. Ignace, dans l'Épître aux Ephésiens, rapporte cette maxime du Sauveur : *L'arbre se connaît à son fruit.* (Matth., c. xii, v. 33.)

Dans l'épître à l'Église de Smyrne, il dit que Jésus-Christ a voulu être baptisé par S. Jean, *afin de remplir toute justice* (Matth., c. iii, v. 15). Et encore, *que celui qui comprend, comprenne.* (Matth., c. xviii, v. 12.)

Dans l'épître à Polycarpe : *Soyez prudent en toute chose comme le serpent, et simple comme la colombe.* (Matth., c. xx, v. 16.)

Dans l'épître aux Philadelphiens : *Recourant à l'Évangile comme à la chaire de Jésus, et aux Apôtres comme au sénat de l'Église, nous recevons aussi les Prophètes, etc.* (Ignat. *Epist.*, n. 26). Le saint Evêque distingue ici trois livres différents : *l'Évangile*, lequel prouve que Jésus-Christ a pris un corps véritable ; ceci est contre les *Docètes* : *Les Épîtres des Apôtres*, lesquelles déterminent la forme du gouvernement ecclésiastique, et l'Ancien Testament désigné par *les Prophètes*.

S. Ignace parle encore de l'Évangile, comme d'un livre qui contenait le récit de l'incarnation, de la passion et de la résurrection du Sauveur.

Il ne nous reste qu'une seule Épître de S. Polycarpe, où nous trouvons deux passages cités d'après l'Évangile de S. Matthieu : *Si nous prions le Seigneur qu'il nous pardonne, nous devons pardonner nous-mêmes.* (Matth., c. vi, v. 12.) *Prions Dieu qu'il ne nous induise pas en tentation, comme dit le Seigneur ; car l'esprit est prompt, mais la chair est faible.* (Matth., c. vi, v. 13 et c. xxvi, v. 41.) On a pu s'apercevoir que l'Évangile de S. Matthieu se trouve cité plus

souvent que les trois autres : la raison en est qu'étant plus ancien, il a dû être plus connu dans ces premiers temps.

Papias, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, avait composé cinq livres de *l'Interprétation des discours du Seigneur*. S. Irénée, qui le cite, nous apprend qu'il était Disciple de l'Apôtre S. Jean, et condisciple du bienheureux Polycarpe. Lui-même, dans un fragment qu'Eusèbe nous a conservé, dit qu'il a reçu la règle de la foi, de ceux qui avaient vécu avec les Apôtres. Or, Papias a connu nos Evangiles : il en a nommé les auteurs. Il rapportait, sur le témoignage d'un prêtre, nommé Aristion, que S. Marc n'avait pas été du nombre des grands Apôtres de Jésus-Christ ; qu'il s'était attaché à S. Pierre, et qu'il avait écrit son Evangile avec le secours et presque sous la dictée de cet Apôtre. Il disait encore que S. Matthieu avait composé son Evangile en hébreu, et qu'il s'en était fait plusieurs traductions. Enfin Eusèbe observe que Papias avait emprunté quelque chose de la première Eptre de S. Pierre et de la première de S. Jean.

Hégésippe, qui vivait sous l'empire d'Adrien, avait écrit en cinq livres l'histoire de la prédication des Apôtres. Il nous apprend lui-même qu'il était venu à Rome sous le pontificat d'Anicet, et qu'il y était resté jusqu'à celui d'Eleuthère ; il ajoute que, dans ce voyage à Rome, il avait conféré avec un grand nombre d'évêques, et qu'il avait observé que tous faisaient profession de la même doctrine. Dans le petit nombre de fragments qui nous restent de cet ancien écrivain, il ne se trouve rien qui se rapporte expressément à nos Livres Sacrés : mais nous pouvons conjecturer, avec assez de vraisemblance, qu'Eusèbe avait emprunté de lui ce qu'il nous apprend de l'ordre des Evangiles, et du temps où ils furent composés ; car il prévient son lecteur que souvent il suit Hégésippe pour l'histoire des temps apostoliques.

S. Justin, dans sa première apologie, rapporte un fait

bien propre à confirmer ce que nous avons dit de l'autorité de la tradition ; savoir, que les Chrétiens s'assembloient le jour du soleil, pour prier et pour offrir l'Eucharistie, et que dans ces assemblées on lisait publiquement les écrits des Prophètes, et les commentaires ou les *mémoires* des Apôtres (*Just. mart., Apol. 1*). Par les mémoires des Apôtres, on ne peut entendre autre chose que les livres du Nouveau Testament, lesquels sont cités une infinité de fois dans les œuvres de S. Justin.

La première apologie de S. Justin fut écrite vers le milieu du second siècle ; et puisqu'il y est parlé de cette lecture solennelle comme d'un usage non moins général que celui de s'assembler le dimanche pour offrir l'Eucharistie, il faut avouer que les livres du Nouveau Testament étaient connus longtemps avant S. Justin. En effet, s'ils n'eussent été composés que sur la fin du premier, ou vers le commencement du second siècle, ils n'auraient pu, dans l'intervalle de quarante à soixante ans, se répandre dans toutes les Eglises, et s'y accréditer au point que la lecture en fût regardée comme une partie considérable du culte divin. La coutume de lire publiquement les Ecrits des Apôtres est une imitation de ce qui se pratiquait dans les synagogues, où l'on faisait toujours une lecture de quelques livres de la loi, et, par conséquent, elle est aussi ancienne parmi les Chrétiens que l'établissement des Eglises et de la liturgie.

La lettre des Eglises de Vienne et de Lyon aux Eglises de l'Asie et de la Phrygie, est un des plus anciens et des plus beaux monuments qui nous restent de l'Eglise gallicane. Elle fut écrite l'an 177 à l'occasion du martyre de S. Pothin, premier évêque de Lyon. On y trouve quelques citations des Evangiles. Par exemple, il est dit de Vettius Epagatus, que *semblable à Zacharie, il marchait dans tous les commandements du Seigneur, sans reproche*. Ce qui est pris

de S. Luc (c. I, v. 6). On y rappelle aussi cette parole du Sauveur, en S. Jean (c. XVI, v. 2), *l'heure vient que ceux qui vous mettront à mort, croiront rendre obéissance à Dieu.*

Au commencement du troisième siècle, l'an 202, les martyrs scillitains en Afrique, et leurs persécuteurs même, rendent à nos Livres saints le témoignage le plus exprès. Le proconsul dit : *Quels sont les livres que vous lisez et que vous adorez ? Spérat répondit : les quatre Evangiles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Epîtres de l'Apôtre S. Paul, et toute l'Ecriture dictée par l'inspiration divine.*

Il serait inutile d'accumuler les citations et les autorités, puisque nous sommes parvenus au temps où les incrédules conviennent que les livres du Nouveau-Testament étaient admis par toutes les Eglises du monde. S. Justin, S. Irénée, Origène, Tertullien, nous montrent quelle était, à la fin du second siècle, la foi des Eglises de Rome, des Gaules, de l'Asie et de l'Afrique. « Voilà, disait Origène, en parlant des Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean, ce que j'ai appris par la tradition, des quatre Evangiles, les seuls qui soient reconnus, sans aucune contradiction, dans toute l'Eglise qui est sous le ciel (Ap. Eusèbe. *Hist. eccl.*, lib. VI, cap. 25). » Et dès le temps de S. Irénée la chose était si constante, que le S. Docteur s'attache à prouver, par des raisons allégoriques, qu'il ne pouvait y avoir plus de quatre Evangiles.

III. Au témoignage des auteurs apostoliques, on peut joindre le témoignage des hérétiques. « L'autorité de nos Evangiles est si bien établie, disait S. Irénée, que les hérétiques eux-mêmes leur rendent témoignage, et que chacun d'eux en sortant de l'Eglise, cherche dans l'un ou dans l'autre de quoi appuyer sa doctrine. Les Ebionites se servent de l'Evangile selon Matthieu (ou, comme nous l'avons dit plus haut d'après Eusèbe, de l'Evangile selon les Hébreux),

et cet évangile suffit pour les réfuter. Marcion a corrompu l'Évangile de Luc, et ce qu'il y a laissé détruit ses blasphèmes contre le Dieu unique et souverain. Ceux qui, séparant Jésus d'avec le Christ, soutiennent que le Christ est demeuré impassible pendant que Jésus souffrait, s'en tiennent à l'Évangile de Marc, et s'ils le lisaient avec un amour sincère de la vérité, ils y trouveraient la condamnation de leurs erreurs. Pour les Valentiniens, ils se fondent principalement sur l'Évangile de S. Jean, et c'est aussi par l'autorité de cet Évangile que nous les avons combattus. Notre doctrine est donc bien certaine, conclut S. Irénée, puisqu'elle est appuyée sur les livres auxquels nos adversaires rendent témoignage (*Lib. III, cap. 2*). "

Tatien, disciple de S. Justin, et depuis devenu chef de la secte des Encratites, ou *Abstinentes*, composa une espèce de concordance des quatre Évangiles, qu'il intitula *Dia Tessaron* (selon les Quatre), d'où il retrancha tout ce qui était contraire à son hérésie, notamment les généalogies de Jésus-Christ.

Héracléon, Ptolémée, Valentin, établissaient leurs systèmes philosophiques et religieux sur des passages du Nouveau Testament, qu'ils interprétaient à leur manière. Ils prétendaient que leur doctrine était celle des Apôtres, et ne disputaient avec l'Église Catholique que sur le sens de leurs écrits.

Les Ebionites avaient un Évangile qu'ils appelaient *l'Évangile selon les Hébreux*, lequel, au rapport de S. Jérôme qui l'avait vu, n'était autre chose que l'Évangile de S. Matthieu, légèrement altéré. C'étaient des Juifs opiniâtrément attachés aux observances mosaïques. S. Paul, qui avait enseigné l'inutilité de ces observances, n'était à leurs yeux qu'un déserteur de la loi : ils rejetaient ses Épîtres, non comme supposées ou douteuses, mais comme hétérodoxes.

Au contraire, les Marcionites qui regardaient la loi de Moïse comme l'ouvrage du mauvais principe, admettaient expressément quelques Epîtres de S. Paul, et l'Évangile de S. Luc, mais avec de prétendues corrections qui, selon la remarque judicieuse de Tertullien, étaient une preuve évidente de l'antiquité des exemplaires catholiques, et de la nouveauté de l'exemplaire de Marcion.

Les différentes sectes, connues sous le nom de Gnostiques, ne contestaient nullement l'authenticité des écrits apostoliques. Ces hérétiques étaient moins des Chrétiens que des philosophes qui, frappés de l'éclat du christianisme, en adoptaient tout ce qu'ils croyaient pouvoir selier à leurs systèmes ; et comme il n'y avait presque rien de commun entre leurs dogmes et la foi que professaient les Eglises apostoliques, ils ne craignaient pas de dire que les Apôtres n'avaient pas compris le vrai sens de la doctrine de Jésus-Christ. Ils rejetaient donc l'autorité des livres du Nouveau Testament ; mais en même temps ils rendaient un témoignage exprès et non suspect à leur authenticité. Accuser les Apôtres d'avoir mêlé dans leurs Évangiles des erreurs à la doctrine de Jésus-Christ, c'était les reconnaître expressément pour auteurs de ces Évangiles.

C'est d'ailleurs un fait constant, qu'à l'exception de l'Évangile de S. Jean et de l'Apocalypse, tous les livres du Nouveau Testament sont plus anciens que les premières hérésies. L'Église catholique, formée par l'union de toutes les Eglises que les Apôtres avaient fondées, ne cessait de les opposer à cette multitude de sectes qu'enfantait chaque jour le mélange de la philosophie avec le christianisme. Dès son berceau, l'Église se prévalait de l'antiquité de sa doctrine ; elle en montrait la source dans l'enseignement et dans les écrits des Apôtres ; et armée de ces titres authentiques, elle convainquait de schisme et de nouveauté tous ceux qui s'élevaient contre sa croyance. Voyez les

Prescriptions de Tertullien, où cet argument est présenté avec une force irrésistible. Mais si les livres du Nouveau Testament ont précédé la naissance des premières hérésies, il faut les reconnaître pour l'ouvrage des Apôtres, puisque, selon Eusèbe et tous les écrivains de l'antiquité ecclésiastique, les Apôtres avaient à peine disparu, que les hérétiques commencèrent à se montrer.

De tous les anciens hérétiques, je ne vois que les Manichéens du quatrième siècle qui aient osé disputer contre l'authenticité des Evangiles. Mais outre que cette réclamation tardive ne pouvait rien contre la foi constante et universelle des trois siècles précédents, il suffit de lire leurs objections rapportées par S. Augustin, dans son livre *contre Fauste le manichéen*, pour voir qu'ils ne s'appuient sur aucun principe de critique, qu'ils ne citent aucun témoignage de l'antiquité, et qu'ils ne produisent d'autre preuve que l'opposition de leur doctrine avec celle des Evangiles.

IV. Enfin nous avons l'aveu des Païens en faveur de l'authenticité du Nouveau Testament. D'abord il est certain que l'empereur Julien ne parle jamais ni des Evangiles, ni des autres livres du Nouveau Testament, sans les attribuer aux Apôtres dont ils portent les noms. Tantôt il cite des passages empruntés des Epîtres de S. Paul, ainsi qu'il le dit lui-même : tantôt il rapporte, d'après S. Luc et d'après S. Matthieu, des paroles de Jésus-Christ, ou quelques traits de son histoire. Il dit quelque part, que ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus-Christ fût Dieu, et que Jean est le premier qui l'ait enseigné. Ailleurs il avoue que Jésus-Christ a guéri des boiteux, des sourds, des aveugles et des démoniaques, dans quelques bourgades de la Judée. Enfin, lorsqu'il défendit aux Chrétiens d'enseigner les belles lettres et d'expliquer les

poètes, qu'ils aillent, disait-il, expliquer *Luc et Matthieu dans les assemblées des Galiléens.*

Porphyre, qui vivait un siècle avant l'empereur Julien, écrivit contre la religion chrétienne un traité que les Païens regardaient comme un ouvrage divin. Or il est constant que la plupart des objections de ce philosophe étaient puisées dans les livres du Nouveau Testament : par exemple, il accusait Jésus-Christ d'inconstance, parce qu'il se rendit à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, quoiqu'il eût déclaré qu'il n'irait pas, ce qui est pris de S. Jean (chapitre 7). Il blâmait l'imprudence et la folie des Apôtres qui avaient suivi le Sauveur à sa première invitation (*Matth.*, c. 4). Il se moquait des évangélistes, qui ont écrit par l'hyperbole la plus ridicule, disait-il, que Jésus fit marcher Pierre sur la mer, quoiqu'il ne fût question que du chétif lac de Génézareth (*Matth.*, c. xiv). Il prétendait que les textes des Prophètes ne sont pas cités fidèlement dans les Evangiles. Il reprochait à S. Pierre d'avoir fait mourir injustement Ananie et Saphire (*Act.*, c. v), etc., par où l'on voit que Porphyre convenait expressément de l'authenticité de nos Ecritures.

Celse vivait sous l'empire d'Adrien, et par conséquent il n'était pas fort éloigné du temps où l'on suppose qu'ont été fabriqués les livres du Nouveau Testament. Lorsqu'il écrivait contre le Christianisme, les Evangiles apocryphes, si l'on en croit M. Fréret, étaient plus répandus et plus accrédités que les Evangiles canoniques ; et dès lors il faut dire, ou que Celse n'a point connu nos Evangiles, ou qu'il ne les a pas distingués des évangiles apocryphes, ou du moins qu'il n'a pas dû les regarder comme des écrits certains et authentiques. Mais si au contraire il est prouvé que ce philosophe n'a pas connu d'autres évangiles que les nôtres, s'il ne paraît pas qu'il ait formé le moindre doute sur leur authenticité, la prétention de M. Fréret est détruite, et l'an-

tiquité du Nouveau Testament est démontrée par le témoignage même de nos ennemis. Or il ne faut que parcourir l'ouvrage d'Origène *contre Celse*, pour être convaincu que celui-ci avait une parfaite connaissance de nos Evangiles, et que jamais il n'a soupçonné les Chrétiens de les avoir supposés sous les noms des Apôtres.

Dans les passages du livre de Celse, rapportés et réfutés par Origène, ce philosophe cite plusieurs traits de la vie de Jésus-Christ, tels qu'ils se trouvent dans nos Evangiles. Il parle du baptême du Sauveur, de la colombe qui parut dans les airs, et qui vola sur lui. Il dit que Jésus s'est vanté que les Chaldéens, instruits de sa naissance, vinrent pour l'adorer lorsqu'il était encore enfant; qu'ils firent part de leur dessein à Hérode, et que ce prince ordonna que l'on mit à mort tous les enfants nés dans le même temps. Il rapporte que Jésus s'étant associé dix ou onze hommes diffamés, publicains, nautonniers, chargés de crimes, il menait avec eux une vie honteuse et vagabonde, pouvant à peine se procurer la nourriture dont il avait besoin. Il parle de la fuite de Jésus-Christ en Egypte, de l'ange qui l'avait ordonnée, et de deux autres anges envoyés, l'un à Marie, l'autre aux Mages. Il dit que les Juifs avaient demandé à Jésus-Christ, dans le Temple, qu'il leur fit voir, par quelque miracle évident, qu'il était le fils de Dieu. Il rappelle la trahison de Judas, la prédiction que Jésus-Christ en avait faite, l'abnégation de S. Pierre, la fuite de tous les Disciples au moment de la Passion. Il se moque des Evangelistes, qui font remonter la généalogie de Jésus-Christ jusqu'au premier homme, qui donnent au fils d'un artisan les rois de Juda pour ancêtres. Il dit que les Chrétiens croient avoir trouvé un beau dénouement à leur fable, en disant que Jésus-Christ jeta un cri avant d'expirer, que la terre trembla, que le soleil fut obscurci, que Jésus ressuscita trois jours après sa mort, et qu'il fit voir à ses Disciples

les cicatrices des clous avec lesquels on l'avait crucifié. Tous ces traits, et plusieurs autres que nous omettons, sont visiblement empruntés de nos Evangiles ; Celse lui-même nous le déclare : car, après avoir rapporté ces diverses circonstances de la vie de Jésus-Christ, il ajoute qu'elles sont tirées de nos livres, et qu'il n'a pas besoin d'employer contre nous d'autres témoignages, puisque nous nous égorgeons de nos propres armes.

Reprenons en peu de mots et concluons. L'authenticité du Nouveau Testament est prouvée par les aveux et les objections mêmes des païens, qui ont entrepris de réfuter la religion chrétienne : elle est prouvée par la conduite et par la doctrine des anciens hérétiques, dont les uns recevaient nos Ecritures, et les autres ne refusaient de les admettre, que parce qu'ils faisaient profession de ne pas respecter les Apôtres, qu'ils en croyaient les auteurs ; elle est prouvée par le témoignage des successeurs immédiats des Apôtres, lesquels ont cité la plupart des livres du Nouveau Testament comme faisant partie de l'Ecriture-Sainte ; enfin elle est prouvée par la tradition ancienne, constante et unanime de toutes les églises chrétiennes. Quelle chaîne ! quelle multitude de témoins ! et, quels témoins ! Des Chrétiens engagés par le plus vif intérêt, l'intérêt du salut éternel, à ne pas souffrir qu'un imposteur se revêtît du nom et de l'autorité d'un Apôtre de Jésus-Christ : des hérétiques proscrits, excommuniés par l'Eglise, et qui, en la quittant, emportent avec eux les livres qu'ils y ont trouvés ; du reste, altérant, corrompant, défigurant sa doctrine, sa morale et son culte, n'ayant plus avec elle rien de commun que ces livres qui les condamnent : des païens, des philosophes habiles, ennemis irréconciliables du Christianisme, attentifs à profiter de tous leurs avantages, versés dans la lecture de nos Livres Saints, dont ils font le sujet de leurs railleries, d'où ils tirent les difficultés qu'ils nous opposent ; placés à la

source des faits, qui peuvent constater la fraude et la supposition, et néanmoins rendant hommage à l'authenticité de nos Ecritures. Encore une fois quels témoins ! est-il, dans toute l'antiquité, un seul ouvrage dont l'origine soit aussi bien attestée ?

DE L'INTÉGRITÉ DES LIVRES

DU NOUVEAU TESTAMENT.

L'Eglise a toujours regardé les écrits du Nouveau Testament comme l'ouvrage des Apôtres, ou plutôt de l'Esprit-Saint, qui les animait et qui dirigeait leur plume. Or, cette foi publique et les effets qu'elle produisait, suffirent pour écarter jusqu'au moindre soupçon de fraude et d'interpolation.

Premièrement, cette persuasion des Chrétiens à l'égard du Nouveau Testament leur inspirait une vénération religieuse pour un livre où ils croyaient trouver les titres assurés et la règle immuable de leur foi. Il paraît même que cette vénération se manifestait par des actes extérieurs, puisque les Païens demandaient aux Martyrs quels étaient les livres qu'ils lisaient et qu'ils adoraient, *quos adorantes legitis*. On ne connaissait pas de serment plus redoutable que celui qu'on faisait prêter sur les Saints Evangiles. Un soldat chrétien, menacé d'être dégradé s'il n'abjurait la foi, ayant obtenu trois heures pour délibérer, Théotecne, évêque de Césarée en Palestine, le conduisit à l'église, le fit approcher de l'autel, et lui montrant son épée et le livre des Evangiles, il lui dit : *choisis l'un ou l'autre : on ne croyait pas que l'on pût être chrétien sans admettre les Evangiles*. Pendant la persécution de Dioclétien, les Idolâtres s'efforcèrent d'anéantir les livres du Nouveau Testament. On fit les perquisitions les plus rigoureuses dans les églises et

dans les maisons des évêques, des prêtres et des autres ministres; mais les fidèles aimèrent mieux s'exposer à la mort, que de livrer les Ecritures : on regarda comme une sorte d'apostasie la faiblesse de ceux qui, pour racheter leur vie ou leurs biens, se laissaient enlever les exemplaires qu'ils avaient entre leurs mains. Lorsque la persécution fut apaisée, les *traditeurs*, c'était ainsi qu'on les appelait, ne furent admis à la communion, qu'après avoir expié leur faute par une longue et sévère pénitence, et les Donatistes se séparèrent de l'Eglise, pour ne pas communiquer avec un évêque de Carthage accusé d'avoir livré les Ecritures avant son ordination. Or ce respect, dont tous les Chrétiens étaient pénétrés pour les Livres Saints, a dû les rendre extrêmement attentifs à la conservation du texte primitif. C'eût été un attentat sacrilège, que d'oser introduire le plus léger changement dans un livre pour lequel on se croyait obligé de donner sa vie. L'histoire ecclésiastique nous apprend quelle était, sur ce point, la délicatesse des peuples. Un évêque de Chypre avait été chargé par ses collègues, de faire un discours avant la célébration des saints mystères : il cita l'endroit de l'Evangile où Jésus-Christ dit au paralytique : *emportez votre grabat et marchez*; mais ayant, par une vaine affectation d'élégance, substitué un mot à un autre, Spiridion, qui depuis assista au concile de Nicée, lui en fit des reproches publics, et l'obligea de réparer le scandale qu'il venait de causer. Un pareil sujet révolte le peuple d'Hippone; il faut que S. Augustin monte en chaire pour apaiser le tumulte qui commençait à s'élever; cependant il ne s'agissait encore que d'un mot assez indifférent mis à la place d'un autre. S. Jérôme, chargé par le pape Damase de corriger les Livres Saints, craint de soulever contre lui tous les fidèles : *Quel est, dit-il, celui qui, prenant mon livre en main, et s'apercevant de la différence de ce qu'il lira et de ce qu'il a, pour ainsi dire, sucé avec le lait, ne se récrie aussi-*

tôt et ne me traite de faussaire et de sacrilège, pour avoir osé faire des changements, des retranchements ou des additions aux livres sacrés. (*Præfat. in Evangel. ad Damas.*) Tel était le respect des Chrétiens pour leurs Ecritures, qu'ils ne croyaient pas que l'on pût y changer un seul mot, même sous prétexte de réforme, et lorsque le sens ne devait pas en souffrir.

En second lieu, cette foi publique des Chrétiens a dû multiplier à l'infini les copies du Nouveau Testament ; non-seulement il s'en trouvait dans toutes les Eglises, mais encore chaque fidèle, pour peu qu'il fût instruit, avait soin de s'en procurer un exemplaire, qu'il méditait sans cesse comme l'unique règle de sa conduite et de sa croyance. Ceux qui ne pouvaient faire une étude particulière des Ecritures, les connaissaient au moins par l'usage où l'on était de les lire publiquement, lorsqu'on s'assemblait pour offrir l'Eucharistie. Nous apprenons de S. Justin que cet usage remontait à la plus haute antiquité, et dès les premiers siècles nous y voyons des clercs chargés particulièrement de cette fonction, sous le nom de *lecteurs*. A mesure que le Christianisme s'étendait chez les peuples à qui la langue grecque était inconnue, on était obligé de traduire en leur faveur les livres où était contenue la religion qu'on leur annonçait. De là ce grand nombre de versions, dont quelques-unes ne sont guère moins anciennes que les originaux eux-mêmes. En un mot, on peut dire que jamais livre ne fut plus connu et plus répandu que les écrits du Nouveau Testament. Or il est certain, et l'on conçoit aisément qu'un ouvrage est d'autant plus à l'abri de toute altération, que les exemplaires en sont multipliés ; car, l'interpolation ne pouvant être générale, à moins que l'on ne parvienne à changer toutes les copies, la difficulté du succès augmente en raison du nombre des exemplaires. Que serait-ce, si ce grand nombre d'exemplaires était dis-

persé dans des régions éloignées et parmi des peuples qui n'eussent aucun commerce entre eux ? Supposons que l'on entreprenne aujourd'hui de changer un verset du Nouveau-Testament, il faudra commencer par anéantir tous les exemplaires imprimés et manuscrits répandus dans le monde ; le monarque le plus puissant, tous les princes réunis n'en viendraient pas à bout. Mais si la chose est impossible maintenant, elle l'a toujours été ; parce que, depuis le temps des Apôtres jusqu'à nous, il y a toujours eu des Eglises chrétiennes, et par conséquent une multitude d'exemplaires du Nouveau Testament, dans les différentes parties du monde connu.

Un troisième effet de la persuasion des Chrétiens, relativement à leurs Livres Sacrés, c'est qu'on les a toujours regardés comme la loi suprême par laquelle on devait décider les controverses qui s'élevaient dans l'Eglise, soit par rapport au dogme, soit par rapport à la morale. Or les disputes de religion ont commencé dans le christianisme immédiatement après la mort des Apôtres ; et depuis cette époque jusqu'au temps où nous vivons, les schismes et les hérésies se sont succédé sans interruption. L'enseignement de l'Eglise a toujours été contredit par des sectes nombreuses, qui faisaient profession d'établir leur doctrine sur l'autorité des livres du Nouveau Testament. De là naissent des interprétations différentes du même texte, lesquelles servaient, plus que tout autre chose, à le maintenir dans sa première intégrité. La rivalité des sectes, l'animosité qui se mêle à toutes les disputes de religion, veillaient à la conservation des Livres Saints. Un plaideur de mauvaise foi, qui aurait à son pouvoir une pièce unique et décisive, ne manquerait pas de la soustraire ou de l'altérer ; mais s'il voit ce même titre entre les mains de sa partie, il n'ira pas s'exposer inutilement à la honte et au danger d'être convaincu du crime de faux. Les livres du Nouveau Tes-

tament étaient le titre authentique dont les orthodoxes et plusieurs sectes hérétiques invoquaient également l'autorité. Ce titre était antérieur à la naissance des contestations : ni les catholiques, ni les novateurs, ne pouvaient espérer de le corrompre et de l'anéantir ; car, si les uns l'eussent entrepris, les autres n'auraient eu qu'à produire leurs exemplaires pour couvrir les faussaires de confusion. *Qu'a-t-il servi à Lucien et à Hésychius, dit S. Jérôme, d'avoir altéré le Nouveau Testament? Les différentes versions faites avant eux n'ont-elles pas dévoilé la fraude? (Præf. in Evang.)* Ce serait bien inutilement, par exemple, que les Calvinistes tenteraient de supprimer ou d'altérer les passages du Nouveau Testament, où nous croyons voir le dogme de la présence réelle. Mais, puisqu'il y a toujours eu dans l'Eglise les sectes ennemies, il faut avouer que le projet de corrompre le texte des Ecritures a toujours été aussi impraticable qu'il le serait maintenant.

Lorsqu'on s'engage à soutenir qu'un livre important a souffert quelque interpolation considérable, on doit au moins pouvoir proposer quelques conjectures sur le temps, les auteurs et l'objet de cette interpolation. Les incrédules, qui contestent l'intégrité du Nouveau Testament, ne peuvent donc se dispenser de répondre aux trois questions suivantes.

1° En quel temps faut-il placer l'interpolation de nos Livres Saints ? Est-ce pendant la vie des Apôtres, avant que l'on eût formé le canon ou la collection des livres du Nouveau Testament, et lorsque ces écrits étaient répandus et conservés soigneusement dans les Eglises qui les avaient reçus ? Les auteurs du Nouveau Testament avaient-ils fait eux-mêmes des copies toutes différentes, pour semer le schisme et l'erreur parmi les fidèles ? Est-ce immédiatement après la mort des premiers prédicateurs du Christianisme, sous les yeux de leurs disciples, au milieu de cette

multitude de sectes ennemies, qui dès lors commencèrent à déchirer le sein de l'Eglise et qui réclamaient hautement, en faveur de leurs opinions, l'autorité du Nouveau Testament? Est-ce dans le feu des persécutions, lorsque les Chrétiens, victimes de la bonne foi, volaient aux supplices qu'un mensonge pouvait leur épargner? Est-ce depuis la paix accordée à l'Eglise, et sous l'empire de Constantin? Dans ces temps où le nom de *traditeur* était en exécration parmi les Chrétiens, et tandis que l'Eglise honorait d'un culte public ceux qui étaient morts pour la conservation des Ecritures? Comment une entreprise, qui tendait à renverser les fondements de la religion, aurait-elle pu s'exécuter, sans altérer la doctrine de l'Eglise, sans exciter une révolution générale dans la république chrétienne, sans laisser quelque trace, pas même le plus léger souvenir dans l'Histoire Ecclésiastique! Ce serait combattre des chimères, que de vouloir discuter sérieusement de pareilles suppositions.

2° Quels sont les auteurs de cette interpolation? les Juifs ou les Païens? les Chrétiens orthodoxes et les Hérétiques? Mais si les Juifs et les Païens eussent altéré quelques exemplaires du Nouveau Testament, en haine de la religion chrétienne, l'Eglise aurait-elle abandonné ceux qu'elle avait reçus des Apôtres, pour emprunter de ses ennemis des copies infidèles et corrompues? Les Chrétiens orthodoxes auraient-ils pu en imposer aux Hérétiques, et les Hérétiques pouvaient-ils tromper la vigilance des orthodoxes? La diversité des opinions ne formait-elle pas, entre les différentes sectes, une barrière que l'imposture n'aurait pu franchir pour passer d'une secte à une autre? Nous savons que parmi les anciens Hérétiques, il s'en est trouvé d'assez hardis pour entreprendre de réformer, ou plutôt de pervertir les Ecritures; mais qu'est-il arrivé? Tous les Chrétiens se sont élevés contre eux; les faussaires ont été

confondus par la réclamation unanime de toutes les Eglises apostoliques : « Nous ne connaissons point vos livres, leur « a-t-on dit. Ce n'est point là ce que les Apôtres nous ont « laissé. Vous n'êtes que d'hier, et vos écritures sont encore « plus récentes que vous. Dites-nous de qui vous tenez vos « exemplaires, montrez-nous ceux d'après lesquels ils ont « été transcrits. Pour nous, qui sommes les héritiers de la « doctrine et des écrits des Apôtres, nous prouvons notre « origine par la suite connue de nos ancêtres, et nous dé- « montrons la vérité de nos titres, par le témoignage des « Eglises qui ont été gouvernées par les Apôtres et par « leurs disciples. » Tel a toujours été le langage de l'Eglise catholique, et les sectes écrasées sous le poids de son autorité, ont entraîné dans leur ruine tous les ouvrages dictés ou dépravés par l'esprit de mensonge.

3° Enfin, quels sont les endroits du Nouveau Testament qui peuvent avoir été l'objet de cette prétendue interpolation ? Montrez-nous sur quoi tombe le changement que vous soupçonnez dans le texte primitif ? Est-ce sur l'histoire, ou sur la doctrine de Jésus-Christ, ou sur l'une et l'autre tout ensemble ? Mais ne voyez-vous pas que les différentes parties du Nouveau Testament sont liées si étroitement les unes aux autres, qu'il faut ou recevoir tout le livre comme authentique, ou le rejeter entièrement comme supposé ? Que vous servirait-il de contester le récit de quelques-uns des miracles de l'Evangile, si vous ne prétendez en même temps que tous les récits semblables sont l'ouvrage d'un faussaire, qui, selon vous, a défiguré les véritables écrits des Apôtres ? Mais s'il en est ainsi, ne dites plus que nos Ecritures ont été corrompues, tranchez le mot, et dites ouvertement qu'elles sont supposées depuis le commencement jusqu'à la fin : car, si vous en effacez l'histoire des miracles de Jésus-Christ, qu'en restera-t-il que vous puissiez encore attribuer aux Apôtres ? Est-il une

seule page en effet, soit dans les *Évangiles*, soit dans le livre des *Actes*, soit dans les *Épîtres*, qui puisse subsister indépendamment des faits miraculeux répandus dans toute l'histoire de Jésus-Christ. Il en est de même de la Doctrine, elle se retrouve tout entière dans chacun des Livres qui composent le Nouveau Testament ; tout s'accorde, tout se soutient, tout concourt à présenter un même système. Il n'y a pas un seul verset qu'on puisse détacher du corps de l'ouvrage, pas un seul mot qui ne convienne parfaitement au siècle, à la doctrine, à la personne des Apôtres. En un mot, le Nouveau Testament est un Livre entièrement supposé, s'il n'est pas authentique dans toutes ses parties.

Pour ce qui concerne en particulier les *Épîtres* de S. Paul et des Apôtres, voici quelques raisons démonstratives de leur authenticité et de leur véracité.

La contestation qui s'éleva dans l'Église de Jérusalem, au sujet des observances Mosaïques n'était pas encore terminée lorsque S. Paul écrivait ses *Épîtres* et notamment celle aux Galates, où il s'attache à prouver que la loi de Moïse est abrogée par celle de Jésus-Christ. Or, il est évident que la destruction du Temple, et l'abolition des Sacrifices et des Cérémonies légales aurait décidé la question, que du moins elle aurait fourni à l'Apôtre une preuve de fait encore plus concluante que ses raisonnements. L'*Épître* aux Galates est donc antérieure à la prise de Jérusalem. On doit dire la même chose de l'*Épître* aux Hébreux, où il est parlé du Temple, du Sanctuaire et de tout le service Lévitique, comme de choses actuellement existantes.

Mais voici quelque chose de très-fort. Parcourons les *Épîtres* du Nouveau Testament et en particulier celles de S. Paul, qui forment la plus grande partie de cette collection. Ce n'étaient pas des écrits obscurs et clandestins, qui pussent demeurer longtemps inconnus : c'étaient des lettres adressées à des Sociétés nombreuses, des instructions des-

tinées à être lues dans les Assemblées publiques. Un faussaire qui eût osé prendre le nom de Paul, en aurait-il imposé aux fidèles de Rome, de Corinthe, d'Ephèse, de Thessalonique, aux disciples de l'Apôtre, à Tite, à Timothée, à Philémon? Aurait-il eu l'imprudence de rappeler à ces Eglises qu'il les a visitées, de leur annoncer qu'il compte les revoir incessamment, ou qu'il leur envoie un de ses disciples? Toutes ces Lettres d'ailleurs, sont pleines de particularités et de traits originaux, où l'on reconnaît manifestement le Docteur et le fondateur des Eglises apostoliques. On y voit les réponses à diverses questions que les premiers fidèles avaient proposées à S. Paul sur le mariage et la virginité, sur la célébration de l'Eucharistie, sur les viandes offertes aux idoles, et sur d'autres points de la morale et de la discipline chrétienne. Comment un autre que S. Paul aurait-il eu connaissance de ces questions? Comment y aurait-il répondu de manière à persuader aux fidèles que c'était l'Apôtre lui-même qui leur répondait?

Pour nier l'authenticité des Epîtres du Nouveau Testament, il faut soutenir, ou qu'il n'y a jamais eu d'Eglises apostoliques, ou que les Apôtres qui les ont fondées ne leur ont jamais écrit, ou que les véritables Epîtres des Apôtres ont disparu, et qu'il ne nous en reste que des supposées.

Dire qu'il n'y a pas eu d'Eglises Apostoliques, c'est dire que le Christianisme n'a pas eu un commencement, vouloir que les Apôtres n'aient pas adressé des instructions aux Eglises qu'ils avaient fondées, c'est nier, sans preuves, un fait infiniment vraisemblable en lui-même, et certifié par le témoignage unanime de tous les contemporains. Prétendre que les Eglises apostoliques ont, de concert, brûlé les Lettres authentiques des hommes inspirés de qui elles avaient reçu l'Evangile, pour mettre à la place des pièces fabriquées par des inconnus, c'est une de ces extravagances qu'on ne réfute qu'en les exposant. — D'où l'on conclut que ces Ecri-

tures canoniques sont plus authentiques que tous les autres monuments de l'antiquité. Quoique très-certains, ces derniers ne sont pas entourés d'un aussi grand nombre de preuves. D'autre part, la vénération des fidèles pour ce dépôt sacré de leur foi, nous répond de leur zèle pour son intégrité. Ils livraient leur vie, plutôt que de livrer aux Païens les Livres Saints. Les exemplaires ont été si multipliés dès l'origine, et dans toutes les langues, et dans toutes les Chrétientés du monde, qu'il a été de toute impossibilité de leur faire subir aucune altération sensible. Aussi nos exemplaires actuels sont parfaitement conformes à ceux de la plus haute antiquité. Si ces derniers, par impossible, étaient anéantis, on pourrait les recomposer en rassemblant dans les Ecrits innombrables des Pères, les citations éparses qui y sont faites de nos Livres Saints. Car le Nouveau Testament y est en quelque sorte transcrit tout entier.

CHAPITRE II

LES MONUMENTS LITURGIQUES DES TEMPS APOSTOLIQUES

I. — *De la force du témoignage collectif, résultant des Liturgies Apostoliques.*

La *Liturgie* est l'ordre des prières et des rites usités dans la célébration du Saint Sacrifice de la Messe, tel qu'il a été institué par Jésus-Christ et par les Apôtres. Notre-Seigneur n'en a déterminé que les parties essentielles : la prière, l'oblation du pain et du vin, la consécration et la communion ; et il a laissé à ses Apôtres le soin de déterminer les autres parties moins essentielles.

Il est certain que, aussitôt après l'Ascension de Notre-Seigneur, et après la Pentecôte, les Apôtres ont célébré la Messe en mémoire de l'immolation de Jésus-Christ sur la Croix : et c'est ce qui est évidemment exprimé dans les *Actes des Apôtres*, II, 42, en ces termes : *Ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du Pain, et dans les Prières* : Erant perseverantes in doctrina Apostolorum, et communicatione fractionis Panis, et orationibus. En effet, le commandement de Jésus-Christ était formel et urgent sur ce point. Il a donc nécessairement fallu composer alors une liturgie ; — cette liturgie qui fut

créée dès-lors, n'a pu être anéantie ; elle subsiste encore, et elle est parmi celles que nous possédons.

Dispersés par tout l'univers, les Apôtres ont mis en usage des liturgies différentes, tout en conservant le sens et le fond de la première. On a effectivement trouvé par la confrontation entre les liturgies des différentes églises du monde le même sens partout, le même ordre des cérémonies, bien que le style des prières soit souvent différent. Dans toutes, on remarque les mêmes parties, la lecture des *Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament*, l'instruction dont elle était suivie, l'oblation des dons sacrés faite par le Prêtre, la préface ou exhortation, le *Sanctus*, la prière pour les vivants, et celle pour les morts, la consécration faite par les paroles de Jésus-Christ, l'invocation sur les dons sacrés, l'adoration et la fraction de l'hostie, le baiser de paix, l'oraison dominicale, la communion, l'action de grâces, la bénédiction du prêtre. Telle est la marche à peu près uniforme des *Liturgies*, tant en Orient qu'en Occident : cette ressemblance essentielle provient du même esprit qui a voulu répandre une agréable variété dans une parfaite unité, et qui a partout guidé les Apôtres dans l'institution des prières et des rites sacrés.

Or, les *Liturgies* contiennent, tant dans les prières que dans les leçons, le résumé des faits évangéliques et des dogmes catholiques : toute l'histoire de Jésus-Christ et des Apôtres y est fréquemment mentionnée et comme contenue en abrégé. Personne ne peut nier qu'elles aient été nécessaires à Jérusalem aussitôt après la Pentecôte, et chez toutes les nations aussitôt après la prédication des Apôtres et la conversion des peuples. Elles sont donc l'expression publique de la foi des Douze Apôtres et des Soixante-Douze Disciples et de tous les premiers fidèles, leurs disciples et leurs contemporains.

De plus, de grandes villes, d'immenses cités, telles que

Jérusalem, Antioche, capitale de l'Orient, Rome, capitale de l'Occident, Athènes et Ephèse, centres de la civilisation antique ; Alexandrie, capitale de l'Égypte et de l'Afrique, etc., etc., ayant embrassé la foi à la voix des Apôtres et à la vue de leurs miracles, et ayant dès lors nécessairement pratiqué le culte chrétien, ont certainement célébré le Saint Sacrifice, suivant le commandement de Jésus-Christ, ont reçu le sacrement d'Eucharistie, et ont eu, par une conséquence nécessaire, leur liturgie, commune ou particulière.

C'est pourquoi les *Liturgies* qui nécessairement datent de cette époque primordiale, et qui rappellent tous les faits évangéliques contemporains, ont été dès lors non-seulement les *livres de prières*, mais encore une publique et solennelle profession de foi de la part de toutes les assemblées chrétiennes primitives, répandues sur toute la surface du globe, c'est-à-dire de la part de tous les peuples de l'univers. Car, notre thèse concernant la *Vocation et la conversion des peuples à Jésus-Christ*, démontrant surabondamment que toutes les nations du monde ont été réellement converties à la voix des Apôtres et à la vue de leurs miracles surnaturels, il s'en suit que les *Liturgies Sacrées* des Eglises primitives ont été dès ce moment et sont encore autant de témoignages collectifs, de témoignages positifs et formels, rendus par tous les peuples de l'Univers à la vérité des dogmes et des faits évangéliques et apostoliques, contenus en abrégé, ou rappelés sommairement, dans les Liturgies Apostoliques. Quel fait magnifique ! et on ne le remarque pas. Quels monuments éclatants et universels ! et on n'y fait pas attention. Quel immense témoignage, que celui de tous les peuples assemblés à la fois sous tous les ciels et sous toutes les latitudes pour offrir le Saint Sacrifice de la messe et assis joyeusement à la Table Sacrée, pour participer au Pain de vie ! Quel irrécusable témoignage que celui de tant de mil-

liers de martyrs et de tant de peuples, tous également prêts à verser leur sang, comme les martyrs, pour rendre témoignage aux faits évangéliques, consignés dans leurs *Liturgies Apostoliques* ! Quel hommage universel, unanimement rendu à l'Évangile par cette participation de plusieurs millions d'hommes à la *Liturgie Sacrée* ! Qu'il est fort, ce témoignage de tant de milliers de fidèles, lesquels, en se déterminant, à une époque aussi périlleuse, à participer à la *Liturgie* du Saint Sacrifice, se déterminaient en même temps et nécessairement, si l'occasion très-possible et très-prochaine le demandait, à mêler aussi leur propre sang à celui du divin sacrifice.

Quel précieux mérite de leur part ! cela est hors de doute. Mais aussi et en même temps, quelle incommensurable portée de témoignages aux yeux des siècles subséquents ! Les âges postérieurs pourront-ils raisonnablement et légitimement récuser ou contester ce grand témoignage collectif et positif des sociétés chrétiennes primitives ?... On n'a pas assez observé, ni assez médité les conséquences d'un fait majeur, ainsi posé, ainsi accompli à la face de l'Univers.

Les prières sacerdotales étant, comme le dit le pape Célestin, reçues par tradition des Apôtres dans le monde entier, étant d'un usage uniforme dans toute l'Église catholique (sans que les hérétiques mêmes aient osé y toucher), étant en même temps la règle de la foi comme la règle de la prière, il s'ensuit qu'elles sont la preuve la plus convaincante des faits évangéliques et apostoliques comme de l'antiquité, de la perpétuité et de l'immutabilité de la foi catholique concernant tous nos dogmes et notamment ceux contestés, dans ces derniers siècles, par les Protestants.

C'est pourquoi nous allons exposer succinctement les preuves qui environnent les *Liturgies des Apôtres* comme étant les premiers monuments de la foi, afin qu'elles servent à

attester les faits de Jésus-Christ et des Apôtres, puisque les faits Evangéliques et Apostoliques ont originairement servi à les composer. — Dans le nombre de ces *Liturgies*, on compte principalement 1° celle de *S. Jacques-le-Mineur*, évêque de Jérusalem ; 2° celle de *S. Pierre*, premier pape ; 3° celle de *S. Barnabé*, l'un des principaux Disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 4° celle de l'évangéliste *saint Marc*, fondateur de l'Eglise patriarcale d'Alexandrie ; 5° celle de l'Apôtre *S. Matthieu*, en usage dans les églises d'Ethiopie ; 6° celle des *Douze Apôtres*, rédigée par l'évangéliste *S. Luc*, et approuvée par les Apôtres.

LITURGIE DE SAINT JACQUES

A POTRE ET FRÈRE DU SEIGNEUR.

Les Protestants en général ont fait tous leurs efforts pour combattre l'authenticité de la *Liturgie de S. Jacques* ; mais toutes leurs raisons sont faibles et tombent devant les arguments qui la démontrent et devant la Tradition perpétuelle et universelle, qui affirme qu'elle est de cet Apôtre.

1° Jamais les Orientaux n'ont douté qu'elle ne fût effectivement de *S. Jacques* ; non-seulement l'Eglise de Jérusalem, mais encore toutes les Eglises grecques et syriaques du Patriarcat d'Antioche, de même que les Docteurs des différents siècles et des diverses chrétientés se sont montrés convaincus de son authenticité, et l'ont constamment attribuée à *S. Jacques*.

2° De plus, les Pères du III^e Concile œcuménique de Constantinople *in Trullo*, l'ont citée comme l'œuvre de cet Apôtre, dans le but de réfuter une erreur des Arméniens, relative à la célébration du Saint Sacrifice de la Messe.

3° L'an 347, *S. Cyrille de Jérusalem*, expliquant aux

nouveaux baptisés les cérémonies de la Messe, telles qu'elles s'observaient alors, a représenté la *Liturgie de S. Jacques* et en a suivi exactement la marche et les diverses parties principales. (Voir *S. Cyr., catech. mystag. V.*) Cette confrontation montre qu'elle n'a point été changée, ni modifiée essentiellement.

4^o Les docteurs catholiques prouvent qu'elle est bien de l'Apôtre S. Jacques. Le cardinal Bona (*t. 1*), soutient qu'elle a été écrite par S. Jacques lui-même et que toutes les autres liturgies ont été composées sur ce modèle. Le savant Allatius, dans une dissertation spéciale sur ce point, partage le même sentiment. Le Père Lebrun (*t. 4*), démontre que cette liturgie de Jérusalem est réellement de S. Jacques, et que cet Apôtre, auteur d'autres mémoires primitifs, l'a instituée dans sa ville épiscopale et l'a transmise à ses successeurs ; mais il ajoute que certains changements ou additions ont eu lieu (*v. ix*) ; après le I^{er} Concile de Nicée, on y aurait inséré le mot *consubstantiel* au nom du Fils de Dieu ; et après le concile d'Ephèse, le titre de *Mère de Dieu*, au nom de la Sainte-Vierge¹. Peut-être a-t-on aussi supprimé et ajouté quelques oraisons, et modifié certaines cérémonies. Mais néanmoins elle est demeurée substantiellement la même liturgie que celle dont se servaient S. Jacques et les Apôtres dans la célébration du Saint Sacrifice à Jérusalem. C'est pourquoi cette liturgie a été jugée et considérée avec raison comme la première et comme la règle des autres, et c'est à bon droit qu'elle a été et est

¹ Nous avons vu ailleurs que ces expressions *consubstantiel*, *Mère de Dieu*, *Trinité*, etc., n'ont pas été inventées au troisième et au quatrième siècle, mais seulement *attaquées* par les novateurs, comme si les premiers chrétiens eussent employé des termes trop forts. Les Conciles n'ont fait que maintenir la foi primitive et que consacrer les expressions antiques.

toujours appelée la *Liturgie de Jérusalem* et la *Liturgie de S. Jacques*.

5° Les allégations des Hérétiques contre ce monument sacré n'ont aucune force. — La Vierge y est appelée *Mère de Dieu*; ce titre lui a toujours été donné dans les monuments primitifs; ceux qui avaient l'idée, bien formée, de la divinité de son Fils, comme l'avaient certainement tous les premiers Chrétiens, ne pouvaient omettre ce titre, ni le refuser à Celle que Dieu avait élevée à un tel honneur, ni dissimuler leur foi en le passant sous silence. Il est d'ailleurs dans la *Liturgie de S. Pierre* et dans les autres. *On l'aurait allégué dans les Conciles*, disent les Protestants; qui leur a dit qu'on ne l'a pas fait? Il est très-croyable qu'on l'a allégué effectivement pour démontrer le fait existant de la foi universelle en la divinité du Fils et en sa divine consubstantialité¹. Et c'est ce qui a déterminé l'adoption pleine et entière de ces dogmes essentiels par les Pères des Conciles.

6° On y trouve le *Trisagion* et la Doxologie, c'est-à-dire le *Sanctus* et le *Gloria Patri*, qui n'ont été usités communément qu'au cinquième siècle. — Rép. Le *Sanctus* ou *Trisagion* de la *Liturgie*, est imité des Prophètes et de l'Apocalypse : on ne pouvait choisir de plus beaux modèles de prières et de louanges. Les diverses liturgies primitives qui l'ont adopté, prouvent que cet usage remonte aux temps des Apôtres. Ceux-ci, d'ailleurs, étaient guidés par le Saint-Esprit pour choisir des formules de prières qui un jour seraient en même temps des règles de la foi.

7° Lors même que, pour attester leur foi contre les Hérétiques, les Catholiques auraient ajouté à leurs prières liturgiques quelques mots exprimant les dogmes qui ve-

¹ Item Allatius.

naient d'être définis dans les Conciles généraux, serait-ce un fait ridicule, lorsque les Hérétiques eux-mêmes voulaient y en ajouter pour professer et consacrer leurs erreurs? Ces mots, ajoutés au canon de la Messe, et toujours remarqués des pontifes et des fidèles, constitueraient-ils une dérogation réelle à l'authenticité des *liturgies* ?

8° Celle de *S. Jacques* fournit un argument invincible contre les Protestants, puisque l'on y trouve la profession claire et formelle des dogmes catholiques qu'ils ont imprudemment rejetés et les cérémonies qu'ils auraient désiré pouvoir reprocher à l'Eglise Romaine comme des pratiques superstitieuses : la présence réelle et la transsubstantiation, le mot de *Sacrifice*, la fraction de l'Hostie, les encensements, la prière pour les morts, l'invocation des saints, etc. C'est à la vue de ces principaux dogmes catholiques, professés hautement par la *Liturgie de S. Jacques*, que les Protestants se sont déterminés à combattre à outrance ce monument apostolique. L'intérêt de secte les a aveuglés sur les raisons qui militent en sa faveur.

9° Le culte extérieur ayant passé de la Synagogue dans l'Eglise, nos premiers Pontifes ont célébré l'Office Divin avec tout l'appareil possible et dans des édifices assez grandioses et convenables, présentant une véritable image des temples. S. Matthieu et plusieurs hommes apostoliques ont pu bâtir ou se préparer des temples proprement dits, et y célébrer solennellement les saints mystères. Les encensements n'ont pas dû être exclus des rites chrétiens, même dès l'origine. Des monastères se sont formés en plusieurs lieux, dès les temps des Apôtres, et rien ne dut manquer à la pompe des cérémonies. La princesse Iphigénie, dont le nom et la fête sont marqués au martyrologe romain avec ses deux cents compagnes, réunies dans un splendide monastère, a-t-elle pu négliger rien de ce qui convenait au culte, elle qui avait sacrifié ses diamants et ses ri-

chesses pour Jésus-Christ? (*Voir l'Hist. de S. Matthieu.*)

10° Les critiques passionnées reprochent à la *Liturgie de S. Jacques* des citations de S. Paul. — Or, ce ne sont pas des citations de S. Paul, mais des pensées communes alors aux Apôtres et aux fidèles, exprimées tantôt dans S. Paul, tantôt dans d'autres écrits du même temps. Et lors même qu'elles seraient tirées de S. Paul, établi alors docteur des nations, elles n'offriraient rien d'étonnant. Il était assez célèbre dans l'Eglise, pour que sa doctrine fût prise en grande considération.

11° Les Syriens, Eutychiens ou Jacobites, n'ont point inséré leur erreur dans la *Liturgie de S. Jacques* ; tous, les Orthodoxes et les Hérétiques, ont conservé un égal respect pour ce monument sacré, qui contient tout l'ordre de la Messe, et qui sert de règle à toutes les autres liturgies, comme on peut s'en convaincre par la confrontation. Elle est la plus commune parmi les Syriens et dans l'Orient. Ce respect général de tout l'Orient montre que les liturgies primitives n'ont point été modifiées ou altérées sensiblement, comme le voudraient faire entendre nos critiques outrés. Peu de choses y ont été ajoutées, et au su de tout le monde. On a toujours tenu à conserver pur et intact ce qu'avait fondé une autorité apostolique.

12° *La divine Liturgie de S. Jacques, Apôtre et Frère du Seigneur*, commence ainsi :

« Bien que je sois souillé d'une quantité de péchés, ne
« me méprisez pas, ô Seigneur notre Dieu ! Car voici que je
« m'approche de vos célestes et divins mystères : j'en suis
« indigne ; mais, plein de confiance en votre bonté, je viens
« vous dire : Mon Dieu, soyez-moi propice, malgré mes
« péchés : j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne
« suis pas digne de lever les yeux vers cet autel sacré et
« mystérieux, sur lequel votre Fils unique, Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ, s'immole en Sacrifice mystique pour

« moi qui suis un pécheur chargé de toutes sortes de
« fautes et de taches. C'est pourquoi je vous offre cette
« prière et cette action de grâces, afin que votre Esprit
« Consolateur me soit envoyé pour me fortifier et me dis-
« poser à la célébration de ce Sacrifice. Rendez-moi digne
« d'annoncer votre Parole et de bien accomplir cette divine
« action, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec lequel vous
« êtes béni avec Votre Esprit Très-saint, Très-excellent,
« source de vie, consubstantiel à vous-même, maintenant
« et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. »

.

Le prêtre, monté à l'autel, dit cette oraison :

« Que le Seigneur nous bénisse tous, et qu'il nous sanc-
« tifie au moment où nous entrons pour célébrer les Divins,
« et Immaculés Mystères : qu'il fasse reposer les âmes
« saintes dans sa grâce et dans sa miséricorde, avec les
« Justes et les Bienheureux, maintenant et toujours, et
« dans les siècles des siècles. Amen. »

.

Récitation de l'hymne des Chérubins :

« Que toute créature mortelle se taise et se tienne avec
respect et une sainte frayeur ; qu'elle ne soit préoccupée
d'aucune pensée terrestre ; car le Roi des rois, et le Sei-
gneur des souverains, Jésus-Christ notre Dieu, s'avance
pour être immolé et pour être donné en aliment aux fidèles :
il est précédé des Chœurs des Anges, environné de toute la
puissance et du suprême commandement, des Chérubins à
la vue pénétrante, et des Séraphins aux six ailes et aux
visages voilés ; tous chantent l'hymne : *Alleluia ! Alleluia !
Alleluia !* c'est-à-dire *Gloire à Dieu ! Gloire à Dieu ! Gloire
au Seigneur !*

.

Elle finit par cette oraison :

« Seigneur, Seigneur, exaucez la prière que je vous

“ adresse pour vos serviteurs ; et, oubliant les injures
“ qu'ils vous ont faites par le péché, daignez leur pardon-
“ ner leurs égarements, leur pardonner leurs offenses,
“ volontaires et involontaires ; délivrez-les du supplice
“ éternel. Car c'est vous-même qui nous avez dit (à nous
“ qui sommes vos prêtres) : *Tout ce que vous aurez lié sur la*
“ *terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié*
“ *sur la terre, sera délié dans le ciel* : parce que c'est vous,
“ ô Dieu, ô notre Dieu, qui pouvez faire miséricorde, nous
“ sauver et nous pardonner nos péchés : et c'est à vous
“ qu'il convient que nous rendions gloire, ainsi qu'à votre
“ Père, qui est sans commencement, et à l'Esprit-Saint,
“ vivificateur, maintenant et toujours, et dans les siècles
“ des siècles. Amen. ”

Telle est la *Liturgie de S. Jacques*. Jérusalem, la Syrie et tout l'Orient s'y sont tellement attachés que, quand les patriarches de Constantinople ont en un jour assez de crédit pour supprimer dans l'étendue de leur juridiction toutes les *liturgies*, à l'exception de celles de S. Basile et de S. Jean Chrysostôme, ils ont cependant souffert que dans les Eglises de Syrie l'on se servit encore de celle de S. Jacques. Elle a donc toute l'authenticité que donne à un monument l'autorité des Eglises.

LA LITURGIE DE SAINT PIERRE

PREMIER PAPE.

(AN 33-67)

On n'a jamais douté à Rome, ni parmi les Catholiques, que la *Liturgie de l'Eglise Romaine* ne vint, par tradition, de S. Pierre, n'ait été augmentée par cet Apôtre et par ses successeurs les Pontifes Romains. Ainsi ont pensé généralement les écrivains catholiques qui ont traité cette question. C'est l'enseignement du pape S. Innocent I^{er} (*epist.*

ad Decent., an 416), quand il dit : — « Qui ignore dans le
« monde que ce que Pierre, prince des Apôtres, a donné
« par tradition à l'Eglise Romaine et qui s'y est conservé
« jusqu'à ce jour, doit être observé par tous les fideles ;
« qu'on n'y doit rien ajouter ni rien introduire, qui vienne
« d'autre part que de cette source? Surtout lorsqu'il est
« manifeste que dans toute l'Italie, dans les Gaules, dans
« les Espagnes, dans l'Afrique et dans la Sicile, nul n'a
« fondé et instruit les Eglises, que ceux que le vénérable
« S. Pierre ou ses successeurs ont ordonné prêtres. » Ce
témoignage montre que toutes les Eglises d'Occident ont
dû avoir la même liturgie, quant à la substance.

Le Pape S. Gélase I^{er}, en 492, institua le premier un sacramentaire, dans lequel on avait *conservé l'ancienne liturgie de l'Eglise Romaine*. Le Pape Vigile, en 538 (*epist. ad Profut.*), parle du *Canon écrit, qui a été reçu de la Tradition Apostolique*, qui est conservé intégralement, néanmoins avec quelques légers changements en mémoire d'une grande solennité, comme cela a lieu aujourd'hui dans les *Oraisons communicantes et hanc igitur*.

S. Grégoire-le-Grand, bien qu'il ait pris plusieurs oraisons dans le Sacramentaire de Gélase et qu'il en ait lui-même ajouté d'autres pour son nouveau Sacramentaire, a néanmoins conservé mot pour mot l'*Ancienne Liturgie Romaine*, pour l'*Ordinaire de la Messe*, et depuis plus de mille deux cents ans, on la suit avec exactitude, sans qu'on y ait jamais introduit aucun des saints postérieurs au quatrième siècle. On l'observait aussi scrupuleusement avant qu'elle fût écrite. Le fond a toujours été conservé le même.

Généralement, dans les diverses liturgies d'Occident, il n'a point été touché au fond qui existait primitivement ; on n'a fait qu'ajouter des prières, des collectes, des préfaces relatives aux évangiles et aux différents jours de l'année. Mais le sens des prières, les rites essentiels, l'oblation, la

consécration, l'adoration de l'Eucharistie, la communion, etc., sont les mêmes que dans la Liturgie de S. Pierre. Quant à la doctrine, on défie les Protestants de montrer aucune différence entre cette *liturgie* et celles des Eglises Orientales. Ce devrait être pour eux un motif de la respecter davantage.

Dans les diverses Eglises des Gaules, qui conservèrent des rites particuliers, comme celles de Paris, de Lyon, de Rouen, du Mans, etc., on remarque le même ordre de la Messe : l'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, la *Collecte*, l'*Epttre*, l'*Evangile*, le *Symbole* pour certains jours, l'*Offertoire*, le même *Canon*, tiré de la Liturgie de S. Pierre. La Liturgie est donc substantiellement la même, bien que les paroles ne soient pas les mêmes dans toutes les parties de la Messe, et que les cérémonies ne soient pas les mêmes.

On ne doit pas confondre la liturgie de l'Eglise Romaine avec une prétendue *Liturgie de S. Pierre*, qui n'est connue que depuis deux cents ans ; celle-ci n'est qu'un mélange des liturgies grecques avec celle de Rome ; elle n'a été à l'usage d'aucune Eglise. Communément, on ne la considère point comme authentique.

LITURGIE DE SAINT JEAN

APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE.

(TRADUITE DU SYRIAQUE PAR EUSÈBE RENAUDOT.)

Comme S. Jean a été le Disciple le plus aimé du Fils de Dieu et l'un des plus grands pontifes du Nouveau Testament, on souhaite généralement connaître la divine Liturgie que ce grand Prophète, Apôtre et Evangéliste, avait composée pour célébrer les Saints Mystères. Comme nous devons reproduire ce monument apostolique à la fin

de l'*Histoire de S. Jean*, avec l'*Office de la fête* du saint Evangéliste, nous y renvoyons le lecteur.

Dans le Canon du saint Sacrifice, composé par S. Jean, la piété des fidèles trouvera un beau sujet d'instruction et d'édification.

Selon les savants, le fond de cette Liturgie a été conservé avec soin dans le cours des siècles, et se trouve parfaitement authentique ; quelques expressions, seulement, y ont été introduites avec le temps, afin d'exprimer plus clairement quelques dogmes, définis par l'Eglise dans les Conciles œcuméniques ; mais on reconnaîtra facilement les beaux, les magnifiques sentiments de religion et de piété fervente dont a été remplie l'âme du saint Apôtre.

LA LITURGIE DE SAINT BARNABÉ

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES DE JÉSUS.

La tradition de l'Eglise de Milan et de l'Italie établit que l'Apôtre S. Barnabé a fondé l'Eglise de Milan et a institué la liturgie et les rites de cette Eglise. S. Ambroise n'a fait depuis que régulariser l'ordre de la célébration de la Messe et des Offices Divins pour son Eglise.

Fondés sur cette tradition certaine, comme sur un rocher, les Milanais ont tenu invinciblement à la conservation de leur liturgie primitive : leur fermeté sur ce point n'a jamais pu être ébranlée par les tentatives que l'on a faites en différents temps pour leur faire recevoir la liturgie de Rome. Ils ont fortement résisté, lorsque Charlemagne et les papes Adrien I^{er}, Nicolas II et d'autres pontifes voulurent introduire le rite romain dans toutes les églises d'Occident et notamment dans celle de Milan. Plusieurs auteurs ont allégué des prodiges qui auraient été accomplis en faveur de la conservation de la *Liturgie de*

S. Barnabé. Aujourd'hui encore, on ne peut célébrer la messe romaine, même la messe privée, dans la cathédrale de Milan, à moins que ce ne soit dans la chapelle souterraine de S. Charles. (Voir *Martène et Le Brun.*)

Cet exemple fait voir aux Protestants que l'on ne change pas, comme l'on veut, soit partiellement, soit intégralement, les liturgies qui sont instituées par une grande autorité et qui sont appuyées par une constante tradition.

Toutefois, quoique S. Ambroise ait composé des hymnes et des prières pour l'office divin, il n'a point touché au fond de la *liturgie* qui était suivie avant lui dans son église.

Le père Le Brun, chose remarquable ! a comparé la messe ambrosienne ou *messe de S. Barnabé* avec la messe Grégorienne ou *messe de S. Pierre* (t. 3, p. 208), et on n'a trouvé que des différences légères entre le canon de l'une et celui de l'autre, mais aucune dans la doctrine.

LITURGIE DE L'APÔTRE SAINT MATTHIEU

A L'USAGE

DES ÉGLISES DE L'ÉTHIOPIE ET DE L'ABYSSINIE.

(AN 33-90)

Le grand Apôtre et l'Évangéliste S. Matthieu, après avoir converti au Fils de Dieu les vastes provinces de l'Éthiopie, et après en avoir fait autant de florissantes et ferventes chrétientés, voulant les conserver dans la foi et dans la pratique du Christianisme, composa en leur faveur une *liturgie* particulière, qui fut en usage pendant la vie de cet Apôtre et après son martyre.

Bien que, dans le cours des âges, les églises qu'il avait fondées, aient ajouté à cette liturgie quelques noms d'archevêques, de princes, de saints illustres, et peut-être même quelques passages d'autres liturgies apostoliques, il

est certain, toutefois, d'après la constante tradition, que tout le fond de cette pièce monumentale provient de S. Matthieu.

Elle commence par les psaumes prophétiques, qui ont rapport à l'Eucharistie, à la prière publique et au Saint Sacrifice.

« Pour moi, dans l'immensité de votre miséricorde,
« j'entrerais dans votre Maison.

« Je vous adorerais dans votre Temple saint, je vous y
« servirai avec une crainte respectueuse, etc. »

(Voir Hist. de S. Matthieu (p. 197); nous y avons inséré quelques extraits de la liturgie de cet Apôtre; nous en ajouterons ici quelques autres.

Oraison du Prêtre sur l'offrande. — « O vous qui êtes
« notre prince, Jésus-Christ, vous dont la substance n'a
« point été créée, vous qui êtes le Verbe sans tache, le
« Fils du Père : c'est vous qui êtes le Pain de vie, descendu
« du ciel ; qui, à votre Avènement sur la terre, étiez déjà
« immolé dans la figure prophétique de l'Agneau immaculé
« pour la Rédemption du monde ; présentement, faites
« descendre votre miséricorde sur ce pain et sur ce calice,
« faites-la paraître sur cet autel portatif. † Bénissez ce
« pain, † sanctifiez-le, † purifiez-le, et convertissez-le en
« votre chair immaculée ; et ce vin en votre sang précieux ;
« que ce soit un sacrifice ardent et agréable à vos yeux ;
« — une source de guérison et de salut pour notre âme et
« pour notre corps ; car vous êtes notre Roi, notre Christ
« et notre Dieu, et nous vous rendons toute la louange et
« toute la gloire, tous nos hommages de révérence et d'ac-
« tion de grâces, de même qu'à votre Père Céleste et au
« Saint-Esprit Vivificateur, maintenant et toujours, et aux
« siècles des siècles. Amen. »

« *Le Diacre* : Fléchissez les genoux.

“ *Le Peuple* : Nous les fléchissons devant vous, Seigneur, et nous vous louons.

“ *L'assistant du prêtre dit ce qui suit* : Seigneur, Seigneur, Fils Unique Jésus-Christ, Verbe de Dieu le Père ;
“ qui par votre salutaire et vivifiante Passion, avez rompu
“ en notre faveur tous les liens de nos péchés ; qui avez
“ soufflé sur la face de vos saints Disciples, de vos ministres
“ sans taches, en disant : *Recevez l'Esprit saint : ceux à*
“ *qui vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront*
“ *remis ; ceux à qui vous les aurez retenus, ils leur seront*
“ *retenus*. Accordez, Seigneur, cette grâce : comme vous
“ leur avez confié cet office sacerdotal, dans votre Église,
“ avec le pouvoir de lier et de délier en tout temps les
“ péchés et les chaînes de nos iniquités : ainsi, nous sup-
“ plions votre Bonté et votre Clémence, ô vous qui êtes
“ l'ami des hommes ! de nous absoudre, nous qui sommes
“ vos serviteurs, ainsi que nos parents, nos frères, nos
“ sœurs et nos amis ; et moi qui suis pécheur ; et tous
“ ceux qui inclinent leurs têtes en votre présence pendant
“ la célébration de ce Saint Sacrifice qui vient de vous ;
“ dirigez-nous, Seigneur, dans le sentier de votre miséri-
“ corde : rompez et brisez tous les liens de nos péchés. ”

“ Seigneur, si nous avons péché contre vous, sciemment
“ ou à notre insu, ou par la méchanceté de notre cœur, la
“ légèreté de notre esprit, ou par un mauvais penchant
“ venant des passions de la chair, par des actions, des
“ paroles et des désirs coupables, pardonnez-nous, Sei-
“ gneur, car vous connaissez notre fragilité.

“ O Dieu, plein de bonté et de charité pour les hommes,
“ accordez-nous la rémission de nos péchés. † Bénissez-
“ nous et † sanctifiez-nous ; † purifiez-nous et répandez
“ sur nous votre parfum, absolvez-nous et rendez-nous
“ entièrement libres. Absolvez et délivrez nos pontifes,
“ nos Princes [et nos Rois ; nos Patriarches, nos Arche-

« vèques,] nos Evêques, nos Prêtres, nos Diacres et nos
« Ministres sacrés, de même que votre Peuple, nos Parents
« et nos Frères. Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui
« dorment du sommeil de la mort, des Princes, des Pon-
« tifes, des Rois, des Patriarches, des Archevêques, des
« Evêques, des Prêtres, des Diacres, de vos Ministres, de
« nos Parents et de tous ceux qui sont décédés dans la foi
« orthodoxe : remplissez-nous de la crainte de votre nom,
« et dirigez-nous en nous faisant accomplir votre volonté.
« — Qu'à vous soit la gloire et l'honneur, parce que vous
« seul en êtes digne, dans les siècles des siècles. Amen. »

« Que vos serviteurs qui vous offrent ce sacrifice, le
« Prêtre, le Diacre et tous les ministres ; que votre Peuple
« et moi qui suis pécheur et votre pauvre serviteur ; que
« nous soyons absous par la bouche de la Sainte-Trinité,
« du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et par celle de la
« Bienheureuse Marie, qui est la Mère de Dieu et un
« second Ciel ; par la bouche de Michel, de Gabriel et de
« tous les Archanges, des quatre-vingt-dix-neuf ordres des
« Anges, des millions d'Esprits Célestes qui vous servent,
« et dont nous ne saurions compter les noms ; des quatre
« Animaux et des vingt-quatre Vieillards, et des saints et
« antiques Patriarches ; des quinze Prophètes et de leurs
« douze fils ; et par la bouche des Douze Apôtres et de
« S. Jacques, évêque de Jérusalem, de S. Paul, de Timo-
« thée, de Sylas, de Barnabé, de Tite, de Philémon, de
« Clément et de tous les Soixante-Douze Disciples et de
« leurs cinq cents compagnons ; et par la bouche de
« S. Marc, qui a propagé le culte de la Divinité, et des
« autres Evangélistes, et par la bouche des évêques qui
« se sont réunis en Concile pour affirmer la foi ortho-
« doxe¹ ; et par celle de l'Eglise Unique, qui a été rassem-

¹ Tout le monde sait que la mémoire des archevêques, des

« blée par les saints Apôtres ; et aussi par moi pécheur,
« soyons absous et remplis de grâce pour la gloire et
« l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Oraison qui précède la lecture d'une épître de S. Paul (ou d'un autre Apôtre) :

« Seigneur infiniment sage, qui nous avez annoncé une
« sagesse qui était demeurée cachée auparavant, — ô Dieu,
« qui l'avez manifestée, en donnant la puissance et la force
« à vos hérauts, chargés de publier la Parole de joie et
« d'allégresse : c'est vous qui, dans votre infinie bonté,
« avez appelé Paul, ce grand persécuteur de votre Eglise,
« qui en avez fait dans votre Royaume un vase d'élection,
« un Apôtre et un Prédicateur de l'Evangile, un Ambassa-
« deur pour annoncer votre Royaume.

« O Jésus-Christ notre Dieu, vous êtes le meilleur ami
« des hommes, accordez-nous, nous vous en prions, là
« sagesse, l'intelligence, la science et le conseil, et faites-
« les demeurer avec nous ; afin que nous goûtions, que
« nous comprenions, que nous connaissions et que nous
« méditions votre Sainte-Ecriture, dont la lecture est faite
« en votre présence. Vous avez accordé vos dons à Paul et
« vous l'avez rendu digne de votre plus grande grâce :
« rendez-nous dignes comme lui, afin que nous l'imitions,
« que nous marchions dans ses voies, que nous suivions
« ses traces, et que nous aimions à louer votre saint nom
« et à nous glorifier en tout temps de votre croix comme
« lui-même s'y est constamment glorifié. — A vous, la
« puissance, le règne, le triomphe, la magnificence, l'hon-

rois et des Pères des Conciles, etc., a été ajoutée dans le cours des siècles, de même que le Symbole de Nicée, etc. Les circonstances l'exigeaient ainsi.

« neur et la gloire dans les siècles des siècles ! Ainsi
« soit-il ! »

*Fin du Canon de nos Pères les Apôtres. Que leurs prières
et que leur bénédiction soient avec nous ! Amen.*

LA LITURGIE SACRÉE
DE L'ÉVANGÉLISTE SAINT MARC.

(AN 32-68)

On sait par une constante tradition, que l'Eglise d'Alexandrie, capitale d'Egypte, a été fondée par S. Marc; et il est certain que ce saint Evangéliste y a établi une forme de liturgie. (*Voyez parmi les soixante-douze Disciples l'histoire de S. Marc*). Cette liturgie s'y conserva par tradition orale et par tradition écrite, dans la langue cophte et dans la la langue grecque pour une grande partie des Egyptiens qui parlaient le grec. Ce fut S. Cyrille, au cinquième siècle, qui écrivit ainsi dans ces deux langues la liturgie de son Eglise.

Lorsque Dioscore, son successeur, partisan d'Eutychès, et condamné par le Concile de Chalcédoine, en 451, se sépara de l'Eglise catholique, il entraîna dans son schisme une grande partie des Egyptiens indigènes. Ces schismatiques continuèrent à célébrer en Cophte, pendant que les Grecs d'Egypte, attachés à la foi catholique et au Concile de Chalcédoine, continuèrent de leur côté l'usage du grec dans le Service Divin. Cette diversité dura pendant deux cents ans, et jusque vers l'an 660, temps auquel les Mahométans se rendirent maîtres de l'Egypte. Alors les Grecs d'Egypte, fidèles aux empereurs de Constantinople, furent opprimés; les Cophtes schismatiques, qui avaient favorisé la conquête

des Mahométans, obtinrent d'eux l'exercice libre de leur Religion, et l'ont conservé jusque aujourd'hui.

Les trois formes de liturgie, en usage en Egypte, ne sont donc au fond que celle de S. Marc, comme tous le reconnaissent. Seulement les Cophtes Eutychiens, ou Jacobites, ont placé avant la communion, une confession de foi conforme à leur erreur ; mais ils n'ont pas pour cela touché à celle de S. Marc. Renaudot et Lebrun l'ont traduite du cophte et l'ont confrontée avec le texte grec, duquel elle est originairement tirée. Et il a été constaté que c'est la même liturgie qui était en usage dans l'Eglise d'Alexandrie, au cinquième siècle, avant le schisme de Dioscore, et les Catholiques ont continué de s'en servir depuis cette époque ; ce qu'ils n'eussent point fait, si elle eût été changée ou modifiée. On n'y trouve aucune erreur, mais une parfaite conformité avec la croyance catholique sur tous les points contestés entre les Catholiques et les Protestants.

De quel droit Ellies Dupin et quelques autres critiques semblables viennent-ils dire que cette *Liturgie de S. Marc* est une pièce supposée qui n'a aucune autorité ? « *On y prie pour le roi*, disent-ils, *et on y trouve le Trisagion* ; choses qui la convainquent de nouveauté. »

Réponse. — Mais ce sont là de futiles raisons. En effet, ces additions se sont toujours faites sans qu'on ait voulu pour cela rien changer à l'essentiel de la liturgie. Quand les rois ont demandé qu'on priât pour eux, l'Eglise a pu marquer l'endroit de la Prière Publique où il serait fait mention du Prince, ou d'autres Personnages considérables ; mais cela n'était pas un changement réel, et n'a jamais été considéré comme tel. De notre temps, l'Empereur Napoléon III, ayant réclamé les prières de l'Eglise, le pape Pie IX ordonna que le nom de l'Empereur fût inséré et prononcé au canon de la Messe, et plusieurs Missels ont été imprimés avec ces mots : *pro imperatore Nostro N.....* ;

Or, je le demande, cette insertion devra-t-elle prouver désormais que notre liturgie Romaine que nous suivons comme venant de S. Pierre, n'est plus certainement de cet Apôtre, mais qu'elle est très récente et qu'elle ne remonte pas au-delà du règne de Napoléon III, puisqu'elle nomme ce Prince ? Telle est la force des arguments de la fausse critique moderne, qui ne veut pas tenir compte de ces additions non-essentielles.

Quant à l'argument tiré du *Trisagion*, ou triple *Sanctus*, c'est une raison également faible et futile. — N'était-il pas tout naturel que cette louange : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur des Armées !* rendue aux Trois Personnes Divines par les Esprits Célestes, dans les Temps Prophétiques et dans le Siècle Apostolique, passât aussitôt en usage dans la Liturgie de l'Eglise Catholique, à laquelle le grand dogme de la Sainte-Trinité venait d'être révélé tout spécialement ?

Du reste, la plupart des bons auteurs enseignent comme un fait traditionnel, que le *Trisagion* remonte effectivement aux temps des Apôtres. Plusieurs monuments primitifs appuient cette tradition. Les dissidents n'opposent rien de raisonnable. *La liturgie de S. Marc* est donc pleinement authentique, comme l'ont toujours et manifestement affirmé toutes les Eglises d'Egypte et particulièrement celle d'Alexandrie, comme l'ont reconnu les savants qui ont examiné attentivement ce fait, tels que Théodore Balsamon (*ad can.*, 32, *Concilii in Trullo*) ; Nicétas, Le Nourry (*appar. ad Biblioth. Patrum*, tom. II) ; Montfaucon (*in Paleogr.*) ; Labbe, Franciscus Turrianus, Durand, Pamelius, Bergier, etc. Tous affirment cette authenticité, sans néanmoins prétendre qu'il n'y avait été fait aucun changement dans ce qui n'est pas essentiel.

La Divine Liturgie ou Messe du saint Apôtre et Evangéliste Marc, disciple de S. Pierre, commence ainsi :

Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, qui avez choisi les Douze Apôtres, et qui les avez envoyés comme Douze Astres dans l'Univers, pour éclairer les hommes, pour prêcher et enseigner l'Évangile de votre Royaume, pour guérir parmi les peuples toutes les maladies et toutes les infirmités ; qui avez soufflé sur eux, en leur disant :

*« Recevez le Saint-Esprit consolateur. A quiconque vous
« remettrez les péchés, les péchés leur seront remis.... »*

Soufflez de même sur nous, vos serviteurs, à ce moment où nous entrons dans votre Sanctuaire, pour accomplir l'œuvre par excellence du ministère sacré....

Elle termine par ces paroles : *Béni soit Dieu qui nous bénit et nous sanctifie, qui nous protège et nous conserve tous par la participation aux Saints Mystères de Celui qui est (le Dieu) béni dans les siècles des siècles ! Amen.*

Cette liturgie respire une grande piété, une foi vive, et un sentiment profond de la présence de Dieu. Elle rappelle plusieurs des grands faits du Nouveau Testament, les Miracles des Apôtres et la plupart de nos dogmes catholiques.

VIII. — LA LITURGIE DES DOUZE APOTRES

RÉDIGÉE PAR S. LUC, ÉVANGÉLISTE,

(traduite du syriaque par E. Renaudot.)

Prière avant la paix. — Seigneur, Dieu miséricordieux et Saint, qui par votre Fils unique, nous avez préparé cette Table Spirituelle et Sacrée, recevez de nous l'oblation de ce Sacrifice non-sanglant, et accordez-nous le don de votre Esprit-Saint, et nous vous rendrons gloire, etc.

Le Prêtre élevant la voix : Que votre sérénité et votre paix, Seigneur, que votre amour charitable, que votre Grâce et vos miséricordes, qui sont naturelles à votre

éternelle Divinité, soient avec nous et parmi nous, tous les jours de notre vie ; et nous vous rendrons gloire, etc.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre élevant la voix : En votre présence, ô Roi des Rois, et Seigneur des Dominateurs, nous vous adorons, nous vous supplions et nous vous en conjurons : jetez sur nous vos regards miséricordieux, et faites-nous la grâce de nous approcher de votre Saint Autel avec la pureté du cœur et la sainteté de l'âme, et nous vous rendrons gloire, etc.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre : Elevez vos cœurs.

Le Peuple : Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

Le Prêtre : Rendons-lui grâces.

Le Peuple : Cela est digne et juste.

Le Prêtre incliné : Oui, il est digne et juste, il est convenable et conforme à l'équité, de vous rendre gloire, parce que vous êtes saint, et que vous êtes le dispensateur de la vie. Il est en effet digne que nous vous glorifions ; et c'est à vous qu'est due la gloire, et c'est à nous qu'il convient de vous louer, de vous rendre des actions de grâces, parce que vous êtes béni, ensemble avec votre Père et avec l'Esprit Vivant et Saint.

Élevant la voix : Devant vous, en effet, se tiennent rangés les Chérubins ayant quatre faces ; les Séraphins, munis de six ailes, dont deux couvrent leurs visages ; deux, leurs pieds ; et avec les deux autres ils volent l'un vers l'autre ; ils font entendre des voix pures et des concerts divins, et font retentir par trois reprises ces paroles :

Le Peuple : Saint ! Saint ! Saint !

Le Prêtre incliné : Vous êtes saint, saint, saint, ô Seigneur, plein de miséricordes, enclin au pardon et souverainement miséricordieux. Il est saint votre Fils Unique. Il est saint votre Esprit-Saint et Vivificateur. Vous êtes

saint et vous êtes le dispensateur des biens ; car dans la vue de notre salut, votre Fils Unique a pris un corps dans le sein de la Vierge Marie, et par sa divine dispensation il nous a sauvés et nous a délivrés de la captivité. Après s'être fait homme pour nous, sans subir aucun changement, il est venu à la Croix : et avant sa Passion qui nous a rendu la vie, il prit le pain dans ses mains saintes, † le bénit, † le sanctifia, (le consacra), † le rompit et en mangea, et le donna à ses Disciples, en disant : *Prenez et mangez de ceci : Ceci est mon corps, qui pour vous et pour plusieurs est rompu et est donné en rémission des péchés et pour la vie éternelle.*

Le Peuple : Amen !

Le Prêtre : Prenant semblablement le calice, après qu'ils eurent soupé, il le mêla de vin et d'eau, † le bénit, † le sanctifia, † et après en avoir goûté, le donna à ses Disciples, disant : Prenez et buvez de ceci vous tous. Ceci est le Testament Nouveau dans mon sang, qui pour vous et pour plusieurs est répandu pour l'expiation des péchés et pour la Vie Eternelle.

Le Peuple : Amen.

Le Prêtre : Toutes les fois que vous mangerez ce Pain et que vous boirez ce Calice, vous ferez mémoire de moi jusqu'à ce que je vienne.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre élevant la voix : C'est pourquoi, nous, vos serviteurs, qui sommes faibles et pécheurs, célébrant la mémoire de votre dispensation, nous vous en prions et nous vous en conjurons, ô ami des hommes ! lorsque vous apparaîtrez à la fin des temps, et que avec justice vous rendrez à chacun selon ses œuvres, pardonnez à vos adorateurs, soyez-leur miséricordieux, et sauvez votre héritage. Et c'est dans ce but, que présentement même votre Eglise vous adresse ses supplications, à vous, et par vous et avec vous, à votre Père, disant :

Le Peuple : Faites-nous miséricorde !

Le Prêtre : A nous aussi.

Le Diacre : Souvenez-vous ! *il dit ensuite* : que cette heure est redoutable !

Le Prêtre incliné dit l'invocation du Saint-Esprit :

Ayez pitié de nous, Seigneur : ayez pitié de nous : et envoyez-nous du ciel votre Esprit vivificateur : qu'il plane sur cette oblation, et qu'il en fasse votre corps vivifiant, qu'il nous lave de nos iniquités, qu'il nous purifie et nous sanctifie.

Il la bénit et dit : Exaucez-moi, Seigneur.

Le Peuple : Seigneur, ayez pitié de nous !

Le Prêtre : Afin que par l'efficacité de sa descente, il fasse de ce pain, le corps du Christ notre Dieu.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre : Et du vin pur, qui est dans ce Calice, le sang du Christ notre Dieu, afin que pour nous ces Sacrements sacro-saints et vivifiants, servent à l'expiation de nos péchés, à la rémission de nos fautes, à la santé de notre âme et de notre corps, et à l'affermissement de notre esprit. Que pas un seul de tout ce peuple fidèle ne périsse : mais accordez à nous tous, de mener une vie sainte, étant dirigés par votre Esprit, et de vous rendre gloire et des actions de grâces, etc.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Diacre dit une oraison, puis celle qui est pour les morts.

Le Prêtre incliné : Nous vous offrons, ô Dieu Tout-Puis-sant, ce Divin sacrifice, pour tout votre Troupeau : mais surtout pour nos Bienheureux Pères, notre Patriarche D. N. et pour notre Evêque le Seigneur N. votre serviteur, et pour les autres Evêques orthodoxes, afin que, menant une vie irréprochable, ils gouvernent vos brebis dans la pureté et la sainteté : et qu'ils vous présentent un Peuple fidèle, un Troupeau spirituel, agréable, faisant honneur à

votre nom ; et nous vous rendrons gloire, etc. — Souvenez-vous, Seigneur, des Prêtres, des Recteurs, des saints Diacres et Sous-Diacres. Souvenez-vous, ô Dieu, de votre Peuple, principalement de ceux qui vous ont offert ces oblations, et pardonnez à cette Assemblée, réunie ici en votre présence.

Elevant la voix : Afin qu'ils vivent devant vous d'une manière constamment irréprochable, et qu'ils se préparent pour les biens futurs que vous leur avez promis, dans votre miséricorde à leur égard : Soyez-leur propice, comme un maître plein de bonté et de miséricorde : et nous vous rendrons gloire, etc.

Etant incliné : Souvenez-vous, Seigneur, des rois fidèles qui sont bienveillants pour votre Peuple, et cléments à l'égard des brebis que vous avez rachetées au prix de votre sang. Prêtez-leur votre force, et qu'ils ne soient pas vaincus par leurs ennemis.

Elevant la voix : Envoyez, Seigneur, vos saints Anges à leur secours ; délivrez-les également du Tyran spirituel et des ruses de Bélial, afin qu'ils soient préservés des embûches et des pièges des ennemis de votre Eglise fidèle : afin que dans une vie paisible, dans une entente commune, nous nous appliquions à vous rendre gloire persévèrement.

Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui précédemment vous ont plu, principalement de la Sainte, de la Glorieuse et toujours Vierge Marie, mère de Dieu, de Jean-Baptiste, d'Etienne le premier des Diacres et le premier des Martyrs ; avec les autres Prophètes, et avec les saints Apôtres, et avec nos pieux pères qui sont morts. Souvenez-vous aussi de tous les fidèles défunts qui sont trépassés depuis longtemps et qui sont parvenus près de vous. Recevez ces oblations, qui vous sont offertes pour eux, et faites-les reposer dans l'heureux sein d'Abraham. Dans l'espérance de votre misé-

ricorde ils ont tous accepté la mort, et, ils attendent les effets de votre bonté, ô notre Dieu, digne de toutes nos adorations ! Accordez-leur d'être dignes d'entendre la voix qui donne la vie, qui les appelle, et qui les amène, et d'être invités à prendre possession de votre Royaume. Donnez-nous aussi une fin paisible, par votre grâce, et détruisez nos iniquités, par votre miséricorde.

Elevant la voix : Car sur la terre un seul a paru sans péché ; votre Fils Unique Jésus-Christ Notre-Seigneur, le grand Rédempteur de notre race, Celui par qui nous espérons obtenir miséricorde et la rémission des péchés.

Le Peuple : Accordez-leur le repos (éternel).

Le Prêtre : Soyez-leur propice, à eux et à nous également, afin que en nous, pour nous, et à cause de nous, soit glorifié, loué et honoré votre nom très-glorieux et béni, et ensemble celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Esprit Vivant et Saint, maintenant et toujours, etc.

Le Prêtre : La paix soit avec vous !

Le Peuple : Et avec votre esprit ?

Le Prêtre dit la prière avant PATER NOSTER : O Dieu, plein de miséricorde et de mansuétude, qui êtes élevé au-dessus de tout, célébré par mille louanges, exalté et glorifié : accordez, Seigneur, à nous, vos pauvres et humbles serviteurs, que ce soit avec pureté et sainteté que nous priions, que nous élevions nos voix et que nous disions :

PATER NOSTER QUI ES IN CÆLIS :

Le Peuple : SANCTIFICETUR...

Le Prêtre : O Dieu, ô vous qui êtes plein de bonté, ne nous méprisez point : en sorte que la tentation vienne à prévaloir sur nous ; mais délivrez-nous du Méchant, du Rebelle, et de ses sentiers tortueux et pervers ; car c'est à vous qu'appartient le Règne, ainsi qu'à votre Fils Unique et à votre Esprit très-saint, très-bon, très-adorable, le vivificateur (des hommes).

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre : La paix soit avec vous !

Le Peuple : Et avec votre esprit !

Le Prêtre élevant la voix : Bénissez, Seigneur, votre Peuple fidèle, qui est incliné devant vous : et délivrez-nous tous des maux et de la damnation : faites-nous la grâce de participer avec pureté et sainteté à vos divins mystères, et d'être par eux, purifiés et sanctifiés : et nous vous adresserons nos louanges et nos actions de grâces, etc.

Le Peuple : Ainsi soit-il !

Le Prêtre : La paix de Dieu soit avec vous !

Le Peuple : Et avec votre esprit !

Le Prêtre : Sancta Sanctis ! *aux Saints sont destinées les choses saintes.*

Prière après la réception des sacrements : Nous vous rendons grâces, ô Seigneur Dieu, nous vous prions et nous vous supplions, de nous accorder que cette divine communion serve à l'expiation de nos fautes, à la rémission de nos péchés et de toutes nos prévarications ; et en même temps à la gloire de votre saint nom et de votre Fils unique.

Le Prêtre : Pax vobis !

Le Peuple : *Et cum Spiritu tuo.*

Le Prêtre : Seigneur Dieu, notre Sauveur, qui à cause de nous vous êtes fait homme, et qui par le Sacrifice de votre propre personne, nous avez sauvés : sauvez-nous encore de la funeste corruption (du siècle), et faites de nous des temples dédiés à votre saint nom ; car nous sommes votre peuple et votre héritage ; et à vous conviennent la gloire, l'honneur et la puissance, ainsi qu'à votre Père et à votre vivant et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et aux siècles des siècles.

Le Peuple : Amen.

Le Prêtre : Donnez à tous, Seigneur, votre bénédiction !

Le Diacre : BENEDICAM DOMINUM : je bénirai le Seigneur !.....

FIN.

Cette *Liturgie des Douze Apôtres*, composée par S. Luc, évangéliste, paraît avoir été approuvée par les Apôtres et avoir été en usage dans différentes Eglises de l'Orient, lesquelles avaient témoigné le désir de posséder une liturgie sacrée, qui leur fût donnée par le collège des Apôtres. — Elle résume, comme on le voit, les autres liturgies ; elle en est comme un abrégé substantiel. Le style est digne et la marche régulière.

Nous la donnons ici comme un type des autres antiques liturgies orientales, que nous ne saurions reproduire dans ce volume, notre but principal étant de signaler ici les preuves de l'authenticité de ces vénérables monuments Apostoliques.

IX. — CONCLUSION.

La démonstration des dogmes et des traditions catholiques résulte des monuments liturgiques de l'Eglise primitive, à la confusion des hérétiques et des faux critiques modernes. Donnons un exemple qui justifie cette proposition :

Lorsque nous lisons les monuments primitifs, et notamment les *Liturgies des Apôtres*, nous remarquons que tous, sans exception, donnent à la Sainte-Vierge le *titre de Mère de Dieu*. Car tous les premiers Chrétiens, comme d'instinct, l'appelaient de ce nom, sans qu'il s'élevât nulle part, à ce sujet, aucune contestation ou contradiction.

Or, au cinquième siècle, un novateur, lassé d'entendre donner à Marie, mère de Jésus-Christ, un si grand titre, voulut contredire cette commune croyance et la pratique générale à cet égard. Sa contradiction eut du reten-

tissement ; elle bouleversa l'Eglise, de même que le sentiment général des fidèles. Les évêques durent intervenir, examiner la question et déclarer la vérité. C'est pourquoi le Concile d'Ephèse se tint et délibéra sur ce point. Or, tous les Pères de cette grande Assemblée, considérant que la Croyance Antique et Universelle en faveur du titre de *Mère de Dieu*, donné à Marie, était légitime et d'ailleurs justifié par les Saintes Ecritures, par la foi de l'Eglise, par les Liturgies Sacrées provenant des Apôtres, et par la raison, définirent que Marie *devait être appelée Mère de Dieu*.

Cette décision qui répondait à la foi ancienne, au sentiment général et à l'attente de tous les fidèles, fut accueillie avec transport et aux acclamations de tout le peuple d'Ephèse et de tout le monde catholique.

Tel est l'historique de cette question. Or, la fausse critique moderne, prenant le contre-pied de ce fait, qui est le fait traditionnel et certain, affirme que, avant le Concile d'Ephèse, on n'avait jamais donné à Marie le *nom et le titre de Mère de Dieu*, et que c'était au Concile d'Ephèse que, *pour la première fois*, la Sainte-Vierge avait été appelée *Mère de Dieu*, — tandis qu'on savait bien que le Concile d'Ephèse s'était appuyé particulièrement sur cette appellation antérieure et sur cette croyance générale, précédente, pour décerner solennellement ce titre à Marie. Avec leur principe hypocrite et essentiellement faux, nos critiques insensés tirèrent la conclusion également fausse et également désastreuse, que les *Liturgies Apostoliques*, puisqu'elles appelaient la Sainte Vierge *Mère de Dieu*, devaient avoir été supposées. En voyant que les anciennes Liturgies donnaient ce titre à Marie, ils auraient dû, au contraire, conclure à la fausseté de leurs conjectures personnelles et particulières, puisqu'elles étaient formellement contredites et anéanties par les éclatants témoignages des monuments des

Apôtres et des premiers Chrétiens. Mais point du tout : ils ont soutenu tout le contraire. Quelle erreur, jetée dès lors dans le sein de l'Eglise, par un mensonge dont ils avaient conscience ! Quel renversement de la croyance ancienne, généralement reçue dans l'Eglise, lorsqu'ils soutinrent tout le contraire de ce qu'enseignaient les faits et la foi antérieurs, lorsqu'ils accusèrent de nouveauté les Liturgies Apostoliques.

Il en faut dire autant du mot *Consubstantiel* que les Liturgies et les Auteurs primitifs ont fréquemment employé en parlant de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Revenons donc à la vérité dont nos Pères faisaient profession. Il n'est que temps ; par suite de ces graves erreurs précédentes, le mal est porté à son comble.

CHAPITRE III

MONUMENTS SCRIPTURAIRES, AUTHENTIQUES

QUOIQUE NON CANONIQUES
DU PREMIER SIÈCLE

COMPOSÉS

PAR LES PREMIERS ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES

CONTENANT

LES FAITS DE JESUS-CHRIST ET DES APOTRES.

I. — *Le Liber* ou l'*Evangelium de Nativitate Sanctæ Mariæ*, — composé par l'apôtre et évangéliste S. Matthieu, — et traduit de l'hébreu en latin par S. Jérôme.

A son origine, ce livre ne contenait que l'histoire orthodoxe et véridique de la *Naissance de Marie* : mais plus tard, il fut traduit, modifié et altéré, — quant à la doctrine, — par des auteurs gnostiques, qui y ont inséré quelques erreurs assez grossières : ce qui a fait condamner cet ouvrage par les premiers chefs de l'Eglise (*Voir S. Epiphane, hæc. 26, Gnosticorum, n. 12*). Le même auteur cite une idée étrange des Gnostiques dans leur explication de l'Évangile et qui méritait d'être condamnée par les docteurs catholiques.

S. GRÉGOIRE DE NYSSE (*hom. de Nativitate S. Mariæ Virginis, tom. III, p. 346*), résume tout le contenu historique de ce Livre, bien qu'il ne le considère point comme une Écriture canonique et publique, mais comme une lecture privée et édifiante, provenant de la Primitive Eglise.

S. AUGUSTIN (*lib. XXII, adv. Faustum Manichæum, c. 9*), a connu le *Liber Navitatis Mariæ*, qui se trouvait alors entre les mains des Manichéens, mais modifié et altéré par ces Hérétiques. Le saint Docteur n'en nie point les faits, mais il ne se considère pas lié par un récit corrompu par l'hérésie.

S. EPIPHANE (*hær. 79 Collyridianorum*) cite la *Tradition primitive et l'Histoire de Marie*, dans laquelle il rappelle et résume tout le récit traditionnel :

“ *Quamvis autem ex Mariæ Historia ac traditione illud habeatur, Joachimo ejus Patri divinitus hoc in Deserto nunciatum fuisse ; Uxor tua concepit, non tamen extra conjugium hoc factum intelligi debet...* ”

Correspondance des évêques *Chromatius* et *Héliodorus* avec S. Jérôme, au sujet de l'authenticité du *Liber Nativitatis S. Mariæ*, écrit par S. Matthieu, apôtre et évangéliste, et de celui qui a été altéré par les Manichéens, quant à la doctrine.

Les évêques *Chromatius* et *Héliodorus*, amis de S. Jérôme, dans leur lettre commune à cet illustre écrivain ecclésiastique, témoignent avoir lu les exemplaires hérétiques touchant l'*Extraction de la Sainte-Vierge et sa naissance*, où ils ont remarqué des erreurs de doctrine. Mais ils ajoutent que, ayant appris de deux personnages catholiques, que S. Jérôme avait découvert le volume même de S. Matthieu, écrit en hébreu par cet Apôtre, sur ce sujet, ils le priaient au nom de l'amitié et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et même, au besoin, ils lui enjoignaient, en leur qualité d'évêques, de vouloir bien leur en adresser une traduction latine, afin que, munis de cet exemplaire authentique, ils pussent victorieusement réfuter la perfidie hérétique qui avait altéré et profané cet écrit capable d'édifier l'Eglise.

Voici le texte de cette lettre :

“ A notre bien-aimé frère, *Jérôme*, prêtre,
“ *Chromatius* et *Héliodorus*, évêques, salut dans le Sei-
“ gneur!

“ Nous avons trouvé écrites dans des livres apocryphes,
“ l'extraction de la Vierge Marie, notre Reine, de même
“ que la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais
“ ayant reconnu dans ces mêmes livres plusieurs choses
“ contraires à notre foi, nous avons cru devoir tout reje-
“ ter, de peur que, à l'occasion de Jésus-Christ, nous ne
“ fournissions un sujet de joie à l'Ennemi de Jésus-
“ Christ.

“ Pendant que nous étions préoccupés de cette pensée,
“ il se trouva deux hommes de Dieu, *Arménius* et *Vérinus*,
“ qui nous apprirent que votre Sainteté avait découvert
“ l'original hébreu, écrit de la main même de l'évangéliste
“ S. Matthieu, dans lequel volume étaient écrites l'Enfance
“ de la Vierge Mère et celle du Sauveur ; et c'est pour ce
“ motif que nous demandons à votre charité, au nom de
“ Notre-Seigneur Jésus-Christ, de le traduire de l'hébreu
“ en latin, non pas tant pour apprendre les faits remar-
“ quables de Jésus-Christ, que pour anéantir les ruses des
“ Hérétiques ; car ces derniers, pour établir leur mau-
“ vaise doctrine, ont altéré par leurs mensonges, l'histoire
“ excellente de la Nativité de Jésus-Christ, cachant ainsi
“ l'amertume de la mort sous l'apparente douceur de la vie.
“ Ce sera donc de votre part un acte de véritable piété,
“ soit que par là vous exauciez la prière de vos frères, soit
“ que vous satisfassiez à la demande de vos évêques, qui
“ exigent de vous ce devoir de charité. ”

“ Adieu en Notre-Seigneur ! Priez pour nous. ”

Réponse de *S. Jérôme* aux évêques *Chromatius* et *Héliodorus*.

Ce Docteur leur dit que leur Sainteté lui commande une

chose ardue et difficile, puisque lui-même l'apôtre et évangéliste S. Matthieu n'a point voulu que ce livre fût livré au public. Si ce récit n'eût pas dû rester secret, il l'eût sans aucun doute ajouté à son Evangile ; mais il l'a écrit en hébreu en faveur des personnes de piété, qui se sont transmis ce livre sans le laisser traduire. Toutefois, le Manichéen Séleucus, auteur d'une *Histoire des Apôtres*, a composé ce livre, après en avoir défiguré le récit pour le malheur de l'Eglise. C'est pourquoi S. Jérôme a traduit l'exemplaire même de S. Matthieu, apôtre et évangéliste, non pas pour l'ajouter aux Livres Canoniques, mais pour dévoiler l'erreur des Hérétiques ; non pas tant pour obtempérer à l'injonction des évêques, que pour s'opposer aux Impies...

Dominis Sanctis et Beatissimis, Chromatio et Heliodoro, Episcopis, Hieronymus exiguus Christi Servus in Domino, Salutem!

Qui terram auri consciam fodit, non illicò arripit quiddid fossa profuderit lacerata, sed priusquam fulgens pondus vibrantis jactus ferri suspendat, interim vertendis suspendendisque cespitibus immòratur, et specialiter qui nondum lucris augetur.

Arduum opus injungitur, cum hoc fuerit mihi a Vestra Beatitudine impèratum, quod nec ipse Sanctus Matthæus Apostolus et Evangelista voluit in aperto conscribi. Si enim hoc secretum non esset, Evangelio utique ipsius quod edidit addidisset; sed fecit hunc libellum Hebraicis litteris obsignatum, quem usque adeo edidit ut ex manu ipsius liber scriptus hebraicis litteris a viris religiosissimis habeatur, qui etiam a suis prioribus per successus temporum susceperunt. Hunc autem ipsum librum nunquam aliqui transferendum tradiderunt, textum ejus aliter atque aliter narrauerunt.

Sed factum ut a Manichæi discipulo nomine Seleuco, qui etiam Apóstolorum gesta falso sermone conscripsit, hic liber editus non ædificationi sed destructioni materiam exhibuerit, et quod talis probaretur in Synodo cui merito aures ecclesiæ non paterent. Cessent nunc oblatrantium morsus : non istum libellum canonicis nos super addimus Scripturis, sed ad detegendam hæreseos fallaciam, apostoli atque Evangelistæ scripto transferimus, in quo opere non tam piis jubentibus Episcopis obtemperamus, quam im-

piis hæreticis obviamus Amor igitur est Christi cui satisfacimus, credentes quod nos suis orationibus, qui ad Salvatoris nostri infantiam sanctam per nostram potuerint obedientiam pervenire.

Voici maintenant la *Préface* que S. Jérôme a mise en tête de la traduction du *Liber Nativitatis Mariæ* :

“ Vous me demandez de vous écrire ce que je pense d'un
“ petit livre (hérétique), qui traite de la *Nativité de la*
“ *Vierge Marie*, et qui est entre les mains de plusieurs.
“ C'est pourquoi je désire vous faire connaître qu'il ren-
“ ferme plusieurs choses fausses (touchant la doctrine).
“ Car un certain Séleucus, auteur d'une *Histoire du mar-*
“ *tyre des Apôtres*, a composé ce petit livre (en altérant
“ celui de S. Matthieu); or, comme (dans cette histoire
“ des Apôtres), il a dit la vérité relativement aux prodiges
“ et aux miracles opérés par les Apôtres, mais plusieurs
“ choses fausses relativement à leur doctrine¹, de même
“ dans ce petit livre, il a mis plusieurs choses de son ima-
“ gination.

“ C'est pourquoi, je vais faire en sorte de traduire mot
“ pour mot ce récit tel qu'il est dans l'hébreu, puisqu'il est
“ manifeste que l'évangéliste S. Matthieu a composé ce
“ même petit livre; qu'il l'a écrit en caractères hébraïques;
“ et qu'il l'a placé en tête de son *Évangile*. La vérité de ce
“ fait est fondée sur l'auteur de la préface de ce livre et
“ sur la fidélité de l'écrivain. Pour moi, de même que je
“ considère ces choses comme douteuses, de même je n'af-
“ firme point qu'elles soient fausses. D'autre part, je dé-
“ clare avec assurance un fait que aucun fidèle ne niera,
“ soit que le récit en question se trouve certain, soit qu'il
“ ne le soit pas : c'est que la très-sainte *Nativité de Marie*

¹ *De virtutibus eorum et miraculis per eos factis vera dixit, de doctrina vero eorum plura mentitus est. . . .* Les Hérétiques n'al-téraient que la doctrine, non les faits miraculeux.

« a été précédée de grands miracles, — qu'elle a été ac-
« compagnée des prodiges les plus considérables ; et con-
« séquemment, ceux qui croient que Dieu peut accomplir
« ces merveilles, peuvent, sans aller contre la foi et sans
« aucun danger pour leur âme, lire et croire le récit de
« ces miracles.

« Enfin, selon mon pouvoir, je suivrai le sens, non pré-
« cisément les paroles de l'auteur ; tantôt je marcherai
« dans le même sentier, non sur les mêmes traces ; tantôt,
« après avoir pris quelque détour, je reviendrai dans le
« même chemin ; toujours j'essayerai de suivre le style de
« la narration, et je ne dirai rien autre chose que ce qui est
« écrit dans ce livre, ou, du moins, ce qui peut en être la
« conséquence nécessaire. »

De cette préface de S. Jérôme, il suit : 1° que la traduction ou l'amplification du Manichéen Séleucus offensait les évêques et les fidèles par des additions impies que cet Hérétique avait ajoutées au *Mémoire de S. Matthieu*. — 2° Que ce fût là pour les évêques Chromatius et Héliodorus un puissant motif de demander et même d'enjoindre à S. Jérôme, célèbre hébraïsant, de traduire avec exactitude le *Mémoire de S. Matthieu*, pour confondre par là les fausses assertions doctrinales de la traduction hérétique de Séleucus. — 3° Que S. Jérôme, qui était généralement très-sévère à l'égard des mémoires non-canoniques, et qui les admettait très-difficilement, s'est néanmoins déterminé à traduire de l'hébreu en latin cette pièce originale, et cela tant pour obéir aux évêques, que pour confondre l'hérésie, — 4° Que, en somme, les Hérétiques n'ont altéré que la doctrine des Apôtres, mais non les faits, mais non l'histoire évangélique ; qu'ils ont communément dit la vérité lorsqu'ils ont donné le récit des faits de Jésus-Christ et des Apôtres : ce qui est le point capital, au point de vue de l'authenticité de l'*Histoire de Jésus-Christ et des Apôtres*, où

nous nous plaçons, — 5° Que S. Jérôme, malgré son peu d'inclination à admettre les monuments non canoniques, et malgré sa répugnance à se prononcer à cet égard, affirme cependant avec assurance que les fidèles peuvent lire et croire sans aucun danger, les faits rapportés dans le *Liber Nativitatis Mariæ*, attribué à S. Matthieu, et traduit par lui avec exactitude, — 6° Que la difficulté de la traduction littérale, constatée par S. Jérôme, a donné lieu à Séleucus d'y semer quelques erreurs doctrinales, qui empêchent les âmes pieuses de pouvoir la lire utilement ; mais que S. Jérôme, après avoir rejeté la traduction de Séleucus, en donne une nouvelle, faite, non sur des récits différents, mais sur l'hébreu même de S. Matthieu, — 7° Le livre de Séleucus, assez exact quant à l'histoire des faits, a été rejeté et proscrit par les papes Innocent I^{er} et Gélase, à cause de la doctrine. Mais le *Liber Nativitatis*, tel que nous l'avons, a été communément suivi dans l'Eglise par les fidèles et par les écrivains catholiques.

1^{re} OBJECTION. — Mais ce livre fait *Issachar* souverain Pontife de ce temps-là ; or, l'histoire ne nous offre aucun souverain Pontife de ce nom. — Réponse. D'abord, les Prêtres et les Pontifes portaient plusieurs noms ; 2° il y a lieu de penser qu'ici le nom de *Pontife* donné au prêtre chargé de recevoir l'offrande de S. Joachim, était l'un de ceux que l'on nommait alors les *Princes des Prêtres* ou les *Pontifes*, c'est-à-dire ceux qui occupaient un rang plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique. D'ailleurs, le grand Sacrificateur aurait-il pu se charger de recevoir lui seul en personne les offrandes de tous les fidèles des douze tribus d'Israël : de simples prêtres devaient le remplacer dans cette fonction. Il faut donc entendre ici un prêtre décoré de quelque dignité plus élevée dans les rangs du Sacerdoce ;

3° suivant d'autres récits, le Prêtre dont il s'agit ici s'appelait simplement le *Prêtre Issachar*.

II^e OBJECTION. — Mais quelques Protestants veulent que quelque écrivain ecclésiastique ait supposé la lettre des évêques Chromatius et Héliodorus. — *Réponse*. Par une telle allégation, il est facile de se débarrasser des preuves qu'on ne saurait réfuter. Or, avant d'admettre cette objection qui a tout l'air d'une défaite, nous attendons les preuves ; tant que les Hérétiques et les Incrédules n'auront point d'autre raison que leur haine des monuments catholiques primitifs, nous maintiendrons l'antique tradition ; les Hérétiques ne se déchainent si fort contre ces monuments, que parce que leurs erreurs y rencontrent leur condamnation. Qu'ils apportent donc des preuves et non de vaines déclamations. Il vous est, en effet, bien commode, ô Incrédules, de vous tirer d'embaras : c'est de dire de tout monument qui vous gêne et qui vous convainc d'erreur : *c'est un faux monument !* Jusqu'ici vous n'avez point démontré cette fausseté. Or, nous n'admettons pas que la haine puisse suppléer au défaut des preuves.

III^e OBJECTION. — Mais quelques catholiques ont admis la critique protestante à cet égard. — *Réponse*. Quelques catholiques se sont laissés entraîner par la critique outrée, fautive et insensée des Hérétiques, oui, nous le reconnaissons ; mais en même temps nous avons pour exemple S. Epiphane, S. Grégoire de Nysse, S. Jérôme, Fulbert de Chartres, Christophle de Castro, et la plupart des écrivains Catholiques, qui l'ont admise avec respect et avec les réserves convenables. Cette tradition, non canonique, figure, en effet, dans les plus anciens catalogues des *Œuvres de S. Jérôme*, et dans les diverses bibliothèques des pays chrétiens.

Jugement que Fulbert de Chartres porte sur cette pièce traditionnelle (in sermone, de ortu almæ Virginis Mariæ inviolatæ, tom. xviii. Biblioth. PP. p. 40.)

“ Si l'on demande pour quel motif, dans les premiers
“ temps, nos Pères dans la foi n'ont pas orné l'*Histoire de*
“ *la Sainte-Vierge* avec les faits primordiaux de sa vie, et
“ pourquoi ils ne les ont pas livrés à la publicité, je répon-
“ drai que les auteurs des mémoires primitifs n'ignoraient
“ pas l'hérésie qui pouvait s'élever à ce sujet, et que pour
“ cette raison ils avaient résolu de cacher avec soin aux
“ Infidèles et aux ennemis de la foi les commencements de
“ la vie de cette Vierge sacrée, de peur que l'aveugle
“ bavardage des esprits perfides ne trouvât de quoi déchirer
“ le sein maternel de l'Eglise en trompant les fidèles de
“ différentes manières. En effet, ce que ces hommes hérétiques
“ ont appris par des récits ou même par des écrits
“ légers touchant la nativité et l'enfance de la Mère du
“ Seigneur, ils l'ont tellement altéré et faussé par des raisonne-
“ ments rusés et trompeurs, que, dans la suite, certains docteurs
“ de l'Eglise n'ont plus admis ces récits comme véridiques, bien
“ qu'ils ne soient nullement rejetés.

“ Or, il existe une autre relation, peu vulgarisée, qui
“ porte le nom du célèbre Interprète S. Jérôme, et qui
“ rapporte que le bienheureux Apôtre S. Matthieu, après
“ avoir publié l'Evangile, consigna dans un livre écrit en
“ caractères hébraïques, la naissance de ladite Vierge et
“ les faits de l'Enfance du Sauveur ; il y mit une certaine
“ obscurité, afin qu'aucun des fidèles ne le livrât inutilement
“ aux sarcasmes des Infidèles. Sur la demande instante de
“ quelques-uns, l'Interprète précité le traduisit de l'hébreu
“ en latin. Et comme cette relation n'a pas été insérée dans
“ le Canon des saintes Ecritures, le consentement unanime
“ de l'Eglise ne l'adopte pas absolument

« pour être récitée en public, ni ne la rejette pas de ma-
« nière à ne la pas recevoir ; car il se trouve dans la suite
« du récit quelques paroles et quelques faits, qui sem-
« blent impossibles ; néanmoins, ceux qui sont de bonne
« volonté et qui en aiment la lecture, trouvent moyen de
« les expliquer et de les admettre. »

Outre ce sermon de Fulbert, il en existe un autre du même docteur, également de *Nativitate S. Mariæ Virginis* (Ibid., p. 39), dans lequel on trouve cités mot pour mot plusieurs passages de ce même *Liber de Nativitate Mariæ*. Le jugement de Fulbert est plein de bon sens et de justesse : il est fondé sur la raison ; aussi l'Eglise universelle l'a-t-elle suivi dans la pratique ; sans admettre cette relation au rang des livres sacrés et sans en approuver absolument tout le contenu, elle l'a reçue comme on reçoit un mémoire sérieux, sorti de la main des hommes.

Ce monument antique fut en possession, durant le moyen âge, d'une célébrité soutenue. Au neuvième siècle, la célèbre religieuse de Gandesheim, Hrowitha, en reproduisit les principaux traits dans un poème latin, en vers hexamètres, qui se trouve dans ses œuvres. (*Historia nativitatis laudabilisque conversationis intactæ Dei genitricis.*) Ils passèrent dans la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, archevêque de Gênes ; ils figurèrent dans le *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais, dans les ouvrages de Pierre d'Amiens et du moine Eadmer, dans la *Vie de Jésus-Christ*, que composa Ludolphe-le-Saxon, prieur des Chartreux de Strasbourg, ouvrage dont la vogue fut extrême au quatorzième et au quinzième siècles, — qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe et qui, de nos jours, vers la fin du dix-neuvième siècle, a reconquis sa réputation première.

Les poètes les intercalèrent dans leurs vers, et les artistes en multiplièrent les images.

Les premiers Hérétiques, tels que les Gnostiques, les Manichéens, Leucius et Seleucus, n'ont pas manqué de contrefaire cet ouvrage. Ils y insérèrent leurs doctrines fausses, comme le témoignent S. Augustin (*l. 3, ad Faustum*) ; S. Epiphane (*hær. 26, Gnostic., n. 12*) ; S. Jérôme, comme il a été dit plus haut ; le pape Gélase, le pape Innocent I^{er} (*epist. 3, ad Exupericum, can. 7, etc.*).

Or, ces mêmes Hérétiques servent ici de témoins pour attester l'existence du monument catholique qui traite de *Nativitate S. Mariæ*, et pour nous obliger à le distinguer de leurs écrits altérés, puisque ceux-ci contenaient d'énormes erreurs, signalées par S. Epiphane (*hær. 26, Gnosticorum, n. 12*), et par d'autres auteurs, tandis que l'exemplaire de S. Matthieu, traduit par S. Jérôme, n'offre aucune proposition ni aucune narration qui ne puisse se justifier au point de vue du dogme catholique et par l'antique tradition. Dans toute la suite des siècles, cet *Évangile de la Nativité de Marie* a joui de la plus grande célébrité dans les Eglises de l'Orient, et a été accueilli plus tard avec le même enthousiasme dans les Eglises de l'Occident.

C'est pourquoi il figure parmi les œuvres de S. Jérôme, au tome IV de l'édition d'Érasme ; au tome IX de l'édition de Marinon-Victor ; au tome IV de l'édition d'Adam Tribbechovius ; au tome V de l'édition de J. Martianay ; au tome IX, pars. II, de l'édition de Vallars, etc.

Le fond historique de cet *Evangelium Nativitatis Mariæ* est rapporté par trois ou quatre auteurs différents :

1^o Par S. Jacques-le-Mineur, appelé le frère de Jésus, sous ce titre : *Historia Nativitatis Mariæ et Infantis salvatoris*, et commençant par ces mots : *Ego Jacobus, filius Joseph*, etc.

2^o Par S. Matthieu, Apôtre et Évangéliste, sous ce titre : *Evangelium de Nativitate S. Mariæ*, et traduit par S. Jérôme ;

3° Par les *Gnostiques*, qui y ont inséré leurs erreurs doctrinales, mais qui ont rapporté exactement les faits historiques ;

4° Par les *Manichéens*, *Leucius et Seleucus*, comme il a été dit ci-devant.

II. — LE PROTEVANGELIUM

OU DISCOURS HISTORIQUE SUR LA NAISSANCE DE JÉSUS
ET SUR CELLE DE LA VIERGE MARIE, SA MÈRE

Par S. Jacques-le-Mineur,

*cousin et frère du Seigneur Jésus, premier Apôtre
et premier évêque des chrétiens de Jérusalem.*

Ce monument historique, primitif, commence par ces paroles : *I. Dans les Histoires généalogiques des Douze Tribus d'Israël était inscrit le nom de Joachim, homme très-riche...*, contient 25 numéros, et finit par ces paroles du n° 25 : *Or, moi, Jacques, j'ai écrit cette histoire à Jérusalem. Des troubles y étant survenus, je me retirerai au Désert jusqu'à la mort d'Hérode !...*

Jugement porté sur le *Protevangilium*.

Le *Protevangilium* de S. Jacques traite de ce qui a rapport à la Sainte Vierge, à S. Joachim, à Sainte Anne, à Zacharie, etc. Il a été dédaigné par les critiques modernes qui l'ont rejeté comme tout-à-fait inutile. Cependant, lorsqu'on lit attentivement les témoignages pour et contre ce livre, on remarque, d'une part, qu'une foule d'anciens Pères, que les Eglises Orientales et Occidentales ont non-seulement cru les choses qui y sont rapportées, mais ont témoigné une grande estime pour cet écrit. D'autre part, on trouve que les critiques ont rejeté ce livre, sans donner des raisons valables.

1° Son ancienneté est incontestable, puisqu'il a été cité

par Tertullien (*Scorpiac.*, c. 8); par Origène (*Comm. in Matth.*, p. 223, etc.); et qu'il a été constamment attribué à S. Jacques-le-Mineur, depuis les temps primitifs.

Jean-Baptiste Cotelier, *in notis ad Constitut. Apostol.*, libr. vi, c. 17, è codice 2276 Regiæ Bibliothecæ, produit un ancien manuscrit attribuant le *Protevangelium* à S. Jacques-le-Mineur dans les termes suivants :

Incipit historia de Joachim et Anna, et de Nativitate B. Dei Genitricis semper Virginis Mariæ, et de Infantia Salvatoris. Ego Jacobus, filius Joseph, etc.

C'est ainsi que ce monument primitif, dans le cours des siècles, a toujours été regardé comme l'ouvrage de S. Jacques, frère du Seigneur. Ce saint Apôtre, ayant été élevé dans la même famille que Notre-Seigneur, était plus à même que tout autre d'écrire les faits remarquables et surnaturels de l'enfance du Christ. D'ailleurs, les premiers Chrétiens ont voulu, comme le rapporte la Tradition, que les faits de l'enfance du Sauveur fussent attestés pour les âges futurs par le témoignage d'un si grand homme, qui est en même temps un témoin oculaire, irrécusable.

Cet écrit a été estimé, cité, comme une histoire véridique et authentique par plusieurs anciens Pères. Outre Tertullien et Origène, S. Jean Damascène, (*de fide orthod. et in 3 orationib. de Nativit. Deiparæ*); S. Grégoire de Nysse, qui résume tout le Protévangile dans son *Discours de Nativ. B. M. V.*; Zénon, évêque de Vérone, (*hom. II.*; S. Jérôme, qui rapporte toute cette histoire, (*ap. Galatinum*, l. 7, c. 8); S. Chrysostôme (*op. imperfect. in Matth.*, *hom. II.*); S. Eusthatius, évêque d'Antioche, qui rapporte de longs fragments de cette histoire de S. Jacques (*in Hexameron*, p. 70); S. Germain, patriarche de Constantinople (*orat. in Nativ. Mariæ*, etc.); Georges de Nicomédie, qui citait les paroles du *Protoevangelium* comme un texte sacré (*hom. III.*); S. Epiphane (*n° 7. etc.*); Nicéphore et S. Evo-

dius, contemporain des Apôtres, (*hist. eccl.*, l. I, c. 7 et seq.); Cédrenus (*in Compendio hist.*, p. 153); S. André, archevêque de Crète, dit le Jérusolymitain (*hom. de Nativ. Deip.*); Sergius, évêque d'Hiéropolis, S. Hippolyte de Thèbes (*in Chronico de Mariæ genere*, etc.); Photius, P. C. de C. P., Pantaléon, diacre et ensuite prêtre de Constantinople (*in orationibus*); le savant Baronius, Epiphane-le-Moine, et plusieurs autres savants, ont non-seulement approuvé le récit du Protévangile, mais l'ont cité dans leurs homélies, histoires, panégyriques, éloges, et dans d'autres écrits. Postel, qui rapporta ce livre de l'Orient, atteste qu'on le lit publiquement dans les Eglises Orientales, — qu'on n'a aucun doute sur son auteur, et qu'on le met au nombre des Livres authentiques avec le titre de *Premier Evangile*, Πρωτευαγγελιον. Guillaume Postel le considère comme une perle parmi les Livres Théologiques, comme la base et le fondement de toute l'histoire évangélique et comme le commencement de l'Evangile selon S. Marc. Néander, qui l'a donné au public, en porte le même jugement. Voyez également la critique de Théodore Bibliander. Ce savant est convaincu que S. Jacques est l'auteur du *Protoevangelium*; qu'il rapporte l'ancienne et véritable tradition des premières Eglises, et qu'on ne doit nullement mépriser cette histoire. Il établit son affirmation sur de bonnes raisons. Plusieurs des récits du Protévangile sont demeurés dans les Liturgies de l'Eglise Orientale : preuve de leur popularité et de la confiance générale avec laquelle ils étaient reçus dans tout l'Orient.

Le Poème de la Nativité de la Sainte Vierge, par Hro-witha, ouvrage très-loué par M. Saint-Marc-Girardin (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1849, p. 639), est la traduction en vers léonins du Protévangile.

En effet, non-seulement il n'est point en contradiction avec les histoires authentiques, son récit est même très-

conforme au récit des Évangiles et il sert comme de clef pour l'intelligence complète de plusieurs points de l'Histoire évangélique. Les coutumes des Hébreux y sont rapportées exactement. Guillaume Postel montre par les monuments des Juifs, qu'il existait une loi, suivant laquelle toute femme de la tribu de Juda, qui enfanterait ou qui deviendrait grosse, serait inscrite et portée à la connaissance du Sénat des Prêtres. L'attente du Messie leur faisait prendre toutes les informations et toutes les mesures possibles. C'est pourquoi il est très-vraisemblable, comme l'observe Théodore Billiander, savant protestant, que les Prêtres Hébreux employèrent l'épreuve de l'eau de jalousie, prescrite du reste par la Loi (*Nomb. V*), non-seulement pour découvrir si l'état de grossesse de Marie provenait d'une union légitime, mais aussi pour connaître s'il n'était point l'effet de l'opération divine et quelque annonce de la naissance du Christ ; il rapporte, à l'appui de cette tradition, le témoignage de Théodose, prêtre Juif, lequel assure avoir trouvé dans les archives des Juifs, que les parents de Jésus ont été appelés et interrogés devant le Conseil touchant la naissance de Jésus, et qu'on fit venir en même temps les femmes qui avaient assisté sa mère, lors de son enfantement.

Guillaume Postel et Bibliander pensent que l'auteur du Protévangile est désigné dans la préface de S. Luc parmi ceux qui furent *les premiers témoins oculaires et les premiers ministres des faits qui sont très-connus parmi les Chrétiens* : ce qui paraît moins convenir à S. Matthieu et à S. Jean, qu'à S. Jacques, frère du Seigneur, dont nous avons le *Discours historique concernant la naissance de Jésus-Christ*.

Ce qui recommande encore le *Protévangile*, c'est qu'il n'a jamais été mis au rang des livres apocryphes et supposés, comme l'Évangile de Thomas et d'autres, tels que ceux que nous énumérerons ci-après. Son récit s'accorde parfaitement avec les anciennes traditions de plusieurs Pères grecs et

latins, avec les Légendes du bréviaire Romain et avec celles des Eglises orientales touchant le père et la mère de la Vierge Marie, touchant sa naissance, sa vie, et celles de Jésus-Christ. De ce que plusieurs livres apocryphes et composés par les Hérétiques racontent les mêmes faits, on ne doit pas conclure qu'il est également entaché d'une mauvaise origine ; car les Hérétiques et les auteurs incertains qui ont composé des livres sur l'*Enfance du Sauveur*, sur la *Nativité du Christ*, sur la *S. V. Marie, de Obstetrix Salvatoris*, n'ont certainement pas inventé tout ce qu'ils racontent ; mais ils l'ont puisé le plus souvent dans les sources authentiques et dans les traditions certaines ; c'est la remarque très-judicieuse de Bollandus. En effet, nous retrouvons dans leurs écrits ce qui est dans les quatre Evangélistes, ou dans les Pères ; et nous l'y retrouvons fidèlement rapporté. Pourquoi, dès lors, n'auraient-ils pas été également fidèles à consigner dans leurs écrits, même hérétiques, les traditions de leurs temps ? Ils ne durent pas être plus hardis à les altérer qu'à corrompre les quatre Evangiles. On sait que quand ils l'osèrent, ce ne fut pas sans de vives réclamations. L'on ne doit pas mettre au rang des Apocryphes les quatre Evangiles, parce qu'ils contiennent plusieurs faits qui sont également dans des Evangiles falsifiés de Thomas, de Nicodème, etc. ; pour la même raison l'on ne doit pas non plus appeler apocryphe le *Protévangile*, parce qu'il contient aussi des faits que racontent les livres précités, *de infantia salvatoris*... J'estime même que ces récits, répétés de la même manière et attestés par différents auteurs, hérétiques ou incertains, n'en acquièrent que plus de certitude. En effet, des témoignages multipliés, ou tirés de la bouche de nos adversaires, sont autant de motifs de crédibilité de plus, comme l'observent S. Basile-le-Grand, S. Cyrille, évêque d'Alexandrie, et S. Epiphane (*serm. de S. Maria V*). Si l'on rejette le

Protévangile, parce que Eusèbe n'en a point fait mention, ni S. Jérôme en parlant de S. Jacques, il faut remarquer qu'il en est cependant fait mention dans des auteurs beaucoup plus anciens qu'Eusèbe et que S. Jérôme, savoir, dans S. Epiphane, dans Origène, dans Tertullien. Cela ne surprend pas, si l'on considère que les anciens Chrétiens ont longtemps tenu secrets plusieurs dogmes et plusieurs écrits qu'ils ne voulaient pas exposer à la critique et aux railleries des Païens. Tillemont dit, d'après les paroles de S. Grégoire de Nysse, que cette histoire ne se récitait qu'en secret, et c'est pourquoi S. Grégoire l'appelle *secrète* ou *apocryphe* ; car le mot *apocryphe* veut dire *secret*, et ce mot n'avait point alors la signification de mépris qu'on y attache aujourd'hui ; il marquait seulement qu'on ne jugeait pas à propos de lire en public, comme encore aujourd'hui, nous nous abstenons de lire devant l'assemblée des fidèles le *Cantique des Cantiques*, plusieurs chapitres du *Pentateuque*, etc.

De plus, si nous examinons les raisons qu'allèguent ceux qui ont rejeté ce livre, elles sont nulles ou très-faibles ; elles se résument à dire : 1° que le style en est différent de celui des Apôtres ; 2° qu'il a été supposé par Guillaume Postel lui-même ; 3° qu'il est rempli de faits par trop singuliers ; 4° que Marie n'a pas dû émettre le vœu d'un célibat perpétuel. Toutes ces raisons sont certainement peu solides et peuvent être facilement détruites.

1° *Quant au style*, il est proportionné à l'excellence du sujet, tout en conservant ce caractère de simplicité, qui se trouve dans les Saintes Ecritures. C'est du moins ainsi qu'il est jugé par de savants auteurs, tels que Moëhler, qui l'appelle *un style toujours noble, délicat et digne*.

2° Quelques auteurs, tels que Henri Etienne et le savant Guillaume Cave, ont supposé que Postel avait forgé cette histoire et l'ont par conséquent rejetée comme une pièce

absolument fausse. Le premier surtout s'est emporté contre Postel et l'a traité de *monstre exécrationnel*, d'*hérétique*, de *blasphémateur*, etc. *Réponse*. Mais la supposition de ces critiques est aussi fausse que ridicule et extravagante; car comment peuvent-ils dire que Postel, qui l'a apporté de l'Orient, l'ait supposé, lorsqu'il est certain que plusieurs écrivains ecclésiastiques, antérieurs de plusieurs siècles à Guillaume Postel, en ont fait mention et nous en ont même laissé plusieurs fragments? En effet, Tertullien, Origène, S. Jean Damascène, S. Eustathius d'Antioche, et beaucoup d'autres, l'ont cité et nous en ont laissé de longs extraits. Aussi les censeurs de ce livre n'ont-ils pas tardé à sentir la fausseté et l'injustice de cette ridicule supposition; la plupart l'ont abandonnée et ont reconnu l'antiquité de cet écrit.

3° Il y en a qui sont choqués de la quantité de prodiges qui y sont rapportés, ils voudraient, ce semble, pour y ajouter foi, que tout le surnaturel en fût retranché, et que les signes de l'intervention divine n'y parussent point. — *Réponse*. Mais s'imaginent-ils que Dieu n'a pu faire éclater ces signes miraculeux? ou pensent-ils qu'il n'était pas convenable et même nécessaire qu'il fit paraître ces signes pour confirmer la foi au mystère de l'Incarnation de son Fils? Cette œuvre était assez grande, assez importante, je crois, pour que Dieu la marquât du sceau et des signes de sa puissance. S'ils pensent que tous les miracles qu'a opérés Jésus sont contenus dans les quatre Evangiles, ils donnent un démenti à S. Jean, qui atteste le contraire, car il dit que Jésus a fait une *infinité* d'autres miracles qui ne sont pas écrits dans les Evangiles canoniques. (*Jean*, XXI, 25.)

4° Enfin, le *Protoevangelium* rapporte que Marie fit vœu de *célibat perpétuel*; — mais en cela il a le malheur de n'être pas d'accord avec la doctrine des Protestants; donc il est faux, conclut aussitôt Abraham Scultet, zélé protes-

tant : *Protevangelium Jacobi, liturgia Jacobi...*, omnia Ψευδεπιγραφα, quia (Ibi) Maria narratur votum perpetui cælibatus emisisse. (*Medullæ patrum, parte 1, l. 9, c. 6.*)

Réponse. Pourquoi S. Jacques n'a-t-il pas pensé que l'état de célibat et de virginité, même embrassé pour Dieu, était condamnable ? Sans cette erreur capitale, son livre serait authentique et véridique, et il aurait mérité créance aux yeux des hérétiques Protestants !... Faut-il donc que l'esprit de parti juge ainsi toutes choses selon ses idées particulières et reste aveuglé sur tout le reste, même sur les choses les plus claires ! Car il est aisé de voir que ce n'est pas sans un dessein particulier de Dieu que le Christ, qui devait demeurer Vierge, prêcher la virginité et naître d'une Vierge, a eu une mère qui avait vivement souhaité et ensuite embrassé l'état de virginité. Le vœu de célibat perpétuel de la part de Marie ne doit donc pas nous étonner ; car Dieu qui la destinait et la préparait à devenir la demeure de son Fils, l'éclaira sur ce point et lui inspira, dès sa plus tendre jeunesse, l'amour de la plus parfaite pureté et le goût de la sainte virginité : *qui potest capere, capiat !* (*Voir, au Livre v, le chapitre iv, qui traite de cette question.*)

C'est en lisant les témoignages pour et contre l'authenticité du Protévangile dans les livres de ceux mêmes qui le rejettent, que j'ai remarqué la frivolité de leurs raisons et les preuves de la valeur de cet écrit. La plupart des critiques modernes se contentent de dire, sans rien prouver et sans rien examiner, que ce livre, quoique très-ancien, est supposé. Mais plusieurs d'entre ceux qui le méprisent avec le plus de hardiesse, ne l'ont pas même lu. Ainsi Ellies Dupin, qui en cite quelques passages dans ses notes, les a mal copiés et les cite tout défigurés. (*Auteurs eccl., t. 1, p. 5.*) Le Nain de Tillemont, après avoir dit que *cette his-*

toire rapporte des choses tout à fait insoutenables, ajoute naïvement : *Il paraît qu'on a encore cet écrit de Jacques. L'excellent juge !*

Tant que ces critiques ne nous auront pas donné des preuves réelles de cette supposition, et qu'ils se contenteront de nous imposer leurs mauvaises humeurs pour des démonstrations, il sera permis avec l'Ancienne Eglise de ne point mépriser ce livre édifiant, mais de le regarder comme authentique, bien qu'on ne doive cependant pas lui attribuer le même degré d'autorité et de dignité qu'aux Livres canoniques. Par sa nature et par son auteur, il était destiné à demeurer secret parmi les pieux fidèles.

Observons encore que plusieurs fêtes de la Sainte-Vierge, qui se célèbrent dans l'Eglise catholique, savoir : celle de l'*Immaculée Conception*, le 8 décembre ; celle de la *Nativité de la Vierge*, le 8 septembre ; celle de la *Présentation de Marie au Temple*, le 21 novembre, ne sont fondées que sur les traditions consignées dans le *Protevangile*, ou du moins sur des traditions primitives, tout à fait semblables au récit de ce livre.

L'EVANGELIUM DE INFANTIA SALVATORIS¹

COMPOSÉ ORIGINAIREMENT

Par *S. Joseph-le-Juste*, frère du Seigneur, — remanié par des catholiques, qui n'en voulaient donner que l'abrégé ; — imité et altéré par des Hérétiques primitifs, qui voulaient y insérer leurs erreurs particulières.

Nous n'avons aucun écrit canonique et contemporain concernant les premières années de la vie de Notre Sau-

¹ Les divers récits de l'*Evangelium de Infantia* sont confirmés par les différents auteurs des premiers siècles et par les différents

veur, sa fuite et son séjour en Egypte, son retour à Nazareth, ses occupations et sa conduite extérieure, etc. Néanmoins toute l'Egypte et la Palestine connaissaient et se rappelaient bien tout ce que Jésus avait fait dans son enfance ; et le souvenir de ses actions miraculeuses était sans doute de temps en temps rafraîchi par les fréquents récits qu'en faisaient les quatre frères du Seigneur, ses deux sœurs et plusieurs proches parents, qui l'avaient vu et connu dans son Enfance, qui avaient vécu avec lui sous le même toit, qui avaient entendu les récits de Joseph et de Marie sur leur voyage et leur séjour en Egypte, etc. Mais personne n'avait écrit ces choses, excepté un des frères de Jésus, appelé *Jacques-le-Mineur*, qui est regardé comme l'auteur du *Protevangélium*. Cependant, lorsque ces témoins oculaires furent morts, c'est-à-dire vers le commencement du second siècle, des Chrétiens jugèrent à propos d'écrire les traditions sur l'*Enfance du Sauveur*, lorsqu'elles étaient encore récentes et fortement gravées dans le souvenir des peuples de la Palestine et de l'Egypte. C'est pourquoi l'on vit paraître alors plusieurs livres sur ce sujet ; une partie et des fragments de ces livres, et un livre tout entier, se sont conservés jusqu'à nous. Il est bien entendu que ce ne sont point des écrits inspirés et dirigés par l'Esprit Saint ; qu'ils peuvent contenir soit quelques erreurs doctrinales, soit quelques détails douteux et incertains ; mais que néanmoins, à juger de tout le livre principal par la partie connue qu'il traite, on est fondé à dire que l'auteur a cherché à mettre dans son rapport la vérité et l'exactitude. Les quelques fautes que l'on remarque dans les points à nous connus sont, si elles sont des fautes, fort légères, et ne tom-

mémoires primitifs, cités à leur appui dans les *annotations* qui accompagnent le texte de S. Joseph-le-Juste. — Voir *Preuves*, t. III. p. 263 et suiv.

bent que sur des circonstances non essentielles. (*Voyez c. ix, xxvi.*) On dira peut-être que l'auteur a été exact dans les faits connus, afin de mieux tromper dans les autres ; mais on ne voit point quel intérêt un auteur, qui se laisse ignorer, aurait eu à en imposer d'une manière si inutile, si mensongère et si pernicieuse à sa conscience et à son salut. Du reste, cet écrivain est pieux, et il le témoigne par la manière respectueuse dont il parle de Dieu, de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge.

Antiquité du principal livre de l'Enfance de Jésus. — C'est un livre très-ancien, qui remonte certainement au premier siècle. S. Irénée atteste que les Marcosiens, au commencement du second siècle, s'en servaient, et il cite un chapitre de ce livre (*Hær., l. 1, c. 17*). S. Epiphane rapporte le texte grec de S. Irénée, et ce Père ne blâme nullement ceux qui croient ces miracles de l'Enfance de Jésus ; il dit, au contraire, qu'ils sont affirmés par beaucoup d'hommes ; qu'il a été, en effet, nécessaire que Jésus-Christ fit des miracles dans son Enfance, pour que les Hérétiques n'eussent pas sujet de dire que le Christ était descendu sur Jésus, au moment de son Baptême. (S. Epiph., *Hær., 51, Alogorum, n. 20.*) Origène affirme qu'il connaissait l'Évangile attribué à Thomas (*Hom., 1, in Lucam, c. 1.*) Ce second Évangile de l'Enfance de Jésus, attribué à Thomas, a été imité du premier et du principal, ou a été composé avec les traditions primitives, sous le nom de l'Apôtre S. Thomas, par quelque Chrétien, imbu des principes hérétiques des premiers temps. Car il est signalé comme tel par S. Cyrille (*Catech., 4 et 6*), par S. Athanase et par Gélase, dont le décret porte : *Evangelium nomine Thomæ Apostoli, quo utuntur Mnichæi, apocryphum.* Plusieurs autres écrivains ont également parlé contre cet écrit, composé par les Hérétiques, ou dénaturé par eux. Nous avons encore un fragment considé-

nable du *Livre de l'Enfance du Sauveur*, publié sous le nom de *Thomas*. Il est fort différent du livre principal qui porte le même titre et qui est considéré comme un mémoire traditionnel, véridique, des temps primitifs. Celui qui porte le nom de *Thomas*, enseigne particulièrement que *Jésus n'avait pris que l'apparence de notre chair et de notre humanité*, et qu'il ne s'était point incarné réellement. Ces erreurs ne se trouvent pas dans le livre principal que nous avons. L'auteur de ce dernier mémoire témoigne, dès le début, qu'il a recueilli ou transcrit les mémoires originaux, rapportant les prodiges de *Jésus-Enfant*, et il ajoute, au numéro premier, qu'il a lu et consulté le *Livre de Joseph, qui vécut au temps de Jésus-Christ*, sur les faits de l'Enfance du Sauveur, et il en rapporte un trait saillant.

Or, quel est ce *Joseph*, qui a composé un livre dans lequel il a eu pour but de rapporter plusieurs des miracles opérés par Jésus dans son Enfance? La tradition désigne particulièrement *José*, ou *Joseph*, frère de *S. Jacques-le-Mineur*, appelé aussi frère du Seigneur. Ce *Joseph*, frère de Jésus-Christ selon la chair, était l'un des membres de la sainte famille, et avait vécu, dès son jeune âge, dans l'intimité de Jésus, et fut plus tard l'un des héraults de l'Evangile. C'était l'un des quatre fils de Cléophas et de Marie, belle-sœur de la sainte Vierge qui, après la mort de leur père, vécurent dans la maison de S. Joseph, frère de Cléophas et chargé en cette qualité de toute cette famille, comme nous l'avons expliqué et démontré (tom. II, p. 330 et suiv.). Ce personnage était si saint, qu'on le surnomma *Barsabas*, c'est-à-dire *le Juste*, et que plus tard il fut compté au nombre des soixante-douze Disciples et premiers ministres de Jésus-Christ.

Que ce *Joseph-Barsabas* soit l'auteur du principal *Livre de l'Enfance de Jésus*, nous avons pour preuve, outre l'attestation de l'historien déjà cité, le témoignage important de

S. Denys-l'Aréopagite qui, parlant de ce Disciple, son contemporain, cite l'*Écrit*, ou *Discours*, ou *Traité de Joseph-le-Juste, de pace et silentio*, c'est-à-dire *sur la vie paisible, cachée et silencieuse de Jésus*. Ces paroles de S. Denys (*l. de Divin. Nomin.*, c. 13), indiquent un livre traitant des *années silencieuses et paisibles de Jésus-Enfant*, et des faits de sa vie privée, par opposition aux faits de sa vie publique; Joseph-le-Juste n'avait rien écrit sur ces derniers.

Nous avons vu que S. Jacques-le-Mineur, son frère, a écrit le *Proto-Evangelium*, contenant les faits divins dont il avait été témoin oculaire. Naturellement, l'Eglise primitive aura témoigné le désir que, à l'exemple de son frère, *Joseph-le-Juste* écrivit l'*Evangelium Infantia Salvatoris*, afin que ces deux Mémoires précieux, destinés, non aux Païens, mais aux fidèles, pour leur édification particulière, fussent fondés sur le témoignage de témoins oculaires, irréprochables, comme les quatre Evangiles canoniques étaient eux-mêmes composés par des témoins oculaires (d'après le désir des premiers Fidèles). Par leurs *Mémoires sur les faits de la vie intime et cachée de Jésus*, les frères *Jacques* et *Joseph* étaient très-connus, très-estimés et très-célèbres parmi les premiers Chrétiens. Leur éminente sainteté, tant célébrée par tous les auteurs primitifs, appuie la vérité de leur témoignage écrit, et le rend digne de toute notre foi. (Voir la notice de ce *Joseph-le-Juste* parmi celles des *soixante-douze Disc.*, p. 277-279.) C'est pourquoi toutes les Eglises de l'Orient n'ont aucun doute sur la véracité de ce *Livre de l'Enfance*, et le vénèrent à l'égal des quatre Evangiles canoniques, tant à cause de son auteur, qu'à raison de la notoriété des prodiges du Sauveur-Enfant parmi tous les peuples de l'Asie. En effet, les récits de cet Evangile se trouvent confirmés et par la tradition générale de l'Orient, et par plusieurs autres Mémoires contemporains, qui traitent le même sujet et rapportent les mêmes faits.

En somme, tout bien considéré et examiné, nous croyons qu'on doit, jusqu'à preuve du contraire, attribuer cet *Évangile de l'Enfance du Christ* à ce *Joseph-Barsabas* ou *Joseph-le-Juste*, frère de Jésus et frère de S. Jacques-le-Mineur, témoin immédiat des prodiges du Christ, — à dater des jours de l'Incarnation et de la naissance temporelle du Verbe ; Prédicateur de l'Évangile et évêque en Palestine, et, de plus, martyr de Jésus-Christ, c'est-à-dire un témoin qui a versé son sang pour attester et sceller authentiquement la vérité de son témoignage évangélique, oral et scriptural, en présence de son siècle et des autres témoins contemporains des mêmes faits. Rien au monde ne saurait nous inspirer plus de confiance et de respect pour cet écrit qu'une telle origine.

Ce livre a été très-connu et généralement admis. — Tous les autres mémoires qui furent ensuite composés sur ce sujet, le furent à l'imitation du principal, qui venait de *José*, en reproduisirent la plupart des récits, en retranchèrent ou y ajoutèrent peu de chose ; les Hérétiques primitifs eux-mêmes n'y ajoutèrent que leurs erreurs doctrinales, en acceptant tous les faits traditionnels.

Selon Richard Simon, *ces histoires sont très-anciennes, et les Pères, principalement les Grecs, les Occidentaux, en ont inséré des extraits dans leurs ouvrages, dans leurs discours et dans leurs homélies.*

Selon Chardin, dans son *Voyage en Perse, etc.* (tom. 10, p. 25), les Arméniens, les Perses et tous les Chrétiens orientaux ont sur Jésus-Christ, non-seulement tout ce qui se trouve dans les quatre Évangiles, mais ils admettent encore tous les récits de l'*Évangile de l'Enfance*. Pour preuves, il en donne des extraits notables.

Outre les quatre Évangiles canoniques, les Mahométans en reconnaissent un *cinquième*, qui est celui des *Merveilles de l'Enfance du Sauveur* : « Quintum Evangelium appellatur

Evangelium de pueritia : in quo enarratur id quod pertinet ad infantiam Christi. Petro tribuitur, qui illud scripserit ex relatione Mariæ sanctæ memoriæ. Multa in eo abundant, multa desunt : et referuntur ibi mirabilia, quæ operatus est Christus (puer) : et adventus ejus cum matre suâ, et Joseph Carpentario in Thebaidem Ægypti, et reditus illius in Nazareth. » (Ita Abmedus Enedrisus, *apud L. Maracci, in Suram II, Alcorani, p. 16.*)

Le juif Orobio affirme que *grand nombre d'Eglises d'Afrique et d'Asie reçoivent cet Evangile comme Règle de foi, bien que en Europe on n'admette que quatre Evangiles, comme étant plus conformes entre eux.* Il ajoute qu'il a été témoin oculaire de ce fait, dans ses rapports avec les évêques et les Chrétiens d'Arménie et d'Arabie, etc. (*III scriptum adv. Relig. christ., p. 145.*)

Sérapion, cet excellent écrivain (an 150-211), composa un ouvrage au sujet du *Livre de l'Enfance*, attribué à *S. Pierre*, pour réfuter les Docètes, hérétiques qui enseignaient, d'après des conclusions tirées de ce livre, que Jésus-Christ n'avait souffert qu'en apparence et n'avait pris qu'un corps fantastique ; erreur commune à presque tous les premiers hérétiques. Or, Sérapion dit que ce livre était entre les mains des Chrétiens qui composaient l'église de Rosse, en Cilicie, dans l'Asie-Mineure ; que, à la vérité, le *grand nombre des choses contenues dans ce livre était en harmonie avec la foi évangélique ; mais que quelques-unes avaient été ajoutées, qui ne s'accordaient pas avec l'orthodoxie.* (Voir Euseb., *hist. l. vi, c. 12.*)

Voici le témoignage de *Georges Syncelle*, l'humble et savant vicaire du patriarche Tarasius : « *Il faut savoir que*
« *différents Evangiles ont été écrits, parmi lesquels il y en*
« *a quatre approuvés des Apôtres, et qu'on lit publique-*
« *ment dans les Eglises. Plusieurs ont écrit les Actions de*
« *l'Enfance du Sauveur ; ces écrits rapportent des miracles*

“ que le Sauveur, l'artisan de l'univers, a opérés jusqu'à la
“ douzième année de son existence humaine. Car il n'était
“ pas donné aux forces de l'homme d'écrire toutes les
“ œuvres de son pouvoir miraculeux, puisque, suivant le
“ témoignage du Théologien, le monde entier ne pourrait
“ contenir tous les volumes qui seraient composés touchant
“ ses œuvres merveilleuses. (Jean, XXI, 25.) Mais Luc n'a
“ fait qu'effleurer cette époque, lorsqu'il dit : *l'Enfant crois-*
“ *sait et se fortifiait étant rempli de sagesse, et la grâce de*
“ *Dieu était en Lui* (à l'effet d'opérer des prodiges). ”
(Chronographie, p. 317.)

Bien plus, plusieurs des miracles de Jésus, extraits du *Livre de l'Enfance* sont rapportés comme authentiques et véritables par les Juifs dans les *Toldos Jesu*, par Mahomet dans le Coran, et par les Docteurs musulmans dans leurs commentaires.

Ce qui fait que les Critiques modernes ont dédaigné le Livre de l'Enfance. — Enfin, ce qui effarouche surtout nos esprits philosophes et incrédules, ce ne sont pas des raisons, ni des autorités contre la vérité des faits ; ce sont les miracles. Oui, disons-le nettement : c'est le caractère merveilleux et extraordinaire des faits rapportés, qui leur fait dédaigner ce livre historique, comme si celui qui a entrepris de rapporter spécialement les miracles du jeune âge de Jésus-Christ, devait, contre son but, n'en rapporter aucun, et ne donner que le récit des faits simplement naturels.

Ils diront peut-être qu'ils le dédaignent, non à cause de leur caractère miraculeux, mais à cause de leur singularité ou de leur invraisemblance ; — nous leur répondrons qu'il n'y a rien qu'on ne puisse soutenir et justifier par quelques traits analogues pris dans les Écritures canoniques, et que, à bien examiner les faits, le caractère de dignité et de divinité de Notre-Seigneur, et la vraisemblance des tableaux ou des détails, etc. , y sont conservés ; les jeux de Jésus-

Enfant, ne sont pas seulement de nobles jeux, mais ils sont, de plus, des jeux vraiment divins ; ils conviennent parfaitement à son jeune âge. Il existe une analogie notable entre ces récits et ceux, soit de l'Ancien Testament, soit du Nouveau. Cela est si vrai, que c'est sur l'analogie même des miracles des Evangiles canoniques et des faits des Evangiles non canoniques, que Strauss a cherché à établir son fameux système. Ce serait favoriser Strauss dans sa lutte contre les quatre Evangiles, que de se croire en droit de rejeter comme faux tous ceux qui leur sont analogues pour les faits prodigieux.

On objecte que Jésus-Christ n'a dû faire que des miracles *bienfaisants*, *αγαθοποιια*, et aucun qui portât préjudice. — *Rép.* Et qui a dit qu'il a toujours dû agir ainsi ? Le contraire est prouvé. L'histoire des pourceaux jetés à la mer, le figuier maudit et desséché, qui marquait la prochaine punition de toute la nation Juive, les autres malheurs prédits qui ne tardèrent pas à être envoyés sur les coupables, le renversement ou la prostration momentanée des Juifs qui venaient saisir Jésus au Jardin des Oliviers, la mort subite d'Ananie et de Saphire, la punition d'Elymas qui fut frappé d'aveuglement, etc., ne sont-ce pas des faits du Nouveau-Testament, qui ont nui à ceux qui en furent les objets ? La délivrance de S. Pierre détenu dans la prison d'Hérode-Antipas, n'est-elle pas, ainsi que beaucoup d'autres faits du Nouveau-Testament, pour le moins aussi extraordinaire qu'aucun des faits racontés dans le *Livre de l'Enfance* ?

On s'offense de tant de miracles opérés par l'attouchement et par l'application des langes de Jésus. — Mais y pense-t-on ? Que des vêtements, des linges, de l'eau sanctifiée, etc., opèrent des guérisons par la vertu de Celui qui qui les a sanctifiés et munis de sa vertu, n'est-ce pas là un fait miraculeux ordinaire que constatent comme à l'envi, l'Evangile, les *Actes des Apôtres*, l'Histoire ecclésiastique, les

Liturgies, les Rituels, les Monuments historiques et autres? Ensuite, doit-on se scandaliser de la quantité de ces miracles, après avoir entendu S. Jean à la fin de son Evangile? Ne devrait-on pas, au contraire, être scandalisé de voir qu'il ne serait fait mention nulle part de tant d'autres miracles que les Evangélistes avouent n'avoir pas écrits?

Cependant, quoiqu'il convienne de censurer la critique outrée et fausse qui a fait mépris de ce livre, on ne prétend pas qu'il faille accepter indistinctement tous ces récits, comme ceux des Evangiles canoniques; ceux-ci ont été préservés de toute altération; ceux-là paraissent avoir subi quelque retouche ou modification, soit de la part des hérétiques qui ont voulu y introduire quelque principe d'erreur, soit de la part des catholiques, qui ont voulu abrégé ces récits, ou y en ajouter d'autres qu'ils connaissaient par tradition.

Il est certain que l'auteur du livre principal de l'*Enfance* a pris à tâche de rapporter avec exactitude les faits primitifs, puisque : 1^o la partie à nous connue qu'il traite, est conforme aux histoires authentiques et certaines, et que : 2^o ses récits sont confirmés par plusieurs auteurs, tant catholiques que hérétiques. En effet, lorsque plusieurs mémoires et plusieurs témoignages primitifs s'accordent sur un récit, le fait ainsi attesté, est historique et certain.

IV. — L'HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST

COMPOSÉE EN PERSE

*D'après les anciennes Traditions des Peuples de la Perse
et de tout l'Orient, recueillies par Jérôme Xavier, et traduite
en latin par Louis de Dieu, jésuite.*

Jérôme Xavier, parent de S. François-Xavier, composa l'*Histoire de Jésus-Christ* et celle de *S. Pierre*, avec les Tra-

ditions primitives de la Perse et de l'Orient, provenant originellement de la Prédication des Apôtres. On a remarqué que tous les récits de cette Histoire concordent parfaitement avec les Traditions primitives, soit Apostoliques, soit Évangéliques, consignées dans les *Évangiles* ou *Mémoires non canoniques*, qui nous restent du premier siècle. Précisément à cause de cette concordance ou identité des récits, les Protestants les ont rejetés ; et précisément aussi à cause de cette même concordance et identité de tous les récits primitifs, évangéliques, les Catholiques les ont regardés comme suffisamment appuyés et confirmés les uns par les autres et ne les ont jamais rejetés. Car rien n'établit mieux l'authenticité et la vérité d'un écrit, que les nombreux témoignages contemporains, qui le citent et qui l'approuvent. Jérôme Xavier a rédigé cette *Histoire de Jésus-Christ*, en faveur des Orientaux et dans la vue de faciliter parmi eux la propagation d'une croyance qu'ils verraient avoir été celle de leurs aïeux.

Louis de Dieu, jésuite, a traduit cette Histoire du persan en latin en l'accompagnant d'annotations, et il a montré que cette sorte de *Nouvel Évangile* rendait un éclatant témoignage aux Évangiles canoniques et à nos Traditions primitives, relatives à Jésus-Christ.

V. — *L'Évangile des Douze Apôtres*, écrit par des Chrétiens Catholiques, antérieurement à l'Évangile de S. Luc.

Origène, (*hom. 1 in Lucam*) dit que « parmi les nombreux « *Évangiles non-canoniques qui existent*, on compte celui intitulé : *Selon les Égyptiens*, et un autre intitulé : *l'Évangile selon les Douze Apôtres*. Nous les avons lus, ajoutet-il, afin de ne pas paraître les ignorer, et cela à cause de

« ceux qui croient savoir quelque chose, s'ils les connaissent. »

Le même Origène affirme le même fait dans ses commentaires, cités par Richard Simon (*hist. crit.*, l. III, p. 82 et 430) : « En effet, S. Matthieu n'a pas essayé, mais a écrit « conduit par le Saint-Esprit. Également S. Marc et S. « Jean, de même que S. Luc, ont écrit l'Évangile. Néan- « moins ceux qui ont écrit l'*Évangile des Douze*, n'ont fait « qu'un essai ; de même ceux qui ont composé l'*Évangile* « selon S. Thomas. Mais Basilides a fait des efforts pour « écrire l'*Évangile selon Basilides*. Plusieurs autres ont fait « des efforts au sujet de l'*Évangile selon S. Mathias*, et « d'autres Évangiles en grand nombre. Mais l'Église de « Dieu a adopté les quatre Évangiles seulement. »

S. Ambroise (*in Lucam*, c. 1) : « Les Chrétiens ont choisi « les Quatre Évangiles qui, a raison de leur commun ac- « cord, n'en font qu'un. Il existe, en outre, l'*Évangile des* « Douze, qu'on dit avoir été écrit par les Douze Apôtres... » Ce Docteur a puisé dans Origène son témoignage et ses réflexions. — Tite de Bostre a également parlé de cet *Évangile des Douze Apôtres*.

S. Jérôme (c. 1, *in Math.*) dit : « Dans l'Évangile selon « les Hébreux, dont se servent les Nazaréens, *Évangile selon* « les Apôtres, ou, comme pensent plusieurs, selon S. Mat- « thieu, lequel se trouve aussi dans la Bibliothèque de « Césarée, l'histoire rapporte ce qui suit :

« Voici que la mère du Seigneur et que ses frères lui di- « saient : *Jean-Baptiste baptise pour la rémission des péchés :* « allons et soyons baptisés par lui !

« Le Seigneur leur répondit : — *Qu'ai-je péché pour que* « *je sois baptisé par lui ? à moins que cette parole que je dis* « *ne soit une ignorance (une faute).*

« Dans le même Livre, le Seigneur dit : — Si votre « frère a péché contre vous par parole, et qu'il vous ait sa- « tisfait, recevez-le sept fois dans un jour.

« Simon, son disciple, lui dit : — *Sept fois dans un jour ?*

« Le Seigneur répondit et lui dit : — *Je vous dis même jusqu'à septante fois sept fois.* » (Cfr. s. Matth., xvii, 22), et un autre témoignage de S. Jérôme, *in proœmio ad Matthæum*.

On voit que, selon S. Jérôme, l'*Évangile des Douze Apôtres*, l'*Évangile des Hébreux* et l'*Évangile des Nazaréens*, sont le même Évangile ; lequel n'était pas rangé parmi les apocryphes provenant des Hérétiques, mais était compté parmi les *Livres Ecclésiastiques*. Sic Grabe, *in Spicilegio Patrum*, et Fabricius (*Cod. ap.*, t. II, p. 340.)

Théophylacte (*C. I, in Lucam*) dit : « Plusieurs ont essayé d'écrire des Évangiles, et en ont écrit en effet ; tel est l'Évangile appelé *selon les Égyptiens*, et tel est celui intitulé : l'Évangile *selon les Douze*.

Ces Évangiles, comme on le voit, sont semblables à celui de S. Matthieu pour la narration principale ; ils n'en diffèrent que par certains détails et quelques récits, qui furent ajoutés à celui de S. Matthieu.

VI. — *Mémoires généalogiques* conservés par les descendants de la race de David, et notamment par les proches et les parents de Jésus-Christ selon la chair.

Julius Africanus, très-ancien écrivain et investigateur célèbre des Antiquités chrétiennes, est témoin de la conservation de ces *Mémoires Généalogiques* qui étaient gardés en particulier et avec soin par les familles issues de la Maison de David, et principalement par les parents selon la chair de Notre-Seigneur. Il s'exprime de la sorte à ce sujet dans son *Épître à Aristide*, laquelle a été consignée par Eusèbe au livre premier de son *Histoire Ecclésiastique*. (*C. VII. p. 23.*)

Après avoir rapporté comment Hérode, profondément chagrin en lui-même de la bassesse de sa naissance, avait fait incendier tous les monuments publics des nobles et anciennes familles Israélites, Julius Africanus ajoute :

« Néanmoins, un petit nombre de personnes, jalouses de leur antique origine, se glorifiaient (après ce fait d'Hérode) d'avoir conservé le souvenir de la noblesse de leurs aïeux, soit par le moyen des mémoires particuliers où était décrite la série de leurs ancêtres, soit par le souvenir certain de leurs noms, soit par la copie exacte qu'ils avaient tirée des Archives publiques.

« Du nombre de ces personnes étaient ceux dont j'ai parlé plus haut¹, qui, à raison de leur parenté et consanguinité avec Notre Sauveur, ont été communément appelés *Δεσποσυννι*, c'est à-dire *les Parents du Seigneur*. Ceux de Nazareth et de Cochaba, qui avaient été dispersés dans les différentes régions, ont exposé avec la plus grande exactitude possible la série de leurs aïeux d'après les registres ou mémoires généalogiques privés qu'ils conservaient avec soin. »

Tel est le fait important attesté par Julius Africanus au sujet de la généalogie de Notre-Seigneur. Il est ici un autre fait que nous devons observer, c'est que S. Matthieu l'Évangéliste a dû se servir de l'un de ces Mémoires généalogiques particuliers pour dresser la généalogie de Notre-Seigneur qu'il a placée en tête de son Évangile. Hérode, en faisant brûler les Registres Publics, n'avait pu atteindre ces Mémoires privés, qui existaient dans toutes les familles nobles d'Israël, et surtout dans celles qui avaient l'espé-

¹ Il avait dit un peu plus haut : *apud eundem Eusebium*, p. 22 : « Cela n'a pas été imaginé ni avancé sans motif certain ; car les parents de Notre Sauveur, soit pour faire connaître la noblesse de leur origine, soit simplement pour établir la vérité par un témoignage certain, nous l'ont eux-mêmes transmis. »

rance que le Messie naîtrait selon la chair de leurs descendances.

Or, dans ces Maisons qui approchaient de Notre-Seigneur par le lien de la consanguinité ou de la simple parenté, nous avons de nombreux témoins des faits de Jésus-Christ, et notamment des prodiges qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent sa nativité.

VII. — L'ÉVANGILE DE NICODÈME.

Ce livre, quoique non canonique, est un Monument Ecclésiastique souvent cité par les Pères et par les Chrétiens de l'Orient. Seul, il s'appelle l'*Évangile* ou le *Mémoire de Nicodème*, sur la Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur. Mais, joint à la *Relation de Pilate*, dont il faisait primitivement partie, il s'appelait les *Actes de Pilate*. C'est pourquoi nous en parlerons en traitant des *Acta Pilati*. Nous apporterons les preuves et les témoignages de son authenticité et de sa véracité.

VIII. — L'ÉVANGILE DES NAZARÉENS OU L'ÉVANGILE HÉBREU DE S. MATTHIEU OU L'ÉVANGILE SELON LES HÉBREUX.

Papias, disciple des Apôtres, s'exprime ainsi sur ce point : « Matthieu a écrit dans la langue hébraïque les « Oracles Divins, et chacun les a interprétés comme il a « pu. » Le même Papias y fait le récit d'une femme accusée de plusieurs crimes auprès du Seigneur. Ce récit est différent de celui de S. Jean, c. 8 (*Ap. Eus., l. III, c. 39.*)

S. Ignace d'Antioche a extrait de cet *Évangile des Nazaréens*, un passage qu'il a reproduit dans son *Épître à ceux de Smyrne*, n. 3 : — « Je l'ai vu, dit-il, dans sa chair

« après sa Résurrection, et je crois qu'il y est réellement
« subsistant. Et quand il vint près de Pierre et de ceux
« qui étaient avec Pierre, il leur dit : Me voici ; touchez-
« moi, prenez cette chair, et voyez que je ne suis pas un
« Esprit sans corps. Et aussitôt ils le touchèrent, et, con-
« vaincus de la réalité de sa chair et de son Esprit, ils
« crurent. » Ce trait tiré de l'*Évangile des Nazaréens* est
remarquable et mérite bien d'être cité comme digne d'at-
tention.

S. Epiphane (*hær.* 30, n° 13) nous en a transmis un extrait notable concernant les circonstances du Baptême de Jésus. Eusèbe (*l. III, c. 27*) dit que les *Ebionites*, qui rejetaient les *Épîtres de S. Paul*, parce qu'ils le considéraient comme déserteur de la Loi Moysaïque, admettaient l'*Évangile selon les Hébreux*, et faisaient peu de cas des autres Livres. Théodoret (*hær.*, *l. II, c. 1*), et Nicéphore (*l. III, c. 13, etc.*), disent les même choses.

« S. Hégésippe, d'après Eusèbe (*l. IV, c. 22*), a disserté
« sur l'*Évangile selon les Hébreux et les Syriens*, sur la
« langue hébraïque, et a rappelé les Traditions des Juifs ;
« indiquant par là qu'il était un chrétien sorti d'entre les
« Hébreux. »

S. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, *l. I, p. 380*) dit : « Il
« est écrit dans l'*Évangile selon les Hébreux* : *Qui admiratus*
« *fuerit regnabit, et qui regnaverit requiescet.* » Et (*Ibid.*, *l. V,*
p. 578) : « Le Seigneur a dit : *Mon mystère est pour moi et*
« *pour les Enfants de ma Maison.* »

Origène (*hom. 15 in Jerem.*, *t. I*) cite des passages du même *Évangile*, entre autres celui-ci : *l'Esprit Saint qui est ma mère, me prit et me conduisit sur la grande Montagne du Thabor, etc.* Et *t. II, in Joan.* : « Dans l'*Évangile des Hé-*
« *breux*, le Sauveur dit lui-même : *Enfin, le Saint-Esprit,*
« *qui est ma Mère, me prit par l'un de mes cheveux, et me*
« *transporta sur la grande Montagne du Thabor, etc.* »

Comme le nom du Saint-Esprit est féminin dans l'hébreu, les Hébreux ont enseigné que le Saint-Esprit était la mère de Jésus-Christ. C'est là une hérésie très-ancienne que celle qui honorait la troisième Personne de la Sainte-Trinité comme étant du genre féminin. Les SimonienS honoraient sous ce nom *Hélène* ; d'autres, la *Vierge Marie* : c'était l'hérésie de Ptolémée et de Colarbase. Ce qui a fait dire à Hali-ben-Aïbdalchar : *les uns disent qu'il y en a Trois qui sont la Trinité : le Père, le Fils et la Mère, et ils les appellent les Trois Hypostases ou Personnes Divines. Selon d'autres chrétiens : Il y a dans la Trinité le Père qui est le Saint-Esprit, la Mère qui est la Vierge Marie, et le Fils.* Les Mahométans ont répété ici ce que disaient les anciens Hérétiques.

S. Jérôme (*l. ix, Comm. in c. 40, Isaïæ, v. 2*) dit qu'en hébreu le nom du Saint-Esprit est féminin ; que, selon les Hébreux, dans ces paroles du psaume 123, v. 2, *sicut oculi ancillæ in manibus Dominæ suæ*, l'âme est représentée par la servante et le Saint-Esprit par la Maîtresse. (*Ibid. l. II,*) il cite le passage où il est dit : *Le Saint-Esprit, qui est ma mère, m'a transporté, etc.*, puis il ajoute que selon l'*Évangile des Hébreux*, qu'il a récemment traduit, le Verbe de Dieu est né du Saint-Esprit, lequel chez les Hébreux est du genre féminin. Pour n'en pas douter, dit-il, remarquez les paroles de Gabriel à Marie : *L'Esprit-Saint surviendra sur vous, etc.* (*Ibid., l. iv. comm. in c. xi Isaïæ, 2*), le même docteur expliquant ces paroles : *le Saint-Esprit se reposera sur lui*, enseigne que dans Jésus-Christ est descendue toute la plénitude de la Divinité pour y habiter corporellement et surabondamment, et non pas partiellement comme dans les autres Saints ; mais bien comme le rapporte l'*Évangile hébreu des Nazaréens*, où il est écrit :

Toute la source du Saint-Esprit descendit sur lui : descendit super eum Omnis Fons Spiritus Sancti.

Or cet Évangile ajoute :

Il arriva, lorsque le Seigneur fut remonté de l'eau, que toute la fontaine du Saint-Esprit descendit sur lui, et lui dit : Mon Fils, dans tous les Prophètes, j'attendais que tu vinsses pour me reposer en toi ; car tu es mon repos, tu es mon fils premier né, qui règnes éternellement.

Autre extrait. — Origène (*Tractatu* 8, in c. 19) dit :
“ Il est écrit dans un Évangile appelé l'*Évangile selon les Hébreux*, si l'on veut le recevoir, non comme autorité, mais comme éclaircissement d'une question évangélique. L'un des riches dit au Seigneur : Maître, quel bien dois-je faire pour avoir la vie (éternelle)? — Le Seigneur lui répondit : — Homme, faites ce qui est dit dans la Loi et les Prophètes. — Le Riche dit : — Je l'ai fait. Alors Jésus lui dit : Allez, vendez tout ce que vous possédez et le partagez aux pauvres, puis venez et suivez-moi. A ces paroles, le Riche se prit à se gratter la tête ; cette réponse lui déplaisait. Alors le Seigneur lui dit : Comment dites-vous : J'ai accompli la Loi et les Prophètes? car il est écrit dans la Loi : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même*, et voilà qu'un grand nombre de vos frères, des enfants d'Abraham sont vêtus de haillons, et meurent de faim, tandis que votre maison regorge de biens, sans qu'il en sorte rien pour eux? — Alors se tournant du côté de Simon, son disciple, qui était assis à ses pieds, il dit : Simon, fils de Joanna, il est plus facile à un chameau d'entrer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le Royaume des cieux. ”

Autre extrait. — S. Jérôme, in *Catalogo*, ubi de S. Jacobo, dit : “ L'*Évangile des Hébreux*, que dernièrement j'ai traduit de l'hébreu en latin, que cite souvent Origènes, rapporte que, après la Résurrection du Sauveur, lorsque le Seigneur eut donné le suaire au Serviteur du Grand Prêtre, il alla trouver Jacques et lui apparut. Car Jac-

« ques avait fait serment de ne pas manger de pain depuis
« l'heure où il avait bu le Calice du Seigneur, jusqu'au
« moment où il le verrait ressuscité d'entre les morts. Un
« peu après : *Apportez, dit le Seigneur, la table et le pain !*
« Il est dit ensuite : Il prit le pain et le bénit, le rompit
« et le donna à Jacques-le-Juste, et il lui dit : Mon frère,
« mangez votre pain ; car le Fils de l'homme est ressus-
« cité d'entre les morts ! »

Autre extrait. — *L'Évangile des Hébreux* étant le même que celui selon les Douze Apôtres ; on y lit le trait suivant : — « *La mère du Seigneur et ses frères lui disaient : Jean-Baptiste donne le baptême pour la rémission des péchés. Allons et soyons baptisés par lui. Jésus leur dit : Qu'ai-je péché pour être baptisé par lui ? à moins que ce que je dis présentement ne soit une ignorance ?* » C'est dans ce même livre que Jésus-Christ recommande de pardonner jusqu'à septante fois sept fois.

S. Jérôme, *in catalogo*, parlant de S. Matthieu, surnommé Lévi, dit que « il est le premier Apôtre qui ait écrit en Hébreu l'Évangile en faveur des Chrétiens de la Judée. On ne connaît pas avec certitude celui qui l'a traduit en grec. Quant à l'original hébreu, il est conservé jusqu'à ce jour dans la Bibliothèque de Césarée, que le martyr Pamphyle a créée et disposée avec le plus grand soin. Les Nazaréens, qui dans la ville de Bérée, en Syrie, se servent de cet exemplaire, m'ont donné, ajoute S. Jérôme, la faculté d'en tirer une copie. »

L. 2. in C. 12. *Matth. v. 13*, le même Docteur dit : « Dans l'Évangile dont se servent les Nazaréens et les Ebionites, que dernièrement nous avons traduit de l'hébreu en grec, et que la plupart appellent l'Évangile authentique de S. Matthieu, l'homme qui a la main desséchée est qualifié maçon, et demande l'assistance de Jésus-Christ en ces termes : *J'étais maçon, gagnant ma*

“ subsistance par le travail de mes mains : Je vous supplie,
“ ô Jésus, de me rendre la santé, afin que je ne mendie pas
“ honteusement ma nourriture. ”

Comm. in *Matth.* c. 27, v. 5 : “ Dans l’*Évangile des*
“ *Hébreux*, on lit que le linteau du Temple qui était d’une
“ dimension infinie, fut (lors de la Passion) brisé et par-
“ tagé. ”

Il y est encore parlé de plusieurs autres faits, du *Pater*, de *Zacharie*, de *Barabbas*, de divers préceptes de Jésus-Christ, et autres récits qui ne se trouvent pas dans les autres *Évangiles*.

S. Epiphane (*Hér.*, 30, n. 3), dit que les *Ebionites* suivent l’*Évangile* de S. Matthieu, autrement appelé selon les Hébreux, de même que les *Cérinthiens*. C’est le seul qui ait exposé dans la langue des Hébreux l’histoire et la prédication *Évangélique*. (N. 6. *ibid.*.) Josépha (de Tibériade) ayant osé ouvrir le Trésor des Juifs, n’y trouva point d’argent, mais quelque chose de beaucoup plus précieux, c’est-à-dire l’*Évangile* de S. Jean traduit du grec en hébreu avec les *Actes des Apôtres* et l’original de l’*Évangile* de S. Matthieu. (*Hær.* 29. n. 9) : “ Les *Nazaréens* possèdent l’*Évangile* hébreu de S. Matthieu dans sa parfaite intégrité. ”

Théodoret (*Hær.*, l. II, c. 2), Suidas, in *Θεωια*, *Zacharie*, évêque de Chrysopolis, in *Harmoniam evangelicam*, t. 19 *Biblioth. PP.*, et d’autres auteurs, rapportent des choses semblables.

On voit que cet *Évangile des Hébreux*, quoique non canonique, était cependant considéré parmi les chrétiens, comme un *Évangile* respectable et un bon livre ecclésiastique. Bien qu’il ne fût pas irréprochable, il donnait toutefois des éclaircissements très-utiles pour expliquer l’*Histoire Évangélique*. On a lieu de croire que les *Nazaréens* ont ajouté à l’*Évangile* de S. Matthieu, comme étant une base *Évangélique*, quelques faits et quelques détails no-

toires, qui y sont omis. Il en faut dire autant des autres Evangiles, qui portent différents noms.

IX. L'ÉVANGILE SELON LES ÉGYPTIENS

(*Evangelium secundum Ægyptios*)

COMPOSÉ PAR DES CATHOLIQUES

(antérieurement à l'Evangile de S. Luc.)

Plusieurs auteurs, et notamment Grabe (*in Spicilegio Patrum*, t. 1, p. 31), pensent que cet Evangile a été composé par les Chrétiens-Catholiques, en Egypte, avant que S. Luc eût écrit le sien à Alexandrie; et que c'est cet Evangile qu'avait surtout en vue S. Luc, lorsque, au début de son Evangile, il affirme que, avant lui, plusieurs s'étaient efforcés d'écrire les faits de Jésus-Christ.

Origène (*hom. 1, in Lucam*) fait mention de cet Evangile, lorsqu'il dit : *L'Eglise a quatre Evangiles ; l'hérésie en a plusieurs, parmi lesquels celui intitulé : l'Evangile selon les Egyptiens, et un autre selon les Douze Apôtres.*

S. Jérôme (*proœmio in Matth.*) atteste le même fait : *des monuments qui ont existé jusqu'à ce jour, dit-il, font connaître que plusieurs ont écrit différents Evangiles, lesquels ont été l'origine des diverses hérésies, tel est l'Evangile selon les Egyptiens, celui selon Thomas.....* »

Tite de Bostre et Théophylacte, au commencement de leurs commentaires sur S. Luc, s'expriment dans le même sens.

Extraits de l'*Evangile selon les Egyptiens*. — S. Clément de Rome (*épist. II. n. 12*), cite ce passage : « Interrogatus » a quadam¹ ipse Dominus quando venturum esset Regnum

¹ A Salome, ut docet Clemens Alexandr., Strom, l. 3. p. 465, ubi hunc locum ex *Evangelio secundum Ægyptios* petitum testatur.

“ ejus, dixit: (*cum pudoris indumentum conculcaveritis* ¹, etc.)
“ Cum duo erunt unum ², et quod foris ut quod intus, et
“ masculum cum fœmina, neque mas ³, neque fœmina. ”

Dans S. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. 3, p. 445, on lit : “ Salomé demandait : *Jusques à quand les hommes mourront-ils ?* Le Seigneur répondit : *Tant que vous autres femmes vous enfanterez.* Et lorsqu'elle eut dit : J'ai donc bien fait moi qui n'ai point engendré, le Seigneur reprit la parole et dit : *Nourrissez-vous de toute plante ; mais ne touchez point à celle qui a de l'amertume* ⁴. ”

Ibid., page 452. “ On rapporte que le Sauveur disait : “ Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme ; la convoitise et ses œuvres, qui sont la génération et la mort. ”

Les hérétiques, ennemis du mariage, ont allégué ces paroles pour justifier leurs erreurs. Néanmoins, Clément d'Alexandrie, dit qu'elles admettent un sens orthodoxe et louable, bien qu'il n'accorde pas à cet Evangile l'autorité qui est attribuée aux quatre Evangiles Canoniques.

S. Epiphane (*hær.* 62, *quæ est Sabellianorum*, n. 2, p. 514) s'exprime ainsi sur l'origine du Sabellianisme : “ Ils ont puisé cette erreur et la raison qui semble l'appuyer, dans certains Apocryphes et principalement dans *l'Evangile des Egyptiens* ; car tel est le nom que quelques-uns lui ont donné. Dans cet Evangile se trouvent plusieurs paroles de cette espèce, que le Seigneur communique en particulier et secrètement comme des mystères à ses Disciples, comme si lui-même leur eut

¹ Ex eodem Clemente Alex. Pudoris indumentum conculcare quid sit, intelliges e Gen. II, 25 et III, 21.

² Joan. X, 16.

³ Gal., III, 28, et Luc, XX, 35.

⁴ Gen., II, 16.

« déclaré que le Père et le Fils et le Saint-Esprit sont une
« seule et même Personne. »

Divers hérétiques se sont servis de l'*Évangile selon les Égyptiens*, pour appuyer leurs opinions et leurs systèmes philosophico-théologiques. De ce nombre sont les Encratites, Julius Cassianus, les Valentiniens et les Sabelliens. Dans S. Epiphane (*hær.* 51, n. 48), il se trouve des citations de l'*Evangelium secundum Ægyptios*, que des auteurs prennent pour des citations de l'*Évangile selon Basilides*. Le cardinal Baronius pense que c'était l'*Évangile de S. Marc*, auquel furent ajoutés des récits supplémentaires.

X. — L'ÉVANGILE SELON LES SYRIENS.

Cet Évangile était orthodoxe. Il se rapprochait beaucoup de l'*Évangile des Hébreux*. Eusèbe (*l.* iv, c. 22), parlant de S. Hérésippe, dit de lui, qu'il a disserté sur l'*Évangile selon les Hébreux et les Syriens ; sur la langue hébraïque, et qu'il a rappelé les traditions des Juifs : Par là, dit-il, il indique qu'il était hébreu d'origine et qu'il s'est converti à la foi.*

S. Jérôme parle également de cet Évangile, écrit en hébreu et en syrien, et semble le confondre avec celui des Hébreux et des Nazaréens et avec celui des Douze Apôtres. Il est probable néanmoins qu'il y avait quelques différences, non essentielles, entre ces livres. (*S. Hieron., l.* iii, c. 1, *adv. Pelag.*)

XI. — L'ÉVANGILE SELON LES HÉBREUX

Le vénérable Bède (*in Lucæ, c.* 1), après avoir parlé des divers Évangiles composés par les Hérétiques, Apelles, Basilides, Leusius et autres, ajoute : — « Il faut remarquer que l'*Évangile selon les Hébreux* ne doit pas être

“ compté parmi les Livres apocryphes, mais parmi les
“ Livres Ecclésiastiques, car le célèbre Interprète de la
“ Sainte Ecriture, S. Jérôme, a cru devoir y puiser
“ grand nombre de témoignages et le traduire en latin et
“ en grec. Or, S. Luc dans sa préface signale et réfute les
“ faux Évangiles. ”

L'ancienne Stikométrie témoigne que l'*Évangile selon les Hébreux* renfermait 2,200 versets. — Les savants pensent que c'est le même que l'*Évangile hébreu des Nazaréens*, c'est-à-dire l'*Évangile hébreu de S. Matthieu*, un peu augmenté et modifié.

XII-XIX. — ECRITS DE S. CLÉMENT DE ROME.

I. — *L'Histoire de S. Clément, de Rome, de famille patricienne, converti à Jésus-Christ à la vue des miracles des Apôtres; — Disciple de S. Pierre et compagnon de S. Paul; — Prédicateur illustre et zélé de l'Évangile; — nommé par S. Pierre, coadjuteur du Saint-Siège et désigné pour être son successeur; — Pape après S. Lin; — l'un des premiers et des plus grands auteurs Ecclésiastiques; — Enfin, pape et martyr de Jésus-Christ.*

S. Clément et les principaux faits de son *Histoire* sont mentionnés avec plus ou moins de détails, dans les *Épîtres* de S. Paul (*ad Philipp.*, iv); dans celles de S. Ignace (*ad Philadelph.*); dans les ouvrages de S. Clément lui-même, les *Constitutions Apostoliques*, les *Récognitions*, les *Clémentines*, dans les *Actes de son martyre*; dans le *Liber Pontificalis*, qui a fait la notice de S. Clément; dans S. Damase, pape; dans les ouvrages de S. Irénée, d'Origène, de S. Clément d'Alexandrie, de S. Epiphane, de S. Jérôme (*de Scrip. Eccl.*); dans S. Grégoire de Tours, qui rapporte ses *Actes*; dans les *Actes* du Concile de Bazas, tenu en 452;

dans ceux du premier Concile de Rome sous le pape Symmaque ; dans Baronius (*Annales*, an. 100, n. 9) ; dans les auteurs des *Vies des Saints*, Ruffinus, Métaphraste, Lipomanus, Surius, Bollandus ; dans les Martyrologes de l'Occident, et dans les Ménologes de l'Orient ; dans les Bréviaires et dans les Liturgies de toutes les Eglises. Plusieurs prodiges ont confirmé les traditions relatives à S. Clément, en signalant dans le cours des siècles la sainteté et le pouvoir de S. Clément auprès de Dieu.

Après tant et de si excellents témoignages, on entend avec surprise Ellies Dupin dire que l'histoire de S. Clément n'est fondée sur aucun document certain. On reconnaît à ce langage, que c'était un parti pris chez ces critiques outrés et insensés, de détruire quand même, ce qui se trouvait établi et admis dans les siècles antérieurs. Il n'est pas possible de rencontrer une histoire plus environnée de témoignages, plus munie de preuves de tout genre, que celle de S. Clément de Rome. Il a brillé comme un soleil dans le premier siècle de l'Eglise, il s'est montré admirable en toute circonstance ; toutes ses œuvres, tous ses écrits, son éminente sainteté, tout en lui dénotait un cœur généreux et sublime, une âme véritablement royale et sacerdotale. Dieu a voulu se servir de ce grand homme pour éclipser tout-à-coup le Paganisme et jeter un lustre sans égal, une splendeur toute céleste, sur le Christianisme naissant.

Nommons les divers ouvrages de S. Clément qui traitent de la *vie de ce grand pape*, en même temps que de l'*Histoire de S. Pierre*. Ces ouvrages portent des titres différents, dont voici les principaux :

1. — *Histoire de S. Clément* (*Clementis Historia*, seu *Historiæ*). notamment les *Récognitions*, dans lesquelles cet illustre auteur parle non-seulement de lui-même, mais aussi et surtout des *faits de S. Pierre*, de sa *Prédication*, de ses *Courses Apostoliques*.

2. — Les *Acta* ou *Actus Petri* (ou l'*Histoire des faits de S. Pierre*).

Ce livre, comme le précédent, forme une partie des Ouvrages de S. Clément Romain, où ce savant disciple de S. Pierre parle spécialement des *Actions* du Prince des Apôtres. De même,

3. — *La Doctrine et la Prédication de S. Pierre* ;

4. — *La Révélation ou Apocalypse de S. Pierre* ;

5. — *Les Deux Voies et le Jugement de S. Pierre* ;

6. — *Les Courses Apostoliques* ou l'*Itinéraire de S. Pierre*, (*Périodi*, seu *Circuitus Petri*, *Itinerarium Petri*) ;

7. — *La Controverse de S. Pierre contre Appion* ;

8. — *La Lettre de S. Pierre à S. Jacques*, évêque de Jérusalem.

Tous ces livres sont des parties différentes du grand ouvrage de S. Clément de Rome, sur *S. Pierre*, sur son enseignement et ses prédications ; — sur les Révélations qu'il reçut du Saint-Esprit, touchant sa mort prochaine et sur les futurs événements de l'Empire et de l'Eglise ; — sur ses divers Voyages, où S. Clément s'est trouvé assez fréquemment ; sur les conférences qu'il eut avec Appion et d'autres ennemis de la vérité ; — sur la Lettre qu'il écrivit à S. Jacques-le-Mineur, à l'occasion de sa *Doctrine* et de sa *Prédication* qu'il voulait voir conservée comme la tradition véritable, à Jérusalem, la première des Eglises. Car S. Pierre craignait ce qui arriva, c'est-à-dire que les hérétiques ne vissent à toucher à la vraie Doctrine Apostolique, à la dénaturer, et à la corrompre, de manière à la rendre inacceptable ou du moins douteuse. Aussi, Eusèbe, (*hist.*, l. III, c. 3), et S. Jérôme, dans son *Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques*, résumant ce qui vient d'être dit, s'expriment à ce sujet, dans les termes suivants :

Eusèbe : — « Ille vero libellus qui dicitur *Actus Petri*,

« et quod nominis ejus *Evangelium* nunciatur, sed et quæ
« dicitur ejus *Prædicatio* vel *Revelatio*, in Scripturis prorsus
« Canonicis non habetur, sed ne aliquis quidem Scriptorum
« veterum uti eorum testimoniis invenitur. » Nicéphore
(*hist.*, l. II, c. ult.), a répété ces paroles d'Eusèbe. ✓

S. Jérôme : — « Libri autem ejus (Petri Apostoli),
« e quibus unus *Actorum* ejus inscribitur, alius *Evangelii*,
« tertius *Prædicationis*, quartus *Apocalypsis*, quintus *Judicii*,
« inter apocryphas Scripturas reputantur. »

Selon Rufin, ces livres de S. Pierre ont été appelés par les Anciens, non pas *Livres Canoniques*, mais *Livres Ecclésiastiques* : Le *Livre du Pasteur*, et le *Livre des Deux Voies* ou du *Jugement de S. Pierre*, étaient lus dans les Eglises pour l'édification, mais non pour confirmer les dogmes de la foi.

S. Isidore de Péluse cite un passage des *Acta Petri*, où il est dit : « *Ce que nous avons appris, nous l'avons écrit ; mais le monde ne veut pas même apprendre ce qui est écrit, pas plus que l'avare ne saisit ce qui est dit de la pauvreté volontaire, le libertin ce qui est dit de la chasteté, le voleur ce qui est dit de la justice, l'homme cruel ce qui est dit de l'humanité, et l'homme colère ce qui est dit de la mansuétude.* »

C'est des *Acta Petri* qu'est tiré un trait rapporté par Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. VII, p. 736), et par Eusèbe (*hist.*, l. III, c. 30) : *On dit que le bienheureux Pierre voyant que l'on conduisait son épouse au martyre, se réjouit de ce qu'elle était appelée par Dieu, et qu'elle retournait en sa Patrie. Il lui adressa alors des paroles d'exhortation et de consolation, et l'appelant par son nom, il lui dit : memento tu Domini ! Souviens-toi du Seigneur !*

Les *Actus Petri Apostoli*, rédigés par *Leucius-le-Manichéen*, contenaient, dit S. Augustin (*l. adv. Adimant.*, c. XVII), le récit de la descente du Saint-Esprit, le châtimement d'Ananie et de Saphire, le fait de S. Thomas, la

guérison miraculeuse de la paralysie de la fille de S. Pierre par les prières de son père, et la mort de la fille du jardinier. — Ce qui montre que les hérétiques rapportaient dans leurs livres altérés, les mêmes faits que les livres des Catholiques. Seule, la doctrine était altérée. Les faits Evangéliques et Traditionnels étaient respectés.

Les deux *Lettres de S. Pierre à S. Jacques-le-Mineur* sont mentionnées dans S. Clément Romain, in *Recognitionibus* ; dans Photius (*cod. cxiii*) ; dans Franciscus Turrianus (in *Apologia pro Epistolis Pontificum*, l. iv, c. 1 et l. v, c. 23) ; dans Cotelier (*t. 1, PP. apost.*), etc.

XX. — L'ÉVANGILE DE S. PIERRE.

Il est fait mention de cet *Evangile de S. Pierre*, dans Origène (*t. xi, commen. in Evang. Matthæi, p. 223*) ; dans Eusèbe (*hist., l. iii, c. 25, et l. iii, c. 3, et l. vi, c. 12*), qui témoigne que cet *Évangile* de S. Pierre est le même livre que celui intitulé *Actus Petri* ; dans S. Jérôme, qui dans son *Catalogue* nomme les cinq livres attribués à S. Pierre, savoir : un livre des *Actes*, un livre d'*Evangile*, un de sa *Prédication*, une *Apocalypse*, un livre du *Jugement* ; — dans Théodoret (*hær., l. ii, c. 2*), qui le réunit et l'assimile à l'*Evangile des Nazaréens* ; dans le Décret du pape Gélase et dans plusieurs autres auteurs.

Or, communément, par *Evangile de S. Pierre*, les anciens entendaient les ouvrages de S. Clément, notamment le *Livre des Reconnaissances*, etc., où cet auteur parle souvent au nom de S. Pierre et donne le récit de ses *Actes*, sa *Prédication*, ses *Courses Apostoliques*.

S. Jérôme avec Tertullien témoigne que l'*Evangile de S. Marc*, son disciple et son interprète, était communément appelé aussi l'*Evangile de Pierre*, comme celui de S. Luc était appelé l'*Evangile de Paul*.

Que l'*Évangile de S. Pierre* soit l'*Évangile* écrit sous sa dictée par S. Marc, ou le Livre écrit à son sujet par S. Clément de Rome, il est certainement très-ancien, puisque les Nazaréens, hérétiques du premier siècle, s'en servaient ordinairement, comme le témoigne Théodoret, *locò citato*.

XXI. — L'APOCALYPSE

OU RÉVÉLATION DE S. PIERRE.

Il en est fait mention dans Eusèbe (*hist.*, l. III, c. 3) ; dans S. Jérôme, *in catalogo, ubi de Petro* ; dans l'ancienne *Stichométrie*, où il est dit qu'elle renfermait quatre mille huit cents versets ; et, avant eux, dans le livre de Théodote, hérétique, voisin du premier siècle, comme on le voit dans les passages que Clément d'Alexandrie a extraits de Théodote et que Grabe a recueillis dans son *Spicilegium*, (p. 74) ; également dans Eusèbe (l. VI, c. 14), lorsque parlant de Clément d'Alexandrie, il dit : *Dans les livres des hypotyposes* il a expliqué succinctement toute l'*Écriture Sainte*. Dans ces ouvrages il n'a pas même omis les *Écrits* (secrets ou) apocryphes, tels que la *Révélation de Pierre*.

Sozomène (*hist.*, l. VII, c. 19) : *Ainsi la Révélation de Pierre qui est rejetée par des anciens comme supposée, nous remarquons qu'elle est lue une fois l'année dans certaines églises de Palestine, le jour du Vendredi-Saint, dans lequel le peuple jeûne très-religieusement en mémoire de la Passion du Seigneur.* (Ita et Nicephorus, l. XII, c. 34.)

Sandys (p. 6, *Nuclei Ecclesiastici*) dit : *Plusieurs rapportent que dans leurs Églises les Cophtes, c'est-à-dire les Égyptiens, se servent du Livre qu'ils appellent Secreta Petri, les Secrets de Pierre. Or, ces Secrets sont-ils bien l'Apocalypse de Pierre ? c'est ce qui ne m'est pas démontré.* Sandys cite en

même temps Prateolus (*in Elencho hæresium*, p. 138), et Bernard de Lutzenburg (*l. 2, catalogi hæresium*).

Jacques de Vitry, écrivain du treizième siècle, donne avec des extraits le titre de l'*Apocalypse de S. Pierre*. Le voici : *Les Révélations du bienheureux Pierre, apôtre, rédigées en un volume par son disciple Clément*. Ce qui répond parfaitement à ce que nous avons établi tout d'abord, que ces divers Ouvrages de S. Pierre sont des parties différentes du grand ouvrage de S. Clément de Rome. Il traitait entre autres choses, *de l'abolition de la Loi perfide des Agaréniens et de la destruction des Païens ou du Paganisme comme imminente et comme déjà à la porte*. — Il est à peu près certain que les Hérétiques primitifs, en copiant ce livre pour leur usage, y auront inséré quelques germes de leurs erreurs. Ce qui aura provoqué les censures des Pères sur ces copies altérées.

XXII. — L'HISTOIRE DE S. PIERRE

COMPOSÉE EN PERSE D'APRÈS LES ANCIENNES TRADITIONS

DE LA PERSE

recueillies par Jérôme Xavier,

et traduite par Louis de Dieu, jésuite.

Jérôme Xavier, parent de S. François Xavier, composa avec l'*histoire de Jésus-Christ*, celle de *S. Pierre*, d'après les Traditions primitives de la Perse et de l'Orient, provenant originairement de la Prédication Apostolique. Les Catholiques et les Protestants ont remarqué que tous les récits de cette Histoire concordent parfaitement avec les Traditions primitives consignées dans les *Historiæ Apostolicæ d'Abdias*, de *Linus*, de *Marcellus*, et d'autres auteurs du premier siècle. Les Hérétiques le rejettent à cause de cette concordance ; les Catholiques y ont vu une confirmation éclatante

de leurs traditions primitives et apostoliques, et ont considéré Jérôme Xavier presque comme un Nouvel Évangéliste, venant de la Perse. Du reste, il avait rédigé cette *Histoire* en faveur des Orientaux et pour faciliter parmi eux la propagation de la foi.

Louis de Dieu, jésuite, a traduit cette histoire du Persan en latin, et a accompagné sa version de notes, qui n'ont pas été approuvées de Rome; mais la Société de Jésus, après avoir retranché les annotations hétérodoxes, très-peu nombreuses de Louis de Dieu, a approuvé sa traduction et l'a déclarée exacte. Elle a répondu ainsi à une attaque de Denys Petau, qui, n'aimant pas ces traditions, avait osé avancer que *l'ouvrage de Jér. Xavier n'était pas de ce grand homme, et qu'on le lui avait attribué avec mauvaise foi*; mais la froide critique de Petau a été rejetée. — Les Traditions Apostoliques ont donc ainsi reçu un illustre témoignage des peuples de la Perse et de l'Orient.

XXIII. — LE LIVRE DES RECOGNITIONS DE S. CLÉMENT.

Le grand ouvrage de S. Clément, en dix livres, est généralement connu sous le titre de *Livre des Récognitions de S. Clément*, mais il est appelé aussi : *Les Actes de Pierre*, *Actus Petri* (par Origène), ou les *Courses de Pierre*, *Periodi Petri*. (Ibid.); — la *Prédication*, la *Révélation de Pierre*, l'*Évangile de Pierre*, les *Actes de Pierre*, dont faisait partie la *Dispute ou Controverse de Pierre avec Appion* (livre qui a péri); les *Courses de Pierre*, *Periodi Petri*, *Circuitus Petri*; (par S. Athanase et par S. Epiphane); — Les *Récognitions de S. Clément*, ou les *Actes de Pierre*, renfermant plusieurs livres, l'un des *faits de Pierre*, un autre l'*Évangélium Petri*; un troisième la *Prédication*; un quatrième l'*Apocalypse*; un

cinquième le *Judicium Petri*; (par S. Jérôme, de *Script. eccl.*, c. 1); un sixième, la longue *Controverse de Pierre contre Appion*; les *Courses de Pierre, Periodi Petri* (*Ibid.*;) — Cet ouvrage est encore appelé par les divers auteurs qui en ont parlé : *Recognitiones* et *Recognitio*; *Clementis Itinerarium, Gesta, Historia, Historiæ, Chronica*, et *Clément* tout court; ou bien encore : *Petri Periodi et Itinerarium*, écrit par Clément et envoyé ou destiné à S. Jacques, frère du Seigneur, restant à Jérusalem, et devant les conserver dans la première des Eglises.

L'authenticité de ce grand ouvrage, *quoad substantiam historicam*, est établie par les témoignages des anciens Pères. Il est cité par Origène, t. III, in *Philocaliæ*, c. 22; in *Matth.*, c. 26, v. 6, etc.; par Eusèbe, *hist. eccl.*, l. III, c. 3 et c. 28; par S. Athanase, in *Synopsi S. Script.*; par S. Epiphane, *hær.* 30, *Ebionæorum*, n. 15; par S. Jérôme, in *Catalogo*, c. 1, etc.; l. I, *adv. Jovin.*, c. 14; *comm. in Galatas*, v. 18, cap. 1; par S. Chrysostôme, in *Matth.* x, 41, xxiv, 15, 16, 24, 42; par Rufin, qui en a fait une traduction que nous avons encore; par S. Paulin de Nole, Gennadius, S. Isidore, Sozomène, les Orientaux en général, Bède, Agobard, Fréculfe, Photius, la Chronique d'Alexandrie, Hincmar, Gélase, Anastase, etc., etc.

Il y a donc un livre authentique et véridique de S. Clément, que, suivant plusieurs auteurs, nous ne possédons pas aujourd'hui dans son intégrité.

Il existe également un *Livre des Récognitions de S. Clément*, mais falsifié par les Hérétiques primitifs, — que, selon les mêmes auteurs, nous avons actuellement. Mais, malgré cette falsification ou cette introduction des erreurs Ebionites, la partie principale du travail de S. Clément reste dans ce monument, et peut être discernée de la zizanie que les Hérétiques y ont semée. Car ces derniers ne cherchaient à modifier que la doctrine, non les faits.

Que cette altération du *Livre des Récognitions* ait eu lieu par les hérétiques Ebionites, c'est ce qu'attestent S. Epiphane, S. Jérôme, Rufin, S. Clément lui-même, de son vivant, les Pères du septième Concile œcuménique (*t. vii Conc. Labbæi*). « Des hommes pervers, dit Rufin, ont inséré dans ce livre leurs faux dogmes, afin de les faire accepter sous ce grand nom. »

Or, à notre point de vue testimonial, cette altération hérétique de ce grand ouvrage de S. Clément de Rome ne nous nuit d'aucune manière ; au contraire même, elle contient un témoignage collectif de plus, savoir, celui des Philosophes-Hérétiques des Temps Apostoliques ; en effet, au lieu de nier les faits de S. Pierre et de S. Clément, ces anciens rationalistes ont voulu mettre leurs faux dogmes sous l'abri protecteur du grand nom de S. Clément, disciple de S. Pierre. Ils les ont insérés dans les *Mémoires Historiques* de ce grand Homme, afin de les consacrer et de les rendre acceptables aux yeux des docteurs de l'Eglise et des fidèles.

Par là, ils ont sans doute témoigné combien ils honoraient S. Clément et estimaient ses écrits ; mais ils n'ont pas pour cela échappé à la censure des chefs de l'Église, qui ont condamné et proscrit leurs erreurs doctrinales, et frappé en même temps de suspicion le monument apostolique qu'ils ont osé altérer et profaner.

Toutefois, il y en a qui pensent que l'interprète Rufin, en traduisant cet ouvrage, en a retranché la plupart des altérations faites par les Hérétiques.

XXIV. — LES CLÉMENTINES.

AUTRE OUVRAGE DE S. CLÉMENT, PAPE.

*Concernant les Discours et les Homélie, les Voyages
et les Prédications de S. Pierre.*

Les *Clémentines* sont des Homélie ou Discours, des Lettres et une histoire des actions de la Prédication de S. Pierre, attribuées à S. Clément, pape. Plusieurs croient qu'elles ne sont qu'une partie du *Livre des Récognitions* ou des *Actus Petri*, ou *Itinerarium Petri*. Cette collection de plusieurs pièces, intitulées *les Clémentines*, est mentionnée par S. Athanase, *in sinopsi Scripturæ Sacræ* (ad finem) ; dans la célèbre *Chronique d'Alexandrie*, p. 64 ; au livre III de l'*Histoire de Nicéphore Callixte*, c. 18 ; dans S. Jean Damascène, dans la *Bibliothèque d'Anastase*, dans l'*Aréopage* de Siméon Métaphraste et dans d'autres auteurs. Elle a été vue et connue de S. Epiphane, d'Anastase d'Antioche, de Maxime et de Cédrenus, de Nicéphore, P. C. de C. P., *in Stichometria, seu Canone Scripturarum*. — Et si, comme on a lieu de le penser, on doit entendre, sous la dénomination de *Clémentines*, les *Instructions* ou *Prédications*, ou *Entretiens de S. Pierre*, appelés *Didascalia*, *Kerugmata*, *Didakè*, et *Paradosis, de S. Pierre*, ces ouvrages de S. Clément ont été connus, cités, lus et examinés par tous les Pères, comme l'ont été les autres livres de ce docte et éloquent Pontife Romain. Selon Dupin, les *Clémentines* seraient la seconde partie des *Récognitions* dont parle Rufin, qui les a traduites ; car elles sont évidemment une suite, une continuation du récit des *Prédications et des Actions de S. Pierre*. La collection grecque-latine, que Cotelier a publiée sous ce nom, contient plusieurs pièces pleines de philosophie, de théologie, d'explications utiles, avec certaines considérations qui sentent peut-être l'hérésie des Ebionites, mais qui

peuvent néanmoins, si on le veut, s'entendre favorablement et conformément à l'orthodoxie ; elle ressemble beaucoup aux *Récognitions de S. Clément*. Nicéphore, dans son *Histoire Ecclésiastique* (l. III, c. 18) assure que les *Clémentines* sont un ouvrage catholique, très approuvé dans l'Église, exempt des erreurs que d'autres signalent dans certains exemplaires. D'où il faut conclure qu'il existait des exemplaires différents des *Clémentines* ; les uns pleins d'erreurs, altérés par les Hérétiques et signalés par Eusèbe de Césarée, comme contenant les erreurs des Ebionites et des Eunuoméens ; les autres exempts ou purgés de ces erreurs, et signalés par Nicéphore Callixte (l. III, c. 18.) — Voici le texte de ce dernier auteur :

« Eusèbe Pamphile réproouve, dit-il, les longs écrits de
« Clément, qu'il dit être le Dialogue de Pierre et d'Appion ;
« il affirme que ce livre ne conserve pas le cachet de la
« vraie foi ni de l'orthodoxie. Quant à moi, s'il entend cet
« ouvrage qui est appelé parmi nous les *Clémentines*, je ne
« suis point de cet avis ; car ce livre est bien reçu et très-
« apprécié dans l'Église ; mais s'il existe quelque autre
« chose outre cette pièce, je n'ai rien à en dire. »

Ainsi ont existé des exemplaires authentiques et véridiques, puis des exemplaires altérés et faussés par les hérétiques, quant à la doctrine seulement, mais non quant aux faits, comme il a été démontré ailleurs.

En premier lieu, les *Clémentines* nous offrent une lettre de S. Pierre écrite à S. Jacques, où il lui recommande de ne point donner le livre de ses *Prédications* indistinctement aux Gentils et aux esprits téméraires et légers ; S. Jacques prend à ce sujet un engagement, ainsi que les Prêtres de Jérusalem. La lettre de S. Clément au même S. Jacques, a été traduite par Rufin. Elle est suivie de dix-neuf homélies de S. Pierre, concernant les voyages, les prédications et les controverses de cet Apôtre.

« Or en ces jours-là, y est-il dit par S. Clément, Simon
« Pierre, aux approches de sa mort, convoqua les frères,
« et aussitôt, en présence de l'Assemblée, me prenant la
« main, il dit : Ecoutez-moi, frères et serviteurs de Dieu :
« comme , d'après l'avertissement de Notre-Seigneur et
« Maître Jésus-Christ, le jour de ma mort approche, je
« vous ordonne pour évêque Clément que voici : je lui con-
« fie ma Chaire et ma Prédication ; il a été mon compa-
« gnon depuis le commencement jusqu'à la fin, et par là il
« a entendu tous mes discours : il a pris part à toutes mes
« épreuves et il a persévéré dans la foi. L'expérience m'a
« fait reconnaître en lui un homme religieux , humain,
« chaste, savant, modéré, bon, juste, patient, sachant
« supporter l'ingratitude de certains catéchumènes. C'est
« pourquoi je lui remets le pouvoir de lier et de délier ; afin
« que tout ce qu'il aura disposé et ordonné sur la terre,
« soit ratifié et décrété dans les cieux. Il liera ce qu'il faut
« lier, et il déliera ce qu'il faut délier, comme un chef qui
« connaît la Règle de l'Église. Ecoutez-le donc, en sachant
« que celui qui aura contristé le Docteur de la Vérité, pêche
« contre Jésus-Christ et provoque le courroux du Père
« Universel des hommes.

« Pour moi, pendant que Pierre parlait ainsi, je me
« prosternais à ses pieds, pour détourner et ne point ac-
« cepter l'honneur et la puissance de la Chaire (Apostoli-
« que). Mais lui : — Ne m'adressez pas, me dit-il, cette
« prière ; c'est une chose résolue ; et d'autant plus arrêtée,
« que vous la refusez davantage ; car cette chaire ne veut
« point d'un homme téméraire, avide de s'y asseoir ; elle
« demande un homme sain de mœurs et instruit dans la
« Doctrine de Dieu. »

Cet extrait des *Clémentines* nous en indique le style en même temps qu'il nous apprend la raison pour laquelle S. Clément a composé cet ouvrage : c'était parce que, ayant

accompagné partout le Prince des Apôtres, et ayant écouté avec soin ses prédications, il était plus à même que personne, de les écrire et de les transmettre aux premiers Chefs de l'Eglise et aux autres fidèles. — Le secret et la discrétion, recommandés à S. Jacques, étaient très-fondés, puisque, du vivant même de S. Pierre et de S. Clément, des hérétiques s'attachaient déjà à corrompre et à changer sa Prédication et sa Doctrine, — malgré ces précautions.

Les *Actes du martyre de S. Clément*, composés par S. Ephraïm ou Ephrem, archevêque de la Chersonèse, et plus tard par Métaphraste au 24 novembre, couronnent les beaux et éloquents ouvrages de l'illustre Pontife, troisième successeur de S. Pierre.

Ces *Actes* se trouvent également dans les *Ménologes* des Eglises Orientales, dans Nicéphore, Fréculfe, Baronius, Surius, Allatius, etc.

XXV. — LES CANONS DES APOTRES

RÉDIGÉS PAR S. CLÉMENT DE ROME, DISCIPLÉ ET
SUCCESSEUR DE S. PIERRE.

Les *Canons des Apôtres* sont la collection des Règlements de discipline de l'Eglise primitive, établis par les Apôtres, ou avec l'assentiment et l'approbation des Apôtres ou des Hommes Apostoliques. Tel est le sentiment des Anciens et de plusieurs Docteurs des siècles modernes.

Ils sont au nombre de soixante-seize ou de quatre-vingt-cinq, selon les différentes manières de les partager.

Tout le monde convient de leur antiquité et de leur autorité. Ils ont été cités comme étant des Apôtres au Concile de Nicée¹ et dans les Conciles antérieurs au Concile de

¹ Au premier canon du Concile de Nicée on cite le deuxième

Nicée. On les appelait les *Canons ou Règles Ecclésiastiques des Saints Apôtres, présentées et rédigées par Clément, pontife de l'Église de Rome*. Le Concile de Constantinople, tenu l'an 394, en fait positivement mention quand, avec les patriarches de la Chrétienté, il établit des décrets conformes à ces Canons des Apôtres :

Quem ad modum Apostolici Canones, dit-il, definiuerunt (sic, apud Zonaram et Balsamon). — Les Constitutions Apostoliques attribuent ces Canons aux Apôtres, et le Rédacteur, disciple des Apôtres, parle partout au nom des Apôtres, et veut qu'on leur attribue les règles et les instructions qu'il a rédigées par leur volonté et par leur commandement, et d'après ce qu'ils ont enseigné et institué dans les Églises primitives. Voilà, dit-il, ce que nous vous ordonnons, ô évêques, continuez à observer ces choses ! — Simon-le-Magicien a été déposé par moi Pierre. — Le Seigneur nous a dit. —

canon des Apôtres au sujet de ceux qui se font eunuques. — Au cinquième canon, on cite le douzième et le trente-deuxième de l'excommunication. — Au neuvième canon du Concile d'Antioche on cite le trente-quatrième touchant le métropolitain ; — au vingtième canon du même Concile, on cite le dixième touchant l'excommunication ; — au canon vingt-troisième, le soixante-seizième, qu'il ne faut pas s'élire un successeur ; — au canon vingt-unième, le quatorzième faisant défense aux évêques de quitter leur diocèse. Dans le concile d'Ephèse, *act. 7*, on cite le trente-cinquième touchant les ordinations. Dans l'action première, on cite le soixante-quatorzième touchant les trois monitions qui doivent précéder le jugement ecclésiastique. Alexandre, dans Théodoret, l. 1, c. 4, cite le douzième, et S. Athanase, *ep. ad orthod.*, indique les soixante-quinzième, trentième et vingt-neuvième ; Arsenius le trente-quatrième ; le pape Jules cite dans sa lettre les trentième, trente-cinquième et quatre-vingt-unième ; S. Basile, can. 43, cite le vingt-quatrième, le soixante-dix-septième touchant les bigames ; Théodose, in cod., l. 3, cite le canon dix-septième sous le nom de *Canons apostoliques*.

Ces citations prouvent manifestement l'erreur de Daillé et de quelques protestants qui ont fait des efforts pour prouver que ces *Canons* sont supposés, à partir du quatrième ou cinquième siècle.

C'est ainsi qu'il rapporte aux Apôtres tout ce qu'il dit, tout ce qu'il enseigne et tout ce qu'il établit.

S. Isidore de Séville a fait entrer ces Canons dans sa collection des anciens Canons, et depuis ils ont toujours fait partie du Droit-Canon. Il est possible que quelques additions de termes ou de questions y aient été insérées sub-séquemment avec l'assentiment des contemporains ; mais la substance de la Doctrine et des Règles Apostoliques avec les termes qui les ont exprimées, est restée la même.

Selon S. Jean Damascène et le savant Turrien, elles doivent être attribuées aux Apôtres. Les Orientaux les ont toujours reçus comme venant de cette source et comme ayant dès lors une très-grande autorité. Jean d'Antioche qui vivait du temps de Justinien, les a insérés dans sa collection de Canons. Justinien les loue dans sa sixième Nouvelle. Ils sont approuvés dans le cinquième concile général *in Trullo* ; cités dans le septième Concile œcuménique ; acceptés par Photius, — accueillis en France et très-estimés, faisant loi la première fois dans la cause de Prétextat, du temps du roi Chilpéric, comme le rapporte S. Grégoire de Tours (*hist.*, l. v, c. 19), où il marque qu'ils ont été reçus *comme étant des Apôtres, quasi Apostolicos*, et où il cite le vingt-cinquième.

Gélase ne les a pas approuvés, parce qu'il a trouvé de fausses additions qui autorisent le sentiment de S. Cyprien touchant le baptême des Hérétiques. Hincmar a expliqué favorablement le canon de Gélase, en disant qu'il les avait mis au nombre de ces Livres à l'égard desquels il faut observer cette règle de prudence de S. Paul : *Eprouvez tout, et retenez ce qui est bon.*

Etant faite cette réserve du pape Gélase, on a justement continué d'appeler ces Règles les *Canons des Apôtres*, parce qu'elles ont été dressées d'après ce que les Apôtres et les Hommes Apostoliques avaient établi. En effet, est-il pro-

bable que S. Jean, qui a gouverné l'Église d'Ephèse pendant un grand nombre d'années, n'ait fait aucun règlement de discipline pour cette église ? Il en est de même à l'égard de S. Jacques-le-Mineur pour celle de Jérusalem ; de S. Marc, pour celle d'Alexandrie ; de S. Pierre et de ses premiers successeurs pour celle de Rome. Dans ces différentes villes, il s'est tenu des conciles dans le second et le troisième siècles ; il est naturel que les évêques qui y ont assisté se soient fait un devoir de suivre les prescriptions et les règles données ou recommandées par les Apôtres, ou établies directement par eux. La prétendue *supposition de ces Canons* n'est qu'une équivoque sur laquelle les Protestants ont joué très mal à propos, dans l'intérêt de leur hérésie. Ils sont vrais et authentiques dans ce sens qu'ils renferment véritablement la discipline venant des Apôtres par l'intermédiaire des évêques, leurs disciples immédiats ou presque immédiats.

Quoique ces règlements regardent directement la discipline, ils touchent également au dogme, à la morale, au culte extérieur. On y voit la distinction des évêques d'avec les simples prêtres, la prééminence des premiers, leur autorité sur le clergé inférieur, les mœurs et les devoirs prescrits aux ministres de l'Église et aux simples fidèles. On y trouve les noms d'*autel* et de *sacrifice*, ce qui était observé dans l'administration du Baptême, de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Ordination, etc.

Il en résulte que la Doctrine des Protestants est aussi opposée à celle des Temps Apostoliques, que leur culte et leur discipline sont contraires à ce que l'on observait alors. Autant ils se sont trouvés intéressés à en contester l'authenticité, autant il importe aux Catholiques de la soutenir. Pour nous, il est heureux que les Théologiens Anglicans aient pleinement éclairci cette question dans le sens catholique et contrairement aux désirs de l'hérésie. — Par là

nous possédons un monument important, venant du premier siècle et des Apôtres.

XXVI. — LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES

RÉDIGÉES PAR S. CLÉMENT,

ROMAIN, DISCIPLE ET SUCCESSEUR DE S. PIERRE.

Les *Constitutions Apostoliques* sont un Recueil de règlements dressés par les Apôtres et par les Hommes Apostoliques, dans les diverses Eglises des temps primitifs, — et rédigés par S. Clément de Rome en un même corps d'ouvrage portant son nom. Elles sont divisées en *huit livres*, qui renferment un grand nombre de préceptes touchant les devoirs des Chrétiens, particulièrement touchant les cérémonies et la Discipline de l'Eglise.

Les *Constitutions Apostoliques* ont été louées, citées, approuvées comme un ouvrage authentique et utile par les anciens :

1° Par le dernier *Canon des Apôtres* (le 86^e), qui les recommande aux évêques, aux clercs et aux laïques ; — et par le *Concile de Nicée*, qui les a souvent cités ; et par d'autres conciles antérieurs à celui de Nicée (*sic Dupin*) ; — par le pape S. Anaclet, successeur de S. Clément. (Voir la vie et les Epîtres de S. Anaclet (*hom. illustr.*, t. I, p. 392).

2° Par la reproduction dans Tertullien des Canons et de la *Doctrine des Apôtres*. La question des Eunuques et celle de la Pâque, et autres, ont dû commencer avant le Concile de Nicée et avant le pape Victor.

3° Par une *Homélie* qui se trouve dans les œuvres de S. Cyprien, et où on lit ce qui suit : *Et in Doctrinis Apostolorum. Dans les Enseignements des Apôtres, il est dit : Si quelque frère commet une faute dans l'Eglise et n'obéit pas à la Loi, on ne doit point l'accueillir, qu'il n'ait fait pénitence,*

et il ne faut point le recevoir, de peur que votre prière publique ne soit souillée et empêchée.

4° Par les anciens *Ménologes* des Eglises Orientales, qui louent et citent les *Constitutions des Apôtres*.

5° Par les Traditions et les *Livres Sacrés des Coptes et des divers peuples de l'Ethiopie* qui les vénèrent comme des Règles véritablement apostoliques.

6° Par *Eusèbe de Césarée* (*hist.*, l. III, c. 25).

7° Par l'ancienne *Synopsis Sacræ Scripturæ*.

8° Par *S. Athanase*, qui les recommande, en mettant en garde les fidèles contre celles falsifiées par les Hérétiques.

9° Par *S. Epiphane* (*hæresibus*, XLV, n. 5; LXX, n. 10, 11, 12; LXXV, n. 6; LXXX, n. 7); qui loue sous tous les rapports l'exactitude de cet ouvrage contre ceux qui élevaient quelque doute.

10° Par *S. Jean Chrysostôme* ou le savant auteur de *l'Operis imperfecti in Matth.*, VI, 3; et XXV, 18, qui parle des *Constitutions Apostoliques* comme d'un livre sacré.

11° Par le prêtre Timothée, qui en cite le chapitre 16 du livre VI, in *Biblioth. PP.*, t. II, p. 453.

12° Par les Pères du second Concile in *Trullo. can.* II, où il est dit que les Hétérodoxes y ont inséré quelques erreurs doctrinales.

13° Par Nicéphore, P. C. de C. P.

14° Par Photius.

15° Par Georgius Cedrenus; Nicétas, — par Nicéphore Callixte, qui s'exprime ainsi (*Hist. Eccl.*, l. III, c. 18, et lib. II, c. 46):

« Hunc [Clementem] et Apostolicarum Constitutionum et
« Sacrorum quoque Apostolicorum Canonum Auctorem
« esse credimus. »

Nous nous abstenons de produire une foule d'autres auteurs qui ont parlé avantageusement de ces *Constitutions*;

il suffit que nous ayons démontré qu'elles ont été citées par les Anciens comme un ouvrage utile et authentique de S. Clément de Rome.

En examinant attentivement ce monument, entouré de tant de témoignages de l'Antiquité, nous pensons avec Turrien, Whiston, Constantin de Castrovillars, avec Baronius et Bellarmin, le savant auteur anglais Bévérégide, que ces *Constitutions* sont effectivement des Apôtres, quant à la substance et au fond de la Doctrine ; que la rédaction et la forme sont l'œuvre de S. Clément ; mais que avec le temps il y eut quelques additions et modifications, comme dans les *Liturgies Apostoliques* ; le développement progressif de la Doctrine Apostolique avait en quelque sorte rendu comme nécessaire l'introduction de ces quelques suppléments.

Plusieurs protestants modérés sont de ce même sentiment. Ils ont jugé que ce monument contient d'anciennes liturgies et Règles de discipline observées dans les temps apostoliques. Comme plusieurs étaient rédigées au nom des Apôtres, S. Clément a donné la même forme à tout le Recueil pour établir l'uniformité par tout le Livre.

Bien que, au témoignage de quelques anciens, les Hérétiques y aient inséré quelques additions erronées, et que sous ce rapport on doive les lire avec précaution, néanmoins ces additions sont rares et n'empêchent point cet ouvrage d'être très-utile, en ce qu'il nous donne la connaissance de la doctrine prêchée par les Apôtres, et des institutions établies par eux ou de leur temps. — Il est écrit avec un style clair, précis, élégant et digne de S. Clément de Rome.

XXVII. — LES PRÉDICATIONS DES APOTRES.

LA DOCTRINE,

LES ENSEIGNEMENTS, LA TRADITION DES APOTRES.

Sous les titres de *κηρυγματων, διδαχῆς, παραδοσεως, διδασκαλίας, διαταξεων*, on comprend tout ce qui a été publié autrefois sous le nom des Apôtres ou des Hommes Apostoliques. Il est reconnu aujourd'hui que ces divers titres désignent les Livres des *Canons et des Constitutions Apostoliques*, comme on le voit chez les Cophtes, *in confessionne Claudii, regis Æthiopiæ, et in hist. Æthiopica*, p. 334, par Ludolphe; *in Διδασκαλία* Hippolyti, laquelle concorde avec le livre huitième des *Constitutions*; — Apud S. Athanasium, *memorantem Constitut. seu διδακας Apostolicas*; *in Veteri Stichometria*, laquelle assigne à la *Διδακη Αποστολων* six mille versets. Les *Constitutions Apostoliques* sont comme le corps de l'Enseignement des Apôtres, lequel a pu subir, dans le cours du temps, des additions ou interpolations plus ou moins importantes.

XXVIII-XXXII. -- LES ÉPITRES DE S. CLÉMENT

DE ROME.

Il nous reste deux *Épîtres* de S. Clément, Romain, Disciple et coadjuteur des Apôtres, puis Pape, vers la fin du premier siècle.

Première Épître aux Corinthiens. — La première de ces Lettres, très-célèbre parmi les Anciens est indubitablement de lui. S. Irénée en parle ainsi (l. III, c. 3) :

Du temps de S. Clément, dit-il, à l'occasion d'une grande division qui régnait dans l'Église de Corinthe, l'Église de

Rome écrivit une très-puissante lettre aux Corinthiens, pour ramener la paix parmi eux ; dans cette lettre il renouvelle leur foi et leur annonce la Tradition qu'il avait reçue des Apôtres tout nouvellement.

Cette Epître a été citée par S. Hégésippe (*Apud Euseb., l. iv, c. 22*) ; par S. Clément d'Alexandrie (*Strom. l. I, l. iv, l. v, l. vi*) ; par S. Cyrille (*Catéch., 18*) ; par S. Epiphane (*Hær., 27, n. 6 ; Hær. 30, n. 15*) ; par S. Jérôme (*de viv. ill. ; l. I, adv. Jovian., c. 7 ; etc.*) ; par Photius. Restée longtemps ignorée, elle a été découverte par Patricius Junius dans un ancien manuscrit, publiée et imprimée à Oxford, en 1633.

Après l'Écriture Sainte, elle est un des plus beaux monuments de l'Antiquité. S. Clément y exhorte les fidèles de l'Eglise de Corinthe, qui était troublée par la révolte de quelques chrétiens qui ne voulaient point se soumettre à leurs Pasteurs légitimes, à rentrer dans l'union et à maintenir la concorde. Il leur recommande particulièrement de se tenir dans l'obéissance et dans la soumission qu'ils devaient à leurs Conducteurs ; il blâme ceux qui troublaient l'Eglise, et qui conspiraient contre leurs chefs, afin de prendre leurs places. Il commence par les faire ressouvenir du bonheur de la paix dont ils jouissaient auparavant ; il leur fait ensuite comprendre le malheur de leur division et leur montre par plusieurs exemples combien elle a toujours été funeste et désagréable à Dieu. Il les engage ensuite à faire pénitence, en pratiquant l'humilité, l'obéissance et la charité, pour imiter l'humilité de Jésus-Christ et la miséricorde de Dieu dans l'espérance de la Résurrection. Il prend de là occasion de recommander aux Fidèles la pratique de plusieurs vertus chrétiennes et l'observation d'une discipline réglée, il leur fait voir les maux que cause la jalousie, les persécutions qu'elle excite contre l'Eglise, les Princes des Apôtres qui, par l'effet de l'envie,

viennent d'être martyrisés à Rome ; deux illustres dames, Danaïde et Dircé, qui, par envie, ont eu à supporter des supplices inouïs, et ont remporté une glorieuse victoire. La hiérarchie ecclésiastique et le bon ordre doivent être conservés dans l'Eglise.

« Considérons, dit S. Clément, ceux qui font la guerre sous nos commandants d'armée ; avec quel ordre, quelle bravoure et quelle soumission ils exécutent ce qui leur est commandé. Tous ne sont pas généraux, ni tribuns, ni centurions, ni officiers de moindre grade ; mais chacun exécute dans son rang les ordres du roi et des chefs. Les grands ne peuvent subsister sans les petits, ni les petits sans les grands. C'est de l'harmonie réciproque que peut résulter l'avantage commun ; nous devons de même observer ponctuellement ce qui nous a été prescrit de Dieu. C'est lui qui a établi, par sa volonté suprême, dans quels temps, en quels lieux et par quelles personnes se doivent faire les oblations sacrées et célébrer les divins offices. Les offrandes de ceux-là sont pures, saintes et agréables à ses yeux, qui se conforment en tout à sa volonté divine. Au Grand-Prêtre sont assignées ses fonctions propres ; aux prêtres inférieurs leur place compétente ; les Lévites ont leur ministère à eux, et les Laïques des règles et des bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer. »

Il en est qui dans cette Lettre, ont reproché à S. Clément de s'être servi, en parlant de la Résurrection, de l'exemple du Phénix renaissant de ses cendres. Mais en cela il n'a fait que suivre l'opinion de son temps ; Origène, Tertullien, S. Cyrille de Jérusalem, Lactance, Eusèbe, S. Grégoire de Naziance, S. Ambroise, S. Epiphane, Synésius et d'autres, ont cité l'exemple du Phénix comme un modèle de la Résurrection générale. Il n'y a aucun mal en cela ; de leur temps le fait du Phénix passait pour vrai ; aussi voyons-nous, de plus, Hérodote, Plutarque, Pline, Sénèque,

Pomponius Méla, Solin, Philostrate, Libonius, Tacite, (*Ann.*, l. VI, n. 25), etc., en parler comme les Pères de l'Eglise. D'habiles critiques ont traduit le verset dix-huit du vingt-neuvième chapitre de Job, de cette manière : *J'expire-rai dans mon nid, et comme le Phénix je multiplierai mes jours.*

Une chose plus remarquable, c'est que dans un éloquent tableau de l'harmonie qui règne dans l'univers, il désigne ouvertement les antipodes ou cette partie du globe que nous appelons le Nouveau-Monde, ou les terres habitées au-delà de l'Océan.

« Les Cieux, se mouvant à la volonté du Créateur, lui sont soumis en paix ; le jour et la nuit, sans jamais s'embarrasser l'un l'autre, fournissent la carrière qu'il leur a prescrite. Le soleil, la lune, tous les chœurs des astres, d'après ses ordres qu'ils ne transgressent jamais, roulent de concert dans les sphères immenses qu'il leur a tracées. Au temps marqué par sa volonté, la terre, sans hésiter, présente son sein fécond et chargé d'aliments aux hommes, aux animaux, à tous les êtres qui l'habitent. Ses abîmes impénétrables, les secrets du monde souterrain, sont contenus par les mêmes lois. Conformément à ses ordres suprêmes, la profondeur des mers, soulevée dans toute son étendue, ne franchit point les barrières qui l'entourent. Dieu a commandé, elle obéit ; il a dit : Tu viendras jusqu'ici ; ici tes flots se briseront sur toi-même. L'Océan, imperméable aux hommes, et les mondes qui sont au-delà ¹, sont gouvernés par les mêmes lois du souverain Maître... Tout est dans la paix, tout est dans l'ordre ; ainsi l'a voulu le Créateur et le Dominateur de toutes choses, qui se montre bienfaisant

¹ *Oceanus intransibilis est hominibus, et hi mundi qui trans ipsum sunt.* L'on a donc eu tort de répéter si souvent de nos jours que les Pères de l'Eglise ont nié les antipodes. Comme S. Clément, Origène, l. 2, c. 3, de *principiis*, ainsi que S. Hilaire, in ps. 2, n. 23, les admettent.

envers tous, mais surabondamment envers nous, qui espérons dans ses miséricordes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui la gloire et la majesté dans les siècles des siècles. Amen ! »

Avec cette lettre furent envoyés à Corinthe cinq Légats, savoir : *Claudius, Ephébus, Valérius, Viton et Fortunatus*, afin que par leur prudence ils travaillassent de vive voix à calmer les dissensions et à rétablir la paix dans cette Eglise. Cette lettre fut écrite après la mort de Néron et avant la destruction de Jérusalem et du Temple (vers l'an 70). Car on y suppose expressément que les sacrifices du matin et du soir s'offraient encore à Jérusalem dans le parvis du Temple, au pied de l'Autel, et après que le Pontife eut attentivement examiné la victime. Les Romains s'excusent, d'autre part, de n'avoir pas assisté plus tôt l'Eglise de Corinthe, et cela à cause des calamités du temps et de la persécution de Néron, où S. Pierre et S. Paul ont souffert le martyre avec un grand nombre de fidèles, comme il est dit dans la lettre.

Il est bon de savoir que S. Denys, de Corinthe, soixantedix ou quatre-vingts ans après, dans une lettre au Pape Soter, atteste que de temps immémorial on lisait dans son Eglise de Corinthe la lettre que S. Clément lui avait adressée. (*Euséb., hist., l. iv, c. 14.*) Tous les anciens ont témoigné constamment la plus grande estime pour cette Epître.

Seconde Epître de S. Clément aux Corinthiens. — Quant à cette seconde Lettre, elle n'a pas autant de marques d'authenticité et de certitude ; cependant elle est citée par les Anciens, par Eusèbe, S. Jérôme, Rufin, Photius, qui témoignent que cette lettre a été *moins connue* des Anciens, *moins citée* par eux (voir Cotelier). — Quelques Pères, dit Dupin, ont cité *ces deux lettres* de S. Clément comme si

elles eussent été d'égale autorité. Elles sont citées dans les *Constitutions Apostoliques*, c. ult., et dans le soixante-seizième des *Canons des Apôtres* ; dans S. Épiphane (*Hær.* 27, c. 6, et 30, c. 15) ; dans le *Pontifical Romain* ; dans S. Jean Damascène ; dans S. Denys de Corinthe (*Apud Euseb.*, l. iv, c. 23) ; dans S. Justin, *in Quæst.*, où il est dit que S. Clément a cité les Sibylles dans ses *Épîtres*, c'est-à-dire dans la Seconde. Le fragment qui nous reste de cette dernière *Épître* donnée en latin par Wendelin, et en grec par Patricius Junius, est une exhortation à la pratique de la Pénitence et des vertus chrétiennes en vue des récompenses promises aux Chrétiens. Les deux lettres de S. Clément étaient anciennement placées au nombre des *Écritures canoniques* dans le soixante-seizième Canon des Apôtres, et étaient regardées comme authentiques par toutes les Eglises qui, durant les premiers siècles, étaient régies par les *Constitutions* et par les *Canons* des Apôtres, rédigés par S. Clément.

Troisième et quatrième Épîtres de S. Clément.

Dans le dernier siècle, on a découvert deux autres *Épîtres* de S. Clément, adressées aux *Eunuques spirituels*, ou aux *Vierges*, et qui paraissent authentiques. C'est d'elles que parle S. Jérôme (*l. i, adv. Jovian.*, c. 7, p. 327), quand il dit de certaines *Épîtres* de ce saint Pontife : « Dans « les *Épîtres* que S. Clément, successeur de l'Apôtre « Pierre, écrivit (aux Vierges), le discours presque entier « roule sur l'excellence de la virginité. » Ces lettres ne sont point indignes de celui dont elles portent le nom. On y trouve l'explication des conseils que donne le grand Apôtre sur le célibat et la virginité ; cet état y est fortement recommandé, sans préjudice toutefois de l'honneur dû au ma-

riage, qui doit aussi être regardé comme un état saint. S. Clément insiste encore sur la nécessité d'éviter toute familiarité entre les personnes de différent sexe, et toutes les occasions capables de porter à l'incontinence.

Jacques Wetstein, protestant, découvrit ces deux lettres dans un manuscrit syriaque du Nouveau-Testament, en 1752. Il les fit imprimer avec une version latine, la même année, et réimprimer en 1757. On en donna une traduction française, accompagnée de notes critiques, en 1763. (Voyez les *Annonces de la Province de Normandie*, an 1766, n. 9, 35, 36.) Cette découverte a été la réfutation des docteurs protestants Guillaume Cave et Grabe, et du luthérien Vénéma, qui avaient invectivé contre S. Jérôme, au sujet des *lettres de S. Clément sur la virginité*, que d'après eux, S. Jérôme avait faussement supposées. Si ces savants eussent connu ces deux Epîtres, ils se seraient bien gardés d'accuser si témérairement ce docte Père de l'Eglise.

XXXIII. — LES PHILOSOPHUMENA

DE S. CLÉMENT DE ROME.

C'est un ouvrage adressé aux vierges et aux femmes chrétiennes de Rome, pour les exhorter à garder avec soin les règles Evangéliques. Ce livre nous révèle les dogmes, si longtemps mystérieux, que Simon-le-Magicien cherchait à introduire dans l'Eglise. Cet hérésiarque investissait les femmes du caractère sacerdotal. L'impure Hélène, Divine Sagesse de Simon, était la Prêtresse par excellence. Le prosélytisme de Simon exaltait les ambitions féminines et les divinisait, en prétendant que les femmes pouvaient aspirer au sacerdoce catholique. S. Clément dans son livre rappelle la grande Constitution de S. Lin, son prédécesseur, concernant le voile des femmes dans les assemblées chré-

tiennes. Cette règle définissait, d'après le commandement de S. Pierre, *ex præcepto B. Petri*, que le sacerdoce était exclusivement réservé aux hommes. Ce décret se trouve parfaitement d'accord avec les *Constitutions Apostoliques*. (Voir la notice historique de S. Lin.)

XXXIV. — L'ÉVANGILE DE SAINT PAUL.

Plus d'une fois dans ses Epîtres, par exemple, *Rom.*, II, 16; *Gal.*, I, 8; *Tim.*, II, 9, l'Apôtre parle de son *Évangile*: *κατα το ευαγγελιον μου*. Ce qui a fait penser à quelques-uns que S. Paul avait écrit un *Évangile*. Mais les anciens, S. Irénée (*l. III, c. 1*); — Eusèbe (*l. V, c. 8, et l. III, c. 4*); et S. Jérôme *in Catalogo*, témoignent que toutes les fois que S. Paul dans ses Epîtres dit : *suivant mon Évangile*, il veut parler du livre de S. Luc, qui avait assisté à ses prédications, et les avait rédigées par son ordre dans un seul volume. C'est pourquoi les Marcionites ne voulaient s'en rapporter qu'à l'*Évangile de S. Luc*, comme étant le seul que S. Paul eut admis et approuvé. Mais les Docteurs ont remarqué à ce sujet, que les quatre *Évangiles* de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean, étant parfaitement conformes entre eux, quant aux faits et quant aux dogmes, et étant entièrement d'accord avec la prédication et avec les écrits de S. Paul, ils ne sont qu'un seul *Évangile*. C'est pour cette raison que S. Clément de Rome et S. Jean-Chrysostôme donnaient la dénomination d'*Évangile* aux Epîtres et à la Prédication de S. Paul.

Selon d'autres, un *Évangile* de S. Luc a été augmenté d'une partie des récits et des enseignements du grand Apôtre, et a porté ainsi la dénomination d'*Évangile de S. Paul*.

XXXIV (bis). — LES ACTES DE L'APOTRE
S. PAUL.

COMPOSÉS PAR UN ANCIEN AUTEUR.

Ces *Actes de S. Paul* sont mentionnés par Origène, *t. II, in Johannem*, p. 298, *ed. Huctii*, qui en cite un passage ; et *l. I, de Principiis*, c. 2, *ex versione Rufini*, où il est dit que la *Parole* ou le *Verbe de Dieu est un Etre vivant* : *Hic est Verbum, animal Vivens* ; — par Eusèbe, *hist. eccl.*, *l. III, c. 3*, qui dit que le livre intitulé : *Actus Pauli*, est rangé parmi les livres de foi et d'autorité non indubitable ; par Rufin, qui l'assimile sur ce point au *Livre du Pasteur* et à la *Prédication de Pierre*, c'est-à-dire aux ouvrages de S. Clément, appelés les *Récognitions, les Clémentines, etc.* ; par Philastre, *hær.*, 87. — Ces *Actes de S. Paul* formaient un volume plus fort que celui des *Actes de S. Luc* ; car ceux-ci, d'après l'ancienne *Stichométrie*, renfermaient deux mille six cents versets, tandis que ceux-là en contenaient trois mille six cents ; et, suivant un autre, quatre mille cinq cent soixante. — L'*Histoire de S. Paul* par Abdias ne contient que huit numéros ou petits chapitres. Quant à la *Vie de S. Paul*, outre celle rédigée par S. Luc et par les auteurs précédents, elle a été écrite avec les éléments de l'Antiquité par divers auteurs modernes, qu'il est inutile de mentionner.

XXXV. — LES ACTES DE S. PAUL
ET DE SAINTE THÈCLE.

RÉDIGÉS PAR S. BASILE DE SÉLEUCIE, D'APRÈS LES
MONUMENTS APOSTOLIQUES.

Dans le *livre des Femmes Illustres des Temps Apostoliques*, p. 331-388, nous rapportons les preuves de l'au-

thenticité et de la véracité de ce monument, les témoignages de S. Cyprien, de S. Epiphane, des SS. Grégoire de Naziance et de Nysse, de S. Ambroise, de S. Jean-Chrysostôme, de S. Isidore de Péluse et d'autres anciens, qui tous font mention de sainte Thècle et des faits rapportés dans le *livre de Basile de Séleucie*.

Les auteurs modernes et même les Protestants ne font point difficulté d'admettre ces *Actes* ; ils reconnaissent que ce sont bien ceux que les Anciens ont vus et approuvés, et ils n'hésitent point à dire que les faits de cette Histoire sont véritablement arrivés, comme ils y sont racontés. — (Voir l'*Histoire de sainte Tècle*, au livre *ci-dessus* indiqué.)

XXXVI. — LA PRÉDICATION DE S. PAUL

LIVRE COMPOSÉ

PAR UN ANCIEN ÉCRIVAIN ECCLÉSIASTIQUE.

Cette *Prédication de S. Paul* est citée par S. Clément d'Alexandrie, *strom.*, l. vi, p. 636, et par un ancien auteur d'un traité de *non iterando baptismo hæreticorum*, placé parmi les ouvrages de S. Cyprien, et attribué à Ursinus, illustre moine d'Afrique, que Gennadius dit avoir écrit de *hæreticis non rebaptizandis*.

D'après S. Clément d'Alexandrie et d'après Lactance, iv, 21, il serait permis de conjecturer que la *Prédication de S. Paul* et celle de S. Pierre sont un seul et même livre, qu'on citait tantôt sous un nom, tantôt sous l'autre, tantôt sous les deux à la fois. C'était un ouvrage écrit dans le style et dans l'esprit de ceux de S. Clément de Rome, telles que les *Constitutions Apostoliques* ou les *Récognitions*.

XXXVII-XLII. — LES LETTRES DE S. PAUL
A SÉNÈQUE.

Dans la *Notice Historique* du philosophe Sénèque qui se trouve parmi celles des *Hommes Illustres du siècle apostolique*, tom. II, pages 331-348, nous avons suffisamment démontré la certitude historique de la correspondance épistolaire qui exista, sous l'empire du farouche Néron, entre deux grandes âmes qui se comprirent aussitôt qu'elles se rencontrèrent sur le chemin des épreuves de la vie, et qui avaient l'indispensable besoin d'être discrètes et prudentes dans l'échange de lettres qui avait lieu sous le regard ombrageux du tyran.

Nous n'avons véritablement pas de raisons sérieuses pour douter de l'authenticité de ces Lettres.

XLIII. — L'ANABATIKON, OU L'ASCENSION
DE S. PAUL AU CIEL.

SON APOCALYPSE ET SES VISIONS
(écrites par des auteurs catholiques.)

Deux livres différents ont été écrits sur ce sujet : l'un, l'*Apocalypse*, renfermant le récit de l'*Ascension de S. Paul*, avec les circonstances de ce fait, et avec les enseignements qui en découlent, et que S. Paul a dû développer, lorsque, après la publication de sa *Seconde Epître aux Corinthiens*, c. XII, 4, il a pu et dû être interrogé en particulier sur cet événement prodigieux, par ses Disciples, les premiers Chrétiens.

Le second livre sur le même sujet, intitulé l'*Anabatikon*, contenait les délires des Gnostiques, les blasphèmes et les obscénités révoltantes des Caïnites. Il a été condamné et

rejeté avec horreur par tous les Pères qui l'ont connu, tandis que le premier paraissait être digne d'éloges et donner d'utiles préceptes sur les voies de la perfection évangélique. (Voir le *Livre des Hérétiques* sur cette question.)

XLIV. — LES ACTES DE S. ANDRÉ, APOTRE
ET LA LETTRE DES PRÊTRES ET DES DIACRES D'ACHAÏE,
DISCIPLES DES APOTRES,
relative au martyre de cet Apôtre.

1. — Les *Actes* authentiques de S. André ont été mentionnés ou rapportés, reconnus ou suivis par les divers écrivains, anciens et modernes, grecs et latins, catholiques et hérétiques, depuis les temps apostoliques jusqu'à notre siècle ; par exemple, par S. Philastrius (*hær.* 87) ; — par l'auteur des *Historiæ Apostolicæ*, l. III, qui est un disciple de Jésus-Christ et des Apôtres ; — par le pape S. Damase, *in hymnis*, par S. Ambroise, S. Paulin, évêque de Nole ; Hesy chius, prêtre de Jérusalem ; par les Pères des troisième, quatrième et cinquième siècles, S. Doro thée, S. Sophrone, S. Hippolyte, S. Athanase, S. Augustin ; par S. Epiphane, prêtre ; S. Pierre Chrysologue, Œcuménien, *in epist. Pauli* ; S. Isidore de Séville, *de vita et morte Sanctorum* ; par S. Jean Chrysostôme, *in Serm.* ; Venantius Fortunatus, Nicétas le Paphlagonien, *or. in Andream* ; Nicéphore, l. II, c. 39 ; Siméon Métaphraste, *passio S. Andree* ; dans les *Ménologes* des Eglises Orientales, 30 novembre ; dans les *Martyrologes* des Eglises Occidentales, 30 novembre ;

Non-seulement par les Catholiques de l'antiquité, mais aussi par les premiers hérésiarques, les Nicolaïtes, les Gnostiques, les Priscillianistes, les Manichéens, les Valenti niens, les Encratites, *apud Epiph. hær.* XLII, n. 1 ; les Apo-

tactiques, *Ibid. hær. LI, n. 1* ; les Origéniens, *ib. hær. LXIII, n. 2* ; par les philosophes Leucius, Léonide et Nexocharide, *apud S. Innocentium Papam, epist. III*. Selon le pape Gélase, *in conc. Romano* ; et selon S. Augustin, *l. de fide ad Manichæos* ; de même, selon S. Philastrius, *hær., n. 40*, ces divers hérétiques des premiers temps ont recomposé les *Actes de S. André*, pour en accommoder la doctrine à leur système, mais sans toucher à l'histoire des faits miraculeux authentiques, qu'ils ont reconnus et admis sans modification aucune.

Or, ce témoignage collectif des philosophes et des hérésiarques primitifs est un témoignage contemporain, multiple, puissant, irrécusable, auquel les critiques modernes n'ont point fait attention. En cela, ces critiques ont fait voir leurs passions incroyables ou leur peu de jugement ; car ils ont rejeté les *Actes de S. André*, parce que les Hérétiques les ont crus et admis, en altérant seulement la doctrine, et non les faits ; au lieu que, à la vue de tant de témoignages, provenant d'hommes hérétiques, c'est-à-dire d'hommes disposés à tout nier, ils auraient dû conclure que la vérité et la réalité des faits prodigieux de S. André étaient pleinement confirmées, puisque les Hérétiques mêmes les admettaient comme véritables. — En effet, il a fallu que les faits surnaturels de S. André et des Apôtres fussent bien inattaquables, pour que les hérésiarques primitifs les aient non-seulement respectés, mais même fortement et unanimement affirmés. De là le plus inexpugnable témoignage en faveur des faits Apostoliques. La critique moderne qui n'a pas reconnu cette preuve, mais qui s'est même heurtée et scandalisée à son sujet, est complètement inexcusable devant l'histoire. En s'égarant par une fausse appréciation des faits hérétiques, elle a égaré à la fois son siècle et le nôtre ; elle a fait douter injustement et irrationnellement des monuments catholiques pri-

mitifs : elle a semé le germe de cette incrédulité générale, mal fondée, qui afflige notre siècle.

Cependant, le savant Pluquet faisait valoir la force immense du témoignage collectif des Hérétiques. Mais il a parlé seul, dans le Désert. On ne l'a pas écouté : On n'a pas fait attention à son argumentation très-logique et très-solide.

Les *Actes de S. André* n'ont pas été cités seulement par les Anciens ; ils l'ont encore été par les auteurs des siècles subséquents, entre autres, par S. Remy, d'Auxerre ; par S. Wolphème, S. Yves, évêque de Chartres, par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, par Du Saussay, évêque et comte de Toul, S. Léon-le Grand, S. Proclus, archevêque de Constantinople, par S. Bernard, abbé de Clairvaux ; — ils ont été admis comme une histoire authentique et véridique dans les *Acta Sanctorum* de Monbrius ; dans les *Vies des Saints*, de Lipomanus, 30 novembre ; dans celles de Surius ; dans l'*Histoire des anciens Pères*, de Laurent de La Barre ; dans la *Legenda Aurea*, de Jacques de Voragine, archevêque de Gênes ; dans l'*Histoire Ecclésiastique* d'Ordericus Vitalis ; dans Vincent de Beauvais ; dans les *Fleurs des Vies des Saints*, de Ribadeneira, provincial des Jésuites en Espagne et en Italie ; dans Walafridus Strabon ; en particulier, dans le *livre des Vies des Apôtres*, de Joachim Perionius, évêque d'Aquilée ; dans les poésies du célèbre Vida de Crémone, évêque d'Albe ; dans celle du nouveau poète théologien de Mantoue ; dans celle de Nicolas Oudaert, chanoine et official de l'Eglise de Malines ; dans celles de Jean Bachot, professeur à l'université de Paris ; dans les Sermons de Denys-le Chartreux ; de S. Thomas d'Aquin (*Serm. de S. Andrea*), qui cite l'Épître des Prêtres d'Achaïe, ainsi que des extraits ; dans S. Bonaventure, dans plusieurs longs sermons où il produit divers passages des mêmes *Actes* ; dans ceux de S. Laurent Justinien, p. 615-625 ;

dans les hymnes et les différents bréviaires de la Catholicité, notamment dans ceux de Rome, l'ancien et le moderne, dans ceux de Genève, de Bazas, de Reims, d'Avanches, de Paris, etc.

2. — *L'Épître de l'Église d'Achaïe* fait suite aux *Actes de S. André*. C'est pourquoi elle commence par ces mots : *Proconsul itaque Ægeas.....*; ce qui montre qu'elle se rattache aux *Actes*; les Disciples de S. André ont achevé et couronné leurs mémoires historiques par la narration du martyre de leur Maître. La plupart des Ecrivains, notamment Baronius, Possevin, Labbe, Noël Alexandre, Emmanuel de Schlestadt, etc., regardent comme authentique cette Lettre des Prêtres d'Achaïe sur le martyre de S. André.

Nous nous étendrons davantage sur les preuves de cette authenticité dans les *Préliminaires de l'Histoire de S. André*, auxquels nous renvoyons le lecteur.

XLV-LI. — LES ACTES DE S. JEAN APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE.

Outre les *Écritures Canoniques* qui nous donnent une partie de l'histoire de S. Jean, nous avons encore d'autres monuments primitifs qui nous font connaître les faits postérieurs de ce grand Apôtre. Ce sont :

1^o Le *livre du diacre Prochorus*, dont nous parlerons en son lieu et où nous trouverons une partie de l'histoire de S. Jean.

Dans notre *Histoire de S. Jean*, de la page 41 à la page 44, nous avons établi les preuves qui militent en faveur de l'authenticité du livre de Prochorus, et réfuté les objections suscitées par la critique moderne contre ce monument antique.

Nous ne voyons rien qui empêche d'admettre cet ouvrage de Prochorus comme un livre authentique et très-utile. — (Voir l'*Avertissement* qui est en tête de l'*Histoire de S. Jean*, et les *Annotations* qui précèdent la narration du Disciple du saint Évangéliste.)

2° Le livre intitulé : *Circuitus Johannis*, ou les *Courses Apostoliques de S. Jean l'Évangéliste*.

3° L'*Itinerarium Johannis*, l'itinéraire de S. Jean (mémoire qui contenait 2,500 versets.)

4° Les *Acta Johannis*, par Craton-le-Philosophe, disciple et historiographe des Apôtres, et en particulier de S. Jean.

5° Le *Livre de la Passion de S. Jean l'Évangéliste*, par Mellitus, ou Méliton, évêque de Laodicée. — Au livre cinquième de notre *Histoire de S. Jean l'Évangéliste*, p. 261-263, nous établissons l'authenticité et la véracité de ce monument apostolique (Voir *Ibid.*), qui porte le titre de : *Liber de Passione Johannis*.

6° Les *Acta Sancti Johannis*, ou *Acta Johannis* ; ou autrement : *Historia de vita, Miraculis et Assumptione Sancti Johannis*. Comme on le voit, le trépas de S. Jean a été écrit par plusieurs auteurs des temps primitifs.

LII. — LE LIVRE DU MARTYRE DES APOTRES DE PASSIONIBUS APOSTOLORUM

Par l'anonyme (Philalèthus Eusebianus), ou plutôt par
Méliton, évêque de Laodicée.

Ce *Livre* ou *Mémoire de Passionibus Apostolorum*, s'accorde en partie avec les *Historiæ Apostolicæ* d'Abdias, évêque de Babylone, et en diffère en partie pour certains détails. Cependant tout le fond est semblable ; en sorte que l'on a pu

penser que l'un des deux auteurs avait puisé dans l'autre sa narration historique.

Toutefois, on peut croire avec assez de fondement que l'on a découvert le véritable auteur de ce monument Apostolique ; car sur le manuscrit en parchemin, remontant au neuvième ou dixième siècle, que l'on trouva dans la bibliothèque d'Helmstad, en Allemagne, on lit en tête de ce livre : *Melito episcopus de virtutibus Apostolorum : Histoire des miracles des Apôtres, par l'évêque Méliton*. Ce titre jette un trait de lumière sur ce livre et indique que Méliton, évêque de Laodicée, et disciple des Apôtres, a pu, comme l'évêque Abdias, non-seulement écrire d'après lui-même, mais encore d'après les Mémoires des Apôtres qui existaient dès lors en bon nombre, et surtout d'après la *grande histoire Apostolique* en dix livres, du Philosophe chrétien Craton.

Ce nouveau monument catholique qui vient heureusement s'ajouter à ceux que déjà nous possédons, et les confirmer par un témoignage général de la plus haute valeur, a été imprimé et publié en 1531 à Cologne, par Frédéric Nausea, un peu plus tard par Lejars, religieux Célestin (au témoignage de Flaccius) ; et commenté ou mentionné par Tenzelius, *in dialogis*, et par plusieurs auteurs postérieurs.

Il est à remarquer que le titre de ce livre qui, d'après l'ancien manuscrit, est *l'Histoire des miracles des Apôtres, composée par Méliton, évêque*, a été changé postérieurement (probablement par les protestants), en cet autre titre : *de Passionibus Apostolorum : des Souffrances ou Martyres des Apôtres*. Si ce dernier titre est le véritable, il faut croire que ce livre a été altéré, comme plusieurs autres, par les hérétiques ; car celui des hérétiques a été censuré, paraît-il, par le pape Gélase ; toutefois, dans le décret de ce Pontife, on ne lit pas le *Liber de Passionibus Apostolorum*.

L'évêque Méliton ayant écrit le *Liber de Passione*

S. Johannis Evangelizæ, et plusieurs autres, il est naturel de penser qu'il a pu et dû composer l'*Histoire des autres Apôtres*, ou du moins de quelques-uns.

Voici le titre complet de celle-ci : *Philaletès Eusebianus*, (ou plutôt : *Melito Episcopus Laodicensis*), *in vitas, miracula, Passiones que Apostolorum*.

LIII. — AUTRE ANCIEN MÉMOIRE

SUR LES DOUZE APOTRES ET SUR LES SOIXANTE-DOUZE
DISCIPLES.

Un ancien écrivain grec composa un livre *sur les combats sur les voyages ou courses Apostoliques de Pierre et de Paul, sur leur vie et leur mort* ; il l'intitula : *De Certaminibus, Peregrinationibus, vita et morte Petri et Pauli*. Ce livre est cité par plusieurs savants (*apud Labbæum, conc. t. 1, p. 190*). Il rapporte de la manière suivante le martyre de ces deux grands Apôtres et celui d'autres Disciples de Notre-Seigneur :

Igitur confestim milites, comprehensis omnibus qui Christo nomen dederant, in condemnatorum eos deduxerunt locum. Et Clementi quidem utpote de cognatione Cæsaris pepercerunt; Herodionem vero et Olympam cum reliqua multitudine gladio percusserunt. — Petrum autem magnum illum Domini Apostolum situ inverso suspenderunt in cruce.

On ignore si le livre qui suit est le même que le précédent. Il est intitulé : *De Peregrinationibus sanctorum Petri et Pauli*. — Il est cité dans Surius au 29 juin. Il parle également des douze Apôtres et des soixante douze Disciples. Il dit, entre autres choses, que Apelles, disciple de Jésus, était frère de S. Polycarpe, son successeur à l'épiscopat de Smyrne, et qu'il fut institué évêque de cette ville par S. Pierre lui-même. *Apelles, frater S. Polycarpi, a S. Petro Smyrnæ constitutus episcopus.*

LIV-LVII. — LES ACTES DE SAINT PHILIPPE

APOTRE.

Ces *Actes*, tels que nous les avons aujourd'hui, sont des mémoires écrits par des auteurs catholiques des Temps Apostoliques ; ils sont orthodoxes, conformes aux diverses traditions relatives à l'apôtre S. Philippe ; ils sont très-connus dans l'Eglise, confirmés, approuvés, mentionnés, prêchés, produits comme authentiques et comme excellents, par les plus respectables autorités dans les divers âges de l'Eglise.

En tête de l'*Histoire de l'Apôtre S. Philippe*, pages 11, 12, 13, nous avons rapporté sommairement les preuves de la véracité et de l'autorité de ces *Actes*.

On y trouve également, relativement au jeûne quadragesimal des *Avants*, le fragment historique que Anastase-le-Sinaïte nous a conservé dans les *Monumenta Ecclesiæ Græcæ* (tom. III, p. 428.)

Ces *Actes* orthodoxes de *S. Philippe* ont été, comme les autres, altérés par les hérétiques primitifs, *quoad doctrinam*. C'est pourquoi les copies de ces derniers sont proscrites par le Décret de Gélase.

Nous avons les *Acta S. Philippi, antiquissima* ; — les *Acta S. Philippi*, provenant des Hébreux ; — ceux d'*Abdias*, de *Craton*, d'*Eutropius*, de *Julius Africanus* ; ceux des auteurs *Greco*s et *Latins*. — Voyez *Histoire de S. Philippe*, p. 66, et pag. 11, 12, 13.

LVIII-LX. — L'ITINERAIRE DE S. THOMAS

APOTRE.

Dans l'*Histoire de l'Apôtre S. Thomas* (c. v, p. 274-277), nous donnons l'exposé des témoignages anciens et des preu-

ves qui militent en faveur de ce monument antique, cité par les catholiques et par les hérétiques. Ces *Actes* rapportent les faits véritables de l'apostolat de S. Thomas, et concordent avec toutes les anciennes Traditions de l'Orient et de l'Eglise universelle. On les retrouve dans les Pères, dans S. Grégoire de Tours, (c. 32, de *gl. m.*) ; dans S. Augustin (*adv. Adimant.*, c. 17) ; *contra Faustum*, l. 22, c. 79 ; *serm. Dni in monte*, l. I, c. 20) ; dans Ordericus Vitalis, (*Hist. Eccl.* l. II, p. 410) ; dans Métaphraste, *narr. in Thom.* ; dans les Ménologes des Eglises d'Orient, 6 octobre ; dans les Martyrologes d'Occident, 21 décembre ; dans plusieurs savants auteurs modernes et dans les *Vies des Saints*. — (Voir l'histoire de S. Thomas, à l'endroit ci-dessus indiqué.)

Il est à remarquer que les plus anciens hérétiques ont composé et publié sous le nom de l'Apôtre S. Thomas un ou deux *Evangelies*, et une *Apocalypse*, dont nous parlerons en leur lieu.

Les *Actes de S. Thomas, apôtre*, ont été composés par l'historiographe *Craton*, disciple des Apôtres, — par *Abdias*, premier évêque de Babylone, — dans ses *Historiæ Apostolicæ* ; par ses *Disciples* et par les *Eglises d'Orient, in Menæis* ; — et par les *premiers Hérétiques*, dans des *Mémoires* dont nous parlerons ultérieurement.

LXI-LXII. — Les *Actes de S. Barthélemy, apôtre*, ont été composés :

1° Par *Craton-le-Philosophe*, historiographe des Apôtres ;
2° Par *Abdias*, l'un des soixante-douze Disciples, premier évêque de Babylone ;

3° Par les *Historiens d'Arménie*, qui ont inséré dans leurs écrits les monuments primitifs concernant leur premier Apôtre, et leur saint Patron ;

4° Par divers auteurs, voisins des Temps Apostoliques, qui ont recueilli la Tradition contemporaine au sujet de S. Barthélemy.

LXIII. -- L'ÉVANGILE SELON S. BARTHÉLEMY.

S. Jérôme, *proœmio in Matthæum*, Gélase, *in decreto*, Bède *in Lucam*, c. 1, font mention d'un *Evangile selon S. Barthélemy*, comme d'un livre composé par des chrétiens soit catholiques, soit hérétiques, sur les faits de Jésus-Christ, mais renfermant des erreurs doctrinales, soit volontaires, soit involontaires.

On croit que c'est de cet *Evangile de Barthélemy* qu'a été tiré le passage suivant, que S. Denys l'Aréopagiste rapporte dans le premier chapitre de sa *Théologie Mystique*, que reproduisent Nicétas le Paphlagonien, *orat. Encomiastica in Bartolomæum*, ap. *Combesis.*, t. 1, auct., et l'auteur de la vie de S. Barthélemy, *in thesauro P. Possini* :

« C'est en ce sens que le divin Apôtre Barthélemy disait
« que (la *Théologie* est tout ensemble développée et brève,
« l'*Evangile* ample, abondant, et néanmoins concis). — Par là,
« ajoute S. Denys, cet apôtre a excellemment compris que
« la bienfaisante cause de tout s'exprime même sans dis-
« cours, n'y ayant pour elle ni discours ni pensée, parce
« qu'elle est essentiellement supérieure au reste des êtres,
« et qu'elle se manifeste dans sa vérité et sans voile à
« ceux-là seuls qui traversent le monde matériel et in-
« tellectuel, franchissent les hauteurs de la plus sublime
« sainteté... »

L'*Evangile de S. Matthieu*, que S. Barthélemy avait propagé dans l'Inde, ne contenant pas ces paroles, elles n'ont pu être extraites que d'un livre spécial, portant le nom de S. Barthélemy. (Sic vel Ittigius, J. Dallæus, etc.). Cet

Évangile, ayant été cité par S. Denys, ne devait pas être réputé mauvais ni hérétique, dans le siècle des Apôtres, sinon lorsqu'il a été altéré, comme beaucoup d'autres, par les hérétiques.

LXIV-LXXII. — Les *Actes de S. Matthieu*, apôtre ; — ceux de *S. Simon* et de *S. Jude* ; — ceux de *S. Jacques-le-Majeur* et de *S. Jacques-le-Mineur*, se trouvent également dans les auteurs primitifs, *Craton*, *Abdias*, *Hégésippe*, les *Clément de Rome* et *d'Alexandrie*, et dans divers autres monuments anciens, et notamment dans les *Ménologies* des Eglises Orientales.

LXXIII. — ÉVANGILE DE S. JACQUES-LE-MAJEUR
OU MÉMOIRES HISTORIQUES ET LITURGIQUES
DES DISCIPLES DE SAINT JACQUES-LE-MAJEUR.

Une tradition rapporte que des mémoires évangéliques, renfermant les principaux faits de Jésus-Christ, composés par les Disciples de S. Jacques-le-Majeur, d'après les prédications de cet Apôtre, et les choses dont ils avaient été eux-mêmes témoins, circulaient anciennement dans l'Espagne. Ces écrits, décorés du beau nom d'*Évangile de S. Jacques-le-Majeur*, auraient été plusieurs fois retouchés, recomposés, altérés dans le cours des siècles, retrouvés enfin à Grenade avec les reliques de Ctésiphon et de Cécilius, dans l'année 1595. — Ainsi, pour donner à ses Disciples la connaissance des faits Évangéliques, S. Jacques n'a point eu besoin de l'*Évangile de S. Matthieu* ; lui-même les connaissait parfaitement, parce qu'il les avait vus, et qu'il avait été présent aux actions les plus secrètes et les plus particulières de Notre-Seigneur.

Voyez *histoire de S. Jacques*, pages 192 et 195 ; — *Fran-*

cisc. Bivarius, p. 57, in notis ad Chronicon Lucii Dextri; Brentano, et M. de Cazalès, p. 470, détails du Livre d'Emmerich, concordant avec l'histoire et la Tradition. Franciscus Bivarius regardait ces mémoires comme un don signalé du ciel; cependant on a reconnu qu'ils avaient été notablement altérés en certains points.

LXXIV. — LE MÉMOIRE SUR LA VIE

ET SUR LA MORT DE L'APÔTRE S. MATTHIAS,

*Traduit de l'hébreu en latin par un religieux de la ville
de Trèves.*

Ce Mémoire sur *la vie de S. Matthias* est tiré d'un livre intitulé : *Le Livre des Condamnés*, parce qu'il contenait la condamnation et la mort des Hommes Apostoliques qui, suivant les Juifs infidèles, avaient violé la Loi de Moïse, c'est-à-dire de l'Apôtre *S. Mathias*, des *deux Saints Jacques*, de *S. Étienne*, et d'un grand nombre de Disciples de Jésus-Christ et des Apôtres. Ces *Actes*, composés en hébreu par des Juifs Infidèles, ont été communiqués par l'un d'eux à un Moine de l'Abbaye de *S. Matthias* à Trèves, et traduits par lui en latin. Ce *Liber Damnatorum* contenait les principaux traits de l'histoire de *S. Matthias* et de son martyre sous le Pontificat du jeune Ananus, l'an 62 de Jésus-Christ, sous l'empire de Néron.

L'interprétation de ce livre hébreu fut confirmée un an après, par celle d'un autre Juif, qui l'expliqua à l'Archevêque de Trèves, d'une manière qui se trouva conforme à la première.

Il est rapporté, de plus, qu'une révélation du Saint-Esprit, obtenue par beaucoup de prières et de jeûnes, vint dissiper tous les doutes qui pouvaient rester, en faisant connaître les mêmes choses au sujet de *S. Matthias*.

Ainsi le récit historique se trouve ici appuyé et confirmé par le récit Apocalyptique. Il est démontré que Dieu se sert quelque fois et même souvent de ce dernier moyen pour révéler les choses cachées, lorsque cette connaissance devient utile et nécessaire aux fidèles.

(Voir, sur ce point, l'*Histoire de S. Matthias*, p. 420-422.)

LXXV. — LES TRADITIONS DE S. MATTHIAS

APOTRE.

Il paraît qu'il a existé un Livre renfermant les leçons et les exhortations transmises par S. Matthias, et intitulé : *Les Traditions de S. Matthias*. Elles sont plusieurs fois citées par Clément d'Alexandrie (*strom.*, l. II, p. 380 ; l. III, p. 436 ; l. VII, p. 748 et 765 ; par Eusèbe, l. III, c. 29 ; par Nicéphore, *histoire Eccl.*, l. III, c. 15). Nous rapporterons des extraits de ces *Traditions*, dans l'*Histoire de S. Matthias*.

LXXVI. — LE SYMBOLE DES APOTRES.

Il est constant que le *Symbole* de la foi vient des Apôtres, et qu'il contient les principaux points de la Doctrine de Jésus-Christ, tels que les prêchaient et les enseignaient les Apôtres. Suivant le sentiment le plus général, ce mot *Symbole* exprime la règle uniforme et commune d'enseignement Evangélique proposée et adoptée unanimement par tous les Apôtres, dans une conférence tenue au Cénacle après la descente du Saint-Esprit.

Maintenant que les Apôtres aient fait le *Symbole*, en conférant tous ensemble, ou que chacun des douze articles soit la sentence prononcée par chacun des douze Apôtres, c'est un point historique peu important, puisque le *Symbole*, soit composé par tous en une assemblée spéciale, soit ré-

digé en partie par chacun d'eux et approuvé par tous, contient également la Doctrine Apostolique.

Dans l'*Histoire générale des Douze Apôtres et de S. Pierre*, nous établissons que, suivant la Tradition la plus commune, la composition du Symbole a eu lieu de la dernière manière ; que ce monument Apostolique a été conservé intact par l'Eglise Romaine et qu'il est parvenu dans cet état jusqu'à nous.

Tous les anciens Pères ont connu le *Symbole*, l'ont expliqué, commenté, fait réciter publiquement dans les Eglises. Ils en exigeaient la croyance des catéchumènes avant de les admettre à la réception du baptême et des autres Sacrements. Cette formule de foi était partout la même dans toutes les Eglises et dans tous les siècles.

Néanmoins, comme elle était récitée de mémoire dans les premiers siècles, elle se trouva quelque fois légèrement modifiée, soit dans les écrits des Docteurs, soit dans les formulaires. Souvent les Pères, tels que Tertullien, S. Irénée, S. Justin et d'autres, en présentant le *Symbole des Apôtres*, y ajoutaient quelques mots, ou en omettaient quelques autres ; mais tout cela se faisait sans préjudice de la vraie formule et sans aucune intention de l'altérer ou de la modifier ni essentiellement, ni même légèrement. C'est ainsi que Tertullien l'a présenté à trois reprises différentes en s'exprimant différemment sur quelques points. Mais ces différences doivent être considérées comme des explications ou des aspects différents d'une même vérité.

Au quatrième siècle, Ruffin compare ensemble les quatre anciens symboles : le *Vulgaire*, celui d'*Aquilée*, l'*Oriental*, le *Romain*. On y peut voir les différences qui s'étaient glissées dans le *Symbole des Apôtres*, à cette époque, en Orient et en Occident.

TABLEAU où l'on compare les quatre anciens Symboles.

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE	L'ORIENTAL.	LE ROMAIN.
1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, Creatorem Cœli et terræ.	1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem (ou : in Deo Patre omnipotentē.)	1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, invisibilem et impassibilem.	1 Credo in Deum Patrem omnipotentem.
2 Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum	2 Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum	2 Et in unum Dominum nostrum Jesum Christum Filium ejus.	2 Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum
3 Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.	3 Qui natus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine.	3 <i>De même que dans celui d'Aquilée.</i>	3 <i>De même que dans celui d'Aquilée.</i>
4 Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus, descendit ad Inferos.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato, et sepultus descendit ad Inferna.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus.	4 <i>De même que l'Oriental.</i>
5 Tertia die resurrexit a mortuis.	5 <i>De même.</i>	5 <i>De même.</i>	5 <i>De même.</i>
6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.	6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris.	6 <i>De même que dans celui d'Aquilée où l'on ajoute quelquefois : Omnipotentis.</i>	6 <i>De même que dans celui d'Aquilée.</i>
7 Inde venturus est judicare vivos et mortuos.	7 <i>De même.</i>	7 <i>De même.</i>	7 <i>De même.</i>
8 Credo in Spiritum Sanctum	8 Et in Spiritum Sanctum.	8 <i>De même que celui d'Aquilée.</i>	8 <i>De même que celui d'Aquilée.</i>

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE.	L'ORIENTAL.	LE ROMAIN.
9 Sanctam Ec- clesiam catholi- cam, Sanctorum communione[m].	9 Credo San- ctam ecclesiam catholicam.	9 <i>De même avec celui d'Aquilée.</i>	9 <i>De même avec celui d'Aquilée.</i>
10 Remissionem peccatorum.	10 <i>De même.</i>	10 <i>De même.</i>	10 <i>De même.</i>
11 Carnis resur- rectionem.	11 Hujus carnis resurrectionem.	11 <i>De même que dans le Vul- gaire.</i>	11 <i>De même que dans le Vul- gaire.</i>
12 Vitam æter- nam. Amen.	12 <i>Deest.</i>	12 <i>Deest</i>	12 <i>Deest.</i>

Presque tous les anciens Pères et Docteurs ont parlé du *Symbole des Apôtres*, l'ont expliqué, ont décrit les circonstances où il a été composé, l'ont présenté aux fidèles comme la grande Règle de foi. Parmi ces Pères on peut nommer *S. Clément de Rome*, disciple des Apôtres ; *S. Denys l'Aréopagite* (*Eccles. Hierarc.*, part. III, c. 3) ; *S. Justin*, *S. Irénée* (*l. III, adv. Hær.*) ; *Priminus*, ancien auteur ecclésiastique de *libris Canonicis* ; *S. Isidore de Séville* (*l. II, de offic. eccl.*, c. 22) ; *S. Augustin*, *S. Jérôme*, *S. Ambroise*, *Rufin*, prêtre d'Aquilée, *S. Fulgence*, *S. Hilaire*, *Fortunatus*, *S. Léon-le-Grand*, etc., etc. Tous l'inséraient dans leurs ouvrages, soit pour l'expliquer, soit pour en tirer des corollaires pratiques. Les Sermons des Anciens roulaient volontiers sur cette règle de foi.

CHAPITRE IV

MONUMENTS LITTÉRAIRES PROVENANT DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES OU COMPOSÉS A LEUR SUJET.

I. — LE DÉNOMBREMENT HISTORIQUE

DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES DE JÉSUS-CHRIST.

Écrit par des Catholiques, d'après les Documents de la Tradition Apostolique.

Dans l'*Histoire des Soixante-douze Disciples*, p. 6 et 7, et dans le chapitre 12 du tome VI des *Preuves de Jésus-Christ*, p. 120, nous donnons plusieurs catalogues des Soixante-douze Disciples, notamment celui de S. Dorothee, évêque de Tyr et martyr, intitulé : *Synopsis de vita et morte Prophetarum et Apostolorum*. (*Biblioth. SS. PP.*, tom. III, p. 143.)

Avant S. Dorothee, S. Hippolyte de Porto avait dressé ce dénombrement ; plus tard, la célèbre *Chronique d'Alexandrie* le donna également. Les Pères s'étaient guidés sur la tradition des *Hommes Apostoliques*, pour désigner les bienheureux Disciples qui avaient eu l'insigne honneur d'être choisis par le Fils de Dieu, et d'être admis par lui-même dans sa société intime. Cependant on a remarqué que sur ces divers catalogues, tous ceux qui y figurent,

n'ont pu être dans la première compagnie de Jésus, puisqu'ils ont été convertis postérieurement à l'Ascension de Jésus-Christ ; or, il a été dit que plus d'une fois les Anciens ont désigné ceux qui dans les Temps Apostoliques succédèrent aux premiers Disciples manquants et qui immédiatement après eux furent admis au rang et à la dignité de premiers Disciples ou de premiers Ministres du Christ. C'est ainsi que quelques-uns ont compté *S. Ignace et S. Timothée* au nombre des Septante Disciples, parce que ces fervents prosélytes avaient été élevés ou associés à ce ministère, comme *S. Paul* avait été élevé à la dignité et au rang des Apôtres, bien qu'il n'eût pas été élu par Notre-Seigneur en même temps que les *Douze*. Telle est la raison qui explique les différences de noms que l'on trouve dans les *Catalogues des Soixante-Douze Disciples*. Il a suffi que les derniers admis au rang de disciples eussent porté ce titre, pour qu'ils fussent comptés sur les *dénombrements traditionnels des Septante Disciples du Christ*.

Nous nous appliquerons à rechercher d'abord ceux qui ont été choisis par le Fils de Dieu lui-même en personne, et qui par lui-même ont été élevés à l'honneur de faire partie de sa première compagnie, et au rang de ses Soixante-Douze premiers Ministres. Nous donnerons ensuite les noms et les *Notices Historiques* des autres Hommes Apostoliques, qui plus tard, c'est-à-dire dans le premier siècle, ont été associés au nombre glorieux de ces Ouvriers Evangéliques. Puis, en troisième lieu, nous verrons cette vénérable Société divinement instituée par le Verbe Incarné, se développer et se multiplier, florir et se répandre avec la plus magnifique expansion dans l'Univers entier.

Deux Ordres distincts de ces Ministres Evangéliques se produiront avec le temps dans le Royaume de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans son Eglise Catholique : 1° L'Ordre supérieur, appelé l'Ordre des Cardinaux, c'est-à-dire des *Diacres*,

des *Prêtres* et des *Evêques* éminents, qui seront destinés à former autour du suprême Représentant de Jésus-Christ sur la terre la brillante Couronne ou le vénérable Cortège qui était autour de Jésus-Christ sur la terre, — qui le servait et qui exécutait ses commandements dans tous les lieux où il leur assignait leur mission.

2^o Le *second Ordre*, ou l'*Ordre inférieur* des Ministres et des Prêtres de Jésus-Christ, — qui exerceront sur toute l'étendue de l'Univers les mêmes fonctions évangéliques et apostoliques, moins les ministères les plus élevés ; lesquels seront réservés aux ministres composant le premier ordre et appelés à environner et à assister le Vicaire de Jésus-Christ.

Cette belle hiérarchie, instituée par le Fils de Dieu, a pris ses développements dans son Eglise, sous le souffle de l'inspiration du Saint-Esprit, s'est épanouie dans le cours des siècles, avec l'efflorescence la plus splendide et la plus imposante. Quoi de plus grand que ce Collège Apostolique, qui de concert avec le Souverain Pontife et sous ses ordres, gouverne l'Eglise Universelle ! D'autre part, quoi de plus admirable que ces savantes et vertueuses légions de Prêtres catholiques qui, chacune avec son évêque, travaillent unanimement, pacifiquement, incessamment, au salut spirituel et temporel des peuples de la terre ; qui administrent avec zèle et avec sagesse toutes les provinces et toutes les paroisses du monde ; guérissant toutes les infirmités morales, originaires de toutes les infirmités corporelles ; consolant les familles et les peuples plongés dans les gémissements ; — rendant l'espérance la plus précieuse et la plus certaine aux âmes désolées et désespérées ; — faisant partout goûter d'avance la félicité du Royaume des Cieux ! car tels sont les salutaires effets du ministère évangélique du *Second Ordre* des chefs et Docteurs du Christ. Ces derniers appartiennent aussi, comme ceux du *Premier Ordre*, à la Divine Institution des *Septante-Deux Coadjuteurs de Jésus-Christ*.

II. — HISTOIRE DE LA VIE DE S. BARNABÉ
L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES,
par Alexandre de Chypre.

Cet auteur a composé cette histoire avec les Mémoires du premier siècle.

III. — L'ÉVANGILE DE SAINT BARNABÉ.

On pense assez communément que l'*Évangile de S. Barnabé* n'est que l'Évangile de S. Matthieu, traduit de l'hébreu en grec par S. Barnabé.

Nous lisons dans Théodore-le-Lecteur (*l. II.*), dans Suidas, Cédrenus, Nicéphore, *l. XVI, c. 37*, dans Sigebert et dans divers auteurs, que sous l'empire de Zénon, on découvrit dans l'île de Chypre le corps de S. Barnabé avec l'*Évangile de S. Matthieu* posé sur sa poitrine, et écrit de la propre main de S. Barnabé, *ιδιογραφον του Βαρναβα*.

On croit que ceux qui ont attribué un Évangile à S. Barnabé avaient l'intention de désigner cet Évangile de S. Matthieu, traduit de l'hébreu en grec par l'apôtre S. Barnabé, (*Sic Casaubon et alii.*) Selon d'autres, cet Évangile portait le nom de S. Barnabé, parce qu'il renfermait des récits de cet Apôtre, ajoutés à ceux de S. Matthieu.

IV. — LES ACTA PASSIONIS SANCTI BARNABÆ.
(LES ACTES DU MARTYRE DE S. BARNABÉ),
par Jean Marc et par Alexandre de Chypre.

Sigebert de Gemblours, dans son *Catalogue des Écrivains Ecclésiastiques*, fait mention des *Actes de S. Barnabé*, composés par Jean Marc.

Baronius (*ad ann.*, LI, n. 51). témoigne que le titre de ce livre portait le nom d'Abdias, et que l'histoire des faits de S. Barnabé était composée sous le nom de Jean Marc.

Surius, *ad 11 junii*, a produit les *Acta Sancti Barnabæ* sous le nom d'Alexandre de Chypre. On reconnaît communément que ces *Actes* sont conformes à la tradition des Eglises d'Orient. On les réunit à la collection d'Abdias, parce que S. Marc était considéré comme un Apôtre ou comme un Homme Apostolique.

Dans les *Acta Sancti Barnabæ* se trouvent rapportés les faits de S. Timon et de S. Aristion, deux hommes apostoliques du nombre des *Soixante-douze Disciples* et premiers Ministres de Notre-Seigneur. Ces *Acta* sont communément attribués à S. Jean-Marc, l'hôte ordinaire de Jésus-Christ et des Apôtres. — (*Ita apud Alexandrum Cyprium et in Menæis.*)

V. — L'ÉPITRE CATHOLIQUE DE S. BARNABÉ.

SON AUTHENTICITÉ.

SON OBJET.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS.

S. Barnabé, l'un des premiers parmi les Hommes Apostoliques et parmi les Soixante-Douze Disciples de Jésus-Christ, fut le compagnon de S. Paul, et prit part à tout ce que firent les Apôtres pour établir l'Évangile parmi les Hébreux et parmi les Gentils.

Il a écrit, dit S. Jérôme, une lettre qui, bien qu'elle ne soit pas canonique, est néanmoins pleine d'édification pour l'Église. Cette Epître, adressée aux Hébreux convertis, est plusieurs fois citée par S. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. II, p. 373, 375, 389, 396, 410, 571, 572, 577, 578, etc., ed. Parisien.; par Origènes, *adv. Cels.*, p. 50, l. I; de

Principiis, l. III, c. 2; et in *Rom.*, c. 1, v. 24; par Eusèbe, *hist. eccl.*, l. III, c. 25; l. VI, c. 13, 14; par S. Jérôme, in *Catalogo*, et *comm. in Ezechielem*, c. 43, v. 19; *adv. Pélag.*, l. III, c. 1; par Nicéphore l'historien, et par Nicéphore, P. C. de C. P., qui la rangeait au nombre des Livres canoniques, in *Chron.*, etc. — S. Clément d'Alexandrie et Origène semblent également la mettre au rang des Écritures Canoniques et lui attribuer la même autorité, tandis que Eusèbe et S. Jérôme la nomment *apocryphe*, mais tout en reconnaissant qu'elle est de S. Barnabé apôtre; ils n'ont point douté de son *authenticité*, mais seulement de sa *canonicité*; ils l'attribuent à S. Barnabé, mais en l'excluant du rang des Livres Sacrés, parce que, bien qu'elle soit de cet Apôtre, elle n'est pas reçue de toutes les Eglises du monde.

Telle est la raison pour laquelle cette Epître n'est pas du nombre des livres canoniques. Selon quelques modernes et quelques Anciens, pour qu'un livre soit canonique, il ne suffit pas qu'il soit d'un Apôtre ou d'un Disciple des Apôtres, il faut, de plus, qu'il soit encore reçu et reconnu de toutes les églises. On ne doit donc pas conclure, comme a fait Tillemont, que l'Epître de S. Barnabé n'est pas de lui, parce que si elle eût été réellement de lui, elle eût été certainement mise au rang des Livres Canoniques, — puisque, pour qu'un livre soit déclaré tel, il faut, outre les preuves d'authenticité, qu'il ait encore été reçu et approuvé constamment et universellement par l'Eglise catholique; s'il suffisait qu'un livre ait été écrit par un homme apostolique, pour devenir canonique, les ouvrages de S. Clément de Rome et de S. Hermas seraient tels, et néanmoins ils ne le sont pas. C'est à l'Eglise à les déclarer *canoniques*, et c'est assez qu'elle ne l'ait pas fait, pour que ces Livres et ces Lettres de S. Barnabé, de S. Hermas et de S. Clément soient mis au rang des Livres *Apocryphes*, c'est-à-dire des Livres *non-canoniques*, bien que ces Livres soient d'ailleurs

utiles et authentiques. Tel est le sens que l'on doit attacher à cette qualification qu'Eusèbe et S. Jérôme donnent à l'*Épître de S. Barnabé*. — L'*Épître de S. Paul aux Hébreux*, a donné lieu, durant un temps, à des contestations ; mais l'Eglise l'a déclarée *canonique*. Il peut se faire qu'un jour celle de S. Barnabé soit aussi déclarée telle, vu la reconnaissance à peu près générale de son authenticité et de son utilité.

Il en est qui objectent que cette Lettre n'est pas digne de S. Barnabé ; qu'il n'est pas croyable qu'un grand apôtre comme lui, rempli du Saint-Esprit, et collègue de S. Paul, soit l'auteur de certains passages, tels que sont des allégories exagérées, des explications extraordinaires de l'Écriture-Sainte, composant la première partie de cette *Épître*.

Réponse. — Ces défauts (si ce sont des défauts), n'ont point empêché les premiers Docteurs, S. Clément, S. Jérôme, Origène et Eusèbe, de la lui attribuer. C'est une bien grande témérité de s'imaginer être plus clairvoyant sur ce point que ces grands savants de l'Antiquité ; ils étaient voisins des Temps des Apôtres ; ils avaient sous la main quantité de livres composés par leurs Disciples, et perdus aujourd'hui ; ils pouvaient donc mieux que nous, juger la manière d'écrire des Apôtres et de leurs Compagnons. Si donc ils ont trouvé que les allégories, les explications mystiques qu'on rencontre dans l'*Épître de S. Barnabé*, pouvaient être de lui, de quel droit des modernes osent-ils assurer qu'elles ne sauraient être de lui ? Il faut peu connaître le génie des anciens Docteurs Hébreux et des premiers Chrétiens nourris et élevés dans la Synagogue, pour croire que ces sortes d'explications ne peuvent venir d'eux ; c'était, au contraire, leur caractère ; ils avaient appris des Pontifes et des Scribes à tourner toute l'Écriture en allégorie, et à faire des observations mystiques sur les

propriétés des animaux, mondes et immondes, permis ou défendus par la Loi ; — il ne faut donc pas être étonné si S. Barnabé, hébreu d'origine, écrivant à des Hébreux, s'est accommodé à leur manière habituelle d'interpréter l'Écriture. D'ailleurs, la lettre du grand-prêtre Eléazar, l'Épître de S. Clément de Rome, les *Strômates* de S. Clément d'Alexandrie, sont remplis de ces sortes de figures et d'allégories. L'histoire du *Phénix*, le drapeau écarlate de Raab, dans l'Épître de S. Clément, rentrent précisément dans ce genre d'allégories.

On accuse S. Barnabé d'avoir dit des Apôtres, qu'ils étaient de *grands pécheurs* avant leur conversion : *super omne peccatum peccatores*. Ces mots ne doivent pas se prendre à la rigueur ; les plus saints disent tous les jours : *Je suis le plus grand pécheur qu'il y ait au monde*. C'est le langage de l'humilité, on n'a pas coutume de l'entendre à la lettre.

On allègue ce passage du chapitre 15 : « Nous célébrons « avec joie le huitième jour auquel Jésus-Christ est res-
« suscité ; et après s'être fait voir, il est monté au ciel. » On prend mal le sens de ces paroles ; elles ne signifient pas qu'il est monté au ciel le jour qu'il est ressuscité.

L'Épître de S. Barnabé est appelée *catholique*, c'est-à-dire adressée à tous les Chrétiens de tous les pays et de toutes les nations, à l'opposé de celles de S. Paul, qui n'ont été écrites qu'à une ville, qu'à une nation particulière.

Ce qu'elle dit sur la durée du monde et sur sa fin après six mille ans, était une tradition des Hébreux répandue généralement. S. Barnabé l'a citée comme telle. Elle ne paraît pas dénuée de vérité ; S. Irénée et d'autres Pères y ont ajouté foi, mais sans en faire un dogme.

Cette Épître est divisée en deux parties. Dans la première, S. Barnabé s'attache à montrer aux Hébreux convertis que les Observances Mosaiques ont été abolies par la Loi Nouvelle et qu'elles ne sont plus désormais nécessaires

au salut : c'est ce qui avait été décidé dans le Concile de Jérusalem (*Act.*, xv.) La seconde partie est une instruction morale qui renferme plusieurs préceptes sur ce que les fidèles doivent pratiquer et sur ce qu'ils doivent éviter.

Isaac Vossius, en faisant imprimer cette Lettre en 1646, avec les Epîtres de S. Ignace, réfute avec solidité les objections de certains critiques, qui en voulaient nier l'authenticité, parce que le style, disaient-ils, n'était pas celui de S. Barnabé, apôtre.— Comment, répond Vossius, peuvent-ils tirer cette conclusion? Ont-ils d'autres écrits de cet Apôtre qui puissent leur servir de point de comparaison? — Non, ils n'en ont aucun. Comment donc savent-ils distinguer le style de S. Barnabé du style de S. Ignace ou de tout autre Homme Apostolique? Ils se vantent donc d'une subtilité de pénétration qu'il n'est pas facile de posséder à un assez haut degré pour discerner un style contrefait d'un style naturel.

Le savant Lardner, qui avait lu tout ce que l'on a écrit pour ou contre l'authenticité de cette Lettre, est convaincu qu'elle est véritablement de S. *Barnabé* ; qu'elle a été écrite immédiatement après la ruine de Jérusalem et du Temple, l'an 71 ou 72 de Jésus-Christ. (*Credibility of the Gospel history*, t. 3, l. 1, c. 1.)

Cette Epître, dont le commencement grec est perdu, débute par ces mots :

« Je vous salue, mes fils et mes filles, au nom de Jésus-
« Christ qui nous a aimés dans la paix. Je surabonde de
« joie en voyant vos pieuses et saintes dispositions, et je
« me félicite moi-même par l'espoir que le bien que je vous
« fais tourne à mon propre salut. J'enrichis mon trésor
« toutes fois que je vous communique les grâces que j'en
« reçois, vous que j'aime en quelque sorte plus que moi-
« même. Aussi me suis-je hâté de vous écrire, afin que

« rien ne manque à votre foi et à votre science du salut. »

« Dieu nous a parlé par ses Prophètes et nous a initiés
« par eux dans la connaissance des choses futures. Péné-
« trons dans le sens de ses divins Oracles, dans les secrets
« mêmes de la Divinité... »

Le grec commence au n° 5 :

« Le Sauveur s'est formé un peuple nouveau. Il a dé-
« montré, durant son passage sur la terre, qu'il était le
« juge qui viendrait quand il aurait ressuscité tous les
« hommes. Pour laisser Israël sans excuse et lui prouver
« combien il l'aimait, il a accompagné sa prédication des
« plus grands miracles et des plus étonnants prodiges :
« *Tanta monstra et signa faciens, prædicavit.....* »

Elle termine par ces mots :

« Beaucoup de choses ont été dites de lui en paraboles.
« Il en est ainsi. Vous pouvez comprendre maintenant la
« majesté de Jésus-Christ, et comment toutes choses ont
« été faites pour lui et par lui. — A lui soient l'honneur,
« la puissance, la gloire, maintenant et dans les siècles des
« siècles ! »

VI. — LES HISTORIÆ APOSTOLICÆ

OU LES VIES DES APOTRES, COMPOSÉES PAR ABDIAS,

L'un des Septante Disciples,

et compagnon des Apôtres S. Simon et S. Jude,

dans les pays de la Perse et de la Babylonie.

Cette *Histoire des Apôtres* n'est, comme le témoignent Julius Africanus et Abdias lui-même (*l. 1, c. 1, et l. vi*), que l'abrégé de la *Grande Histoire des Apôtres*, composée par Craton, l'un de leurs Disciples. Le Disciple Eutrope la traduisit d'abord de l'hébreu en grec ; Julius Africanus (*ibid.*, *et l. v, c. 20*), la fit passer plus tard de la langue grecque

dans la langue latine, avec les dix livres de Craton, le grand historiographe des temps Apostoliques.

Quoique non inséré au Canon des Saintes-Ecritures, ce monument apostolique porte tous les caractères de la certitude historique. Il a été souvent imprimé et réimprimé en Allemagne, en Italie, en France, et ailleurs, cité et approuvé par la plupart des savants qui ont voulu parler des Apôtres ; il est entré dans les bréviaires, dans les martyrologes et dans les liturgies des Eglises d'Orient et d'Occident. Tous les monuments historiques des diverses nations chrétiennes y ont puisé des documents et des fragments plus ou moins étendus.

En traduisant ou en transcrivant ce livre, un des anciens traducteurs s'est permis d'intercaler quelque annotation historique qui lui paraissait utile, et il a ainsi donné lieu aux critiques de dire que ses notes pouvaient être le texte de l'Auteur lui-même. — Mais un peu d'attention et d'impartialité suffit pour qu'on s'aperçoive que c'est l'ancien traducteur qui parle en cet endroit ; c'est ainsi que dans le Pentateuque, écrit par Moïse, est racontée la mort même de Moïse. Evidemment, cette annotation a été insérée par un autre écrivain ; mais elle n'a point empêché que le livre ne fût constamment reconnu pour l'œuvre authentique du grand Législateur Hébreu. L'interpolation n'est d'abord qu'une annotation guillemettée, ou placée à la marge ; mais, dans la suite, le guillemet disparaît, et la note se trouve ainsi passée dans le texte même. Les transcripteurs n'attachaient pas d'importance à ce mélange.

C'est la seule objection sérieuse contre ce monument apostolique.

Dans l'*Histoire des soixante-douze Disciples*, à la monographie du saint martyr Abdias (p. 210-219), nous rapporterons les preuves de l'antiquité apostolique de cette *Histoire des Apôtres*, de sa véracité et de son authenticité. — Nous

y verrons les divers récits de ce livre confirmés par les témoignages des autres écrivains, anciens et modernes.

VII. — ACTA SANCTI ABDIÆ

BABYLONII, EPISCOPI ET MARTYRIS

*ou Histoire de S. Abdias, premier évêque de Babylone,
martyr.*

*Sa notice se tire de l'Histoire des Apôtres, composée
par lui-même, et de quelques autres monuments anciens.*

Cette histoire rapporte que cet homme apostolique a vu Jésus-Christ, a vécu dans la compagnie de ses soixante-douze premiers Disciples et premiers Ministres Evangéliques; qu'il accompagna dans la Babylonie et dans la Perse les Apôtres S. Simon et S. Jude; qu'il fut lui-même établi premier évêque de Balylone par ces grands Apôtres. — Abdias ajoute qu'il écrivit sommairement l'histoire de leur apostolat, et que, au moyen de la *Grande Histoire des Douze Apôtres*, composée par le philosophe chrétien Craton, il rédigea la sienne, intitulée : *Apostolicæ Historiæ*.

Ce grand homme et courageux Pontife souffrit héroïquement le martyre: il fut violemment battu de verges à la poitrine et aux reins, depuis le matin jusqu'à midi, heure à laquelle il rendit le dernier soupir; et cela pour avoir refusé d'adorer les idoles païennes, c'est-à-dire les statues des démons. Les Prêtres de ces idoles étaient courroucés contre lui, de ce que le Règne de Jésus-Christ avait ruiné l'empire de Satan dans toute cette florissante partie de l'Orient.

Ce vénérable écrivain Ecclésiastique a donc signé de tout son sang la vérité et la supernaturalité divine des faits apostoliques qu'il a consignés dans ses beaux et pieux Ecrits.

Verbe Incarné, nous vous rendons grâces de ce que vous avez voulu affermir notre foi par des témoignages aussi forts, aussi sincères, aussi respectables sous quelque rapport que l'on veuille les envisager !

VIII.— RELATION CONTEMPORAINE DU MARTYRE
DE S. ANTIPAS,

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES, ÉVÊQUE DE PERGAME,
EN ASIE.

Ces *Actes* ont été composés par l'un des membres du Clergé de Pergame, peu après l'événement, et ont été approuvés et suivis par toutes les Eglises d'Orient et d'Occident. (*Voir Hist. des Soixante-Douze Disciples*, p. 36.)

IX. — ACTES DE S. ANANIE

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES.

Ecrits d'abord en grec, ces *Actes* ont été ensuite insérés dans les *Ménologes des Orientaux*.

X. — NOTICE HISTORIQUE DE S. ARISTOBULE

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES, ÉVÊQUE

DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

Cette notice est tirée de la Tradition primitive, conservée dans les *ménologes d'Orient et d'Occident*. Les *Annales de la primitive Eglise d'Angleterre* rapportent les principaux faits de S. Aristobule, évêque de la Grande-Bretagne. (*Voir l'Hist. des Soixante-Douze Disc.*, p. 436.)

XI. — HISTOIRE DE S. ETIENNE, PROTOMARTYR

tirée des ACTES DES APÔTRES par S. Luc.

Cette histoire a été confirmée plus tard par des faits écla-

tants, accomplis à la face du monde entier. (*Voir l'Hist. des Soixante-Douze Disciples*, pp. 64, 135.)

XII. — NOTICE HISTORIQUE DE S. EVODIUS
ÉVÊQUE DE LA GRANDE ANTIOCHE, APRÈS S. PIERRE.

Cette notice se tire des monuments primitifs, conservés dans l'Orient.

XIII — ÉPITRE DE S. EVODIUS
ÉVÊQUE D'ANTIOCHE, EN SYRIE.

Elle est intitulée φως, *La Lumière* ; elle nous a été conservée par l'historien Nicéphore (*hist.*, l. 1, c. 2.)

XIV. — ACTES DE S. LAZARE
L'UN DES DISCIPLES DE JÉSUS-CHRIST.

Ces *Actes* comprennent également ceux de *sainte Marthe* et de *sainte Madeleine*, de *S. Maximin* et de *S. Parménas*, — de *S. Trophime*, de *S. Eutrope*, de *S. Célydonius* ; (*Voir ibid.*, p. 230), — de *S. Joseph d'Arimathie*, — de *Sainte Marcella*, la suivante de *sainte Marthe*.

XV. — ANCIENS ACTES DE S. LAZARE
ET DE SAINTE MADELEINE,
ET DE LEURS AUTRES COMPAGNONS.

Ils diffèrent des précédents pour certains détails, sans toutefois les contredire.

XV bis. — OBSERVATION.

Deux des Soixante-Douze Disciples, *S. Marc* et *S. Luc*,

ont composé, l'un, le troisième *Évangile Canonique* ; l'autre, le deuxième *Évangile Canonique*, avec les *Actes des Apôtres*. (Nous avons parlé de ces trois documents sacrés, au chapitre premier.)

XVI. — NOTICE HISTORIQUE DE S. HERMAS
(OU HERMAN), ÉVÊQUE DES PHILIPPIENS,

TIRÉE DE SES ÉCRITS.

Il a été l'un des témoins et des hérauts les plus illustres de Jésus-Christ.

XVII. — LE LIVRE DE S. HERMAS
INTITULÉ *Le Pasteur*.

SON AUTHENTICITÉ. — SON AUTORITÉ. — SON UTILITÉ.

Extrait.

Le Livre d'*Hermas*, intitulé *Le Pasteur*, est un des plus célèbres ouvrages des Temps Apostoliques. Les Anciens ont témoigné généralement que l'auteur est cet Hermas, de famille distinguée et de grande piété, dont parle S. Paul dans son Épître aux Romains, quand il dit (*chap. xvi, v. 14*) : *Saluez Hermas, Patrobas, et les frères qui sont avec eux*. Conséquemment, ce personnage, grec d'origine, habitait l'Italie, et a vécu à Rome sous les pontificats de S. Pierre et de S. Clément ; c'est sous ce dernier, vers l'an 92, qu'il écrivit le *Livre du Pasteur*. Cet ouvrage nous apprend que S. Hermas était marié ; qu'il éprouva des peines domestiques, causées par suite de l'indiscrétion de sa femme et par l'ambition de ses enfants ; qu'il manqua de courage pour réprimer leurs écarts, mais qu'il se repentit dans la suite de sa faiblesse et en fit une sévère pénitence.

Ce Livre est écrit en forme de dialogues, et divisé en

trois parties, sous les titres de *Visions*, de *Préceptes*, de *Similitudes*.

Dans la *première Partie*, l'Ange tutélaire d'Herma lui apparaît sous la figure d'un Pasteur pour l'instruire. De là vint à tout l'ouvrage le nom de *Pasteur*. Les *Visions* sont expliquées à Herma par une femme âgée qui représente l'Eglise. Toutes regardent l'état de l'Eglise et les mœurs des Chrétiens.

La *deuxième Partie*, intitulée *Les Préceptes*, comprend plusieurs règles de morale et différentes instructions de piété, que le Pasteur ou l'Ange d'Herma lui prescrit.

La *troisième Partie*, les *Similitudes*, commence par des similitudes et paraboles, et se termine par des visions. Ces trois Livres renferment quantité d'excellentes instructions morales touchant la pratique des vertus chrétiennes.

On a perdu l'original grec de ces trois Livres ; il n'existe qu'une version latine qui a été imprimée dans la *Bibliothèque des Pères*, et donnée au public par Cotelier, avec les fragments des anciens auteurs qui l'ont citée avec respect. On ignore l'auteur de cette version, et le temps où elle a été faite ; mais on en constate la fidélité par l'exactitude avec laquelle elle se rapporte aux passages grecs cités par S. Clément, par Antiochus et par d'autres Pères.

Quant à l'authenticité et à l'autorité de ce Livre du *Pasteur*, il est constant qu'il a été reçu autrefois dans quantité d'Eglises, comme un livre Canonique, et qu'il a été cité avec respect par S. Irénée, l. IV, c. 3 ; par S. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. I, p. 311, ed. Paris., p. 356 ; l. II, p. 360, 379, 384, 385, etc. ; l. IV, p. 503 ; l. VI, p. 376 ; par Origène, *hom.* IX, *in num* ; *hom.* X, *in Josuan* ; *hom.* I, *in Ps.* 37 ; *hom.* XIII, *in Ezech.* ; l. I de *principiis*, c. 3 ; l. II, c. 1 ; l. III, c. 2 ; l. IV, c. 2 ; *Philocaliz.*, c. 1 ; *comm.* *in Matth.* ; 24, 42, *hom.* XXXV *in Lucam* ; *comm.* *in Joan.*, t. I ; l. X, *in Epist. ad Rom.*, c. XVI, v. 14 ; *in Oseam*,

c. VIII; par Tertullien, *l. de Orat.*, c. XII; *l. de pudicitia*, c. X; par Eusèbe, *hist. Eccl.*, l. III, c. 3, 25; l. 5, c. 8; par S. Athanase, *de Incarn.*, t. I, p. 55; *l. de decretis conc. nicæni*, p. 252 et 266; *epist ad Episc. Africæ*, p. 956; in *epist. Pascali*, t. II, pp. 39, 40; par S. Jérôme, in *Catalogo*; in *prologo*; l. II in *Osée*, ad. c. 7; l. I, in *Habacuc*, c. I, v. 14; par Rufin, in *Symb. Apost.*; par Cassien, *coll. VIII*, c. 17; *coll. XIII*, c. 12; par Maxime, *de div. nominib.*, c. 4; par Walafride Strabon, *visionibus Wettini*, v. 675; par le *Liber Pontificalis*, in *vita Pii*; par Nicetas, in *Orat. 40 Greg. Naz.*; par l'auteur de la vie de sainte Geneviève, *ap. Boll.*, c. 4, 3 *Januarii*; etc. Ces preuves indubitables d'authenticité remplissent cinq pages in-folio, *apud Cotelierium*, *Patres Apost.*, t. p. 68-72. La plupart le citent comme un livre de l'Écriture Sainte, comme canonique et faisant autorité; mais il est vrai aussi que quelques-uns l'ont regardé comme apocryphe, c'est-à-dire selon le sens alors attaché à ce mot, comme *non-canonique*, et dès lors ne faisant pas autorité dans les questions controversées. Tous néanmoins l'ont cru très-utile pour l'édification des Chrétiens. Comme on le voit, les Anciens, qui en ont fait généralement beaucoup d'estime, le citaient fréquemment. Il a été écrit quelque temps avant la persécution de Domitien, pour prémunir et affermir d'avance les fidèles qui allaient passer par le feu de l'épreuve. — Ce livre, qui est comme une Révélation céleste, a été trop négligé par les Modernes d'Occident, et c'est pour cela qu'ils n'en ont pas témoigné une aussi haute idée que les Anciens. On peut avantageusement en lire l'abrégé dans *les Pères de l'Église* de M. de Genoude. Les Orientaux, qui avaient en grande vénération ces Livres de S. Hermas, les lisaient publiquement dans les Églises, comme une œuvre toute divine, tracée par le ministère des Anges, embellie des couleurs célestes, très-variée en images et en figures, et propre, par conséquent, à réveiller

dans les cœurs l'amour de la plus pure vertu. Si ce n'était pas une œuvre divinement inspirée, il faudrait accuser d'imposture S. Hermas, qui était un homme d'une éminente piété, d'une simplicité très-grande : deux caractères, qui reluisent également dans son ouvrage. Il est plein d'amour pour la vertu véritable ; il est pénétré d'une vive douleur de ses fautes, il est animé de l'esprit de pénitence, étranger aux soins des biens temporels ; continuellement sa pensée et son cœur s'élèvent aux contemplations célestes. Le mensonge ne s'allie jamais avec une telle sainteté, qui devient de plus en plus parfaite aux approches de la persécution et du martyre. C'est ainsi que l'ont compris S. Irénée, Tertullien, Origène, etc., tous les Anciens, et les Catholiques, en général.

Extrait du Pasteur. — Vision deuxième. L'année suivante, l'Esprit enleva de nouveau Hermas dans le même lieu. Et, après qu'il eut fait sa prière, il vit de nouveau la Femme âgée, marchant et lisant un livre qu'elle lui donna à copier : il l'écrivit lettre à lettre, sans pouvoir distinguer les syllabes. A peine eut-il fini que le livre lui fut enlevé des mains, mais Hermas ne put voir par qui. Il jeûna et pria beaucoup pendant quinze jours, après lesquels le sens de cet Ecrit lui fut révélé : c'étaient encore des avis sur les péchés de ses enfants et de sa femme, qui était médisante et méchante ; il lui était ordonné de les corriger, mais sans leur vouloir du mal pour le tort qu'ils lui avaient fait ; d'avertir les chefs de l'Eglise, afin qu'ils affermissent leurs pas dans la voie de la justice et de la foi. — *« Persévérez donc, ô vous qui pratiquez la justice ! Accomplissez-la avec constance, afin que votre passage soit avec les Saints Anges. Vous serez heureux, ô vous tous qui aurez supporté la grande oppression (ou persécution) qui est sur le point d'arriver, — vous tous qui n'aurez point renié votre profession (chrétienne) !*

Le Seigneur l'a juré par son Fils : Celui qui aura renié le Fils et Lui-même, il se verra un jour renié du Père et du Fils. Mais ceux qui ne l'auront jamais renoncé, recevront les effets de sa miséricorde infinie..... Hermas, vous direz aux Fidèles qui marchent dans l'innocence et dans la simplicité : Voilà que la grande tribulation arrive ! Le Seigneur est près de ceux qui se convertissent à lui..... Or cela m'a été révélé, frères, par un beau jeune homme, qui me dit encore :

— *Cette femme âgée, qui vous a donné ce livre, qui pensez-vous qu'elle soit ?*

— *Je répondis : — Une Sibylle.*

— *Vous vous trompez, me dit-il ; elle n'est pas une prêtresse païenne. — Qui est-elle donc, Seigneur ? — Et il me répondit : — C'est l'Église de Dieu. — Je lui dis : Pourquoi est-elle âgée ? — Parce qu'elle a été créée la première, et que le monde a été fait pour elle.*

Or elle m'apparut ensuite une autre fois, dans ma Maison, et Elle me demanda si déjà j'avais communiqué le Livre aux Anciens. — Je lui répondis : — Non, pas encore. — Elle me dit : — Vous avez bien fait : j'ai encore d'autres choses à vous apprendre. Quand j'aurai achevé de vous les dire, elles devront être portées à la connaissance des Elus. Vous écrirez donc deux Mémoires : Vous enverrez l'un à Clément, et l'autre à Grapté. Clément l'enverra aux villes du dehors : c'est son affaire. Grapté avertira les veuves et les orphelins ; et vous, Hermas, vous lirez ces Mémoires dans cette ville (de Rome) avec les Prêtres qui gouvernent l'Église. »

La Révélation d'Hermas concerne principalement la construction mystique de l'Église. L'Église apparaît d'abord comme une femme âgée, parce qu'elle a été créée avant toutes choses, parce qu'elle est le commencement et le but de toutes choses. l'univers entier ayant été créé pour Elle, comme le déclare la Parole Divine. Mais Elle est représentée surtout comme une Tour qu'on bâtit sur un fonde-

ment immense et carré, qui figure Jésus-Christ. Six principaux Anges président à la construction ; d'autres Anges sans nombre amènent et préparent les pierres, c'est-à-dire les fidèles. On y distingue l'Ange de la Pénitence, l'Ange du Châtiment, l'Ange de l'Équité, et même l'Ange qui a puissance sur les animaux. Mais celui qui a autorité sur les Anges et sur les Hommes pour construire l'Église, est l'archange S. Michel. Les pierres, qui doivent entrer dans cet édifice, sont tirées de divers lieux, entre autres de douze montagnes, emblèmes et figures des principaux peuples de l'Univers.

XVIII. — ACTES DE S. JASON

ET DE SES COMPAGNONS, MARTYRS.

L'histoire de ce saint docteur et de ses faits apostoliques a été conservée dans les premiers monuments de l'Église. (Voir *hist. des Soixante-Douze Disc.*, p. 379-389, et *livre des Hom. Illustr.*, t. II, p. 212.)

XIX. — LA CONTROVERSE DE S. JASON

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES,
évêque de Tharse, en Cilicie.

Cette controverse est écrite contre le Juif Papiscus. (Voir *hist. des Soixante-Douze Disc.*, p. 387.)

XX. — NOTICE HISTORIQUE DE S. JOSÉ

OU JOSEPH-BARSABAS.

Ce José était S. Joseph-le-Juste, frère du Seigneur selon la chair, prédicateur de l'Évangile, Thaumaturge, — évêque d'Eleuthéropolis, en Palestine, et martyr du Christ. — Le premier siècle a brillé par les lumières et par les vertus de

ce grand Apôtre, et en a conservé le souvenir dans ses Ecrits Ecclésiastiques.

XXI. — LE TRAITÉ

OU DISCOURS *de pace et silentio.*

Cet écrit a été composé par *S. José*, cet illustre Témoin de la *vie cachée* et de la *vie publique* du Christ ¹. Toute l'Eglise regrette la perte de ce précieux Livre qui *traitait* surtout des *faits et des circonstances de la vie silencieuse du Verbe Incarné durant trente ans*. Que le mystère de cette *vie cachée, pacifique et silencieuse de la Sagesse Eternelle, faite Homme*, serait un enseignement salutaire pour notre Société aujourd'hui si inquiète, et si portée à toutes les insurrections ! Quelle consolation pour tant d'âmes si agitées, si malheureuses, si plaintives !... Toutefois, on croit assez communément que le titre de ce Livre de *S. Joseph-le-Juste* indique le *Livre de Infantia Salvatoris*, c'est-à-dire des *faits et des Prodiges de l'Enfance de Notre Seigneur*, dont a été particulièrement témoin notre *S. Joseph-Barsabas*, pour avoir été élevé sous le même toit avec Jésus et ses autres frères, par la Sainte-Vierge et par le Patriarche *S. Joseph*, son vénérable Epoux. Selon l'ancienne Tradition, les premiers fidèles, inspirés d'en Haut, voulurent et insistèrent fortement, pour que notre *S. Joseph-Barsabas* écrivit lui-même et transmitt à la postérité les faits de Jésus-Enfant ; — et cela, afin que ce fut un témoin oculaire et auriculaire, un témoin irréprochable, qui rendit témoignage devant l'Eglise et devant les siècles, *touchant les faits de l'Enfance du Sauveur*. Quelle confiance nous devons avoir dans des *Mémoires*, composés et écrits par un Homme que son siècle, d'une

¹ Ce traité a été cité par *S. Denis l'Aréopagite* dans son *Livre des noms divins*, c. 13.

voix unanime, appelait *Le Juste!* quelle véracité, quelle exactitude dans le récit d'un tel homme !

XXII. — LES ACTES DE S. MARC

ÉVANGÉLISTE,

Composés par un Ancien, du nombre de ses Disciples.

Ces *Actes de S. Marc* étaient réunis aux *Historiæ Apostolicæ* d'Abdias sur un manuscrit très-ancien : ils ont été connus de Bède, in *Marcum*, de Jean de Salisbury (*l. II, polycratici, c. 1*) ; d'Ordericus Vitalis (*hist. eccl., l. II, p. 425*) ; ils sont cités in *Annalibus Eutychii, in Chronico Orientali, Abr. Ecchellensis* ; dans les *Vies des Saints* de Ælfricus, abbé de Malmesbury ; dans les *Annotations* que le savant Selden a ajoutées à l'ouvrage d'Eutychius sur les *Origines d'Alexandrie*. (Voir *Boll., ad 25 Aprilis.*)

Dom Ceillier, dans son *Histoire des Auteurs Ecclésiastiques* (*t. I, p. 492*), et la plupart des Ecrivains qui se sont occupés des *Actes de S. Marc*, font observer qu'on ne peut douter de leur antiquité, et qu'ils contiennent les faits véridiques de la vie de S. Marc, consignés dans la Tradition de l'Eglise d'Alexandrie. Nous les produisons dans l'*histoire des Soixante-Douze Disciples de Notre-Seigneur*, à l'article de *S. Marc, p. 327 et suiv.*)

XXIII. — LES ACTES DE S. MARTIAL,

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES,

L'Apôtre des Gaules, le premier évêque de Limoges.

Ces anciens *Actes* ont été rédigés par *Aurelianus*, successeur de S. Martial, et sont admis comme authentiques par de grandes autorités et par la plupart des Eglises, notamment par le Concile de Limoges, en 1034, par l'Eglise

Romaine, etc. On explique aisément quelques légères difficultés que la critique moderne a soulevées à leur sujet, ainsi qu'au sujet des deux Lettres suivantes.

XXIV. — UNE ÉPITRE DE S. MARTIAL

AUX HABITANTS DE BORDEAUX

Dans cette Épître, S. Martial leur parle de la consécration d'une église et d'un autel au nom du Dieu d'Israël et sous le vocable de S. Etienne, que les Juifs ont mis à mort à cause du Christ...

XXV. — UNE AUTRE ÉPITRE DU MÊME S. MARTIAL

AUX HABITANTS DE LIMOGES ET DE TOULOUSE.

Une tradition écrite porte que « durant la persécution de Domitien, ces deux Lettres ont été cachées dans un tombeau, et qu'elles ont été découvertes plusieurs siècles après. Elles étaient presque consumées par le temps. On a eu peine à les déchiffrer et à les traduire. (Voyez la *Notice historique de S. Martial* parmi celles des *Soixante-Douze Disciples*, p. 257.)

XXVI. — LES ÉCRITS DE S. JULIEN

APÔTRE ET ÉVÊQUE DU MANS,

Les *Mémoires* de cet Homme Apostolique ont été perdus en partie dans le cours des siècles, et en partie brûlés par les Calvinistes. Parmi ce qui reste de ces Ecrits, on trouve une lettre où S. Julien dit de lui-même, *qu'il n'avait que douze ans, lorsque le Sauveur du monde endura la mort ; et où il témoigne encore, qu'il avait été témoin de ces effrayantes ténèbres qui, dans ce jour-là, se répandirent généralement sur la terre.*

XXVI bis. — LES ACTES ou LA NOTICE
HISTORIQUE DU DIACRE PROCHORUS,
*tirés de ses propres Ecrits et des Monuments
des Eglises d'Orient.*

C'est par ces monuments, que nous savons qu'il fut un grand thaumaturge ; qu'il fut évêque de Nicomédie et martyr à Antioche, où sont conservées ses Reliques. — Ici, nous ferons encore quelques réflexions sur le livre traditionnel et historique qu'il composa.

XXVI ter. — LE LIVRE OU MÉMOIRE DE PROCHORUS
L'UN DES SEPT PREMIERS DIACRES DE JÉRUSALEM,
Concernant les faits et l'histoire de S. Jean l'Évangéliste.

Dans l'*Histoire de l'Apôtre S. Jean* (p. 41), nous examinerons les preuves de l'authenticité de ce remarquable *Mémoire* de Prochorus, de même que les objections qu'une critique outrée et passionnée a faites contre ce livre. Cet examen nous conduira à une conclusion favorable, et nous fera considérer cette relation comme authentique et véridique. Si quelques auteurs ecclésiastiques catholiques ont paru hésiter à l'admettre comme telle, c'est qu'il fallait, dans ce temps d'incrédulité croissante, accorder quelque chose à l'opinion contemporaine dominante, et ne pas la heurter trop violemment, sous peine d'être rejeté absolument et de n'être ni lu, ni entendu. — Mais la tradition et la foi de tous les siècles sont supérieures à ces vaines hésitations et à ces futiles raisons, au moyen desquelles on voudrait détruire un monument respectable de l'antiquité. Dans ce livre, ce qui choque le plus l'incrédulité, c'est le surnaturel, qui en est la partie dominante, tandis que la critique mo-

derne ne voulait voir que le côté purement naturel et humain. Mais, contrairement à ces vœux, le Disciple Prochorus n'écrivit, comme il le déclare, que pour relater les faits surnaturels et miraculeux de l'Apôtre S. Jean. Les matérialistes n'y trouvent pas leur compte ; mais les fidèles du Christ y trouvent ce qu'ils cherchent, l'intervention de Dieu en faveur des siens.

— Aujourd'hui encore, dans l'île de Pathmos, au monastère de S. Jean l'Évangéliste, dans les Archives, on possède le manuscrit grec du Livre de Prochore, intitulé : *Narratio de rebus gestis Sancti Johannis*. Nous aurons lieu de voir que ce *Mémoire* renferme les faits les plus notables de l'apostolat de S. Jean, et qu'il a été reconnu comme authentique par toutes les Églises d'Orient et par la plupart de celles d'Occident. (Voyez l'*Histoire de S. Jean l'Évang.*, pages 41-43.)

XXVII. — LES ACTES DE S. SIMÉON

FRÈRE DU SEIGNEUR,

L'un des Soixante-Douze Disciples, et évêque de Jérusalem,

Ces Actes sont composés avec des fragments importants de l'histoire de S. Hégésippe, de celle d'Eusèbe de Césarée, et d'autres auteurs anciens.

L'Histoire primitive de S. Siméon est encore rapportée dans les ménologes des Églises Orientales. (Voir l'Hist. des Soixante-Douze Disc., p. 194.)

XXVIII. — LA VIE ET LES ACTES DE S. TITE

L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES,

par Zénas, docteur de la Loi, son contemporain.

Dans la Notice historique de S. Tite, l'un des soixante-

douze Disciples de Notre-Seigneur, nous avons donné *cette Vie et ces Actes*, écrits par S. Zénas (ou *Zénon*, ou *Zénodore*), aussi du nombre des soixante-douze Disciples. Nous y avons indiqué les témoignages qui appuient la vérité et l'authenticité de ce monument antique.

Ajoutons ici le témoignage même des *Ménées* des Eglises Orientales que nous n'avons fait que rappeler :

“ Le vingt-cinquième jour d'août, fête de l'apôtre saint Tite, évêque de Gortyne, dans l'île de Crète, disciple de l'apôtre S. Paul. Le bienheureux Titus descendait de la race de Minos, roi des Crétois, suivant que l'atteste Zénas, jurisconsulte, qui a écrit sa vie. ” (*Voir Ibid.*, et *ap. Bollandum*, t. 1, *Acta Sanctorum*, ad 4 *Januarii*, p. 163.)

François Bivarius, provincial des Jésuites, ad *Flavii Dextrii Chronicon*. A. 220, p. 273, ajoute une circonstance et un témoignage dignes d'attention :

“ ... Or d'où savons-nous que, en Crète, Pline-Second, dit le *Jeune*, a été amené à la foi par le soin de S. Tite? — *Rép.* — Nous le savons par les *Actes de S. Tite*, qu'a écrits Zénas, docteur de la Loi et disciple de l'Apôtre, et que rapporte Petrus de Natalibus, évêque d'Emiliun, etc. ”

Des Orientaux, dans les *Ménologes*, et les Occidentaux dans les Traditions, ont continué de rappeler ces *Actes*, rédigés par S. Zénas.

Voyez l'*Histoire de la vie de S. Tite* par le docteur Zénas, dans l'*Histoire des Soixante-Douze Disciples*, pages 396-403.

XXIX. — LES ACTES DE S. THADDÉE L'UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES ET APOTRE DE LA MÉSOPOTAMIE.

Ces Actes ont été trouvés dans les archives de la ville

capitale d'Edesse, en Mésopotamie, et traduits en grec par Eusèbe de Césarée, qui les a insérés dans son *Histoire Ecclésiastique*. — (Voyez *Histoire des Soixante-douze Disciples*, p. 422, etc.)

XXX. — LES ACTES DE S. URCIN
(autrement Nathanaël, selon plusieurs auteurs),
PREMIER ÉVÊQUE DE BOURGES.

Ces *Actes* rapportent que Nathanaël prit le nom d'*Urcin* à son baptême ; qu'il assista à la Cène, — à la Pentecôte ; qu'il suivit S. Pierre à Rome, assista à son martyre ; et qu'il fut envoyé par le pape S. Clément à Bourges, afin d'y porter la lumière de l'Évangile. — Voyez l'*Histoire des Soixante-douze Disciples*, p. 392.

XXXI. — LES ACTES DES SS. VALÈRE,
MATERNE ET EUCHÈRE
TOUS TROIS DISCIPLES ET COMPAGNONS DES APOTRES,
ET ÉVÊQUES DE TRÈVES.

Ces *Actes* du premier siècle ont été retouchés et rédigés enfin en un seul corps d'ouvrage par *Goldcher*, moine de Trèves, comme le témoigne son livre. (Voyez *Histoire des Soixante-douze Disciples*, p. 438-458). — Cet auteur a réuni les récits authentiques des Traditions et des Monuments Apostoliques, pour en composer une histoire plus complète.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Dans les *Ménées* et les *Ménologes des Églises Orientales* ont été recueillis et conservés presque tous les monuments traditionnels primitifs, concernant les *Apôtres* et les au-

tres Hommes Apostoliques du premier siècle. Pour les connaître pleinement, nous devons donc recourir à ce vaste *Recueil*, où nous retrouvons les faits des Temps Apostoliques et des Hommes Apostoliques.

On le voit clairement : Dieu, plein de bonté, a véritablement créé des monuments sans nombre, destinés à confirmer la vérité de ses œuvres miraculeuses et la preuve de son Testament Nouveau pour tous les siècles. C'est un fait évident, rendu de plus en plus manifeste et incontestable par tous ces *Actes* et par tous ces *Mémoires* primitifs, écrits par les Témoins contemporains et oculaires.

Si le scepticisme moderne s'obstine à résister à ces innombrables monuments provenant de ceux qui, par suite de leur pleine conviction, se sont convertis au Christ, il se verra confondu d'ailleurs par les innombrables attestations provenant non plus des amis du Christ, mais de ses ennemis même les plus acharnés ; — il sera confondu par les témoignages mêmes de la philosophie incrédule, contemporaine. Il sera convaincu et confondu par l'Histoire et par la Raison. Car rien n'est plus fortement, n'est plus universellement attesté que la Révélation Evangélique ; ses ennemis mêmes sont ses témoins, et de tels témoins ne sont pas suspects !

Poursuivons l'énumération des *Monuments Apostoliques*.

CHAPITRE V

AUTRES MONUMENTS ECCLÉSIASTIQUES

PRIMITIFS

COMPOSÉS PAR DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

DU PREMIER SIÈCLE

OU VOISINS DU PREMIER SIÈCLE

TOUCHANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES.

Dans cette catégorie, nous comprenons plusieurs écrits des premiers Pères de l'Eglise, les épîtres des premiers Docteurs ecclésiastiques, — les nombreux Actes ou Mémoires des saints du premier siècle, composés par les *Notarii Apostolici*, par les auteurs contemporains, ou du moins voisins des Temps Apostoliques.

I. — LES ACTES DE S. ANACLET

PAPE ET MARTYR

Sont conservés et contenus dans le *Liber Pontificalis*, — et dans les autres monuments traditionnels, écrits, du premier siècle.

II-IV. — LES TROIS ÉPITRES DE S. ANACLET

PAPE, SUCCESSEUR DE S. CLÉMENT

SUR LE SIÈGE APOSTOLIQUE DE S. PIERRE.

L'Antiquité chrétienne nous a transmis ces *Trois Lettres*

de S. Anaclet, écrites originairement en grec, mais dont il ne nous reste plus qu'une version latine. Le crédit, dont elles jouirent autrefois dans l'Eglise, était tel, que deux des dispositions qu'elles renferment, passèrent dans le décret de Gratien et dans le corps du droit canonique. — Malgré ce témoignage imposant d'authenticité, les *Épîtres de S. Anaclet* ont été combattues par des auteurs protestants, d'après une erreur historique qu'ils avaient prise pour base. Aujourd'hui que cette erreur est anéantie, les *Lettres Apostoliques* de S. Anaclet se trouvent réhabilitées aux yeux de l'histoire, de même que la personnalité de S. Anaclet et sa distinction d'avec S. Clet, l'un de ses prédécesseurs.

Voyez ce qui a été dit plus au long sur ce point, au livre des *Hom. Ill.*, t. I, pages 388-394. — Elles sont adressées à tous les évêques et à tous les fidèles du monde : *ad omnes Episcopos et Fideles*. Les extraits que nous avons donnés de ces Lettres au lieu indiqué, en font comprendre la haute portée et l'excellence, en même temps que leur caractère pontifical et œcuménique.

V. — LES ACTA TIMOTHÆI

(ou *Histoire de la Vie et du Martyre de S. Timothée, évêque d'Ephèse, par S. Polycrate, voisin du premier siècle.*)

Au tome II des *Hommes illustres du premier siècle*, pages 71-81, nous avons reproduit les principaux faits de la vie de S. Timothée, évêque d'Ephèse, de même que le récit de son généreux martyre ; nous avons en même temps indiqué les témoignages des Anciens qui appuient le récit de chaque fait et de chaque circonstance.

Nous ajouterons ici un supplément de raisons qui éta-

blissent que *S. Polycrate*, qui fut aussi évêque d'Ephèse, est l'auteur des *Acta S. Timothæi*.

Bollandus, *24 Januarii die*, t. II, *Act. SS.*, p. 566, de même que Photius, *cod.* 254, n'ont trouvé aucun nom d'auteur en tête de ces *Acta* dans les exemplaires grecs ; mais au temps de Sigebert de Gemblours (douzième siècle), comme celui-ci l'atteste au chapitre 3 de son livre *de Scrip-toribus Ecclesiasticis*, on lisait dans les exemplaires latins, que *Polycrate, évêque des Ephésiens, avait écrit l'histoire du martyr de Timothée*. Bollandus croit à cette affirmation, et revendique cet écrit en faveur de Polycrate d'Ephèse, écrivain du second siècle. La plupart de ceux qui depuis cette époque ont écrit les *Vies des Saints* ont suivi les anciens *Actes* attribués à S. Polycrate d'Ephèse ; on les retrouve dans les *Miscellanea Ecclesiastica* de Pierre Pithou, édités avec les œuvres de François Pithou, 1687. Quant à ceux qui ont été écrits par Siméon Métaphraste, ils sont les mêmes, si ce n'est qu'ils ont été un peu librement paraphrasés.

VI. — LES ACTES DE S. APOLLINAIRE

MARTYR, DISCIPLE DE S. PIERRE.

Ces *Actes* sont confirmés par la constante tradition de Ravenne, par les historiens de cette ville, par S. Ambroise dans la *Préface de son Missel* ; par S. Pierre Chrysologue, *serm.*, 128 ; par S. Pierre Damien, par Jérôme *Rubeus* ou *Rossi*, par les divers auteurs des *Vies des Saints*, et par les Martyrologes, le Romain, ceux de Bède, d'Usuard, d'Adon, etc. ; par le Bréviaire romain, par les Papes qui ont approuvé les traditions antiques concernant S. Apollinaire et ses actes prodigieux.

Voir son *Histoire* parmi celles des *Hommes Illustres de la primitive Église*, t. I, pages 255-263 ; et dans la collection des anciennes histoires faite par Laurent de La Barre.

VII-XX.— OUVRAGES DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

Les écrits de ce Père Apostolique sont imprimés en deux volumes, en grec et en latin. En voici la nomenclature :

Le livre de la *Hiéarchie Céleste*, en 15 chapitres ;

Le livre de la *Hiéarchie Ecclésiastique*, en 7 chapitres ;

Le livre des *Noms Divins*, en 13 chapitres ;

La *Théologie Mystique*, en 5 chapitres ;

Dix Epîtres : Quatre à *Caius*, moine, les autres à *Dorothee*, à *Sosipâtre*, à *Polycarpe*, évêque, à *Démophile*, moine, à *Titus*, évêque, et à *S. Jean l'Évangéliste*.

L'authenticité de ces livres de S. Denys est démontrée par des preuves intrinsèques et des preuves extrinsèques, au tome I des *Hommes illustres de la primitive Église*, p. 295. Il est prouvé par le contenu même de ces livres, qu'ils ont été composés dans le premier siècle, et la tradition la plus reculée témoigne qu'ils ont pour auteur S. Denys l'Aréopagite. Nous n'exposerons pas ici de nouveau ce qui est suffisamment établi à l'endroit indiqué.

XXI. — LES DIX LIVRES DE CRATON

Touchant les faits et le martyre des Apôtres.

Craton, comme on le voit au septième livre de l'*Histoire de l'Apôtre S. Jean*, c. 14, n'était d'abord qu'un philosophe stoïcien, qui faisait mépris des biens temporels par le seul motif de la vaine gloire du monde : il voulait en cela imiter son homonyme, le philosophe Cratès de Thèbes, dont on rapporte qu'il jeta son argent, en disant : *pereas, ne me perdas!*... *Cratès se défait de ses biens, de peur que ses biens n'enchaînent Cratès et ne viennent à le perdre.* — S. Jean

l'Apôtre s'étant rencontré dans Craton, lorsque ce philosophe se dépouillait de même de ses biens par vanité, lui fit voir le néant de cette fausse sagesse qui n'envisage, pour prix des plus grands sacrifices, non la volonté de Dieu, non la récompense éternelle, mais une fumée passagère de gloire mondaine. Il accompagna ses remontrances de miracles éclatants. Alors Craton, subjugué par l'éclat d'une telle puissance et par la considération d'une doctrine si sainte et si salutaire, se convertit généreusement à Jésus-Christ, se fit baptiser et instruire plus amplement des choses de la foi, devint un excellent prédicateur dans la primitive Eglise, et écrivit pour l'instruction des fidèles l'*Histoire des Douze Apôtres* en dix livres.

Cet ouvrage était si étendu et si volumineux, qu'il était difficile aux Chrétiens de se le procurer et de le transcrire. C'est pourquoi il a été abrégé par *Abdias* et par *Julius Africanus*. C'est dans cet ouvrage de Craton qu'ont puisé leurs matériaux tous ceux qui dans la suite composèrent l'histoire des Apôtres, tels que l'Auteur ancien des *Constitutions Apostoliques*, l'historien Hégésippe, etc.

Abdias, évêque de Babylone, témoigne lui-même (*l. vi, c. 20*), qu'il ne donne qu'un abrégé très-succinct des dix grands volumes de Craton, le compagnon des Apôtres, et l'historiographe et témoin oculaire de leurs prédications et de leurs faits miraculeux.

Julius Africanus, ancien et célèbre écrivain, marque dans une préface placée en tête du livre d'Abdias, que *Eutropius*, autre disciple des apôtres S. Jude et S. Simon et en particulier d'Abdias, et originaire lui-même de Babylone, a traduit cet abrégé de l'hébreu en grec; que lui-même enfin en a fait la traduction latine; il l'a divisé en dix livres, en traitant séparément de chacun des Apôtres.

Ont fait mention de notre philosophe Chrétien Craton : Abdias-le-Babylonien, son abrégiateur, *hist. apost., l. vi,*

c. 20, et l. v, c. 14, de rebus a S. Johanne gestis ; — l'évêque Mélicon, de passione S. Johannis Evangelistæ, p. 606-609; Ordericus Vitalis, l. II, Historiæ Ecclesiasticæ, p. 420 ; — Stephanus Prætorius, de Hambourg, dans ses *Fragmenta Apostolorum*, I, p. 930 ; — Florentinius, in *Hagiolo suo, ad Martyrologium Romanum*, p. 131 et seq., etc., etc.

XXXII. — L'APOCALYPSE D'ESDRAS

LIVRE ECCLÉSIASTIQUE, NON CANONIQUE, MAIS RESPECTÉ
DANS L'ÉGLISE.

Nous parlons ici de cette *Apocalypse*, parce que quelques auteurs conjecturent qu'elle a été peut-être composée par un hébreu converti, du premier siècle, peu de temps après la résurrection de Jésus-Christ.

Il est certain que ce livre est très-ancien, puisque des paroles tirées du quatrième livre d'Esdras, v. 4, sont citées dans l'*Épître de l'Apôtre S. Barnabé*, c. 12 ; et d'autres paroles tirées du même livre d'Esdras, II, 16, sont reproduites dans la première *Épître de S. Clément aux Corinthiens*, c. 50 ; d'autres passages sont cités dans Clément d'Alexandrie (*Strom.* III, p. 468), et dans d'autres anciens comme autant de bons témoignages. Exemple : S. Ambroise, *ad Lucæ*, II, 21, n'hésite pas à citer la *Révélation d'Esdras*, comme une prophétie qui explique et justifie l'Évangile :

Notre Seigneur, dit ce saint Docteur, a été nommé Jésus, avant qu'il fut né ; ce n'est point l'Ange, c'est Dieu le Père qui lui a donné ce nom. (En effet, dit l'Écriture, mon fils Jésus se manifesterà avec ceux qui sont avec lui ; ceux qui seront restés (persevéranis) durant quatre cents ans se réjouiront ou (recevront un jugement avantageux). Et il arrivera après ces années que le Christ, mon Fils, mourra et le monde se convertira. Ce passage est tiré du chapitre VII, verset 28, du quatrième livre

d'Esdras, c'est-à-dire du livre qui renferme son *Apocalypse*. S. Ambroise, après cette citation, ajoute : « Vous voyez que les Anges annoncent ce qu'ils ont entendu (de la bouche de Dieu), et non ce qu'ils ont appris ailleurs. » Evidemment, au temps de S. Ambroise, on ne révoquait point en doute la vérité et l'authenticité de cette *Révélation*.

D'autres auteurs postérieurs ont mentionné et cité ce livre, ils ont parlé d'un exemplaire hébreu et d'un autre exemplaire écrit en arabe, comme découverts de leur temps et pouvant servir à expliquer et à corroborer le texte de la version latine que nous avons présentement.

Comme les preuves de son authenticité et de son autorité divine n'ont pas paru assez nombreuses, l'Eglise ne lui a pas donné rang parmi les Livres Canoniques. Il n'a donc pas, dès lors, l'autorité des Saintes Ecritures pour appuyer et confirmer les points dogmatiques de la Théologie. Cependant on lui a généralement laissé, dans les Bibles, une place spéciale avec le titre de *quatrième livre d'Esdras*. Par là, l'Eglise a montré qu'elle ne le rejetait pas formellement, mais qu'elle s'abstenait de l'insérer au canon des Saintes Ecritures, à cause du défaut de preuves suffisantes ; peut-être un jour de nouvelles preuves se découvriront-elles en faveur de son authenticité et de sa vérité. En attendant, il convient que, avec l'Eglise, nous lui laissions les titres de *quatrième livre d'Esdras* et de *Révélation d'Esdras* ; car, sans être déclaré canonique, ce livre, dit Feller, ne laisse pas de jouir d'une grande considération ; plusieurs Pères s'en sont servis pour prouver des vérités précieuses. La critique n'a donc pas le droit de nier, comme elle le fait, son authenticité ni son autorité, puisqu'elle n'a pas de preuves pour en porter un jugement défavorable. D'ailleurs l'auteur de *cette vision* était un saint Pontife et Docteur de l'ancien Peuple de Dieu : Esdras, fils de Saraias, souverain Pontife, exerçait lui-même la Grande Sacrificature pendant

la captivité de Babylone, et en cette qualité, comme l'affirme S. Jean, xi, 49, il possédait le don de prophétie; mais tout son livre, son histoire et son ministère prouvent que ce Grand-Prêtre le possédait dans un degré spécial et éminent, et c'est pourquoi il a été surnommé par la Synagogue, *le Prince des Docteurs de la Loi*. Les hérétiques modernes l'ont comparé à *S. Hermas*, l'auteur de la *Révélation* intitulée *le Pasteur*, et à S. Jean, l'auteur de l'*Apocalypse*. Leur erreur consiste donc à vouloir sans preuves placer au premier siècle l'auteur de la *Révélation d'Esdras*, lequel, jusqu'à preuves contraires, doit rester fixé au cinquième siècle avant Jésus-Christ.

Rappelons ici que, d'après S. Jérôme, *adv. Vigilantium*, les hérétiques avaient à leur usage un *autre Esdras*, différent de celui-ci, et où ils avaient inséré leurs erreurs doctrinales : *qui habes alterum Esdram, habeas et Salomonem alterum*.

XXIII. — LES RÉVÉLATIONS

DES PATRIARCHES ET DES PROPHÈTES
OU LE TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES.

Ce livre, dont le vrai titre est : *Testament des Douze Patriarches*, a été connu d'Origènes et d'autres anciens Pères, qui l'ont lu et mentionné. Il est placé ici, parce que quelques critiques prétendent (sans motif solide) qu'il a été composé au premier siècle par quelque hébreu, converti au christianisme. Mais où est la preuve? Les critiques n'en apportent point; cela leur plaît ainsi : il faut que, en l'absence de preuves, on accepte leur bon plaisir, au mépris de l'ancienne Tradition; car il y a tout lieu de croire que ce livre est un recueil des Traditions, des sentences et des prophéties des Patriarches de l'Ancien Testament. Les pro-

phéties qui s'y rencontrent ne sont nullement impossibles à Dieu ; elles sont claires, il est vrai, comme celles des *Prophétesses de la Gentilité* ; ce n'est pas une raison pour les rejeter. — Puisqu'on ne saurait sans preuves asseoir un jugement certain, concluons que, jusqu'à ce que les critiques nous aient donné la preuve contraire, il est de notre devoir de laisser ce livre traditionnel à la place que lui ont assignée les Anciens.

XXIV-XXVII. — ÉCRITS DE MARCELLUS

AUTEUR DES TEMPS APOSTOLIQUES.

*Les Actes du Combat de S. Pierre contre Simon-le-Magicien
Des Mémoires sur la mort de S^{te} Pétronille, vierge,
fille de S. Pierre ;*

Sur le martyre de S^{te} Félicité, vierge ;

*Sur le martyre de S. Nicomède, prêtre de Rome
et plusieurs autres écrits, composés par Marcellus,
disciple de S. Pierre.*

1. « Marcellus, fils de Marcus, préfet de la ville de Rome, de disciple de Simon-le-Magicien devenu disciple zélé de l'apôtre S. Pierre, a écrit avec exactitude *le Combat des Apôtres S. Pierre et S. Paul, contre Simon-le-Magicien*, auquel lui-même assista ; il le fit à la prière des Chrétiens qui ne s'y étaient pas trouvés, et adressa son écrit aux Eglises de Dieu qui se trouvaient près et à celles qui étaient éloignées. Il écrivit aux SS. *Nérée et Achillée*, relégués à cause de Jésus-Christ dans l'île de Pontia, et les informa des œuvres miraculeuses des Bienheureux Pierre et Paul, de même que des artifices magiques de Simon-le-Magicien. Il écrivit des Actes ou Mémoires au sujet de *S^{te} Félicule, vierge et martyre* ; — au sujet de la mort de *S^{te} Pétronille, vierge et fille de S. Pierre* ; — au sujet de *S. Nicomède*,

prêtre. » Ainsi s'exprime sur *Marcellus*, Sigebert de Gemblours (au douzième siècle).

2. Jean Trithème, *in catalogo Scriptor.*, Conrad Gesner, *in Bibl.*, Possevin, Flavius Dexter, *in Chronico*, ad ann. 130; Fr. Bivarius, *comm. in Dextrum*, font le même récit, et ajoutent que *Marcellus* écrivit encore les *Actes* d'autres Saints; qu'il fut évêque de Tolède, et qu'il est l'auteur d'une hymne sur le martyre de S. Denys l'Aréopagite, placée par Hilduin *in Areopagiticis*.

3. Dans les *Actes mêmes de Conflictu Petri et Simonis-Magi*, *Marcellus* lui-même s'exprime en ces termes à la fin de sa narration :

Pour moi, Marcellus, disciple de l'apôtre Pierre, mon maître, j'ai écrit les choses que j'ai vues : (Ego Marcellus, discipulus Domini mei Apostoli Petri, quæ vidi scripsi).

Ailleurs on lit encore : *Ces hommes se joignant à Marcellus, personnage illustre qui avait cru, et qui après avoir abandonné Simon-le-Magicien, avait suivi l'apôtre Pierre, enlevèrent son corps, etc.*

4. S. Lin, pape, successeur immédiat de S. Pierre, de *Passione S. Petri Apostoli*, témoigne que *Marcellus* a été en effet témoin actif de ce qui s'est passé dans le martyre de S. Pierre et S. Paul; que Xantippe, épouse d'Albinus, voyant qu'on tramait la mort du chef des Apôtres, le fit savoir à *Marcellus*, fils du préfet Marcus, et à d'autres disciples. C'est pourquoi *Marcellus* et les frères suppliaient Pierre de quitter la ville de Rome, pour ne point tomber dans les pièges inévitables d'Albinus et du nouveau préfet Agrippa.

5. S. Hégésippe a rapporté les mêmes faits dans son *Histoire Ecclésiastique* en cinq livres. — *Vide fragmentum ex Hegesippo apud Surium.*

6. Les *Historiæ Apostolicæ* d'Abdias-le-Babylonien (l. I. c. 17, 18, 19 et 20), donnent le même récit et les mêmes détails sur *Marcellus* et sur le martyre de S. Pierre et de S. Paul.

7. La relation de *Marcellus* se trouve de même dans l'*Histoire Ecclésiastique* (l. II., p. 392), d'*Ordericus Vitalis*; dans les *Ecrivains Normands* d'*André du Chêne*, sous le nom de *Marcellus*; dans *Florentinius, ad Martyrologium Hieronymianum et in notis*; dans *Paul Aringi (Romæ Subterraneæ* (l. II., c. 5. n. 9); dans un livre de *Flavigny* cité par *Louis Jacques de S. Charles, ad calcem Bibl. Pontificæ*, p. 487; dans *Frédéric Nausea, in Passionibus Apostolorum sub nomine Philalethæ Eusebiani, Colon. 1531*; dans *Laurentius Surius, ad diem 12 maii*, qui a publié l'Épître de *Marcellus ad Nereum et Achilleum*, et les *Actes des mêmes Saints Nérée et Achillée, martyrs*. On cite pareillement une lettre des *Saints Martyrs de l'île Pontia, nommés Eutychès, Victorinus, et Manès à Marcellus*.

On peut remarquer que les divers auteurs primitifs se citent les uns les autres, s'appuient et se confirment réciproquement, sans dessein prémédité. Ces témoignages qu'ils se rendent dès les premiers temps, se trouvent comme fortuitement et tout naturellement dans leurs ouvrages. Le hasard ne produit pas de ces sortes d'accord et d'harmonie, qui sont évidemment les effets de la réalité historique.

XXVIII. RELATION sur la mort de Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée au nom des Romains.

XXVIII. — MÉMOIRE TRADITIONNEL

ÉCRIT PAR S. LIN, DISCIPLE ET SUCCESSEUR DE S. PIERRE
Concernant le Martyre des Apôtres S. Pierre et S. Paul,
inséré dans la Magna Bibliotheca veterum Patrum, t. I, p. 73.

Ce monument a, selon nous, une valeur historique que

l'on ne saurait dédaigner, et il renferme plusieurs détails, pleins d'intérêt, sur le *Martyre de S. Pierre et de S. Paul*.

La vérité de cet antique mémoire de S. Lin, est reconnue par un nombre considérable d'autorités : 1^o par plusieurs auteurs contemporains, tels que S. Hégésippe (*l. III, c. 1, de bello Judaïco* ; Abdias, *Apost. Hist.*, l. II) ; Marcellus, fils de Marcus, préfet de Rome, disciple de S. Pierre, de *Passione Petri et Pauli* ; S. Clément de Rome (*in ipsius scriptis*) ; l'Auteur de *la vie des Saints Nérée et Achillée*, témoin contemporain, parlant à des témoins également contemporains ; *apud Surium ad 12 maii et Henschenium, t. 3, maii, in Actis Sanctorum* ; Origène citant un passage du Livre de S. Lin (*tom. XXI, in Johannem, p. 298*) ; et plusieurs auteurs d'anciens monuments (*vide Boll., tom. V, p. 400*) ; 2^o par de bons Ecrivains des siècles postérieurs : par S. Ambroise, qui cite S. Lin ; par S. Jean Chrysostôme, S. Sophrone, évêque de Jérusalem ; par S. Nil (*ibid., pp. 380-400*) ; par Jean Cassien, *Instit.* ; par S. Astérius (*in hom.*) ; par S. Hésychius, par Léontius, prêtre ; par S. Proclus, patriarche de Constantinople ; par Nicétas-le-Rhétteur ; Théodoric, Métaphraste, Sartorius-Strangélius, Th. Massitius (*de Paulo, in 15 libros*) ; par Sigebert de Gemblours, du diocèse de Namur en Brabant, onzième siècle, de *Scriptoribus Ecclesiasticis, c. 5*) ; où il dit : « *Linus, premier pape après S. Pierre, a écrit en grec le martyre de Pierre et de Paul, arrivé le même jour, et a envoyé son mémoire aux Églises d'Orient* ; » par Sigismond Laurent, Jérôme-Xavier ; — par le Bréviaire romain, *fête de S. Lin, etc.* ; par Ordericus-Vitalis, qui l'a inséré dans son *Histoire Ecclesiastique* (*l. II, c. 7*) ; par Vincent de Beauvais, *Speculum Historiale* ; Jacques Faber, Laurent de La Barre, André du Saussay, Sixte de Sienne, Salmeron, Coccius, Juste-Lipse, et plusieurs autres.

Labbe (*de Scrip. Eccl., t. II, p. 28*), témoigne que le

mémoire de S. Lin était écrit en grec et en latin dans les *Orthodoxographæ*, édités à Bâle, en 1550 ; Guillaume Cave en dit autant, in *Chartophylacæ* ; Baronius (*ad an.* 69, n. 20) ; Trithème, et la plupart des anciens Auteurs Ecclésiastiques, suivent ces *Mémoires* ou *Actes de la passion de S. Pierre et de S. Paul, écrits par le pape S. Lin*, comme une tradition véritable. Il est à remarquer, quant à certains critiques modernes qui ne les ont pas admis, que, pour se donner facilement raison, ils ont allégué des difficultés qui n'existent pas. Ainsi, suivant eux, un nommé Agrippa ne pouvait pas être préfet de Rome, du temps de S. Pierre ; qu'en savent-ils ? Est-ce qu'alors plusieurs personnages ne portaient pas le nom d'*Agrippa* ? — Suivant eux, la femme d'Albinus quitta son mari, malgré lui, en écoutant le conseil de S. Pierre. Mais ce récit, ainsi présenté, est faux. — Suivant eux, une partie des Magistrats n'avait pas embrassé la foi. — Or, leur supposition est démentie par les *Actes du pape S. Alexandre* et par plusieurs autres monuments primitifs ; ce fait a encore été démontré ailleurs. — Ce sont même les progrès éclatants du christianisme par suite de la prédication de S. Pierre et de S. Paul, qui ont le plus fortement animé les Païens contre les Apôtres et contre les Chrétiens en général.

Le *Mémoire de S. Lin* a donc été à tort méprisé par eux ; le fond de doctrine est le même que celui des *Épîtres authentiques* de S. Ignace, martyr, du *Pasteur d'Hermas*, et de tous les monuments Apostoliques. C'est un livre qui n'est pas indigne du saint personnage auquel il a été généralement attribué.

XXIX-XXXI. — ÉPITRES DE LA SAINTE-VIERGE

TROIS LETTRES SONT ATTRIBUÉES A LA SAINTE-VIERGE,

SAVOIR :

Une à S. Ignace, évêque d'Antioche ;

Une aux habitants de Messine, en Sicile ;

Et une aux Fidèles de Florence, en Italie.

1° La *Lettre de la Vierge à S. Ignace* est une réponse adressée par Marie à l'évêque d'Antioche. S. Ignace dans l'une de ses Epîtres avait instamment prié la Très-Sainte-Vierge de daigner venir le visiter pour procurer par là une consolation et un encouragement à lui-même ainsi qu'à plusieurs néophytes de l'Eglise.

Marie daigna lui adresser la réponse suivante :

« A Ignace, bien-aimé Disciple, l'humble servante de
« Jésus-Christ.

« Les choses que vous avez apprises et entendues de la
« bouche de Jean, sont véritables. Ajoutez-y foi, et soyez-y
« attaché : tenez fermement à l'engagement que vous avez
« pris de suivre le Christianisme, conformez-y votre vie et
« votre conduite. Or j'irai avec Jean vous visiter, vous et
« ceux qui sont avec vous. Persévérez et montrez-vous
« courageux dans la foi, sans vous laisser ébranler par la
« rigueur de la persécution. Mais que votre esprit se for-
« tifie et se réjouisse en Dieu, l'auteur de notre salut.
« Amen. »

Cette Lettre a été imprimée dans toutes les Bibliothèques des Pères, à Paris, à Cologne, à Lyon, à Bâle, en Italie, en Angleterre, etc. Flavius Dexter, l'ami de S. Jérôme, en parle dans sa *Chronique* (ad an. 116), et dit que les *Lettres de S. Ignace à la Vierge et de la Bienheureuse*

Vierge à S. Ignace sont célèbres et se trouvent dans les mains de tous.

S. Bernard, dans son *Sermon 7 in Psal. 99*, s'exprime ainsi à ce sujet : — « *Le grand S. Ignace, auditeur du Disciple que Jésus aimait ; ce généreux martyr, dont les précieuses Reliques enrichissent notre pauvreté, dans plusieurs Épîtres qu'il écrivit à Marie, la salue en l'appelant Christiferam, mère du Christ. C'est là évidemment un titre très-remarquable, qui nous recommande de lui rendre des honneurs sans bornes.*

Denys-le-Chartreux, dans son commentaire sur S. Denys l'Aréopagite (*de div. nom.*, c. III, art. 16), marque que S. Ignace, dans l'une de ses *Épîtres à la Très-Sainte-Vierge*, invitait avec instance Marie à venir le visiter, lui et les fidèles d'Antioche.

Petrus de Natalibus, évêque d'Italie (*l. III, c. 64*), témoigne que S. Ignace, disciple très-aimé de la Bienheureuse Marie, lui écrivit une lettre très-dévotée, et qu'il en reçut une réponse écrite de sa sainte main.

Marcus Michaël, prêtre de Cortone (*libro de viris illust.*), dans son nouveau *Catalogue des Lettres de S. Ignace*, dit que ce saint Evêque d'Antioche reçut de la Vierge Marie une réponse ou *Épître brève* ; que la mère de notre Sauveur ne dédaigna pas de répondre humblement à sa Lettre.

Le célèbre Pierre Canisius, s'appuyant sur l'autorité de S. Bernard et de Michel de Cortone, demande avec confiance aux Protestants *pourquoi ils doutent de ces Épîtres de S. Ignace, qui sont reconnues et attribuées à S. Ignace, non-seulement par S. Bernard, mais encore par Marcus Michaël de Cortone, par Denys Rickelius (le Chartreux), par Marianus Victorius (Schol. ad. l. III, Hieronymi adv. Pelag.), par Symphorianus, Champerius, et par plusieurs autres Auteurs ?*

En effet, ces savants les ont admises sans réserve ; Jacques Grynæus, protestant, les a insérées dans ses *Ortho-*

doxographa; selon Ussérius, elles ont été éditées en 1495 avec l'*Histoire de la vie et de la mort de S. Thomas*, archevêque de Cantorbery.

Pierre Halloix les a rangées parmi les monuments authentiques des Pères des Eglises Orientales; ce qui a fortement irrité contre lui le protestant Daillé, et lui a attiré les plus grosses injures.

Les archevêques S. Antonin et Jacques de Voragine, in *Legenda aurea*, et in *Chron.*, t. VII, t. I, § 2, Franciscus Bivarius, in *commentario in Chron. Flavii Dextri*, Videllius et Vairlenius, les ont insérées dans leurs Recueils.

Nous devons faire remarquer, d'autre part, que plusieurs autres Auteurs catholiques, tels que Baronius (*ad an.* 48, n. 24), Possevin (*in Opp. Sacro*), Bellarmin (*de Scripturibus Eccl.*), Thomas Malvenda, Martial, Mestræus (*præf. in Ignat.*). Christophle de Castro, jésuite, Théophile Raynaud, Suarez, etc., les ont reçues avec réserve, en ne leur accordant qu'un degré de confiance proportionné aux preuves qui les environnent.

Ceux des protestants qui ont rejeté ces lettres, l'ont fait sans apporter des raisons positives.

Or, tout bien examiné, comme il y a lieu de penser qu'elles ont existé, et comme les contradicteurs ne produisent aucune raison valable contre leur vérité et authenticité, nous sommes amenés à cette conclusion, que ces *Lettres de S. Ignace et de la Sainte-Vierge*, de même que les deux suivantes, savoir la *Lettre de la Sainte-Vierge aux habitants de Messine*, et celle *aux Fidèles de Florence*, qui se trouvent dans des conditions testimoniales semblables, — ne sont ni invraisemblables, ni improbables. Si on ne les voit pas entourées de beaucoup de preuves de vérité, l'on ne saurait dire, d'autre part, qu'elles sont environnées de marques de fausseté.

2° *La Lettre de la Vierge aux habitants de Messine*, outre qu'elle est attestée par la constante Tradition locale, se trouve, de plus, appuyée par une puissante raison de vraisemblance. Vers l'an 40 de Jésus-Christ, il se faisait un grand mouvement dans le monde à l'occasion des faits Evangéliques. On conçoit dès lors aisément que des Croyants d'une nation maritime qui avait toute facilité de communiquer avec la Palestine, aura conçu et exprimé le désir d'obtenir un souvenir, une bénédiction de la part de la Bienheureuse Mère du Messie, qu'on savait être vivante et agissante à Jérusalem, au sein de l'Eglise naissante. Ce désir devait naturellement suggérer la pensée d'envoyer à Marie, à la Vierge illustre, une députation honorable, pour lui exprimer les félicitations, les demandes et les désirs des Fidèles de Messine. Or c'est ce qui eut lieu, d'après la Tradition locale. Marie daigna leur adresser la Lettre suivante, pour récompenser et encourager leur foi et leur démarche :

« La Vierge Marie, fille de Joachim, très-humble servante de Dieu, mère de Jésus-Christ crucifié, de la Tribu de Juda, de la Race de David, — A tous les habitants de Messine, Salut et Bénédiction de Dieu le Père Tout-Puissant ! »

« Vous nous avez envoyé une députation et un message, « comme le constate un document public. Vous y faites « profession de croire que notre fils est le Fils de Dieu ; « qu'il est à la fois Dieu et Homme ; qu'il est monté au Ciel « après sa Résurrection ; c'est par le moyen de la Prédi- « cation de Paul que vous avez connu la voie de là vérité. « C'est pourquoi nous vous bénissons, Vous et votre Cité : « Nous voulons en être la Protectrice perpétuelle.

« L'an XLII de notre Fils, le troisième jour des Nones « de Juillet, lune 17^e, férie 5^e. De Jérusalem. »

« MARIA, VIRGO. »

Cette Epître, que nous avons en latin, a pu être traduite de l'hébreu. Le traducteur a pu mettre les dates suivant le style des Romains ; mais *on ne saurait douter*, dit Rivet, *que alors, à Jérusalem, on indiquât les temps par Nones, par Calendes et par séries*. Suivant le même auteur, il existe une édition, où la Vierge, qui vivait alors à Jérusalem, semble écrire par la main de S. Luc, comme par celle d'un secrétaire.

Voici les autorités qui sont favorables à ce monument et qui en appuient la probabilité :

1^o F. Lucius Dexter, dans sa *Chronique* (*ad annum* 86, n. 11), fait mention de cette Epître comme étant célèbre en Sicile ; et (*ad an.* 430, n. 7), il ajoute qu'elle a été trouvée écrite en hébreu *in tabulario Messanensi*.

2^o Franciscus Bivarius dans ses *annotations in Dextrum*, p. 178), donne la traduction de cette Lettre en espagnol et en latin, et fait observer que, en mémoire d'un si grand bienfait, l'Eglise métropolitaine de Messine a été décorée du titre et du nom de *Madonna de Lettera* (*Notre-Dame de la Lettre*) ; nom qui est tiré de la Lettre qu'elle conserve avec un grand respect dans son Trésor. — Ce fait montre que les habitants de Messine ont regardé anciennement et regardent encore cette Epître comme authentique.

3^o Melchior Inchofer, jésuite allemand, né à Vienne, a fait un livre intitulé : *Veritas vindicata, la vérité vengée touchant la Lettre que la Vierge-Marie envoya aux habitants de Messine. Elle est scientifiquement mise en lumière par de nombreux témoignages des plus graves Ecrivains et par plusieurs solides raisons, par Melc. Inchofer, jésuite d'Autriche, à Messine 1629, in-folio*. — La Congrégation de l'*Index* défendit à l'auteur d'affirmer ce fait d'une manière trop absolue, vu que les preuves premières et fondamentales n'étaient pas assez nombreuses. Elle permettait néanmoins

de le croire et de le persuader aux autres, vu les raisons et les vraisemblances multipliées qui existaient.

4° En faveur de la vérité de cette Lettre, le *Trisagium Marianum* de Lyra allégué, outre l'antique Tradition des Messinois, et les témoignages de *Flavius Lucius Dexter*, les autorités des Savants qui l'ont reconnue, par exemple, celle de *Constantin Lascaris*, (*in prologo ad hanc Epistolam*); celle de *Mutius de Justinopolis* (ou *Capo d'Istria*); celle de *Martinus Navarrus Azpilcueta*, qui était dans son temps l'Oracle du droit; celle de *Petrus Odeschalchi*, évêque d'Alexandrie, *in instituto devotionis B. Virginis discursu*, 8; celle du célèbre *Canisius* (*libro v de Virgine Deipara*, c. 1.)

Outre Fr. Bivarius, on cite encore comme ayant accueilli cette tradition, *Jean-Baptiste Lauro*, camérier de Urbain VIII, *Jules de Castagno*, *Augustus Varenius* (*de Scriptoribus Eccl. Seculi I*, p. 14); le docte et illustre *Antonius Macedo* (*libro de Diis tutelaribus Orbis Christiani*, p. 207); *Marcellus Lauro*, jésuite. (*in Epistola edita Messanæ*, an. 1642); *Paulus-le-Bel* (*in gloria Messanensium*, 1647); *Jérôme Petrucci*, qui célébra dans une hymne la Lettre de Marie; *Dominicus Arganantius* (*in pompis festivis a Civitate Messanensi celebratis*); *Hippolytus Maria Pergamus* (*de Epistola Mariæ V.*, 1644).

Plusieurs autres savants de cette époque et des siècles postérieurs ont également accueilli cette Epître, mais avec les réserves et les expressions, non absolues, recommandées à Inchofer par la Congrégation de l'*Index*.

Ajoutons en terminant cet article, que la croyance générale des habitants de Messine à la vérité de cette Lettre, est consacrée par la célébration annuelle d'une fête, instituée pour honorer le souvenir de cette Epître écrite par Marie à la Cité de Messine.

3^o *La Lettre de Marie aux Chrétiens de Florence est conçue en ces termes :*

“ *Florence, Cité chérie de Dieu, du Seigneur Jésus-Christ, mon fils, et de moi, gardez la foi, appliquez-vous à la Prière, armez-vous de la patience (aux jours de la persécution). Par ces vertus vous obtiendrez le salut éternel devant Dieu. ”*

Jean de Carthagène (*tom. III, l. IV, hom. 1*), affirme que c'est à Florence une tradition très-ancienne, très-célèbre, et existant de temps immémorial, que la Sainte-Vierge a salué cette Cité par cette Epître.

Jérôme Savonarole, de Ferrare, dans un Sermon qu'il prononça à Florence, le 25 octobre 1495, et qui se trouve inséré dans le Recueil de ses œuvres, assura que cette Lettre de la Vierge était véritable et authentique.

Cependant, Antonius Macedo, qui n'a point hésité à approuver l'*Epître aux Messinois*, ne se prononce pas aussi fortement pour *celle aux Florentins*, parce que, dit-il, c'est l'an 65, que la ville de Florence a été évangélisée par Paulinus et Frontinus, disciples de S. Pierre. Cette raison de Macédo n'a pas de force, puisqu'il est certain par les monuments anciens que la ville de Florence avait reçu la doctrine de vérité longtemps auparavant. Les Hommes Apostoliques avec les Apôtres avaient, dès les premiers temps, porté dans ces contrées le flambeau de l'Evangile.

Les fervents chrétiens primitifs de cette Cité ont donc pu mériter cette faveur de Marie avant son Assomption.

XXXII-XXXIII. — LE LIVRE DU TRÉPAS

DE LA SAINTE-VIERGE,
par S. Mélicon, évêque de Sardes,

ET UN AUTRE LIVRE SUR LE MÊME SUJET,
par Jean le Thessalonicien.

Ces deux livres historiques, *de transitu Virginis Mariæ*, sur le Trépas et l'Assomption de la Vierge-Marie, surtout celui de Mélicon, ce grand et saint homme Apostolique, inspiré de Dieu, sont assez généralement admis et suivis parmi les Catholiques. Ce qui a fait hésiter quelques-uns, c'est la censure qui a frappé le livre de l'hérétique *Leucius*, sur le même sujet : *de transitu S. Mariæ* ; ils étaient incertains au sujet du livre condamné, parce que ces trois livres portant le même titre, leur semblaient n'en être qu'un seul.

Au chapitre de l'Assomption de Marie, nous exposerons les preuves qui appuient la vérité et l'authenticité du livre de S. Mélicon ; et nous ferons connaître celui de *Leucius*, qui en est une sorte d'imitation hérétique.

XXXIV-XL. — LES SEPT ÉPITRES

DE S. IGNACE

reconnues généralement comme véritables et authentiques.

PREUVES. — EXTRAITS.

Nous avons de S. Ignace, martyr, sept *Épîtres*, qu'on regarde généralement comme l'un des plus précieux monuments de la foi, de la ferveur et de la discipline de la primitive Eglise. Elles sont écrites avec beaucoup de chaleur, de force et d'élévation, et sont adressées aux *Smyr-*

néens, à S. Polycarpe, aux Ephésiens, aux Magnésiens, aux Philadelphiens, aux Tralliens et aux Romains.

Ces lettres ont été publiées par Isaac Vossius (*Amsterdam, 1646, in-4°*) d'après le manuscrit de Florence, et par Ussérius, Londres 1647. Parmi les éditions qui en ont été données on doit distinguer celle de Cotelier dans ses *Patres Apostolici*, en grec et en latin (*Amsterdam, 1698, in-fol.*), avec des dissertations d'Ussérius, de Vossius et de Pearson.

Comme l'*authenticité* et la *vérité* de ces *Épîtres* sont des points essentiels, nous voulons les établir avant tout, en rappelant les témoignages des Anciens, qui ont connu ces Lettres, les ont admirées, et citées dans leurs Ecrits.

1° Aussitôt après la mort du saint Martyr, Polycarpe, évêque de Smyrne, son disciple, recueillit ses Lettres et les envoya aux Chrétiens de Philippes, comme on le voit dans la lettre qu'il leur écrivit à cette occasion, et qu'on ne saurait révoquer en doute sans donner un démenti aux plus grands critiques de l'Antiquité, à S. Irénée, qui la cite et la loue, à Eusèbe, à S. Jérôme, à Photius, qui l'ont également lue et citée. Voici le témoignage contemporain de S. Polycarpe devant les contemporains : « *Je vous fais passer, comme vous l'avez demandé, dit-il aux Philippéens, numéro 13, les Lettres qu'Ignace nous a écrites et toutes celles que nous possédons déjà ; elles sont à la suite de celle-ci ; vous en pourrez tirer de grands fruits ; elles renferment des exemples admirables de foi, de patience, en un mot, tout ce qui peut édifier et porter à Dieu... Je vous écris par Crescent, que je vous ai recommandé autrefois et que je vous recommande encore à présent.* Il est donc certain que S. Polycarpe a possédé les Epîtres de S. Ignace, et qu'il n'a pas permis qu'elles fussent supprimées de son temps ni remplacées par d'autres.

Continuons : 2° Si S. Polycarpe les a eues, son disciple

S. Irénée a du les avoir également, puisqu'il les a citées au cinquième livre de son ouvrage *adversus Hæreses* (c. 28) ; en effet, S. Irénée rappelle les paroles de l'Épître de S. Ignace aux Romains (n. 4), en disant, de même que l'a dit un des nôtres, quand pour rendre témoignage à Dieu, il fut condamné à être dévoré par les bêtes de l'amphithéâtre : *Je suis le froment de Jésus-Christ ; et je suis broyé par les dents des bêtes féroces, afin que je devienne par là un pain pur et sans tache devant Dieu.* Ce sont les termes mêmes de l'Épître de S. Ignace aux Romains (n. 4).

3° Dans les mêmes temps, Origène (*prologo in Cantic. Cantic.*), cite un autre endroit de l'Épître de S. Ignace (*ibid.*, n. 7) : « *Enfin, dit-il, je me souviens que l'un des Saints, appelé Ignace, a dit de Jésus-Christ : Mon Amour a été crucifié ! et je ne crois pas qu'il soit digne de blâme pour s'être exprimé de la sorte.* » — Le même Origène (*homilia 6 in Lucam*) cite le dix-neuvième chapitre de l'Épître de S. Ignace aux Ephésiens : « *Le Prince de ce siècle a ignoré la virginité de Marie...*, comme l'a dit excellemment le martyr Ignace dans une Epître. »

4° Eusèbe (*Hist. Eccl.*, l. III, c. 36), cite les mêmes lettres que Origène ; après avoir fait l'historique du martyre de S. Ignace, il produit les paroles d'Origène et de S. Polycarpe, et énumère les Epîtres du saint Evêque d'Antioche : celle aux *Ephésiens*, où il parle d'Onésime, leur évêque ; celle à l'*Eglise de Magnésie*, ville située sur les bords du Méandre, où il fait mention de S. Damas, leur évêque ; celle aux *Tralliens*, dont il nomme le Pontife, qui était S. Polybius ; celle aux *Romains*, dans laquelle il supplie les fidèles de ne point mettre obstacle à son martyre, en intercédant pour lui auprès des magistrats et de l'empereur ; celles à S. *Polycarpe*, aux *Smyrniens*, et à *diverses Églises...*

Après cet important témoignage, Eusèbe atteste en-

core (*ibid.*, l. v, c. 8) que S. Irénée a fait mention des *Ecrits de S. Ignace* et de S. Justin.

5° et 6° S. Athanase (*epist. de Synodis Arimini et Saleuciæ*, p. 922), et S. Chrysostôme (*serm. de uno legislatore*, t. vi), citent le chapitre 7 de l'*Épître* de S. Ignace aux *Ephésiens*, et le numéro 4 de celle à S. Polycarpe.

7° S. Jérôme (*de viris illustr.*, c. 16), s'étend sur les diverses *Épîtres* de S. Ignace, et en cite des fragments remarquables. Il rappelle ses *Ecrits pleins de sagesse* (*in libro adv. Helvid.*, c. 9); in comment (*in Matth.*, c. 1, v. 18, et *alibi.*)

8° S. Denys (*de div. nominibus*, c. 4, n. 12) cite le chapitre 7 de l'*Épître* de S. Ignace aux Romains, où il est dit: *Meus Amor crucifixus est.*

9° Théodoret, dans ses *Épîtres* et ses *Dialogues*, cite avec éloge les *Épîtres* du célèbre docteur et martyr S. Ignace; celle *ad Smyrn.*, n^{os} 1, 3, 5, 4; celle *ad Ephes.*, 18, 20, 7, celle *ad Trall.*, 9, etc.

10°-14° On les trouve mentionnées également, apud Gildam, *in castigatione Cleri Britannix*; ap. Jovium Monach. (l. 7 de *Æconomia*, ap. Pho'ium, cod. 222); ap. Ephræmium, Patriarcham Antiochenum (*de Sacris Antiochiæ legibus*, l. III, ap. Phot., cod. 229); apud Antiochum (*hom.* 124); ap. Theodorum Studitam (*cathechesi* 127, et *in iambis*); — item ap. Gelasium, Anastasium, J. Damascenum, Antonium, Photium; — dans Siméon-Métaphraste, Honorius, évêque d'Autun, S. Maxime, S. André de Créte, Nicolas Chroniate, Nicéphore Callixte, et dans une multitude innombrable d'autres auteurs des âges subséquents, qui ont cité les lettres de S. Ignace.

Nous avons donc une série non interrompue de savants docteurs qui ont hautement approuvé les *Épîtres* de S. Ignace, martyr, et qui, par leurs citations, en démontrent parfaitement l'authenticité et la vérité. Toutes les objec-

tions de quelques protestants, tels que Saumaise et Daillé, disparaissent devant cette certitude. Rapportons les plus fortes, et donnons la réponse.

PREMIÈRE OBJECTION. — Ces Lettres ont été inconnues dans l'Eglise avant Eusèbe de Césarée. — *Réponse.* — Lors même qu'il en serait ainsi, combien n'y-a-t-il pas d'ouvrages dont Eusèbe est le seul et le premier qui en ait parlé, et dont personne ne doute ? — Mais, de plus, nous avons démontré que les Epîtres de S. Ignace ont été connues et citées avant Eusèbe, par Origènes, par S. Irénée, par S. Polycarpe, et qu'en outre les passages rapportés par ces derniers se trouvent dans les Epîtres que nous avons présentement et de plus dans les écrits des Pères subséquents.

DEUXIÈME OBJECTION. — Ces Lettres ont pu être altérées et changées, puisqu'il en existe aujourd'hui qui ont été interpolées. — *Réponse :* 1^o Il est impossible que Origène, Eusèbe et S. Jérôme, et les autres docteurs, aient vu cette altération, ou qu'ils en aient entendu parler, sans en faire mention dans les Catalogues qu'ils ont dressés et sans réclamer contre cette corruption du texte primitif. 2^o Si cette altération eût eu lieu, les témoignages des Pères qui ont cité ces Lettres, ne concorderaient pas avec le texte actuel. 3^o Quant aux *Epîtres interpolées*, qui existent présentement, ce sont tout simplement des Explications et des Paraphrases, qui souvent n'ont pas beaucoup de liaison avec le reste. Certains Interprètes voulurent, dans le cours des siècles, expliquer les édifiantes Lettres du grand Docteur S. Ignace, les développer, les commenter, afin de les rendre plus intelligibles et peut-être par là plus utiles. Or, ce commentaire a passé dans le texte et y est resté. De là les *Épîtres interpolées*. Mais nous n'avons aucune raison

pour croire qu'il y ait eu fraude ; il y a eu seulement volonté de les expliquer. — Est-ce que le P. de Carrières n'en a pas fait autant pour les Livres de l'Écriture-Sainte ? Lorsque nous rencontrons dans certaines Bibles ces paraphrases ou interpolations de pensées et de passages étrangers, sommes-nous tentés de croire à une fraude pieuse, de regarder le texte de la Sainte-Ecriture comme dénaturé ; ce ne serait pas seulement une témérité de le dire ou de le penser ; ce serait, de plus, un mensonge et une odieuse calomnie. Or, on en doit dire autant de l'interpolateur des Épitres de S. Ignace. Il a voulu les expliquer et les paraphraser, afin que certains lecteurs fussent davantage édifiés par cette lecture.

TROISIÈME OBJECTION. — Mais on dit que l'Auteur écrit contre l'opinion de Saturnin, qui croyait que Jésus-Christ avait souffert seulement en apparence, et contre celle de Théodote, qui soutenait que Jésus-Christ était un pur homme. Or il est certain que ces deux Hérésiarques existaient après S. Ignace. — *Réponse.* — Il est certain également que la première de ces erreurs était celle de Simon-le-Magicien et de Ménander ; et que l'autre était celle de Cérinthe et d'Ebion, Hérétiques contemporains de S. Ignace. Il a donc dû les combattre dans ses Épitres.

QUATRIÈME OBJECTION. — Le style de ces Épitres est bien différent de celui de S. Ignace ; il est plein de grands mots extraordinaires, d'épithètes affectées ; ce qui est très-éloigné de la simplicité apostolique ; il est étrange, poétique, enflé, froid, obscur, dissimulé, téméraire, absurde, insoutenable, etc. — *Réponse.* — Ces objections que quelques protestants cherchent à puiser dans le style, tirent peu à conséquence. Car qui a dit à ces critiques modernes quel était le style de S. Ignace ? Quel point de comparaison

ont-ils pour en juger ? Or, il n'est pas vrai que le style de ces *Épîtres* soit éloigné de la simplicité de langage des premiers Chrétiens, qu'au contraire il se rapproche entièrement du style des Monuments Apostoliques que nous avons. Il est vrai qu'il y a quelques épithètes et quelques mots composés ; mais tel était le style des Orientaux et notamment des Syriens ; ils avaient, ils ont encore un style plus pompeux que les autres peuples. Dans les Auteurs anciens, du reste, on trouve des titres de lettres aussi nobles et aussi élégants. D'ailleurs, lors même que l'on accorderait toute l'objection relative à la nouveauté, à l'emphase et à l'obscurité de la diction, que s'en suivrait-il ? Rien. Car chacun a son style propre, sa manière particulière d'écrire. Ne pourrait-on pas renverser tous les monuments de l'antiquité, si l'on devait se fonder sur de telles arguties ? Vous, Blondel et Daillé, vous ne pouvez sentir certains endroits peu polis de la diction d'Ignace allant au martyr et écrivant au milieu des léopards : dans cette circonstance, il méritait cependant bien qu'on eut de l'indulgence ; mais le fait est qu'il se trouve très-peu d'esprits qui préféreront votre critique passionnée et outrée, au jugement d'Origène, d'Eusèbe, de S. Athanase, de S. Jérôme, de Théodoret et de toute l'Antiquité, qui tous ont admiré les *Épîtres* du saint Martyr ; de plus, tous les Catholiques des temps modernes, ainsi que plusieurs Hétérodoxes les louent et les admirent également pour le fond et pour la forme, pour les pensées et pour les expressions. Plus on les relit, plus on sent que tout y est naturel, que tout y est vrai ; plus on les médite, plus on y reconnaît cette élégante simplicité, qui convenait parfaitement à ce siècle, plus on éprouve l'ardeur du zèle et de la foi qui animaient le saint évêque. Ce n'est pas l'art d'un rhéteur qui parle ; c'est le transport divin d'un martyr.

Quand nous n'aurions point, sur l'authenticité de ces

Épîtres, autant et plus de preuves que pour les Ouvrages de Pline et de Cicéron, il suffirait de les lire pour se convaincre qu'elles n'ont pu être écrites que par un S. Ignace, par un homme tout plein de Dieu, tout transformé en Jésus-Christ, et que la charité a rendu tout de feu. Plus les pensées sont extraordinaires, admirables, surprenantes, supérieures à la commune manière de voir, contraires aux règles de la prudence humaine, jetées confusément et sans artifice, plus elles nous montrent un homme poussé à parler et à écrire par l'Esprit-Saint, abandonné aux transports de sa charité, et qui, fixé de cœur et d'esprit dans l'éternité et dans le ciel, regarde comme ses délices les tourments, comme sa gloire les ignominies, comme ses richesses la pauvreté, comme sa mort la vie, comme sa vie la mort, S. Ignace, au moment de son martyre, imite entièrement S. Pierre sur la croix, parlant un langage absolument contraire à celui de ce monde. (Voir *hist. de S. Pierre, au moment de sa mort.*)

« Je crains votre charité, disait S. Ignace dans son Épître aux Romains, je crains qu'elle ne me nuise. Si vous ne parlez pas de moi, je serai à Dieu ; mais si vous m'aimez selon la chair, il me faudra retourner à la course. J'écris aux Eglises et leur mande que je meurs volontiers pour Dieu, si vous n'y mettez pas d'obstacles. Je vous en conjure donc, n'ayez pas pour moi une bienveillance à contre-temps. Laissez-moi devenir la pâture des bêtes, et par elles arriver à Dieu. Je suis le froment de Dieu : que je sois moulu par les dents des lions, afin d'être trouvé en Jésus-Christ, un pain sans tache ! Caressez plutôt les bêtes afin qu'elles me soient un tombeau et qu'elles ne laissent rien de mon corps, de peur que, après m'être endormi, je ne devienne à charge à quelqu'un. Alors je serai un véritable disciple de Jésus-Christ, quand le monde ne verra plus même mon corps. »

« Priez Jésus-Christ pour moi, afin que j'achève mon sa-

crifice. Oh ! que je soupire après les bêtes qui me sont préparées ! Je souhaite les trouver promptes ; je les caresserai pour qu'elles me dévorent sans délai, et qu'elles ne me fassent pas comme à plusieurs qu'elles ont craint de toucher. Si elles ne le veulent pas, je les y forcerai.

« Pardonnez-le-moi ; je sais ce qui m'est utile. C'est maintenant que je commence à être Disciple. Ni les choses visibles, ni les invisibles, rien ne me touche, pourvu que j'obtienne Jésus-Christ. Qu'il m'arrive le feu, la croix, les bêtes, la séparation des os, la division des membres, la destruction de tout le corps, enfin tous les tourments inventés par le Diable, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ ! Mourir pour Jésus, me vaut mieux que de régner jusqu'aux extrémités de la terre. Je cherche Celui qui est mort pour nous, je veux Celui qui pour nous est ressuscité.

« Pardonnez-le-moi, mes frères ; ne m'empêchez point d'aller à la vie, ne veuillez point que je meure. Puisque je veux être à Dieu, ne me parlez pas du monde ; laissez-moi jouir de la lumière pure : quand je serai là, alors je serai homme de Dieu. Permettez-moi d'imiter la Passion de mon Dieu. Si quelqu'un le possède en lui-même, il comprendra ce que je désire ; et, connaissant ce que j'éprouve, il aura pitié de moi. Le Prince de ce monde veut m'enlever et rompre ma volonté envers Dieu ; que personne d'entre vous ne prenne son parti ; prenez plutôt le mien, c'est-à-dire celui de Dieu. Que l'envie n'habite point en vous. Si je vous priais d'autre chose, étant présent, ne m'écoutez pas ; croyez plutôt ce que je vous écris : car je vous écris plein de vie, mais amoureux de mourir. Mon Amour est crucifié. Il n'est point une étincelle en moi qui aime la matière, mais une eau vive qui parle en moi et me dit : Allons au Père ! Je ne suis sensible ni à la nourriture corruptible, ni aux plaisirs de cette vie. Je désire le Pain de Dieu, le Pain Céleste,

qui est la chair de Jésus-Christ, le Fils de Dieu, né ensuite de la race de David et d'Abraham ; je désire le breuvage de Dieu, son sang, qui est la charité incorruptible et la vie sans fin. Si je souffre, ce sera une marque que vous l'aurez voulu : sinon, que vous m'aurez haï. »

Comme la *Lettre aux Romains*, les autres Epîtres sont inspirées par le même esprit ; animées des mêmes sentiments de foi et de charité. Dans toutes, c'est un homme tout embrasé de l'amour de Dieu, vivant des espérances du Ciel, voulant les mériter par ses souffrances, dès lors se félicitant de ses chaînes, désirant accomplir son martyre. Il profite de ses derniers jours, pour témoigner à ses frères sa tendresse, à ses collègues, sa vénération, son zèle contre les hérétiques, les schismatiques et les perturbateurs de la paix. Il rappelle aux fidèles les plus sublimes mystères de la foi, et leur communique à ce sujet les nobles idées qui étaient en lui. Le saint Martyr a donné dans ses Epîtres un abrégé de sa doctrine sur les principaux articles de la Théologie Chrétienne. — A commencer par les Trois Personnes Divines, nous avons sur leur égalité, deux témoignages dans sa *Lettre aux Magnésiens* (n° 13), où il les exhorte d'abord à *s'affermir toujours davantage dans la doctrine du Seigneur et des Apôtres, afin que tout leur profite dans le Fils, le Père et le Saint-Esprit ; ensuite, à être soumis à leur évêque, comme Jésus-Christ l'est au Père suivant la chair, et les Apôtres au Christ, au Père et à l'Esprit*. Ces mots *suivant la chair*, désignent en Jésus-Christ une autre nature divine et céleste par laquelle il est égal à son Père.

Outre cela, nous trouvons, dans toutes *ses Lettres* les témoignages les plus clairs sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa génération éternelle, et sur sa coexistence avec le Père avant tous les siècles. Une fois dans le titre de la *Lettre aux Ephésiens*, et deux fois dans *celle aux Romains*,

Jésus-Christ est appelé *Notre Dieu*. De plus, dans la première, il appelle Jésus-Christ *Dieu existant dans l'Homme, Dieu manifesté dans l'Homme, Dieu porté dans le sein de Marie, et son sang, le sang de Dieu* ; et dans la deuxième, *Notre Dieu Jésus-Christ qui existe dans le Père* ; dans celle aux Tralliens : *Dieu Jésus-Christ* ; je glorifie *Jésus-Christ qui est Dieu*, et vous avez bien fait d'accueillir les *ministres de Dieu le Christ* ; dans celle aux Magnésiens : *Jésus-Christ était avec son Père avant tous les siècles* ; *Il est sa Parole Éternelle, et n'a point été précédé du silence du chaos* ; dans celle à Polycarpe : *Le Christ, étant au-delà du temps, éternel, impalpable, invisible et impassible, s'est fait visible et passible pour nous et a souffert pour nous en toute sorte de manières*.

Nous pourrions produire les témoignages de ce grand Docteur Apostolique sur presque tous les autres dogmes du Christianisme. Nous nous bornons à ceux ci.

Les Lettres *paraphrasées* sont :

- La Lettre aux Ephésiens ;
- La Lettre aux Magnésiens ;
- La Lettre aux Tralliens ;
- La Lettre aux Romains ;
- La Lettre aux Philadelpiens ;
- La Lettre aux Smyrnéens ;
- La Lettre à Polycarpe.

Mais depuis les éditions d'Ussérius et de Vossius, il s'est produit une opinion qui changerait tout le système assez communément adopté. Morin prétend que l'ancienne édition grecque des sept Lettres de S. Ignace représente le texte original dans son intégrité, au lieu que dans la nouvelle édition de Vossius et d'Ussérius, il a été abrégé ou retranché en partie et par là même altéré. Suivant cette nouvelle manière de voir, un copiste, dans la vue d'abrégé, aurait passé par places ce qui lui aurait paru à peu près

superflu, et ainsi ces Lettres se trouveraient raccourcies d'autant. Si cette opinion prenait de la consistance, il faudrait dire que dans aucune des Epîtres de S. Ignace, il n'y a ni interpolation, ni addition aucune, et que toutes sont parfaitement intégrales et authentiques. De la sorte serait justifié le sentiment de ceux qui reçoivent toutes les Lettres de S. Ignace, même les trois latines, dont *une à la Sainte-Vierge et deux à S. Jean l'Evangéiste*. Ce dernier sentiment est celui des savants comme Faber, Roffensis, Driédo, Marianus-Victorius, Canisius, le P. Holloix, et même les Cardinaux Bellarmin, Baronius et Possevin. (Voir Ellies Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques*, t. 1, p. 108.)

Dans tous les cas, les sept Lettres dont il s'agit ici seraient pures de tout mélange et présenteraient le texte véritable de S. Ignace ; seulement il se trouverait un peu tronqué par places. Ce texte serait authentique partout sans être parfaitement intégral partout.

XXXIII-XL bis. — LES LETTRES

DITES INTERPOLÉES, DE S. IGNACE.

Les Lettres *Interpolées* ne sont qu'une explication, une *paraphrase* des Lettres de S. Ignace, faite par quelque auteur ancien, dans le but de rendre les instructions du S. Martyr plus compréhensibles et par là plus fructueuses pour le commun des fidèles. — C'est ainsi que le P. Carrières a paraphrasé l'Écriture-Sainte, afin de la rendre plus intelligible. Dans l'un et l'autre cas, le but est louable ; mais les Hérétiques ont abusé du premier pour essayer de jeter un discrédit sur les Epîtres authentiques de S. Ignace. Ils ont dit *qu'elles avaient été tellement altérées* (par cette paraphrase) *il y a plusieurs siècles, que l'on ne pouvait plus discerner ce qui était véritablement de ce Saint ; et que, dès lors, elles étaient sans autorité.*

Or, les *Sept Lettres* reconnues présentement pour authentiques par toute l'Eglise, n'ont plus rien de commun avec celles qui ont été paraphrasées ou interpolées, et dont on a pu se servir pendant un temps. Qu'on refuse toute autorité, si l'on veut, aux secondes ; mais il y aurait témérité et abus de la raison à contester les premières, qui sont démontrées authentiques et pures de toute parole mélangée et étrangère.

D'ailleurs les interprétations et les anciennes explications de ces *Épîtres* prouvent que, dans tous les temps, même les plus reculés, on les a appréciées et estimées, et qu'on a désiré tirer un profit spirituel de leur lecture bien comprise. — Au surplus, la paraphrase dont il s'agit, ne porte que sur quelques endroits que le Docteur ou Interprète désirait faire mieux entendre ; elle ressemble à une traduction libre, par places ; mais le plus souvent elle respecte le texte primitif et original. On voit que ce docteur suppose que, si l'on n'agréé pas les quelques rares développements qu'il donne au texte, l'on pourra facilement recourir à l'original, et le suivre, comme font habituellement les fidèles. Il y a toute apparence que, dans l'origine, les courts développements ajoutés au texte, étaient distingués par quelque signe, qui empêchait de confondre le texte original avec les explications de l'interprète.

Les plaintes amères des critiques et des incrédules à ce sujet, sont donc dénuées de fondement et laissent subsister les véritables *Épîtres de S. Ignace* avec tout leur éclat.

XLI-LII. — DES AUTRES ÉPITRES

DE S. IGNACE.

Il existe, outre les *Sept Lettres* pleinement authentiques de S. Ignace dont nous avons parlé, plusieurs autres

Épîtres du même martyr, dont voici la nomenclature, avec quelques autres pièces :

Deux Épîtres de S. Ignace à S. Jean l'Évangéliste ;

Une Épître à la Sainte-Vierge, suivie de la Réponse ;

Une à Marie de Cassobolite, précédée de la Lettre de cette Marie ;

L'Épître de S. Ignace aux habitants de Tarse ;

Celle aux Fidèles d'Antioche ;

Celle à Hiéron, diacre de l'Eglise d'Antioche ;

Celle aux Philippiens ;

Eloge de S. Ignace par le Diacre Hiéron ;

Les *Actes du martyre* de S. Ignace, *apud Metaphrasten* ;

Les *Actes* du même martyr par Philon, Caius et Agathopode, au nom de l'Eglise de Syrie.

Les *Lettres* du proconsul *Tibérianus*, de *Pline-le-Jeune*, gouverneur de Bythinie, et de l'*Empereur Trajan*, touchant la persécution des Chrétiens, dans laquelle S. Ignace fut martyrisé.

Trois opinions se sont produites au sujet des Lettres de S. Ignace. Les voici :

1° Les savants qui reçoivent toutes les Lettres de S. Ignace, regardent celles-ci comme authentiques et intégrales. Ces savants sont comme il a été dit, Faber, Driédo. Marianus-Victorius, Canisius, Halloix, et les cardinaux Bellarmin, Baronius, Possevin, etc. Si des textes de Nouveau-Testament et des Épîtres de S. Paul y sont cités, on juge que cela a pu et a dû se faire vers la fin du premier siècle, lorsque depuis longtemps les Ecrits du Docteur des Gentils étaient dans toutes les mains.

2° La seconde opinion est celle de ceux qui les rejettent toutes sans exception, Calvin est le promoteur et le chef de cette opinion, qui a été suivie par les Protestants, les Centuriateurs, par Socin, et même depuis les éditions d'Ussé-

rius et de Vossius, par Saumaise, Blondel et Daillé. Ces hérétiques ont tourné avec passion tous leurs efforts contre ces Éptres qui condamnaient leur hérésie, afin de ruiner leur autorité. Mais leur déraison et leur injustice criante ont été répudiées par grand nombre d'autres protestants.

3° Outre ces deux opinions, il en est une troisième qui prétend tenir le milieu et qui n'attribue à S. Ignace que les Sept Lettres dont il a été parlé précédemment et qui ont été citées par Eusèbe et par S. Jérôme. Cette opinion suppose que dans les autres Eptres il y a des additions ; elle prétend que les éditions de Vossius et d'Ussérius ont rétabli les Sept Lettres de S. Ignace dans leur pureté primitive, en les dégageant des additions qui y auraient été apportées par quelque commentateur des premiers siècles. c'est l'opinion de plusieurs savants, tels que Rivet, Grotius, Petau, Labbe, Cotelier, et de plusieurs autres qui ne paraissent pas avoir bien approfondi cette question.

Que conclure de ces trois opinions opposées ? Il nous semble 1° qu'on ne doit pas hésiter à rejeter la *seconde*, qui est celle de Calvin et d'autres protestants, parce qu'il est évident qu'ils ont voulu proscrire les Éptres de S. Ignace, non par raison, mais par haine de la vérité, qui dans S. Ignace condamnait hautement leurs erreurs. La première opinion, qui est celle des savants éclairés et consciencieux, ne manque nullement de vraisemblance et de probabilité ; elle paraît même la plus fondée en raison ; dans quel but, en effet, d'anciens interprètes ou docteurs auraient-ils pris à tâche d'altérer le texte original de ces Lettres par des explications ou paraphrases, lorsque ce texte paraît assez clair par lui-même ? On a donc lieu de croire que l'édition de Vossius et d'Ussérius est un abrégé, et que les éditions antérieures sont, non un commentaire ou une paraphrase, mais le texte original, intégral et véritable. Il a été bien plus facile d'abrégé que d'ajouter au texte des pensées qui

eussent de la liaison avec ce qui précède et qui fussent empreintes du même style. — Quant à la troisième opinion, accordons, si l'on veut, avec Vossius et Cotelier, qu'il y ait eu réellement des additions ou paraphrases ajoutées au texte de S. Ignace dans toutes ses Lettres ; or, cette paraphrase (si c'en est une, et si on en juge par celle des sept Lettres éditées par Vossius), a lieu assez rarement, très-sobrement et sans toucher au texte même, sans le modifier ; elle n'empêche point les Lettres d'exister dans toute leur intégrité, et avec toute l'authenticité que les Anciens leur ont reconnue. Seulement quelques mots explicatifs sont ajoutés à un chapitre. Si l'on admet cette addition dans les Sept Épîtres ci-devant mentionnées, il paraît nécessaire de la supposer également dans les autres ; car elles portent le même cachet ; il n'y a rien qui ne convienne au siècle et à la personne de S. Ignace. Il n'y est parlé d'aucune hérésie qui n'ait commencé à paraître, soit en germe, soit déjà développée, dans les fausses doctrines de Simon, de Cérinthe, des Ebionites, de Ménandre, des Nicolaites, des Gnostiques, etc. S'il y a des citations de l'Écriture, cela a lieu à la manière de S. Paul ; elles sont tantôt rares, tantôt assez nombreuses. Cependant, selon quelques-uns, il a pu s'y introduire, comme dans les *Constitutions Apostoliques*, quelques phrases ou quelques expressions relatives à des faits nouveaux ou à des dogmes nouvellement déclarés et démontrés. Cette introduction de pensées étrangères dans le texte aurait pu se faire par suite de l'insertion de quelques réflexions ou explications ou annotations d'un interprète ou d'un commentateur. Cela ne serait pas fort étonnant : et cela serait possible sans qu'il y eût eu aucune intention d'altérer ou de changer le texte primitif. En tous cas, l'édition de Vossius et celle de Cotelier qui est la même, nous donne certainement les Épîtres de S. Ignace dans leur pureté première.

Pour les *autres Lettres* du même S. Ignace, comme elles ont été assez connues et citées dans l'Eglise, tout ce qu'on peut dire de plus fort contre elles, c'est qu'elles auraient pu être amplifiées, ornées, paraphrasées au moyen de l'Ecriture-Sainte et de la Tradition du temps, et qu'elles auraient pu être considérées, durant un temps, comme étant véritables et pures de tout mélange d'explication.

LIII. — Quant aux *Actes du martyre de S. Ignace*, ils ont été composés au nom de l'Eglise de Syrie, par *Philon, Caius et Agathopode*, disciples du saint Martyr, qui avaient accompagné leur Evêque depuis la Syrie jusqu'à Rome. Dans ces *Actes*, ils affirment qu'ils rapportent les faits dont ils ont été les spectateurs et les témoins oculaires. Ce monument est reproduit dans le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais, dans S. Antonin (*Chron.*, p. 1, t. 7, c. 1); dans les *Vies des Saints* de Petrus de Natalibus (l. III, c. 64); dans les Martyrologes de Bède, d'Adon, dans Baronius (110, n° 3), etc.

D'autres *Actes du même martyre*, plus étendus, ont été composés plus tard par Métaphraste, et sont reproduits dans Surius et Bollandus, 1 *februarii*.

Les Lettres de *Tiberianus*, de *Pline-le-Jeune* et de *Trajan*, consignées dans les monuments païens, confirment ce que rapportent les Monuments chrétiens touchant la persécution où S. Ignace remporta la couronne du martyre. Les Philosophes ont osé dire que Trajan était trop humain pour exercer la persécution. Or, ces Lettres des Proconsuls persécuteurs donnent un démenti formel à leur assertion, et confirment ainsi l'*Histoire Ecclésiastique*.

LIII-J.IV. — LES APOLOGIES DU CHRISTIANISME
COMPOSÉES PAR LES DISCIPLES DES APOTRES,
Quadratus et Aristides.

Deux catholiques célèbres, élevés à l'école même des Apôtres, *Quadratus et Aristides*, présentèrent des Apologies pour les chrétiens à l'empereur Adrien (vers 120). Le premier, comme le prouve de Valois et comme il paraît par ce qu'en dit Eusèbe (*l. III, c. 37, et l. IV, c. 3*), était disciple des Apôtres et vivait encore avec les personnes que Jésus-Christ avait ressuscitées ou guéries miraculeusement de leurs infirmités. Il possédait le don de prophétie et vécut jusqu'au temps d'Adrien. Eusèbe nous assure que l'Apologie de cet auteur existait encore de son temps (320), et qu'elle faisait connaître l'esprit éminent de cet homme apostolique et la véritable doctrine des Apôtres. Mais il ne nous reste présentement qu'un fragment rapporté par Eusèbe au livre IV, chapitre 3 de son *Histoire*, dans lequel cet auteur dit qu'on ne peut douter de la vérité des Miracles de Jésus-Christ, puisque l'on avait vu les personnes qu'il avait guéries ou ressuscitées, non-seulement dans le temps que Jésus faisait éclater ses miracles, ou pendant qu'il était sur la terre, mais encore longtemps après sa mort : en sorte qu'il y en a plusieurs, dit-il, qui étaient encore en vie de notre temps.

Miltiade (*ap. Eusèb., l. V, c. 17*) met Quadratus au nombre des Prophètes du Nouveau Testament, parce qu'il possédait le don de prophétie comme les filles du diacre S. Philippe. — Cet Apologiste a été cité par Eusèbe de Thessalonique (*apud Phot., cod. 335*) contre André de Crète, par les Ménologes des églises de l'Orient, par le vénérable Bède, etc.

Quant à l'Apologie d'Aristides, que l'on possédait encore

du temps de S. Jérôme, elle se trouve perdue aujourd'hui. Cet Aristides était un philosophe athénien très-éloquent, dit le même S. Jérôme : *Il ne changea point de profession en changeant de religion ; il présenta à l'empereur Adrien, en même temps que Quadratus, un volume en forme d'Apologie, dans lequel il apportait les preuves de notre Religion ; et comme cet ouvrage existe encore aujourd'hui, il fait connaître aux savants la beauté de l'esprit de cet auteur.*

Le même S. Jérôme, dans un autre endroit, fait remarquer que l'Apologie d'Aristides était remplie des idées et des sentiments des philosophes, et que S. Justin, surnommé aussi le philosophe, avait depuis adopté cet ouvrage pour modèle.

LV. — RÉFUTATION DES ERREURS

DE L'HÉRÉSIARQUE BASILIDES

par Castor Agrippa, homme apostolique.

Sous le même empereur Adrien (vers 120) vivait *Agrippa* surnommé *Castor*, homme savant, qui composa un ouvrage très-fort contre les hérésies de *Basilides*. Dans son livre, il réfutait solidement les erreurs de cet hérétique, après les avoir mises à jour et avoir fait remarquer ses fraudes et ses artifices. Il marque, dit Eusèbe, que Basilides avait écrit vingt-quatre livres sur les évangiles ; qu'il avait imaginé des Prophètes qui n'avaient pas existé, et auxquels il avait donné des noms extraordinaires, tels que *Barsabas* et *Barcoph*, dans le dessein d'étonner l'esprit de ceux qui l'écoutaient. Cet hérésiarque enseignait, dit encore le même historien, que *c'était chose indifférente de manger des victimes immolées aux idoles ; qu'il était permis de renoncer à la foi dans la persécution.* A l'exemple de Pythagore, il imposait un silence de cinq ans à ses Disciples.

L'ouvrage d'Agrippa est perdu aujourd'hui, et on n'en possède pas de fragments. — Néanmoins, les Anciens ont plusieurs fois cité ce bel ouvrage apologétique de Castor-Agrippa.

LVI. — LES TRADITIONS APOSTOLIQUES

ET LES EXPLICATIONS DES DISCOURS DU SEIGNEUR

transmises par Papias,

disciple de S. Jean l'Évangéliste.

Papias, évêque d'Hiérapolis, ville de Phrygie, en Asie Mineure, était disciple de S. Jean l'Évangéliste, et compagnon de S. Polycarpe, autre disciple du même Apôtre. Il composa un ouvrage en cinq livres, qu'il intitula : *Explications des Discours du Seigneur*, qu'on trouvait encore du temps de Trithème : aujourd'hui, il n'en reste que quelques fragments dans les auteurs anciens et modernes. Il fut le premier auteur de l'opinion des millénaires, qui prétendaient que Jésus-Christ viendrait régner sur la terre mille ans avant le Jugement, pour rassembler les élus après la Résurrection, dans la ville de Jérusalem et les faire jouir en ce lieu de toutes les délices pendant ce règne temporel de mille ans. S. Irénée, qui a été dans la même opinion, rapporte un fragment tiré du livre quatrième de Papias, où il s'efforce de prouver cette opinion par un passage d'Isaïe et par le chapitre vingtième de l'Apocalypse, où il est dit que les *Martyrs régneront avec Jésus-Christ pendant mille ans* : paroles qui désignent le règne de Jésus-Christ et de son Eglise sur la terre pendant une durée longue et indéfinie. Papias, ainsi que plusieurs Anciens, n'ont pas compris cette manière de parler de la Sainte Écriture, et ont cru à un règne de félicité temporelle, quoique plusieurs autres docteurs fussent d'un sentiment opposé, comme le fait ob-

server S. Justin. C'était donc simplement une interprétation erronée d'un passage incompris de l'Apocalypse, et non une tradition ni une vérité apostolique, comme les Protestants voudraient le faire entendre, pour déprimer l'autorité des Pères. — Eusèbe, citant un passage de la *Préface* de Papias, dit de lui, qu'il a rapporté plusieurs choses qu'il avait apprises par tradition non écrite, telles que sont de nouvelles instructions de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne sont pas consignées dans les *Évangiles*. Il ajoute que cet auteur qui était d'un génie médiocre, avait pris dans le sens littéral ce qui ne devait s'entendre que dans le sens spirituel ou mystique, et avait ainsi donné occasion à l'opinion millénariste dont il vient de parler. Cette opinion était alors du domaine de la controverse : chacun pouvait abonder dans son sens, parce que l'Eglise n'avait encore rien défini sur ce point.

Mais la tradition des Apôtres et des Pères constitue un autre ordre d'idées et de faits. En voici quelque échantillon : — Papias avait appris des filles de Philippe-le-Diacre, qui demeuraient à Hiérapolis, qu'un mort avait été ressuscité en ce temps-là ; et que Barsabas, surnommé le Juste, choisi pour être Apôtre avec S. Matthias, n'avait éprouvé aucune atteinte d'un poison qu'on lui avait fait prendre. Il nous a transmis un nouveau détail sur la mort de Judas l'Isarioth qui, étant tombé de l'arbre auquel il s'était pendu, avait été écrasé par un chariot, et ses entrailles s'étaient répandues. (Sic apud Theophylac., Euthym., Œcumenium.)

Selon Eusèbe, Papias avait recueilli dans ses livres des *Explications qu'Arision*, disciple de Jésus-Christ, avait données à des paroles de Notre-Seigneur, de même que les traditions du vénérable Jean l'Ancien, autre que S. Jean l'Apôtre. Il rapporte que S. Marc avait composé son *Évangile d'après les récits de l'apôtre S. Pierre*, et que c'est pour cette raison qu'il n'a pas gardé l'ordre de l'histoire ; que saint Matthieu avait d'abord écrit son *Évangile* en hébreu, et que

ce livre avait été ensuite traduit en grec. Il citait les premières épîtres de S. Pierre et de S. Jean ; il expliquait l'histoire de la femme adultère accusée devant Jésus-Christ, histoire qui se trouvait dans l'*Évangile selon les Hébreux*. André de Crète cite un passage de Papias où il est dit que les Anges qui sont autour de la terre, sont chargés du soin des choses sublunaires.

Bien que cet auteur primitif ne fût, au rapport d'Eusèbe, qu'un génie médiocre, néanmoins, comme il était observateur et qu'il tenait à multiplier les preuves de la foi en faveur des Gentils, nous avons lieu de regretter la perte de son ouvrage en cinq livres ; nous serions heureux de parcourir les documents nouveaux et inédits qu'il y avait accumulés. Les témoignages réunis par cet esprit simple et droit, satisferaient beaucoup les âmes ordinaires et même les savants, bien qu'ils semblent dédaigner cet auteur.

Il nous a donné une preuve irrécusable de sa magnanimité et de sa force morale, en souffrant à Pergame le martyre pour la foi et en signant ainsi avec son sang le témoignage qu'il a rendu par ses écrits et par sa vie sainte à la vérité historique de l'Évangile.

Comme les hérétiques modernes ont essayé d'éloigner Papias des temps apostoliques, dans le but de diminuer la force de son témoignage, nous devons faire observer qu'il est impossible de changer la date de son histoire ; S. Irénée (*l. v, c. 33*), dit positivement : *Papias Joannis auditor, Polycarpi contubernalis*, et S. Jérôme (*epist. xxix, ad Théod.*), parlant de S. Irénée, dit qu'il était disciple de Papias, l'auditeur de S. Jean l'Évangéliste : *Papiæ, auditoris Evangelistæ Johannis, Discipulus*. Les Martyrologes de Bède, d'Usuard et d'Adon, le Martyrologe Romain, André de Césarée et Anastase Sinaïte, Thrithème l'appellent aussi Disciple de S. Jean l'Évangéliste. De plus, il avait soin d'interroger ceux qui avaient été familiers avec les Apôtres et

avec les Disciples de Jésus-Christ, sur la Doctrine, sur les sentiments et sur les actions de chacun d'eux. — Son livre était donc instructif et serait aujourd'hui très-précieux dans l'Église. — On peut espérer qu'un jour il se retrouvera enfoui comme tant d'autres dans un coin de quelque bibliothèque de la Chrétienté.

LVI (bis). — L'ÉVANGILE DE TATIEN.

Tatien composa un évangile avec les quatre Évangiles canoniques ; il en retrancha les généalogies et tous les passages qui démontrent que Notre-Seigneur est né selon la chair de la race de David. Non-seulement ses sectateurs, mais même les catholiques se servaient de ce livre, sans y soupçonner de fraude ou de retranchement. Il était intitulé : *Diatessarôn*, c'est-à-dire *selon les Quatre Évangélistes*. — (Théodoret, *hær.*, l. I, c. 20 ; Victor Capuanus, *præf. ad Harmoniam Evangelicam*.)

LVII-LVIII. — 1° LES ACTES AUTHENTIQUES DU MARTYRE DE S. POLYCARPE

2° SA LETTRE AUX PHILIPPIENS

SES AUTRES OUVRAGES ;

SES CONFÉRENCES AVEC LE PAPE S. ANICET

(An 70-160 de Jésus-Christ.)

1° Au tome deuxième des *Hommes Illustres* (pp. 123-137), nous avons donné les *Actes du martyre de S. Polycarpe*, l'admirable évêque de Smyrne et le Père de l'Asie, le Disciple de l'apôtre S. Jean, — le docteur qui avait eu pour maîtres plusieurs des Apôtres et plusieurs des personnages qui avaient vu le Seigneur.

Nous avons indiqué les preuves directes et irrécusables qui établissent l'authenticité de ces mêmes *Actes*, dressés d'une manière très-élégante par l'Église même de Smyrne, et adressés sous forme d'Épître aux Églises de Pont. On remarque entre autres choses, dans cette Lettre, le respect profond que l'Ancienne Église témoignait pour les martyrs et pour leurs Reliques ; respect qui contraste singulièrement avec le mépris qu'en font les Hérétiques modernes.

2° Dans sa lettre à Florinus, S. Irénée nous assure que S. Polycarpe avait écrit plusieurs Épîtres aux Églises voisines de la sienne, pour les affermir dans la foi de Jésus-Christ, et d'autres à quelques-uns de ses frères, pour les exhorter. Aujourd'hui nous n'avons de lui qu'une seule Épître, écrite aux Philippiens, citée particulièrement par S. Irénée (*apud Euseb., l. IV, c. 2, et l. III, adv. Hæreses*) ; — par Eusèbe, *ibid.*, par S. Jérôme et par Photius, qui l'ont tous louée et approuvée comme étant de S. Polycarpe. « Il existe une « épître de S. Polycarpe aux Chrétiens de Philippe (y est- « il dit), laquelle est très-achevée et très-propre à faire « connaître le caractère de la foi et la doctrine de vérité à « ceux qui ont soin de leur salut. » Eusèbe ajoute, au livre IV, c. 14, que S. Polycarpe se sert dans cette Épître de quelques témoignages tirés de la première Épître de S. Pierre : ce qui se trouve en effet dans l'Épître que nous avons de S. Polycarpe. S. Jérôme rapporte qu'on lisait cette Lettre dans l'Assemblée des Fidèles d'Asie. (Voyez Photius, *cod.* 126).

On ne peut donc douter que cette Epître ne soit celle qui existait au temps de ces anciens Auteurs. C'est pourquoi les critiques, même les plus difficiles, n'hésitent point à blâmer l'excessive témérité des deux protestants, Blondel et Daillé, qui, malgré ces preuves de témoignages et de raison, malgré la constante Tradition de Smyrne et de toute l'Asie, ont osé la rejeter comme supposée : car enfin

de qui ces Auteurs modernes ont-ils appris que cette Lettre n'était point de S. Polycarpe? Quelles raisons peuvent-ils avoir pour la répudier? Connaissent-ils mieux le style de S. Polycarpe, que S. Irénée, son disciple? Ont-ils plus de lumière sur ce point qu'Eusèbe, que S. Jérôme, ou que Photius? Encore si les raisons qu'ils allèguent avaient quelque solidité, on pourrait les mettre en balance avec l'autorité de ces Anciens; mais elles sont si faibles qu'elles ne méritent pas qu'on s'y arrête.

On cite encore quelques autres ouvrages de S. Polycarpe comme une *Lettre à S. Denys l'Aréopagite*, louée par Suidas; un *traité de l'Union de S. Jean*, qu'on dit exister encore aujourd'hui; quelques passages sur les Evangiles, cités par Feuardent. — S. Pionius, *in Actis*, les Grecs, *in Mæneis*, les Ménéloges des Orientaux, témoignent que S. Polycarpe avait eu pour premier maître un appelé *Bucolaüs*, évêque de Smyrne, homme éminent par sa doctrine et par sa sainteté. Il était né vers l'an 55, il avait conversé avec tous les Apôtres, suivant S. Irénée; il est mort à l'âge de 86 ans, vers l'an 160 de Jésus-Christ, après avoir fait le voyage de Rome au commencement du pontificat d'Anicet, avec qui il eut une *conférence sur la question de la fête de Pâques*; mais ayant tous deux jugé à propos d'observer chacun leur coutume particulière, ils communiquèrent l'un avec l'autre, et le pape Anicet, pour faire honneur à S. Polycarpe, le fit célébrer à sa place dans son Eglise.

LIX. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

DIVISÉE EN CINQ LIVRES

Par Hégésippe, auteur hébreu.

(An 95-160).

Hégésippe, historien ecclésiastique, vint au monde vers

la fin des Temps Apostoliques. Il quitta la religion des Juifs dans laquelle il était né pour embrasser le Christianisme. Il vint à Rome sous le Pontificat du pape Anicet et y séjourna jusqu'à celui d'Eleuthère. Il est le premier auteur après les Apôtres, qui ait composé un corps d'histoire Ecclésiastique, qu'il divisa en cinq Livres et qu'il intitula : *υπομνηματα των εκκλησιαστικων πραξεων* : c'est-à-dire *Mémoires des Faits Ecclésiastiques*. (Apud Euseb., Gobarum et Phot., c. 232.) Il y rapporte les faits qui se sont accomplis dans l'Eglise depuis la Passion de Jésus-Christ jusqu'à l'an 133, temps auquel il vivait.

Cet ouvrage était écrit *avec une grande simplicité, parce qu'il voulait, dit S. Jérôme, imiter le style de ceux dont il écrivait la vie*. Il montrait dans cette histoire la suite de la Tradition, et il faisait voir que, malgré le grand nombre d'hérésies que l'on avait déjà vues éclore, aucune église particulière n'avait encore embrassé l'erreur, mais que toutes conservaient soigneusement ce qui avait été enseigné par Jésus-Christ et par les Apôtres. En disant que *jusqu'à la fin des temps apostoliques, l'Eglise avait été vierge*, il entendait qu'elle n'avait point été encore déchirée par les Hérésies, et que tous ceux qui avaient porté le nom de Chrétiens, avaient eu constamment la même foi, au lieu qu'après ce temps les Hérésiarques divisèrent les Chrétiens, déchirèrent l'Eglise, et établirent les hérésies et les schismes. — Dans le dessein de se convaincre de cet état de l'Eglise primitive, il avait parcouru les principales Eglises de l'Orient et de l'Occident, et avait demeuré près de vingt ans à Rome, dans l'Eglise-Mère, près du premier Pontife de tous les chrétiens.

Mais des cinq Livres d'Hégésippe, il ne nous reste plus que quelques fragments, qu'Eusèbe a insérés dans son *Histoire Ecclésiastique*, et qui sont précieux, puisque l'auteur a vécu au temps des derniers Apôtres, et avec leurs disci-

ples immédiats. Ces fragments sont au nombre de cinq :

1° Dans Eusèbe (*l. II, c. 23*), la narration du martyre de *S. Jacques-le-Mineur, premier évêque de Jérusalem.*

2° (*L. III, c. 20*), celle de la recherche des parents de Notre-Seigneur, par Domitien ; ce tyran se fit amener les descendants de David, enfants de S. Jude, frère de Notre-Seigneur ; mais il les trouva si pauvres et si éloignés de rien entreprendre contre l'Empire, qu'il les laissa en repos.

3° (*Ibid., c. 32*), Hégésippe rapporte le martyre de S. Siméon, fils de Cléophas, évêque de Jérusalem, crucifié sous l'empire de Trajan ; et il ajoute que jusqu'à ce temps l'Eglise avait été vierge ; mais après la mort de ceux qui avaient vu et entendu Jésus-Christ, les premiers Hérésiarques avaient commencé à publier hautement leurs erreurs.

Le quatrième fragment touchant Antinoüs, que l'empereur Adrien avait fait mettre au nombre des dieux, n'est rapporté au livre IV, chapitre VIII, que pour montrer que Hégésippe vivait après le temps d'Adrien.

Le cinquième fragment est rapporté au livre IV, chapitre XII. Hégésippe y parle du voyage qu'il avait fait à Rome en passant par Corinthe, où il avait vu *Primus* qui en était évêque. Il y décrit l'élection de S. Siméon en la place de S. Jacques : il y fait mention d'un nommé *Thébutis*, qu'il dit avoir été le premier qui eut déchiré l'Eglise par ses erreurs et par son ambition, irrité qu'il était de ce qu'on ne l'avait pas choisi pour l'épiscopat. Il fait observer que ce Thébutis avait tiré ses erreurs des sept sectes qui se trouvaient parmi les Juifs, de même que parmi les autres Hérétiques.

Eusèbe ajoute, *l. 4, c. 22*, que Hégésippe rapporte des passages tirés de l'*Évangile des Hébreux*, et qu'il parle de plusieurs Traditions des Juifs : *Nonnulla item ex Hebræorum Evangelio et ex Hebraica Lingua profert in medium, satis per hæc aperte significans se ex Hebræis ad Christi fidem transisse.*

Il remarque aussi qu'il cite les Proverbes de Salomon, aussi bien que S. Irénée, sous le nom de *La Sagesse*, et qu'il fait mention de plusieurs livres apocryphes composés par les Hérétiques de son temps.

Voilà tout ce qui nous reste des cinq Livres de l'*Histoire d'Hégésippe*. Cet historien était estimé d'Eusèbe de Césarée et des Anciens Catholiques. Ils le jugeaient digne de foi et de confiance. C'est en vain que nos hérétiques modernes voudraient le mépriser et obscurcir le monument qu'il nous a laissé. Nous savons que leur opinion est un jugement intéressé, et qu'ils ne s'efforcent de le faire considérer comme indigne de foi, que parce qu'il rapporte et établit clairement la Tradition catholique de l'Église primitive, qu'ils ont eu la sottise de rejeter. Le siècle d'Eusèbe avait divers autres monuments historiques, dont nous sommes privés, par lesquels il a constaté que ce que S. Hégésippe avait écrit était vrai et parfaitement exact. Les savants, et notamment le Père Halloix et le Père Petau, ont réfuté les futiles objections des Protéstants contre quelques circonstances de la narration de cet historien.

Nous avons sous le nom d'Hégésippe une *Histoire de la Guerre des Juifs et de la Prise de Jérusalem*, divisée en cinq livres, qui a été donnée au public plusieurs fois, et principalement à Cologne avec les notes de Galterius l'an 1559, imprimée dans un recueil d'ouvrages de Pères, donné par Laurent de La Barre en l'année 1583 et dans la *Bibliothèque des Pères* de la Bigne et suivantes. Mais on pense que cet ouvrage est d'un autre *Hégésippe*, qui aurait vécu au quatrième siècle ; selon d'autres auteurs, ces cinq livres de la *Ruine de Jérusalem*, commencés par Hégésippe, auraient été continués ou plutôt simplement retouchés ou annotés par un autre historien, qui écrivait après le règne de Constantin. Ses notes, mises d'abord à côté du texte du

manuscrit, seraient ensuite, par la faute des copistes, passées dans le texte même.

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire Ecclésiastique* d'Hégésippe est un très-remarquable monument primitif qui, étant écrit sous les yeux des contemporains, prouve démonstrativement la vérité des faits de Jésus-Christ et des Apôtres.

LX. — ACTES DE CASSIUS-PRIMIANUS-
LONGINUS,

Soldat cappadocien, et de ses Compagnons.

Cette Relation est citée avec éloge dans les divers agiographes de l'Orient et de l'Occident. Elle a été découverte à Jérusalem par Hésychius, qui l'a rapportée et accompagnée du panégyrique de S. Longin.

LXI. — ACTES DE S. DOMNINUS, l'un des premiers Disciples de Jésus-Christ ; compagnon de S. Pierre, institué par le prince des Apôtres, archevêque de Salone ; martyr de Jésus-Christ avec quarante autres Chrétiens. (*Voir Hom. Illustr., t. II, p. 59-68.*)

LXII. — ACTES DE S. BARSIMÉE, de S. *Sarbellius*, et de sainte *Barbea-Constantia*, martyrisés sous l'empire de Trajan.

LXIII. — ACTES DE S. PHILÉMON, et de sainte *Appia*, martyrs, composés par les Orientaux.

LXIV. — ACTES DE S. ZOZIME, martyr en Asie, sous le règne de Trajan.

LXV. — ACTES DE S. HYACINTHE, chambellan de l'Em-

pereur Trajan, disciple des Apôtres, martyr sous le règne de Trajan.

LXVI-LXVIII. — ACTES DE S. AUSTREMOINE, premier apôtre et évêque d'Auvergne ; — de *S. Gaiien*, évêque de Tours ; de *S. Trophime*, évêque d'Arles ; — de *S. Paul* (Sergius Paulus), évêque de Narbonne ; — de *S. Saturnin*, évêque de Toulouse ; — de *S. Martial*, évêque de Limoges.

LXIX. — ACTES DE S. URCIN, disciple de S. Pierre, premier apôtre et premier évêque de Bourges, qui reçut de S. Pierre sa mission avec les Hommes Apostoliques précédents.

LXX. — ACTES DE S. NICASIUS (S. Nicaise), premier évêque de Rouen ; — et de ses compagnons, *S. Quirinus* et *S. Scubiculus*.

LXXI. — ACTES DE S. EUTROPE (S. Eutropius), prince babylonien, apôtre de la Saintonge et évêque de Saintes.

LXXII. — ACTES DE S. LÉONCE et de ses compagnons, *S. Hypatius* et *S. Theodulus*, martyrs à Tripoli, en Afrique.

LXXIII. — NOTICE HISTORIQUE de S. *Eleutherius*, pape, et de S. *Lucius*, roi dans la Grande-Bretagne, voisins des temps apostoliques et martyrs de la foi.

LXXIV. — ACTES DES ONZE MILLE MARTYRS D'ARMÉNIE, sous le règne d'Adrien.

LXXV. — ACTES DE S. TIMON, l'un des Soixante-Douze Disciples, et de ses *six compagnons*, martyrs.

LXXVI. — ACTES DE S. AUXIBIUS, archevêque de Soles, en Chypre, et de ses compagnons.

LXXVIII. — ACTES DE S. AMATOR, ou *Sirack*, et de *sainte Seraphia*, son épouse, surnommée la *Véronique de Jérusalem*.

LXXIX. — ACTES DE S. MAXIMIN, l'un des Soixante-Douze Disciples, — de S. *Celydonius*, de S. *Parménas*, dans ceux de S. Lazare.

LXXX. — MÉMOIRE SUR LE MARTYR DE S. NICOMÈDES, prêtre de Rome, en partie tirée de *Marcellus*, auteur des Temps Apostoliques.

LXXXI. — HISTOIRE DE S. JOSEPH-LE-CHARPENTIER, d'après les traditions primitives.

LXXXI (*bis*). — MONUMENTS du premier siècle sur S. *Paul et sainte Thècle*, illustre vierge martyre. Ces monuments ont été recueillis et rédigés par *Basile*, évêque de Séleucie.

Voyez les preuves et les témoignages, qui sont en tête de l'*Histoire de sainte Thècle*, et qui en établissent solidement l'authenticité et la véracité.

LXXXII. — LES ACTA SANCTORUM MARTYRUM PROCESSI ET MARTINIANI; ces *Actes* sont généralement suivis comme authentiques par les agiographes et les historiens ecclésiastiques; nous en avons donné l'abrégé au *tom. 1^{er} des Hom. Illustr.*, p. 518.

LXXXIII. — LES ACTES DE SERGIUS PAULUS, proconsul romain, premier évêque de Narbonne, dans les Gaules. — L'*Histoire* de l'épiscopat de S. Paul de Narbonne et de

S. Aphrodisius, est consignée dans les *Acta Sanctorum*, au 22 mars, p. 373. — Elle est conforme à la commune Tradition de l'Orient et de l'Occident, et notamment à celles des églises de Narbonne, de Béziers et d'Avignon, dont S. Paul est le fondateur.

LXXXIV. — LES ACTES DE S. PÉRÉGRINUS, disciple de S. Pierre, apôtre de Sicile ; il y est rapporté comment il a délivré ce pays de l'obsession du Démon et des funestes effets de sa tyrannie.

LXXXV. — LES ACTES DE S. BARSIMÉE, apôtre en Mésopotamie, ont été insérés dans les *Ménologes des Eglises d'Orient*, 25 janvier.

LXXXVI. — LES ACTES DU SAINT DOCTEUR GAMALIEL se trouvent, partie dans les *Actes des Apôtres* et dans la *Tradition primitive*, et partie dans la *Relation de Lucien*, prêtre de Caphargamala.

LXXXVII. — LES ACTES DU SÉNATEUR NICODÈME se trouvent, partie dans l'*Evangile de S. Jean*, et partie dans les *Mémoires de Ponce Pilate*, appelés les *Acta Pilati*.

L'*Evangelium Nicodemi* a été composé par Nicodème et par Joseph d'Arimatee, à la prière de Pilate qui leur demanda un rapport sur les circonstances de la Passion de Jésus-Christ, afin de le joindre à sa propre *Relation*, et d'adresser le tout à l'empereur Tibère. Ce rapport a été fait, comme l'avait demandé le Gouverneur, fut joint à celui de Pilate, et fut appelé les *Acta Pilati*. Lorsqu'on le détachait de ce mémoire, on l'appelait simplement l'*Evangile de Nicodème*.

LXXXVII (*bis*). — LES ACTES DE S. SATURNIN, disciple de Jésus-Christ, associé aux Grands Apôtres, premier apô-

tre et premier évêque de Toulouse, dans les Gaules. — Ces *Actes* sont cités par les Anciens, notamment par S. Grégoire de Tours, qui (*hist.*, l. 1, c. 30, et de *gl. mm.*, c. 27, 28) place S. *Saturnin* avec S. *Denys*, et S. *Martial* au premier siècle, au siècle de Jésus-Christ et des Apôtres ; par là, S. Grégoire de Tours réforme et corrige ce qu'il a dit ailleurs de contradictoire à ces traditions.

Cette *Observation importante* doit être placée ici contre les critiques modernes qui, au moyen d'un mot équivoque de cet historien, ont voulu bouleverser toute l'histoire des premiers temps, des Bréviaires des Gaules, d'Espagne, de Rome, etc.

LXXXVIII. — LES ACTES DE ZACHARIE, disciple des Apôtres, évêque de Vienne dans les Gaules, ont été insérés en abrégé dans le Bréviaire de cette église.

LXXXIX. — CHOLEM ou mémoire d'un Syrien sur l'origine, les vertus et la mort de *Claudia Procula*, épouse de *Cnéius Pontius Pilatus*, gouverneur et juge de Jérusalem. — Cet écrit renferme l'éloge de *Polydorus*, oncle de *Procula*, et marque que la femme de Pilate était fille de *Maximus Olybrius* et de *Veturia Calana*, et qu'elle mourut à Arimathée, après être venue passer ses derniers jours en Judée. — (Voir sa *Notice*.)

XC. — LES ACTES DE S. FIRMIN, apôtre des villes d'Albi, d'Agen, de Beauvais ; des provinces méridionales des Gaules, premier évêque d'Amiens et martyr de la foi. Ses reliques sont conservées à Amiens. — Son histoire se rattache à celle des autres Hommes Apostoliques envoyés dans les Gaules par S. Pierre et par S. Clément.

XCI. — MONUMENT historique, commémoratif de l'épiscopat de S. *Anatole*, à Milan et à Brescia.

XCII. — LES ACTES DE S. TROPÈS, chevalier romain, l'un des grands officiers du palais impérial de Néron, — témoin oculaire des miracles de S. Pierre et des Apôtres, confesseur et martyr de la foi. Ces actes sont reconnus et suivis par tous les Docteurs. — (Voyez *les hom. illust.*, t. 1, p. 220-235.)

XCIII. — LES ACTES DE S. PUDENS, sénateur romain, père des saintes vierges Praxèdes et Pudentienne, premier hôte de S. Pierre et de Saint Paul, associé aux Soixante-Douze Disciples pour annoncer la foi, martyr de Jésus-Christ sous Néron. — Ces Actes sont suivis en Orient, dans les Ménologies, et en Occident dans les Martyrologes, au 18 mai.

XCIV. — LES ACTES DE S. URCICIN, médecin de Ravenne, martyr de Jésus-Christ. (*An 20-67 de J.-C.*)

XCV. — LES ACTES DE CAÏUS-CORNELIUS, centurion romain, résidant dans le garnison de Capharnaüm.

XCVI. — LES ACTES DE CAÏUS-OPPIUS, aussi centurion romain, résidant à Jérusalem, témoin des prodiges du Calvaire lors de la mort du Christ, docteur illustre dans l'Eglise primitive, troisième évêque de Milan, décédé confesseur de la foi.

XCVII. — LES ACTES DE S. CORNEILLE DE CÉSARÉE, centenier d'une compagnie romaine d'infanterie, dans la *Cohorte Italienne*. Il reçut S. Pierre à Joppé, fut baptisé et confirmé par le Saint-Esprit avec ses amis et toute sa famille. Encore aujourd'hui, on montre à Césarée sa maison, qui est convertie en Eglise. Il fut évêque de *Césarée*, puis de *Scepsis* où il mourut en paix. Ces Actes sont suivis par les Eglises d'Orient et d'Occident.

XCVIII-XCIX. — LES ACTES DU MARTYRE DE SAINT GERVAIS ET DE S. PROTAIS, de leur père, S. *Vital*, homme consulaire, et de la noble dame *sainte Valérie*, leur mère ; de S. *Celse* et S. *Nazaire*, dans la persécution de Néron. — Ces *Actes* ont été d'abord écrits par le célèbre Philippe de Milan, au temps des Apôtres ; puis augmentés par S. Ambroise, mentionnés dans les *Actes de S. Eventius et de S. Syrus*, dans ceux de S. *Caius-Oppius* ; enfin on les voit reproduits par tous les historiens et par les auteurs des *Vies des Saints*.

C. — LA NOTICE HISTORIQUE DE S. HIÉROTHÉE, disciple des Apôtres, évêque d'Athènes et maître de S. Denys l'Aréopagite (an 30-75), n'est que la tradition primitive du premier siècle, consignée dans les écrits de S. Denys et des Hommes Apostoliques.

CI. — LE RECUEIL DES ÉLÉMENTS DE THÉOLOGIE, par S. *Hiérophée*. — S. Denys l'Aréopagite en a donné plusieurs extraits dans son *Traité des Noms Divins*, c. 2, n^{os} 9 et 10.

CII. — MÉMOIRE DE VISBIUS SUR S. DENYS, et l'ouvrage appelé : *L'Antique Passion de S. Denys*. — Les *Actes de S. Rusticus et de S. Eleutherius*.

CIII. — LES MÉMOIRES de *Sanctinus et d'Antoninus*, deux saints contemporains de S. Denys. — (Voyez des extraits de ces divers Actes dans l'*histoire de S. Denys ; Hom. Illus.*, t. I, p. 333, etc.)

CIV. — NOTICE HISTORIQUE DE S. NARNUS, disciple des Apôtres, évêque de Bergame, — tirée des anciens monuments de cette ville.

CV. — LES ACTES DE S. JULIEN, DU MANS, ont été rédigés sur les monuments traditionnels du premier siècle, par le moine *Lethaldus*. Celui-ci n'a fait que réunir et coordonner les éléments de la tradition primitive.

CVI. — LES ACTES DE S. MONTANUS, martyr, disciple des Apôtres, commencent par ces mots : *Montanus miles et civis Romanus...*; ils sont cités, approuvés et suivis par tous les Ecrivains, même ceux de la plus grande autorité. — Ils ont été écrits sous le règne d'Adrien, ainsi que beaucoup d'autres, par S. Eusébius : « *Cet auteur, disent les Actes, écrivit ensuite la relation de presque tous les martyrs qui eurent lieu tant à Rome que dans toute l'Italie.* » (Voir *Hom. Ill.*, t. I, p. 372.)

CVII. — LES ACTES DE S. HERMAGORAS et de plusieurs saints martyrs. (*Ibid.*, p. 386.)

CVIII. — LES ACTES DE S. CLARUS et de ses six compagnons, disciples des Apôtres, fondateurs de plusieurs chrétiens, martyrs de Jésus-Christ.

CIX. — LES ACTES DES SEPT DISCIPLES DE S. JACQUES-LE-MAJEUR, apôtres de l'Espagne, savoir : des SS. *Torquatus*, *Ctésiphon*, *Secundus*, *Indalésius*, *Cécilius*, *Hésychius*, et *Euphrasius*, etc. (Voyez leur notice, au livre des *Hom. Illustr.*, t. I, p. 407.)

CX. — ACTA SANCTI SECUNDI (*Apud Boll.*, 30 martii, p. 800, et 15 februarii, p. 820.)

CXI. — ACTES DE S. EUGÉNIUS, compagnon de S. Denys l'Aréopagite, évêque de Tolède, martyr de Jésus-Christ.

CXII. — ACTES DE S. RÉGULUS (ou S. Rieule, évêque de

Senlis, après avoir suivi S. Jean l'Évangéliste, et ensuite S. Denys dans les Gaules. — (Voir *Hommes Illustres*, t. 1, p. 423.)

CXIII. — ACTES DE S. NÉRÉE ET DE S. ACHILLÉE, disciples de S. Pierre, martyrs de la foi ; — de S. *Marcellus* et de S. *Apuleius*, également disciples de S. Pierre et martyrs de Jésus-Christ.

CXIV. — ACTES DE S. ROMULUS, évêque de Fésoles, en Toscane, et de ses *Compagnons*, martyrs sous le règne de Domitien. — Les *Actes* actuels ont été composés avec les anciens, écrits au temps de S. Romulus.

CXV. — ACTES DE S. EVELLIUS, conseiller de l'Empereur Néron, l'un des grands officiers de sa Maison, confesseur et martyr de Jésus-Christ.

CXVI. — ACTES DE S. PRIMUS, et de ses *Compagnons*, dans les *Acta Sanctorum*, ad X maii diem.

CXVII. — ACTES DE S. FRONT OU S. FRONTON, frère du Consul Fronton, disciple de S. Pierre, puis premier évêque de Périgueux ; — et de S. *Georges*, son compagnon, premier évêque du Puy, en Velay.

CXVIII. — ACTES GRECS ET LATINS, DE S. EUSTACHE, et de ses *Compagnons*, martyrs. (Voyez *Hom. Ill.*, t. 1, p. 455, etc.)

CXIX. — ACTES DE S. TERENTIANUS, évêque de Todi, martyr de Jésus-Christ, au premier siècle (an 40-70).

CXX. — ACTES DE S. GABINUS, de S. *Crispulus* et de S. *Crescentianus*, Disciples des Apôtres, et martyrs.

CXXI. — ACTES DE S. MEMMIUS, apôtre et évêque de *Châlons-sur-Marne*, et de ses Compagnons ; — composés d'après la Tradition primitive, scripturale et orale.

CXXII-CXXIII-CXXIV. — ACTES DE S. SAVINIEN, premier évêque de Sens ; — de *S. Potentien*, premier apôtre et évêque de Troyes, en Champagne ; — de *S. Altinus*, premier évêque d'Orléans ; — tous disciples des Apôtres et martyrs de Jésus-Christ (an 40-70 de J.-C.). Ces *Actes* ont été retouchés et augmentés par les auteurs ecclésiastiques, qui ont traité de chacun de ces Apôtres, et qui ont cherché à réunir tous les détails de la Tradition.

CXXV. — ACTES DU MARTYR DE S. ARISTÉE, évêque de Capoue, et de *S. Antonius*, jeune chrétien.

CXXVI. — ACTES DE S. CÉSAIRE, diacre, et de plusieurs martyrs (an 40-100).

CXXVII. — ACTES DE S. TIMOTHÉE ET DE S. APPOLLINAIRE, disciples des Apôtres et martyrs de Jésus-Christ, à Reims, sous l'empire de Néron.

CXXVIII. — ACTES DE S. FAUSTINUS ET DE S. IOVITA, et de leurs Compagnons, martyrs de Jésus-Christ.

CXXIX. — ACTES DE S. CHÉRON (*S. Caraunus*), patrien, apôtre de Chartres, martyr de la foi, sous Domitien.

CXXX. — ACTES DE S. APPOLLONIUS, évêque de Bresse, baptisant douze mille hommes.

CXXXI. — ACTES DE S. ALEXANDRE, de Bresse, martyr sous Néron.

CXXXII - CXXXIII. — ACTES DE CHACUN DES SIX

APÔTRES DES GAULES : *S. Gatien*, évêque de Tours ; — *S. Austremoine*, évêque de Clermont ; — *S. Trophime*, évêque d'Arles ; — *S. Austrégésile*, évêque de Bourges ; — *S. Maximin*, évêque d'Aix ; — *S. Eutrope*, évêque de Saintes ; etc.

CXXXIV. — ACTES DE S. QUENTIN (*Sancti Quintini*), apôtre d'Amiens et martyr de Jésus-Christ.

CXXXV. — ACTES DE S. PTOLÉMÉE ET DE S. ROMAIN, disciples des Apôtres et martyrs de Jésus-Christ (an 51 de J.-C.). — Ces actes sont regardés comme très-authentiques.

CXXXVI. — LES ACTES DU MARTYRE DE TITUS FLAVIUS CLÉMENS, Consul Romain, proche parent de l'empereur Domitien, se sont trouvés rédigés par des auteurs païens. Ceux qu'écrivirent à son sujet les *Notarii* de l'Église ont été perdus.

CXXXVII. — LES ACTES, très-authentiques, du martyr de *S. Alexandre I^{er}*, pape ; — de *S. Eventius*, prêtre de Rome ; — de *S. Théodule*, de *S. Hermès*, préfet de Rome ; — de *S. Quirinus*, tribun militaire, de plusieurs nobles et de plusieurs sénateurs de la ville de Rome. (Voyez *Hom. Ill.*, t. 1, p. 600, etc.)

CXXXVIII. — LES ACTES DE S. ASPREN, évêque de Naples. (an 60 de J.-C.)

CXXXIX-CXL. — LES ACTES ou *Notices historiques*, de *S. Lin*, de *S. Clet*, de *S. Clément*, de *S. Hygin*, et des autres premiers papes, existent et sont rédigés d'après les monuments Traditionnels, écrits du premier siècle.

CXLI. — *Il existe deux Décrétales de S. Hygin, dans lesquelles ce Pontife prescrit, entre autres choses, qu'on ne pourra employer à des usages profanes les matériaux qui auront une fois servi à des oratoires.*

CXLII. — *Les Actes des Saints martyrs, LONGINUS, MÉGISTUS et ACESTUS, etc., sont compris dans les Actes du martyre de S. Paul. — C'est ainsi que plusieurs milliers de saints et de martyrs du premier siècle sont renfermés dans d'autres Actes de saints de la même époque.*

CXLIII. — LES ACTES DE S. ROMULUS, préfet de la Cour Impériale de Trajan ; — du *Comte Eudoxius* ; — de onze cent quatre soldats, martyrs de Jésus-Christ.

LES ACTES DE S^{te} SÉRAPHIA, surnommée *la Véronique de Jérusalem*, épouse de S. Amator ou Sirack, ont été mentionnés ci-devant en parlant de son mari.

CXLIV. — LES ACTES DE S^{te} MARCELLA, la suivante de S^{te} Marthe. — On lui attribue *la Vie de S^{te} Marthe*, sa maîtresse.

CXLV. — HISTOIRE DE LA VIE DE S^{te} MARTHE, par *Marcella*, sa suivante.

CXLVI-XLVIII. — ACTES DE S^{te} MADELEINE, dans lesquels se trouvent ceux de S. Lazare, son frère ; de S^{te} Marthe, sa sœur ; de S. Maximin, l'un des Soixante-Douze Disciples ; de S. Célydonius ; de S. Parménas, etc.

ACTES DE S^{te} EUTYCHIA, de S^{te} Hermione et de S^{te} Mariamne ; toutes trois, filles de S. Philippe, apôtre ; vierges-martyres.

MÉMOIRE SPÉCIAL SUR LA MORT DE S^{te} PÉTRONILLE, vierge,

filie de S. Pierre, par *Marcellus*, disciple du même apôtre.

MÉMOIRE SPÉCIAL SUR LE MARTYRE DE S^{te} FÉLICULE, vierge, et sur celui de S. *Nicomède*, prêtre de Rome, par le même *Marcellus*. — Ces trois mémoires ont été indiqués précédemment.

CXLIX. — LES MONUMENTS DES CATACOMBES DE ROME nous ont conservé les noms de plus de trente matrones romaines qui avaient embrassé la foi dans les Temps Apostolique (v. *Fem. Ill.* p. 508) et un bon nombre de personnages chrétiens de la même époque.

CL. — ACTES DE S^{te} BÉRÉNICE OU VÉRONIQUE Syrophénicienne, *Hémoroïsse*, qui a attesté hautement le Pouvoir Miraculeux de Jésus-Christ, par l'érection de la statue en bronze du Christ, à Césarée de Philippe, sa patrie.

CLI. — ACTES DE S^{te} PHOTINE, la *Samaritaine de l'Evangile*, de ses sœurs et de ses fils, martyrs. (V. *SS^{tes} Fem.*, p. 333 et suiv.)

CLII. — ACTES DE S^{te} SYMPHOROSE, de *Gétulius*, son mari, et de ses sept fils, disciples des Hommes Apostoliques, et martyrs. (V. *Ibid.*, p. 353 et suiv.)

CLIII. — ACTES DE S^{te} PRISCA, noble vierge romaine, de famille Consulaire, martyre de Jésus-Christ, sous l'empire de Claude. — Ces Actes ont été composés par le célèbre écrivain catholique, *Julius Africanus*, et conservés dans l'Eglise par les *Notarii* de S. Clément de Rome.

CLIV. — ACTES DE S^{te} IRÈNE, princesse Byzantine, disciple des Apôtres, martyre de Jésus-Christ. — *Licinius*, son père, se convertit à l'Evangile avec trois mille autres Païens. (An de J.-C. 45-65.)

CLV. — ACTES DE S^{te} SABINE, illustre dame romaine, — et de S^{te} *Sérapia*, vierge chrétienne, contemporaine des Hommes Apostoliques, — martyres de la foi (an de J.-C. 60-118.)

CLVI. — ACTES DE S^{te} AFRA, épouse du proconsul Italicus, martyre à Brescia, en Italie (an 70-120).

CLVII-CLVIII. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} XANTIPPA, dame espagnole, épouse du gouverneur Probus ; — de S^{te} *Sarra* et de S^{te} *Polixène*, vierges chrétiennes, disciples des Apôtres.

CLIX. — ACTES DE S^{te} SOPHIE et de *ses trois filles*, vierges romaines, martyres sous le règne d'Adrien.

CLX. — ACTES DE S^{te} SÉBASTIENNE, illustre vierge de Thrace, disciple des Apôtres, martyre de la foi sous Domitien (an 38-91.)

CLXI — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} IPHIGÉNIE, princesse royale d'Ethiopie, consacrée vierge à Jésus-Christ par l'apôtre de S. Matthieu, avec deux cents autres vierges *Ethiopiennes*.

CLXII. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} CÉLÉRINA, *sénatrice*, femme d'un proconsul d'Espagne.

CLXIII. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} SABINELIA, dame romaine.

CLXIV. — ACTES DE S^{te} MASTIDIA (ou S^{te} *Mâthie*), illustré vierge de Troyes (an de J.-C. 70-100). Cette notice est fondée sur la tradition orale et écrite des Anciens.

CLXV. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} VILLA, dame gauleoise (an 46 de J.-C.).

CLXVI. — ACTES DE S^{te} PRAXÈDES et de S^{te} PUDENTIENNE, de leur frère *S. Novatus*, et de leur père *S. Pudens*, sénateur romain.

CLXVII. — ACTES DE S^{te} MARTINE, vierge romaine, martyre de Jésus-Christ.

CLXVIII. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} SIDONIA, d'après les monuments traditionnels primitifs, — de la Géorgie.

CLXIX. — ACTES DE S^{te} JUSTINE, noble vierge romaine, martyre sous la tyrannie de Néron, avec plusieurs autres chrétiens.

CLXX. — ACTES DE S^{te} CANDIDA, veuve napolitaine, disciple de l'apôtre *S. Pierre* (an 43-60).

CLXXI. — NOTICE HISTORIQUE DE S^{te} PLAUTILLA, femme consulaire, mère de *Flavia Domitilla*, disciple des Apôtres.

CLXXII. — NOTICE SUR S^{te} FLAVIA DOMITILLA, parente de l'empereur Domitien, martyre de la foi avec plusieurs autres chrétiens : avec les consuls *Flavius Clémens*, *Acilius Glabrio* ; avec *Ponponia Græcina* ; *S. Victorinus* et *S. Nicomèdes*, *S. Nérée* et *S. Achillée*, *S^{te} Euphrosina* et *S^{te} Théodora*. — Elle est composée avec les pièces originales, et avec d'autres mémoires authentiques, païens et chrétiens.

CHAPITRE VI

LES MONUMENTS LITTÉRAIRES, CHRÉTIENS

DES HÉRÉTIQUES DU PREMIER SIÈCLE

CONCERNANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES

Il est constaté que les premiers Hérétiques, qui commencèrent à dogmatiser dès les Temps Apostoliques, ont altéré les Livres Saints et les Monuments Traditionnels, en les transcrivant, en les retouchant, en les modifiant, en cherchant à les accommoder à leur sens hétérodoxe. Il est évident que, dès lors, les livres retouchés par eux ne contiennent plus la saine doctrine des Apôtres, bien que le récit des faits demeurât identique.

Il importe, d'autre part, de constater également cet autre fait : c'est que, dans les écrits hérétiques, la partie historique était généralement respectée, conservée intacte, tant à cause de la notoriété publique, que parce qu'elle ne semblait pas gêner l'hérésie. Cette non-altération des récits ou des faits historiques est pour nous un point capital.

Il est arrivé, en outre, que les Hérétiques ont eux-mêmes composé divers Ecrits historiques, d'après les Traditions

Primitives et en conformité avec les Monuments catholiques (excepté dans certains points doctrinaux). Ces derniers écrits des Hérétiques, loin de nuire aux monuments chrétiens primitifs, ne font évidemment, au contraire, que les appuyer, les développer et les corroborer.

C'est sous ce double point de vue, que les ouvrages mêmes des Hérétiques nous sont avantageux ; car ce sont autant de preuves réelles, irréfragables en faveur de nos Livres-Saints et de nos antiques Traditions.

C'est pourquoi nous n'hésiterons nullement à mentionner les écrits des Hérétiques primitifs, à les produire, à en démontrer même l'authenticité, et à en invoquer le témoignage.

I. — L'ÉVANGILE DES EBIONITES.

S. Epiphane, *Hérésie xxx^e, qui est celle des Ebionites*, n^o 13, s'exprime ainsi :

— « Dans l'Évangile de S. Matthieu, qu'ils ont, non « conservé dans son intégrité, mais altéré et mutilé, et « qu'ils appellent l'*Évangile Hébreu*, il est ainsi écrit :

« — Il y eut un homme, nommé Jésus, âgé d'environ « trente ans, qui nous choisit. Étant venu à Capharnaüm, « il entra dans la maison de Simon surnommé Pierre, prit « la parole et dit : — Lorsque je passais auprès du lac de « Tibériade, j'ai choisi Jean et Jacques, fils de Zébédée, « puis Simon et André, et Thaddée, puis Simon-le-Zéla- « teur, et Judas Iscariote, et je vous ai appelé, vous Mat- « thieu, lorsque vous étiez assis à votre comptoir, et vous « m'avez suivi. Je veux donc que vous soyez douze Apô- « tres pour le témoignage d'Israël. Alors Jean baptisait ; « les Pharisiens sortirent, et furent baptisés, de même que « toute la ville de Jérusalem. Or Jean avait un vêtement

“ en poils de chameaux, et une ceinture de peaux autour
“ des reins ; sa nourriture est un miel silvestre, dont le
“ goût ressemblait à celui de la manne ou d'une pâte frite
“ avec de l'huile. ”

Ils disent cela pour changer en mensonge la parole de vérité ; au lieu de lire *αριδας*, c'est-à-dire des sauterelles, ils écrivent *εγριδας*, c'est-à-dire un écoulement de miel. Or, leur Evangile commence ainsi :

“ Il arriva dans les jours d'Hérode, roi de Judée, que
“ Jean vint baptiser d'un baptême de pénitence sur le
“ fleuve du Jourdain ; on le disait issu de la race du prêtre
“ Aaron ; il était fils de Zacharie et d'Elisabeth, et tous
“ sortaient pour aller à lui. ”

Il ajoute plus loin :

“ Le peuple étant baptisé, Jésus vint aussi, et fut baptisé
“ par Jean, et lorsqu'il fut remonté de l'eau, les Cieux s'ou-
“ vrirent, et il vit le Saint-Esprit de Dieu qui, sous la
“ forme d'une colombe, descendait et entra en lui. En
“ même temps une voix se fit entendre du ciel qui disait :
“ *Vous êtes mon Fils Bien-Aimé, en vous j'ai mis mes com-
“ plaisances !* Puis elle ajouta : *Aujourd'hui je vous ai en-
“ gendré !* Aussitôt dans ce lieu une grande lumière brilla ¹.
“ Jean voyant cette clarté, interpelle ainsi Jésus : Qui
“ êtes-vous, Seigneur ? Alors la voix se fit de nouveau en-
“ tendre du ciel et dit : *Celui-ci est mon Fils Bien-Aimé,
“ en qui je me complais.* A ces paroles, Jean tomba aux
“ pieds de Jésus, et lui dit : Je vous en supplie, Seigneur,
“ vous-même baptisez-moi ! mais Jésus l'empêchait en di-

¹ S. Justin dit également qu'alors une flamme apparut au-dessus du Jourdain ; les savants affirment que S. Justin n'a point appris cela par l'Evangile des Ebionites, mais par la renommée. Car son récit est un peu différent. La liturgie des Syriens renferme le même miracle, *apud Severum Alexandrinum*, p. 88.

« sant : Permettez ; car il convient que nous accomplissions toutes choses. »

Et un peu après, on lit ce qui suit dans le même S. Epiphane :

« — En effet, Cérinthe et Carpocrate, s'appuyant sur le même Evangile de S. Matthieu, selon qu'ils le veulent, s'efforcent de prouver par le commencement et par la généalogie du Christ, que Jésus est né de Joseph et de Marie. Les Ebionites établissent absolument le contraire ; car, après avoir retranché toute cette généalogie, ils commencent l'Evangile à ces mots :

« Il arriva dans les jours d'Hérode, roi de Judée, sous Caïphas, prince des Prêtres, qu'un nommé Jean vint baptiser d'un baptême de pénitence sur les bords du fleuve du Jourdain, etc. »

Plus loin encore, n° 16 : — On lit de plus ces paroles dans leur Evangile :

« Je suis venu, dit le Seigneur, pour abroger les sacrifices, et, si vous ne cessez de sacrifier, la colère de Dieu ne cessera pas de vous frapper. »

Le même S. Epiphane, n° 21, témoigne que les Ebionites lisaient de la manière suivante les paroles de Jésus-Christ, contenues en S. Luc, xxii, 15 :

Numquid desiderio desideravi comedere carnem hoc Pascha vobiscum ?

Au n° 23, il est dit que les Ebionites ont encore modifié de la même manière le *Protevangeliium de S. Jacques* ; qu'ils se servent ainsi des noms vénérables des Apôtres, pour mieux attirer et pour séduire plus facilement leurs sectateurs. Ils l'ont sans doute altéré comme ils ont fait à l'égard de celui de S. Matthieu. Tout le fond de l'Histoire Evangélique est conservé encore en grande partie ; mais ils ne font pas difficulté de retrancher un chapitre qui contraire leur opinion hérétique ou philosophique, et d'ajouter

une interprétation qui leur sourit davantage. Toutefois, ces fragments de leurs évangiles mutilés ou interpolés prouvent que la substance principale de l'histoire de Jésus-Christ et des Apôtres est conservée dans les monuments primitifs des Hérésiarques : c'était un fait précieux à constater. Les phrases générales et sévères des docteurs laissaient presque entendre que les livres des Hérétiques ne contenaient plus que des erreurs de fait et de doctrine, des impiétés et des blasphèmes, et que tout le récit évangélique ou apostolique était détruit et banni de leurs ouvrages ; le contraire est heureusement un fait acquis à l'histoire, et nous savons certainement que dans ces centaines de monuments hérétiques et philosophiques, nous avons autant de témoins collectifs, authentiques, contemporains et éminemment sûrs, de la vérité historique de nos *Écritures Canoniques*.

A la vue d'un tel fait, nous avons lieu de dire avec le Prophète : *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis* : Oui, ô Dieu, *votre Révélation est devenue extrêmement digne de soi*, par les innombrables et irrécusables témoignages dont vous avez voulu qu'elle fût environnée ! Malgré l'audace effrénée avec laquelle l'hérésie et le rationalisme impie ont touché aux monuments sacrés de la foi, tout n'a pas été démoli par les ennemis du Christ ; la plus grande partie des preuves de l'Évangile a été dès l'origine affirmée par eux et est restée debout au milieu des ruines qu'ils ont amoncées !

II. — L'ITINÉRAIRE DE S. PIERRE, *par les Ebionites.*

Cet ouvrage des Ebionites est le même que celui de S. Clément de Rome, à l'exception des modifications apportées par ces hérétiques primitifs.

III. — *Liber de S. Mariâ et Obstetrice*. Ce livre, composé par des hérétiques, a été rejeté par le décret du Pape Gélase. *Liber de nativitate Salvatoris, et de S. Maria et de Obstetrice Salvatoris, apocryphus*. Ce livre spécial a dû être composé à l'occasion d'un passage du *Protevangelium de S. Jacques*, c. 19, où il est dit que S. Joseph alla chercher une femme pour assister la S^{te} Vierge ; et qu'un miracle éclatant fit connaître la virginité de Marie.

IV. — Le livre intitulé : *Mariæ interrogationes majores et minores*. S. Epiphane, *hær.* 26, c. 8, fait mention de ce livre et en cite quelques extraits, qui sont tellement obscènes et blasphématoires, que l'on s'abstient de les transcrire.

V. — Le *Liber de Nativitate Salvatoris*. Ce livre, composé par les premiers Hérésiarques, est condamné par le *Décret de Gélase* ; par Timothée, prêtre de C. P., *in Epist.*, comme étant un ouvrage plein d'erreurs doctrinales et inspiré par le Démon. Les Hérétiques ont aussi dénaturé le livre catholique, qui porte le même titre, mais qui ne contient ni erreurs ni blasphèmes.

VI. — Le *Liber de Nativitate S. Mariæ*, par Seleucus, hérétique ; c'est le *Liber de S. Matthieu*, altéré quant à la doctrine seulement, par le manichéen Seleucus.

VII. — L'*Evangelium de Pueritiâ Salvatoris*, écrit par le manichéen Seleucus, à l'imitation de celui de Joseph-le-Juste : c'est une retouche hérétique du *Liber catholique de Infantiâ Salvatoris* ; cet écrit, intitulé aussi *secundum Thomam*, n'est que l'imitation du premier. (Voir *Christologie*, Tom. III, p. 308-319.)

VIII. — Un troisième *Evangelium de pueritia Salvatoris* a été écrit par *Leucius* ou *Seleucus* le manichéen ;

IX. — Un quatrième, par *Marcion* (voir tom. III, page 319) (*ibid.*);

X. — Un cinquième, par les *Naasséniens*, hérétiques, (*ibid.*);

XI. — Un sixième, par les *Thibétains*, (*ibid.*);

XII. — Un septième, par les *Marcosiens* (t. III, p. 294-295 et p. 318) ; plus un résumé de toutes ces traditions, ayant cours dans l'Orient, et rapportées dans l'*Itinéraire de Chardin* en Orient (t. III, p. 321-322) ; et un autre Résumé semblable par les *Mahométans* (t. III, p. 320).

XIII. -- L'*Evangelium de Infantia Salvatoris* (attribué à Thomas, israélite), composé par les Gnostiques (an 70-150), lu par les *Marcosiens* (150-160), a été rejeté par S. Cyrille, et condamné par le Pape Gélase. (Voir tom. III, p. 298-318).

XIV. — LE LIVRE DE S. JEAN
SUR LE TRÉPAS DE LA SAINTE-VIERGE,
écrit par Leucius, hérétique.

Ce livre de *Transitu S. Mariæ* est différent de celui écrit par Méliton, évêque de Sardes, sur le même sujet. Il est intitulé : *Discours historique sur le Natalice de Marie, la très-sainte Mère de Dieu, toujours Vierge* ; et dans d'autres exemplaires : *Le Natalice de Notre-Dame, la très-sainte Vierge*. Au chapitre de l'*Assomption de la S^{te} Vierge*, nous donnons un exposé des preuves qui établissent l'authenticité et la

vérité de celui de Méliton, en faisant connaître celui de Leucius ; ce dernier n'est point une négation de l'*Histoire de l'Assomption de Marie, par Méliton* ; il en est, au contraire, une affirmation et une sorte d'imitation, accompagnée d'autres détails qui ne se trouvent pas dans le premier. Mais il a plié son récit dans son sens hérétique, et c'est ce qui l'a fait condamner par Gélase. (Voir *Livre X, c. 1 de la Christologie ; Preuves, 1^{re} partie.*)

XV-XX. — L'ÉVANGILE DE S. PIERRE ;

— LES ACTES DE S. PIERRE ; —

LA DOCTRINE ET LA PRÉDICATION DE S. PIERRE ; —

L'APOCALYPSE DE S. PIERRE ;

— LES DEUX VOIES OU LE JUGEMENT DE S. PIERRE ; —

L'ITINÉRAIRE OU LES

COURSES APOSTOLIQUES DE S. PIERRE ; — ETC.

(*Altérés ou modifiés plus ou moins par les Hérétiques.*)

Dans un article précédent, nous avons parlé de ces divers ouvrages, portant le nom de *S. Pierre*, et composés originairement par S. Clément, romain, son disciple et son successeur. — Mais il est constaté, par les témoignages des anciens Pères que nous avons cités *ibid.*, d'Origène, d'Eusèbe, de S. Athanase, de Gélase, de S. Jérôme, etc., que ces ouvrages, catholiques dans l'origine, ont été imités, altérés, ou retouchés plus ou moins par la main sacrilège de l'hérésie ; et qu'ainsi il a existé à la fois des ouvrages orthodoxes et des ouvrages hétérodoxes, portant les mêmes titres. Or, comme il faut partout et ici surtout juger l'arbre par ses fruits, nous avons lieu de penser aujourd'hui que les exemplaires hétérodoxes des hérétiques ont pour la plupart disparu, ou du moins qu'ils ont été en très-grande partie expurgés de la partie hérétique par les Pères de

l'Eglise, comme a fait Sérapion, évêque d'Antioche, vers l'an 190, à l'égard de l'*Évangile de S. Pierre*, que les Chrétiens de l'Eglise de Rhose lui avaient présenté. Après l'avoir examiné, il en autorisa la lecture ; mais, voyant ensuite que des hérétiques y avaient caché le germe de leur hérésie, il corrigea quelques passages, provenant de l'hérétique Martianus ; et déclara que, cela excepté, le livre était irréprochable : *certum est quod plurima secundum recti rationem sentiunt de Salvatore*, dit Sérapion (apud. Euseb., *hist.*, l. 6. c. 12). On le voit : ce livre hérétique n'était faux que sur un point doctrinal, presque imperceptible ; il était orthodoxe sur tout le reste. Il faut en dire autant de beaucoup de mémoires anciens ; et, dès lors, ces mémoires deviennent autant de témoins incontestables des faits apostoliques.

L'*Apocalypse* ou *Révélation de Pierre*. (Voir ce que nous en avons dit en traitant de celle rédigée par S. Clément de Rome.)

XXI. — L'ÉVANGILE DE CÉRINTHE.

(*Cerinthi Evangelium.*)

L'*Évangile de Cérinthe* n'est que l'*Évangile de S. Matthieu*, dont cet hérésiarque a retranché la généalogie de Jésus-Christ seulement. — C'est ce qu'attestent S. Philastre, de *hæresibus*, c. 36, et S. Epiphane, *hær.* xxx, c. 14, t. 1, page 138, et c. 12, *ibid.*, p. 137, et *hær.* LI, n. 3 seq. t. 1, p. 424.

Ces Anciens ont assuré que les Cérinthiens, les Ebionites, et les Carpocratiens ont mutilé l'*Évangile de S. Matthieu*, parce que ces hérétiques n'ont pas admis la généalogie qui est en tête de cet *Évangile*. (*S. Epiph.*, xxvii, 5.) Mais il paraît qu'ils n'ont guère touché qu'à ce chapitre. Ainsi, ces ennemis de l'Eglise, contemporains des Apôtres, ont, en

admettant l'Évangile de S. Matthieu, moins ce chapitre, attesté tout les faits de Jésus-Christ contenus dans l'histoire Évangélique rédigée par S. Matthieu. — C'est là une conséquence très-importante et très-remarquable de cette admission et de cette approbation, venant d'ennemis et de philosophes aussi subtiles. Elle démontre la notoriété et la certitude des Faits Évangéliques.

XXII-XXIII. — LES ACTES DES APOTRES

à l'usage des Ebionites.

S. Epiphane, n. 16, *hérésie xxx, des Ebionites*, témoigne que ces hérétiques possédaient des *Actes des Apôtres*, différents de ceux de S. Luc. Tout en rapportant les faits connus de S. Paul et de S. Jacques de Jérusalem, ils y ajoutent des calomnies des Juifs infidèles contre S. Paul, qu'ils traitent de menteur, d'homme né de la gentilité et non d'Israël : « étant venu à Jérusalem, disent-ils, et voulant obtenir en « mariage la fille du Pontife, il se fit Juif et se fit circon- « cire ; mais ayant été déçu dans son espérance du côté de « cette alliance, il en fut irrité et il écrivit dès lors contre « la Circoncision, contre le Sabbat et contre la Loi (Mo- « saïque). »

Les Ebionites qui observaient la Circoncision et les rites de la Loi Mosaïque, ont voulu par ces calomnies rendre suspectes les paroles de S. Paul, parce qu'il était le plus redoutable adversaire de leur opinion hérétique. — Quant à l'origine de S. Paul, elle est certainement israélite, comme du reste il le témoigne lui-même, lorsqu'il dit qu'il est de la tribu de Benjamin, de la race d'Israël, hébreu sorti ou né des Hébreux, instruit et élevé selon les lois de sa patrie. (Voir *Philip.* III, 5 ; *Act.* XXIII, 3, et 2 *Cor.* XI, 22 ; *Rom.* XI, 1 ; *Epiph.*, n. 25, et *Photius, epist.* 102 et 246, etc.)

Les Ebionites se sont, en outre, servis du livre de S. Clément, romain, intitulé : *Periodi Petri*, ou *les Courses Apostoliques de S. Pierre*, etc. Mais ils ont corrompu en partie la vérité dogmatique, et en touchant à cet ouvrage, ils l'ont souillé et profané, comme ils ont fait des autres Ecritures-Saintes, quand ils voulurent les expliquer.

Toutefois, ces anciens Hérétiques, contemporains des Apôtres, avaient renfermé dans leurs Ecrits les principaux faits de l'Évangile et des Actes des Apôtres. C'est là le point historique, qui est pour nous le point essentiel. La question dogmatique, étant depuis longtemps décidée et parfaitement résolue, ne saurait nous toucher.

XXIII (bis). — LES ACTES DES APOTRES *en usage chez les Manichéens.*

Il en a été parlé précédemment à l'occasion de *Leucius-Charinus*.

XXIV. — LES ACTES DE S. JEAN L'APOTRE *(rédigés par des Hérétiques.)*

Des paroles précitées d'Eusèbe, de Philastre, de S. Epiphane, de S. Athanase, de S. Augustin, d'Innocent I^{er}, de Turibius, etc., il résulte qu'il est certain que des *Actes de S. Jean* ont été cités, composés ou altérés, ou modifiés par les *Encratites*, les *Manichéens*, et les *Priscillianistes*, et que ces actes renfermaient 3,600 versets, d'après la Sticométrie des Anciens.

D'après S. Epiphane, *hær.* xxx, n. 23, les *Ebionites* ont commencé par en composer au moins une grande partie.

D'après Théodoret, *hær.*, l. III, c. 4, les *Quartodécimans* possédaient des *Actes de S. Jean*, et se fondaient sur cette

histoire pour appuyer leur sentiment au sujet de la célébration de la fête de Pâques, au 14^e jour de la lune de mars. Ils avaient aussi des *Actes erronés des Apôtres* : *utuntur etiam erroneis Actibus Apostolorum*.

Ephrem, patriarche d'Antioche, fait également mention de ces *Actes de S. Jean*, que plusieurs approuvaient et citaient : *consentiunt etiã Acta Joannis Dilecti, et vita ejus, quam non pauci proferunt*.

Ces divers *Actes de S. Jean* paraissent provenir, du moins en partie, des mémoires de *Mellitus* ou *Méliton*, d'Abdias, évêque de Babylone, et de Prochorus, le compagnon de l'apôtre S. Jean. Siméon Métaphraste et plusieurs agiographes postérieurs ont puisé aux mêmes sources leurs *Vies de S. Jean*.

XXV. — L'APOCALYPSE DE S. JEAN
autre que la Canonique,
(rédigée par les Hérétiques).

Lambecius et Nesselius ont découvert dans une grande bibliothèque d'Allemagne une autre Apocalypse de S. Jean, intitulée : *Apocalypse de S. Jean-le-Théologien, et sur l'Ante-Christ*. — *Après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, Jean, je me trouvais seul sur le Mont Thabor, etc.*

Théodosius d'Alexandrie, *commentario inedito ad Dionysium Thracem, in bibl. Hamburgi, et ap. Grabe, t. 1 Spicilegii, p. 375*, parle de cette autre révélation, écrite par des Hérétiques, et imitée de la Canonique, dans le but de fausser celle-ci et de la plier dans leur sens hérétique. Voici ce qu'en dit Théodosius :

« Il existe un *Evangile selon Thomas*, où se trouvent des
« choses fausses, de même qu'une *Apocalypse de S. Paul*,
« qui n'est pas de S. Paul, mais d'un Paul de Samosate,

« hérétique (du troisième siècle) ; puis *une autre* APOCALYPSE,
« intitulée de *Jean-le-Théologien* : je ne parle point de celle
« qu'il vit dans l'île de Pathmos, à Dieu ne plaise ! car celle-
« ci est très-véritable ; mais je parle de cette autre qui est
« étrangère à S. Jean et qui porte faussement son nom. »

Toujours le Génie du mal a voulu fausser et dénaturer l'œuvre de Dieu.

XXVI. — L'EVANGILE DES ENCRATITES.

S. Epiphane, *hær.* 47, n. 1, affirme que les Encratites avaient à leur usage, non-seulement des *Actes de S. André, de S. Jean, de S. Thomas* et quelques autres apocryphes, mais encore l'*Evangile de Tatien*, et l'*Evangile des Egyptiens*. — Le même S. Epiphane, *hær.* 46, n° 1, parlant de Tatien, dit : — *C'est par lui qu'a commencé la secte des Encratites, qu'on a infectés de ce poison. Car on rapporte que c'est lui qui a écrit cet ouvrage, lequel a été composé avec les quatre Evangiles, et que plusieurs appellent l'Evangile selon les Hébreux.*

Non-seulement les Hérétiques de la secte de Tatien se servirent de son Evangile, mais même aussi d'autres catholiques, qui habitaient cette partie de la Syrie qu'arrose l'Euphrate, comme le témoigne Théodoret, *hær.*, l. 1, c. 20. Dans cet Evangile, comme dans celui des Ebionistes, les généalogies de Jésus-Christ étaient retranchées.

XXVII. — DIVERS TRAITÉS

DE SIMON-LE-MAGICIEN.

Ce chef des Hérétiques composa plusieurs traités, où il parlait de la *Trinité Divine*, de l'*Incarnation du Fils de Dieu*, des *Anges* ou *Eons*, mêlant la Philosophie profane

avec les faits et les dogmes Evangéliques, et se donnant lui-même comme étant la Puissance Supérieure au ciel et sur la terre.

XXVIII. — *Gnoses des Simoniens ou Hélieniens*, notamment de *Cérinthe*, sur les choses divines, sur Jésus-Christ, etc.

XXIX. — Le livre *hérétique*, intitulé BARCOPH. Ce livre, composé par Basilides, était un ouvrage rempli de magie, et de différentes superstitions, notamment des doctrines hérétiques de Cérinthe, concernant Jésus-Christ et l'Eglise.

XXX-XXXII. — DIVERS TRAITÉS D'ISIDORE

FILS DE BASILIDES.

Isidore, dans la vue de défendre les erreurs de son père, composa un livre d'*Exhortations*, des traités de *morale*, spécialement un traité de *la seconde âme*.

XXXIII. — LA RÉVÉLATION OU APOCALYPSE

DE S. ETIENNE, PROTOMARTYR

écrite par les Hérétiques.

Les Manichéens la regardaient comme très précieuse, comme le témoigne Sérapion *adv. Manichæos* (voir *Sixte de Sienne, Bibl. S., l. 2, p. 142*); Gélase, *in decreto, can. 3*, la rejette comme hérétique : *Revelatio, quæ appellatur Stephani, apocrypha*.

XXXIV. — LA RÉVÉLATION DE CÉCILIVS

DISCIPLE DE S. JACQUES-LE-MAJEUR

avec le commentaire de cet homme apostolique.

Certains écrivains Espagnols ont rapporté qu'une révé-

lation écrite avait été trouvée sur la montagne de Grenade ; qu'elle était accompagnée d'un commentaire de Cécilius, disciple de S. Jacques-le-Majeur ; qu'elle contenait une prédiction relative à Mahomet, le futur fléau de l'Univers, et aux calamités de l'Espagne, sous les successeurs de ce grand hérésiarque.

Plusieurs étaient portés à ajouter foi à cette apocalypse, lorsque, après l'examen du Saint-Siège, elle fut condamnée et rejetée comme n'étant pas digne de foi, et comme renfermant des erreurs hérétiques.

XXXV-XXXVI. — ECRITS PHILOSOPHICO-
THÉOLOGIQUES DE SCYTHIEN
ET DE TÉRÉBINTHE

concernant Jésus-Christ et les diverses Traditions Évangéliques.

Ces deux hérétiques, *Scythien* et *Térébinthe*, loin de nier les faits de l'Évangile, les affirmaient, au contraire, très-fortement, et offraient leurs écrits comme la plus savante exégèse de l'Évangile.

XXXVII. — UN TRAITÉ DE LA JUSTICE
composé par Epiphane l'hérétique.

Epiphane, fils de Carpocrate, s'efforçait dans ce livre d'allier certains dogmes de l'Évangile avec les opinions inconstantes de la Philosophie païenne.

XXXVIII. — L'ÉVANGILE DE S. MATTHIAS

L'Évangile que les premiers Hérétiques ont composé sous le nom de *S. Matthias*, a été mentionné et rejeté par les Pères ; par Origène, *hom. 1, in Lucam* ; par Eusèbe de

Césarée, *hist.*, l. 3, c. 25; par S. Jérôme, *proœmio in Matth.*; par S. Ambroise, *comm. in Lucam.*, c. 1, qui dit à ce sujet :

Je connais un autre Évangile selon Matthias, etc. : Nous les avons lu, pour ne pas paraitre ignorer ce dont les Hérétiques se vantent avec tant d'éclat. Ils ont pris dans les quatre Évangiles (canoniques), ce qui leur a semblé convenir à leurs erreurs...; Gélase et le vénérable Bède en font également mention comme d'un livre hérétique, mais rapportant les faits évangéliques.

XXXIX. — L'ÉVANGILE DE SIMON-LE-MAGICIEN ET DES SIMONIENS, SES DISCIPLES.

Les *Constitutions Apostoliques*, l. 6, c. 16, citées par Timothée, prêtre de Constantinople, *in epist.*, rapportent que Simon et Cléobius ont composé des livres qui contenaient tous les germes du Manichéisme, et cela mêlé avec le récit des faits de l'Évangile.

Les *Actes du Concile de Nicée* (*in præfatione Arabica*, t. 2, conciliar. *Ed. Labb.*, p. 386), disent : « Ces perfides Disciples de Simon se sont forgé un Évangile, qu'ils ont divisé en quatre parties et qu'ils ont appelé *le Livre des quatre extrémités et des quatre points cardinaux du monde.* »

XL-XLI. — Deux livres des *Elcésaites* et des *Sampséens*. Ces hérétiques admettaient le Judaïsme avec l'Évangile et avec diverses opinions hétérodoxes, telles que celles des Eons.

XLII. — LES ANTITHÈSES.

Marcion avait publié sous ce titre un livre dans lequel il modifiait plusieurs choses dans le Nouveau Testament,

afin d'établir son système des deux principes, l'un bon et l'autre mauvais.

XLIII. — LES ACTES DE L'APOTRE S. PIERRE
(*Actus Petri Apostoli*),
rédigés par *Leucius-l'Hérétique*.

« Ce livre contenait, dit S. Augustin, *l. adv. Adimant.*, c. 17, le récit de la Descente du Saint-Esprit, le châtement d'Ananie et de Saphire, le fait de S. Thomas, la guérison miraculeuse de la paralysie de Pétronille, fille de S. Pierre, par l'effet des prières de son père, et la mort de la fille du jardinier. »

Ce qui montre que les Hérétiques rapportaient dans leurs propres livres ou dans les livres catholiques qu'ils avaient altérés, les mêmes faits que contenaient les livres orthodoxes ou canoniques. Seule, la doctrine était altérée; les faits Evangéliques ou Traditionnels étaient respectés par l'Hérésie.

Dans le Décret du pape Gélase les livres de *Leucius* et notamment les *Actus nomine Petri Apostoli* sont frappés de réprobation.

XLIV. — LES ACTES DE S. PHILIPPE, APOTRE
altérés par les *Hérétiques primitifs*.

Les Hérétiques des premiers temps ont modifié la doctrine des *Actes de S. Philippe*, comme ils ont fait pour un grand nombre de monuments primitifs. C'est pourquoi leurs *Actes de S. Philippe* sont proscrits par le Décret du pape Gélase (*in Jure canonico, distinct. XV, can. 3*).

XLV. -- L'EVANGILE DE S. PHILIPPE

composé par les premiers hérésiarques.

S. Epiphane, *hær.* 26, *quæ est Gnosticorum*, n° 13, témoigne que les Gnostiques portent partout un *Evangile* décoré du nom de *S. Philippe*, dans lequel ils enseignent une fausse doctrine relativement au mariage, à la génération, qu'ils attribuent au Principe mauvais. Il rapporte un fragment de cet *Evangile*.

Timotheus, prêtre de Constantinople, *in Epistola*, dit que Simon-le-Magicien et Cléobius, l'hérétique, les premiers auteurs du Manichéisme, ont fait, au nom du Christ et de ses Disciples, des livres empoisonnés, destinés à tromper les fidèles ; et il cite parmi ces livres l'*Evangelium secundum Philippum*.

Léontius, écrivant les Actes d'un Concile, *actione* 3°, marque également que les Manichéens faisaient circuler un *Evangile de S. Philippe*, que nous ne connaissons pas, et qu'ils ont inventé pour propager leurs erreurs. En voici un passage : « *Je me suis connue et recueillie*, dit une âme qui se présente à la porte du ciel ; *je n'ai point engendré d'enfants pour le Prince* (de ce siècle) ; *mais j'ai extirpé ses racines et j'ai réuni les membres dispersés ; je suis du nombre des âmes célestes.* — *De cette manière*, est-il dit, *on la laisse entrer. Mais si elle a eu des enfants, elle est retenue dans les lieux inférieurs, jusqu'à ce qu'elle ait pu recevoir ses enfants et les attirer à elle.* »

Telles sont les erreurs de ce livre hérétique, qui contient d'ailleurs les faits de l'histoire de S. Philippe.

XLVI. — L'EVANGILE DE BARTHÉLEMY
(écrit par des Hérétiques).

Comme nous l'avons vu, cet Evangile a été altéré par les premiers hérétiques, et a été pour cela même rangé parmi les Apocryphes, provenant d'une mauvaise source, et enseignant des erreurs accompagnées du récit des prodiges apostoliques. (Voir S. Jérôme, c. 1, in *Matth.*; Gélase, in *decreto*; le vén. Bède, c. 1, in *Lucam*, etc.)

XLVII. — L'EVANGILE DE S. BARNABÉ
(écrit par des Hérétiques).

Les Hérétiques, qui ont altéré les enseignements des Apôtres, ont voulu également attribuer leur propre doctrine à S. Barnabé, en composant sous son nom un Evangile hétérodoxe, qui a été condamné par Gélase, in *decreto*, can. 3: *Evangeliium nomine Barnabæ, apocryphum*. Cet Evangile est mentionné, in *veteri Stichometria*, après la *Doctrine d'Ignace* et après la *Doctrine de Polycarpe*, sous ce titre : *Καὶ Εὐαγγέλιον κατὰ Βαρναβᾶ*.

XLVIII. — LA RÉVÉLATION
OU APOCALYPSE D'ESDRAS
(écrite par les Hérétiques).

S. Jérôme, *adv. Vigilantium*, dit que les hérétiques avaient à leur usage une *autre Révélation d'Esdras*, différente de celle qui est au iv^e Livre d'Esdras, et où ils avaient inséré leurs erreurs doctrinales : *qui habes alterum Esdras, habes et Salomonem alterum*; ces hérétiques puisaient dans ces Ecrits altérés ou fabriqués par eux-mêmes, des témoignages

en faveur de leurs opinions fausses ou erronées. (Voir ce qui a été dit sur l'*Apocalypse véritable d'Esdras*.) Nicephorus Homologeta (*neuv. siècle*), *can. 3 et 4*, déclare qu'on doit rejeter cette *Apocalypse d'Esdras*, et non l'admettre.

XLIX. — LA PROPHÉTIE D'ENOCH

en ce qui concerne Jésus-Christ.

Le Livre d'Enoch, ou la *Prophétie d'Enoch*, a été retrouvée naguère en Abyssinie, puis a été traduite par M. Laurentie qui en a fait grande estime. Elle contient plusieurs oracles remarquables relativement à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L-LX. — TROIS EVANGILES DES MANICHÉENS

PRIMITIFS,

Et plusieurs autres Livres historiques et doctrinaux, concernant Jésus-Christ et les Apôtres.

Simon-le-Magicien, Cléobius, et autres hérétiques des temps apostoliques, ont composé ces livres sous le nom de Jésus-Christ et des Apôtres ; ils y reconnaissent tous les faits rapportés par les Auteurs canoniques ; mais dans le remaniement hérétique de ces Livres Sacrés, ils ont glissé leurs erreurs philosophiques.

Voici la nomenclature des *Evangelies et Ecrits* des premiers auteurs du Manichéisme, d'après Timothée, prêtre de Constantinople, *in Epistola de iis qui ad Ecclesiam accedunt* :

« Ces Manichéens impies qui suivent Manès, se sont fait
« des livres nouveaux inspirés par le Démon ; tels sont :
« 1. *Evangelium Vivum* ; 2. *Thesaurus Vitæ* ; 3. *Collectio*
« (*seu Farrago*) *Epistolarum* ; 4. *Mysteria* ; 5. *Alogii Hepta-*

« *logus* ; 6. *Preces* ; 7. *Capitulare* ; 8. *Tractatio de Giganti-*
 « *bus* ; 9. *Evangelium secundum Thomam* ; 10. *Evangelium*
 « *secundum Philippum* ; 11. *Acta Andreæ Apostoli* ; 12. *Epi-*
 « *stola Pauli decima quinta ad Laodicenses* ; 13. *Narrationes*
 « *de Infantia Salvatoris*. — Ils ont composé ces récits ; ils
 « veulent que Jésus-Christ n'ait eu qu'un corps fantasti-
 « que, et qu'il ne se soit pas incarné réellement. Or, que
 « tout cela soit faux, c'est ce que démontrent les *Constitu-*
 « *tions Apostoliques* (l. vi, c. 16), quand elles nous disent :
 « Prenez garde de recevoir des livres que des impies ont
 « écrits sous l'appui de notre nom ; car vous ne devez pas
 « faire attention aux noms des Apôtres, mais à la nature
 « des choses et à l'invariabilité de la doctrine. Nous savons
 « sûrement que Simon et Cléobius ont composé des livres
 « empoisonnés sous le nom de Jésus-Christ et des Apôtres,
 « et qu'ils les propagent pour vous tromper, vous qui aimez
 « Jésus-Christ et nous, ses serviteurs. »

Pierre de Sicile, *in hist. manich.*, p. 30, atteste les mê-
 mes choses, dit que Manès s'était adjoint douze Apôtres et
 soixante-douze disciples (pour imiter Jésus-Christ) ; que
 l'un de ses Douze, Thomas, avait composé l'*Evangile selon*
Thomas, à leur usage ; que ces douze nouveaux apôtres,
 Buddas et Hermas, Adantus et Adamantus, Hiérax et Hé-
 raclides, Aphthonius, etc., avaient été envoyés dans les di-
 verses parties du monde pour y propager ses erreurs ; à
 chacun d'eux étaient adjoints trois des Soixante-Douze Dis-
 ciples. Agapius est l'auteur de l'*Heptalogus*, etc. Les Pères
 recommandent de ne pas lire l'*Evangile selon Thomas*, ni
celui de Philippe, ni le *Livre d'Agapius*, car ces noms ne
 sont pas ceux des Apôtres de Jésus-Christ, mais des dam-
 nés sectateurs de l'Antechrist Manès.

Léontius, *de Sectis*, l. iii, p. 432, et Photius, l. i, *adv.*
Manichæos, parlent des mêmes livres. — On les trouve en
 partie dans S. Epiphane, *hær.*, 66, n. 2 ; dans S. Cyrille de

Jérusalem, *Catechesi sexta*, p. 57 ; Photius, *cod.*, 85, mentionne encore un autre évangile des Manichéens, écrit par Adda et intitulé le *Boisseau, Modium*, titre pris dans l'évangile de S. Marc, iv, 21, comme si on eût caché leur lumière sous le boisseau. Ce livre a été combattu et réfuté par Diodorus dans un ouvrage en vingt-cinq livres, *adv. Manichæos*.

Or voici la formule d'anathème que l'Eglise autrefois faisait prononcer à ceux qui demandaient à entrer dans son sein (*Apud Coteler.*, t. 1, *PP. Apost.*, p. 537) :

« J'anathématise toutes les opinions et tous les livres de
« Manès, son *volume d'épîtres* et tous les écrits manichéens ;
« l'*Évangile Vivant*, comme étant un poison mortel ; leur
« *Thesaurus Vitæ*, qui est un trésor de mort ; leur livre
« intitulé *les Mystères*, dans lequel ils s'efforcent de renver-
« ser la Loi et les Prophètes, et leur *Livre des Secrets*, et
« un autre *Commentaire*, écrit par Ada et Adimante contre
« Moïse et contre les autres Prophètes ; ainsi que le livre
« d'Agapius, appelé l'*Heptalogus* ; l'ouvrage d'Aristocritus,
« qu'il a intitulé *Theosophia*, c'est-à-dire la *Sagesse de Dieu*,
« dans lequel il s'efforce de montrer que le Judaïsme, le
« Paganisme, le Christianisme et le Manichéisme ne sont
« qu'une seule et même croyance. J'anathématise le père de
« Manès, *Patécius*, comme menteur et comme père du
« mensonge, ainsi que sa mère *Carossa*, et *Hiéræx, Hé-*
« *raclides, Aphonius*, qui ont composé des écrits et des
« commentaires sur ses livres ; et tous ses autres disciples,
« notamment *Sisinnius*, qui a succédé à la folie de Manès,
« *Thomas*, qui a composé le livre intitulé l'*Évangile de Tho-*
« *mas* ; — Budas, Herman, Ada, Adimante, Zarua, Ga-
« briabius, Agapius, Hilarius, Olympius, Aristocritus,
« Salmœus, Innæus, Paapis, Baræas. »

Tels sont les livres que *Simon-le-Magicien, Cléobius*, et leurs disciples, les premiers auteurs du Manichéisme, com-

posèrent au sujet de Jésus-Christ et des Apôtres. — On le voit, l'hérésie a voulu imiter ou contrefaire la vérité catholique.

LXI. — L'EVANGILE SELON S. THOMAS
COMPOSÉ OU ALTÉRÉ PAR LES HÉRÉTIQUES.

Origène (*Hom. 1, in Lucam, et in commentariis*), dit que *l'Évangile selon Thomas circule parmi les Hérétiques*; — et ailleurs il ajoute : *Je connais l'Évangile qui est appelé l'Évangile selon Thomas...* — Eusèbe de Césarée (*Hist. eccl., l. 3, c. 25*), après avoir énuméré les Livres canoniques, ajoute : *Par ce moyen nous pouvons discerner les Livres Sacrés de ceux que sous le nom des Apôtres les Hérétiques ont propagés, et qui contiennent les Évangiles de Pierre, de Thomas, de Mathias et de quelques autres, et les Actes d'André, de Jean et des autres Apôtres. Aucun docteur catholique ne s'est jamais servi du témoignage de ces livres ; ils diffèrent de ceux des Apôtres par le défaut de simplicité, par la foi et la doctrine, qui s'écartent de la vérité catholique. On doit les rejeter comme absurdes et impies.*

S. Cyrille de Jérusalem (*Catech., iv*), dit : *Les Manichéens ont aussi écrit l'Évangile selon Thomas, lequel étant décoré du nom d'Évangile, corrompt les âmes des simples ; et (Catech., vi) : Que personne ne lise l'Évangile selon Thomas, car c'est l'Œuvre, non de l'un des douze Apôtres, mais de l'un des trois Disciples de Manès.*

S. Athanase (*in synopsi*) : *Les livres qui contredisent le Nouveau Testament sont : les Periodi Petri, les Cursus Johannis, les Périodi Thomæ, l'Évangelium Thomæ, la Doctrina Apostolorum, les Clémentina. Ce sont de faux titres, et on doit les rejeter. Tous renferment quelque chose qui di ère de ceux que les anciens Sages ont approuvés...*

Innocent I^{er} (épist. III, can. 7), dit que ce qui a été écrit sous le nom de Thomas, etc., doit être rejeté et condamné.

Gélase condamne l'Évangile qui porte le nom de Thomas, et dont se servent les Manichéens. (In decreto, can. 3.) S. Ambroise, S. Jérôme, Timothée, prêtre de C. P., Petrus Siculus (hist. Manichæorum), Photius (l. I, adversus Manich.), Léontius (Bède), la Stichométrie de Nicéphore P. C. de C. P., et plusieurs autres auteurs, anciens et modernes, ont condamné et rejeté l'Évangile de Thomas.

Or, cet Évangile serait le *Liber de Pueritia et Miraculis Domini et Salv. nostri Jesu Christi*, lequel est la contre-*façon* hérétique du même qui a été composé par José, frère du Seigneur. Il commence ainsi : *Moi, Thomas, Israélite, j'ai cru nécessaire de faire connaître à tous les frères parmi les Gentils, les œuvres magnifiques de l'Enfance du Christ, œuvres qu'a faites notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, né dans notre pays, à Bethléem...* Puis vient le récit des faits, qui diffère en plusieurs points du véritable *Liber de Infantia Salvatoris*. On pense qu'il y eut deux *Évangiles*, sous le nom de *Thomas* : l'un à l'usage des Gnostiques, c'est le *Liber de Pueritia* ; l'autre à l'usage des Manichéens. Dans un anathème rapporté par Cotelier (t. I, PP. Apost., p. 557), il est dit : « *J'anathématise Sisinnius, successeur de Manès, et Thomas, qui a composé l'Évangile dit de Thomas.* » Ce dernier Évangile paraît avoir été un traité de philosophie semi-chrétienne et semi-païenne, rempli, par conséquent, de contradictions, d'absurdités et de folies. Car il avait pour but de ne faire avec le Judaïsme, le Paganisme, le Christianisme et le Manichéisme, confondus ensemble, qu'un seul et même dogme.

Les Manichéens avaient encore un troisième *Évangile*, intitulé *Evangelium Vivum*, l'Évangile Vivant, que les anciens Pères appelaient un *trésor de mort*, et un quatrième intitulé le *Livre des Mystères ou des Secrets*, dans lequel ils

s'efforçaient de renverser la Loi, les Prophètes et produisaient leurs fausses opinions.

Ils avaient, de plus, une *Révélation* ou *Apocalypse* sous le nom du même Apôtre S. Thomas, laquelle a été condamnée par Gélase (*in Decreto, can. 3*) : [Revelatio quæ appellatur Thomæ apostoli, apocrypha].

LXII. — *Les Courses de S. Thomas, intitulées Periodi, seu Cursus seu Circuitus Thomæ Apostoli*, composées ou falsifiées par les Manichéens.

Ce livre, intitulé *Circuitus Thomæ*, composé par un disciple de Manès, nommé aussi *Thomas*, a été écrit sur le modèle du livre catholique primitif, portant le même titre, que nous possédons encore, et qui a été cité dans le cours des siècles par les Anciens et par les Modernes. Mais S. Augustin, considérant que ce livre qui avait été retouché par les Manichéens, pouvait bien avoir été falsifié par eux, le tenait pour incertain et pour suspect, bien qu'il ne voulût pas le condamner, parce que les récits de ce livre étaient la plupart conformes aux traditions catholiques les plus anciennes et les plus reçues. C'est pourquoi il se contentait de dire aux Manichéens : *Ce livre n'étant pas dans le Canon des Livres catholiques, il est permis à nous de n'y pas ajouter foi, bien que vous l'appeliez incorruptissimam verissimamque scripturam.* (Voir S. Aug., *Serm. Dni, l. 1, c. 20, et l. 22, adv. Faustum Manichæum, c. 79; et l. adv. Adimant., c. 17.* — S. Athanase, *in synopsi*, rejette comme nous l'avons vu, le *Livre de S. Thomas*, intitulé : *Circuitus Thomæ*, ou *Itinerarium S. Thomæ*, parce qu'il contredit le Nouveau Testament. Ce livre commence ainsi : *Illo tempore Hierosolymis fuimus Apostoli Simon cognomine Petrus et frater ejus Andreas, Philippus et Bartholomeus Thomas et Matthæus... Sortitus igitur Indiam est Judas qui etiam Tho-*

mas et Didymus, sed illuc pergere recusavit negans se posse iter tantum suscipere propter corporis infirmitatem...

S. Epiphane (*Hær.* 42, n. 1, et *Hær.* 61, n. 1), dit que les *Encratites* plaçaient les *Actes de Thomas* parmi les premières *Ecritures* ; que les *Apostoliques* ou *Apolactiques*, les *Cathares*, les *Origéniens*, etc., se fondaient surtout sur les *Actes d'André et de Thomas* ; que ces *Actes* sont en opposition avec la règle de l'*Eglise*.

S. Philastre (*Hær.* 87), dit que « les *Hérétiques Valentiens*, les *Nicolaïtes*, les *Gnostiques*, les *Manichéens*, et beaucoup d'autres, ont des *Actes séparés au sujet des Apôtres*, et qu'ils *dédaignent de lire les Ecritures canoniques*. »

Photius (*Cod.* 114), témoigne avoir lu les *Courses des Apôtres*, les *Actes de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas, de Paul*, écrits par *Leucius-Charinus*, comme l'indique le livre ; et que ces *Acta* sont remplis de contradictions, de puerilités et de folies.

Turibius, évêque des Asturies (*in epist. ad episc.*), affirme que dans ces *Actes de S. André, de S. Jean, de S. Thomas*, etc., que *Leucius a écrits avec une plume sacrilège, est déposé le germe de toutes les hérésies* ; que tout l'*Ancien Testament* y est renversé ; que les prodiges et les miracles des *Apôtres* qui y sont rapportés sont indubitablement vrais ; mais que des assertions hérétiques y sont mêlées, telles que ce qui est dit notamment dans les *Actes de Thomas*, que cet *Apôtre* baptisait non avec l'eau, mais avec l'huile seulement ; que cette pratique désavouée par les *Priscillianistes*, est suivie par les *Manichéens*.

Ainsi, ces *Actes* des *Hérétiques* rendent témoignage, sinon à la *Doctrine Apostolique*, du moins aux faits miraculeux des *Apôtres*. Ils les répètent, les reproduisent ; ils les exaltent et les confirment. Les *Pères* les ont condamnés et ont constaté en même temps l'existence des *Livres orthodoxes, primitifs*, v. p. 310.

LXIII. — L'ÉVANGILE VIVANT

(*Evangelium vivum*).

Les Manichéens avaient un évangile intitulé l'*Évangile Vivant*, le *Trésor de vie*, que les Pères ont appelé un *Évangile rempli d'un poison mortel*, un *Trésor de mort*.

Timothée, prêtre de Constantinople, *in epistola*, énumérant treize livres hérétiques des Manichéens, place en premier lieu l'*Évangile Vivant*, et déclare que ces écrits ont été inspirés par le Démon pour tromper les fidèles.

Photius, *cod.* 85, en fait également mention, de même que Héraclianus de Chalcedoine, dans ses vingt livres *contra Manichæos*. Dans leur profession de foi catholique, les anciens Chrétiens déclaraient anathématiser comme un écrit empoisonné le livre que les Manichéens appellent l'*Évangile Vivant*. (*Ap. Fabric., t. II, p. 253.*)

LXIV. — L'ÉVANGILE ÉTERNEL.

Dans l'Apocalypse, c. 14, 6, il est fait mention de l'*Évangile éternel*, c'est-à-dire qui annonce aux fidèles un Règne éternel et une gloire éternelle, comme devant suivre immédiatement l'exécution du jugement divin et suprême de Jésus-Christ. — Or il est arrivé, que quelques-uns crurent que S. Jean promettait un évangile plus parfait, qui devait remplacer l'*Évangile* actuel de Jésus-Christ, comme celui de Jésus-Christ a remplacé la loi de Moïse. Le pape Alexandre IV proscrivit cette interprétation qui tomba dans l'oubli.

Selon une opinion, les hérétiques ont donné le nom d'*Éternel* à l'un de leurs faux évangiles, comme ils ont donné à un autre écrit le nom d'*Évangile Vivant*.

LXV. — L'ÉVANGILE DE LA PERFECTION
(*Evangelium Perfectionis*).

S. Epiphane, *hær.*, 26, n° 2, *quæ est Gnosticorum*, en parle ainsi :

« Parmi eux (les Gnostiques), il en est qui ont un livre de fictions et de corruptions qu'ils intitulent l'*Évangile de la Perfection*, lorsque en réalité ce n'est point un évangile, mais c'est la perfection de la douleur et du deuil. Car toute l'amertume de la mort est renfermée d'une manière complète dans cette production du Démon. »

Les Basilidiens, les Elcésaites et les autres Gnostiques se servaient de l'*Évangile de la Perfection*. Tatien avait aussi écrit un livre *sur la Perfection suivant le Sauveur*, que rappelle S. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. III, p. 460.)

Quant aux Elcésaites, Théodoret (*hær.*, l. II, c. 7), dit qu'ils répudient entièrement l'Apôtre, et qu'ils ont composé un certain livre qu'ils disent tombé du ciel. — Celui qui le lit obtient la rémission des péchés, sans compter celle que Jésus-Christ lui a accordée.

LXVI. — L'ÉVANGILE D'ÈVE.

S. Epiphane (*Hær.* 26, *quæ est Gnosticorum*, n° 2), témoigne que ce livre des Gnostiques était rempli d'obscénités; que ces philosophes corrompus y citaient les Livres Saints, mais pour en dénaturer le vrai sens et le tourner dans un autre sens tout opposé, favorable à leurs passions et à leur libertinage.

— *Ils se vantent sans pudeur de l'Évangile d'Ève. Car sous ce nom, comme étant celui d'Ève qui a appris la Gnose, c'est-à-dire la science parfaite, du Serpent avec qui elle eut un col-*

loque, ils ont répandu partout les semences de leur perversité.

Le même S. Epiphane, n° 3, *ibid.*, ajoute : « Dans cet Évangile dont ils se glorifient, ils mettent en avant des raisons et des visions absurdes. En effet, ils disent :

« *In arduo monte constiteram, cum ecce video procerum hominem et mutilum alium. Inde vocem tonitruum instar exaudio. Propius igitur ad audiendum accedo, tum me hunc in modum est allocutus : Ego idem sum ac tu, et tu idem atque Ego, et ubicumque tu es, illic ego sum, ac per omnia sum dispersus. Et undecumque volueris, me colligis, me vero colligendo temetipsum colligis. O doctrinam a nequissimo Dæmone profectam !* »

N° 5. Après avoir exposé ce principe doctrinal des Gnostiques, qui sent le plus impur panthéisme, le même docteur donne encore un autre extrait : « Ils lisent dans leurs Apocryphes (ou livres secrets) :

« *Vidi arborem duodecim fructus quotannis ferentem, et dixit mihi : hoc est Lignum vitæ ! Idipsum de menstruis mulierum profluviis interpretantur.* »

LXVII-LXVIII. — AUTRES ÉVANGILES

DES GNOSTIQUES.

S. Epiphane (*Hær.*, 26, n° 8) dit en parlant de ces pièces hérétiques :

« Ils ont, du reste, en leur possession un grand nombre de livres. Ils vantent celui qui a pour titre : *Interrogationes Mariæ* ; celui appelé *Jaldaboth*, et plusieurs autres sous le nom de *Seth*, qu'ils ont fabriqués à leur fantaisie. Ils ont également osé écrire les autres *Révélationes d'Adam*, et d'autres faux *Évangiles* portant le nom des Disciples. »

A cette catégorie de livres hérétiques, se rapportent

les *Évangiles* de Basilides, d'Apelles, de Valentin, celui d'Ève, etc.

LXIX. — L'ÉVANGILE DE VALENTIN.

Tertullien, *in præscript.*, n° 49, dit de Valentin, qu'il a son *Évangile propre*, outre les nôtres¹. L'évangile de cet hérétique était intitulé : *Veritatis Evangelium*, dont S. Irénée, l. III, *adv. hæ.*, c. 2, parle en ces termes :

« Ceux du parti de Valentin produisent sans aucune crainte leurs écrits, et se glorifient d'avoir des *Évangiles* en plus grand nombre que ces quatre (Évangiles canoniques). Ils en sont venus à une telle audace qu'ils intitulent celui de Valentin *Évangile de vérité* ! Cet *Évangile* ne concorde nullement avec ceux des Apôtres, en sorte que chez eux l'*Évangile* même n'est pas sans blasphème. En effet, si leur *évangile* est l'*Évangile de Vérité*, comme il est en contradiction avec ceux que nous tenons des Apôtres, il résulte que celui qui nous vient des Apôtres n'est pas l'*Évangile de la Vérité*. »

Des auteurs pensent que ce que S. Epiphane, *hær.* 30, n° 5 et 6, attribue aux Valentiniens, est tiré de cet *Évangile de Valentin*.

LXX-LXXII. — LES ÉVANGILES

QU'A FAUSSÉS HÉSYCHIUS, ET CEUX QU'A FAUSSÉS

LUCIANUS.

Le décret du pape Gélase condamne les évangiles retouchés et augmentés par ces deux hérétiques : *Evangelia, quæ*

¹ *Evangelium habet etiam suum (Valentinus) præter hæc nostra.*

falsavit Lucianus, apocrypha. Evangelia quæ falsavit Hesy-chius, apocrypha.

S. Jérôme, *præfat. in Évang. ad Damasum*, parle de ces exemplaires que Lucianus et Hésychius d'Égypte ont voulu corriger et augmenter par des additions illicites. Les anciennes versions prouvent la fausseté qui se trouve dans les exemplaires de ces deux hérétiques.— (*Vide de hoc Fabric., Hottinger., dissert., p. 230; Usserium, syntagm. de 70 Interpretibus, c. 7.*)

LXXIII. — L'ÉVANGILE DE BASILIDES
EN 24 LIVRES.

(An 55-125 de J.-C.)

Ce philosophe hérésiarque composa vingt-quatre livres de commentaires sur l'Évangile de S. Matthieu et sur toute l'histoire évangélique. Il y mêla des dogmes absurdes et impies, qui furent solidement réfutés par un célèbre écrivain catholique de cette époque, *Castor-Agrippa*. Pour frapper les esprits d'étonnement et d'admiration, Basilides, dans son *Exégèse Évangélique*, faisait profession de produire au jour des mystères secrets et des prophéties nouvelles, et dans ce but il se laissa entraîner à dire des choses fausses et à inventer des noms de prophètes inconnus, tels que *Barcabbas* et *Barcoph*, etc.; mais il rencontra dans *Agrippa* un antagoniste qui révéla ses ruses et ses fraudes.

Origènes, *proœmio in Lucam*, dit que *Basilides a osé écrire aussi un Évangile portant son nom : Ausus fuit et Basilides scribere Evangelium, et suo illud nomine titolare.*

S. Ambroise, *in Lucæ Evangelii, c. 1*, et S. Jérôme, *præfat. in Matthæum*, disent la même chose : *Basilides a écrit un Évangile, qui est intitulé : Évangile selon Basilides.*

Il n'avait pas reçu pour cette mission la lumière du Saint-Esprit et la grâce de Dieu.

Le même Origène, *tractat. 26 in Matthæum*, parle des *Livres secrets qui circulent parmi les Juifs, et d'après lesquels on pourrait démontrer la vérité au sujet de Jésus-Christ et de ses Disciples, de S. Etienne, martyr, de Paul l'Apôtre, etc.*

Nous n'ignorons pas, ajoute-t-il, que plusieurs impies, qui font hautement profession d'iniquité, ont inventé des choses secrètes, — qu'ils font usage de certaines fictions d'Hypythianus, et d'autres qui sont de Basilides. — Il faut donc que nous prenions garde de recevoir tous ces (livres) secrets qui circulent sous le nom des Saints, à cause des Juifs qui, dans la vue de détruire la vérité de nos Écritures, ont imaginé quelques faux dogmes qu'ils cherchent à confirmer; ne les rejetons pas tous: ils peuvent servir à la démonstration de nos Écritures. C'est donc le propre d'un grand homme de savoir faire ce qui est dit :

« Eprouvez tout et gardez ce qui est bon. »

Eusèbe, *hist.*, l. IV, c. 7 : « Basilides, sous prétexte d'enseigner une doctrine secrète, comme le dit Irénée (l. I, c. 23), a élevé à l'infini les pensées de son âme impie et s'est forgé à lui-même des fictions prodigieuses et fausses... Nous avons un livre d'un très-célèbre écrivain du temps d'Agrippa-Castor, qui renferme la plus solide réfutation de Basilides, et qui met au jour les prestiges et les fraudes de cet homme. En révélant tous les secrets de cet hérétique, Agrippa rappelle que Basilides a écrit vingt-quatre livres sur l'Évangile; qu'il s'est créé des Prophètes, Barcabbas et Barcoph et quelques autres qui n'ont jamais existé. Il leur donna des noms étranges, afin de frapper les esprits de ceux qui se laissent prendre d'admiration à la vue de ces choses. »

On pense que Basilides a écrit ces vingt-quatre volumes sur l'Évangile de S. Matthieu, qui était alors généralement

reçu et suivi ; et la collection de ces volumes a été appelée l'*Évangile de Basilides*.

Dans quelques traités anciens, il est fait mention des *Odes de Basilides*, en même temps que des *Psaumes de Valentin*. S. Jérôme, in *Catalogo*, c. 31, et *alibi*, et Nicéphore, *hist. eccl.*, l. iv, c. 2, et plusieurs autres écrivains plus récents, font mention de l'*Évangile de Basilides*. Clément d'Alexandrie, l. iv, *Strom.*, p. 506, a reproduit quelques passages du vingt-troisième livre de l'*Exégèse* de Basilides. Grabe les a réunis dans son *Spicilegium Patrum*, partie II, p. 39.

Voir la *Notice Historique de Basilides*, parmi celles des témoins pris en dehors de l'*Église*, t. II, p. 461-466. Ce philosophe d'Alexandrie admettait tous les faits de l'*Évangile* ; mais il expliquait la doctrine évangélique d'une manière hétérodoxe et impie.

LXXIV. — L'ÉVANGILE D'APELLES, *ouvrage hérétique.*

S. Jérôme, *proœmio commentarii in Matth.*, fait mention de l'*Évangile d'Apelles* comme de ceux de Basilides et de Marcion. Apelles ne paraît pas tant avoir composé un évangile particulier, qu'avoir corrompu et interpolé les *Évangiles Canoniques*. L'ancien *Évangile*, ainsi retouché par cet hérétique, a été appelé l'*Évangile d'Apelles*.

Origènes, in *Epistola ad caros suos in Alexandria*, t. I, appuie ce sentiment quand, parlant contre ceux qui de son vivant avaient altéré ses livres, il ajoute : « Voyez quelle modification notre antagoniste a apportée à notre controverse ; cette modification (ou altération) est telle que celle que Marcion a apportée aux *Évangiles* et même à l'*Apôtre* ; elle est semblable à celle qu'a faite Apelles, son successeur. Car, comme ces héré-

tiques ont corrompu la vérité des Écritures, ainsi notre adversaire a inséré des faussetés en place des choses véritables. »

Dans S. Epiphane, *hær.* 44, n. 2, Apelles fait ainsi parler Jésus-Christ dans l'Évangile : *γινεσθε δοκιμοι τραπεξίται · Soyez d'honnêtes banquiers, faites usage de tout, dit-il, choisissant dans l'Écriture tout ce qui est utile.*

Bède fait également mention de l'Évangile d'Apelles (voir son *Commentaire sur S. Luc, sub initio*); et Zacharie, évêque de Chrysopolis, l. 1, *comm. in hist. Evangelic., ad Luc, 1, 1*, signale les Évangiles d'Apelles et de Basilides, en ces termes : *multi non tam numerositate quam hæresum diversitate, ut Basilides et Apelles, temeraria præsumptione conati sunt scribere de rebus nostræ salutis : Plusieurs, non pas tant par le nombre que par la diversité des hérésies, se sont efforcés, par une téméraire présomption, d'écrire l'histoire qui a trait à notre Rédemption.*

LXXV. — L'ÉVANGILE DE LEUCIUS.

Cet évangile manuscrit existe dans la Bibliothèque du collège d'Oxford, comme le témoigne Grabe (*ad Iræn., l. 1, c. 17*); le fragment qu'il en a extrait prouve que cet écrit n'est que le *Protevangeliium* de S. Jacques-le-Mineur, altéré par *Leucius*, et dont il existe deux livres, l'un complet, traduit de l'Arabe; et l'autre mutilé, tiré du grec. Gelase a condamné tous les livres de *Leucius*, parce que cet hérétique a faussé et dénaturé tout ce qu'il a touché : *Libri omnes quos fecit Lenticius, discipulus Diaboli, Apocryphi.*

LXXVI. — L'APOCALYPSE DE CÉRINTHE.

L'hérésiarque Cérinthe, contemporain des Apôtres, en-

treprit de fausser l'*Apocalypse* de S. Jean, et de la plier dans son sens hérétique ; car il publiait hautement que son *Apocalypse* était la même que celle de Jean, bien qu'il l'eût interpolée, comme cela est constaté par les paroles du prêtre Caius, *apud Eusebium*, l. III, c. 28, et *Nicephorum*, l. III, c. 14 :

« Cérinthe aussi, dit cet ancien auteur, au moyen de certaines Révélations qu'il mettait en avant comme étant écrites par un grand apôtre et comme à lui révélées par les Anges, introduit au milieu de nous des opinions monstrueuses. Il dit qu'après la Résurrection, le règne de Jésus-Christ doit avoir lieu dans Jérusalem, et que les hommes, de nouveau revêtus de leurs corps, seront encore assujettis aux concupiscences et aux vices. Contre la foi des Écritures, il assigne certains mille ans pendant lesquels il assure qu'il y aura encore des œuvres de corruption et des fêtes et des célébrations de noces charnelles, et cela pour tromper ceux qui sont adonnés au libertinage. »

Théodoret (*hær.*, l. II, c. 3), parlant de Cérinthe, s'exprime ainsi :

« Or, il a imaginé certaines Révélations, comme s'il eût lui-même contemplé les visions, et il a composé des enseignements menaçants. Il disait qu'il y aurait un règne terrestre du Seigneur, il imaginait des aliments et des breuvages délicieux, il voyait dans sa vision des réjouissances et des voluptés, des célébrations de noces et des sacrifices, des fêtes joyeuses qui se célébreraient à Jérusalem, et que tout cela aurait lieu durant l'espace de mille ans ; car tel est, selon lui, la future durée du règne du Seigneur. »

Cérinthe s'étant efforcé de faire passer son *Apocalypse* réformée pour celle de S. Jean, trompa beaucoup de personnes, non-seulement des hérétiques tels que les *Aloges*, les *Cerdoniens*, les *Théodotiens*, etc., mais même des Catho-

liques, qui crurent que S. Jean avait donné cet enseignement. Néanmoins, la plupart ne s'y laissèrent pas prendre ; ils rendirent hommage à l'Apocalypse de S. Jean, et rejetèrent celle de Cérinthe, comme hérétique. Remarquons en passant que ce subtil hérésiarque admettait et croyait tous les faits et les enseignements évangéliques et apostoliques, à l'exception des points doctrinaux qui ruinaient son système philosophique. Il n'avait en apparence réformé que légèrement certains passages de l'*Apocalypse de S. Jean*, en sorte qu'il voulait que son livre altéré passât pour être le livre authentique et véritable de ce grand Apôtre.

LXXVII. — LE LIVRE DE VALENTIN

Intitulé : Πιστις Σοφια, (*la Fidèle Sagesse*), concernant l'Ascension de Jésus-Christ vers le *Plérum*.

Voici un extrait de cette production du Philosophe Gnostique :

« Tandis que les Disciples se livraient à une grande allégresse, à la vue de Jésus-Christ assis au milieu d'eux sur le mont des Oliviers, voici qu'une grande lumière vint sur Jésus, et l'enveloppa tout entier.

« Jésus brillait d'un éclat incomparable, qui lançait de grands jets de lumière ; mais ces jets lumineux étaient inégaux entre eux..., et la splendeur de cette lumière atteignait depuis la terre jusqu'aux cieux... Alors Jésus fut élevé au-dessus de la terre, et il plana, et s'envola, resplendissant d'une clarté immense. »

« Et les Disciples le regardèrent jusqu'à ce qu'il fût monté au ciel, après la troisième heure. Et il arriva que lorsque Jésus fut monté dans le ciel, après la troisième heure, toutes les Puissances des Cieux se troublèrent et s'agitèrent entre elles, et tous les Eons, et toutes les

« Régions et tous leurs Ordres, et la terre entière fut agi-
« tée, ainsi que tous ses habitants... Et tous les Anges et
« les Archanges, et toutes les Puissances des Régions su-
« périeures, chantaient des hymnes jusqu'à la neuvième
« heure du jour suivant... Les Disciples étaient grande-
« ment troublés et saisis d'effroi. » — (Voir Tom. VIII,
p. 312.)

LXXVIII. — L'ÉVANGILE DE JUDES-THADDÉE ET L'ÉVANGILE DE THADDÉE.

Le décret du pape Gélase mentionne et condamne cet
Evangile :

Evangelium nomine Thaddæi, apocryphum. On ne connaît
pas autrement cet écrit. Certains auteurs conjecturent que
ce livre a pu être composé par quelque hérétique à l'occa-
sion de Thaddée, l'un des Soixante-Douze Disciples, qui fut
envoyé par l'apôtre S. Thomas après l'Ascension de Jésus-
Christ, à Edesse, en Mésopotamie, auprès du roi Abgare,
pour lui porter la guérison corporelle et la connaissance de
l'Evangile. (*Apud Eusebium, hist., l. 1, c. 13. Voir l'His-
toire des Soixante-Douze Disciples, notice de Thaddée, p. 417
et 428.*)

LXXIX. — L'ÉVANGILE DE JUDAS-ISCARIOTH.

S. Irénée parle de cet écrit dans les termes suivants,
adv. hær., l. 1, c. 35 :

« Les Caïnites donnent pour créateur à Caïn une puis-
« sance supérieure du ciel ; ils donnent à celui-ci pour al-
« liés Esaü, Coré, les Sodomites et tous les hommes aussi
« dépravés ; c'est pour cela que Dieu les regarde comme ses
« ennemis ; quant à eux, ils accueillent tous ceux qui sont

« de ce parti (de Caïn) ; *Sophia* reprenait de chez eux tout
« ce qui lui appartenait. Ils disent que Judas le traître
« connaissait parfaitement ces choses, et que, possédant
« seul la connaissance de la vérité, il avait accompli le
« mystère de la trahison dont l'effet a été, selon eux, de
« bouleverser, de dissoudre les choses terrestres et les
« choses célestes. Et le livre qu'ils ont composé sur ce
« sujet, ils l'appellent l'*Évangile de Judas*.

« Déjà j'ai recueilli leurs écrits, au moyen desquels ils
« s'exhortent à détruire les œuvres d'*Hystera* ; or ils nom-
« ment *Hystera* le créateur du ciel et de la terre. »

S. Epiphane, *hær.* 28, n° 1, parle dans le même sens de
l'*Évangile de Judas* :

« Ils disent (les Caïnites), que Judas avait une parfaite
« connaissance de toutes choses et une science excellente.
« Ils le défendent à tel point que leur livre doctrinal porte
« son nom, et qu'ils l'appellent *Judæ Evangelium*.

« Théodoret, *hær.*, l. 1, c. 15, dit que seul Judas a bien
« possédé la science (de Caïn), et que pour cette raison il
« a accompli le mystère de la trahison. Ils propagent son
« *Évangile* qu'ils ont eux-mêmes composé. Quant à lui, il
« a eu la corde de strangulation pour récompense de sa
« trahise. »

En somme, ces hérétiques abominables des temps primi-
tifs reconnaissaient, mentionnaient les faits évangéliques,
tout en les dénaturant hérétiquement. Si leur exemple est
exécration, leur témoignage n'est pas sans utilité pour con-
fondre l'incrédulité de notre siècle. Car l'*Évangile de Judas*,
tout abominable qu'il est pour sa doctrine, suppose la réa-
lité de toute l'histoire évangélique.

LXXX. — LES ACTA PILATI,

PARODIÉS PAR LES PAÏENS

Sous le tyran Maximin, en haine de Jésus-Christ.

Les Païens, jaloux de voir un témoignage tel que celui du Gouverneur Pilate militer en faveur des Chrétiens, en composèrent d'autres pour les opposer aux véritables. Ils y insérèrent quantité de blasphèmes contre notre Sauveur, comme le témoignent Eusèbe (*Hist.*, l. ix, c. 5); et Nicéphore (l. vii, c. 26); ce dernier ajoute les *Interrogations de Pilate et les Réponses de Jésus-Christ*. — Tous deux attestent que par ordre de Maximien, ces *Actes* dénaturés furent expédiés de toutes parts, publiés par tous les pays et proposés aux maîtres d'écoles pour les faire apprendre aux enfants. Eusèbe, l. i, c. 9 et 11, en fait voir la fausseté par les anachronismes de ces *Actes*. Henri de Valois a fait remarquer que les *Actes de Pilate* sont mentionnés dans les *Actes* du martyr des SS. Tarachus, Probus et Andronicus (c. 9), où le proconsul Maxime dit :

Ne savez-vous pas que le Christ que vous invoquez, n'a été qu'un homme, incarcéré sous Ponce-Pilate, et châtié par lui ? Les Actes de sa Passion existent encore.

Cette parodie haineuse des *Acta Pilati* par les Païens, en prouvent la vérité et l'authenticité. S'ils n'eussent pas été favorables à Jésus-Christ, et capables de porter la conviction chrétienne dans les esprits, à quoi bon les défigurer ? à quoi eût-il servi d'en propager la contrefaçon dans tous les pays ?

LXXXI. — L'ÉVANGILE DE MARCION

ET DES MARCIONITES.

Marcion et ses disciples entendant S. Paul (Rom. II, 16 ;

Gal. I, 8 et 2 ; *Tim.* II, 9 : *κατα το Ευαγγελιον μου*) parler de son Évangile, et sachant que par ces mots il désignait l'Évangile de S. Luc, ont pour ce motif adopté uniquement ce dernier Évangile, en rejetant ceux de S. Matthieu, de S. Marc et de S. Jean, et en disant que l'auteur de l'Évangile de S. Luc n'était pas S. Luc, mais l'apôtre S. Paul. Cet Évangile avec les Épîtres de S. Paul formaient ce qu'ils appelaient *το Αποστολικον*, (*les Ecrits Apostoliques*).

Mais ces mêmes hérétiques avaient tronqué et interpolé en quelques endroits l'Évangile de S. Luc, afin de le conformer à leurs hérésies, comme le témoignent S. Irénée, l. I, c. 29 ; Origène, l. II, *adv. Celsum*, p. 77 ; Tertulien, *adv. Marcion* ; S. Épiphane, qui a relevé, ainsi que Tertulien, les altérations faites par Marcion à l'Évangile de S. Luc.

Si le fait de ces hérésiarques prouve l'authenticité et la vérité du livre de S. Luc, en particulier, il ne prouve rien contre les autres Évangiles, puisque tous les quatre étant parfaitement d'accord sur les faits et sur les dogmes, ils ne font tous les quatre ensemble, avec les quatorze Épîtres de S. Paul, qu'un seul et même Évangile.

LXXXII. — LA MEMORIA APOSTOLORUM *en usage chez les Priscillianistes et les Origénistes.*

L'hérésiarque *Priscillien* et ses nombreux sectateurs voulaient faire prévaloir leurs systèmes philosophiques et leurs superstitions astrologiques dans l'Orient et dans l'Occident. C'est pourquoi ils résolurent de les fonder sur l'Évangile et sur les *Discours de Jésus-Christ*, comme sur un principe certain et absolu : ils invoquaient à leur appui diverses parties de l'Évangile, telle que la parabole : *Exit Seminans seminare semen suum*, qu'ils expliquaient à leur

manière, et qu'ils cherchaient à plier dans le sens de leur vaine philosophie. De là leur livre particulier, intitulé : *Memoria Apostolorum*, dans lequel se trouvent des explications *secrètes et extraordinaires*, mais hérétiques et immorales.

Or, en demandant à l'Évangile une base pour leurs systèmes, ces hérésiarques ont prouvé à leur façon la haute et incontestable autorité que la Doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres avait acquise sur les esprits dans le monde entier.

Ces philosophes n'espéraient de succès que cachés sous le manteau du Christianisme.

Voici, entre plusieurs idées philosophiques ridicules de ces hérétiques, un échantillon de leur doctrine :

« Quo etiam in libro de Principe humidorum et de Principe ignis plurima dicta sunt, volens intelligi, arte, non potentia Dei omnia bona agi in hoc mundo. Dicit enim esse Virginem quamdam Lucem, quam Deus volens dare pluviam hominibus, Principi humidorum ostendit ; qui, dum eam apprehendere cupit, commotus consudat et pluviam facit, et, destitutus ab eâ mugitu suo tonitrua concitat. »
Hæc Fabricius, p. 815, t. II.

Selon Priscillien : Nomina Patriarcharum membra sunt animæ ; Ruben est in capite, Juda in pectore, Levi in corde, Benjamin in femoribus, etc. Contra autem in membris corporis cœli signa sunt disposita : i. e. Aries in capite, taurus in cervice, gemini in brachiis, cancer in pectore, etc. *Ibid.*

Ces extravagances ont été avec raison prosrites par les Chefs de l'Église et notamment par le Décret du pape Gé-lase, de même que deux autres livres, composés ou altérés par les Hérétiques et intitulés :

Laus Apostolorum (l'Eloge des Apôtres), et *Passiones Apostolorum* (les martyres des Apôtres).

Ces ouvrages, remplis de blasphèmes et de dogmes impies, ont été rejetés par l'Eglise et par les Fidèles.

LXXXIII. — LES ACTES DES APOTRES
dont se servaient les Origénistes.

Il en a été parlé à l'occasion des *Actes de S. André.* — Voir S. Epiphane, *Hær.* 63. *Origenianorum*, n° 2, p. 521.

LXXXIV. — LES ACTES DES APOTRES
dont se servaient les Quartodécimans.

Théodoret (*Hær.*, l. 3, c. 4), dit que les *Quartodécimans* avaient à leur usage des *Actes erronés des Apôtres*: *utuntur etiam erroneis Actibus Apostolorum*. Ces hérétiques se fondaient sur les *Actes de S. Jean* pour soutenir leur sentiment sur l'obligation de célébrer la Pâque au quatorzième jour de la lune de Mars. Les *Quartodécimans* se servaient encore des *Acta Pilati* ou de l'*Evangile de Nicodème*, où était marquée la date précise de la mort de Jésus-Christ. (*Vide Euseb.*, *hist.*, l. 5, c. 24.)

LXXXV. — LES SORTS DES APOTRES
(Sortes Apostolorum).

Ce livre a été proscrit par le pape Gélase *in decreto*: *liber qui appellatur SORTES APOSTOLORUM, apocryphus*. Il en est fait mention parmi les *Miscellanea posthuma Ecclesiastica* de Pierre Pithou, en ces termes: *Incipiunt Sortes Apostolorum, quæ nunquàm fallentur aut mentientur: commencement des Sorts des Apôtres, qui ne seront jamais trompés ou qui ne mentiront jamais*. C'est un petit livre qui paraît superstitieux.

LXXXVI. — LES ACTES DES APOTRES

rédigés par Leucius, chef des Manichéens.

S. Jérôme, écrivant aux évêques Chromatius et Héliodorus, assure qu'un disciple des Manichéens, nommé *Seleucus* (ou *Leucius*), qui a écrit d'une manière erronée les *Faits des Apôtres*, a aussi altéré l'*Evangile de la Nativité de Marie*, au détriment de l'Eglise.

Le pape Gélase a rejeté *comme apocryphes tous les livres qu'a faits Leucius, discipulus Diaboli*. — On pense que le mot *Leucius* vient de *Seleucus* et de *Léontius* ; et que cet hérétique était appelé de ces trois noms par divers auteurs anciens. On le nommait encore *Lentius*, *Lucius*, *Leicius*, *Lenticius*, *Leucius-Charinus*.

Cet hérétique écrivit en particulier les *Actes de S. Jean*, de *S. Pierre*, de *S. Thomas*, de *S. André*.

S. Augustin (*de actis cum Felice Manichæo*, l. II, c. 6) parle des *Actes des Apôtres*, composés par *Leucius* ; et dans son livre *de fide, adv. Manichæos*, c. 5, il cite un passage de ces mêmes Actes.

Photius, *cod.* 114, après avoir lu le livre de *Leucius*, dans lequel étaient contenus les *Actes de Pierre*, de *Jean*, d'*André*, de *Thomas* et de *Paul*, témoigne que sa diction est inégale, tantôt assez convenable, tantôt et le plus souvent basse et vulgaire ; qu'on y rencontre fréquemment des passages contradictoires et insensés ; que tout y est souillé et perverti. Suivant *Leucius-Charinus*, Jésus-Christ est le Père et en même temps le Fils ; il ne s'est pas fait homme réellement, bien qu'il l'ait paru ; il s'est montré à ses Disciples sous plusieurs formes différentes, tantôt sous celle d'un jeune homme, tantôt sous celle d'un vieillard, tantôt d'une grande taille, tantôt d'une petite ; puis de nouveau avec une taille si grande que sa tête atteignait le ciel. *Leu-*

cius a inventé plusieurs absurdités sur la croix ; selon cet hérétique, Jésus-Christ n'a pas été attaché, mais un autre en sa place, pendant que Jésus se moquait des Juifs qui croyaient le crucifier. *Leucius* désapprouve les mariages légitimes, et affirme que la génération, en général, provient du mauvais Esprit. Il débite des inepties et des puérités au sujet de la résurrection des hommes et des animaux ; ces absurdités fourmillent surtout dans les *Actes de S. Jean* ; elles sont si nombreuses, si sottes, si insensées, si contradictoires et si fausses, qu'on ne saurait le croire ; elles sont si indignes de Dieu et si impies, qu'en disant que le livre de *Leucius* est la source de toutes les hérésies, on ne s'écarterait point de la vérité. »

Méilton, évêque de Laodicée, qui a écrit, après *Leucius*, la *Vie et la Mort de S. Jean l'Evangeliste*, s'exprime ainsi sur le même hérétique :

« *Méilton* (ou *Mellitus*), serviteur de Jésus-Christ, évêque
« de Laodicée à tous les évêques et à toutes les Eglises
« catholiques, salut dans le Seigneur ! Je veux prévenir
« votre fraternité au sujet d'un certain *Leucius* qui a écrit
« les *Actes des Apôtres*, de *Jean l'Evangeliste*, de *S. André*
« et de *S. Thomas l'Apôtre*. Il a dit à peu près la vérité tou-
« chant les miracles que le Seigneur a faits par eux ; mais
« quant à la doctrine il a menti sur beaucoup de points.
« Il a dit, en effet, qu'ils ont enseigné deux principes ; ce
« dont a horreur l'Eglise de Jésus-Christ, puisque *S. Jean*
« l'Apôtre, au début de son *Evangile*, affirme qu'il n'y a
« qu'un principe (créateur), en qui a toujours subsisté le
« Verbe par lequel ont été créées toutes les choses visibles
« et les invisibles. Or, *Leucius* dit qu'ils ont enseigné deux
« Principes, auteurs du bien et du mal ; que tous les êtres
« bons subsistent par le bon Principe, et tous les mauvais
« par le mauvais principe. »

D'après ce signalement de *Leucius* et de ses œuvres, il

ne sera pas bien difficile de distinguer les ouvrages apostoliques, qu'il a altérés et défigurés, de ceux des auteurs catholiques primitifs. On reconnaîtra l'hérétique à ses fruits. Dans les Ecrits orthodoxes, il n'y a rien qui y ressemble.

LXXXVII. — L'EVANGILE DE S. ANDRÉ
écrit par des Hérésiarques-Philosophes.

Gélase (*in decreto, can. 3*) a déclaré que l'*Evangile* qui porte le nom de l'Apôtre S. André, est apocryphe.

Innocent 1^{er} (*Epist. III ad Exsuperium, can. 7*) déclare que les choses qui ont été écrites sous le nom de S. André, par les Philosophes Léonides et Nexocharides, sont à condamner et à rejeter.

S. Augustin (*l. I, contrà adversar. Legis et Prophetarum, c. 20*) dit à ce sujet : « Il a puisé des témoignages dans les « apocryphes qui ont été écrits sous les noms des Apôtres « ANDRÉ et Jean. Si ces Ecrits étaient d'eux, l'Eglise les « auraient reçus, depuis cette époque, par le moyen des « évêques qui se sont succédés jusqu'à nos jours. » Des auteurs pensent que S. Augustin parle ici de l'*Evangile* de S. André, plutôt que des *Actes de cet Apôtre*.

LXXXVIII. — LES ACTES DE S. ANDRÉ,
DE S. THOMAS, ETC.

*altérés quant à la doctrine par Léonides et Nexocharides,
hérétiques-philosophes.*

Selon S. Augustin (*de fide contrà Manichæos, c. 38*) et le pape Innocent 1^{er}, *Epist. 3, ad Exsuperium, can. 7*; ces deux philosophes ont écrit les *Actes de S. André, de S. Thomas*,

etc., et les ont corrompus quant à la doctrine, comme a fait *Leucius*.

Fabricius pense que les noms de *Léonides* et de *Nexocharides* avaient été altérés et que c'étaient les mêmes que ceux de *Leucius-Charinus*.

Quoi qu'il en soit, en écrivant à peu près exactement les faits des Apôtres, ces Philosophes-Hérétiques et impies les ont néanmoins attestés, approuvés et publiés.

LXXXIX. — LES ACTES DES APOTRES,

CEUX DE S. ANDRÉ, DE S. JEAN, DE S. THOMAS, ETC.,

en usage chez les Encratites

*et chez leurs compagnons d'hérésie, les Apotactiques
ou Apotactiques.*

Selon S. Epiphane, *hær.* 42, n° 1, les Encratites; *hær.* 51, 1, les Apotactiques ou Apotactiques; *hær.* 63, n° 2, les Origéniens, possédaient des *Actes des Apôtres*, de S. André, de S. Jean, de S. Thomas, etc., autres que ceux de l'Eglise, et où ils enseignaient des dogmes contraires à l'orthodoxie. C'est pourquoi l'Eglise a établi le canon des Ecritures Saintes.

Parmi ces hérétiques, on remarquait surtout les *Gnostiques*, les *Manichéens*, les *Nicolaïtes*, les *Valentiniens* et plusieurs autres qui avaient des *Actes secrets et séparés*, touchant les Apôtres. Dans ces Actes ils rapportent les faits prodigieux des Apôtres, de S. André, de S. Jean l'Evangéliste, des bienheureux Apôtres, Pierre et Paul : *quia signa fecerunt magna et prodigia...*

S. Augustin, *de verâ et falsâ Pœnitentiâ*, c. 8; Innocent I^{er}, *épist.* 3; Gélase, *decreto de l. apoc.*, can. 3; Timothée, prêtre de C. P., *in epist. de iis qui ad Ecclesiam accedunt*; Turi-

bius, *ad episc.*, parlent des mêmes *Actes des Apôtres*, composés ou altérés par les Hérétiques déjà nommés.

XC. — LES ACTES DE PAUL ET DE TÈCLE
condamnés par l'apôtre S. Jean,
parce que le Rédacteur y avait inséré quelque trait
de son imagination.

Tertullien (*l. de Baptismo, c. 17*) témoigne que ces *Actes de Paul et de Tècle* avaient été composés poétiquement par un ancien écrivain de l'Asie-Mineure ; lequel, par affection pour S. Paul, comme il le déclara lui-même, avait avancé quelque chose d'inexact dans son récit, et avait dit que S. Paul avait accordé à Tècle le pouvoir d'enseigner et de conférer le Baptême. Ce qui était entièrement opposé à la manière d'agir de S. Paul, puisque cet Apôtre défend expressément aux femmes d'enseigner (1, *cor.* 14 : *taceant ; non enim permittitur eis loqui*). Convaincu d'inexactitude, cet écrivain fut déposé par S. Jean.

S. Jérôme, *in catalogo, ubi de Luca*, rapporte le même fait, et ajoute que ces *Actes de Paul et de Tècle* ont été rangés parmi les *Écritures Apocryphes* : *περιόδους Pauli et Teclæ et totam baptizati Leonis fabulam inter apocryphas scripturas computamus.*

Le pape Gélase, dans son décret, a proscrit ces *Actes de Paul*.

XCI. — L'ÉPITRE DE S. PAUL
AUX LAODICÉENS.

Quelques Anciens ont cru que S. Paul avait écrit aux fidèles de Laodicée, et que cette lettre était perdue ; mais cette opinion, comme le témoigne Théodoret, *Comm. ad*

Coloss., iv, 16, t. III, n'était fondée que sur un mot équivoque de l'Épître aux Colossiens, c. 4, v. 16 ; S. Paul leur dit : *Lorsque vous aurez lu cette Épître, ayez soin de la faire lire à l'Eglise de Laodicée, et de lire vous-mêmes celle des Laodicéens.* Le grec porte : *celle qui est de Laodicée* ; ce qui pouvait donc être une lettre des Laodicéens à S. Paul, et non au contraire ; car il est vraisemblable, ajoute Théodoret, que les Laodicéens avaient parlé à S. Paul de ce qui avait lieu à Colosses, ou que le même mal régnait parmi eux.

Toutefois, les Hérétiques qui saisissaient toutes les occasions pour écrire des traités sous le nom des Apôtres, ont dû très-probablement fabriquer la *Lettre aux Laodicéens*, qui a été publiée postérieurement à S. Paul ; car le second Concile de Nicée (*actione 6, parte 5, t. VII, ed. Labb.*) la déclare *supposée* par les Hérétiques, qui ont également supposé d'autres livres aux Apôtres ; *fertur ficta Epistola, quam Patres nostri reprobavere ut alienam ab ipso (Paulo).* Philastre (*hær. 88*) dit qu'ils y avaient inséré quelque sentiment non digne d'approbation : *addiderunt in ea quædam non bene sentientes.* Pour la même raison, Timothée, de Constantinople, la range parmi les Ecrits supposés des Manichéens. Selon S. Thomas d'Aquin, cette lettre n'a pas été reçue de l'Eglise, parce qu'elle était d'une autorité incertaine, ou qu'elle avait été altérée. Le style de cette pièce ne paraît pas naturel : ce n'est, ce nous semble, qu'une contrefaçon de celui de l'Apôtre.

XCII. — L'ANABATIKON OU L'ASCENSION

DE S. PAUL.

SON APOCALYPSE ET SES VISIONS,

écrites et dénaturées par les Hérétiques.

Il paraît que deux volumes différents ont été écrits sur

ce sujet : l'un l'*Anabatikon*, contenant les délires des Gnostiques ; l'autre, l'*Apocalypse*, renfermant des préceptes de perfection pour la vie monastique. (Sic Fabricius). Les Caïnites ont forgé le premier sous le titre d'*Ascension de S. Paul au ciel*, l'ont rempli de blasphèmes et d'obcénités abominables, disant que telles étaient les paroles secrètes et mystérieuses que l'Apôtre avait entendues dans son ravissement. Ces *Caïnites*, successeurs des *Nicolaïtes*, faisaient partie des Gnostiques.

S. Epiphane, *hær.* 18, n° 38, dit que les Caïnites et les Gnostiques ont composé, sous le nom de S. Paul, un petit livre appelé *Anabatikon*, ou *Ascension de Paul*, plein de choses qu'on ne peut nommer... Glycas, *parte 2, annalium*, p. 120, rapporte les mêmes faits ; de même que Sozomène, *hist.*, l. VII, c. 19 ; S. Augustin, *tractatu 98 in Joannem* ; le pape Gélase, *in decreto* ; Œcumenius, *in 2 cor.* XII, 4 ; Nicéphore Homologète, *canone 3 et 4*.

Cependant, d'après Sozomène, *loco citato*, et d'après S. Augustin, *ibid.*, l'*Apocalypse de S. Paul* était beaucoup louée et recommandée par les Moines des premiers temps : ce qui suppose nécessairement, comme le rapporte du reste S. Augustin, que ce livre apprenait des faits édifiants, et enseignait une doctrine de perfection : *quidam Spiritualium ad ea pervenerunt quæ non licet homini loqui* ; le Docteur d'Hippone ajoute que c'est à cette occasion que des Hérétiques ont impudemment et malheureusement forgé et imaginé des récits fabuleux, disant que telles étaient les choses que S. Paul avait dû entendre.

Ce qui prouve que le *Livre des Visions de S. Paul* était bon, c'est la question que Marcus, Patriarche d'Alexandrie, au treizième siècle, adressa à Théodore Balsamon :

« Divers Livres sont répandus dans les pays de l'Orient
« et du Midi. Ce sont : les uns la *Doctrine* ou les *Prescrip-*
« *tions des Apôtres* ; les autres, ce sont les *Visions de*

« S. Paul. Je demande si nous devons les lire. » — La réponse de Balsamon paraît affirmative sur les deux points.

Si le livre eût été plein de blasphèmes et d'obcénités, le Patriarche d'Alexandrie eût-il demandé publiquement si on devait le lire ? — Les premiers Chrétiens ont pu et dû interroger en particulier S. Paul sur son *Ascension au ciel*, sur ses circonstances, et en recevoir des réponses qu'ils ont consignées et expliquées dans un premier livre, qui était digne d'éloge. Le Démon, qu'on appelle le *Singe de Dieu*, parce qu'il contrefait en mal les œuvres de Dieu, a dû inspirer ensuite le second livre aux Gnostiques, disciples de Caïn et de Judas, et c'est celui que les Pères ont condamné et répudié avec horreur.

XCIH. — LES ACTES DE S. PAUL

par les Ebionites, contenant 4560 versets.

Outre ce qui est rapporté dans les *Actes de S. Luc* et dans l'*Histoire Apostolique d'Abdias*, ce livre des Ebionites renfermait un grand nombre d'autres faits accomplis par S. Paul et divers détails qui ne se trouvent pas dans les Ecritures Canoniques. (V. *Fabr.*, t. II, p. 793.)

CONCLUSION. — Il est donc manifeste, d'après les livres précités, que si les Hérétiques primitifs ont attaqué certains points doctrinaux de l'Évangile, ils ont néanmoins généralement affirmé les faits de Jésus-Christ et ceux des Apôtres. Ce qui est pour notre grande thèse le point essentiel.

CHAPITRE VII

MONUMENTS PROFANES, JUIFS ET PAÏENS

CONCERNANT

LES FAITS DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOTRES

Les *Païens* et les *Juifs Infidèles* nous ont laissé plusieurs monuments scripturaires concernant, soit directement, soit indirectement, les faits de Jésus-Christ et ceux des Apôtres. Ces monuments sont précieux pour nous, parce qu'ils proviennent de nos ennemis mêmes, et que néanmoins, à l'instar des *Evangiles*, ils attestent la vérité historique de plusieurs faits du Nouveau-Testament. Nous pouvons les alléguer aux Païens, anciens et modernes, pour les convaincre par les aveux et par les témoignages de leurs devanciers. S'ils ne croient pas sur parole et sur l'exposé d'une infinité de preuves, les amis de Jésus-Christ, qu'ils en croient du moins les preuves authentiques et certaines, fournies par des mains hostiles, et néanmoins favorables au Christianisme.

Il est vrai, un grand nombre des premiers témoins oculaires, Juifs et Païens, à la vue de tant de preuves, se sont convertis à Jésus-Christ; toutefois, il est resté assez d'écrivains, Juifs et Païens, dans l'infidélité positive et dans la haine du nom chrétien, qui nous ont laissé et transmis d'ex-

cellents témoignages sur les faits de Notre-Seigneur. Ce sont ces aveux de nos ennemis que nous enregistrons dans ce livre ; ce sont ces détails et ces relations, provenant d'une source profane, c'est-à-dire des historiens juifs et païens, que nous consignons séparément, afin de montrer avec évidence que nos ennemis mêmes affirment comme nos Pères, et attestent les faits essentiels de l'histoire évangélique.

Il n'est personne qui ne sente l'importance de ce chapitre.

I. — LES ACTA PILATI

CONTENANT LA RELATION DE PILATE ET LE MÉMOIRE
OU L'ÉVANGILE DE NICODÈME,

Concernant la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ, — déposés dans les Archives de l'Empire, — vus, consultés et invoqués par les Savants et par les Apologistes primitifs du Christianisme.

Cet ancien monument porte ce double titre, parce qu'il a été composé par deux auteurs bien différents, *S. Nicodème et Pontius Pilatus*.

En effet, nous y lisons, n° 27, p. 295 :

Pilate a écrit tous ces faits (consignés dans ce présent livre), de même que toutes les paroles des Juifs au sujet de Jésus, et il a placé tous ces mémoires dans les Registres publics de son Prétoire.

D'autre part, il est écrit à la fin de ce mémoire, que *Nicodème, après le Crucifiement et la Passion du Seigneur, rédigea en forme d'histoire, et écrivit en hébreu le récit de ces faits : Post crucem et passionem Domini (hæc) historiatus est Nicodemus litteris Hebraïcis.*

Pilate et Nicodème ont donc concouru à la rédaction

primitive de ce monument. Nicodème l'a écrit de sa main, après que Pilate en eut ordonné la composition à deux hommes instruits et notables, tels qu'étaient Nicodème et Joseph d'Arimathie, tous deux occupant un rang élevé parmi les habitants de Jérusalem. Il paraît certain que le Gouverneur Romain chargea ces deux personnages de lui faire un rapport sur Jésus, sur son interrogatoire, sur les circonstances surnaturelles de sa Passion, sur sa Résurrection.

Car il est marqué dans le même livre que *Joseph et Nicodème firent au Président un rapport sur tout ce qui s'était passé dans la Synagogue et sur tout ce qui s'était fait de la part des Juifs à cet égard : Hæc omnia quæ facta sunt à Judæis in Synagoga eorum, statim Joseph et Nicodemus nuntiaverunt Præsidi ;* et en tête de ce rapport, Pilate écrivit sa *Relation propre, sans omettre les paroles des Juifs relatives à Jésus ; et qu'il déposa le tout dans les Archives publiques de son Prétoire.*

Ces deux pièces, jointes ensemble, ont été appelées *Acta* ou *Gesta Pilati*.

Sans doute il dut envoyer le double de ce mémoire à l'empereur Tibère, puisque c'était dans ce but qu'il avait été obligé de le composer. L'*Original* resta dans les Archives du Prétoire de Pilate, à l'abri des éventualités d'incendie ou de pillage, et c'est pourquoi l'empereur Théodose-le-Grand a pu retrouver cet original des *Acta Pilati* dans le Prétoire du même gouverneur.

Mais le *duplicata* et le *triplicata*, etc., étaient dans les mains de Tibère et du Sénat Romain, et dans celles du sénateur Nicodème. Ils ont pu être communiqués et copiés en Orient et en Occident par les Chrétiens qui voulurent en prendre connaissance. Ils ont été écrits en latin par Pilate, en hébreu par Nicodème, en grec par d'autres Chrétiens. Le manuscrit des *Acta Pilati* qu'on a découvert dans la bi-

bibliothèque de Colbert, était en grec et absolument semblable à l'*Evangelium Nicodemi*.

Ce monument porte les deux noms de *Pilate* et de *Nicodème*, parce qu'en effet il doit être attribué à ces deux auteurs. Pilate a voulu que, comme personnages honnêtes et très-nobles, et comme mieux informés que tout autre, Joseph et Nicodème lui rédigeassent un mémoire sur Jésus et sur sa Passion ; et lui, président en Palestine, ayant lu et examiné ce mémoire, le trouva exact et conforme à la vérité, l'approuva, le copia intégralement et se l'appropriâ, pour en faire son rapport officiel à l'empereur Tibère, selon que le devoir de sa prèture l'y obligeait.

Ce mémoire se trouve donc ainsi entouré et confirmé par le plus imposant témoignage païen, et par le double témoignage chrétien de deux grands personnages de Jérusalem, sans compter l'assentiment et l'approbation générale de toute la grande ville de Jérusalem, et de tous les témoins contemporains qui ont accepté ce rapport important, sans réclamation ni contradiction.

On ne doit nullement s'étonner de voir Pilate adopter sincèrement le rapport de deux Grands de la Judée qui se montraient favorables à la cause de Jésus. Lui-même s'était pareillement montré favorable à la même cause, parce qu'il y voyait la vérité. *Pilate était déjà chrétien dans son cœur*, dit Tertullien. Il s'en rapportait à ces deux hommes consciencieux, désintéressés, qui étaient d'ailleurs deux savants, deux principaux chefs de la nation des Hébreux, plutôt qu'aux Ennemis de Jésus, qu'il voyait manifestement poussés par l'envie et dominés par une haine injuste et sans motif.

Que la rédaction des *Acta Pilati* ait été favorable à Jésus-Christ, aussi favorable qu'aurait pu l'être celle des Disciples de l'Evangile, c'est un fait qui est hors de doute, quand on se rappelle que l'Empereur païen Tibère, après avoir lu

ces *Acta* officiels, en a tiré une conclusion formelle et pratique en faveur de la divinité de Jésus-Christ, et a hautement témoigné vouloir soutenir et défendre la cause chrétienne devant le Sénat Romain. On ne saurait nier qu'un tel fait prouve fortement le langage chrétien des *Acta Pilati*, et par conséquent la rédaction des deux éminents Disciples du Christ. Ceux-ci ont donc rédigé la pièce, comme l'atteste la Tradition antique, l'ont présentée au Gouverneur, qui l'a trouvée véridique et exacte, et en a fait son rapport authentique à l'Empereur. Donc les deux titres de cette pièce sont parfaitement justifiés.

La Tradition qui attribue cette rédaction principalement à Nicodème est encore appuyée par les termes mêmes dont se servent S. Justin et S. Chrysostôme : *Vous pouvez apprendre tous ces faits*, disent-ils aux Infidèles, *par les Actes qui ont été rédigés sous Ponce-Pilate :*

Δυναστε μαθειν εκ των επι Ποντιου Πιλατου γενομενων
Ακτων.

Ces expressions indiquent que ces *Actes* ont été dressés, non précisément par Pilate lui-même, mais bien sous ce Gouverneur et par ses ordres. Donc ces *Actes* sont l'œuvre commune du noble Disciple de Jésus et du Gouverneur de la Judée.

La composition de ces *Actes* sous Ponce-Pilate, par ses soins et par ses ordres, est un fait certain, démontré par des témoignages irrécusables.

1° C'était la coutume des gouverneurs des provinces romaines de faire à l'Empereur un rapport exact et officiel sur les faits et les événements accomplis en chaque province, comme on le voit par les lettres de Pline à Trajan et par plusieurs autres monuments de l'antiquité.

2° Les *Actes* eux-mêmes, en plusieurs endroits, n. 27 et 28, *ad finem*, affirment qu'ils sont l'œuvre de Nicodème et de Pilate.

3° S. Justin, dans sa *Première Apologie*, p. 75 et 84, dit aux empereurs païens qu'ils peuvent s'informer de la vérité des faits miraculeux de Jésus-Christ, par les *Actes dressés sous Ponce-Pilate*, qui sont en leur possession.

4° Tertullien, *Apologétique*, c. 21, après avoir traité des miracles de Jésus-Christ, de sa Passion, des prodiges qui éclatèrent à sa mort, de sa Résurrection et de son Ascension dans les cieux, ajoute :

Tous ces faits concernant Jésus-Christ, Pilate, qui était déjà chrétien par la lumière de sa conscience, les a fait connaître dans un rapport à César, qui était alors Tibère. Or, les Césars eussent cru en Jésus-Christ, si les Césars n'eussent pas été nécessaires au monde, ou si des Césars eussent pu être chrétiens. Le même Tertullien dit plus loin, n. 5 : Tibère, sous le règne duquel le nom chrétien commença à être connu dans le monde, rendit compte au Sénat des Preuves de la divinité de Jésus-Christ, qu'il avait reçues de la Palestine de Syrie, et les appuya de la prérogative de son suffrage. Le Sénat les rejeta, parce qu'elles n'avaient pas été soumises à son examen. Mais l'empereur persista dans son sentiment, et menaça de sévères châtimens les accusateurs des Chrétiens. Consultez vos annales... Le rapport venu de Palestine était bien les Acta Pilati, on ne saurait en douter. La plupart des anciens Pères ont cité ces paroles de Tertullien.

5° Eusèbe de Césarée, *Chron.*, l. II ; et *Hist. Eccl.*, l. II et c. 2, parle du rapport que Ponce Pilate adressa à Tibère, suivant la coutume des gouverneurs de provinces ; ce rapport roulait sur la résurrection de Jésus-Christ, qui déjà était divulguée dans le monde entier, et sur les autres miracles du Sauveur, et sur la croyance en sa divinité. — Tibère fit part de ce rapport au Sénat. Mais on dit que le Sénat le méprisa, etc.

6° S. Epiphane (*hérésie cinquantième, des Quartodecimans*, n. 1), dit que ces hérétiques se fondaient sur les Actes

de Pilate, dans lesquels il est écrit que le Sauveur souffrit le VIII des Kalendes d'Avril.

7° S. Jean-Chrysostôme (*hom. VII in Pascha, tom. v*) dit :
« On n'ignore pas l'époque de la Passion du Sauveur. Car
« les Actes dressés sous Pilate désignent la date de la Pâ-
« que. Il est donc certain, d'après ces Actes, que le Sauveur
« mourut le VIII des Kalendes d'avril. »

8° Paul Orose, *l. VII, hist., c. 4.*

9° S. Grégoire de Tours, *hist. franc., c. 21 et 24.*

10° Les Orientaux, *in Synaxario, p. 75.*

11° Les Cophtes, dans leur anciens livres liturgiques.—
Les Actes du martyre des SS. Tarachus, Probus et Andronicus, *c. 9* ; les Ecrits de Syncelle, de Zonaras et de Cédrenus.

12° Marcion l'hérésiarque, dans la citation d'un passage des *Acta Pilati* (*ap. Fabrici, t. II, p. 238*).

13° Les Hérétiques Quartodécimans, *loc. citato.*

14° La Relation de la découverte de l'original de cette pièce dans le Prétoire de Pilate par l'empereur Théodose-le-Grand.

15° L'ancien auteur des *Actes du martyre de S. Ignace, n. 4* : Tous témoignent n'avoir aucun doute sur l'authenticité des *Actes de Pilate*, intitulés aussi *Evangelium S. Nicodemi de Passione Domini*. Car S. Grégoire de Tours, ainsi que le livre lui-même, donne à cet *Évangile de Nicodème* le second titre de *Gesta Pilati ad Tiberium Imperatorem*.

Jean-Jacques Grynæus a rangé cette œuvre parmi les *Orthodoxographæ* ; Conrad Gesnerus, dans sa *Bibliotheca* (1569) ; ces auteurs, quoique protestants, la regardent comme authentique. Elle a été imprimée à Leipsick, en 1516 ; à Anvers, en 1538 ; en Angleterre, en 1698 ; les versions Anglaise et Anglo-Saxonne étaient très-multipliées, de même que les manuscrits latins.

Dans cette pièce, on ne trouve rien qui ne puisse facile-

ment se justifier par les Ecritures Canoniques, par l'histoire, par la Théologie et par la raison.

Les hérétiques et les critiques outrés ont, dans les derniers temps, combattu ce monument par des raisons très-peu solides, qu'on peut aisément réfuter. Ils ne savent à qui l'attribuer ; Gaspard Barthe, protestant, l'attribue aux moines ; Vossius, à S. Grégoire de Tours. Mais ces auteurs protestants font voir ici leur ignorance ou leur mauvaise foi ; car les auteurs du premier et du deuxième siècles ont cité ce monument, comme nous l'avons vu ci-devant. Ils objectent qu'il s'y trouve des noms latins, tels que *Agrippa*, *Antonius*, etc., comme s'il n'était pas connu et prouvé que les Hébreux d'alors prenaient volontiers des noms étrangers. (Voir l'*Histoire de S. Etienne parmi les Soixante-Douze Disciples.*) — Ce qu'ils traitent de *fables* est aujourd'hui historiquement démontré. — Afin de se donner raison, ils ont tout embrouillé. Nous ne devons pas les croire sur parole, mais sur des preuves évidentes ; et ils n'en donnent point. Exemple : ils rejettent la résurrection des morts, lors de la descente de Jésus-Christ aux Enfers. Pourquoi ? — Parce que c'est là un trop grand miracle ! — Mais y pensent-ils ? — Si cette résurrection des Patriarches doit être rejetée, il faut donner un démenti à S. Matthieu qui l'a affirmée en ces termes : *Grand nombre de corps des Saints qui étaient ensevelis, sortirent de leurs monuments et apparurent à un grand nombre d'habitants de Jérusalem.* Or, ils ne peuvent rejeter le récit canonique, qui confirme le récit des *Acta Pilati* ; et ceux-ci confirment et expliquent le récit de S. Matthieu.

Contrairement donc aux opinions des critiques protestants, on est fondé à considérer ce monument comme authentique et comme une tradition utile et respectable.

Il commence par ces mots : « *Annas enim et Caïphas et Summas, et Datam, Gamaliel, Judas, Levi, Nephtalim, Alexander et Cyrus, et d'autres Juifs se rendent auprès*

“ de Pilate, afin d'accuser Jésus sur plusieurs chefs d'accusation :

“ — *Nous savons, disent-ils, que Jésus est fils du charpentier Joseph, et qu'il est né de Marie ; or, il affirme qu'il est le Fils de Dieu et qu'il est Roi ; et non-seulement il dit cela, mais il prétend encore abolir le Sabbat et la Loi de nos Pères, etc. »*

Il finit par ces mots : “ *Après le crucifiement et la passion du Seigneur, Nicodème a rédigé en hébreu et en forme d'histoire tous ces faits. »*

Cette fin du vingt-huitième et dernier chapitre de ce mémoire a été modifiée plus tard dans le but d'y insérer le récit de la découverte de l'original dans le Prétoire de Pilate par Théodose-le-Grand. De là probablement l'expression de la *Sainte-Trinité*, la désignation de la 202^e Olympiade. On avait des signes certains, qui faisaient connaître que le Pharisien et docteur Nicodème avait rédigé ce rapport en forme d'histoire et dans la langue hébraïque, soit parce qu'il parlait mieux cette langue, soit parce qu'il voulait mettre cette relation plus à la portée de ses compatriotes. Cela n'empêchait point qu'elle ne fût également écrite en latin et en grec, tant pour l'usage du Gouverneur et de l'Empereur, que pour être plus facilement portée à la connaissance des autres nations.

Mais le *Mémoire* ou l'*Évangile de Nicodème* nous apprend que Pilate, après avoir accueilli le rapport de Joseph d'Arimathie et de Nicodème, écrivit lui-même sur le même sujet, à l'empereur Tibère. De là nous avons lieu de penser, comme il a été dit plus haut, que Pilate a dressé lui-même un exposé des mêmes faits, et qu'il y a joint le rapport écrit par Nicodème.

Ce qui appuie fortement ce sentiment, c'est que nous avons encore aujourd'hui la *Relation* écrite par Pilate lui-même, après laquelle vient celle de Nicodème ; celle-ci se

rattache à celle-là par ces mots du commencement : *Annas Enim et Caïphas et Summas...* En effet, cette conjonction *car*, qui commence l'*Évangile de Nicodème*, n'a aucun sens, si elle ne fait pas suite à un récit antécédent. Or précisément la *Relation de Pilate à Tibère* demande un développement, un *confirmatur* et un rapport détaillé des faits qu'annonce le Gouverneur de Jérusalem.

Cette *Relation de Pilate*, jointe à l'*Évangile* ou *Mémoire de Nicodème*, forme donc ce qu'on a appelé les *Acta Pilati de Passione et Resurrectione Christi*.

Nous allons dire encore quelque chose de la partie qui, dans ces *Acta Pilati*, est proprement la *Relation même* de Ponce-Pilate, mise en tête du dossier.

LA RELATION DE PILATE A TIBÈRE

CONCERNANT JÉSUS-CHRIST,

ses prodiges, sa mort et sa résurrection.

Cette *Relation* se trouvait dans la *Bibliothèque Royale*, sous le numéro 2,431 (Cotelier); et dans celle de Colbert, sous le numéro 2,493 (Gustavus Schröderus et du Cange); et dans plusieurs autres (Lambécus et Nesselius). Ecrite en grec, elle était intitulée : *Ανοφορα Πιλατου προς Τιβέριον*. Elle commence par ces mots :

Au Très-Puissant, Très-Auguste et Invincible Empereur Tibère, — Pilate, Préfet en Orient. — Cogor hisce litteris tibi, Potentissime Imperator, significare... quid nuperi temporis impetus tulerit ..

Elle se termine par ces paroles :

Hæc sunt quæ præsentis tempore gesta comperi et ad Potestatem Tuam referens, quæcumque cum Jesu Judæi egerunt, Numini tuo, Domine, misi.

En témoignant à Tibère qu'il lui envoie le rapport de tout

ce que les Juifs ont fait à l'égard de Jésus, Pilate laisse à entendre que à sa *Relation*, qui n'est qu'un exposé très-abrégé, il a joint un rapport plus étendu, celui qu'il a fait dresser par Joseph d'Arimathie et par le docteur Nicodème, et qui expose en détail les accusations des Juifs, leurs mauvais traitements envers Jésus.

C'est pourquoi le *Mémoire de Nicodème*, placé à la suite de cette *Relation de Pilate*, commence très-convenablement par ces mots :

Annas Enim et Caïphas et Summas... Veniunt propter Jesum, accusantes eum de multis accusationibus malis...

Par là, tous ces monuments primitifs concordent parfaitement et s'enchaînent merveilleusement, en s'appuyant et se confirmant les uns les autres.

Aussi, arrive t-il que toutes les choses que les Anciens ont assuré être contenues dans les *Acta Pilati*; se trouvent dans cet *Évangile de Nicodème* et dans cette *Relation de Pilate*. Tous les critiques, même les plus hostiles, reconnaissent ce fait.

C'est une preuve de plus de l'authenticité de ces monuments antiques.

II-III. — LES DEUX LETTRES DE PONCE-PILATE

A L'EMPEREUR TIBÈRE.

La première Lettre commence ainsi :

Pontius Pilatus Claudio Salutem. — Nuper accidit et quod ipse probavi Judæos per invidiam se suos que..., et finit par ces mots : hæc ideo ingessi, ne quis aliter mentiatur, et æstimet credendum mendaciis Judæorum.

La deuxième Lettre commence par ces paroles :

Pilatus Tiberio Cæsari Salutem. — De Jesu Christo quem tibi plane postremis meis declaraveram, nutu tandem populi

acerbum..., et finit par celles-ci : *exitium pati et venundari, Vale. Quarto Nonas Aprilis.*

Dans ces Lettres, Pilate s'excuse d'avoir laissé mettre à mort un Juste, le Messie, promis aux Hébreux par les Prophètes. Son excuse est fondée sur les instructions qu'il avait reçues de l'Empereur, de ne point aller contre les vœux de toute une nation, mais d'accorder aux peuples conquis l'objet de leurs demandes, quand ces demandes étaient formulées par les principaux personnages d'une nation. Telle était la politique des Romains : pour conserver leurs conquêtes, ils donnaient volontiers satisfaction aux désirs d'un peuple vaincu. C'est d'après ces principes que Pilate est admis à se justifier devant Tibère ; mais il proteste que, sans ces ordres, il aurait résisté aux volontés des Juifs contre le Christ.

Or, relativement au degré d'*authenticité* de ces deux Lettres de Pilate à l'Empereur, nous avons les témoignages suivants :

1° On les a souvent trouvées annexées aux *Acta Pilati*. Les Anciens les ont regardées comme étant l'œuvre du gouverneur de la Judée.

2° Elles figurent dans le *Livre ou Mémoire de Marcellus*, illustre disciple des Apôtres, qui traite de *Actibus Petri et Pauli et magicis Artibus Simonis Magi*. Elles sont citées devant Néron.

3° Elles existent dans les *Cinq Livres de l'Ouvrage ou Histoire d'Hégésippe de Excidio Hierosolymitano*. Ils (les Juifs) ont porté sur lui leurs mains parricides, et ils ont conduit l'Auteur de la vie à Pilate pour le mettre à mort ; et, comme Pilate leur résistait, ils le forcèrent par leurs instances. Pilate n'est pas pour cela excusé ; mais la fureur des Juifs n'en est que plus coupable. Car le Gouverneur ne devait pas livrer à la mort Celui qu'il avait reconnu entièrement innocent, et les Juifs ne devaient pas doubler leur crime de sacrilège par leur parri-

cide, en faisant condamner à la peine capitale Celui qui s'était présenté pour les racheter et les guérir. Quoique ce même Pilate ait lavé ses mains, en disant : « Je suis pur de la mort de ce Juste ; c'est votre affaire ! » Il n'en a pas été moins coupable, lui qui, reconnaissant la glorieuse Résurrection du Seigneur, ne l'a fait publier que malgré lui, et a eu la perfidie de mépriser le devoir de la foi, comme le témoigne l'Épître de ce Gouverneur adressée à César et conçue en ces termes : (*Pontius Pilatus Claudio, etc.*).

4° On les trouve jointes à l'ancien *Martyrologe de S. Jérôme*, publié par François-Marie Florentinius ;

5° Dans la *Chronique* d'Ives de Chartres ;

6° Dans celle de *Martinus Polonus* ;

7° Dans la *Bibliothèque du Vatican*, parmi les monuments de l'Antiquité ;

8° Dans les *Annales de Baronius*, ad ann. 34, n° 223 ;

9° Dans les *Orthodoxographa de Grynæus* ;

10° dans ceux de *Jean Hérold*, éd. de Bâle, 1555 ;

11° Dans la *Bibliothèque de Sixte de Sienne*, l. II, quand il traite de Ponce-Pilate ;

12° Dans *Marianus Victorinus*, (*ad S. Hieronymi opera, verbo Pilatus*) ;

13° Dans l'ouvrage de *Jean Reisk*, de *imaginibus J.-C.*, p. 154 ; et dans celui de *Valentin Ernest Lœscherus*, p. 245 ;

14° Dans ceux de *Lambeckius*, l. 5, *commentar.*, p. 23 ; et de *Nesselius*, *parte 1*, p. 349, *etc.*

Ces autorités et ces témoignages militent également en faveur de la *Relation de Pilate à Tibère*, dont il a été question ci devant, — et suffisent pour donner un notable degré de crédibilité aux *Lettres de Pilate*,

IV. — LA LETTRE DU PROCONSUL LENTULUS
AU SÉNAT ROMAIN

concernant la personne et le portrait de Jésus.

Publius-Lentulus, Romain, de l'illustre famille patricienne des Lentulus-Cornéliens, était gouverneur ou proconsul de Syrie, sous l'empire de Tibère. Salluste et Cicéron rapportent que ce personnage qui s'était nourri des espérances et des idées de cette époque, s'imagina un instant qu'il pourrait bien être lui-même *le nouveau Roi*, que la nature, disait-on, préparait dès lors au Peuple Romain et au monde entier, et que les Prophètes Hébreux et les Sibylles annonçaient dans tout l'Orient, où il se trouvait gouverneur au nom des Romains.

Sur ces entrefaites, il apprit les miracles étonnants que Jésus opérait en Galilée et en Judée. Il comprit dès lors que Jésus pouvait être le Messie prédit et attendu en Palestine et en Syrie. Il fut grand admirateur de ses Actions prodigieuses ; il s'en entretenait avec ses amis de Syrie et de Rome. De la capitale il chargeait grand nombre de personnes et de voyageurs de lui envoyer des informations sur Jésus, et, lorsque des navires arrivaient de Palestine, il se hâtait d'aller demander des nouvelles au sujet du Christ et des miracles qu'il faisait.

On dit que des soldats romains, qui étaient sous ses ordres, se trouvèrent à la multiplication des pains dans le Désert, et qu'ils demandèrent à emporter quelques pains bénits par Jésus, dans le but de les faire parvenir à Lentulus.

Comme gouverneur général de la Syrie et de la Palestine, il dut, étant à Rome, parler à l'Empereur Tibère du personnage extraordinaire qui vivait dans la province

d'Orient. Et on a lieu de penser que ce fut à cette occasion que Tibère eut la pensée d'envoyer en Judée un homme sage et prudent, spécial, qui fut à même de disposer les choses de telle manière que l'Empereur pût voir Jésus-Christ. S. Methodius a rapporté ce fait et Bollandus, dans les *Acta SS.*, ad 4 februarii, p. 450, témoigne qu'il existe, joint aux *Acta Pilati*, un ancien traité manuscrit portant le titre qui suit :

“ *Incipit Notificatio qualiter Tiberius Cæsar pro ipso*
“ *(Christo) Hierosolymam direxerit. — Factum est Tiberio et*
“ *Vitellio Coss., cum eodem tempore Tiberius Cæsar gubernava-*
“ *ret Imperium, necesse fuit ut in partibus Hierosolymorum*
“ *virum prudentem dirigeret, ut Christum Jesum posset videre*
“ *Tiberius, etc. ”*

Revenu dans la province d'Orient, Lentulus voulut voir lui-même Jésus, et, après amples informations, après l'avoir contemplé et admiré, il écrivit à son sujet une lettre au Peuple et au Sénat Romain, pour qu'elle fût présentée à l'Empereur Tibère et communiquée aux Romains. Cette lettre de Lentulus commence ainsi :

Hoc tempore Vir apparuit, et adhuc vivit, vir præditus potentiâ magnâ..., et se termine par ces mots qui achèvent le portrait de Jésus : *Pulcherrimus vultu inter homines satos.*

Lentulus de Rome, de même que Eutrope, prince de Babylone, étaient du nombre de ces Gentils qui étaient venus voir Jésus-Christ au temps de sa Prédication en Judée. Plus tard, Eutrope, s'étant converti à la foi et étant venu à Rome, entendit parler de la *Lettre de Lentulus*, son ami, sur le portrait de Jésus ; il la rechercha et il la découvrit dans les Archives des Romains, la traduisit en grec, ainsi que l'*Historia Apostolica*, écrite par Abdias, son premier maître, évêque de Babylone ; comme il est dit dans la Préface de Julius Africanus *in prædictam Historiam Apostolicam.* (Voir la

notice historique de S. Eutrope, parmi les Hommes Illustres, t. II, p. 142-155.)

La Lettre de Lentulus a été accueillie partout, et reproduite comme authentique dans divers manuscrits, dans les diverses langues ; — notamment dans l'*Histoire de Perse*, par Jérôme Xavier ; dans les ouvrages de Louis de Dieu ; dans les *Ortodoxographæ* de Grynæus, etc. ; dans le livre de Jean Reisk, *Exerc. 7, de imaginibus J.-C.*, c. 1 ; dans les différentes bibliothèques de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. Elle était écrite en lettres d'or dans la bibliothèque de Jena, en Allemagne, et placée au-dessous du Portrait du Sauveur, avec ce titre :

Temporibus Octaviani Cæsaris Publius Lentulus, Procons. in partibus Judææ et Herodis Regis, Senatoribus Romanis Hanc Epistolam scripsisse fertur, quæ postea ab Eutropio reperta est in Annalibus Romanorum.

Aujourd'hui le portrait de Jésus-Christ, tracé par Lentulus, a prévalu sur toutes les autres images du Christ, et se trouve dans la plupart des maisons.

Quant aux objections des critiques, elles sont vagues et indécises : elles portent principalement sur le style. Or, en dépit de l'opinion de Dupin, on trouve généralement le style de cette pièce convenable et digne du noble Patriarche qui a écrit cette Lettre et digne de Celui dont il a tracé le portrait.

V-VII. — TRIPLE MONUMENT CONTEMPORAIN AU SEIN DE LA GENTILITÉ

en faveur de l'Histoire de Jésus et des Apôtres.

- 1° Lettre de Jésus au Roi de Mésopotamie ;
- 2° Lettre du Roi Abgare au Sauveur ;
- 3° Les Archives Publiques de la Ville d'Edesse.

Abgare, roi des Arabes, et souverain d'Edesse, fils d'Ucanie, ayant entendu le récit des miracles de Jésus-Christ, s'en fit instruire exactement, et écrivit à Notre-Seigneur une lettre pour le prier de le guérir d'une maladie funeste dont il était affligé. C'était la goutte, selon Procope, et la lèpre, selon les Grecs. Il lui écrivit en ces termes :

ABGARUS, ROI D'EDESSE, A JÉSUS,
Sauveur plein de bonté, qui parait à Jérusalem,

SALUT !

On m'a rapporté les prodiges et les cures admirables que vous faites en guérissant les maladies sans herbages ni médecine. Le bruit est que vous rendez la vue aux aveugles ; que vous faites marcher droit les boiteux et les estropiés ; que vous rendez nets les lépreux ; que vous chassez les Démons et les Esprits méchants ; que vous rendez la santé à ceux qui sont en proie à de longues et incurables infirmités et que vous ressuscitez les morts. Ayant appris de vous ces choses, je crois que vous êtes Dieu, qui avez voulu descendre du ciel, ou que vous êtes le Fils de Dieu, qui opérez des choses si miraculeuses.

C'est pourquoi j'ai osé vous écrire cette lettre, et vous supplier affectueusement de prendre la peine de me venir voir et de me guérir d'une infirmité qui me tourmente cruellement. J'ai su que les Juifs vous persécutent et qu'ils murmurent contre vous à cause de vos prodiges, et qu'ils cherchent à vous faire périr. — J'ai ici une ville qui est belle et commode ; encore qu'elle soit petite, elle suffira pour tout ce qui vous sera nécessaire.

Jésus-Christ, retenu dans la Judée par la nécessité d'y accomplir les mystères pour lesquels il avait été envoyé, dicta lui-même et fit écrire la réponse suivante au roi Abgare :

Vous êtes heureux, Abgare, de croire en moi sans m'avoir vu ; car c'est de moi qu'il est écrit : « que ceux qui m'auront vu ne croiront point en moi, afin que ceux qui ne m'auront point vu croient et reçoivent la vie. » Quant à ce que vous me demandez de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ici toutes les choses pour lesquelles je suis envoyé, et que ensuite je retourne à Celui qui m'a envoyé. Quand j'y serai retourné, je vous enverrai l'un de mes Disciples, afin qu'il vous guérisse de votre infirmité, et qu'il vous donne la vie, à vous, et à ceux qui sont avec vous.

Dans l'*Histoire de S. Thaddée, l'un des Soixante-Douze Disciples de Notre-Seigneur*, nous avons rapporté comment la promesse de Jésus-Christ fut bientôt accomplie à l'égard du Roi. Abgare fut guéri, ainsi que plusieurs autres personnes de la ville d'Edesse. La prédication de Thaddée porta ses fruits ; toute la ville se convertit à Jésus-Christ et il est prouvé que le Christianisme a fleuri à Edesse dès les premiers temps Apostoliques. Tous les autres faits qui accompagnent la guérison miraculeuse d'Abgare sont historiquement constatés.

L'authenticité des deux lettres précitées est généralement reconnue par les Anciens, par les Peuples d'Orient et par les bons auteurs modernes, savoir :

1° Par un monument du premier siècle, les *Apostolicæ Historiæ*, abrégé de la *grande Histoire de Craton*, disciple de S. Jean ; — rédigées par Abdias, l'un des Soixante-Douze Disciples, et traduites par Eutrope, de Babylone, et plus tard par Julius Africanus ;

2° Par *Moïse de Chorène*, auteur d'une *Histoire Arménienne*, où est rapportée en détail toute cette Histoire du Roi Abgare ;

3° Par *Eusèbe de Césarée*, qui en a fait faire une traduction exacte, fidèle, conforme à l'original, c'est-à-dire aux Archives Publiques de la ville d'Edesse ;

4° Par *S. Jean Damascène*, de *orthodoxâ fide*, l. iv, c. 17; par *S. Ephrem*, qui a reçu avec approbation cette histoire et ces lettres; par les Historiens *Evagrius* et *Nicéphore*; par le *Comte Darius*, dans une lettre à *S. Augustin*; par *Théodore-le-Lecteur*, dans une Eptre au pape *Pascal*; par les Historiens *Procope* et *Cédrenus*; par le pape *Adrien*, dans une Eptre au Roi *Charlemagne*;

5° Par plusieurs savants modernes, notamment *Gretser*, de *Tillemont*, dans ses *Mémoires Ecclésiastiques*, t. I, etc. Ces derniers ont victorieusement réfuté les objections de quelques critiques modernes qui voudraient : 1° que, si cette Lettre est véritable, elle fût reçue dans l'Eglise comme canonique; or, un Concile de Rome, tenu sous le pape *Gélase*, l'a mise, disent-ils, entre les Ecrits apocryphes. — *Tillemont* répond, en disant que l'Eglise, qui n'a reçu cette Lettre que par une voie purement humaine, en tant qu'elle a été tirée des Archives d'Edesse, n'a pas cru devoir la ranger au nombre des Ecritures Sacrées et Canoniques, et que pour cette raison elle est déclarée *apocryphe*, c'est-à-dire *non canonique*. Car le mot *apocryphe* ne veut point dire *faux*, comme plusieurs aujourd'hui se l'imaginent à tort, mais signifie simplement *non canonique*, c'est-à-dire Ecriture *non Sacrée*, bien qu'elle soit authentique et véritable. C'est ainsi que la Lettre de *S. Barnabé* et les ouvrages des Premiers Pères, de *S. Clément d'Alexandrie*, d'*Origène* et autres, ont été déclarés *apocryphes*, dans ce même sens qu'ils ne sont pas regardés comme Ecritures Sacrées ou Canoniques, quoiqu'ils soient communément reçus comme authentiques et véritables.

Suivant plusieurs auteurs, le décret de *Gélase* n'est nullement certain, et, d'ailleurs, le pape *Adrien* approuve ces lettres dans son Eptre au Roi *Charlemagne*: approbation qui fixe, en tout cas, la portée et le sens du Décret de *Gélase*.

DEUXIÈME OBJECTION. — Dupin reproche au Roi d'avoir cru trop vite en Jésus-Christ. — *Réponse* : Le Roi avait auparavant pris de bonnes informations, non-seulement auprès des témoins oculaires des prodiges de Jésus-Christ, mais encore par des amis dignes de confiance, attachés à sa personne. L'histoire fait mention de la Députation qu'il avait envoyée près de Lui, afin de voir ses œuvres et de lui parler. L'Évangile confirme ce fait, comme nous l'avons vu dans la *Notice de S. Thaddée*.

TROISIÈME OBJECTION. — La Lettre attribuée à Jésus-Christ commence par ces mots : *Vous êtes heureux, Abgare, d'avoir cru en moi sans m'avoir vu ; car il est écrit de moi, que ceux qui me verront ne croiront point en moi, afin que ceux qui croient en moi sans me voir reçoivent la vie éternelle*. Où ces paroles prophétiques sont-elles écrites ? n'est-ce pas une allusion aux paroles de Jésus-Christ à S. Thomas : *Heureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru ?* citation d'où l'on pourrait conclure que cette lettre est supposée. — *Réponse* : Les paroles de Jésus-Christ contiennent manifestement le sens de plusieurs prophéties, telles que sont celles d'Isaïe, c. 52, v. 15 et c. 65, v. 1 et 2, où il est dit que *ceux qui n'auront pas entendu le Messie de leurs oreilles, le reconnaîtront néanmoins ; et que les peuples chez qui il n'aura pas séjourné en personne, le trouveront ; tandis que le peuple au milieu duquel il se manifestera, provoquera son courroux, par ses péchés et par ses mauvaises dispositions*. Notre-Seigneur n'ayant pu dans une simple lettre donner la teneur de ces Oracles, en a seulement donné le sens : ce qui suffisait. Les paroles adressées à S. Thomas pouvaient n'être elles-mêmes qu'une allusion à ces prophéties.

QUATRIÈME OBJECTION. — *On n'a pas opposé cette Épître aux Ariens*. — *Réponse* : D'abord, elle n'a rien qui prouve

la nature divine de Jésus-Christ ; ensuite, où s'engagerait-on s'il fallait rendre compte de cette omission et de mille autres semblables ? — Eusèbe, cependant, était au Concile de Nicée.

CINQUIÈME OBJECTION. — S. Jérôme aurait mis Abgare dans le catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques. — *Réponse* : Pour une lettre de quelques lignes seulement, on ne doit pas être surpris que S. Jérôme n'ait pas compté le roi Abgare parmi les Ecrivains Ecclésiastiques ; au contraire, il y aurait lieu d'être surpris, s'il en eût fait mention.

SIXIÈME OBJECTION. — Abgare dit à Thaddée : *J'ai cru tellement en lui (J.-C.) que j'eusse voulu faire la guerre aux Juifs qui l'ont crucifié, et détruire cette nation, si la crainte des Romains ne m'eût détourné de cette volonté.* Comment ce petit Prince d'Edesse aurait-il pu former un projet aussi extravagant ? et comment la crainte des Romains l'en aurait-elle détourné ? — *Réponse* : La foi ardente du Roi lui a pu, tout d'abord et naturellement, suggérer cette pensée généreuse et hardie, qu'il aurait mise à exécution aussitôt, si le souvenir de la Puissance Romaine contre laquelle il se serait heurté, ne lui eût fait abandonner son idée. S'il ne se fût agi que des Juifs, il se sentait assez de courage et de force pour les combattre ; Abraham, ayant 318 esclaves, n'a-t-il pas conçu le projet d'attaquer cinq rois coalisés ? N'a-t-il pas, dans un semblable sentiment d'indignation, battu ces princes, mis en déroute leurs armées et repris sur eux tout le butin qu'ils avaient fait dans la Pentapole ? — Est-ce que, un peu plus tard, Arétas, roi des Arabes, comme l'était Abgare, n'a pas, dans une pareille indignation contre l'incestueux Hérode, taillé en pièces toute l'armée des Juifs ? Une colère juste ne compte pas ses forces, double

celles que l'on possède et fait triompher des plus difficiles entreprises. Notre Histoire ne raconte-t-elle pas que l'un de nos princes, entendant le récit de la Passion et de la mort injuste que les Juifs avaient fait endurer à Jésus-Christ, s'écria, en brandissant son épée : *Ha ! que n'étais-je là avec mes Francs !* Telle est la foi intrépide qui se manifestait dans la réponse du Roi Abgare. Nos froids critiques ne comprennent pas ce que peut inspirer de nobles sentiments une foi vive, telle qu'elle se produit dans les vrais fidèles.

SEPTIÈME OBJECTION. — Pourquoi, sur le récit des miracles de Jésus-Christ, Abgare lui écrit-il : *Jé suis persuadé que vous êtes Dieu ou Fils de Dieu ?* — Réponse : Il l'écrit parce qu'il savait que Jésus-Christ se disait Dieu et Fils de Dieu, et qu'il démontrait cette doctrine par ses miracles, que la Toute-Puissance de Dieu pouvait seule opérer. Si ce roi païen appelait *Dieux et Fils de Dieu* des héros de la mythologie qui passaient pour avoir fait quelques petites merveilles sans importance ; combien plus ne devait-il pas donner ces titres à Celui qui ressuscitait les mortels, etc. ?

HUITIÈME OBJECTION. — La date 340 des Édesséniens correspond environ à le quinzième ou seizième année de l'empire de Tibère, c'est-à-dire à l'époque du Ministère Public de Notre-Seigneur. Elle ne s'accorde pas avec l'époque de la mission de Thaddée à Edesse. — Réponse : Nous avons démontré dans la *Notice de ce Disciple*, qu'elle correspond à l'an 29 de notre ère, époque à laquelle le roi Abgare écrit à Jésus, qui avait été baptisé par Jean et proclamé Messie, Fils de Dieu, et Docteur universel, par Dieu, son Père. — Cette année 340 est la quinzième de Tibère (dit Dupin) en laquelle les Anciens placent la Mort et la Résurrection de Jésus-Christ, — en sorte que Abgare

et plusieurs Gentils d'Edesse auraient été convertis aussitôt après la Résurrection de Notre-Seigneur. — Eusèbe, dont l'autorité est d'un grand poids en cette question, n'a vu aucune contradiction entre cette date des Archives d'Edesse et celle de l'Évangile.

NEUVIÈME OBJECTION. — Pourquoi l'Apôtre S. Thomas est-il aussi appelé *Jude*, tandis que son surnom était *Didyme*? — Réponse : Selon la tradition, S. Thomas était frère de *Jude Thaddée*, et par conséquent portait le nom de ce dernier, *Thomas Judæ*, *Thomas (frère) de Jude*. C'est ainsi que S. Jude l'apôtre portait le nom de son frère, *S. Jacques-le-Mineur*, et s'appelait de même *Judas Jacobi*. *Jude (frère) de Jacques*. On n'en peut donc rien conclure contre ce récit. Cela nous explique pourquoi S. Thomas a été chargé plutôt qu'un autre d'envoyer l'un des Soixante-Douze Disciples à Edesse vers le Roi, pour accomplir la promesse de Jésus-Christ.

DIXIÈME OBJECTION. — On allègue enfin que S. Augustin et S. Thomas ont dit que Jésus-Christ n'a rien écrit, et qu'ainsi on ne pouvait admettre cette Lettre. — Réponse : S. Augustin et S. Thomas ont enseigné, comme tout le monde, qu'il n'existe point d'écrits de Jésus-Christ parmi les Ecritures Canoniques et Sacrées ; ils n'avaient point en vue la Réponse du Christ au roi Abgare ; et lors même qu'ils l'eussent eue en vue, ils n'auraient point pour cela changé de sentiment, puisque cette Lettre ne saurait être considérée comme tenant rang parmi les Ecritures Sacrées, et que, d'ailleurs, elle ne contient ni dogme, ni témoignage de la divinité de Jésus-Christ. — Mais, de plus, nous savons par l'*Histoire Arménienne* de Moïse de Chorène, auteur original, rapportant ces mêmes faits, que la Lettre ou Réponse de Jésus à Avagaïr a été écrite par l'apôtre

S. Thomas, sous l'ordre du Sauveur et sous sa dictée. Il est donc démontré par un ancien monument Syriaque que le seul écrit attribué à Notre-Seigneur n'a pas été tracé de sa main, et ainsi se trouve confirmée la tradition Ecclésiastique, rappelée par S. Augustin et par S. Thomas. — (Voyez la *Notice d'Abgare*, au deuxième tome des *Hommes Ill.*, p. 27.)

Telles sont les objections qui ont été mises en avant par la critique moderne, pour combattre l'authenticité de ces Lettres de Jésus-Christ et du Roi de Mésopotamie. Cette critique, fausse et outrée, a cherché avec passion, de toutes parts, des improbabilités, des invraisemblances ; et, sans être arrêtée, ni par les nombreux témoignages, ni par les médailles anciennes contemporaines, ni par les Actes Publics, ni par les Annales de ces Peuples de l'Orient, ni par les monuments les plus indubitables, ni par les fêtes générales instituées dès l'origine en mémoire de ces événements miraculeux, elle a consacré ou plutôt prostitué toutes ses forces à la fureur incrédule qui s'emparait, à cette époque, de presque tous les esprits. — Aujourd'hui, de ce jugement passionné et faux, nous en appelons à la saine raison, et nous ne voyons aucune allégation sérieuse et solide contre ces monuments parfaitement établis et très-convenables en tout point.

MONUMENTS PROFANES.

PROVENANT DU JUDAÏSME ET DU PAGANISME

VIII-IX. — LES ANTIQUITÉS JUDAÏQUES

OU L'HISTOIRE DES JUIFS,

écrite par Flavius Josèphe, prêtre hébreu, historien, philosophe, contemporain des Apôtres,
(an. 37-95 de J.-C.)

De tous les monuments profanes que l'on peut produire en témoignage des faits de Jésus-Christ, ce livre de Flavius Josèphe est sans contredit l'un des plus importants. Nous y trouvons plusieurs passages confirmatifs de l'*Histoire Évangélique*. Les voici extraits mot pour mot de ses *Antiquités*, et traduits par le célèbre Arnauld d'Andilly :

PREMIER PASSAGE. — Livre XVIII, chap. 7. — *Guerre entre Arétas, roi de Petra, et Hérode-le-Tétrarque qui, ayant épousé la fille de ce prince, la voulut répudier pour épouser Hérodiade, fille d'Aristobule et femme d'Hérode, son frère de père. L'armée d'Hérode est entièrement défaite, et les Juifs attribuèrent ce malheur à ce qu'il avait fait mettre Jean-Baptiste en prison.*

« En même temps, il arriva par l'occasion que je vais
« dire une grande guerre entre Hérode-le-Tétrarque, et
« Arétas, roi de Pétra. Hérode, qui avait épousé la fille
« d'Arétas et avait vécu longtemps avec elle, passa en allant
« à Rome chez Hérode son frère de père et fils de la fille
« de Simon, grand sacrificateur, et conçut une telle passion

« pour Hérodiade sa femme, fille d'Aristobule, leur frère
« à tous deux et sœur d'Agrippa qui fut depuis roi, qu'il
« lui proposa de l'épouser aussitôt qu'il serait de retour de
« Rome, et de répudier la fille d'Arétas. Il continua ensuite
« son voyage, et revint après avoir terminé les affaires
« qui l'avaient obligé de l'entreprendre. Sa femme décou-
« vrit ce qui s'était passé entre lui et Hérodiade ; mais elle
« n'en témoigna rien, et le pria de lui permettre d'aller à
« Machéra qui était une forteresse assise sur la frontière
« des deux Etats, qui appartenait alors au Roi son père :
« et comme Hérode ne croyait pas qu'elle sût rien de son
« dessein, il ne fit point difficulté de le lui accorder. Le
« Gouverneur de la place la reçut très-bien, et un grand
« nombre de gens de guerre la conduisirent jusqu'à la cour
« du roi Arétas. Elle lui fit entendre la résolution prise
« par Hérode, dont il se tint très-offensé, et à propos de
« quelques contestations entre ces deux Princes touchant
« les bornes du territoire de Gamala, ils en vinrent à une
« guerre où ni l'un ni l'autre ne se trouva en personne. La
« bataille se donna, et l'armée d'Hérode fut entièrement dé-
« faite... Ce Prince écrivit à Tibère ce qui était arrivé ; et
« Tibère entra dans une si grande colère contre Arétas,
« qu'il manda à Vitellius de lui déclarer la guerre et de le
« lui amener vivant s'il le pouvait prendre, ou de lui en-
« voyer sa tête s'il était tué dans le combat. »

« Grand nombre de Juifs ont cru que cette défaite de
« l'armée d'Hérode était une punition de Dieu à cause de
« Jean, surnommé *Baptiste*. C'était un homme de grande
« piété qui exhortait les Juifs à embrasser la vertu, à exer-
« cer la justice et à recevoir le Baptême après s'être rendus
« agréables à Dieu, ne se contentant pas de ne point com-
« mettre quelques péchés, mais en joignant la pureté du
« corps à celle de l'âme.

« Aussi, comme une grande quantité de peuple le sui-

« de prodiges. Il enseigna la vérité à tous ceux qui voulurent l'entendre. Il eut beaucoup de sectateurs parmi les Juifs et parmi les Gentils. C'était le Christ. Des principaux de notre nation l'ayant accusé, Pilate le fit crucifier ; cela n'empêcha pas ceux qui s'étaient attachés à lui dès le commencement, de lui demeurer fidèles. Il leur apparut vivant trois jours après sa mort, selon la prédiction que les Prophètes avaient faite de sa Résurrection et de plusieurs autres choses prodigieuses qui le regardaient. Ses sectateurs, appelés *Chrétiens*, de son nom, ont subsisté depuis et subsistent encore aujourd'hui. »

« Environ dans le même temps, il arriva encore un grand trouble dans la Judée (par suite des violences de P. Pilate, etc.) »

OBJECTION. — Dupin et quelques critiques modernes, pour attaquer l'authenticité de ce passage des *Antiquités Judaïques*, ont voulu objecter un défaut d'enchaînement dans le récit de Flavius Josèphe.

RÉPONSE. — 1^o Lors même que ce passage couperait le fil de la narration de Josèphe, ce qui est faux ; et qu'il n'y aurait aucun enchaînement avec ce qui précède et avec ce qui suit, cette raison ne prouverait rien contre l'authenticité de ce passage ; puisque, comme on l'a remarqué communément, la méthode de Josèphe n'est nullement de ménager des transitions et des liaisons, mais de suivre le synchronisme des faits sans autre connexion entre eux que la proximité des temps. — 2^o Il est absolument faux de dire que ce récit coupe le fil de la narration de Josèphe ; c'est le contraire qui est vrai. En effet, Josèphe, prenant évidemment à tâche de révéler les faits tyranniques et impies de Ponce Pilate, rapporte *d'abord* les injustes vexations de ce Gouverneur à l'égard des Juifs de Césarée et de ceux de

Jérusalem, dont il fit même périr un bon nombre à l'occasion de leur constance et de leur zèle pour leur religion ; ensuite, l'historien hébreu place sous la Préfecture du même Pilate l'apparition de Jésus-Christ, que ce même Gouverneur eut également l'impiété et la cruauté de faire crucifier, bien que *Jésus-Christ parût plus qu'un homme ; bien qu'il eût fait une infinité de miracles, et qu'il fût aux yeux du public le Christ prédit par les Prophètes et ressuscité trois jours après sa mort.* — A la suite de ces trois actes impies et despotiques de Pilate, Josèphe place encore le récit d'un autre acte vexatoire du même Gouverneur, — qui amena enfin la destitution de cet homme violent.

La marche de tout ce récit est donc très-naturelle et la narration est bien enchaînée dans l'histoire de Ponce Pilate. Josèphe ayant pris à tâche de rapporter les faits de cruauté de cet homme, se trouvait surtout et nécessairement amené à rapporter celui du crucifiement de Jésus-Christ, qui était le plus notable de tous et qui par là même devait figurer, en premier lieu, parmi les principaux griefs reprochés à Pilate.

L'historien juif n'était nullement opposé à Jésus-Christ ; s'il resta juif, ce fut par la même raison que Sénèque resta païen, *du moins extérieurement*. L'un et l'autre étaient dominés par le désir de conserver leurs belles positions séculières, leurs emplois honorables à la fois et très-lucratifs : cette attache à ces biens temporels l'emporta sur le désir de suivre la Vérité Evangélique et de faire profession de leurs convictions profondes à cet égard. La profession de la foi chrétienne à cette époque était loin d'être sans danger, non seulement à la cour des Néron et des Domitien, mais aussi parmi les Juifs, devant la Synagogue et le Sanhédrin. Et c'est dans ces deux milieux que se trouvaient nos deux grands Philosophes.

Quant au nombre considérable des Chefs de la nation Is-

raélite qui croyaient en Jésus-Christ, et qui ne confessaient néanmoins pas leur foi, l'évangéliste S. Jean, XII, 37-42, s'exprime ainsi : *Néanmoins, il y en eut un grand nombre, même des chefs de la nation qui crurent en lui ; mais à cause des Pharisiens, ils ne confessaient pas leur foi (ils ne se déclaraient pas), de peur qu'on ne les chassât de la Synagogue ; car ils aimèrent mieux la gloire qui vient des hommes que celle qui vient de Dieu. Verumtamen et ex Principibus multi crediderunt in eum ; sed propter Pharisæos non confitebantur, ut à Synagogâ non ejicerentur. Dilexerunt enim gloriam hominum magis quam gloriam Dei.*

Josèphe était du nombre de ces Israélites notables, mais lâches, qui n'osèrent pas se déclarer disciples du Christ Jésus et qui, en ne se déclarant pas, ont empêché beaucoup de grands et d'hommes du peuple de se convertir. Or, c'est cette coupable infidélité qui amena les désastres et la ruine de la nation. C'est pourquoi, dans l'*Apocalypse*, XXI, 8, les timides comme les incrédules sont condamnés à avoir leur partage éternel dans l'étang de soufre et de bithume. Quoique bon historien, Josèphe eut la faiblesse, pour plaire aux Païens, de déguiser, d'affaiblir ou d'anéantir les miracles attestés par l'Écriture, — de corrompre partout ce qui pouvait blesser les Gentils. Il eut la bassesse sacrilège d'appliquer les Prophéties messianiques à l'empereur Vespasien, tout païen qu'il était. Il se laissait diriger dans ses écrits comme dans sa conduite religieuse et politique par un vil intérêt personnel. Un tel homme devait naturellement se ranger au nombre de ces Juifs qui croyaient, mais qui, comme le marque S. Jean, ne faisaient pas profession de leur foi : *multi crediderunt, sed non confitebantur*. Comme croyant, il a dû dire de belles choses de Jésus-Christ ; comme caractère timide, il a dû être en même temps très réservé. C'est précisément ce qui est arrivé. Comme le Règne de Jésus-Christ prenait alors un ascendant toujours croissant, Josèphe

pouvait parler avantageusement de Jésus-Christ; mais, comme d'ailleurs il se croyait surveillé par les Juifs et par les Païens, il craignait de s'avancer trop. De là son extrême sobriété de langage touchant les affaires des Chrétiens qu'il estimait, mais pour lesquelles il ne voulait cependant pas compromettre sa superbe position temporelle.

D'une part, il avait dessein de rendre odieux Ponce Pilate, en rapportant les cruautés et les impiétés de ce Gouverneur païen; et c'est aussi dans ce but qu'il rehausse Jésus-Christ, plus, ce semble, que ne devait le faire un Juif croyant, qui veut rester infidèle, du moins extérieurement, ou qui ne veut pas se convertir ostensiblement et se déclarer publiquement disciple de Jésus-Christ. — Dupin et les critiques outrés qui l'ont suivi, n'ont point compris la pensée de l'historien ni l'enchaînement de ses récits, et c'est pour cela qu'ils ont fort mal jugé ce point historique. La trame, parfaitement rationnelle de sa narration leur a échappé. Mais elle est évidemment inattaquable.

Or, dans ce passage, Josèphe a résumé la vie de Jésus-Christ : ses miracles, sa divinité, son titre messianique, sa prédication, sa passion, l'envie et l'hostilité des Phariséens contre Lui, sa mort, sa résurrection, son Eglise. — Quel magnifique témoignage ! Quelle complète attestation !

TROISIÈME PASSAGE. — Livre xx des Antiquités, ch. 8.
— *Albinus succéda à Festus au gouvernement de la Judée, et le roi Agrippa donne et ôte à diverses fois la grande Sacrificature. — Ananias, grand Sacrificateur, fait mourir S. Jacques, frère de Jésus, appelé le Christ...*

« Festus étant mort, Néron donna le gouvernement de
« la Judée à Albinus, et le roi Agrippa ôta la grande Sa-
« crificature à Joseph pour la donner à Ananus, fils d'Ana-
« nus. Cet Ananus le père a été considéré comme l'un des

« plus heureux hommes du monde ; car il jouit autant qu'il
« voulut de cette grande dignité, et eut cinq fils qui la pos-
« sédèrent tous après lui : ce qui n'est jamais arrivé à nul
« autre. Ananus, l'un de ceux dont nous parlons mainte-
« nant, était un homme audacieux et entreprenant et de la
« secte des Sadducéens qui, comme nous l'avons dit, sont
« les plus sévères de tous les Juifs et les plus rigoureux
« dans leurs jugements. Il prit le temps de la mort de Fes-
« tus et le moment où Albinus n'était pas encore arrivé,
« pour assembler un conseil devant lequel il fit venir Jac-
« ques, frère de Jésus nommé le Christ (*Jacobum, Jesu, qui*
« *dicebatur Christus, fratrem*), et quelques autres Disciples
« de Jésus, les accusa d'avoir contrevenu à la Loi, et les
« fit condamner à être lapidés.

« Cette action déplut extrêmement à tous ceux des ha-
« bitants de Jérusalem qui avaient de la piété et un véri-
« table amour pour l'observation de nos lois. Ils envoyèrent
« secrètement vers le Roi Agrippa pour le prier de mander
« à Ananus de n'entreprendre plus rien de semblable ; ce
« qu'il avait fait ne pouvant s'excuser. Quelques-uns d'eux
« allèrent au-devant d'Albinus qui était alors parti d'A-
« lexandrie, pour l'informer de ce qui s'était passé et lui
« représenter que Ananus n'avait pu ni dû assembler ce
« conseil sans sa permission. Il entra dans ce sentiment,
« et écrivit à Ananus avec colère et avec menaces de le
« faire châtier. Agrippa le voyant si irrité contre Ananus,
« ôta à celui-ci la grande Sacrificature qu'il n'avait exercée
« que quatre mois, et la donna à Jésus, fils de Damnceus.
« — Lorsqu'Albinus fut arrivé à Jérusalem, il employa
« tous ses soins pour rendre le calme à la province... »

On ne saurait toucher à la narration de ces événements,
et notamment de la mort de *S. Jacques, frère de Jésus-Christ*, sans bouleverser l'*Histoire de Joseph*, et sans vou-
loir ébranler en même temps des faits certains et essentiels

de cette même histoire qui n'aurait plus, dès lors, ni aucune suite ni aucun enchaînement dans les points les plus indispensables. Aussi, personne ne s'est avisé de la contredire ou de la révoquer en doute, tant les objections critiques seraient ici déraisonnables et absurdes. On l'admet donc généralement, parce qu'il est impossible de faire autrement.

Mais si l'on ne peut se soustraire à la nécessité d'admettre ces deux passages, relatifs à *S. Jean-Baptiste et à S. Jacques-le-Mineur, frère de Jésus-Christ et évêque de Jérusalem*, l'on se trouve par là même contraint d'admettre toute l'histoire de ces deux saints Personnages, telle qu'elle est rapportée dans nos Livres-Saints. Car elle y est supposée et parfaitement confirmée dans ce qu'elle a d'essentiel. La popularité et l'autorité de ces saints Personnages ne s'expliquent que par les faits rapportés dans l'Histoire du Nouveau Testament. On y remarque les mêmes dates, — les mêmes persécutions, la même haine, la même jalousie des Princes et des Pharisiens contre les Disciples de l'Évangile. C'est toujours le même historien Juif qui croit en Jésus-Christ, mais qui n'ose pas faire profession de sa foi; pour ce motif, il use de la plus grande sobriété de paroles dans tout ce qui touche au Christianisme; il affirme suffisamment les faits de Jésus-Christ et de ses Disciples, pour exprimer la croyance commune de ses contemporains à cet égard; d'autre part, il ne s'explique qu'avec une extrême réserve pour ne pas offenser ses compatriotes, restés Juifs Infidèles. Malgré sa croyance personnelle, il reste dans le parti des Pharisiens et des Grands de sa nation, c'est-à-dire dans le parti de ceux qu'il regardait comme les plus forts. Sans doute, agir ainsi était un acte de lâcheté; mais nous l'avons vu, tel était le caractère de Josèphe. C'était un homme de grand talent, un beau génie; mais c'était en même temps une âme pusillanime, timide, qui craignait de perdre

la faveur des Phariséens parmi lesquels il tenait un rang distingué, et surtout les bienfaits insignes des Princes païens, auxquels il s'était attaché.

QUATRIÈME PASSAGE. — *Tout le fond historique du Livre de Josèphe est confirmatif des Récits Evangéliques.*

Le même monument littéraire atteste la vérité historique de presque tous les faits soit sacrés, soit profanes, auxquels se rattachent les faits surnaturels de l'Evangile. Par exemple, il décrit en conformité avec le Récit Sacré : les Règnes de César-Auguste et de Claude, de Tibère, de Caius Caligula, de Néron, de Vespasien, de Titus et de Domitien, etc.; — les préfectures, en Judée, de Ponce Pilate, de Cuspius Fadus, d'Albinus, de Florus, et de tous les rois et gouverneurs contemporains; — les pontificats d'Anne, de Joseph Caïphas, d'Ananus, de Simon, de Jésus, fils de Darnœus, etc.; — les divers princes de la race des Hérode, l'histoire détaillée de chacun d'eux, les divers châtimens qu'ils ont reçus du ciel pour leurs entreprises criminelles contre le Messie.

Enfin, les *Antiquités Judaïques* de Josèphe et son livre de *Bello Judaïco*, rapportent et confirment aux yeux de la raison tous les principaux événements de cette époque, consignés ou mentionnés dans l'*Evangile* ou dans les *Actes des Apôtres*; en sorte que, nos Livres Sacrés du Nouveau Testament étant ainsi appuyés par les témoignages de cet auteur juif et des autres écrivains profanes, les Rationalistes Incrédules ne sauraient élever aucun doute raisonnable sur le fond historique de l'Evangile. — Cela est sans contredit un point très-important, et montre que tous les Récits Evangéliques sont établis sur un terrain parfaitement historique.

V. — LE LIVRE DE JOSÈPHE

ATTESTE L'ACCOMPLISSEMENT HISTORIQUE DES ORACLES
DE JÉSUS-CHRIST,

Et plusieurs faits particuliers de l'Évangile.

Les livres de l'historien juif, Josèphe, ont une très-grande importance à un autre point de vue : c'est qu'ils rapportent avec tous les détails désirables les grands événements de cette époque mémorable, qui sont l'accomplissement des Oracles de Jésus-Christ, concernant la fin de Jérusalem et les autres circonstances de cette grande catastrophe de l'Ancien Peuple de Dieu. — Donnons quelques exemples.

JÉSUS-CHRIST

1. — Les Disciples montraient à Jésus-Christ le Temple et les superbes édifices de Jérusalem. — Jésus leur répondit :

— *Vous voyez tous ces grands et magnifiques bâtiments? Je vous le dis en vérité : de tout ce que vous voyez là, un temps va venir qu'il n'en restera pas pierre sur pierre : tout sera renversé : « non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruetur. »*

Lorsque le Christ annonçait une telle destruction, cette ruine ne paraissait nullement probable ni vraisemblable. — (S. Luc, 21, 5)

2. — *Prenez garde qu'on ne vous séduise; car plusieurs*

FLAVIUS JOSÈPHE.

1. — Nous lisons dans le *Livre de Josèphe* comment les Romains ont détruit la ville et le Temple de Jérusalem, *ont tout brûlé et tout rasé jusqu'aux fondements.*

La charrue passa sur l'emplacement de ces grandes constructions; et Julien l'Apostat ayant permis aux Juifs de réédifier leur Temple, ceux-ci arrachèrent les anciennes et dernières fondations dans le but de leur en substituer de nouvelles, lorsque des tourbillons de flammes enlevèrent ce qui restait encore des fondations du Temple, arrêchèrent l'entreprise et achevèrent d'accomplir à la lettre la prédiction de Jésus-Christ. (V. *Josèphe, De Bello, l. VII, c. 1. etc.*)

2. — Josèphe parle de plusieurs séducteurs qui se don-

faux prophètes et faux messies viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ, et ce temps-là est proche. Ils séduiront beaucoup de gens. Ne les suivez donc point.

3. — Vous entendrez parler de guerres et de révoltes. Les nations s'élèveront contre les nations, et les royaumes contre les royaumes. Il y aura des tremblements de terre, des pestes, des famines, et il paraîtra dans le ciel des phénomènes terribles et de grands prodiges.

Ibidem. — Voir la *concordance des 4 Evangiles.*

4. — *Quand vous verrez investir Jérusalem par une armée, et l'abomination de la désolation s'établir dans le Lieu Saint, qu'alors ceux qui sont dans la Judée s'enfuient vers les montagnes; que ceux qui sont dans le milieu du pays, s'en éloignent; et que ceux qui sont aux environs, n'y entrent point. . . ., parce que ce sont là les jours de la vengeance. . . le pays sera dans une grande oppression et ce peuple sera l'objet d'une grande colère. . . Il périra en majeure partie; le reste sera vendu et dispersé, passé au fil*

naient pour le Messie. On vit alors Judas-le-Galiléen, Theudas I^{er} et Theudas II, Apollonius de Thyane, Simon-le Magicien, Dosithée, Elymas, et d'autres que font connaître l'histoire. — *De Bello, l. II, c. 23.*)

3. — Des révoltes, des séditions, des massacres avaient lieu de temps en temps dans l'Empire Romain, et les armées s'entrechoquaient. (*Ibid., l. II, c. 29*). Les divers peuples de la Palestine et de la Syrie exerçaient des massacres et des cruautés les uns contre les autres et notamment contre les Gouverneurs romains. Ils finissent par entreprendre la guerre contre les Romains. (*Ibid., c. 33-40.*)

Josèphe rapporte ou mentionne les tremblements de terre, les famines et les pestes de ce temps, les prodiges sinistres qui annonçaient des fléaux terribles.

4. — Le livre de Josèphe rapporte comment une bonne partie des Juifs s'enfuit de Jérusalem et des pays environnants, lorsqu'on vit s'approcher l'armée des Romains, commandée par Vespasien; un grand nombre d'entre eux étaient des Chrétiens qui, d'après les avertissements de Jésus-Christ, se retirèrent à Pella, vers les montagnes, et en d'autres lieux de sûreté, et furent ainsi sauvés. — Ce fut alors que l'abomination s'établit dans le Temple; car le parti de Jean de Giscala qui s'y retira, fit de ce vénérable Sanctuaire un lieu public de meurtres, de débauches,

de l'épée ou mené en esclavage parmi les peuples. — (Concord. des quatre Evangiles.)

5. — Il est dit que Jésus-Christ, venant pour exercer son jugement de vengeance sur Jérusalem obstinément infidèle, paraîtra sur la montagne des Oliviers, et qu'à cette vue, toutes les tribus d'Israël feront éclater leur douleur. — (*Ibid.*, p. 211.)

6. — *Cette génération d'hommes ne passera pas que tout cela ne soit accompli. — (S. Luc, 21, 32.)*

7. — A la veille de ces malheurs, on sera encore dans une grande sécurité.

8. — *Avant tout cela, disait Jésus Christ à ses Apôtres (S. Luc, 21, 22), on se saisira de vous, on vous persécutera, on vous livrera aux Synagogues et aux tribunaux... et cela arrivera, afin que vous me serviez de témoins auprès d'eux. — (Concord., p. 201, 203.)*

9. — *Le Prince de ce monde, Satan, va être chassé de hors de son empire, et dépouillé de sa puissance, avait dit Jésus-Christ à ses Apôtres (S. Jean, XII, 31.)*

Les Disciples fouleront aux

de prostitution, de la plus détestable et de la plus horrible de toutes les infamies. — (*Ibid.*, l. IV, c. 36.)

Deux tyrans furieux opprimaient à la fois le peuple juif.

5. — L'armée Romaine dont Jésus-Christ se servit pour exécuter sa vengeance sur la coupable Jérusalem, campa sur la montagne des Oliviers.

A cette vue, toute la ville effrayée, poussa des cris de douleur et de gémississement.

6. — Ce châtiment eut lieu quarante ans après la prédiction; il tomba sur la génération qui avait entendu Jésus-Christ.

7. — En Judée, personne ne s'attendait à voir de telles calamités fondre si promptement sur la nation.

8 — Nous avons vu dans Josèphe comment Ananus et les membres du Sanhédrin firent paraître devant leur tribunal saint Jacques-le-Mineur avec d'autres Disciples de Jésus-Christ, et les firent mourir. — Les autres Apôtres furent également trainés devant les autres tribunaux, avant la ruine de Jérusalem.

9 — Josèphe témoigne que jamais il n'y eut tant de possessions démoniaques qu'à l'époque de Jésus-Christ et des Apôtres; et que jamais on ne vit si bien qu'alors la faiblesse et l'impuissance des mauvais Es-

pieds toute la puissance de l'Ennemi, et la détruiront : *Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra Serpentes et Scorpiones et super omnem potestatem Inimici.* — (S. Luc, ix, 19.)

10. — Jésus-Christ, en des- séchant miraculeusement le figuier infructueux, avait déclaré que la nation juive, devenue incrédule et stérile en fruits de justice, était frappée de la malédiction divine. (S. Marc, xi, 21.)

11. — A l'occasion des Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang avec leurs sacrifices sur le mont Gazirim, et des dix huit hommes de Jérusalem sur qui tomba la tour de Siloë, Jésus-Christ dit aux Juifs : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux*, aussi subitement et d'une manière aussi terrible. Tous : c'est à-dire toute la nation juive : des millions d'hommes et de femmes périront par l'incendie, la famine et la peste, par l'épée des Romains et par la réunion de toutes les calamités, s'ils ne préviennent cette ruine par une prompte et sincère pénitence. Telle est la prédication que Jésus-Christ adresse à tous les Juifs pécheurs et incrédules. — (S. Luc, xiii, 1 et suiv.)

prits ; car alors, de toutes parts, ils étaient chassés des lieux où ils régnaient en paix auparavant. — Les oracles que rendaient les démons ou faux dieux des Gentils, les opérations magiques dont ils étaient les auteurs, ont été anéantis par l'établissement du Règne de Jésus-Christ.

10. — Tout le Livre de la *Guerre des Juifs contre les Romains*, écrit par l'historien juif, Josèphe, démontre que le peuple Juif, l'ancien Peuple de Dieu, était frappé de l'anathème prédit.

11. — Josèphe (*Antiquités*, l. xviii, c. 5), raconte au long l'égorgement des Galiléens par Pilate, lorsque ces hommes s'étaient rassemblés en Samarie sur le mont Gazirim pour y offrir des sacrifices. Pilate s'avança tout-à-coup avec sa cavalerie et son infanterie, les attaqua à l'improviste, mit les uns en fuite, se saisit des autres et fit trancher la tête aux principaux.

Pilate fut accusé de violences auprès de Vitellius, alors gouverneur de Syrie, puis destitué à cette occasion.

Josèphe témoigne que la nation juive a été attaquée à l'improviste par les Romains, puis enveloppée subitement dans un égorgement général et dans un déluge de calamités incroyables.

12. — Le jour des Rameaux, Jésus-Christ, *approchant de Jérusalem, la considéra et pleura sur elle*, parce qu'elle allait bientôt périr pour ses crimes et pour son impénitence; car, après s'être souillée du sang de son Messie, elle devait rester incrédule et mériter de n'être plus qu'un monceau de cendres et une mer de sang.

Affligé d'un tel malheur, le Dieu-Sauveur disait :

Ha ! malheureuse cité, si du moins en ce jour qui est encore pour toi un jour de grâce, tu savais ce qui peut te procurer la paix ! mais tout cela est maintenant caché à tes yeux ; car ils vont venir, les jours où tes ennemis feront une circonvallation autour de tes murailles ; ils t'enfermeront et te presseront de tous côtés : ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont dans ton sein, et ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas reconnu le jour où tu as été visitée par ton Seigneur plein de miséricorde. — (S. Luc, XIX, 41-44.)

13. — *L'affliction de ce temps-là sera si grande, que depuis que Dieu a créé le monde, jusqu'à présent, il n'y en a point eu de pareille, et qu'il n'y en aura jamais. — (S. Marc, XIII, 19.)*

14. — Après avoir annoncé es famines, les pestes, les as-

12. — Au sujet du mur de circonvallation qui bloquait Jérusalem, on lit dans Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. V, c. 31 :

« Ce mur commençait au camp des Assyriens, où Titus avait pris son quartier, continuait jusqu'à la nouvelle Ville Basse ; et, après avoir traversé la vallée de Cédron, allait gagner le mont des Oliviers qu'il enfermait au midi, descendait dans la vallée de Siloë. De là, il allait gagner le Sépulcre du Grand Prêtre Ananus, environnait la montagne où Pompée avait autrefois campé, retournait au Septentrion, vers le bourg d'Erebithon, enfermait le Sépulcre d'Hérode du côté de l'Orient, et de là regagnait le lieu où il avait commencé. »

« Tout ce circuit était de trente-neuf stades, et il y avait treize forts dont le tour était de dix stades... La ville étant ainsi enfermée, on mit des troupes en garde dans tous ces forts, et elles passaient toutes les nuits sous les armes. Titus faisait lui-même la première ronde, Tibère-Alexandre la deuxième, et les chefs des légions la troisième. Quant aux soldats, ils dormaient les uns après les autres. »

13. — L'historien juif offre le tableau le plus épouvantable qui se puisse imaginer, lorsqu'il décrit les maux qui accompagnèrent la destruction de Jérusalem. *Depuis la création du monde, dit-il, on n'en vit jamais d'aussi horrible.*

14. — D'après le Livre de Josèphe, après avoir supporté les

massinats, Jésus-Christ prédit le massacre des Juifs par le glaive de l'Ennemi : *On les passera au fil de l'épée : et cadent in ore gladii.* (S. Marc, XIII, 24.)

13. — *On les mènera en esclavage parmi tous les peuples du monde* (Ibid.)

16. — *Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils (ou par les Infidèles), jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli : Et Jerusalem calcabitur à Gentibus, donec impleantur tempora nationum.* (S. Marc, XIII, 24.)

horreurs du siège, de la famine, de la peste et de la plus affreuse guerre civile, un million et trois cent mille Juifs périrent dans cette catastrophe générale, à compter de la préfecture de Florus.

15. — Le vainqueur ordonna de vendre comme esclaves tous ceux qui étaient au-dessus de 17 ans ; — réserva les plus robustes et les mieux faits pour le triomphe, envoya enchaînés les autres dans les provinces pour travailler aux ouvrages publics et pour servir à des combats de gladiateurs et de bêtes féroces. — Pendant que l'on ordonnait de ces misérables captifs, onze mille moururent. — (Ibid., liv. VI, c. 44.)

16. — « Lorsque l'armée romaine ne trouva plus sur quoi exercer sa fureur, Titus commanda de ruiner toute la ville de Jérusalem jusque dans ses fondements ; cet ordre fut si exactement exécuté, qu'il ne parut plus aucune marque qu'il y eût eu des habitants. « Telle fut la fin de Jérusalem. » (Guerre des Juifs, l. VII, c. 1.)

Depuis cette époque, cette malheureuse cité a toujours été opprimée et foulée aux pieds par les nations infidèles ; d'abord, par les idolâtres Romains, ensuite par les Mahométans, qui aujourd'hui l'oppriment tyranniquement ; de même que toutes les villes et autres contrées de la Judée et de la Palestine. Les latins la délivrèrent durant un temps ; mais comme une délivrance de Jérusalem était opposée aux Oracles divins, cette cité devait bientôt retomber dans la servitude prédite, et elle y est encore plongée aujourd'hui.

17. — *Alors il paraîtra de faux Christs et de faux Prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses merveilleuses qui séduiront beaucoup de monde ; en sorte que les Elus mêmes, si cela était possible, seraient induits en erreur.*

Cette génération perverse et adultère sait bien discerner les signes des événements naturels ; mais elle méconnaît les signes prédits de l'avènement de son Messie. (*S. Matth*, XVI, 1-4 ; XXIV, 21-24.)

18. — L'un des faux Messies que suivit une partie des Juifs, était le roi Hérode. Ces Juifs appelés *Hérodiens*, considéraient Hérode comme le Christ prédit, et l'honoraient comme tel, tant par adulation que par opposition à la vérité.

S. Matthieu, 22 16, et saint Marc, 3-6 et 12-13, parlent des *Hérodiens*, et les présentent comme les ennemis de Jésus-Christ, — cherchant à le surprendre dans ses discours, à le faire tomber dans leurs pièges, et à le faire mourir.

logue ou quelque autre faux personnage presque analogue, mais dont néanmoins la fausseté est facile à discerner pour peu qu'on veuille y prêter attention. Dieu le permet ainsi pour l'épreuve des bons et des méchants : pour que les Bons s'attachent à la vérité qui est évidente par elle-même ; et pour que les Méchants préfèrent le mensonge, lequel, bien que ayant un côté spécieux, est également évident en tant que mensonge et erreur. De là, chacun suit son attrait particulier. De là encore l'éternelle lutte entre les Disciples de Dieu et les sectateurs de Satan, entre le

17. — « Un faux prophète fut cause de la perte de six mille personnes du peuple qui périrent dans le Temple. . . . Ce malheureux peuple est d'autant plus à plaindre que, ajoutant aisément foi à des imposteurs qui abusaient du nom de Dieu pour le tromper, il fermait les yeux et bouchait les oreilles, pour ne point voir et ne point entendre les signes certains et les avertissements véritables par lesquels Dieu lui avait fait prédire sa ruine. » (*Guerre des Juifs*, l. VI, c. 30.)

18. — Josèphe nous indique l'origine des *Hérodiens*, quand il décrit la somptuosité et la magnificence avec laquelle le premier Hérode fit reconstruire le Temple : ce qui faisait dire à plusieurs grands de la nation, à des nobles, à des militaires, à des pharisiens, à des césariens : *Hérode a fait de grandes choses : c'est sans doute le Messie!*

Cette erreur circula dans le peuple juif, et pervertit une partie de la nation.

A côté du fait principal véritable, ou du personnage principal véritable, Dieu a coutume de laisser surgir et croître quelque autre fait faux presque ana-

bien et le mal, entre la vérité et le mensonge ; entre ceux qui marchent dans la voie du Ciel et ceux qui suivent la route des Enfers.

19. — L'historien juif confirme les événements naturels et surnaturels, rapportés dans nos Livres Sacrés, tels que les châtimens infligés par Dieu aux persécuteurs des Apôtres et de l'Eglise ;

La mort effroyable du premier Hérode, le meurtrier des saints innocents et le persécuteur de Jésus-Enfant ;

La destitution et l'exil honteux d'Hérode-Antipas, le meurtrier de S. Jean-Baptiste, et l'époux incestueux d'Hérodiade, laquelle partagea son exil à Lyon, après avoir partagé ses crimes en Judée ;

Le bannissement du gouverneur Ponce Pilate, qui avait livré au supplice de la croix le Christ qu'il savait être innocent ;

La punition de toute la nation Juive qui, selon cet historien, devait avoir commis le plus grand de tous les crimes pour avoir été condamnée à une aussi épouvantable catastrophe ;

Le châtiment effroyable d'Hérode-Agrrippa pour ses lâches et criminelles complaisances à l'égard des Juifs infidèles. Ce prince se laissait aller au désir d'une vaine popularité jusqu'au point de ne pas hésiter à leur sacrifier les Justes, les Apôtres et notamment S. Pierre et S. Jacques-le-Majeur qu'il fit décapiter pour leur plaire. La Providence qui avait fait d'Agrrippa le plus heureux des mortels, malgré ses imprudences et ses témérités, l'arrêta tout-à-coup au milieu de sa splendeur et aussi dans le cours de ses lâchetés et de ses coupables complaisances : elle le frappa miraculeusement et le présenta au monde comme un exemple effrayant de la Justice Divine.

La mort affreuse de cet Impie fait une aussi vive impression dans le Livre de l'historien hébreu (*l. xix, c. 7*), que dans celui des *Actes des Apôtres, c. 12, 19-23*. Elle apparaît comme un événement surnaturel aussi bien dans le monument profane que dans le monument sacré.

C'est ainsi que, pour les Rationalistes et pour les Philosophes mondains, les beaux livres du prêtre hébreu et de l'historien philosophe Josèphe qui, par des craintes et des considérations tout humaines n'osa pas faire publiquement profession de la foi chrétienne qu'il avait dans le cœur, viennent très-avantageusement appuyer et corroborer la vérité des récits évangéliques et celle des faits apostoliques. Son Livre est donc pour l'Eglise un précieux monument contemporain des Apôtres.

X. — LES HUIT LIVRES DES ORACLES SIBYLLINS.

QUELLE EST LEUR AUTHENTICITÉ ?

Réponses aux objections.

Ces huit Livres des prophéties des Sibylles sont insérés dans la *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*. Cette collection est ce qui reste des nombreux volumes d'Oracles Sibyllins, dont parle l'Antiquité profane et chrétienne. Comme ces huit livres que nous avons encore aujourd'hui, contiennent des prédictions semblables à celles que la plupart des anciens Pères de l'Eglise ont citées comme venant des Sibylles, nous avons lieu de penser que le *Recueil* que nous possédons aujourd'hui, est authentique ; ou que du moins il se rapproche beaucoup de celui qui était anciennement entre les mains des Païens et des Chrétiens. Il n'eût pas été possible, d'ailleurs, d'en substituer un autre tout opposé à celui que l'on connaissait généralement, et dont les fragments divers étaient déjà disséminés dans presque tous les ouvrages de l'Antiquité.

Comme nous devons traiter plus profondément cette question à l'article *historique des Sibylles*, lesquelles doivent figurer parmi les *Témoins de Jésus-Christ, pris en dehors de l'Eglise*, p. 167-183, t. II, nous y renvoyons le lecteur.

Nous nous contenterons ici de répondre à quelques objections soulevées par la critique moderne contre l'authenticité des Oracles Sibyllins, cités par les Pères et contre les huit Livres que nous avons. — Nous croyons avec les anciens Docteurs de l'Eglise que Dieu a voulu, par les Oracles des Sibylles, préparer les Gentils à recevoir l'Evangile du Fils de Dieu ; que, dans ce dessein, il leur a fait annoncer assez clairement les principaux points de la vie temporelle et de la Doctrine céleste du futur Rédempteur. C'était dans

la même vue qu'il les avait déjà fait annoncer anciennement par Balaam, un prophète des faux dieux de la Gentilité ; comme le marque l'Écriture, *Num.*, c. 24.

PREMIÈRE OBJECTION D'ELLIES DUPIN. — *La plupart des Pères, dit-il, ont cité les Oracles des Sibylles ; mais en cela ils se sont trompés.*

RÉPONSE. — Il n'est pas admissible que les Anciens Pères qui avaient autant de jugement, de prudence, et de sagacité que nos critiques modernes se soient aussi grossièrement trompés. D'ailleurs, cette erreur était moralement et matériellement impossible ; ils citaient aux Païens des Oracles que les Païens avaient entre leurs mains. Est-ce que ces derniers n'eussent pas repoussé avec indignation ces oracles Sibyllins, s'ils n'eussent pas été authentiques ? N'auraient-ils pas méprisé ces preuves, si elles n'eussent pas été valables ? Or, il n'y a nulle part aucune trace d'une telle réclamation de la part des Païens ; au contraire, tous ont accepté cette preuve, et se sont rendus à l'évidence et à la foi.

DEUXIÈME OBJECTION. — *Mais on les gardait avec soin au Capitole, pour que personne ne les consultât, p. 52, t. I.*

RÉPONSE. — Mais Dupin se réfute lui-même sur ce point, lorsqu'il ajoute un peu après, que ces Oracles ayant été incendiés avec le Capitole, on envoya aussitôt une ambassade en Grèce et en Asie, pour en faire un nouveau recueil, pour prendre copie de ceux qui étaient chez les particuliers et dans les sanctuaires de la Gentilité ; ensuite, après révision et vérification, on les replaça dans le Capitole, dans deux cassettes d'or. Donc, ces Oracles Sibyllins étaient publiés partout et se trouvaient dans la possession et dans le do-

maine de tout le monde, ou du moins, si l'on veut, du monde savant.

TROISIÈME OBJECTION. — *Mais ce ne sont plus les mêmes Oracles, p. 53.*

RÉPONSE. — Vous allez dire, p. 55, que ceux dont les Pères se sont servis, sont les mêmes, à peu de différence près. « Pour le faire voir, ajoutez-vous, il suffit de remarquer que, excepté trois ou quatre passages, tous les autres cités par les anciens qui sont en très-grand nombre, se trouvent en termes équivalents dans les Livres Sibyllins que nous avons à présent. Or, la raison la plus forte qu'on ait pour prouver qu'un ouvrage est ancien, c'est qu'on y trouve les passages que les Anciens en ont cités. Tout ce que les Anciens Pères ont dit des Livres des Sibylles se rapporte à ceux-ci, que nous avons... »

Donc nous avons les vrais livres des Sibylles.

QUATRIÈME OBJECTION. — *Mais les vrais livres des Sibylles ne disaient que des choses profanes, étrangères à la vraie Religion.*

RÉPONSE. — Qu'en savez-vous, puisque vous croyez ne pas les avoir ? Or nous, nous disons qu'ils contenaient et des choses relatives à l'Empire, et des choses relatives au Royaume universel du Christ : Ils annonçaient des événements temporels et en même temps les faits du futur Roi Universel des peuples ; naturellement les Pères, pour démontrer l'Évangile, laissaient de côté les faits temporels et ne citaient que les Oracles relatifs au Messie.

CINQUIÈME OBJECTION. — *Il faut excuser les Pères, dit Dupin ; ils n'examinaient pas ; ils avaient à s'occuper d'autres*

choses plus importantes. Aussi ont-ils cité des pièces fausses, telles que les Actes de Pilate.

RÉPONSE. — C'est une odieuse calomnie de dire que les Pères n'examinaient pas. Rien n'est plus faux qu'une telle assertion. C'est tout le contraire qui est vrai, car on examine, au contraire, très-attentivement les preuves d'une religion pour laquelle on est exposé d'un jour à l'autre à perdre ses biens, son honneur temporel, sa vie même. Les ouvrages des Pères prouvent qu'ils avaient examiné et étudié avec soin le sacré et le profane, le Polythéisme et le Christianisme, les livres de la foi et ceux mêmes des philosophes incrédules.

Les Pères ont cité les *Acta Pilati* ! Oui, cela est vrai ; mais aussi il est démontré que les *Acta Pilati* sont authentiques et véridiques. — (Voyez les preuves de ce fait.)

SIXIÈME OBJECTION. — *S. Augustin n'a pas approuvé les Oracles des Sibylles.*

RÉPONSE. — Le contraire est vrai ; S. Augustin les approuve hautement, quand il dit qu'il n'y a rien de plus solide pour réfuter les Païens, que d'apporter les prophéties que nous extrayons des Livres de nos ennemis, c'est-à-dire des Païens eux-mêmes. Au reste, ce docteur ne fait pas aux fidèles une obligation de croire les prophéties Sibyllines ; ce n'est nullement un article de foi, bien qu'elles appuient l'Évangile aux yeux des Païens.

SEPTIÈME OBJECTION DE DUPIN. — « Mais les Païens, dit-on, n'ont point douté de la vérité des prédictions des Sibylles rapportées par les Pères ; ils leur ont seulement donné un autre sens. Ils ont même reconnu que les vers

« des Sibylles prédisaient la naissance d'un nouveau Roi et
« un changement considérable, Cicéron en parle en plusieurs
« endroits. Quand Pompée prit la ville de Jérusalem, le
« bruit courut que la Sibylle prédisait que la Nature des-
« tinait un Roi au Peuple Romain ; le Sénat en fut même
« étonné et ne voulut point, à cause de cette prédiction,
« envoyer de général ni d'armée en Egypte ; Lentulus, au
« rapport de Cicéron et de Salluste, se flatta que c'était lui
« qui devait être ce Roi prédit par les Sibylles. D'autres
« ont interprété ces prophéties de Jules César ou d'Auguste.
« Virgile, dans sa quatrième Eglogue, rapporte les prédic-
« tions de la Sibylle de Cumès, qui promettent la naissance
« d'un nouveau Roi, descendu du ciel. Enfin, il est si vrai
« que les Païens reconnaissaient que les Livres des Si-
« bylles étaient favorables aux Chrétiens, qu'ils leur défen-
« dirent de les lire, comme il paraît par les paroles de
« l'Empereur Aurélien au Sénat, paroles rapportées par
« l'historien païen, Vopiscus :

« Je m'étonne, dit-il, honorables Sénateurs, que vous
« soyez si longtemps à consulter les Livres des Sibylles,
« comme si on traitait dans une assemblée de Chrétiens,
et non dans le « principal lieu de la religion romaine. »

A ces preuves, Dupin oppose la prétendue opinion des Païens qui ne recevaient pas les Livres des Sibylles, ou qui du moins en doutaient.

RÉPONSE. — Mais il existe une preuve certaine que les Païens n'en ont pas douté, c'est qu'un très-grand nombre de Païens se sont rendus à cet argument. — Il ne sert de rien à Dupin de dire que ces Oracles se sont accomplis, soit dans Saloninus, fils de Pollion, soit dans l'empire de Jules César ou d'Auguste ; car 1° quant à Saloninus, fils du consul Pollion, il est mort enfant : les Oracles n'ont donc pu trouver en lui leur magnifique accomplissement. —

2° Quant à Auguste, ils annonçaient quelque personnage infiniment plus grand, plus puissant, plus divin : il est certain que ces Oracles des Sibylles prédisaient pour l'Univers entier des changements considérables, plus profonds, plus généraux que ceux d'alors. Il est vrai que Jules-César et Auguste s'étaient rendus maîtres de l'Empire ; mais il est à remarquer que c'est alors même que l'on attendait plus que jamais l'accomplissement des Oracles Sibyllins, c'est-à-dire l'avènement du Roi Universel, Fils du Souverain Dieu, et descendu des Cieux ; on attendait sa domination sur tous les peuples, et sa Législation toute céleste. On ne reconnaissait nullement la réalisation de ces caractères prédits dans la personne, soit de Jules-César ou de César-Auguste, soit de Salonicus, fils du consul Pollion, auquel Virgile avait eu l'intention de les appliquer.

Si les prophéties des Sibylles sont assez claires et assez faciles à comprendre, il ne faut pas s'en étonner ; c'est par là qu'elles pouvaient être utiles aux Païens ; l'obscurité eût empêché qu'ils pussent en retirer aucun fruit.

Il peut se faire que certaines prédictions des Sibylles, à certaines époques plus anciennes, aient eu pour objet unique des superstitions toutes païennes, des sacrifices aux Idoles, aux Dieux Infernaux, et autres choses semblables. Mais cela a pu et dû avoir lieu, lorsqu'elles ne se sont pas trouvées sous l'influence du vrai Dieu, qui a voulu, à un temps donné, qu'elles annonçassent comme le magicien Balaam, les événements du futur nouveau peuple de Dieu et les faits du Rédempteur Universel des nations. Elles n'eurent le vrai don de prophétie, que quand Dieu voulut par elles préparer les peuples à recevoir un jour son Fils, comme Sauveur et comme Souverain Législateur.

Nous compléterons ce chapitre au *Livre des Témoins de Jésus-Christ, pris en dehors de l'Église*, lorsque nous traiterons de ce qui regarde les Sibylles.

II. — L'HISTOIRE ET LES ANNALES DE TACITE
au sujet de plusieurs points essentiels,
relatifs à Jésus-Christ et aux Chrétiens du Siècle Apostolique.
(An 51-98.)

Tacite (*Cornelius Tacitus*) était un historien romain que son mérite éleva aux premières dignités de la République. Il florissait sous l'empire de Vespasien et sous les règnes suivants, dans le premier siècle de l'Eglise ; il était estimé et chéri des premiers hommes de son temps. La charge de procureur de Vespasien, dans la Gaule-Belgique, fut le premier emploi qu'il occupa. L'empereur Titus le fit monter à un rang plus élevé. Il fut préteur sous l'empire de Domitian, l'an 95 de Jésus-Christ, et consul l'an 97, à la place de *Virginus Rufus*, mort dans son troisième consulat.

Pline-le-Jeune lui donne de pompeux éloges et dit, dans une de ses Epîtres, qu'il l'avait choisi pour modèle d'éloquence parmi un très-grand nombre d'orateurs qui brillaient à Rome à cette époque. Il écrivit son *Histoire* dont nous n'avons plus que cinq livres ; puis ses *Annales*, dont une bonne partie a aussi été perdue. Il a composé encore différents autres ouvrages très-estimés.

Or, les *Annales* de Tacite, au chapitre xv, n. 44, certifient que *Pontius Pilatus* fut gouverneur de la Judée sous l'empire de Tibère et à l'époque de la manifestation publique du Messie ; que Jésus-Christ, fondateur de la Religion Chrétienne, a comparu devant le tribunal de ce gouverneur ; qu'il y a été condamné et qu'il a été ensuite crucifié.

Elles attestent de la manière la plus formelle les violentes persécutions que les Disciples du Christ eurent à endurer en Judée, à Jérusalem, au temps de S. Etienne, de même que les supplices qu'ils eurent à souffrir à Rome, vers l'an 64, sous l'empire de Néron.

L'*Histoire* de Tacite fait la description de plusieurs événements, qui furent l'accomplissement des oracles de Jésus-Christ et des Prophètes. Elle fait mention de l'état des esprits dans la Judée par rapport au Messie ; elle témoigne que *tout l'Univers* était dans l'attente de son Avènement et de son Règne Universel. Elle parle de la catastrophe de Jérusalem et des signes prodigieux qui l'ont précédée et annoncée.

XII-XX. — LES DIVERS ÉCRITS D'AUTEURS

PAÏENS CONTEMPORAINS.

Savoir, de :

SUÉTONE, *tribun, historien* ;

DION-CHRYSOSTÔME, *orateur romain* ;

PLINE-LE-JEUNE, *proconsul et habile écrivain* ;

CELSE-LE-PHILOSOPHE ;

HIÉROCLÈS-LE-PROCONSUL ;

LUCIEN, *Philosophe-Epicurien* ;

ULPIEN, *jurisconsulte* ;

ARRIEN, *consul, philosophe* ;

PHLÉGON, *annaliste*.

Les Ecrits de ces divers auteurs païens nous offrent plusieurs témoignages relatifs, soit à l'histoire de Jésus-Christ, soit à celle de ses Apôtres et de l'Église naissante. Bien qu'ils ne s'étendent pas longuement sur ces sujets, tant parce que leurs auteurs ne s'étaient pas proposé de les traiter, que parce qu'ils étaient païens et occupés à des études et à des intérêts différents, néanmoins ils contiennent de place en place des traits remarquables qui, aux yeux des autres philosophes, constatent et certifient la réalité historique,

l'époque, certaines circonstances importantes de plusieurs faits Evangéliques.

Comme dans l'*Introduction de la Christologie*, chap. vi, nous parlons spécialement de chacun de ces Ecrivains païens, nous n'entrerons point ici dans de plus longs détails.

XXI-XXII. — LES LIVRES D'HYSTASPE

ET D'HERMÈS OU MERCURE-TRISMÉGISTE

*concernant la création du monde, la Trinité Divine
et le Verbe.*

Hystaspe (ou *Hydaspe*) était mage chez les Perses. Il était plus ancien que Homère et contemporain de Zoroastre. Selon Lactance, il fut roi des Perses, et, d'après Ammien Marcellin, il pénétra dans les Indes jusque dans les solitudes des Brachmanes, apprit d'eux les mouvements des parties du monde et des astres et les rits sacrés, et en instruisit les Mages. — S. Justin, S. Clément d'Alexandrie et Lactance, citent des livres d'Hystaspe, où l'on trouvait différentes prédictions touchant le futur Messie et la fin du monde.

*Mercur*e, que les Grecs ont appelé *Trismégiste*, c'est-à-dire *trois fois grand*, était, en Egypte, Prêtre, Roi, Philosophe, et vivait vers les temps de Moïse. Il inventa divers arts qu'il enseigna aux Egyptiens avec la philosophie. S. Augustin témoigne qu'il s'adonna à l'étude de la Magie. Les Anciens parlent souvent de ses ouvrages, qui sont perdus ; les *deux Dialogues* qui nous restent, sous le nom de *Pimander* et d'*Asclepius*, qui en sont les principaux personnages, paraissent devoir lui être attribués, bien que, à cause des traditions favorables au Christianisme qu'ils contiennent, la critique moderne s'efforce d'élever des doutes à leur sujet.

Selon Jamblique, il composa 36 mille volumes, et Pythagore et Platon apprirent la philosophie dans ses ouvrages. Suivant Julius Firmicus, il composa 20 mille volumes, dans la plupart desquels il dit qu'il avait expliqué l'astrologie et la théologie des Egyptiens ; il les enseigna, selon cet auteur, à Esculape et à Anubis, et il devint ensuite le fameux dieu de ces peuples. Clément d'Alexandrie réduit le tout à quarante-deux volumes, dont il rapporte l'argument et la matière.

Les Egyptiens appellent *Thoth*, celui que les Latins appellent *Mercure*, et les Grecs *Hermès*.

Comme ces deux anciens auteurs étaient Mages ou Magiciens, c'est-à-dire princes et prêtres, adonnés au culte des fausses divinités ou des génies infernaux ; et comme cependant ils ont écrit dans leurs livres les enseignements qui tiennent à la fois du Platonisme et du Christianisme, certains auteurs conjecturent que les ouvrages attribués à *Mercure-Trismégiste*, sont d'un chrétien p'atonicien du second siècle.

Quant à nous, nous pensons avec les anciens Pères de l'Eglise qu'on doit attribuer à *Trismégiste* ces deux ouvrages que toute l'antiquité lui a attribués constamment et généralement. Selon notre sentiment, *Hystaspe* et *Mercure-Trismégiste*, ont été contraints par Dieu, comme Balaam leur ancêtre, comme les Sibylles leurs Prophétesses, à prédire des choses véritables et favorables à la vraie Religion. Dieu n'a pas permis que ces Mages, les oracles des peuples, pussent induire irrémédiablement les hommes dans l'erreur. Il les a donc obligés à parler dans le sens de la vérité et même à prédire des faits à venir du Christianisme et à exposer d'avance la sublime doctrine du Verbe Divin. C'est là même que Platon, selon Jamblique lui-même, a puisé ses nobles idées touchant le Verbe et les Trois Hypostases Divines, et qu'il a même prévu et pressenti les futures souffrances du

Juste par excellence et jusqu'à son crucifiement, comme nous avons eu occasion de le voir.

Mercuré-Trismégiste a été cité par les auteurs païens, Platon, in *Phædro*, Cicéron, de *Naturâ Deorum*, l. 3, Diodore de Sicile, Jamblique, au septième livre des *Mystères*, Mnéstée, etc.

Le *Pimander*, qui traite de la volonté de Dieu, est cité par les anciens Pères, par S. Justin, *cohortatio ad Gentes* ; par Lactance, l. 4 ; par S. Augustin, au *Traité des cinq hérésies*, c. III ; par S. Cyrille d'Alexandrie, l. 1, *adv. Julianum* ; et par plusieurs autres. Dans le cours des traités de la *Sainte Trinité et de la divinité de Jésus-Christ*, nous avons eu également occasion d'en citer des passages remarquables.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 6, cite un passage de la *Prédication de S. Paul*, où cet Apôtre dit aux Gentils : *Prenez aussi les Livres des Grecs. Reconnaissez la Sibylle ; elle a annoncé un seul Dieu, elle a prédit l'avenir. Prenez également Hystaspe, et lisez-le ; et vous y trouverez le Fils de Dieu prédit bien plus clairement et plus manifestement ; vous y verrez comment plusieurs Rois livreront un combat contre le Christ, le prendront en haine, Lui et ceux qui portent son nom, et sa patience et son Avènement.* »

Les hommes les plus savants ne doutent point que S. Clément ait tiré ces paroles de la *Prédication de S. Paul*, dans laquelle cet Apôtre, pour convertir les Gentils, leur citait leurs propres Prophètes. C'est ainsi que, dans son *Épître à Tite*, I, 12, il cite pour les Crétois Celui qu'il appelle le *propre Prophète des Crétois*, *proprius ipsorum Propheta*. S. Augustin ajoute à ce sujet que le meilleur moyen de convaincre les ennemis, c'est de leur citer leurs propres auteurs, en qui ils mettent leur confiance.

XXIII. — LES REGISTRES PUBLICS du dénombrement de l'Empire Romain et en particulier de la Judée, dressés par

César-Auguste, empereur, — établissant la généalogie de Jésus-Christ et sa naissance à Bethléem, dans la Tribu de Juda, aux grandes époques désignées par les Prophètes et par les Évangélistes. — Ces Registres étaient invoqués et cités comme monuments et comme pièces de conviction, par les Savants ; ils existaient dans les archives du peuple Romain, où ils ont été vérifiés et consultés.

XXIV. — DISCOURS OU PROPOSITION de l'empereur Tibère au Sénat, dans le but de déterminer les Sénateurs à admettre Jésus-Christ au rang des Dieux de l'Empire. — Cette motion provenant de l'initiative du Prince Païen, dont l'authenticité est attestée par Tertullien, Eusèbe et par les anciens Pères, prouve la force démonstrative du *Rapport* et des *Lettres* de Pilate touchant la réalité et la divinité des prodiges de Jésus-Christ.

XXV. — HOMMAGES PUBLICS du Grand Sanhédrin de Jérusalem rendus à Jésus-Christ. (Voir *Hom. Illustr.*, t. II, p. 369.)

XXVI. — HOMMAGE SOLENNEL du Sénat Romain à la vérité chrétienne. (*Ibid.*, p. 368).

XXVII-XXXII. — DÉCRETS DES EMPEREURS IDOLÂTRES, de Claude, de Néron, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, et autres Princes et Magistrats de cette époque contre le Christianisme naissant.

XXXIII. — LE LIVRE de *Vita contemplativa*, composé par le docteur Juif, Philon, témoigne en faveur des premiers Chrétiens qui étaient répandus dans l'Égypte. (Voir la *Notice historique de Philon*, dans les *Témoins pris en dehors de l'Église*, p. 307-310.)

XXXIV. — LA VIE D'APOLLONIUS DE THYANE, un de ces faux Messies que l'Enfer suscita pour s'opposer au Règne de la vérité. Comme les Magiciens de Pharaon imitèrent faussement les prodiges de Moïse, ainsi ce nouveau magicien du Paganisme s'appliqua à contrefaire les prodiges réels de Jésus-Christ et des Apôtres et chercha à les contrebalancer par des prodiges diaboliques, illusoires et faux, mais qui semblaient analogues. — (Voir *Les Témoins pris en dehors de l'Église*, p. 396-406). — C'est un témoignage irrécusable, quoique indirect, rendu aux miracles de Jésus-Christ.

XXXV. — LA VIE DE PÉRÉGRINUS, par Lucien (an 93-150), et l'ouvrage intitulé *Philopatris*, composé par le même philosophe païen, quoique écrits avec un esprit railleur et hostile, rendent néanmoins témoignage à la vérité et à la divinité des faits Evangéliques. — (Voir *Ibid.*, p. 466-473.)

XXXVI. — REGISTRE ou MÉMOIRE

DE LA SYNAGOGUE,

CONTEMPORAINE DE JÉSUS-CHRIST,

Sur la Descendance Royale et Sacerdotale de Jésus, et sur son Sacerdoce Légal.

Il existe, au sujet du Sacerdoce de Jésus, une tradition qui, suivant l'historien Suidas (*verbo J.-C.*), a été puisée dans les *Registres mêmes* de l'Ancienne Synagogue, dressés quelques années avant la Vie Publique du Sauveur. Jésus, dès son enfance, avait coutume (*Luc*, II, 43) d'aller au Temple de Jérusalem, au moins les jours de fêtes solennelles, et de converser avec les Anciens, avec les Rabbins et les Docteurs. Plus d'une fois dans le cours de trente an-

nées, il avait été remarqué par les Juifs, par les Docteurs et les Pharisiens, pour la grâce qui brillait en lui, et pour l'éminente sagesse de ses paroles.

Cependant, il arriva qu'il fallait élire un nouveau prêtre pour le ministère des autels, l'un des Anciens venant de mourir. Les Prêtres s'assemblèrent dans l'une des salles adossées au Temple. Leurs suffrages ne se réunissaient sur aucun candidat. Alors l'un d'eux proposa Jésus, fils de Joseph, en faisant l'éloge de sa vie et de sa sagesse très-distinguée, et ajoutant que toute la ville de Jérusalem qui le connaissait pour un jeune homme orné de toutes les vertus, ne contredirait point ce choix, y applaudirait, au contraire. Le Conseil accueillit favorablement cette proposition, et décida unanimement que Jésus, fils de Joseph, serait admis en remplacement du prêtre défunt.

Mais il s'éleva une difficulté, lorsqu'il s'agit d'inscrire les noms de ses parents ; on demandait s'il était possible d'admettre Jésus au rang de la famille sacerdotale de Lévi, vu que par Joseph son père, il était certainement de la tribu de Juda. — L'élection allait être annulée, lorsque celui qui avait fait la proposition répondit que la descendance de Joseph, père de Jésus, était *mixte* ; et il expliqua comment Jésus descendait d'anciennes familles de Juda et de Lévi¹, mélangées (lors de la captivité). Cette explication n'était pas entièrement satisfaisante. On fit venir Marie elle-même pour l'interroger. Elle déclara qu'elle était véritablement la mère de Jésus, mais que, quant à son père, elle ne lui en connaissait point sur la terre ; puis elle ajouta comment elle avait reçu l'annonce du ciel, et comment elle avait

¹ On sait que assez communément la race royale s'alliait avec la tribu de Lévi, c'est-à-dire avec la race sacerdotale, et S. Augustin, *De Cons. Ev.*, l. 2, c. 1, dit à ce sujet : *Firmissime tenendum est, carnem Christi ex utroque genere propagatam, et Regum scilicet, et Sacerdotum.*

conçu et enfanté par l'opération du Saint-Esprit. Les prêtres furent surpris des paroles de Marie. Cependant, après d'autres interrogations, et sur le témoignage de personnes fidèles qui examinèrent¹ si, comme elle l'affirmait, elle était véritablement demeurée vierge, ils inscrivirent le nom de Jésus. Dès lors, la question de tribu était pleinement résolue en faveur de Jésus ; car Marie, de laquelle seule le nouvel Elu tirait son origine, outre qu'elle était de la tribu de Juda, était notoirement aussi de la tribu sacerdotale de Lévi. S. Luc lui-même (1, 36), marque positivement que Marie était parente du grand prêtre Zacharie et de son épouse Elisabeth, tous deux enfants d'Aaron et de Lévi. (*Ibid.*, 1, 5.)

Cette tradition qui a été vivement² accueillie en Italie, en France, en Allemagne et dans les autres royaumes, porte les caractères de la vérité. — Il fallait, en effet, que Jésus fût prêtre, pour qu'il pût, sans éprouver d'opposition, prêcher dans les Synagogues des Juifs et dans le Temple

¹ Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. 7, témoigne que cette tradition avait cours de son temps.

² Ce Livre ou *Mémoire* de la Synagogue a été accueilli dans la plupart des Bibliothèques d'Europe, notamment dans celles d'Angleterre, d'Allemagne et de France, de Milan, de Bâle, de Cambridge, etc., et par les hommes savants du temps, entre autres par Glycas, *Epist.* 53, Æmilius Portus, Laurus Quirinus de Crète, Patricius de Venise, Petrus Valerianus, lequel, en éditant ce mémoire avec Lactance, déclarait qu'il produisait un témoignage hébreu, suivant lequel les Juifs perfides ne nient point la filiation divine de Notre-Seigneur ; Venise, 1509 ; M. Néander, Nicolas Glaser, de Hambourg, Ludolphe Neocorus, allemand ; dans les collections de Labbe, de Lambécus, etc. — *Libellus de Legali Christi Sacerdotio, tanto plausu exceptus est, ut non modo in Italia, sed et secundo Lutetiæ, et tertio in Germania typis sit recusus*, inquit Henstenius.

On énumère parmi les monuments primitifs non-canoniques, un ouvrage intitulé : *Livre du Sacerdoce de Jésus-Christ*. Ce monument traitait vraisemblablement du même sujet.

de Jérusalem. La prédication publique n'était permise qu'à ceux qui avaient rang dans l'ordre sacerdotal. Un laïque qui se serait arrogé cette fonction aurait éprouvé de la résistance de la part des prêtres et de la police du Temple.— Or, quant à Jésus, aucun indice ne montre, non-seulement qu'on l'ait empêché de prêcher et d'expliquer les Ecritures, mais même qu'on ait témoigné la moindre surprise de le voir, à l'âge de trente ans, enseigner publiquement le peuple dans les assemblées sabbatiques. Puisqu'on l'a même invité à porter la parole devant l'Assemblée des Fidèles, il est nécessaire de conclure que Jésus a été mis au nombre des Prêtres du Temple, et que par conséquent il a été inscrit sur un registre qui lui donnait rang parmi eux, et autorité pour exercer l'office de Prédicateur et de Scribe.

XXXVII. — LETTRES DE L'EMPEREUR ADRIEN
AU SUJET DES CHRÉTIENS.

(an 120-130.)

Elevé à l'empire après la mort de Trajan, Adrien adressa à *Minutius Fondanus*, proconsul d'Asie, un rescrit favorable aux Chrétiens. En voici la teneur :

« J'ai reçu la lettre que le très-illustre Sérénus Grani-
« nus, votre prédécesseur, m'avait écrite. Cette affaire ne
« me semble nullement à négliger, quand ce ne serait que
« pour empêcher les troubles qui en peuvent naître, et ôter
« aux calomniateurs l'occasion qu'ils en peuvent prendre
« pour exercer leur malice ; si donc, les peuples de votre
« gouvernement ont quelque chose à dire contre les Chré-
« tiens, et qu'ils le puissent prouver clairement et le sou-
« tenir à la face de la justice, qu'ils se servent de cette
« voie, et qu'ils ne se contentent pas de les poursuivre par
« des demandes et des cris tumultueux. C'est à vous de

« connaître de ces accusations, et non point à une assem-
« blée de peuple. Si donc quelqu'un se rend accusateur des
« Chrétiens, et fait voir qu'ils agissent en quelque chose
« contre les lois, punissez-le selon la qualité de la faute ;
« mais aussi, si quelqu'un ose les accuser par calomnie, ne
« manquez point de le châtier comme sa malice le mé-
« rite. » — (*Lettre de l'Empereur Adrien. ap. Just. in 1, Apol. ad fin.*)

La haute opinion que l'empereur Adrien avait conçue de Jésus-Christ, lui avait inspiré ces sentiments de douceur pour les Disciples de l'Évangile. L'historien païen, Lampridius, rapporte que *ce Prince voulut faire recevoir Jésus-Christ au nombre des dieux de l'Empire Romain. Dans toutes les villes, il fit bâtir des temples sans simulacres, qu'on nomme encore aujourd'hui Adrianées, parce qu'on n'y voit plus d'idoles et qu'ils avaient été préparés par Adrien pour Jésus-Christ. Mais il fut empêché de les lui consacrer par ceux qui, ayant consulté les Oracles, avaient trouvé que si cela se faisait comme l'empereur le souhaitait, tout le monde embrasserait la Religion Chrétienne, et que les autres temples deviendraient déserts.*

Les précautions que l'on prend ici pour arrêter les progrès du Christianisme, n'ont servi qu'à donner plus d'éclat à son triomphe sur l'idolâtrie, puisque non-seulement sans la faveur, mais encore contre les ordres des princes, on le voit se répandre par toute la terre.

On lit dans une *Lettre qu'Adrien écrivit à Servianus, son beau-frère, l'an 132, que la ville d'Alexandrie, en Égypte, était partagée entre les adorateurs de Sérapis, et les Chrétiens, adorateurs de Jésus Christ ; et que ces derniers y avaient des évêques et y exerçaient une grande influence...* (*Vopisque, Vie de Saturnin.*)

Ce fut Adrien qui battit le faux Messie Barcocébas, et tua six cent mille Juifs qui suivaient ce faux Christ, après avoir rejeté le véritable.

Adrien ne conserva pas longtemps les sentiments favorables qu'il avait eus pour les Chrétiens. La Chronique des Samaritains porte que la seizième année du pontificat d'Acbon, qui concourt avec la cent trente-deuxième de Jésus-Christ, cet Empereur fit mourir un grand nombre de Chrétiens.

XXXVIII. — RELATION CONCERNANT LES CHRÉTIENS

ADRESSÉE A L'EMPEREUR TRAJAN PAR TIBÉRIANUS,
Président de la première Palestine.

« Au très-divin César Trajan, Empereur Invincible !
« Je suis fatigué de punir et de mettre à mort les Galiléens, qu'on appelle aussi du nom de Chrétiens, suivant les ordres que vous nous avez donnés. Ils ne cessent point de se faire connaître, afin d'être envoyés à la mort. Et bien que j'aie fait tous mes efforts, tant par des encouragements que par des menaces pour les empêcher d'oser faire profession de cette religion, néanmoins, malgré la persécution qu'ils ont endurée, ils ne cessent point de se faire connaître comme Chrétiens. Que Votre Majesté daigne donc me prescrire ce qu'elle jugera opportun en pareille circonstance. » (Apud Coteler., *PP. Apost.*, t. II, p. 179.)

Suidas et Jean Malala d'Antioche rapportent que, à l'occasion de cette Lettre de Tibérianus, Trajan interdit aux gouverneurs des provinces romaines de mettre à mort les Chrétiens. Dès lors, la persécution cessa d'être aussi cruelle, mais elle ne fut pas pour cela arrêtée. S. Ignace, qui était alors arrivé à Troade, et qui sut que la paix était rendue à

son église d'Antioche, n'en fut pas moins conduit au supplice de l'Amphithéâtre de Rome.

Tel a été le sens de la Réponse de l'Empereur Trajan.

XXXIX. — RELATION DE C. PLINE-LE-JEUNE
PROPRÉTEUR DE BITHYNIE,

*A l'Empereur Trajan, touchant les Chrétiens
qu'il avait persécutés jusqu'alors. — (L'an 100-103 de J.-C.)*

« *C. Plinius Trajano Imp. S.*

« J'ai coutume, Seigneur, de vous exposer tous mes
« doutes ; car qui peut mieux me déterminer ou m'ins-
« truire ? Je n'ai jamais assisté à l'instruction et au juge-
« ment du procès d'aucun Chrétien ; ainsi je ne sais sur
« quoi tombe l'information que l'on fait contre eux, ni jus-
« qu'où l'on doit porter leur punition. J'hésite beaucoup sur
« la différence des âges. Faut-il les assujettir tous à la
« peine, sans distinguer les plus jeunes des plus âgés ?
« Doit-on pardonner à celui qui se repent ? Ou est-il inutile
« de renoncer au Christianisme, quand une fois on l'a em-
« brassé ? Est-ce le nom seul que l'on punit en eux, ou
« sont-ce les crimes attachés à ce nom ? Cependant voici
« la règle que j'ai suivie dans les accusations intentées de-
« vant moi contre les Chrétiens. Je les ai interrogés s'ils
« étaient Chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je les ai inter-
« rogés une deuxième et une troisième fois, et les ai me-
« nacés du supplice ; quand ils ont persisté, je les y ai en-
« voyés ; car, de quelque nature que fût ce qu'ils confes-
« saient, j'ai cru que l'on ne pouvait manquer de punir en
« eux leur désobéissance et leur invincible opiniâtreté. Il
« y en a d'autres, entêtés de la même folie, que j'ai ré-
« servés pour être envoyés à Rome, parce qu'ils sont ci-
« toyens romains. Dans la suite, ce crime venant à se ré-

« pandre comme il arrive ordinairement, il s'en est pré-
« senté de plusieurs espèces. On m'a remis entre les mains
« un mémoire sans nom d'auteur, où l'on accuse d'être
« Chrétiens différentes personnes qui nient l'être et l'avoir
« jamais été. Ils ont, en ma présence, et dans les termes que
« je leur prescrivais, invoqué les dieux et offert de l'encens
« et du vin à votre image, que j'avais fait apporter exprès
« avec les statues de nos divinités, puis ils ont maudit le
« Christ ; ce à quoi, dit-on, l'on ne peut jamais contraindre
« ceux qui sont véritablement Chrétiens. J'ai donc cru qu'il
« fallait absoudre ceux-là. D'autres, déferés par un dénon-
« ciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étaient Chrétiens,
« et aussitôt après ils l'ont nié, déclarant que véritable-
« ment ils l'avaient été, mais qu'ils ont cessé de l'être, les
« uns il y avait plus de trois ans, les autres depuis un plus
« grand nombre d'années, quelques-uns depuis plus de
« vingt ans. Tous ces gens-là ont adoré votre image et les
« statues des dieux ; tous ont chargé le Christ de malé-
« dictions.

« Or, ils assuraient que toute leur faute ou leur erreur
« avait été de s'assembler, à un jour marqué, avant le lever
« du soleil, de chanter en chœur des hymnes à Jésus-Christ
« comme à un Dieu ; de s'engager par serment, non à quel-
« que crime, mais à ne point commettre de vol ni d'adul-
« tère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point
« nier un dépôt ; que, après cela, ils avaient coutume de se
« séparer, et ensuite de se rassembler pour manger en
« commun des mets innocents ; qu'ils avaient cessé de le
« faire depuis mon édit par lequel (selon vos ordres), j'avais
« défendu toute sorte d'assemblée. Cela m'a fait juger d'au-
« tant plus nécessaire d'arracher la vérité par la force des
« tourments, à des filles esclaves, qu'ils disaient être dans
« le ministère de leur culte ; mais je n'y ai découvert qu'une
« mauvaise superstition portée à l'excès ; et, par cette

« raison, j'ai tout suspendu pour vous demander vos ordres.

« L'affaire m'a paru digne de vos réflexions, par la multitude de ceux qui sont enveloppés dans ce péril ; car un très-grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont et seront impliquées dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement envahi les villes, il a gagné les villages et les campagnes. Je crois cependant que l'on y peut remédier et qu'il peut être arrêté. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Temples qui étaient presque déserts, sont fréquentés, et que les sacrifices longtemps négligés, recommencent ; on vend partout des victimes qui auparavant trouvaient peu d'acheteurs. De là on peut juger quelle quantité de gens peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grâce à au repentir. »

Voir *Lettres de C. Pline, livre x, Ep. 97*. — Cette lettre est reproduite dans la plupart des auteurs anciens. Elle montre que, selon les persécuteurs eux-mêmes, les premiers Chrétiens étaient innocents ; qu'ils adoraient Jésus-Christ *comme étant Dieu* ; qu'ils s'engageaient dans leurs Assemblées à ne commettre aucun crime, ni de vol, ni de parjure, ni d'adultère, ni d'infidélité ; qu'ils participaient à un aliment commun, c'est-à-dire à l'Eucharistie qui, aux yeux des Païens, paraissait n'être qu'un pain ordinaire.

Après avoir reçu ces Lettres de Pline, Trajan apprit que S. Ignace d'Antioche avait supporté avec intrépidité le combat du Colysée et qu'il s'était fait dévorer par les bêtes féroces pour la foi. Le tyran regretta sa propre férocité, et dès lors fit ralentir le feu de la persécution, frappé qu'il était de la vue de la multitude immense de Chrétiens qui, comme S. Ignace, étaient tout disposés à mourir pour la foi. C'est pourquoi il fit la réponse suivante au Proconsul de Bithynie.

Réponse de l'Empereur Trajan à Pline.

« Vous avez, mon très-cher Pline, suivi la voie que vous deviez, dans l'instruction du procès des Chrétiens qui vous ont été déférés ; car il n'est pas possible d'établir une forme certaine et générale dans cette sorte d'affaires. Il ne faut pas les rechercher ; mais s'ils sont déférés et convaincus, il faut les punir, de manière toutefois, que celui qui aura nié être chrétien, et qui l'aura prouvé par des actes, c'est-à-dire en invoquant nos dieux, soit pardonné à raison de son repentir, de quelque soupçon qu'il ait été auparavant chargé. Au reste, dans nul genre de crime, l'on ne doit accueillir des dénonciations qui ne soient souscrites de personne ; car cela est d'un pernicieux exemple, et très éloigné de nos maximes. »

Tertullien s'écrie au sujet de cette Réponse de l'Empereur Trajan :

O sentence pleine de déraison et d'injustice ! Elle défend de rechercher les Chrétiens, parce qu'ils sont innocents, et elle commande de les châtier comme des criminels !... Le Chrétien ne mérite pas le supplice, puisqu'il est reconnu innocent et qu'il l'est en effet ; mais dès qu'il est reconnu comme chrétien, il mérite le supplice !... (Apolog., c. 2.)

Il est à observer que la persécution, ordonnée par les lois des Empereurs et exercée juridiquement par les magistrats durait depuis plus de vingt ans. Or, on pardonnait aux Chrétiens qui renonçaient à leur Religion : circonstance bien remarquable. Les criminels ne peuvent se soustraire aux châtimens. Il n'en était pas ainsi des Chrétiens. D'un mot ils auraient fait cesser leurs supplices. Quelle fermeté d'âme ! quelle continuité de courage héroïque ne faut-il pas pour souffrir constamment des tourmens cruels dont on est maître d'arrêter le cours.

XLI-XLV. — LES LETTRES DE SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE
à l'Apôtre Saint Paul.

Dans la *Notice historique de Sénèque*, qui se trouve parmi celles des *Hommes Illustres du siècle des Apôtres*, tome II, pages 331-348, nous avons suffisamment démontré la certitude historique du commerce épistolaire qui, sous le Règne de Néron, exista entre les deux grands chefs du Christianisme et de la Philosophie, qui se comprirent et se lièrent d'amitié aussitôt qu'ils se rencontrèrent, mais qui avaient en même temps un indispensable besoin de prudence et de discrétion pour s'écrire et échanger des Lettres sous le regard ombrageux du Tyran.

Nous avons montré qu'il n'existe pas de raisons sérieuses pour douter de l'authenticité de cette correspondance. — D'ailleurs, les sentiments chrétiens de Sénèque apparaissent manifestement dans les Ecrits de ce Philosophe.

XLVI. — MÉMOIRE OU RELATION DE PLUTARQUE

SUR LA MORT DU GRAND DIEU,
Père et Auteur de toutes choses.

La mort de Jésus-Christ a été signalée aux Païens par un prodige que rapporte Plutarque dans son *Traité De cessatione Oraculorum*. Cette relation est fondée sur le témoignage de sages Païens du premier siècle et paraît digne de foi. Suivant de bons et judicieux auteurs catholiques, ce fait annonçait aux idolâtres la mort du Dieu Véritable, sa descente aux Enfers, et le dépouillement des Puissances Infernales par Jésus-Christ, le vainqueur des Enfers. — (Voyez *Christologie*, tom. VII, p. 195-197.)

XLVII. — LIVRE DU RABBIN

HACCANAS-BEN-NEHUMIAS,

*Sur l'avènement du Messie, prédit, dans la personne de
Jésus de Nazareth.*

Ce Docteur y fait profession de croire en Jésus-le-Messie, de suivre ses Préceptes Divins et de mettre sa confiance en ses promesses. — (Voir *Hom. Illustr.*, tom. I, p. 138.)

XLVIII. — MÉMOIRE TRADITIONNEL TALMUDIQUE

SUR LE RABBIN CHANINA

*Célèbre docteur hébreu, contemporain de Jésus-Christ
et des Apôtres, converti à l'Évangile avec un grand nombre
de Galiléens, ses compatriotes.*

La vue des miracles de Jésus-Christ et de l'accomplissement en sa personne des anciens Oracles Prophétiques le détermina à se ranger avec plusieurs autres hébreux du côté des Apôtres. — (Voir *Hom. Illustr.*, tom. I, p. 151.)

XLIX. — LES ÉCRITS POÉTIQUES DE VIRGILE constatent la réalité des Oracles Sibyllins, relativement à la Descente du Fils de Dieu sur la terre et à l'accomplissement de plusieurs mystères du Sauveur des hommes. — Nous en avons parlé précédemment (*Hom. Illustr.*, tom. II, p. 265-267.)

L. — LES ÉCRITS philosophiques de Cicéron attestent le même fait. — (Voir *Ibid.*, p. 284.)

LI. — LE LIBER CONDEMNATORUM (le *Livre des Condamnés*), composés par les Juifs Infidèles, contemporains des Apôtres, et contenant le jugement, la mort ou le martyre

de plusieurs Disciples de Jésus-Christ, notamment de *Mathai*, de *Netzer*, de *Boni*, et de *Thoda* (c'est-à-dire de *S. Matthias*, apôtre, de *S. Jacques-le-Majeur* et de *S. Jacques-le-Mineur*, de *Nazareth*, de *Nicodème*, et de *Thaddée*. Ce livre s'appelait ainsi, parce qu'il contenait la condamnation et la mort de ceux qui (selon les Juifs) avaient violé la Loi de Moïse. En effet, tous ces Disciples ont été condamnés par le Sanhédrin de Jérusalem et plusieurs mis à mort pour l'Évangile. Ces faits sont d'ailleurs confirmés par le témoignage du Talmud de Babylone et par la *Chronographie* du Rabbin David Ganz, p. 259, ap. *Vorstium*, ainsi que par les *Actes* de *S. Matthias*.

LII. — LE TALMUD DE BABYLONE, au traité Sanhédrin, c. 43, rapporte une espèce d'interrogatoire et de jugement qui eurent lieu à l'occasion du martyre des Disciples précédents. Il y est dit : « *Nos maîtres rapportent ce qui suit : Jésus eut (entre autres) cinq Disciples, dont les noms sont Mathai, Nakai, Nesar et Boni, ainsi que Thoda. On amena d'abord Mathai devant le tribunal pour s'entendre condamner à la peine capitale.* » Et, après l'avoir entendu, on l'envoya au supplice. On en fit de même à l'égard des autres.

Tels sont les monuments littéraires, authentiques, provenant des auteurs Juifs Infidèles et des Païens ennemis du Christianisme, qui attestent, appuient, développent et confirment admirablement les Récits Évangéliques, soit historiques, soit surnaturels.

LES
MONUMENTS CHRÉTIENS DU PREMIER SIÈCLE

TITRE II
MONUMENTS MATÉRIELS
MONUMENTS TOPOGRAPHIQUES OU TERRITORIAUX
Monuments publics, lapidaires, etc.
INSTITUTIONS COMMÉMORATIVES
monumentales.

CHAPITRE PREMIER

MONUMENTS TOPOGRAPHIQUES
OU TERRITORIAUX

NOMS DES LIEUX QUI RENFERMENT DES MONUMENTS
DE JÉSUS-CHRIST OU DES APOTRES
OU QUI SONT EUX-MÊMES DES SOUVENIRS HISTORIQUES
DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE SES DISCIPLES,
ET QUI, DEPUIS LE PREMIER SIÈCLE,
ONT ÉTÉ CONSTAMMENT VÉNÉRÉS COMME TELS
PAR LES CHRÉTIENS
ET PAR LES HABITANTS DES LIEUX MÊMES

Il est certain que, aux yeux de la raison, de tels monuments sont des preuves de la vérité d'une tradition générale

ou particulière, ou d'un fait historique ou local ; car si ce fait n'eût point été réellement accompli, à telle époque, devant tels témoins contemporains, la tradition n'eût jamais pu s'établir, ni dans la localité, ni parmi les fidèles. Encore moins aurait-on pu établir des monuments destinés à perpétuer le souvenir d'un fait dont personne n'aurait jamais eu connaissance ou mémoire. *Exemple* : Supposons que quelqu'un, voulant tromper tout un pays, ose ériger en tel lieu un monument ou souvenir d'un fait dont jamais personne n'ait entendu parler dans la localité, et dont l'existence ne soit prouvée par aucune pièce authentique : à coup sûr, ce monument ou souvenir d'un fait imaginaire n'obtiendra pas croyance dans la localité, et encore moins dans les pays circonvoisins ; il provoquera les contradictions et les risées contre le menteur qui aura eu l'impudence d'entreprendre d'en imposer à ses contemporains et de vouloir faire passer dans l'histoire un tel mensonge. Le menteur passera, soit pour un aliéné, soit pour un homme faux ou pour un mauvais faiseur de romans ; il se sera déshonoré pour toujours aux yeux de tout un peuple ; sa mémoire et son entreprise de faussaire seront éternellement flétries. Donc, un faux monument est généralement impossible.— Conséquemment, seul le monument vrai est généralement vénéré par les habitants du lieu où il est érigé, et il démontre, dès lors, la vérité de l'histoire ou de la tradition qu'il rappelle.

Ce monument n'aura jamais le caractère mythique ou fabuleux, surtout s'il est contemporain de l'accomplissement du fait historique ou traditionnel. Il ne pourrait avoir ce caractère que s'il était créé longtemps après l'accomplissement du fait et d'après une tradition vague, incertaine, non écrite dès l'origine.

Mais si le fait a été écrit dès l'origine, il devient inviolable ; il est arrêté et fixé pour toujours par l'écriture

contemporaine ; cette tradition écrite, constante et perpétuelle, vue et contrôlée par les contemporains, empêche le récit de jamais varier à l'avenir : cette tradition ne saurait plus devenir vague et incertaine ; on ne peut plus, ni y ajouter, ni en rien retrancher, à moins qu'on ne justifie ces modifications par des pièces certaines. Dès lors, le mythe qui ne s'attache que lentement aux traditions non écrites, très-lointaines, aventureusement abandonnées à la mémoire des hommes, devient ici entièrement impossible, — vu que le récit primitif, contemporain, écrit, a tout déterminé dès le début, et a tout arrêté pour toujours.

Les monuments topographiques ou territoriaux, contenant la mémoire des faits Evangéliques ou Apostoliques, sont rappelés par leurs noms particuliers, ou par les noms des villes, des peuples ou des pays, où les faits se sont accomplis. Nous les divisons en quatre sections, selon l'ordre des lieux.

SECTION PREMIÈRE

TERRE-SAINTE OU PALESTINE.

La *Palestine* ou la *Judée*, appelée aussi la *Terre-Sainte*, comprenait les Douze Tribus d'Israël. La Judée proprement dite n'avait que celles de *Juda* et de *Benjamin*, avec les villes principales de *Jérusalem*, de *Bethléem*, *Ascalon*, *Azot*, *Joppé*, etc. Elle a été le centre des Prédications de Jésus-Christ et des Apôtres ; c'est là surtout que s'accomplirent les grands Mystères de la Rédemption.

I. — *Jérusalem*, la Capitale de la *Terre-Sainte*, la Ville Royale, séjour des Rois de *Juda*, dans la tribu de *Juda*, appelée la *Ville-Sainte*, la *Ville de David*, la Cité la plus

illustre de tout l'Orient ; Ville archiépiscopale, maintenant Ville Patriarcale, était le lieu principal où Jésus-Christ et les Apôtres ont fait entendre la Parole Evangélique et éclater les Miracles du Nouveau Testament.

Dans Jérusalem se trouvent plusieurs monuments remarquables :

1° La *Piscine Probatique* où Notre-Seigneur guérit le Paralytique de 38 ans.

2° Le *Temple*, l'une des merveilles du monde, où Jésus à 12 ans enseignait les Docteurs, et où plus tard il prêcha et guérit des infirmes et un aveugle-né. L'an 70 ce Temple fut incendié par les Romains, selon la prédiction de Jésus-Christ.

3° La *Maison de Sion*, communément appelée le *Cénacle*, où le Sauveur lava les pieds à ses Apôtres, célébra avec eux la Pâque Ancienne et institua la Pâque Nouvelle ou le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie. C'est là encore que le Saint-Esprit descendit sur la Sainte Vierge et sur les Apôtres. Dans cette Maison Sainte se trouve une grande salle voûtée, longue de 24 pas et large de 16, soutenue par deux colonnes. On y descend aujourd'hui par un escalier d'une vingtaine de degrés. Autrefois S^{te} Hélène avait fait enfermer le Cénacle dans une église magnifique, qui plus tard fut ruinée par les Sarrasins. Elle fut réédifiée un peu plus tard : on remarque encore la Coupole et quelques murs restés debout après sa première dévastation. Cette Eglise fut confiée aux Pères de Terre-Sainte, qui avaient un monastère tout à côté ; mais en 1561 les Musulmans s'en emparèrent et convertirent l'église en mosquée, et le monastère en hôpital.

4° La *Porte Dorée*, par laquelle Notre-Seigneur fit son entrée triomphale à Jérusalem, le jour des Rameaux, et qui débouchait sur le parvis du Temple, est aujourd'hui entièrement murée par les Turcs ; ces derniers croient,

d'après une prophétie, que les Chrétiens prendront un jour la Ville par cette porte.

5° La *Grotte de l'Agonie*, où Notre-Seigneur éprouva une sueur de sang, est presque ronde : elle est soutenue par quatre gros pilastres bruts, provenant de la Roche même. Au milieu de la voûte se voit une ouverture, par laquelle Notre-Seigneur pouvait regarder le ciel pendant son oraison. On y entrait autrefois de plein pied ; on y descend aujourd'hui par 7 ou 8 degrés grossièrement taillés dans le roc. Elle a 14 ou 15 pas de diamètre. Les pèlerins qui entrent dans cette Grotte sont vivement impressionnés et attendris : ils répandent des larmes en lisant au fond et au-dessus de l'autel ces touchantes paroles : *Hic factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram* : Ici il fut couvert d'une sueur de sang qui découla jusqu'à terre.

Le Torrent de Cédron. A l'endroit de ce torrent, où, selon la Tradition, Notre-Seigneur, garotté par les Juifs, traîné de nuit avec violence, à travers la Vallée de Josaphat, tomba en passant dans l'eau, on remarque encore aujourd'hui les vestiges qu'il imprima sur le rocher, au fond du Torrent, et on se rappelle en même temps les paroles prophétiques du psaume CIX, qui se sont littéralement accomplies en ce lieu : *DE TORRENTE IN VIA BIBET* : *Dans sa route il boira des eaux du Torrent, et c'est pourquoi il élèvera en gloire sa tête !* Les eaux des tribulations et des souffrances qu'il eut à endurer dans sa Passion, ont donc été doublement figurées et par l'Oracle du Prophète et par ce fait traditionnel.

6° La *Maison d'Anne*, beau-père de Caïphe. — Elle est changée en une église, dédiée sous le vocable des Saints Anges. On y vénère surtout le lieu qui retentit du sacrilège soufflet, au bruit duquel les ennemis de Jésus-Christ poussèrent des cris insolents.

7° La *Maison de Caïphe* est aussi convertie en église. Elle est bâtie à l'endroit où Notre-Seigneur fut déclaré

blasphémateur et jugé digne de mort pour avoir dit qu'il était le Fils de Dieu. — On montre dans cette église un petit cachot carré, d'environ trois pieds, où, selon la Tradition, Notre-Seigneur fut enfermé une partie de la nuit, après que les soldats qui le gardaient furent fatigués de lui faire endurer les plus cruels tourments. — On voit près de là l'endroit où S. Pierre se chauffait avec les soldats, lorsqu'il renia son Divin Maître.

8° Le *Palais d'Hérode*, où Notre-Seigneur, revêtu d'une robe blanche par moquerie, puis accablé de mépris, de railleries, d'injures et d'outrages, est entièrement ruiné, et ne conserve plus rien aujourd'hui de son antique splendeur. Mais il reste là comme souvenir de la Passion.

9° La *Salle de la Flagellation* avait sept ou huit pas en carré. Elle est aussi conservée comme monument du fait.

10° La *Colonne*, à laquelle Notre-Seigneur fut attaché et déchiré de coups de fouets, était au milieu de cette salle, et soutenait la voûte, comme, au temps de S. Jérôme, elle soutenait le portique de l'église du Mont Sion. Jusqu'à cette époque, elle était encore toute empreinte du précieux sang du Sauveur. — Depuis, elle fut transférée à Rome, où nous la reverrons parmi les monuments sacrés de cette capitale de la Chrétienté.

11° Le *Palais de Pilate*, où Jésus fut condamné à mort par le même juge qui venait de rendre à son innocence un éclatant témoignage, est aujourd'hui tout en ruines. On montait autrefois au Prétoire, où Notre-Seigneur fut couronné d'épines, par un escalier de vingt-huit marches de marbre.

12° La *Scala Santa*, qui est cet *Escalier* que Jésus a gravi dans sa Passion, a été transportée à Rome, et y est vénérée par les Souverains Pontifes et par les fidèles.

13° L'*Arcade de l'Ecce-Homo* est auprès du *Palais de Pilate*. C'est là que le gouverneur Pilate exposa Jésus aux

regards des Juifs, et s'écria : *ECCE HOMO ! VOILA L'HOMME !*
— Tous lui répondirent et crièrent : *Crucifiez-le ! Crucifiez-le !!!*

14° La *Place* où, suivant la Tradition, *Jésus-Christ* tomba pour la première fois sous le poids de l'Instrument de son Supplice, est à peu de distance du Prétoire de Pilate.

15° La *Vraie Croix* avait, dit-on, quinze pieds de long et huit en travers. Elle a été transportée à Rome, et y est vénérée, dans l'*Eglise de Sainte-Croix de Jérusalem*, comme il sera dit plus loin.

16° *Endroit où Jésus rencontra sa Sainte Mère*. On voit encore dans ce lieu les ruines d'une église, consacrée autrefois à Notre-Dame des Douleurs.

17° La *Maison de Sainte Véronique*, située sur la *Voie Douloureuse*. Elle a été transformée en église.

18° *Endroit où la pieuse Véronique essuya*, en passant, la *face du Sauveur*. Que de beaux monuments de Jésus-Christ !

19° *Sainte Face du Christ Souffrant*. On croit que le Voile dont se servit Véronique, était plié en trois, et que la *Sainte Face* s'imprima sur chacun de ces plis. L'un d'eux est conservé à Rome. Cette pieuse femme fut depuis appelée du nom de cette *Vraie Image, Vera-icôn*.

20° *Endroit où*, selon la Tradition, *Jésus-Christ* tomba pour la seconde fois.

21° La *Porte Judiciaire*, où Notre-Seigneur entendit lire sa sentence de mort. On sortait autrefois de Jérusalem par cette *Porte* pour aller au lieu du Supplice, qu'on appelait le *Calvaire*, ou *Lieu rempli de têtes de morts*.

Près de là, est un *reste de colonne*, à laquelle on avait coutume, comme on le rapporte, d'attacher la sentence de mort rendue contre les criminels qu'on menait au supplice.

22° *Endroit où Jésus consola les filles de Jérusalem.*

23° *Lieu où Jésus tomba pour la troisième fois.*

24° *Le Calvaire*, où Notre Divin Rédempteur fut crucifié entre deux voleurs, et où il mourut le Vendredi, 3 Avril, dans la trente-troisième année de son âge. Le *Mont Golgotha* ou *Calvaire* était une éminence de rochers hors de Jérusalem, où l'on faisait mourir les criminels. Il est aujourd'hui dans l'intérieur de la ville, enfermé dans l'antique et célèbre Basilique du *Saint-Sépulcre*, gardé par les Pères de Terre-Sainte dès 1257.

25° Le *Saint-Sépulcre* tel qu'il était, quand Notre-Seigneur y fut déposé. Il avait été taillé dans le roc vif, dans un petit jardin, à la porte du Calvaire, et appartenait à Joseph d'Arimathie, qui était disciple secret de Jésus. Il y déposa lui-même le corps de son Divin Maître. — Après la mort du Sauveur, les Juifs et les Païens avaient couvert de décombres le Saint-Sépulcre, et placé dessus l'idole de Jupiter. Ce fut l'impératrice S^{te} Hélène qui le rendit à la piété des fidèles.

26° La *Basilique du Saint-Sépulcre* fut bâtie par ordre de Constantin-le-Grand, sur l'emplacement du Calvaire. 9 ans après la construction de ce Saint Temple, qui surpassait en beauté, en richesse et en perfection tous les Temples du monde ; le même empereur le fit dédier, le 14 septembre 335, par un grand nombre d'évêques qui y furent convoqués de toutes les parties de l'Orient. Ce fut dans cette dédicace, qui dura huit jours, que le nom de *Martyrion* ou de *Confession*, ou *Témoignage*, fut solennellement donné à l'Eglise de Saint-Sépulcre. — Comme elle fut incendiée en 1808, elle a été rebâtie sur un nouveau plan. C'est une rotonde magnifique, entourée de dix-huit grandes colonnes qui soutiennent une superbe galerie et un dôme majestueux. Au milieu et sous le dôme, sous un mausolée de marbre se trouve le Sépulcre du Sauveur. La porte principale est au

nord. L'Edifice contient plusieurs belles chapelles dans lesquelles on voit : 27° l'endroit où l'on cloua Notre-Seigneur sur la Croix ; 28° le Trou où la Croix fut plantée, lorsque le Sauveur y fut attaché ; 29° la Place d'où la Sainte Vierge, S. Jean l'Evangéliste, S^{te} Marie-Madeleine et les Saintes femmes regardaient le Sauveur ; 30° l'Endroit où étaient plantés les Croix du bon et du mauvais Larrons ; 31° la Fente Miraculeuse du Calvaire faite par le tremblement de terre, qui eut lieu à la mort de Notre-Seigneur ; elle fait une mystérieuse séparation entre le mauvais larron et le Sauveur.

32° La Montagne des Oliviers est le lieu célèbre d'où Notre-Seigneur monta glorieux au ciel. On distingue encore le vestige du pied gauche que Notre-Seigneur imprima sur le rocher en faisant son ascension vers les cieux.

33° *Haceldama*, ou le *Champ du sang*, est un vaste cimetière destiné pour la sépulture des Etrangers, qui a été acheté avec les trente deniers de Judas. La dénomination de ce monument topographique, datant de l'époque de la mort de Jésus-Christ, rappelle et démontre hautement les faits tragiques de la Passion. On y trouve quantité de tets et de morceaux de vases de terre cassés, qui indiquent la profession du propriétaire auquel il appartenait d'abord ; on y découvre aussi de très-anciennes excavations de tombeaux. Ce lieu sert encore aujourd'hui aux sépultures des étrangers. On y voit les ruines d'un mur dont S^{te} Hélène l'avait environné.

34° A peu de distance d'*Haceldama*, les Jérusolymitains montrent aux Pèlerins l'endroit où le traître Judas se pendit à un arbre par désespoir d'avoir livré le Messie à ses ennemis et à la mort.

35° Les Tombeaux de S. Joachim, de S. Joseph, de Zacharie, de Jacques-le-Mineur ; etc.

36° Le *Tombeau de la Sainte Vierge*, qui est à Gethsémani, près des Sépulcres de ses Pères, d'où elle est ressuscitée par la puissance de Dieu, et a été réunie en corps et en âme à son Fils, au jour de sa glorieuse Assomption.

37°-42° Les *divers endroits où Notre-Seigneur prédit le Jugement dernier* ; — où il composa le *Pater* ; — où il pleura sur Jérusalem ; — celui où les *Apôtres composèrent le Symbole* de la foi, avant leur séparation et leur dispersion dans le monde ; — celui où *S. Etienne fut martyrisé* ; — la *Porte par où il passa pour aller à son martyre*. — La Tradition constante a remarqué ces lieux et les a signalés d'âge en âge à la postérité, sans jamais changer ni varier ses indications, parce que tous les Chrétiens les connaissaient exactement dès l'origine.

43°-46° La Tradition a encore marqué la place où se trouvait la *Sainte Vierge* lorsqu'elle reçut dans ses bras maternels le corps de Jésus expiré ; — celle où elle le vit déposer dans le *Tombeau* ; — et celle où elle attendit l'heure de la *Résurrection*. — La piété des fidèles a conservé la *Pierre de l'Onction*, sur laquelle le corps sacré fut embaumé. Un empereur de Constantinople la fit enchasser d'or et recouvrir d'une table de marbre qui la protége contre les dégradations d'une piété indiscrete. Plus tard, cette *Pierre* fut surmontée d'une petite chapelle dédiée à Marie.

II. — *Bethléem, de la tribu de Juda*, pour la distinguer d'une autre Bethléem qui est dans la tribu de Zabulon, est à deux lieues de Jérusalem au midi, et à trente-deux de Nazareth, sur la route d'Hébron. On l'appelle aussi la *Ville de David*, parce que les tombeaux de Jessé et de David s'y trouvaient et s'y montrent encore aujourd'hui aux voyageurs. David y a pris naissance, et le prophète Michée avait pré-

dit que le Messie, le conducteur d'Israël, le fils de David, y naîtrait aussi un jour. C'est là, en effet, qu'est né Notre-Seigneur Jésus-Christ, le restaurateur du Trône de David et son perpétuel successeur ; car il lui fallait prouver par le territoire de sa naissance qu'il était le Grand Conducteur du Peuple de Dieu, dont avait parlé le Prophète : il fallait encore que la *Fleur*, le *Rejeton de Jessé*, naquit là où était la Racine, la Tige de Jessé. — Le site de cette petite ville est très-agréable : elle est bâtie sur une montagne de moyenne hauteur, environnée de collines plantées d'oliviers, de figuiers, et de vignes dont le vin est excellent, avec de belles campagnes très-fertiles en froment. L'an 1110, on y érigea un Evêché, suffragant de Jérusalem. S^{te} Hélène, l'impératrice, y avait fait construire des églises et d'autres édifices qui, avec le temps, sont tombés en ruines. Seule, l'Eglise de Notre-Dame subsiste encore dans son entier : elle est en forme de croix ; la nef a deux ailes de chaque côté, soutenues par quatre rangs de colonnes de marbre, toutes d'une seule pièce, tirant sur le porphyre. La même magnificence règne à l'autel du chœur et aux deux chapelles latérales. Sa charpente en bois de cèdre supporte une couverture de plomb. Treize fenêtres à chaque côté de la nef donnent un grand jour dans toute l'Église : ces fenêtres sont ornées de figures à la mosaïque, représentant la vie, les miracles, la Passion et la mort de Jésus-Christ. Les couleurs des pierres de cette mosaïque sont si vives et si éclatantes, et le fond d'or est si brillant que, bien qu'il y ait plus de treize siècles que l'ouvrage soit fait, il semble néanmoins encore tout nouveau. Au-dessous du chœur est la Grotte où Jésus-Christ naquit : elle a treize pas de long, 5 de large et 10 de haut. Une crèche de porphyre y remplace celle qui est conservée en l'Eglise de Sainte-Marie-Majeure, à Rome. La voûte de cette Grotte est soutenue par trois petites colonnes de porphyre et ornée d'une belle

mosaïque. Le pavé et les murs sont revêtus de tables de marbre gris ondoyé. — Des religieux des différentes nations demeurent dans les monastères voisins et y viennent faire le service divin.

A *Bethléem*, *S. André* et *S. Aporius* ont reçu la couronne du martyre, sous *Hérode-Agrippa*, le même qui décapita *S. Jacques-le-Majeur* et incarcéra *S. Pierre*.

III. — *La Tour d'Ader* est éloignée d'environ mille pas de la ville de *Bethléem*. C'est là que veillaient les Bergers quand arrivèrent les merveilles de la Nativité du Sauveur, la lumière d'en Haut, les réjouissances et les concerts des Armées Célestes. *Tour d'Ader* signifie en hébreu la *Tour du Troupeau* ; ce nom semblerait avoir été prophétique et avoir annoncé d'avance que les Pasteurs des troupeaux seraient les premiers témoins des prodiges de la Naissance du Christ, et les premiers à venir adorer le Dieu-Sauveur à son berceau.

IV. — *Rama* ou *Ramath* est une ville de la tribu de Benjamin, non loin de *Bethléem*, dans laquelle l'ombrageux *Hérode* fit tuer les enfants au-dessous de deux ans, afin que le Roi-Messie ne pût lui échapper. C'est pourquoi *S. Matthieu* dit, 11, 18, qu'on entendit en *Rama* les pleurs et les cris que faisaient éclater les mères des enfants que le tyran fit massacrer. — Cette ville bâtie sur une montagne boisée, avait des remparts, des tours et deux belles églises, dont les Turcs se sont emparés. Le clocher de l'une de ces églises a seize belles fenêtres, quatre à chaque face : du haut de cette tour on convoque le Peuple à la prière. — Des religieux de diverses nations y séjournent dans des monastères.

V. — *La Grotte des Bergers*, appelée aussi *la Grotte de*

Lait, pratiquée dans un rocher, près de Bethléem, est celle où Marie avec Jésus chercha un refuge, sous la protection des Pasteurs, contre les perquisitions d'Hérode. — Les traditions de tout l'Orient font mention de ce fait.

VI. — *Hébron*, ville de la tribu de Juda, est une des plus anciennes du monde ; elle fut bâtie peu après le déluge. Abraham habita près de cette ville, qui fut la capitale des Philistins, et avait porté le nom de *Cariath-Arbé*, c'est-à-dire *Cité d'Arbé*. Celui-ci était un géant de la race des *Enakim* (Jos. XIV, 15). Après avoir été prise par Josué, cette ville fut donnée à Caleb, fils de Jéphoné, et porta le nom d'*Hébron*, fils de ce Caleb. David s'y retira après la mort de Saül ; élu roi, il y demeura sept ans, jusqu'au jour où il prit Jérusalem. Ce fut dans cette ville qu'Absalom se fit proclamer et sacrer roi. — Enfin, Hébron était la demeure de Zacharie, père de S. Jean-Baptiste. C'est là que Marie vint visiter sa cousine Elisabeth, que le Précurseur tressaillit à la présence de la Mère du Sauveur. C'est là que s'accomplirent les prodiges qui accompagnèrent la naissance de S. Jean-Baptiste. — Ces faits ont toujours été vivants dans la mémoire des habitants de ce lieu et dans le cœur des Chrétiens : pour honorer le souvenir de ces faits évangéliques, on établit un évêque à Hébron.

VII. — *Jéricho*, ville de la tribu de Benjamin, à soixante stades du Jourdain et à cent cinquante de Jérusalem, était située au milieu d'une campagne fertile et avait des jardins délicieux ; elle était appelée la *Ville des Palmes*, et on disait en proverbe : *Plantatio rosæ in Jericho*, parce que la rose, la reine des fleurs, y venait plus belle que partout ailleurs. Jéricho est la ville qui, du temps de Josué, tomba au son des trompettes. Jésus-Christ honora cette cité par ses miracles ; il y guérit un aveugle, il y logea dans la maison de

Zachée, chef des Publicains. — Comme cette ville était restée dans l'infidélité, elle fut emportée et détruite, lors de l'invasion des Romains conduits par Vespasien et Titus. Son superbe palais, son hippodrome, son amphithéâtre, tout fut renversé, il n'en reste plus que les ruines. Le jugement de Dieu s'appesantit sur elle.

VIII. — *La Montagne de la Quarantaine* est dans les environs de Jéricho, vers le Septentrion. Elle s'appelle ainsi, parce que Jésus-Christ y jeûna quarante jours et quarante nuits. Elle est extrêmement haute et escarpée, et il est très-difficile de monter à la caverne qui servait à Jésus-Christ de lieu de retraite. L'Impératrice S^{te} Hélène y fit construire une chapelle avec un autel, sur lequel on célèbre quelquefois la Messe. Le sanctuaire est orné d'images d'Anges et de Saints, et de diverses peintures dont les couleurs sont très-vives et très-éclatantes. Plus haut se trouve une autre grotte, également ornée de tableaux représentant la Vierge, les Apôtres, avec des inscriptions grecques très-anciennes. Selon la Tradition, c'est là, sur le faite de la montagne, que le Démon porta le Fils de Dieu pour lui montrer tous les Royaumes de la terre avec leur gloire et leurs richesses, et pour les lui offrir, moyennant un acte sacrilège d'adoration. C'est là que les Anges apportèrent de la nourriture à Jésus, après qu'il eut jeûné les quarante jours et surmonté la tentation ; et c'est là qu'ils le servaient : *et Angeli ministrabant ei.*

IX. — GAZA, qui est appelée *Déserte* dans les *Actes des Apôtres* (c. 8, v. 26), était située près du territoire d'Égypte et dépendante des rois d'Égypte. C'est près de là que l'Eunuque de la Reine d'Éthiopie fut évangélisé et baptisé par le ministère de S. Philippe. On y bâtit une chapelle.

X. — JAFFA ou JOPPÉ, située sur le bord de la Méditerranée, à vingt-quatre milles de Jérusalem, est une des plus anciennes villes du monde, d'après les savants. C'est là que Jonas monta sur un vaisseau pour se rendre à Tharse, en Cilicie. C'est là que S. Pierre établit durant quelque temps sa demeure chez un corroyeur, nommé Simon. Il y ressuscita la fervente Disciple de Jésus-Christ, sainte Tabitha, miracle éclatant qui convertit beaucoup de monde dans la ville. C'est là que le Chef de l'Eglise eut une vision céleste qui lui fit connaître le mystère de la vocation des Gentils à la foi. Il obéit à l'ordre du Ciel, et reçut dès lors les Gentils dans l'Eglise. Pour perpétuer le souvenir de ces faits, les Anciens construisirent des monuments et des édifices et une chapelle de S. Pierre, conservèrent la maison de *Simon-le-Corroyeur*, qui avait servi de logement au Prince des Apôtres, de même que la *Maison de Tabitha*, qu'il avait ressuscitée. Ces édifices durèrent plusieurs siècles ; mais sous le règne des Infidèles, ils tombèrent en ruines. En 1722, les Arabes saccagèrent Jaffa et y dévastèrent le *monastère de Saint-Pierre*, desservi par les Religieux de l'Observance de S. François. Le Talmud fait mention de *Tabitha*, la ressuscitée de Joppé.

XI. — CÉSARÉE, auparavant appelée *Tour de Straton*, avantageusement située sur les bords de la Méditerranée, fut rebâtie par Hérode l'Ancien, qui la dédia à *César-Auguste*, et lui donna le nom de ce prince. Il en fit la métropole de la Syrie-Palestine, il y fit construire des édifices somptueux, et y donna des spectacles au peuple avec une magnificence incroyable. — C'est là que Hérode-Agrippa, ayant fait mourir S. Jacques-le-Majeur et emprisonner S. Pierre, fut frappé par un Ange au milieu de sa prospérité, et mourut rongé par les vers, comme il est rapporté dans les *Actes*. — S. Philippe, diacre, était originaire de

cette ville, où il avait sa maison et ses quatre filles, qui avaient le don de prophétie. S. Paul, venant de la Grèce, s'arrêta dans cette maison. C'est en cette ville que cet Apôtre demeura deux ans prisonnier, et qu'il comparut devant les gouverneurs Félix, Festus, Agrippa et Bérénice, avant son départ pour Rome. — C'est là que le centenier Corneille fut baptisé par S. Pierre et qu'il reçut le Saint-Esprit, avec toute sa maison. On rapporte que le prophète Agabus était natif de Césarée. Les monuments de ces faits subsistent encore en partie. Cette ville a eu plusieurs prélats de grande érudition, entre autres *Eusèbe de Césarée*, qui nous a laissé de si beaux ouvrages, et ce *Théophile* qui, du temps du pape S. Victor, célébra un Synode pour la fête de Pâques, vers l'an 196, où il arrêta qu'elle se célébrerait le dimanche après le quatorzième de la lune de Mars. — A Césarée sont les tombeaux de S. Philippe, diacre, et de ses quatre filles, etc.

XII. — MACHÉRUNTE, château-fort de la Judée, près du Jourdain et du lac Asphaltite, à douze lieues de Jérusalem, était bâti sur une haute montagne environnée de profondes vallées. Alexandre, roi des Juifs, considérant cette situation avantageuse, y fit construire une forteresse. Gabinius l'ayant ruinée pendant la guerre, Hérode la rétablit et y bâtit une ville, avec quantités de citernes, et y mit tant de munitions de guerre et de bouche, que ceux qui la défendaient ne pouvaient craindre un long siège. — C'est là que Hérode-Antipas fit incarcérer S. Jean-Baptiste, et qu'eut lieu la Décollation du Précurseur, comme le témoigne la tradition admise par Baronius. Près du château de Machérunte, le corps de S. Jean-Baptiste a été enterré honorablement par ses Disciples.

XIII. — BETHANIE, petite bourgade située à peu de dis-

tance de Jérusalem, sur le flanc de la montagne des Oliviers, où Lazare et ses deux sœurs, Marthe et Marie-Madeleine, avaient un château. C'est là que Notre-Seigneur ressuscita Lazare, mort depuis quatre jours. L'église, construite sur le lieu même du miracle, montre le monument de ce zélé Disciple du Messie¹. — Ce village est différent d'une autre *Bethanie*, sise au-delà du Jourdain, où *S. Jean-Baptiste* conférait le Baptême à ceux qui faisaient pénitence. — (*S. Jean*, 1, 28.)

XIV. — BETHPHAGÉ est une villa située près de Béthanie et de Jérusalem. C'est là que Jésus-Christ se trouvait lorsqu'il envoya deux de ses Disciples dans un village voisin où ils devaient trouver une ânesse et son ânon, sur lequel il fit son entrée dans Jérusalem. (*S. Matth.*, c. 21.)

XV. — EMMAUS, ville de la tribu de Juda, à deux ou trois lieues de Jérusalem, est célèbre par les merveilles que Notre-Seigneur Jésus-Christ y accomplit, lorsque, après sa résurrection, il apparut sur le chemin de cette ville à deux de ses Disciples, et qu'il s'y fit reconnaître par eux lors de la fraction du pain. Là, où Jésus-Christ s'arrêta avec Cléophas et l'autre Disciple, il sortit une fontaine miraculeuse, qui avait la vertu de guérir toutes les maladies. — Pour perpétuer la mémoire de ces faits divins, la piété des Chrétiens construisit sur ces lieux un beau monastère avec une église; et plus tard la ville même fut une ville épiscopale. — Selon *S. Jérôme*, c'était une cité remarquable sous plusieurs points de vue.

XVI. — LE Puits de Jacob, près de Sichar, est célèbre par l'entretien que Notre-Seigneur eut avec la Sama-

¹ La maison de Marthe est encore conservée dans son état primitif.

ritaine. C'est là que Jésus apparut comme le Prophète par excellence et comme le Messie prédit, à cette femme et aux habitants de Samarie.

Le Puits de la Samaritaine. — Les anciens Chrétiens élevèrent une église au-dessus de ce puits, comme l'attestent S. Jérôme et les autres auteurs postérieurs jusqu'au dix-huitième siècle. Cette église était bâtie en forme de croix, on y célébrait la messe ; à côté, s'élevait un monastère de femmes qui avaient la garde de ce sanctuaire. Quant au puits, il a cent pieds de profondeur et neuf de largeur. Quaresmius, en 1626, y descendit à l'aide d'une corde, et y trouva une petite chapelle et un autel où les Orientaux célébraient quelquefois la messe. Aujourd'hui tous ces édifices sont en ruine.

XVII. — SAMARIE, capitale du royaume de ce nom, vit Jésus-Christ et les Apôtres dans son enceinte. Un grand nombre de ses habitants embrassèrent la foi, et lorsque le Messie les visita en personne, après son entretien avec la Samaritaine, et lorsque les Apôtres y allèrent prêcher l'Evangile. S. Philippe y fit de si grands prodiges, que Simon-le-Magicien, étonné, vint offrir à S. Pierre une grande somme d'argent pour obtenir un tel pouvoir miraculeux. — A la prière des Apôtres S. Pierre et S. Jean, le Saint-Esprit descendit visiblement sur les fidèles de Samarie. Ces Chrétiens persévérèrent dans la foi en Jésus-Christ ; les autres qui méconnurent l'avènement du Messie, dans la personne de Jésus, périrent dans la catastrophe de la nation incrédule. — C'est à Samarie (ou Sébaste) que fut transféré le corps de S. Jean-Baptiste, et déposé dans un riche tombeau et dans une magnifique église. — C'est à Samarie qu'était évêque *Nicolas*, l'un des sept Diacres.

XVIII. — A DJENNIN ou ZANTICH, près de Sébaste, les

Anciens ont bâti une belle église en mémoire des dix lépreux que Jésus guérit dans ce bourg.

XIX. — LA GALILÉE est une région très-célèbre de la Terre-Sainte. Elle se divisait en deux parties, dont l'une se nommait la *Haute-Galilée* ou la *Galilée des Gentils*, et l'autre la *Basse-Galilée*. Ces provinces sont bornées au nord par la Phénicie, au midi par la Samarie, à l'occident par la Méditerranée, à l'orient par la mer de Tibériade. La *Haute-Galilée* comprenait les tribus d'Aser et de Nephtali, et la *Basse-Galilée* celles de Zabulon et d'Issachar. Les principales villes étaient la *Tour de Straton*, que Hérode fit bâtir et qu'il nomma *Césarée*, *Capharnaüm*, *Tibériade*, *Nazareth*, où eut lieu l'Incarnation du Fils de Dieu : la ville de *Cana*, célèbre par le miracle du changement de l'eau en vin. — Le long séjour que Jésus-Christ fit dans ce pays donna occasion aux Hébreux et aux Gentils d'appeler *Galiléens* Jésus et ses Apôtres. La *Galilée supérieure* était surnommée la *Galilée des Nations*, parce que ce pays était habité par des Phéniciens, des Arabes et des Syriens, comme le témoigne Strabon (l. xv). Josèphe dit également que Tibériade était remplie d'habitants de divers peuples. Isaïe avait prédit que *cette Région, plongée dans les ténèbres, verrait une Grande Lumière* dans la personne du Messie. Jésus-Christ y fit une infinité de prodiges et y prêcha la Doctrine Evangélique, qui éclaira tous les hommes bien intentionnés et leur procura le salut.

XX. — LA MER DE TIBÉRIADE, appelée aussi la *Mer de Galilée* ou de *Génézareth*. C'est une mer, ou, si l'on veut, un grand lac de la Terre-Sainte, situé entre la Trachonite et la Galilée, le long du Jourdain, qui le traverse dans toute sa longueur, du septentrion au midi. En ce sens, il a sept lieues de longueur, et trois lieues et demi du levant au

couchant. C'est là que Jésus-Christ fit un grand nombre de miracles, de guérisons, de pêches prodigieuses ; qu'il fit marcher S. Pierre sur les flots, et qu'il apaisa miraculeusement deux tempêtes très-violentes.

XXI. — DALMANUTHA et MAGEDAN sont deux bourgs voisins, près du lac de Tibériade, où Jésus se retira après la multiplication des pains. (S. *Matth.*, xv, 39, et S. *Marc.*, viii, 10.)

XXII. — LE CARMEL est une montagne de la tribu d'Issachar, célèbre par la demeure du prophète Elie et par les miracles qu'il y fit. Elle a treize lieues de circuit, est couverte de différentes sortes d'arbres toujours verts, avec un grand nombre de fontaines d'eaux vives, qui la rendent très-fertile, et de grottes ou cavernes qui servent aux solitaires de lieux de retraite. Du Mont-Carmel, on aperçoit au nord le golfe d'Acre ; à l'orient, la montagne de Nazareth et la plaine d'Esdreton ; au midi, les montagnes de Samarie ; et à l'occident, la Méditerranée. Il s'y trouve quantité de collines et de vallées toujours verdoyantes, des bois de haute futaie, des sources abondantes, des vignes très-productives, des fruits excellents, des figuiers et des arbres de toutes espèces. Au bas, se trouvent les grottes des prophètes Elie et Elisée, l'hermitage des Carmes ; plus haut, les restes de riches et vastes monastères, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, et d'autres grands édifices construits en pierre de taille. C'est là que se retira le prophète Agabus et plusieurs Disciples, qui voulurent honorer la Sainte-Vierge, prédite par les Prophètes, et imiter la vie de ces saints Personnages. Leur exemple fut suivi dans la suite des siècles, et a donné lieu à l'ordre des Carmes.

XXIII. — NAZARETH, ville de la province de Galilée et de la tribu de Zabulon, à trente lieues de Jérusalem, est bâtie sur le versant d'une montagne dans laquelle sont pratiquées quantité de grottes qui servent à l'agrandissement des habitations. C'est là que naquit la Sainte-Vierge ; — qu'elle se maria à S. Joseph et qu'elle conçut le Sauveur du monde. Après le retour d'Égypte, Jésus-Christ, âgé de deux ans, fut ramené à Nazareth, où il demeura jusqu'au temps de son baptême. Ce long séjour lui fit donner le nom de *Nazaréen*. Durant le cours de son ministère, Jésus-Christ vint à Nazareth, entra dans la Synagogue qui existe encore aujourd'hui¹, prit le Livre d'Isaïe, et y lut un passage dont il se fit l'application à lui-même. Les habitants, irrités de cela, le firent sortir de la Synagogue et le conduisirent jusqu'au sommet de la montagne avec la résolution de le précipiter ; mais Jésus-Christ passa au milieu d'eux et se retira. Cette ville qui se montra incrédule², dégénéra et tomba après l'Ascension de Jésus-Christ ; elle n'a plus été depuis qu'un pauvre village habité par des étrangers.

XXIV. — LA MAISON DE LA SAINTE-VIERGE, à Nazareth, était construite à la manière des autres habitations : la salle du devant a vingt-six pieds de long, de l'est à l'ouest, treize de large, et a son entrée au midi. A l'extrémité orientale, se trouve une petite cheminée et, à côté, une modeste armoire enclavée dans le mur. La fenêtre est dans le mur du côté de l'Occident, et donne tout le jour à

¹ Elle est renfermée dans l'église des Arméniens.

² On montre le précipice où les habitants de Nazareth voulurent tuer Jésus. et les ruines d'une église dédiée à *Notre-Dame-de-l'Effroi*, en souvenir de la crainte qu'éprouva la Sainte-Vierge, lorsqu'elle apprit qu'on voulait faire mourir son fils. Cette église est sous la garde d'un couvent de femmes. On y voit une table de pierre sur laquelle Jésus-Christ a plusieurs fois pris son repas.

cette salle. La grotte, qui est de plein pied, vers le nord, est longue de seize pieds, et large de cinq et demi vers l'est, et de dix pieds vers l'ouest, car les murs sont un peu de biais. La hauteur est d'environ dix pieds. Selon une tradition, après l'Ascension, les Apôtres firent deux chapelles de cette maison, érigèrent un autel dans la salle vers l'Orient, et un semblable dans la grotte. Ces saints Lieux demeurèrent en cet état jusqu'au jour où sainte Hélène les enferma dans l'enceinte d'une magnifique église, tout en laissant néanmoins la salle dans sa première simplicité. La maçonnerie de cette maison est très simple et faite avec des pierres dures en forme de briques. L'autel y a été dressé par S. Pierre, suivant une tradition.— On y montre la chambre de Jésus, et un peu plus loin l'atelier de S. Joseph, converti plus tard en une très-belle église.

XXV. — LA SANTA CASA. — *Translation miraculeuse de la Maison de la Sainte-Vierge, en Italie.* — Mais, l'an 1291, Seraf, sultan d'Égypte, s'étant emparé de la Terre-Sainte, ruina les villes, renversa les églises et mit à mort les Chrétiens. Ce fut alors que, selon une tradition constante, les Anges enlevèrent la salle de cette sainte Maison, la transportèrent par-dessus la mer, en Dalmatie; puis trois ans après en Italie, dans la forêt de Récanati, en la Marche d'Ancône, sur les terres d'une pieuse dame, nommée *Lorette*; d'où les mêmes Anges, après huit mois, la transférèrent à une demi-lieue de là sur une colline, et enfin un peu plus loin dans le lieu où elle est présentement.

XXVI. — RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA SAINTE VIERGE, A NAZARETH. — Toutefois, quelques années après, les Chrétiens de Palestine firent rebâtir à la même place de Nazareth, une chapelle presque semblable à celle qui en a été enlevée. Elle est construite de pierres de taille, et de

même largeur ; car les murs qui ont trois pieds et demi d'épaisseur, sont compris dans l'espace de la première, et ne sont pas relevés sur les mêmes fondements. Il y a deux autels : l'un, à l'est, dédié à S. Joseph, et l'autre, au midi, près la porte, pratiqué dans le gros mur, et consacré à sainte Anne. La fenêtre qui éclaire est au-dessus de cet autel, et non pas à l'ouest, comme elle est à la chapelle de Lorette. — De cette chapelle on descend d'un degré dans la grotte par l'ouverture d'une arcade, vis-à-vis l'autel de sainte Anne. La grotte est dans son état naturel, avec la roche nue, sinon que du côté de l'ouest et du midi, un mur de pierres soutient le bâtiment supérieur. On y voit deux colonnes de marbre gris : l'une à la place où était la Sainte-Vierge, lorsque l'Ange la salua ; l'autre à l'endroit où cet Ange s'arrêta pour lui parler. — Les Religieux de Saint-François qui y sont au nombre de dix, y descendent de leur monastère par un escalier.

L'an 1099, l'église de Nazareth fut érigée en archevêché, dépendant du patriarcat de Jérusalem. Urbain VIII en fut titulaire avant d'être pape. L'on voit encore l'hôtel archiepiscopal et le cloître des chanoines. Ces magnifiques édifices sont presque en ruine aujourd'hui¹.

XXVII. — LA FONTAINE DE LA VIERGE. — Au pied de la montagne de Nazareth coule une belle fontaine, dont l'eau tombe dans un vaste réservoir, construit solidement en pierres de taille. On l'appelle la *Fontaine de la Vierge*, parce qu'elle y allait ordinairement puiser de l'eau, et que des prodiges y éclatèrent en sa faveur. On avait construit

¹ Les maisons, les tombeaux, les reliques de sainte Anne, de sainte Elisabeth, des membres de la Famille de Jésus-Christ, sont encore conservés dans des églises bâties en leur honneur.

autrefois une église au-dessus de cette fontaine ; elle était dédiée à l'ange Gabriel.

XXVIII. — CANA, petite ville de Galilée dans la tribu de Zabulon, où le Fils de Dieu fit son premier miracle, en changeant l'eau en vin à des noces où il avait été invité. Depuis, passant dans cette même ville, il guérit le fils d'un officier qui y commandait, par un second miracle dont parle S. Jean (IV, 54). L'impératrice Hélène fit bâtir une église dans l'emplacement de la maison où Jésus-Christ fit ce miracle. Cet édifice tout en pierres de taille, renferme et l'église avec ses colonnades, et la maison, dans laquelle demeuraient des ecclésiastiques. Entre l'Eglise et l'habitation est une cour spacieuse, au-dessus de laquelle une grande pierre sert de linteau. On y voit trois urnes taillées en relief avec une inscription. — Aujourd'hui, les Infidèles occupent l'église et le monastère. (Doubdan, *Voyage de la Terre-Sainte*). S. Epiphane (I. LI, c. 30), assure que, au jour anniversaire du miracle de Cana, il y avait des fontaines dont l'eau se changeait en vin. Il affirme cela d'une fontaine de l'église de Géraza, en Arabie, et d'une autre de la Phrygie, dont il avait lui-même bu de l'eau changée en vin. — Le Disciple Nathanaël était de Cana. On lui avait dédié une église en ce lieu.

XXIX. — MAGDALA, en Galilée, était un village où *Marie-Magdeleine* possédait une tour et un château avec des terres environnantes. C'est de là que *Marie*, sœur de Lazare, prit son surnom de *Magdeleine*. C'est là que, avant sa conversion, elle recevait beaucoup de personnes et qu'elle menait une vie mondaine. Elle en fut punie par une possession de sept démons, qui dura jusqu'au moment de sa conversion. Les Anciens avaient construit à Magdala une église en souvenir de l'illustre pénitente. Elle n'existe plus.

Ce lieu est une plaine arrosée par des fontaines et une rivière qui y répandent la fraîcheur et la fertilité. — On y montre encore les restes du château de *Magdeleine*.

XXX. — BETHSAÏDA, dans la Galilée, était la patrie des Apôtres S. André, S. Pierre et S. Philippe. *Bethsaïda*, *Corozain* et *Capharnaüm* étaient trois villes situées près des bords de la mer de Génézareth : Jésus-Christ y venait très-fréquemment ; il y prêcha l'Évangile, il y fit beaucoup de miracles, et c'est pourquoi il leur reprocha fortement leur incrédulité.

XXXI. — COROZAIN était une ville de la Décapole, où Jésus-Christ fit plusieurs prodiges, bien qu'ils ne soient pas écrits dans les Évangiles Canoniques. Elle ne se convertit pas à la voix du Messie et des Apôtres. C'est pourquoi elle périt plus tard et il n'y resta que des ruines.

XXXII. — CAPHARNAUM est une ville maritime sur les confins des tribus de Zabulon et de Nephtali, près le lac de Génézareth, appelé aussi *mer de Galilée* ou *mer de Tibériade*. Jésus venait si souvent dans cette ville, accompagné de ses Disciples, que le saint Évangéliste la nomme *la Ville*, ou *la Cité de Jésus*. En effet, Notre-Seigneur en avait fait son séjour ; il y avait fait éclater fréquemment son Pouvoir Miraculeux ; il l'avait rendue brillante et célèbre en en faisant le principal théâtre de ses Prédications. Mais elle ne profita pas de la lumière qui brilla alors à ses yeux : c'est pourquoi Jésus-Christ lui adressa les plus durs reproches, et lui prédit que, *comme elle avait été élevée jusqu'au ciel, elle descendrait jusqu'aux abîmes*. Effectivement, cette ville opulente périt, il n'en reste que quelques vestiges. On y voit encore la *Maison* de Jaïrus et de sa fille, qui fut ressuscitée

par Jésus-Christ, et également la *Maison de sainte Jeanne*, belle-mère de S. Pierre.

XXXIII. — NAÏM, ville de la Galilée, et située près du Mont-Thabor. Elle fut honorée de la présence du Fils de Dieu qui, comme le rapporte S. Luc, y ressuscita le fils d'une veuve. Deux colonnes érigées par les Anciens, marquent l'endroit où eut lieu cette résurrection.

XXXIV. — LE THABOR, montagne célèbre de la Galilée, où eut lieu la *Transfiguration de Jésus-Christ* en présence de ses Apôtres. Pour honorer ce fait divin, sainte Hélène bâtit sur ce lieu une magnifique Eglise, avec trois petites chapelles pour représenter les trois tabernacles que S. Pierre y avait désirés : un pour Jésus-Christ, un pour Moïse et le troisième pour Elie. Toutes trois sont construites en carré, voûtées et disposées en forme de croix ; celle du milieu marque la vraie place où était Jésus-Christ durant la *Transfiguration* ; et les deux autres, à droite et à gauche, sont la place de Moïse et d'Elie, qui étaient à ses côtés. On y descend sous une voûte en portant de la lumière pour éclairer l'entrée. Les Religieux de Nazareth y célèbrent la messe à des jours marqués. — (Voyez ce que nous avons dit du *Thabor*, au chapitre de la *Transfiguration*, tom. VI.)

XXXV. — *Tibériade*. On vénère dans cette ville le sanctuaire appelé l'*Eglise de Saint-Pierre*, parce que la tradition a toujours désigné ce lieu comme étant celui où, après sa résurrection, Notre-Seigneur confia à S. Pierre la conduite de son Église. Jésus se manifesta à ses Apôtres sur le bord de la mer de Tibériade, et leur fit faire la pêche miraculeuse de cent cinquante-trois gros poissons. Après qu'ils en eurent mangé, Jésus, comme pour faire expier à S. Pierre la triple

faute qu'il avait commise dans la cour du Grand-Prêtre, dit trois fois : *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ?* Puis il ajouta : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis !* — Les pèlerins viennent prier dans cette église de S. Pierre.

XXXVI. — *Désert de la multiplication des Pains.* Ce lieu est a cinq quarts de lieue de Tibériade, au bord de la plaine d'Hittin ; on l'appelle *la Table du Seigneur*. S^{te} Hélène fit amener de grands blocs de basalte dans la partie la plus élevée, dans l'endroit où l'on rapporte que Jésus-Christ et ses Apôtres étaient assis. Ces blocs, placés là, pour marquer l'endroit du miracle et de la prédication de Jésus-Christ, sont appelés *les Douze Trônes*¹. Au has est une plaine où pouvait se tenir une grande multitude, entendre les paroles de Jésus-Christ et voir toutes ses actions.

XXXVII. — *La Montagne des Béatitudes* est à trois quarts de lieue. Le sommet est double et forme deux pointes qu'on appelle les *Cornes d'Hittin*, et qui de loin ont un aspect singulier. Dans la partie qui regarde le Thabor, on trouve les ruines d'une chapelle qui marquait le lieu où Notre-Seigneur a fait son admirable sermon de la Montagne, et où il enseigna le *Pater* à ses Disciples. — C'est là que Notre-Seigneur venait souvent prier durant la nuit ; c'est là qu'il choisit ses Douze Apôtres et qu'il enseignait les multitudes qui venaient le trouver. C'est là qu'il guérit leurs malades et chassa les Esprits Immondes. Aussi ce lieu est appelé *la Montagne de Jésus-Christ ! la Montagne des Apôtres !* — Dès les premiers siècles, chaque année, les fidèles y venaient faire un pèlerinage.

XXXVIII. — *Séphoris*, selon la tradition, est la patrie

¹ Au-dessus de ces douze trônes s'élevait un temple superbe.

de S. Joachim et de S^{te} Anne. Les Anciens y avaient construit une magnifique église au lieu où était la Maison des parents de la Sainte Vierge. On en voit encore les restes, dit monseigneur Mislin, qui font juger de la beauté de l'édifice. C'était une église à trois nefs, dédiée à S^{te} Anne.

XXXIX. — *La Grotte de S. Jean-Baptiste* est située sur le haut d'une colline très escarpée, tournée au nord-ouest, et qui domine la Vallée de Térébinthe. Elle est d'un accès assez difficile; mais, quand on est dedans, on la trouve si bien appropriée à la destination qu'elle a eue, à la vie d'ermite, qu'on la croit faite de main d'homme et qu'on est tenté d'y demeurer. C'est une cellule naturelle, longue de dix à douze pieds, large de six ; elle a deux ouvertures dont l'une sert de porte et l'autre de fenêtre ; celle-ci donne sur la vallée et a une très-belle vue. Au fond de la grotte il y a un rocher qui semble taillé tout exprès pour servir de siège et de couche ; on l'appelle *Lit de S. Jean*. Une source d'eau fraîche et limpide, sort d'une fente de la montagne ; elle forme, au pied de la grotte, un petit bassin, et s'épanche dans la vallée en traçant un étroit ruban de verdure.

C'est ici que le Précurseur a passé son enfance. L'Évangile dit, en parlant de lui : *Or, l'enfant croissait et se fortifiait en esprit, et il demeura dans le Désert jusqu'au jour de sa manifestation à Israël.* (Luc, 1, 80.) Dans la suite il prêcha et baptisa dans le Désert, sur les rives du Jourdain. Il n'avait pour tout habit qu'un rude cilice de poil de chameau, une ceinture aussi affreuse sur ses reins ; pour toute nourriture des sauterelles et du miel sauvage, et dans sa soif de l'eau pure. Le Désert lui fournissait tout ; et sans rien emprunter ni des villes, ni des bourgades, il n'eut aucune société avec les hommes mauvais dont il venait reprendre les vices et réprimer les scandales.

Successeur des Prophètes Elie et Elisée, qui vivaient d'herbes et de racines dans les grottes du mont Carmel, S. Jean a donc été le premier anachorète du Christianisme, et son exemple a bientôt été suivi par des milliers d'autres. — Au-dessus du rocher, dans lequel est la grotte de S. Jean, il y avait autrefois un couvent et une église dont les ruines sont encore très-reconnaissables.

Suivant une tradition, les *Mages* firent en ce lieu leur première station, lorsque, en quittant Bethléem, ils s'en retournèrent dans leur pays par un autre chemin que celui de Jérusalem.

Nul ne vient prier en ce lieu que quelques pèlerins, et, une fois par an, les PP. Franciscains qui viennent en procession y dire la messe, le jour de S. Jean, et chanter dans cet antre du Désert, l'hymne que l'Eglise adresse au saint Précurseur :

*Antra deserti teneris sub annis,
Civium turmas fugiens petisti,
Ne levi posses maculare vitam
Crimine linguæ.*

L'Eglise est partout sublime par ses chants, par ses rites, comme par ses enseignements ; au désert comme dans les capitales ; tantôt par sa simplicité, tantôt par la grandeur de ses pompes.

XL. — *Jourdain*. Sur les rives de ce fleuve sacré, au lieu où se trouve la Grotte qui servit de demeure à S. Jean-Baptiste, S^{te} Hélène fit élever au saint Précurseur un Temple superbe, et, vers le penchant de la montagne, un autre à Elie de Thesbi.

XLI. — *A Sarepta*, ville située entre Tyr et Sidon, on montre encore aujourd'hui la maison de S^{te} Justa, la cana-

néenne qui, par sa foi, obtint de Jésus-Christ la délivrance de sa fille.

XLII. — A Sidon, devant la *Porte-Orientale*, a été élevée une belle église à l'endroit où avait eu lieu ce miracle.

Et en plusieurs villes et bourgades de la Palestine.

XLIII. — AUTRE INDICATION

DES SANCTUAIRES DE LA TERRE-SAINTE,

*Érigés comme souvenirs des faits de Notre-Seigneur
et des Apôtres.*

Ces sanctuaires et églises sont autant de lieux de pèlerinages, auxquels l'Eglise a attaché des indulgences. — Quaresmius¹, monseigneur Mislin et d'autres auteurs, les désignent de la manière suivante.

1. — De Joppé à Jérusalem.

La ville de Jaffa ou Joppé a érigé un sanctuaire en mémoire des miracles de S. Pierre.

La ville de Ramla, où est bâtie une chapelle à S. Joseph d'Arimathie, originaire de ce lieu ; c'est une ville de trois mille habitants.

L'Eglise de S. Jean.

Lydda, à une lieue de Ramla, est la ville où S. Pierre guérit *Enée* le paralytique (*Act.*, ix, 32). Ce miracle y est attesté par l'Eglise et les monuments du lieu. « *Tout ce pays, dit naïvement l'incrédule Volney, est plein de pareilles*

¹ *Elucidatio Terræ Sanctæ*, t. 1, p. 448. — Mgr Mislin, t. 1, p. 435.

traditions. L'on n'y fait pas un pas que l'on ne vous y montre des traces de quelque Apôtre, de quelque martyr, de quelque vierge. » A Lydda, on vénère beaucoup la mémoire de S. Pierre.

Latroun est le bourg où le bon Larron séjournait avec plusieurs bandits qui se cachaient dans ses montagnes et dans ses bois.

La sainte ville de *Jérusalem*, où s'accomplit la Rédemption du monde, montre les anciens monuments qui suivent.

II. — Dans Jérusalem.

L'autel du Saint-Esprit, en mémoire du fait de la Pentecôte.

L'Autel de l'Institution de l'Eucharistie.

L'Autel de l'Apparition de Jésus-Christ à S. Thomas.

Le lieu où Jésus-Christ apparut aux femmes après sa résurrection, et leur dit : *Je vous salue !*

L'Eglise de S. Thomas, apôtre.

L'Eglise de S. Jacques-le-Majeur.

Le Temple de la Présentation de la Sainte-Vierge.

La Prison de S. Pierre, apôtre. Une église fut érigée autrefois en ce lieu.

L'Eglise de S. Jean l'Evangéliste, appelée aussi la maison de S. Jean et de Zébédée.

L'Eglise ou la Maison de Marie, mère de Jean.

La Maison du Pharisien, dite aussi de sainte Madeleine, qui y reçut le pardon de ses péchés.

La Piscine probatique.

L'Eglise de sainte Anne, et le lieu de la Conception et de la naissance de la Sainte-Vierge.

Le Temple du Seigneur, appelé communément le Temple de Salomon.

III. — *Mont de Sion.*

L'Eglise des SS. Apôtres, où se trouvent :

Le Cénacle ,

Le lieu où Jésus-Christ lava les pieds à ses Disciples ;

Le lieu où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres ;

Le lieu où fut le tombeau de David (dont parle S. Pierre, (Act., II, 29.)

Le lieu où le sort tomba sur Matthias ;

Le lieu où les Apôtres se séparèrent.

Le Tombeau de S. Etienne, premier martyr.

La villa de Caïphe, où est la salle du mauvais conseil.

La Maison où, après l'Ascension, vécut et mourut la Sainte-Vierge. (Elle est située près de la Porte de Saint-Etienne.)

La chapelle de S. Jean l'Evangeliste, dans laquelle il célébrait les Divins Mystères en présence de la Sainte-Vierge.

Le lieu où les Juifs voulurent perdre le corps de la Sainte-Vierge, lorsqu'on le portait au tombeau.

La chapelle ou la grotte du *Galli cantus*, où S. Pierre pleura amèrement.

IV. — *Voie de la Captivité, hors de la Ville Sainte.*

Vallée de Josaphat, renfermant divers monuments primitifs.

Torrent de Cédron, où Jésus-Christ laissa l'empreinte de ses genoux et de ses mains.

Villa de Gethsémani, où Jésus-Christ alla prier après la célébration de la Cène.

Le lieu où Jésus-Christ envoya les huit Apôtres.

Le lieu où Jésus-Christ laissa les trois Apôtres, lorsqu'il alla prier son Père.

Le lieu où Jésus-Christ pria et sua le sang.

Le lieu où Jésus-Christ fut trahi par un baiser, pris par les Juifs, abandonné de ses Disciples, etc.

Vestiges du Sauveur imprimés sur le rocher de Cédron.

La Maison d'Anne, grand prêtre des Juifs; elle est convertie en église, accompagnée d'un couvent.

Olivier dans la maison d'Anne, auquel fut lié Jésus-Christ.

La Maison du grand prêtre Caïphe, et dans cette maison, la prison de Jésus-Christ; une église fut bâtie en ce lieu, par sainte Hélène.

v. — *Voie de la Croix, ou Voie Dououreuse, dans l'enceinte de la Ville.*

Le Palais de Pilate; il fut converti en église. — Autres saints lieux.

L'Eglise et lieu de la flagellation de Notre-Seigneur.

Le Palais d'Hérode, tétrarque de Galilée, sur la colline d'Acra.

L'Arc où Pilate montra Jésus-Christ aux Juifs, en disant: *Voilà l'Homme!*

Le Temple de Notre-Dame des Douleurs.

Le Carrefour où Simon de Cyrène fut contraint de porter la croix de Jésus, etc.

La Maison de sainte Véronique.

La Porte Judiciaire.

vi. — *Hors de la Ville Sainte, à l'Orient.*

L'Eglise de la Sainte-Vierge dans la vallée de Josaphat, où se trouvent :

Le Tombeau de cette même Vierge, mère de Dieu ;
Le Tombeau de S. Joseph, époux de Marie ;
Les Tombeaux de S. Joachim et de sainte Anne, parents
de la Sainte-Vierge ;

Le Tombeau de Josaphat.

L'Eglise ou la Grotte de S. Jacques-le-Mineur, non loin
du Temple.

Tombeau de Zacharie, que les Juifs tuèrent entre le
Temple et l'Autel.

La vallée de Siloë.

Endroits où s'étaient cachés les Apôtres après avoir aban-
donné Jésus-Christ.

Haceldama, c'est-à-dire le Champ du sang.

La Fontaine de la Bienheureuse Vierge Marie.

VII. — *Mont des Oliviers.*

Le lieu où S. Etienne fut lapidé.

Le lieu où gisait le corps de S. Etienne avant d'être en-
seveli.

Pont construit sur le torrent de Cédron.

Mont des Oliviers.

Le lieu où la Sainte-Vierge se reposa et pria.

L'endroit où S. Thomas trouva la ceinture de la Sainte-
Vierge après son Assomption.

Le lieu où Jésus-Christ pleura sur la ville.

VIII. — *Suite du Mont des Oliviers.*

L'endroit où les Apôtres composèrent le Symbole ; c'est
une caverne pratiquée dans la montagne des Oliviers.

L'endroit où Jésus-Christ pria et enseigna à prier. Là
est l'Eglise du *Pater*.

Les Tombeaux des Prophètes (qui annoncèrent la venue de Jésus-Christ.)

Le lieu où Jésus-Christ prédit la destruction de Jérusalem et la fin du monde.

(La Grotte de sainte Pélagie, pénitente.)

L'endroit où Jésus-Christ monta au ciel.

Eglise de l'Ascension, où sont marqués les vestiges des pas de Notre-Seigneur.

ix. — *De Jérusalem à Bethphagé.*

Le champ où Jésus-Christ maudit un figuier et le fit sécher.

La Maison de Simon-le-Lépreux, pharisien ; c'est aujourd'hui un sanctuaire.

Le Château de S. Lazare, frère de Madeleine et de Marthe.

Le Tombeau de Lazare ; il est taillé dans le roc. Au-dessus a été bâtie une église.

Le bourg de Béthanie, souvent visité par Jésus.

La Maison de sainte Marie-Madeleine.

La Maison de sainte Marthe. Ces lieux sont devenus des sanctuaires.

La Citerne de sainte Marthe.

La Pierre de Béthanie, sur laquelle Jésus-Christ fut assis. Bethphagé.

Le château appelé *Contrà Vos* ou de l'*Anesse*.

La porte de la Ville-Sainte, par laquelle Jésus entra le jour des Palmes, appelée *la Porte d'Or*.

x. — *Saint-Sépulcre.*

La chapelle de l'Apparition de Jésus-Christ à la Sainte-Vierge.

La Colonne de la flagellation était dans une église.

La Prison de Notre-Seigneur est convertie en chapelle.

La chapelle de S. Longin, et du Titre de la Sainte-Croix.

La chapelle du partage des vêtements de Jésus-Christ.

L'endroit où a été placée et trouvée la Sainte-Croix.

La chapelle où sainte Hélène priaait quand on découvrit la Sainte-Croix.

La chapelle *Impropiorum Christi*.

La chapelle ou le Mont Sacré du Calvaire où Jésus-Christ fut crucifié.

La chapelle ou le lieu où il fut élevé en croix, et où il rendit l'âme ; la fente miraculeuse de la montagne.

La chapelle du Crâne d'Adam. — Le Médecin est allé où était couché le malade. Le nouvel Adam apporta le salut au premier chef du genre humain et à sa race déchue.

La pierre de l'Onction de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui était dans une chapelle de ce nom, est maintenant à Rome.

Le lieu où les proches de Jésus-Christ se tenaient loin de lui, lorsqu'on le crucifiait, et où étaient les femmes pendant qu'on oignait son corps.

Le Saint-Sépulchre, où Constantin fit construire une superbe basilique.

Le lieu où Jésus-Christ apparut à Marie-Madeleine sous la forme de jardinier.

Le tombeau que Joseph d'Arimathie s'était préparé.

XI. — *Place du Temple de la Résurrection.*

La chapelle de la Vierge et de S. Jean l'Évangéliste, où est l'escalier par lequel on montait autrefois au Mont-Calvaire.

(Les autres chapelles n'existent plus).

XII. — *De Jérusalem à Bethléem.*

La Tour du saint vieillard Siméon, non loin de Bethléem.

Le Térébinthe de la Sainte-Vierge Marie. Cet arbre, selon la tradition, inclina ses rameaux devant la Sainte Famille qui passait.

La citerne des Trois Rois,
S. Elie, prophète.

La Maison ou Tour de Jacob, et le Tombeau de Rachel, son épouse.

Bethléem, cité de David.

XIII. — *Lieu de la Naissance du Sauveur.*

L'Eglise de la Sainte-Vierge.

L'Ecole de S. Jérôme, près du berceau de Jésus-Christ.

La Grotte de la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans laquelle est le lieu où il est né.

Le lieu où il était couché dans la crèche.

Le lieu où il fut adoré par les Mages.

La chapelle de S. Joseph, époux de la Mère de Dieu.

Le tombeau des SS. Innocents; c'est une citerne où furent jetées plusieurs de ces victimes.

(Les tombeaux de plusieurs Saints.)

XIV. — *Environs de Bethléem.*

La Grotte de la Sainte-Vierge.

La Maison de S. Joseph, époux de la Sainte-Vierge.

La Maison des Pasteurs, près la Tour d'Ader, où Jacob fit paître son troupeau.

L'Eglise des Saints Anges, à l'endroit où la naissance de Jésus-Christ fut annoncée aux Pasteurs.

xv. — *De Bethléem aux montagnes de Judée
et à Jérusalem.*

La Fontaine de S. Philippe, où cet Apôtre baptisa l'Eunuque de Candace, et où l'on a bâti une chapelle commémorative de ce fait.

Les montagnes de Judée, parcourues par la Sainte-Vierge, accompagnée par S. Joseph.

Le Désert et la Grotte, où S. Jean-Baptiste passa son enfance et sa jeunesse.

La Maison de Zacharie, dans laquelle entra la Sainte-Vierge lorsqu'elle salua Elisabeth. — Une ancienne église fut bâtie sur ces lieux, où Marie prononça le *Magnificat*, et Zacharie le *Benedictus*.

L'Eglise et le lieu où est né S. Jean-Baptiste.

L'Eglise de la Sainte-Croix.

xvi. — *De Jérusalem au bourg d'Emmaüs.*

Le lieu où Jésus-Christ se joignit aux deux Disciples qui allaient à Emmaüs.

Le bourg d'Emmaüs et la maison de Cléophas où Jésus-Christ fut reconnu à la fraction du pain ; cette maison est une église.

(Tombeaux des anciens Rois et Juges d'Israël.)

xvii. — *De Jérusalem au Jourdain.*

La Fontaine des Saints Apôtres (sur le chemin de Jéricho.)

Le fleuve du Jourdain, où Jésus-Christ fut baptisé.
L'Eglise de S. Jean-Baptiste.
La maison de Zachée-le-Pharisien.
La ville de Jéricho.
La Fontaine du prophète Elisée.
Le Mont Sacré de la Quarantaine. — Eglise commémorative.

xviii. — *De Jérusalem à Hébron.*

La maison de la Bienheureuse Vierge Marie.
La vallée de Mambré.
La maison d'Abraham, où ce P. C. donna l'hospitalité au Fils de Dieu et à deux Anges.
La ville d'Hébron, où demeuraient Zacharie et sainte Elisabeth.

xix. — *De Judée en Galilée, jusqu'à Nazareth.*

El-Bir, où il y avait une Eglise de la Sainte-Vierge.
Le puits de la Samaritaine et le domaine de Jacob.
La ville de Sichem ou Naplouse.
Sébaste, où il y a une Eglise de S. Jean-Baptiste.
Jemni, bourg de Samarie.
La ville de Naïm.
Le Mont Thabor.
La ville de Nazareth et l'Eglise de l'Annonciation de la Sainte-Vierge.
La maison de S. Joseph, époux de la Mère de Dieu
La Fontaine de Jésus et de Marie, ou l'Eglise de S. Gabriel.
L'Eglise appelée vulgairement *S. Maria del Timor*.
La Table de Jésus-Christ.

Le Précipice du Seigneur.

Le petit village de Sopha, patrie de Zébédée et de ses fils.

Séphoris, patrie de Joachim et d'Anne, parents de la Sainte-Vierge.

xx. — *De Nazareth au gué de Jacob et au pont du Jourdain.*

La ville de Cana en Galilée.

Les montagnes où Jésus-Christ rassasia, avec quelques pains et quelques poissons, quatre et cinq mille hommes.

La ville de Tibériades.

Magdalon, château de Marie-Madeleine.

La ville de Bethsaïde, patrie de S. Pierre.

La ville de Capharnaüm.

La mer de Galilée.

La citerne de Joseph.

Le gué de Jacob.

xxi — *Damas.*

Le lieu de la Conversion de S. Paul, dans la ville de Damas.

La maison d'Ananie, qui baptisa S. Paul.

La maison de Jude, où S. Paul resta trois jours.

L'Eglise où est la fontaine dans laquelle S. Paul fut baptisé.

La fenêtre par laquelle les frères descendirent S. Paul.

xxii. — *De Jaffa au Mont Liban.*

Césarée en Palestine.

Le château des Pèlerins.

Le Mont-Carmel.

Sarepta.

La ville de Sidon (ou *Saida*.)

Ptolémaïde.

La ville et les églises de Beyrouth.

Le Mont Liban et les églises qui s'y trouvent.

Tripoli.

Antioche.

XXIII. — *Egypte*.

Au Caire, église de Sainte-Marie de la Colonne.

L'Église des Jacobites, où, selon la tradition, Marie habita avec Jésus.

Près de *Mataréa*, est la fontaine de la Sainte-Vierge.

XXIV. — *Alexandrie*.

L'Église de S. Marc, où il prêchait et où il reçut la couronne du martyr.

AUTHENTICITÉ DES SAINTS LIEUX.

La plupart des monuments qui se rattachent à l'histoire de Jésus-Christ ont pour eux de plus nombreux témoignages que le Colysée et la Parthénon.

Un Chrétien qui a vu le *Calvaire*, *Gethsémani*, la *Grotte de Bethléem*, s'oublierait lui-même plutôt que de perdre le souvenir de ces lieux sacrés, tant ils sont reconnaissables, tant ils se gravent profondément dans la mémoire et dans le cœur. Un grand nombre d'années après les avoir vus, on

pourrait les retrouver facilement et les montrer à d'autres. Or, qu'est-ce que deux mille ans? C'est la vie de quarante personnes qui, de cinquante ans en cinquante ans, seraient en état de voir les Saints Lieux dans leur jeunesse, et en mourant de les montrer à leurs après-venants. — Il est impossible que parmi deux millions de Chrétiens, habitants de la Terre-Sainte, il ne s'en soit pas trouvé deux par siècle dans de pareilles conditions. Ils ont donc montré à leurs successeurs ces Lieux Sacrés.

Les Apôtres, les premiers fidèles les ont signalés et marqués.

Les quinze Evêques qui siégèrent sur le trône pontifical de S. Jacques-le-Mineur, à Jérusalem, les ont également connus et fait connaître.

L'Empereur Adrien, en voulant les profaner et en y plaçant les statues profanes ou idoles d'Adonis et de Jupiter, en a marqué l'emplacement, en a établi et constaté l'authenticité.

Constantin-le-Grand, ou l'impératrice sainte Hélène, a tout marqué de nouveau, et a fixé la Tradition antique par des monuments lapidaires et par des édifices magnifiques qui ont traversé les siècles.

S. Jérôme et tous les Chrétiens les ont encore reconnus et marqués de nouveau, en sorte que la Tradition n'a plus varié ensuite, et n'a pu varier.

C'est pourquoi Châteaubriand conclut ainsi :

— *« S'il y a quelque chose de prouvé sur la terre, c'est l'authenticité des Traditions chrétiennes à Jérusalem et en Palestine. »*

Que tant de monuments authentiques parlent éloquemment en faveur de la vérité Evangélique !

SECTION DEUXIÈME.

EUROPE.

Indication des Principaux Lieux, où existent des monuments Publics, matériels, ou des monuments Traditionnels, concernant les Hommes Apostoliques ou les Personnages Chrétiens du premier siècle, qui y ont marqué, soit en y exerçant le ministère Evangélique, soit en souffrant le martyre, ou par leur vie chrétienne ou par quelque action remarquable et miraculeuse.

1. — Italie.

1. *Rome*, autrefois capitale d'un fameux empire, est aujourd'hui capitale du monde chrétien, formant un empire encore plus grand et plus important que le premier. Elle est appelée *La Ville Sainte*, tant parce qu'elle est le centre de la Religion catholique, que parce qu'elle a été arrosée du sang des deux grands Apôtres, S. Pierre et S. Paul, et d'un très-grand nombre d'autres Martyrs, dont les corps et les Saintes Reliques sont conservés soit dans les Eglises de cette Métropole Universelle, soit dans les Catacombes. Si cette ville est la plus considérable de toutes celles de l'Univers, par sa magnificence, par ses antiquités profanes et par sa grandeur, elle l'est davantage encore par les précieux monnments de l'Antiquité Chrétienne, qu'elle recèle dans son enceinte et particulièrement dans ses magnifiques Eglises. — Nous les énumérerons dans un exposé spécial, et nous donnerons la *notice historique* des Saints Personages du premier siècle, qui ont porté la lumière de l'Evan-

gile à Rome, ou qui ont cimenté leur témoignage évangéliques par l'effusion de leur foi. — Nommons ici, entre des milliers de martyrs, les deux *Flavia Domitilla*, le consul *Flavius Clémens*, très-proches parents des Empereurs, *Vespasien*, *Titus* et *Domitien* ; le consul *Acilius Glabrio* ; la princesse *Pomponia-Græcina*, femme consulaire ; les prêtres *Victorinus* et *Nicomède*, etc. ; *S. Nérée* et *S. Achillée*, chambellans de *S^{te} Domitilla* ; les jeunes patriciennes *Euphrosina* et *Théodora* ; *S^{te} Martine* et *S^{te} Justine*, nobles vierges Romaines, MM. les consuls *Traséas*, *Helvidius*, *Baréas*, martyrs, avec *S^{te} Servilia*, *S. Félix* et *S^{te} Constance* ; *S. Marcellus* et *S. Apuléïus*, martyrs ; *S. Eustachius*, illustre général de l'Empire, *S^{te} Tatiana*, et leurs enfants ; les martyrs *Sulpicius* et *Servilianus* ; les geoliers *Processus* et *Martinianus* ; les grands officiers de l'Empire, *Artémius* et *Patroclus*, avec plusieurs autres personnages notables, martyrs ; *S. Gétulius* et ses sept compagnons, martyrs ; le chevalier Romain, *S. Tropès* ; le Sénateur *S. Pudens*, martyrs ; les héroïques chrétiennes, *S^{te} Agnès* et *S^{te} Prisca*, *S^{te} Félicité* et *S^{te} Perpétue*, *S^{te} Pudentienne* et *S^{te} Praxède* ; les prêtres *Narcisse*, *Eventius* et *Théodulus*, martyrs ; les Disciples de Jésus-Christ, *Olympas* et *Rhodon*, *Le Pasteur*, *S. Hermas* ; *S. Hyacinte*, chambellan de l'empereur Trajan ; *Ptolémée* et *Lucius*, martyrs ; *Eutychès*, *Maron*, *Victorinus*, martyrs ; tous les premiers Souverains Pontifes de l'Église, *S. Pierre*, *S. Lin*, *S. Clet*, *S. Anaclet*, et l'admirable *S. Clément* de Rome, proche parent des Empereurs ; *S. Evariste* ; *S. Alexandre*, avec ses nombreux compagnons ; *S. Sixte* et *S. Téléphore*, etc., martyrs.

Tous ces Saints Martyrs et un grand nombre d'autres, ont, à Rome, des monuments qui consacrent la mémoire de leur vie et attestent leur sainteté : des tombeaux célèbres, où, dès le commencement, ont éclaté des prodiges et des signes ; des Relations authentiques, des Actes ou Mémoires

traditionnels et historiques, rapportant leurs faits, dès l'origine, sous les yeux des Témoins contemporains ; des *oratoires*, des *autels*, des *Edifices Sacrés*, de magnifiques *Eglises* ou *Confessions*, où les fidèles, dès le principe, venaient leur rendre un culte d'honneur et célébrer le Service Divin ; leurs *Demeures*, situées à Rome, comme celle de *S. Clément de Rome*, que l'on visite encore aujourd'hui ; les autres, transformées en *Eglises*, où leur souvenir est toujours aussi vivant qu'aux premiers jours, où sont conservés leurs corps et leurs reliques avec les instruments de leur martyre. — C'est ainsi que Rome, pour donner quelques exemples, possède encore aujourd'hui dans son enceinte la Maison de *S^{te} Priscilla*, mère de *S. Pudens*, son portrait, sa sépulture, son cimetière, de même que le cimetière de *S^{te} Lucine*, la crypte et le tombeau de cette matrone de rang sénatorial ; les *Oratoires*, ou anciennes demeures de *S^{te} Sabine* et de *S^{te} Sérapia*, les *Actes* authentiques, et les anciens souvenirs de la plupart des martyrs qui versèrent leur sang dans cette capitale du monde, etc.

On doit en dire autant des saints personnages qui suivent, et dont on peut connaître les monuments traditionnels et certains dans leurs *Actes*.

2. *Ravenne*, très-ancienne ville dans la Romagne, possède les tombeaux de *S. Apollinaire*, homme Apostolique, Disciple de *S. Pierre* et de ses compagnons, de *S. Boniface*, des *SS. Ruffinus*, *Taurus* et *Rufus*, martyrs ; de *S. Urcicin*, médecin, martyr ; de *S. Adérit* et de *S. Léocadius*, évêques ; de *S. Vital* et de *S^{te} Valérie*, etc. — Le corps de *S. Apollinaire*, qui est conservé précieusement dans l'Eglise de *Ravenne*, dès le premier siècle, est le rempart de la cité et la protection des fidèles qui viennent en foule le vénérer.

3. *A Terracine*, monuments traditionnels de *S. Epaphrodite*, lieu des Soixante-Douze Disciples ; du célèbre martyr

S. Montanus ; de *S. Julien*, prêtre, de *S. Césaire*, diacre ; de *S. Eusèbe*, moine ; etc.

4. A *Naples*, *S. Asprénas*, évêque, et *S. Patrobas*, du nombre des Soixante-Douze Disciples ; *S^{te} Candida*, veuve ; *S^{te} Plautilla*, dame consulaire, dont le voile miraculeux est conservé avec soin par cette ville, avec les corps, les tombeaux, les Actes et les autres souvenirs de ces Saints illustres.

5. A *Pouzzoles*, *S. Pontiolus*, évêque ; *S. Patrobas*, premier évêque de cette ville.

6. A *Népi*, *S. Ptolémée*, évêque, et *S. Romain*, évêque et martyrs avec plusieurs autres disciples.

7. A *Biseqlia*, au Royaume de Naples, *S. Maur*, évêque ; *S. Pantaléon* et *S. Sergius*, martyrs.

8. A *Reggio*, en Calabre, *S. Etienne*, évêque ; *S. Suéra*, évêque.

9. A *Trieste*, *S. Primus*, *S. Marc*, *S. Jason*, *S. Célianus*, martyrs.

10. *Amalphi*, ville d'Italie, dans le Royaume de Naples, avec titre d'archevêché et de duché, est située sur la Méditerranée, non loin de Salerne. C'est là que le cardinal Pierre de Capoue apporta le corps de *S. André*, vers l'an 1206, étant de retour du voyage qu'il avait fait en qualité de légat du Saint-Siège, avec les Français et les Vénitiens qui prirent Constantinople l'an 1206. — De continuel prodiges éclatèrent ensuite au sépulcre de *S. André*.

11. A *Capoue*, *S. Aristée*, év. ; *S. Sinotus*, év. et successeur ; *S. Priscus*, m. ; leurs sépulcres, avec les traditions orales et écrites.

12. A *Mantoue*, le corps et le tombeau de *S. Longin*.

13. A *Atine*, *S. Marc*, ap. et év., autre que l'Évangéliste ; *S. Fulgence*, év. successeur ; etc.

14. A *Lucques*, en Toscane, *S. Paulin*, évêq. ; *S.*

Séverus, prêtre. — Oratoires, chapelles, tombeaux.

15. A *Fundi*, *S. Paterne*, év., m., avec *S. Lin*, et autres Disciples.

16. A *Todi*, *S. Terentianus*, év. m.

17. A *Padoue*, *S. Prosdocime*, év. ; *S^{te} Justine*, noble martyre. La ville a conservé les *Actes* de cette vierge, son tombeau, la Basilique de son nom, son monastère, ses inscriptions antiques, ses monuments lapidaires, ses pèlerinages, etc.

18. A *Vérone*, *S. Euprépius*, év. et confesseur.

19. A *Pise*, *S. Antonius*, confesseur sous Néron.

20. A *Milan*, en Lombardie, *S. Calimer*, év. ; *S. Anatole*, év. ; *S. Caius Oppius*, 3^e év. ; *S. Alexandre*, m. ; *S. Saprice*, m. ; *S. Gervais* et *S. Protais* ; *S. Valérien*, *S. Valentin*, *S. Apollonius*, év. ; *S. Faustinus* et *S. Jovita*, et autres, martyrs. — Cette ville conserve dans ses églises plusieurs corps et plusieurs tombeaux des saints Martyrs et confesseurs du siècle des Apôtres.

21. A *Salerne*, au royaume de Naples, le corps de *S. Matthieu*, apôtre, repose dans la Basilique de *S. Matthieu*. Son tombeau est magnifiquement décoré.

22. A *Pise*, *S. Evellius*, m. — Son corps et son sépulcre, etc. ; le chef de *S. Tropès*, chev. Rom., m.

23. A *Gaëte*, repose le corps du bienheureux *Montanus*, m.

24. A *Catane*, en Sicile, *S. Bérille*, év., d^r ; *S. Pancratius*, ap., *S. Philippe*, *S. Marcianus*, hommes apostoliques.

25. A *Fésoles*, en Toscane, *S. Romulus*, év. (sous Domitien), et ses compagnons.

26. A *Torre*, en Sardaigne, *S. Gabinus*, *S. Crispulus*, *S. Crescentianus*, m. m.

27. A *Aquilée*, *S. Hermagoras*, év. et m. ; *S. Fortunatus*, archidiacre.

28. En l'île de *Pontia*, *S. Nérée* et *S. Achillée*, martyrs,

dont les reliques sont en grande partie à Rome, dans l'église qui porte leur nom, avec celles de *S^{te} Flavia Domitilla*.

29. A *Bresse*, *S. Claté*, év., m.; *S. Latinus*, év., *S. Calocer* et *S. Viator*, m.; *S. Marinus*, prêtre, et *S. Stéphane*, diacre.

30. A *Ast*, en Piémont, *S. Secundus*, illustre militaire; *S. Calocer*, *S. Jovita*, *S. Marcien*, év.

21. A *Pavie*, *S. Juventius*, év.; *S. Syrus*, év., et ses compagnons.

32. A *Caltabellotta*, en Sicile; *S. Pérégrinus*, ap. et év.

33. A *Syracuse*, *S. Marcellus*, év.

34. A *Taormina*, en Sicile. *S. Pancratius*, ap. et év.; *S. Maxime*, son successeur.

35. A *Nocéra*, en Italie, *S. Priscus*, év.; *S. Félix*, prêtre; *S^{te} Constantia*, m.

36. A *Parme*, le corps et le tombeau de *S^{te} Félicule*, vierge et martyre. Et en beaucoup d'autres villes et bourgades d'Italie et des pays limitrophes, — se trouvent également les souvenirs des Temps Apostoliques.

Dans les divers lieux que nous citons, la plupart des Saints Hommes Apostoliques qui y ont séjourné, prêché ou souffert le martyre, ont des églises, des monuments, des statues, des images, des tombeaux ou des châsses. Ces sépulcres consacrent les traditions locales, constantes et universelles.

II. -- LES GAULES.

La France. — Cette nation, constamment catholique depuis les Temps Apostoliques, a consacré la mémoire de ses premiers Apôtres et Evêques, par la conservation de leurs corps sacrés et de leurs Reliques, par l'érection de monu-

ments somptueux, de tombeaux, de Temples et de Sanctuaires en leur honneur. Nommons les lieux principaux où se trouvent ces sortes de monuments réels et matériels, érigés dès le principe, pour perpétuer le souvenir des Hommes Apostoliques et des Saints du premier siècle.

1. A *Paris*, capitale de la France, *S. Denys* et ses compagnons, leurs tombeaux, leurs basiliques, leurs actes, leurs Ecrits, leurs Disciples, les Oratoires qu'ils ont érigés, etc.

2. A *Sens*, métropole, les tombeaux de *S. Savinien*, ap. et év., de *S. Potentien*, et de leurs Disciples, *S. Sérotinus*, *S. Eoaldus*, etc., martyrs; Eglises des saints martyrs; Eglise de *S. Pierre-le-Vif*; ses Traditions orales et écrites dès l'origine.

3. A *Troyes*, capitale de la Champagne, *S. Potentien*, 1^{er} ap. et év.; *S. Altinus* et *S. Sérotinus*, ses associés; *S^{te} Mastidia* (ou *S^{te} Mathie*), vierge, et sa famille; érection d'un sanctuaire dans sa maison, laquelle avec le temps se transforme en une magnifique cathédrale. Reliques insignes du premier siècle.

4. A *Orléans*, *S. Altinus*, 1^{er} év. et m., et ses compagnons, mm.

5. A *Chartres*, *S. Aventin*, disciple de *S. Savinien* et de *S. Potentien*. *S. Chéron* (*S. Caraunus*), ap. et m.

6. A *Verdun* et à *Meaux*, *S. Sanctinus* (*S. Saintain*), év., et *S. Antonin*, év., successeur, — disciples de *S. Denys*.

7. A *Beauvais*, *S. Lucien*, compagnon de *S. Denys*.

8. A *Evreux*, *S. Taurinus*, 1^{er} ap. et év. — Ses reliques sont à *Evreux* et en plusieurs églises.

8. A *Reims*, *S. Sixtus*, év. m.; *S. Timothée* et *S. Apollinaire*, disciples des Apôtres, mm. — Leurs corps, leurs châsses, leurs églises. — Le chef de *S. Apollinaire*.

10. A *Metz*, *S. Clément*, ap. et év.; *S. Denys*, *S. Man-*

suet, etc. — *Eglise de S. Pierre-le-Vif*, bâtie par S. Clément, év. de Metz.

11. *Au Mans*, S. Julien, ap. et év., et ses associés ; — Tradition, Relation contemporaine ; Ecrits, églises, sépulcres où sont le chef et le corps de S. Julien ; antiques monuments.

12. *A Rouen*, S. Nicasius (S. Nicaise), év., et ses compagnons, S. Quirinus, prêtre, et S. Scubiculus, diacre.

13. *A Soissons*, S. Sinice, apôtre.

14. *A Amiens*, S. Quintinus (S. Quentin), ap. ; S. Victorius et S. Fuscianus, compagnons de S. Denys. — Leurs tombeaux, leurs églises, etc.

15. *A Senlis*, S. Régulus, (S. Ricule) grec d'origine, disciple des Apôtres.

16. *A Châlons-sur-Marne*, S. Memmius, ap. et év., S. Donatien et S. Domitien ; — S^{te} Pome, vierge. — Leurs tombeaux, leurs chapelles. — Traditions écrites et orales.

17. *A Perthois*, S. Léger (S. Leodegarius), ap. — *Ibid.*

18. *A Tours*, S. Gatien, ap. et év. — On montre près de Marmoutier, la crypte où cet Apôtre célébrait les Divins Mystères.

19. *A Bourges*, métropole de la 1^{re} Aquitaine, S. Austrégésile, ap. ; — S. Nathanaël (ou S. Ursin), avec plusieurs compagnons. — Tombeau célèbre de S. Ursin.

20. *A Nevers et en Auvergne*, S. Austremoine, ap. et év., avec ses compagnons. — Son tombeau, son chef, son abbaye.

21. *A Langres et à Dijon*, en Bourgogne, S. Bénigne, ap. et m. — Tombeau et célèbre abbaye de cet Apôtre. — Ses reliques. — Instruments de son martyre.

22. *A Autun*, S. Andoche (S. Andochius), prêtre et m. ; S. Thyrsus, diacre ; S. Andéol et S. Félix, mm. — Reliques, églises, etc.

23. *Au Puy*, en Velay, S. Georges, ap. et m., dont le

tombeau, renfermant son corps, est conservé dans l'église qui porte son nom.

24. A *Lyon*, un homme Apostolique, appelé aussi *Irénée*.

25. A *Besançon*, de la 1^{re} province des Séquaniens, *S. Feruncius*.

26. A *Vienne*, *S. Crescent*, des 72 Disc., év.; *S. Zacharie*, év. — Les reliques et l'église de *S.-Crescent* sont à *Mayence*.

27. A *Saintes*, *S. Eutrope*, ap. et év. — Son monastère, son tombeau, son corps, sa basilique, son histoire écrite et traditionnelle.

28. A *Limoges*, *S. Martial*, 1^{er} év., l'un des 72 Disc.; — Son tombeau, ses Reliques, ses écrits, églises ou sanctuaires bâtis par lui.

29. Dans le pays de *Lectoure*, *S. Clarus* et ses compag., m. c. — Ses reliques, son tombeau, ses miracles, etc.

30. A *Angoulême*, *S. Ausonius* et *S. Aphotone*, m. m. — Eglises ou sanctuaires bâtis par eux, etc.

31. A *Avignon*, *S. Parménas*; *S^{te} Marthe* et *S^{te} Marcella*, vierges. — Monastères et divers monuments laissés par eux.

32. A *Arles*, *S. Trophine*; *S. Régulus*, m. — Sanctuaires érigés par eux.

33. A *Périgueux*, en Aquitaine, *S. Fronton* (ou *S. Front*), ap. et év., et une multitude de fidèles. — Le corps de *S. Fronton* est conservé à *Périgueux*, dans l'Eglise qui porte son nom. Le monastère que cet apôtre institua, subsista dans tout le cours des siècles.

34. A *Narbonne*, *S. Paul*, ap. et év. (*Sergius-Paulus*).

35. A *Lodève*, en Languedoc, *S. Flour* (*S. Florus*), év. — Eglises construites par cet Apôtre. — Son tombeau célèbre par ses miracles, etc.

36. Dans le *Gévaudan*, *S. Séverien*, év.

37. A Apt, S. *Auspicius*, ap. et év. — Chrétientés qu'il fonda dans le midi des Gaules.

38. A Aix, S. *Maximin*, des 72 Disc., ap. et év. ; S. *Sidonius*, 2^e év.

39. A Toulouse, S. *Saturnin et S. Disciples*, S. *Firmin*, S. *Honestus*, S. *Fortunatus* et S. *Faustinus* ; S. *Papoul*, pr. et m. — Tombeaux de ces Apôtres, églises bâties par eux.

40. A Marseille, S. *Lazare*, des 72 Disc., ap. et év. ; S^{te} *Madeleine*, sa sœur. — Croix de S. *André*. — Divers monuments.

41. A Tarascon, S^{te} *Marthe*, vierge. — Son tombeau, ses reliques. — Monuments de ses prodiges. — Ses *Actes*, son office ; son château de Bethanie, encore existant en partie ; son monastère.

42. A Bordeaux, S. *Martial*, ap.

43. A Saint-Maximin, en Provence ; S^{te} *Marie-Madeleine*, la S^{te} *Baume*. Eglises érigées en l'honneur de la Sainte ; ses Reliques ; ses miracles, faits dans le cours des siècles ; son monument ; ceux des autres Apôtres qui, avec Elle vinrent évangéliser les Gaules ; ses *Actes*, mentionnés dans le *Talmud* ; son château, de Galilée.

Beaucoup d'autres villes et bourgades des Gaules ou de la France, renferment des monuments des Temps Apostoliques.

III. — L'ESPAGNE.

S. *Jacques-le-Majeur*, apôtre de l'Espagne, avec sept Disciples illustres, prédicateurs et évêques de différentes villes.

1. A S. *Jacques-de-Compostelle*, le corps de l'Apôtre de l'Espagne, son tombeau célèbre, — basilique, pèlerinage

très-considérable dans le cours des siècles. (Voir *hist. de S. Jacques-le-Majeur.*)

Sept villes d'Espagne eurent pour prédicateurs et évêques sept principaux Disciples des Apôtres et en particulier de S. Jacques.

2. A *Acci*, S. *Torquatus* était à la tête de la chrétienté.

3. A *Berge* (*Vergium*, en Catalogne), S. *Ctésiphon*, év.

4. A *Avila*, en Castille, S. *Secundus*, év. ;

5. A *Ursi*, nommée plus tard *Almería*, S. *Indalésius*, évêque ;

6. A *Elibéri*, ou *Elvire*, au royaume de Grenade, S. *Cecilius*, év. ;

7. A *Carthésa*, S. *Hésychius*, év. ;

8. A *Illiturgi*, aujourd'hui *Anduxar*, dans l'*Andalousie*, S. *Euphrasius*. év ;

9-15. Outre ces sept évêques, la Tradition d'Espagne compte encore parmi les Disciples de S. Jacques, les évêques suivants : *Basile*, à *Carthagène*, et successeur de S. *Pierre*, à *Brague* ; *Eugène*, à *Valence* ; *Agathodore*, à *Tarragone* ; *Elpidius*, à *Tolède* ; *Æthérius*, à *Barcelone* ; *Ephrem*, à *Astorga* ; S. *Pierre*, 1^{er} év. de *Braga*, martyr, an 45, 26 avril ; *Nestor*, *Capiton* ; *Policætus*, *Arcadius*, *Calocer* et *Maxime*, *Chrysogone* et *Théodore*, prêtres ; S. *Athanasius*, évêque de *Sarragosse* ; S. *Quartus*, l'un des Soixante-Douze Disciples.

S. *Mancius*, martyr sous Trajan (an 100), fut l'apôtre du Portugal. — La plupart furent martyrisés sous Néron ; on sait que ce tyran fit placer en Espagne sur une colonne, une inscription où il se flattait d'avoir anéanti le Christianisme : *Deleto Christianorum nomine !...*

17. A *Pampelune*, S. *Firmin*, év. ;

18. A *Carthagène*, S. *Alexandre* et S. *Rufus*, m. ; S. *Candide* et S. *Zozime*, S. *Pipérion*, et 20 autres martyrs.

19. A *Oréto*, S. *Blasius*, év., martyr en 67.

20. A Tolède et à Valence, S. Eugène, disc. de S. Jacq., év. et m. •

21. A Barcelone, S. Théodose, S. Victor, S. Ætius, tous trois évêques.

22. A Séville-la-Vieja, S. Geruntius, hom. apost. m.

En Espagne, S. Probus, gouverneur sous Claude ; sainte Xantippe, sa femme ; S^{te} Philoxène et S^e Sarra ; l'illustre Luparia, femme d'un sénateur ; S. Marcellinus, ap., disc. de S. Denys.

L'Eglise d'Espagne conserve le chef de S. Hiérophane et les corps de la plupart des martyrs et apôtres ci-dessus dénommés.

Baucoup d'autres lieux de l'Espagne et du Portugal conservent des monuments des Temps Apostoliques.

IV. — L'ANGLETERRE.

S. Joseph d'Arimathie et S. Aristobule, l'un des 72 Disc., avec plusieurs compagnons, fondèrent une chrétienté dans ce pays, — des églises, ou lieu d'assemblées chrétiennes, et notamment un monastère à Glaston. Le corps et le sépulcre de S. Joseph d'Arimathie sont en Angleterre. Peu de temps après, le roi d'Angleterre, Lucius, envoya une ambassade au pape S. Eleuthère, pour lui demander des hommes apostoliques, qui instruiraient ses peuples de la doctrine chrétienne.

V. — L'ALLEMAGNE (*Germania*).

S. Egistus et S. Martianus, sont comptés parmi les premiers apôtres et évêques de cette nation.

A Mayence, S. Crescent, l'un des 72 Disc., m. — Ses Reliques et son Eglise.

A *Cologne*, les corps et les tombeaux des trois Rois-Mages (*V. Hom. Ill., t. II, p. 16*); ceux de *S^{te} Sophie et de ses trois filles*, et beaucoup d'autres monuments.

A *Trèves*, *S. Valérius*, l'un des 72 Disc., *S. Euchaïre*, *S. Materne*, apôtres et évêques ; — leurs tombeaux et leurs reliques s'y trouvent avec le corps et le tombeau de l'apôtre *S. Matthias* ; — avec la moitié du corps de *S. Philippe*, avec la *Sainte Robe de N.-S.*, — avec le manteau de *S. Maximin*, des reliques remarquables de *S^{te} Martine*, de *S^{te} Prisca*, de *S^{te} Praxèdes*, illustres vierges de Rome.

Dans la *Basilique de S. Matthias*, de Trèves, sont encore conservés des vêtements de *Marie*, mère de Jésus-Christ ; des reliques des Apôtres *S. André*, *S. Barthélemy*, de *S. Jacques-le-Mineur*, de *S. Crescent*, de *S. Jacques-le-Majeur*, du pape *S. Alexandre I^{er}*, de *S. Lazare* et de son Sépulcre, de *S. Pancratius*, de *S. Hermès*, de *S. Eustache*, des saints *Clément* de Rome et de Metz, de *S. Etienne*, etc.

Et une infinité d'autres Saints Personnages du premier siècle, qui ont flori dans les divers pays de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Europe. — Tous les principaux Hommes Apostoliques que nous avons nommés, sont vénérés comme amis de Dieu, comme thaumaturges, comme protecteurs des fidèles, dans un grand nombre d'autres lieux, bourgs, villes et villages, où, dès l'origine, des temples, des autels, des confessions, ont été érigés en leur honneur, et sous leurs vocables.

On remarque une réciprocité de témoignages entre les traditions et les monuments ; les monuments matériels (les *Sépulcres*, les *Églises*, les *Reliques insignes*), prouvent l'antiquité des Traditions et par là même leur vérité ; de leur côté, les Traditions prouvent la vérité du langage significatif des monuments.

VI. — LA GRÈCE.

1. A Athènes, S. Publius, S. Denys l'Aréopagite, S. Narcisse, S. Quadratus, év., m.; S. Aristides, S. Hiérophée, pieux et savant docteur; divers monuments de la Prédication de S. Paul, à l'Aréopage et dans d'autres villes de la Grèce. — *Ecrits* de ces saints et doctes Personnages.

2. A Corinthe, S. Silas, des 72 Disc.; S. Apollon, S. Sosthènes, S. Stéphane, S. Achaïcus, S. Crispus et S. Caius, S. Timon, m.; sainte Chloë, dont on voit encore la maison, transformée en Eglise, où se réunissaient les Apôtres et les premiers fidèles.

3. A Marathon, S. Phlégon, l'un des 72 Disc., év.

4. A Coronée, en Béotie, S. Onésiphore, év. et m. — Monuments de son apostolat.

5. A Patras, S. André, ap. et m., avec les monuments de son martyr; S. Narcisse, év.; S. Hérodion, des 72 Disc., évêque.

6. A Andrana et à Philippes, S. Epaphrodite, év. et m.; S. Hermas, des 72 Disc., év. et m.; S. Eraste, m.; S. Parménas, S. Rufus et S. Zozime. — On voit encore la maison de Lydia, où logèrent les Apôtres.

7. A Thessalonique, en Macédoine, plusieurs des 72 Disciples de Jésus-Christ, S. Urbain, m.; S. Sylvain, S. Sospâtre, S. Aristarque et plusieurs martyrs, leurs compagnons.

8. Dans l'île de Corfou, S. Saturninus, S. Marsalius et cinq autres martyrs. — Une multitude de Chrétiens, parmi lesquels le Gouverneur, sa fille *Cercyra*, et sa famille.

9. Dans l'Hellespont, S. Porphyre et S. Onésiphore, m. — Leurs Tombeaux et leurs Reliques.

10. A Pathmos, lieux d'exil de l'apôtre S. Jean. — On y

voit le monastère construit dans l'*Hermitage* où eut lieu l'*Apocalypse* et où fut écrit le quatrième *Evangile* canonique.

11. A *Durazzo (Dyrrachium)*, en Albanie, S. *Astius*, év. et m., avec plusieurs autres martyrs.

12. En *Macédoine*, S. *Urbain*, l'un des 72 Disc., avec quinze autres martyrs.

13. En *Pannonie*, S. *Andronique*, l'un des 72 Disciples,

14. En *Crète (Ile de Candie)*, S. *Tite*, l'un des 72 Disciples, archevêque, dont le tombeau se trouve dans la cathédrale de Gortyne.

15. En *Thrace*, S. *Epaphrodite*, l'un des 72 Disc.; S. *André*, apôtre; S. *Andronique*, l'un des 72 Disciples; le sépulcre et le corps de *sainte Sébastienne* sont à Rhedeste.

16. En *Dalmatie*, S. *Hermès*, év. et m.; S. *Luc*, évangéliste, apôtre de ces contrées.

17. A *Salone* et à *Spalatro*, S. *Domninus*. — Traditions écrites, monuments.

18. En *Illyrie*, S. *Philétus*, et plusieurs martyrs.

19. A *Bysance (ou Constantinople)*, S. *Andronique*, son corps; S. *Amplias*, S. *Stachys*, 1^{er} év.; S. *Siméon-Niger*, martyrisé avec plusieurs autres fidèles des Temps Apostoliques: *Sainte Flavia*, SS. *Caius*, *Faustinus*, *Félix*, *Felicia*, *Rufus*, *Julia*, *Rusticus*, etc. — Corps, Tombeaux et Eglises de S. *Luc*, de S. *André*, de S. *Timothee*, etc.

Beaucoup d'autres villes et bourgades de la *Grèce*, des îles et des nations adjacentes, ont conservé précieusement des souvenirs et des monuments des Temps Apostoliques.

SECTION III. — ASIE.

I. — ASIE MINEURE.

1. A *Ephèse*, métropole de l'Asie-Mineure, S. *Jean l'Apôtre*, la *Sainte-Vierge*, S. *Timothée*, S. *Paul*, apôtre ; S. *Jean l'Ancien*. — Tombeaux des *Filles de S. Philippe*, apôtre ; monuments de leurs faits prodigieux. — Tombeau de S. *Jean*, ap. et év.

2. A *Peryame*, S. *Antipas*, év. et m. ; son tombeau ; guérisons perpétuelles ; conservation du *bœuf d'airain*, dans lequel S. *Antipas* fut martyrisé.

3. A *Trallium*, S. *Philippe*, diacre, qui évangélisa cette ville, dans laquelle se trouvent ses *Reliques*.

4. A *Troade*, S. *Carpus*, m., dont parle S. *Denys l'Aréopagite*, dans sa iv^e *Épître à Caius*.

5. A *Apamée*, S. *Andronique*, l'un des 72 Disc.

6. A *Comanes*, dans le Pont, S. *Junias*, S. *Aristarque*, des 72 Disc.

7. A *Synope*, dans le Pont, S. *Philologue*, év. ; S. *Phocas*, év. et m.

8. A *Odyssopolis*, en Mœsie, S. *Amplias*, év.

9. A *Apolloniade* et à *Biblys*, S. *Jean-Marc*, prédicateur apostolique.

10. A *Colophon*, en Asie, S. *Onésiphore*, ap. ; *Tychicus*, évêque.

11. A *Laodicée*, S. *Méliton*, év. ; S. *Lucius*, des 72 Disciples.

12. A *Smyrne*, S. *Bucolus*, év. ; S. *Apelles*, des 72 Disc. ; S. *Polycarpe*, avec 12 martyrs ; S. *Pionius*, S. *Germanicus*, mm., etc.

13. A *Odyssus*, S. *Philéas*, év. et m.

14. A *Iconium*, patrie de S. *Onésiphore*, parent de l'Impératrice *Tryphène*, S. *Porphyre*, son serviteur ; S^{te} *Thècle*, martyre ; S. *Paul*, ap. ; S. *Sosipâtre*, év. ; S. *Terentius*, év. et m. ; *Monastère* de S^{te} *Thècle*, etc.

15. A *Sardes*, S. *Clément*, év.

16. A *Tarse*, patrie de S. *Paul*, S. *Jason*, ap.

17. A *Chalcédoine*, en Bithynie, S. *Tychicus*, ap. et év. ; S. *Crescent*, ap. et év.

18. A *Nicomédie*, S. *Prochore*, ap. et év.

19. A *Lystres*, S. *Arthémas*, év., des 72 Disc.

20. A *Héraclée*, S. *Aquila*, év., et S^{te} *Priscilla*.

21. A *Euménia*, S. *Thraséas*, docteur et év.

22. A *Anchialus*, S. *Théophanes*, conf., personnage distingué.

23. A *Colosses*, en Phrygie, S. *Philémon*, S^e *Appia*, dont on voit encore la maison et les tombeaux en cette ville ; S. *Onésime*, S. *Archippus*, év. et m. ; S. *Epaphras*, év. et mart. ; — Une Epître de S. Paul a été adressée aux habitants de cette ville.

24. A *Hiérapolis*, en Phrygie, S. *Papias*, év. ; S. *Philippe* et S. *Barthélemy*, apôtres.

25. A *Césarée*, en Cappadoce, S. *Longin*, officier de la Garde Prétorienne de Pilate, — martyr intrépide ; S. *Hya-cinthe*, m. ; S. *Eupsychius*, m. ; monuments et traditions du 1^{er} siècle, à leur sujet.

26. A *Séleucie*, en Pisidie, S. *Artémon*, dr et év.

27. En *Pisidie*, S. *Hermagoras*, S. *Diomèdes*, avec plusieurs Disc. et martyrs.

28. En *Asie-Mineure*, S. *Pétronius*, directeur des Saintes filles de S. Philippe, apôtre.

II. — SYRIE.

29. A *Antioche*, S. *Pierre*, 1^{er} évêque ; le corps de saint *Prochorus*, ap., m. ; séjour des premiers apôtres et docteurs de l'Eglise ; S. *Luc*, médecin d'Antioche ; S. *Manahen*, docteur ; S. *Agabus*, prophète ; S. *Ignace*, év. m. ; S. *Evodius*, évêque ; cette ville a été le passage de tous les Apôtres et ministres de Jésus-Christ.

30. A *Salamine*, en Chypre, corps de S. Barnabé et son monument ; le lieu des Guérisons miraculeuses ; S. *Jean-Marc*, S. *Aristion*, S. *Mnason*, S. *Rhodon*, S. *Nicanor*, m. — Eglises, monastères, sépulcres contemporains, hôpitaux, diverses grandes constructions destinées à perpétuer la mémoire et les faits de ces Apôtres et martyrs.

31. A *Damas* et à *Eleuthéropolis*, S. *Ananias*, S. *Joseph-Barsabas*, S. *Jésus-le-Juste* ; divers monuments : maison de S. Ananie, son corps, son tombeau, maison de S. *Jude*, convertie en église, etc.

32. A *Tyr* et à *Sidon*, à *Bérée* et à *Bostres*, monuments de l'apostolat de S. *Timon*, l'un des 72 Disc., et de plusieurs autres.

33. A *Béryte*, S. *Quartus*, l'un des 72 Disc., apôtre, puis évêque en Espagne.

34. A *Diospolis* ou *Lydda*, S. *Zénas*, d^r et év.

35. A *Panéade*, S. *Eraste*, év., m.

36. A *Tumasse*, en Chypre, S. *Héraclides* et S. *Myron*, év. et martyrs.

37. A *Soles*, en Chypre, S. *Auxibius*, S. *Philagrius*, évêques.

Toutes ces villes ont conservé des monuments matériels et différents souvenirs des Hommes Apostoliques, qui les ont évangélisées.

III. — GRANDE ASIE.

38. A *Arara*, en Arménie, S. *Jude-Barsabé*, l'un des 72 Disc., m.; son corps et son tombeau.

39. A *Mélitine*, S. *Caius*, S. *Euty chius*, avec six autres martyrs.

40. En Arménie, S. *Barthélemy*, apôtre et martyr; onze mille Martyrs, sur le mont Ararat.

41. En Arménie, S. *Romulus*, préfet de la Cour impériale de Trajan, martyr avec le comte *Eudoxius* et onze mille autres martyrs, soldats.

42. En Perse, dans l'Hyrcanie, S. *Azyncrite*, l'un des 72 Disciples.

43. En Mésopotamie, à Edesse, S. *Thaddée*, le roi et sa famille tout entière; S. *Barsimée*, ap. et év.; *Conversion de Sarbellius*, prêtre des idoles, et de *Constantia-Barbea*, sa femme.

44. En Orient, *Marihab*, gouverneur d'Alznie; *Samsagram*, prince d'Apahunie; *Ananias*, chambellan du roi de Mésopotamie.

45. Dans l'Extrême Orient, S. *Adæus*, S. *Marius*, saint *Aghæus*, Hommes Apostoliques.

46. Chez les Parthes, S. *Jean l'Évangéliste*, et S. *Prochorus*, S. *André*, etc., ont porté l'Évangile.

47. Dans les Indes cis-gangétiques et transgangétiques, évangélisation faite par l'apôtre S. *Thomas*; multitude de fidèles fervents parmi le peuple et parmi les Princes, dans les diverses régions de l'Orient.

Les divers Peuples de l'Orient ont reçu l'Évangile dès le premier siècle, comme le constatent plusieurs monuments écrits des temps primitifs et des âges subséquents.

Plaçons ici une observation essentielle.

Si nous rappelions les nombreux monuments primitifs, que révélerait au grand jour cet ordre d'investigations, ils se multiplieraient presque à l'infini.

SECTION IV.

AFRIQUE.

1. A *Alexandrie*, en Egypte, S. *Marc*, évangeliste, premier évêque et patriarche ; son tombeau, sa chaire, ses reliques ; S. *Anianus*, S. *Abilius*, S. *Cerdon*, S. *Sabinus*, avec onze prêtres et sept diacres. — S. *Apollon*, savant docteur des Temps Apostoliques, originaire de cette ville.

2. En *Egypte*, les *Moines d'Alexandrie*, disciples de saint Marc et de S. *Fronton*.

3. En *Ethiopie*, S. *Matthieu*, apôtre ; toute la maison du Roi, sa fille, la *princesse Iphigénie*, avec 200 Vierges ; tombeaux, églises, la *basilique*, appelée la *Résurrection*, en mémoire de la résurrection du fils du Roi ; monastère de la princesse, Actes et monuments historiques, tout y est précieusement conservé.

4. En *Ethiopie*, l'*Officier de la Reine de Candace*, dont le Royaume fut converti à la foi chrétienne, de très-bonne heure.

5. *Denfa*, *sainte Sophie*, ses trois filles et sa mère, martyres.

6. A *Tripoli*, en Afrique, S. *Léonce*, soldat ; S. *Hypatius*, tribun ; S. *Théodule*, soldat, tous martyrs.

7. En Lybie, dans la *Pentapole d'Afrique*, S. *Théodore*, év. de Sarragosse, avec S. *Irénée*, diacre ; S. *Sérapion*, et S. *Ammonius*, lecteurs.

8. En *Egypte*, les deux *Larrons*. — Leurs croix ont été

conservées par sainte Héléne, et par les fidèles de Constantinople.

9. En *Afrique*, S. *Clarus* et ses six compagnons, originaires de ce pays, devinrent apôtres de ces contrées, puis de celles du Midi de la Gaule, et enfin d'*Auch*.

10. En *Egypte*, se trouvent les monuments miraculeux du séjour de la *Sainte Famille*, dans la campagne d'*Héliopolis*, à *Mataréa*. — S. *Aphrodisius*, égyptien, vint à *Beziers*, dans les Gaules ; — où il annonça la foi et fonda une chrétienté.

Selon la Tradition ancienne et commune, conservée chez les Orientaux et chez les Occidentaux, *Matérea* est un lieu célèbre par les prodiges que Jésus et Marie y firent éclater en faveur des habitants d'*Héliopolis*, de *Babylone*, du *Caire*, de *Memphis* et d'autres villes d'*Egypte*. C'est là que se trouve la seule Fontaine d'eau douce qui soit en *Egypte*. On l'appelle la *Fontaine de Marie*, parce que, après qu'elle y eut baigné l'Enfant Jésus, cette source avait reçu la propriété de guérir les diverses maladies. Dès les premiers temps, on y bâtit une église et un monastère, et on y vint de toutes parts en pèlerinage ; plus tard, les Mahométans y vinrent, comme les Chrétiens, demander à la *Fontaine de Marie* la guérison de leurs maux. C'est par la *Sainte Famille* que l'eau salée de cette source fut changée en eau douce, et que le jardin qui l'entoure devint un jardin de baume.

Dans la ville d'*Héliopolis*, la seule présence de Jésus et de Marie ébranla les idoles et les fit tomber dans toute l'*Egypte*.

Ce fait est attesté par tous les anciens Pères. — Plusieurs églises et plusieurs couvents ont été bâtis sur les lieux mêmes qui furent consacrés par l'habitation de la *Sainte Famille* et par les fréquents miracles qui d'âge en âge s'y sont opérés par la puissance de Jésus-Christ et de

Marie. Tous les historiens, anciens et modernes, font mention de ces Lieux célèbres.

11. A *Carthage*, S. *Crescent*, év., l'un des 72 Disc., et martyr. — S. *Epænetus*, év.; S^{te} *Photine*, la *Samaritaine*; S. *Victor*, son fils, m.

12. A *Alger*, au *Maroc*, en *Mauritanie*, S. *Simon* et S. *Jude*, apôtres; les *Disciples* de S. *Jacques-le-Majeur*.

13. A *Cyrène*, en *Lybie*, S. *Lucius*, l'un des 72 Disc.; S. *Marc*, *évangéliste*, etc., etc.

SECTION V.

AMÉRIQUE ET OCÉANIE.

Ces vastes pays, que l'Écriture a coutume de désigner sous le nom de *Grandes Iles*, ont été également éclairées des rayons de la foi, dès le premier siècle; d'après plusieurs monuments que nous avons produits à ce sujet. (Voir chap. de la *Conversion des Peuples*, et les *Nouveaux documents (Christologie, l. IX, c. 2 et 5)*, sur ces régions transmaritimes.

Si l'on voulait rapporter ou mentionner tous les lieux consacrés par des faits surnaturels ou par des monuments apostoliques, il faudrait nommer presque tous les lieux du monde: car l'Univers entier a été visité, éclairé, par les Apôtres et par les Hommes Apostoliques: la terre entière a été marquée par les vestiges et par les souvenirs authentiques qu'ils y ont laissés. En général, ces monuments ne sont point isolés; ils sont multiples et ils sont ordinairement accompagnés de plusieurs autres. De plus, ils s'expliquent et ils se confirment, ils se complètent, ils se prouvent la plupart du temps les uns par les autres, et par plusieurs autres monuments, également contemporains.

CHAPITRE II

MONUMENTS MATÉRIELS

LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA PASSION
CONSERVÉS DANS LES DIFFÉRENTES ÉGLISES DU MONDE
CHRÉTIEN

I. — *Colonne de la flagellation.* — Notre-Seigneur fut flagellé dans le prétoire de Pilate. Suivant une ancienne tradition, il fut lié à une *colonne*. S. Jérôme, dans l'*épitaphe de S^{te} Paule*, dit qu'elle avait vu parmi les colonnes qui soutenaient le portique de l'église de Sion, celle à laquelle Jésus-Christ avait été attaché, flagellé; et qu'il avait teinté de son sang. Le vénérable Bède dit également :

« Cette colonne, placée dans l'église du Mont-Sion, porte
« des traces certaines du sang de Notre-Seigneur, que l'on
« peut voir encore aujourd'hui. »

Au sixième siècle, cette Colonne était encore, à Jérusalem, l'objet d'une grande vénération de la part des Chrétiens qui, pleins de foi, l'entouraient de bandelettes, et gardaient précieusement les linges sanctifiés par ce contact, afin d'opérer, par leur application, la guérison de différentes maladies. C'est le témoignage de S. Grégoire de Tours

La Colonne de la flagellation est à Rome depuis l'an-

née 1223, où elle fut apportée par le cardinal Colonna, après l'expédition de Damiette. Elle fut placée dans l'église de Sainte-Praxèdes, dont le cardinal portait le titre, et elle y est conservée encore aujourd'hui. Elle est de jaspe ou de marbre gris, longue d'un pied et demi, d'un pied de diamètre, et l'on y voit encore l'anneau avec lequel on attachait les criminels. — Ce n'est là toutefois que la partie supérieure de la colonne; la partie inférieure est restée à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre, où elle est gardée sous un grillage en fer, à gauche, en entrant dans la chapelle de l'Apparition.

Instruments de la flagellation. — Les Instruments qui servirent à frapper Notre-Seigneur dans la flagellation étaient des verges formées de courroies et de cordes, et armées de morceaux de fer. Notre-Seigneur, en prédisant les tourments et les ignominies de la Passion, avait placé au premier rang sa flagellation : *et conspuetur et flagellabitur*. Suivant plusieurs écrivains, il supporta plus de 5,400 coups.

II. — *La Colonne de l'Impropre.* — Elle se trouve aujourd'hui, comme il a été dit, dans l'église du Saint-Sépulcre. Cette colonne, ou plutôt ce tronçon de colonne, qui est en marbre gris, est placé sur l'autel d'une petite chapelle, qui appartient aux Grecs, après avoir appartenu autrefois aux Abyssins.

III. — *La Couronne d'épines.* — Cette couronne de Jésus-Christ fut prise, suivant la Tradition commune, sur l'arbre épineux, *Lycium spinosum*, dont les pointes sont dures et aigues. Au treizième siècle, Baudouin II, empereur de Constantinople, qui avait en sa possession les Saintes Reliques, c'est à-dire la *Couronne*, la *Lance*, le *Roseau* et l'*Eponge*, apportées à Constantinople par S^{te} Hélène, les

céda à S. Louis qui paya, pour l'empereur, aux Vénitiens l'argent pour lequel ces précieuses Reliques avaient été mises en gage, et ordonna de les porter à Paris. Le Roi, lui-même, accompagné des évêques et des Grands du Royaume, vint à leur rencontre, les pieds nus et en versant des larmes, au milieu d'une foule nombreuse et prosternée. S. Louis distribua quelques morceaux de la *Couronne* aux Eglises qu'il affectionnait. Elle fut conservée longtemps dans la Sainte-Chapelle, et restituée à Notre-Dame de Paris au mois de brumaire, an XIII (1805). Elle y est encore ; pendant le Semaine Sainte elle est exposée solennellement, ainsi que la Lance et un des clous, et, le Vendredi-Saint, les fidèles sont admis à la baiser.

IV. — *La Sainte-Robe*, tissée des mains de la S^{te} Vierge, selon une ancienne Tradition. Cette Robe, sans couture, est conservée à Trèves, dans la cathédrale où l'avait placée le Saint Evêque Agricius, qui l'avait reçue de S^{te} Hélène, mère de Constantin.

V. — *Une Sainte Tunique de Notre-Seigneur* est vénérée à Argenteuil, près Paris. Elle fut trouvée à Jaffa, l'an 590, dans un coffre de marbre. Sa translation se fit avec beaucoup de pompe et de piété. Dans la suite, l'impératrice Irène en fit don à Charlemagne qui, l'an 800, la remit au monastère d'Argenteuil, dont sa fille Théodrose était abbesse. Depuis cette époque, les fidèles n'ont pas perdu de vue cette précieuse Relique. — On peut admettre que les premiers Chrétiens possédèrent plus d'une robe de Notre-Seigneur ; ils durent, dans les premiers temps, rechercher avec soin tous les vêtements qui avaient été à l'usage de Jésus-Christ, afin de les conserver comme des Reliques du plus grand prix. On sait d'ailleurs que le vêtement des Hé-

breux se composait de plusieurs pièces; qu'ils avaient aussi les habits ordinaires et ceux des solennités.

VI-VII. — *L'Eponge et le Roseau.* — “ *Et les soldats*
“ *présentèrent à sa bouche une éponge pleine de vinaigre, qu'ils*
“ *avaient attachée avec de l'hysope, à un roseau.* Cette Eponge est conservée à Rome, dans la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem.

VIII. — *La Sainte Lance.* — L'Eglise Romaine vénère, sous le nom de S. Longin, le soldat qui, pour s'assurer si Jésus-Christ était mort, lui perça le côté avec sa lance. Frappé des prodiges qui se passèrent alors sous ses yeux, ce militaire se retira à une faible distance de la Croix et pleura amèrement sa faute. Une chapelle est érigée, sous le vocable de Saint-Longin, en ce lieu même, dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Plus tard, il se rendit en Cappadoce, sa patrie, où il prêcha avec zèle la foi de Jésus-Christ et souffrit le martyre. — Les peintres le représentent à cheval, près de la Croix, et armé de sa lance. — Le sultan Bajazet envoya la *Sainte Lance* au pape Innocent VIII. Elle est aujourd'hui à Rome, parmi les Reliques de la Basilique de Saint-Pierre. Mais la pointe en est à Paris, où on la fit apporter à S. Louis, qui l'avait reçue comme nous l'avons dit, de Baudoin II, empereur de Constantinople.

IX. — *La Sainte Croix*, après avoir été ensevelie durant trois siècles sous des amas de terre, fut découverte par S^{te} Hélène, appliquée à une personne malade qui fut aussitôt guérie, puis à un mort qui ressuscita devant une grande foule. Dès lors l'Eglise célébra la fête de l'*Invention de la Vraie-Croix*. Une partie fut donnée à Rome, une autre à S^{te} Sophie de Constantinople, celle qui resta dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, avait encore deux mètres

de long. D'autres fragments en ont été successivement détachés et envoyés dans tous les pays du monde.

X. — *Les Saints Clous* ont été distribués : l'un à la basilique de Sainte-Croix de Rome, un autre à Constantin, un autre à Monza ; Benoit XIV en a prouvé l'authenticité. Les églises de Paris et de Carpentras se glorifient de posséder les deux autres.

XI. — *Le Titre* est également conservé dans l'église de Sainte-Croix de Rome. Il y a été déposé avec le fragment de la vraie Croix et le clou par S^{te} Hélène. En 1492, la planche du Titre portait encore des traces de sang. Plusieurs lettres sont effacées dans les trois inscriptions, hébraïque, grecque et latine. — Le sol de la chapelle de Sainte-Croix, où sont gardées ces saintes Reliques, est formé de la terre même du Calvaire, que S^{te} Hélène fit transporter lors de sa construction. Jour et nuit des cierges et des lampes brûlent devant ces objets sacrés.

XII. — LE CORPS DE S. PIERRE.

CONFESSION DE S. PIERRE

*érigée par S. Anaclet, pape, sur les anciennes collines
Vaticanes.*

Basilique de Constantin.

S. Anaclet, alors simple prêtre, plus tard pape et martyr, érigea les Tombeaux des Apôtres S. Pierre et S. Paul : le premier dans un petit Oratoire, qu'il construisit dans les Grottes Vaticanes ; le second, dans un autre Oratoire, sur la route d'Ostie, là où reposaient les restes de S. Paul.

Ces simples chapelles furent nommées *Trophées*, *Confessions*, et plus communément encore *Limini* ou *Limina*, des Saints Apôtres. Par une disposition providentielle, elles

restèrent inconnues aux Païens, au milieu du feu des persécutions, aux temps mêmes où, suivant Tertullien, *Apol.* 37, les Gentils détruisaient les sépultures des Chrétiens, pour jeter leurs ossements au vent.

Les successeurs immédiats de S. Pierre furent tous enterrés auprès du Tombeau Apostolique. — Des Chrétiens Orientaux enlevèrent un jour les corps des Apôtres S. Pierre et S. Paul, auxquels ils se croyaient des droits, parce que les Apôtres avaient été leurs compatriotes. Ils les emportèrent furtivement jusqu'à deux mille de la Cité, et les célèrent provisoirement dans les catacombes. Après avoir attendu des circonstances favorables, ils se réunirent de nouveau pour les y reprendre. Mais lorsqu'ils voulurent les en retirer, ils furent épouvantés à tel point par l'éclat du tonnerre et par des éclairs menaçants, qu'ils s'enfuirent pleins de terreurs, et renoncèrent à leur téméraire entreprise. Les Chrétiens romains, attirés par le bruit, retrouvèrent les restes précieux que Dieu leur avait miraculeusement conservés. Les corps furent reportés plus tard dans leurs lieux respectifs, c'est-à-dire le corps de S. Pierre au Vatican, et celui de S. Paul auprès de la voie d'Ostie, dans la possession de Lucine, matrone romaine.

L'an 334, Constantin reconnaissant qu'il devait sa victoire sur Maxence au Dieu des Chrétiens et au Signe de la Croix qui lui était apparu, bâtit en l'honneur de S. Pierre une basilique sur la portion la plus vénérée du cimetière du Vatican, celle où existait l'Oratoire d'Anacleto, entouré des sépultures d'une foule de glorieux martyrs, et vers laquelle affluaient les fidèles de toutes les contrées du monde, pour prier auprès des Tombeaux des Apôtres et y porter le tribut de leur vénération.

Ainsi les Collines Vaticanes, anciens sanctuaires de l'idolâtrie, devenaient un des lieux les plus saints de la terre.

Les restes de S. Pierre furent enfermés par S. Sylvestre

et par Constantin, dans une grande châsse d'argent de cinq pieds en tous sens ; cette châsse était resplendissante d'or, d'argent, de pierres précieuses et de divers ornements du plus grand prix.

Cette riche confession, qui remplaçait celle d'Anaclet, portait une croix d'or, du poids de 150 livres, avec cette inscription :

*Constantinus Augustus et Helena Augusta hanc Domum
Regali simili fulgore coruscantem auro circumdant.*

(Lib. Pontif., *in vita S. Sylvestri*, t. I. p. 91.)

XIII. — Reliques de la *Basilique de Saint-Pierre* : Le *Saint Suaire* ou *Volto Santo* ; le fer de la Lance de S. Longin ; une portion considérable de la Croix de Notre-Seigneur ; la tête de l'apôtre S. André.

Le SAINT-SUAIRE ou le *Volto Santo* est une image de la Sainte Face de Notre-Seigneur qui, d'après une très-ancienne Tradition chrétienne, a été miraculeusement imprimée sur le Saint Suaire ou voile que S^{te} Véronique présenta au Christ, au moment de sa Passion, pour essuyer son visage. On ne connaît pas avec précision l'époque où elle a été transportée à Rome et exposée à la vénération des fidèles. Cependant la Tradition, *ab immemorabili*, qui, aux huitième et neuvième siècles, était répandue dans toutes les contrées de la chrétienté, comme le témoigne Baronius, et qui dès lors faisait imprimer la *Sainte-Face* sur les médailles et sur les Reliquaires, est fondée sur un fait contemporain des Apôtres. D'après le saint évêque Méthodius, ancien chronographe, d'après Mariano Scoto, moine de Fulda, et la série des Souverains Pontifes, qui reconnurent l'authenticité et la vérité du long récit de Méthodius, S^{te} Véronique vint de Jérusalem dans la capitale de l'Empire, sous le règne de Tibère, montra à l'Empereur l'em-

preinte miraculeuse de la Face du Christ, et la laissa parmi les fidèles de Rome, après leur avoir fait le récit circonstancié du prodige dont elle avait été l'objet. Les Chrétiens, les rois et les Pontifes ont unanimement vénéré la précieuse Image de la Face de Notre-Seigneur.

XIV. — *Lance de S. Longin. (Autres détails.)* Cette lance qui a percé le côté droit et le cœur de Notre-Seigneur, avait été ensevelie avec les autres instruments de la Passion, suivant la coutume des Juifs.

S. André de Crète (*de Exaltat. Crucis, c. 3*) rapporte qu'elle fut retrouvée par S^{te} Hélène à côté de la Croix.

Au sixième siècle, la Lance était au nombre des Reliques de la Passion vénérées à Jérusalem, comme le témoignent S. Grégoire de Tours (*de gl. m., c. 17*) et Beda (*de Locis Sanctis, c. 5*). Ce dernier dit expressément que le bois en était brisé en deux parties : *cujus hastile in duas intercisum partes à totâ veneratur civitate*. A l'occasion des incursions des Turcs, elle avait été enlevée de Jérusalem et cachée dans l'église de Saint-Pierre, à Antioche. Alors, elle fut miraculeusement retrouvée, à la suite d'une révélation faite à un clerc du nom de Pierre, que les historiens contemporains et en partie *témoins oculaires* de l'événement, représentent comme un homme doué d'une éminente sainteté. S. André apparut à Pierre le clerc, et lui enjoignit de dire aux princes qu'ils eussent à chercher la Lance de S. Longin en un lieu désigné de l'église du Prince des Apôtres, et que ensuite ils marchassent hardiment contre l'ennemi, parce qu'ils remporteraient une grande victoire. Le clerc hésita à remplir sa mission ; mais S. André lui ayant réitéré ses ordres à différentes reprises, il obéit enfin. Or, les Chrétiens étaient alors renfermés dans la cité, presque sans vivres, en petit nombre et serrés de très-près par une nombreuse armée turque et persane. Ayant trouvé la Lance à la place indi-

quée, ils la fixèrent au bout d'une pique, la portèrent en tête de leurs troupes et fondirent sur les Sarrasins qui furent complètement défaits.

La précieuse Relique devint la propriété de l'empereur d'Orient. Après en avoir donné la pointe au roi de France, il la déposa dans l'église de Saint-Jean, à Constantinople, où elle resta jusqu'en 1453, époque de la conquête de cette ville par Mahomet II. Bajazet, son fils, donna la lance à Pierre d'Aubusson, qui la transmit en 1492 au pape Innocent VIII. Le pape la porta à Saint-Pierre de Rome, dans l'oratoire du *Volto-Santo*. Enfin, en 1606, Paul V la fit placer dans le grand pilier de la Coupole, où elle a toujours été conservée depuis. (V. Baron de Bussièrès, *des Eglises de Rome, et Christolog.*, t. 7, p. 478.)

XV. — L'Escalier Saint ou la *Scala Santa*.

L'Escalier, ainsi que trois portes et deux colonnes du Palais de Pilate, et plusieurs autres objets encore, furent portés à Rome par S^{te} Hélène-Augusta. Elle les plaça dans le palais de Constantin. Et les Papes, depuis S. Sylvestre, les vénéraient en versant des larmes sur la Passion du Rédempteur. Cette *Scala Santa*, que Notre-Seigneur monta et descendit plusieurs fois dans la nuit et la matinée du Vendredi-Saint, est composée d'un marbre appelé le *Marmor Tyrium*, inconnu en Italie, mais dont on faisait un très grand usage en Syrie, et qui servit même à la construction du Temple de Salomon.

Fabiola, revêtue d'un sac, la tête couverte de cendres, agenouillée sur les degrés, en l'année 390, voulut expier, à la face de la ville entière, le scandale de son second mariage. — Le pape S. Grégoire VII, montant à genoux l'escalier de Pilate, baisait chacun des degrés après avoir prononcé, avec beaucoup de dévotion, les paroles : *adorabimus ubi steterunt pedes ejus*. — Les fidèles de Rome et

ceux de l'Orient venaient également monter l'*Escalier-Saint*, dont ils emportaient la poussière, pour obtenir la santé des malades. (Voir *ibid.* p. 203.)

XVI. — *Bois de la Vraie-Croix.* — Urbain VIII voulut joindre, en 1629, une croix faite du bois de celle qui a servi d'instrument à la Passion de Notre-Seigneur, aux deux précédentes reliques. Ce bois fut pris en grande partie à la Sainte-Croix de Jérusalem, déposée en l'église de Sainte-Anastasie. Le pape enferma ces fragments dans une croix d'argent, ornée de pierres précieuses. On la montre au peuple les mêmes jours que le *Volto Santo* et la Lance.

XVII. — *Tête de l'Apôtre S. André.* — La basilique Vaticane possède la tête de l'apôtre S. André, depuis le temps de Pie II. Après la prise de Constantinople, par les Turcs, Thomas, despote du Péloponèse, l'offrit au Pontife romain, qui la reçut avec solennité en 1462, au milieu d'un concours de 30,000 hommes, et la plaça à Saint-Pierre dans l'autel de Saint-André. En 1606, Paul V la déposa dans le grand pilier de la Coupole qui fait face à celui du *Volto-Santo*.

XVIII-XXVIII. — *La Confession de S. Pierre* renferme le corps du Prince des Apôtres, et autour se trouvent ceux de dix autres saints Pontifes, ses premiers successeurs, à savoir : *Lin, Clet, Anaclét, Evariste, Sixtus, Téléphore, Hygin, Pie, Eleuthérius* et *Victor*. Il est prescrit, par un décret de 1594, aux fidèles qui passent devant la Confession, de fléchir le genou. Les Papes eux-mêmes n'en sont point exempts. Grand nombre de guérisons miraculeuses ont été obtenues au tombeau de S. Pierre, dans le cours des siècles.

XXIX-XXX. — *Dans la Chapelle du chœur, on conserve une partie du Voile de la Sainte Vierge, des Reliques de S. Etienne, protomartyr, etc.*

. XXXI-XXXVII. — *Les différents autels de S. Pierre renferment les corps des Saints Apôtres Simon et Jude ; ceux de S. Processus et de S. Martinianus, de S^{te} Pétronilla, fille de S. Pierre, de S. Polycarpe, martyr, etc.*

XXXVIII-LVI. — *Les magnifiques Reliquaires de la chapelle Saint-Nicolas, etc., contiennent : les têtes de S. Luc, évangéliste, de S^{te} Pétronille ; l'épaule de S. Etienne, premier martyr ; l'os de la jambe de S. Lazare, ami de Notre-Seigneur ; les bras de S. Longin, de S. Joseph d'Arimathie ; un doigt de S. Pierre ; des reliques d'autres Saints : de S. Quirinus, de S. Calocérius, de S^{te} Marie-Madeleine, des S^{tes} Sophia, Pistis et Helpis, de S^{te} Tryphone, etc. ; — deux épines de la couronne de Notre-Seigneur, des cheveux de la Vierge, une partie de son voile et de son vêtement, du foin de la crèche ; une croix portative en bois de la Vraie-Croix, très-richement montée, donnée par S^{te} Hélène à Constantin ; une seconde croix du même bois, avec une monture également précieuse, ornée de pierreries ; une troisième croix du vrai bois, retrouvée par le pape Sergius I^{er} à Saint-Pierre, conservée au Vatican ; une très-ancienne image de S. Pierre et de S. Paul ; le Siège de S. Pierre, et quantité d'autres reliques, renfermées dans des vases et des tabernacles, et que l'on expose, en certains jours, à la vénération des fidèles.*

LVII.— *La Tribune et Chaire de S. Pierre : cent soixante-quatre pieds en arrière du maître-autel, et au fond de la grande nef est le monument de bronze doré appelé la Chaire de S. Pierre ; il renferme la Chaire en bois qui, selon la*

tradition, servit à *S. Pierre et à ses successeurs* ; et il est soutenu par quatre figures représentant quatre Docteurs de l'Eglise.

LVIII-LXVI. — Reliques du premier siècle, appartenant à la *Basilique de Sainte-Croix en Jérusalem*.

Peu d'églises possèdent d'aussi précieuses reliques que la basilique de Sainte-Croix en Jérusalem. Voici les principales : *Trois grands morceaux du bois de la vraie Croix*¹, contenus dans un fort beau reliquaire. C'est de là qu'ont été prises les différentes parcelles de la vraie Croix, vénérées dans les différentes Eglises ; — *le titre de la Croix*² ; les lettres y sont assez grossièrement taillées et teintes en couleur rouge ; — *un des clous au moyen desquels Notre-Seigneur a été attaché à la croix*³, mais la pointe y manque ; — *deux épines de la couronne de Notre-Seigneur*, elles sont minces, fort longues et dures ; les traces du sang y sont encore parfaitement visibles ; — *le doigt avec lequel S. Thomas sonda les plaies de Jésus* ; — *des pierres provenant des saints lieux* ; — *des reliques de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre et de S. Paul, de plusieurs Apôtres, de sainte Madeleine, etc.*

¹ V. *Christologie*, t. I, p. 369, etc.

² Vers l'an 320, lorsqu'on construisit le sanctuaire de Sainte-Croix à Rome, on y déposa ce *titre de la Croix avec le Clou*, dans une caisse de plomb. En 1492, sous le pape Innocent VIII, on constata que la planche du titre portait encore des traces de sang. En 1648, le mot *Jésus* avait disparu. Il reste encore quelques traits de l'inscription hébraïque, mais indéchiffrables. Les deux inscriptions grecque et latine sont, comme l'hébreu, écrites de droite à gauche.

³ Un autre clou est à Monza : Benoit XIV en a approuvé les preuves d'authenticité. L'Eglise de Paris croit en posséder un. D'autres que l'on vénère, ne renferment que de la limaille des vrais clous, ou n'en sont que des imitations. L'Eglise de Carpentras se glorifie de posséder le saint clou que Constantin fit transformer en mors. Cette relique paraît authentique.

LXVII-LXVIII. -- Dans l'église dite *Domine quo vadis*, on conserve l'impreinte des pieds de Notre-Seigneur, qui ont été imprimés sur la route, au lieu même où il s'était montré à S. Pierre.

LXIX-LXXIV. — Dans la basilique de Saint-Sébastien, on conserve : Une épine de la couronne de Notre-Seigneur, — un doigt, une dent et une partie des côtes de S. Pierre ; — une dent de S. Paul ; — l'os du bras de S. André, apôtre ; — une partie des têtes des saints Nérée et Achillée ; — un des trente deniers ; — os de S. Jean-Baptiste, de S. Barthélemy, de sainte Marie-Madeleine ; — un bras de S. Pierre et un de S. Paul ; — liens avec lesquels Notre-Seigneur a été garotté ; — pierres du lieu de l'Ascension, etc.

RELIQUES DES AUTRES ÉGLISES DE ROME.

LXXV-LXXXV. — Dans l'Église de Saint-Sylvestre, à Rome, la tête de S. Jean-Baptiste ; — celle de S. Soter, pape, etc.

Dans l'Église des Saints-Apôtres, à Rome : les corps des apôtres S. Philippe et S. Jacques, de S. Jean ; — un genou de S. André ; — un vêtement sans manches de S. Thomas, apôtre.

Église de Saint-Marcellus, à Rome : le corps de S. Marcellus (ou Marcel) ; — le corps de S. Longin, mart. ; — les corps de sainte Félicité et de ses sept fils, martyrs ; — un bras de S. Matthieu, apôtre, etc.

Église de Saint-Augustin : Une image de la Sainte-Vierge, peinte par S. Luc.

LXXXVI-LXXXVIII. — Église de Saint-Clément, pape et m. : les corps de S. Clément et de S. Ignace, m.

C. — Église de S. Pierre ad Vincula : Les corps des SS.

Maccabées ; — les chaînes de S. Pierre ; — une partie de la croix de S. André, etc.

CI-CII. — *Église de Sainte-Praxèdes* : le corps de sainte Praxèdes ; — une partie de la Colonne de la Flagellation.

CIII-CVI. — *Église de Saint-Etienne-le-Rond* : Reliques de sainte Domitilla ; — les corps de S. Sixte, de S. Lucius, de S. Xépirinus.

CVII-CX. — *Église de Sainte-Sabine* : Les corps de sainte Sabine et de sainte Séraphie, mm. ; — les corps des saints Théodulus et Eventius, mm.

CXI-CXII. — *Église de Sainte-Balbine* : le corps de cette Sainte, v. et m.

CXIII-CXVI. — *Église de Sainte-Prisca*, au mont Aventin, où habitait S. Pierre : les corps de sainte Prisca, v. et m., et de sainte Aquila, sa mère ; — une étole de S. Pierre ; — un vase avec lequel S. Pierre baptisait.

CXVII-CXLVIII. — Reliques de la *Basilique de Saint-Paul*.

Le corps de cet Apôtre repose dans la Confession de cette basilique.

Outre cette insigne relique, on donne la liste des suivantes : *Du bois de la vraie Croix* ; — *une portion du vêtement de la Sainte-Vierge* ; — *le crucifix* qui a parlé à sainte Brigitte ; — *des reliques* des saints Innocents ; — *les corps* de S. Julien, de S. Celse, de sainte Martianelle, de sainte Basillisse, de S. Timothée, de S. Anastase et de S. Félix ; — *la tête* de S. Ananie, disciple de Notre-Seigneur, qui baptisa S. Paul ; — *une partie de celle* de S. Etienne, protomartyr ; — *les têtes* de sainte Photine la Samaritaine, mar-

tyre ; — *les bras* des deux S. Jacques, apôtres, de S. Barthélemy, apôtre ; de sainte Anne, mère de la Vierge ; — *les jambes* de S. André, apôtre, de S. Jacques-le-Mineur, de S. Matthieu, apôtre ; de S. Luc, évangéliste, de S. Ananie, de S. Sixte I^{er}, pape ; de S. Epaphras, évêque ; des martyrs Patranus, Marcianus, Constant, Claudius ; — *une dent* de S. Alexandre, pape et martyr ; — *des reliques* de S. Denys l'Aréopagite, de S. Blasius, m. ; de S. Hermès, de S. Eventius, de S. Pierre, de S. Narcisse, de S. Domitius, martyrs. — *La chaîne et le bâton* de S. Paul ; — *du sang* de S. Matthieu, apôtre, etc.

Tous les ans, au 25 janvier, le magistrat romain fait à la basilique de Saint-Paul l'offrande de cierges et d'un calice d'argent.

CXLIX-CLXIX. — Reliques du premier siècle conservées dans la *Basilique de Sainte-Marie-Majeure*.

Le corps de S. Matthias, apôtre ; — *le berceau* de Notre-Seigneur ; il se conserve dans un magnifique reliquaire donné par Dona Maria-Emmanuela, duchesse de Villa-Hermosa, en place de l'ancien qui avait été donné en 1606, par Marguerite d'Autriche, épouse de Philippe III d'Espagne ; — *du bois de la vraie croix* — *une partie de l'éponge*¹ de la Passion ; — *du manteau de pourpre et du linceul* de Notre-Seigneur ; — *de la pierre* de son tombeau ; — *des cheveux* de la Sainte-Vierge ; *de la pierre* de son tombeau ; *des reliques* de tous les Apôtres et Evangélistes ; — *la tête et un bras* de S. Matthieu ; — *un bras* de S. Luc ; *les mâchoires* de S. Zacharie, de sainte Basilisse et de sainte Anatolie ; — *un os (os tibix)* de S. Epaphras, compagnon de saint Paul ; — *un bras* du S. Julien, martyr ; — *des reliques* de S. Etienne, premier martyr ; de S. Jean-Baptiste, de sainte

¹ Le roseau est également conservé.

Anne; — dans la chapelle de la Crèche, *la Crèche* dans laquelle Notre-Seigneur fut déposé en naissant: *le foin* sur lequel sa Très-Sainte Mère le coucha; *les langes* dont il fut enveloppé; — *les corps* de quelques saints Innocents; — *l'image* de Marie; — *une dent* de S. Etienne, protomartyr; — *des reliques* de sainte Elisabeth, mère de S. Jean; de S. André, apôtre; de sainte Pétronille, fille de S. Pierre.

CLXX-CLXXVIII. — Reliques de la *basilique de Saint-Laurent*.

Du bois de la vraie Croix et *une épine* de la Couronne de Notre-Seigneur; — *de la pierre* du Saint-Sépulcre; — *un morceau* de la table de la Cène; — *partie du vêtement* de la Sainte-Vierge et de la *pierre* de son tombeau; *un bras* de sainte Pétronille; — *des reliques* de S. Etienne, *plusieurs pierres* avec lesquelles il fut lapidé; — *une dent* de S. Pierre; — *des reliques* des saints Innocents.

CLXXIX-CLXXXIX. — Reliques de l'*Eglise de Saint-Barthélemy-in-Insula*, bâtie avec les colonnes de granit du Temple d'Esculape.

Le corps de S. Barthélemy, apôtre, qui fut transporté à Rome par l'empereur Othon II. — (Voir l'*Histoire de cet Apôtre, les preuves et les détails de cette translation*.)

Eglise de Saint-Chrysogone: *un bras* de S. Jacques-le-Majeur; — *une épaule* de S. André, apôtre; — *des cheveux* du Christ; — *une côte* de S. Etienne, m.

Eglise de Sainte-Marie-Transtibérine: *de l'éponge* de la Passion; — *voile* de sainte Madeleine; — *un bras et une dent* de S. Pierre; — *un bras* de S. Jacques-le-Majeur, etc.

Eglise du Saint-Esprit au Borgo: *un bras* de S. André; — *un bras* de S. Paul.

CXC-CCXLIII.-- Reliques de la *Basilique de Saint-Jean-de-Latran*.

Cette église, la mère de toutes les églises, a été enrichie d'une quantité de reliques précieuses, dont les principales sont énumérées par le diacre Jean et par Panvinius, et appartiennent en grande partie au siècle apostolique.

Voici celles de l'Ancien Testament : *L'Arche d'alliance, le Chandelier, la Table, les Pains de proposition, l'Encensoir d'or, une urne de marbre, la Verge d'Aaron, qui a fleuri, les Tables du Testament, la Verge avec laquelle Moïse frappa le Rocher pour en faire sortir de l'eau.* C'est une ancienne Tradition qui atteste l'authenticité de ces reliques.

Dans le Maître-Autel, placé entre quatre colonnes de porphyre, sous un beau tabernacle, on conserve les reliques suivantes du premier siècle :

Une partie de la Crèche du Seigneur, de la Table où il célébra la dernière Cène avec ses Disciples ; — des cinq pains d'orge ; — le linge avec lequel il essuya les pieds des Apôtres ; — le manteau d'écarlate ; — le voile qui lui fut posé sur la tête ; — de la terre du lieu d'où il monta au ciel ; — du sang et des cendres de S. Jean-Baptiste ; — son cilice en poil de chameau ; — un fragment du tombeau de S. Jean-l'Évangéliste, sa tunique et son vêtement.

Jean, diacre, ajoute : « Sous l'autel, il y avait un lieu secret où étaient déposés une *antique peinture* représentant les deux Apôtres S. Pierre et S. Paul, *les images d'or* du Sauveur et de la Sainte-Vierge, et des reliquaires d'or et d'argent contenant des *reliques de tous les Apôtres*, et offerts à la basilique par Constantin.

A Saint-Jean de Latran, on montre encore :

Deux ampoules contenant du *sang et de l'eau* sortis du côté de Notre-Seigneur ; — *une portion de la chaîne* de S. Jean l'Évangéliste, *les ciseaux* avec lesquels il fut tondu par ordre

de l'empereur ; — dans l'autel Sainte-Madeleine, *le corps de cette Sainte*, sans la tête ; *la tête de Zacharie*, père de saint Jean-Baptiste ; — *la tête* de S. Pancratius ; — *une épaule* de S. Laurent ; — *une chemise de fin lin* faite à Notre-Seigneur par la Sainte-Vierge ; — *un morceau de la canne* dont on se servit pour frapper Notre-Seigneur chez Pilate ; — *le voile* dont la Vierge couvrit la moitié de son fils pendant sa Passion ; — *une partie des vêtements et des cheveux* de la Sainte-Vierge ; — *un morceau du suaire* sur lequel reposa la tête de Notre-Seigneur au tombeau ; — *une dent* de saint Pierre ; — *un morceau de la vraie Croix* dans un tableau formé avec de la cendre des martyrs ; — beaucoup de reliques sans nom ; *un morceau de l'éponge* avec laquelle on présenta à Jésus-Christ le vinaigre mêlé de fiel.

Dans l'ancienne Sacristie ou Oratoire de S. Pancratius, on possédait : *une partie du linceul et du tombeau* de Notre-Seigneur ; — *et des reliques* de S. Jacques, de S. Matthieu, et de S. Thaddée, apôtres ; des SS. Innocents ; des saints Etienne, Timothée, Pancratius, Blasius, Nicomèdes, Vital, Gervais, Protas, Nazaire, Celse, Félicité, et des quarante Martyrs.

Les têtes de S. Pierre et de S. Paul sont déposées dans le vaste Tabernacle du maître-autel, dans des bustes faits avec l'or le plus pur, — comme le témoignent les divers registres et anciens monuments de la Basilique et de Rome. *Le corps de S. Pierre* est tout entier au Vatican, et celui de *S. Paul* dans la Confession de la basilique érigée sur la voie d'Ostie. Ces deux châsses n'ont plus été ouvertes depuis S. Grégoire-le-Grand.

La plupart de ces *insignes Reliques* de Jésus-Christ, de la Vierge et des Apôtres, etc., sont munies et accompagnées

d'anciens parchemins et de différentes pièces authentiques, attestant et prouvant leur transmission, leur origine, leur antiquité réelle, leur authenticité.

Celles qui seraient dépourvues de leurs preuves, ne seraient point admises pour être exposées à la vénération des Fidèles.

Or, l'existence actuelle de ces Reliques insignes avec les pièces de leur authenticité, constitue, en quelque sorte, une *nouvelle et réelle histoire* de l'Évangile, par des faits et par des monuments certains et positifs.

Les premiers Chrétiens avaient le plus profond respect pour tout ce qui touchait à la personne de Jésus-Christ, à la Sainte-Vierge, aux Apôtres, aux premiers Martyrs.

Ils tenaient à nous transmettre intactes leurs Saintes Reliques. La postérité a été heureuse, en effet, de trouver cet héritage. Elle le respecte également avec une souveraine vénération, elle veut aussi le faire parvenir intact aux générations futures.

Le même sentiment, le même scrupule, qui nous porte à n'y rien changer, à n'y rien toucher, sans que le plus léger changement ou déplacement ne soit constaté et signalé dans un mémoire spécial, existait au premier siècle et présidait à la conservation de ces Restes vénérables.

Ce dépôt est donc parfaitement authentique, et par conséquent démonstratif de la réalité des faits primitifs du Nouveau Testament, dont il rappelle le souvenir de mille manières différentes.

CHAPITRE III

AUTRES OBJETS DIVERS ET MONUMENTS CHRÉTIENS DU 1^{er} SIÈCLE

RELIQUES INSIGNES DE JÉSUS-CHRIST,
DES APOTRES ET DES HOMMES APOSTOLIQUES, ETC.

I. — *La nappe* sur laquelle le Fils de Dieu célébra les Saints Mystères dans la dernière Cène, est conservée précieusement dans l'Eglise de Vienne, où elle fut apportée par Zacharie, disciple de S. Pierre, et où elle est exposée chaque année à la vénération des fidèles. Les Papes ont reconnu son authenticité. — (Voir *Hom. Illust.*, tom. I, p. 184.)

II. — *La Maison de la Sainte-Vierge*, où l'Archange lui annonça le mystère de l'Incarnation du Verbe, est miraculeusement conservée en Italie. (Voyez ce qui a été dit au sujet de Nazareth et de cette Maison.)

III. — *Une monnaie du roi Hérode*, portant une *Etoile extraordinaire*, et témoignant que les princes de ce nom ont voulu s'attribuer les significations favorables et mysté-

rieuses de la *Miraculeuse Étoile* qui apparut sur le berceau de Jésus-Christ. La secte hérétique des *Hérodiens* voulait faire passer Hérode pour le Messie.

IV. — *Une médaille de Vespasien* représentant la conquête de la Judée par cet Empereur. D'un côté, on lisait : *Vespasianus Imp.*; et de l'autre : *Judæa capta* : avec l'image d'une femme en deuil et en pleurs.

V. — *Plusieurs Temples* furent érigés par l'Empereur Adrien en l'honneur de Jésus-Christ, comme le rapportent ses historiens.

VI. — *Des charrues, et autres intruments aratoires, des coffres, etc.*, confectionnés par S. Joseph et par Jésus, se montraient du temps de S. Justin.

VII. — On conservait à Constantinople le *Bœuf d'airain*, où avait été martyrisé S. Antipas, évêque de Pergame, mentionné dans l'Apocalypse.

VIII. — A Joinville, en l'Eglise de Notre-Dame, est conservée la *ceinture de S. Joseph*, époux de la Sainte-Vierge. (Voyez *Hom. Illust.*, t. 1, p. 52.)

A Rome, sainte Balbine, v. et m., confia les *chaines de S. Pierre*, à sainte Théodora, sœur de S. Hermès.

Les croix des deux Larrons ont été transférées à Constantinople, puis à Rome. (Voir la *Notice du Bon Larron*.)

Les monuments des Anciens Justes, ressuscités par Jésus-Christ, furent ouverts, et demeurèrent vides dans la suite.

Les *Tombeaux* de S. Etienne, de S. Abibas, de S. Nicodème, et de S. Gamaliel, président du Sanhédrin, étaient situés près de Jérusalem, dans la villa du docteur Gamaliel, et connus de tout le monde.

Le Tombeau de S. Joseph était dans la vallée de Josaphat.

XV. — L'original de l'*Évangile de S. Matthieu*, que cet Évangéliste avait lui-même remis à S. Barnabé. — S. Jean-Marc, dans sa relation, témoigne que, en ensevelissant le corps de S. Barnabé, martyr, il avait mis sur lui dans un Sépulcre le livre d'Évangile que cet Apôtre avait reçu de S. Matthieu. (Voir l'*Histoire de S. Barnabé*, p. 30-32.) — Cet Évangile a été transféré à Constantinople, à la demande de l'Empereur Zénon.

Médailles antiques, frappées à l'effigie de Néron, et portant sur le revers le nom de S. Pierre : *Petrus Galilæus*.

Tombeau pyramidal de Pilate, à Vienne, en Dauphiné, où ce malheureux juge fut enseveli, selon la Tradition, après s'être tué de ses propres mains. — Le *Mont-Pilate*, près de Saint-Etienne, est ainsi nommé parce que l'ex-gouverneur de Jérusalem y allait chasser durant son séjour à Vienne. — A Rome, on montre la *maison* qu'il a habitée, et la *Santa-Scala*, composée de 28 degrés de marbre, plus l'*inscription triglotte*, de la Croix.

Les 365 fêtes instituées en l'honneur de la Sainte-Vierge, selon l'ancien calendrier historique, et *les 365 Églises* ou *chapelles* érigées sous son vocable, ont pour but de perpétuer la mémoire de *365 principaux miracles*, faits par la Mère des fidèles, surtout dans le 1^{er} siècle. — Ce sont autant de monuments insignes de la puissance de la Reine du Ciel.

La Croix de S. André, sur laquelle cet Apôtre a été crucifié, est conservée dans l'Église de Marseille.

Les Reliques des Saints Innocents ont été longtemps conservées à Constantinople; elles ont été ensuite réparties à diverses églises (V. *Hom. Ill.*, t. II, p. 57) et notamment aux Basiliques de Rome.

Conservation dans les Archives de Pathmos, du *Manus-*

crit grec du livre de Prochorus, intitulé : Narratio de rebus gestis Sancti Johannis.

L'original de l'Évangile de S. Jean est conservé en Asie-Mineure.

L'original de l'Évangile de S. Marc est conservé à Venise.

XXV. — *L'original de l'Évangile de S. Matthieu a été longtemps conservé à Constantinople.*

XXVI-XXXV. — *Les maisons et tombeaux, encore conservés aujourd'hui de la plupart des principaux personnages de l'Évangile, par exemple : de S. Joachim, de sainte Anne, — de Zacharie et de sainte Elisabeth ; des membres de la Sainte Famille ; de sainte Séraphia, à Jérusalem ; de sainte Marthe et de sainte Madeleine ; de la belle-mère de saint Pierre, à Capharnaüm ; de S. Philippe, diacre à Césarée ; de S. Philippe, apôtre, à Ephèse ; de sainte Hermine et de ses sœurs ; — et beaucoup d'autres monuments semblables qui couvrent littéralement, selon le mot de Volney, toute la Palestine. Quel immense témoignage positif, matériel, proclame l'accomplissement historique des faits de l'Évangile !*

XXXIV. — *La Grotte de l'Apocalypse. (Voir Histoire de S. Jean, p. 139.)*

XXXV. — *La Chaire d'ivoire de S. Marc. (V. Hist. de S. Marc.)*

Le Lithostrotos du Prétoire du Gouverneur Ponce-Pilate, appelé en hébreu Gabbatha ; c'est là qu'était dressé le tribunal où Jésus-Christ fut condamné à mort.

XXXVI. — *A Cadouin, au diocèse de Périgueux, on conserve et on vénère le Saint Suaire, qui enveloppa la tête de Notre-Seigneur, et dont les évêques prouvent l'authenticité.*

XXXVII. — A Chartres, on vénère le *Voile* qui couvrait la tête de la *Sainte-Vierge*, suivant l'usage de la Judée. Il est en soie écrue, et c'est un don offert par le roi Charles-le-Chauve à Notre-Dame de Chartres, l'an 876.

XXXVIII. — *Deux Lettres*, écrites de la main de la *Sainte-Vierge*, et envoyées, l'une à *Messine*, l'autre aux habitants de *Florence*, sont conservées dans les sanctuaires de ces villes. La cathédrale de Messine porte le nom de la *Lettre* : *Cathedra de Littera*. Les preuves testimoniales ont été données précédemment.

XXXIX. — *Image de Notre-Seigneur*.

Cette célèbre image de Notre-Seigneur, connue sous le nom de *Acheripita*, c'est-à-dire *non manu facta*, non faite de main d'homme, et vénérée du monde chrétien, est un tableau qui, d'après la Tradition, a été commencé par S. Luc, et a été terminé par les Anges. Il a été transporté de Jérusalem à Constantinople sous le règne de Léon l'Isaurien, puis de là à Rome, sous le pape S. Grégoire II, et placée dans la chapelle de S. Laurent ou *Sancta Sanctorum*. Tel est, en résumé, le récit des Orientaux et des Occidentaux. (Voir le baron de Bussière, *les Sept Basiliques de Rome*, t. I, p. 181.)

XL. — *Ara cœli*. — *Sancta Maria in Ara Cœli* (à côté du Capitole et sur l'emplacement du temple de Jupiter Capitolin) est une Eglise à laquelle on monte par un large escalier de 124 marches; elle est divisée en trois nefs par vingt-deux colonnes diverses (dix-huit de granit d'Egypte). La troisième à gauche porte l'inscription : à *Cubiculo Augustorum*, et provient du palais des Césars. Cette église est remplie de fresques et de tableaux remarquables. Elle a été construite pour perpétuer la mémoire de l'*Apparition de la*

Vierge tenant sur ses bras le Christ, son fils, à l'*Empereur César-Auguste*, lorsqu'il consultait la Sibylle. Ce Prince fit ériger un autel dans l'endroit où il vit *le Fils Unique de Dieu, fait homme, sur les bras de sa mère*, et l'intitula : *Ara Primogeniti Dei!*

On conserve, dans l'Eglise d'*Ara Cœli*, le *Santissimo Bambino*, petite statue que la Tradition dit taillée d'un arbre du Jardin des Oliviers par un moine et décorée par S. Luc. Le jour de Noël on l'expose dans une crèche (*præsepìo*); et pendant huit jours il se fait un grand concours de peuple pour vénérer le *Santissimo Bambino*, et pour prier au magnifique autel, érigé au Fils Unique de Dieu, Incarné.

Il existe encore beaucoup d'autres objets et monuments précieux des Temps Apostoliques, qu'il serait trop long d'énumérer.

Que ceux-ci suffisent pour démontrer combien sont multipliés et abondants les monuments que le premier siècle nous a conservés touchant la plupart des personnages et des faits, soit Évangéliques soit Apostoliques.

Comme ils sont généralement munis des preuves de leur authenticité et de leur vérité, ils témoignent hautement et victorieusement en faveur des faits de Jésus-Christ et de ses Disciples. — Ils nous apparaissent ainsi, dans leur genre, comme une solide démonstration évangélique.

CHAPITRE IV

AUTRES MONUMENTS DIRECTS ET SPÉCIAUX

INSTITUTIONS APOSTOLIQUES *des Fêtes et des Solennités commémoratives des principaux faits du Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres et des Martyrs du premier siècle.*

Ces Fêtes et ces Solennités, instituées par les Apôtres et correspondant exactement aux grands mystères de la vie de Jésus-Christ, dont il a été parlé dans le cours de la *Christologie*, sont autant de preuves très-authentiques et éminemment monumentales de ces mêmes faits. Elles sont les témoignages publics et généraux de toutes les Eglises Apostoliques : les témoignages les plus unanimes et les plus magnifiques de toutes les chrétientés de la terre, fondées dès le premier siècle, dans le monde entier, par les Apôtres et par les Hommes Apostoliques.

Ces premiers ministres de Jésus-Christ ont jugé qu'il était très-important de consacrer, par un monument éter-

nel, le souvenir d'un miracle qui a fondé le Christianisme, par exemple, de la Résurrection de Jésus-Christ. Ce grand événement, ils en ont fait un article de notre foi, ils l'ont renfermé dans le Symbole, ils ont fait une nécessité d'y croire. Aussi, dès l'origine du Christianisme, les Apôtres célébrèrent le *Dimanche* et le nommèrent le *Jour du Seigneur*, ou le *jour de Résurrection du Seigneur*.

Ici, ce sont les Témoins mêmes de l'événement qui établissent la *fête*, et qui la font célébrer sur le lieu même où il est arrivé, par des milliers d'hommes qui ont pu vérifier, par eux-mêmes, la réalité du fait, et prendre toutes les informations possibles. A moins que tous n'aient été saisis d'un accès de démence, ils n'ont pas pu se résoudre à rendre, par une cérémonie publique, témoignage d'un fait duquel ils n'auraient pas été bien convaincus. Cela doit se dire de toutes les fêtes de Jésus-Christ.

Dès le premier siècle, on a célébré aussi la *fête* des *Martyrs* ou *Témoins de Jésus-Christ*. Selon la pensée des premiers fidèles, la mort d'un *martyr* était pour lui une victoire, et pour la Religion un triomphe ; le sang de ce Témoin cimentait l'édifice de l'Église, en attestant les faits surnaturels et divins de Jésus-Christ et des Apôtres. On solennisait donc le jour de sa mort et on l'appelait son *jour natal*, parce que sa mort était pour lui une *naissance à la vie véritable*, une entrée dans la vie éternelle et glorieuse ; l'on s'assemblait à son tombeau, qu'on appelait *sa Confession* ou *son Témoignage*, et l'on y célébrait les Saints Mystères, les fidèles y ramenaient leur foi et leur courage par son exemple. Cette célébration, ce culte se pratiquait, dès le premier siècle, en Asie et en Europe, comme le reconnaissent eux-mêmes les savants protestants Mosheim, Bingham, Beausobre, et comme le prouvent les *Actes* du martyre de S. Ignace d'Antioche et de S. Polycarpe, de même que ceux des Apôtres S. Pierre et S. Paul. En effet, le

témoignage des premiers martyrs, de S. Etienne, des Apôtres et de leurs Disciples, scellé par l'effusion volontaire de leur sang, était une trop grande preuve de la foi, était par conséquent trop précieux, pour ne pas le remettre continuellement sous les yeux des Fidèles. Cette preuve, qui anéantissait le scepticisme des Philosophes du premier siècle, devait également confondre l'audace des Incrédules de notre époque et de ceux de tous les siècles.

Le premier et le deuxième siècles, en consacrant la mémoire de ces héros du Fils de Dieu, par des tombeaux placés et vénérés dans les assemblées chrétiennes, par des inscriptions religieuses, par des fêtes et des cérémonies annuelles, avaient pour but d'honorer en eux, non des qualités purement humaines, non un mérite naturel, non des services temporels rendus aux hommes, mais un courage surhumain, inspiré par la Grâce Divine, mais un mérite surnaturel que Dieu a couronné d'une gloire éternelle, mais un Pouvoir d'intercession qu'il a daigné leur accorder dans le Ciel, et qu'il a fait éclater sur la terre, à leurs tombeaux, par des prodiges et des bienfaits miraculeux, authentiquement prouvés. Ainsi, dès l'origine, la célébration de leurs *fêtes* a été, comme aujourd'hui, un signe d'honneur et de culte religieux.

Ainsi, outre les *fêtes du Seigneur*, qui sont consacrées à célébrer soit les bienfaits de Dieu, soit les Mystères du Fils de Dieu, il y a encore les *Fêtes des Saints*, lesquelles sont établies pour honorer et célébrer la mémoire des *Saints Martyrs* ou des Saints Confesseurs qui, sans verser leur sang, ont rendu par leur vie témoignage à la vérité.

I. — *Célébration universelle du Saint Sacrifice de la Messe*, depuis le premier siècle jusqu'à nos jours. Cette grande Institution, prédite dès le commencement du monde, établie par Jésus-Christ, Fils de Dieu et Grand-Prêtre du Nouveau-

Testament, a été dès lors universellement et perpétuellement embrassée et observée dans le monde entier. Dès lors, ce Sacrifice par excellence s'est offert magnifiquement, très-dévotement et très-solennellement dans tous les lieux de la terre, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, comme s'exprime le Prophète : *ab ortu solis usque ad occasum !* — Quel admirable monument que ce grand fait évangélique, accompli pour la première fois par l'Auteur lui-même du Nouveau Testament, — renouvelé ensuite, sans discontinuation, par les Apôtres et par les Hommes Apostoliques, par les Soixante-Douze Disciples et par tous les Prêtres du premier siècle et des siècles subséquents, jusqu'à nos jours, et, sans aucun doute, le passé étant la garantie de l'avenir, il le sera jusqu'à la fin des siècles.

II. — *Le Dimanche*, c'est-à-dire jour du Seigneur, ou jour de la Résurrection du Seigneur, a été substitué par les Apôtres au Sabbat des Juifs, pour être le jour du repos destiné à honorer la Résurrection du Sauveur, laquelle arriva ce jour-là, c'est-à-dire le lendemain du Sabbat. — Il est fait mention du *Dimanche* dans les Ecrits des Apôtres et de leurs Disciples : *1 cor. xvi, 2 ; Apoc., i. 10 ; Epist. Barnabæ, n° 15.* Ainsi, ce monument de la Résurrection de Jésus-Christ a été établi par les témoins oculaires, à la date même de l'événement, et célébré par ceux qui étaient à même d'en savoir la vérité. Les Incrédules n'ont jamais fait attention à cette circonstance. — *Le jour du Dimanche*, qu'on appelle jour du Soleil, dit S. Justin dans son *Apologie*, tous ceux qui demeurent à la ville ou à la campagne, s'assemblent en un même lieu, et là on lit les *Ecrits des Apôtres et des Prophètes...* Il fait ensuite la description de la *Liturgie*, qui était absolument ce qu'elle est aujourd'hui.

III. — *L'Avent* est un temps consacré par l'Eglise, pour

se préparer à célébrer dignement la fête de l'*Avènement* ou de la *Nativité* de Jésus-Christ, et qui précède immédiatement cette fête. — Ce temps dure quatre semaines et commence le dimanche qui tombe ou le jour de S. André, ou le jour qui en est le plus proche, soit avant, soit après, c'est-à-dire le dimanche qui tombe entre le 27 novembre et le 3 décembre inclusivement. L'institution du temps de l'Avent paraît aussi ancienne que celle de Noël, bien que la discipline à cet égard n'ait pas toujours été la même. Ce que le Carême est à Pâques, l'Avent l'est à la fête de Noël. Les Orientaux et les anciens moines d'Occident jeûnaient quarante jours avant la fête de Noël. — Le premier dimanche de l'Avent est le premier jour de l'année ecclésiastique. C'est en ce jour que l'Eglise commence à soupirer avec les Patriarches après la venue du Messie et témoigne espérer dans son Salut.

IV. — *La Fête de Noël* a été instituée par les Apôtres, pour célébrer la Naissance de Jésus-Christ. Les *Constitutions Apostoliques*, l. v, c. 13, disent à ce sujet : *Frères, observez les jours de fêtes, et en premier lieu le jour natal du Seigneur, que vous devez célébrer le vingt-cinquième jour du neuvième mois, à partir du mois de mars, lequel était alors le premier mois de l'année. Les divers auteurs qui ont traité de cette fête, notamment S. Jean Chrysostôme, s'accordent à dire qu'elle a été célébrée, dès le commencement, dans l'Orient et dans l'Occident.*

V. — *La Fête de la Circoncision de Notre-Seigneur* se célèbre le premier jour de janvier : elle s'appelait autrefois l'*Octave de la Nativité*. Jésus-Christ a dit lui-même qu'il n'était pas venu pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir ; conséquemment, il se soumit à la *Circoncision* et la reçut comme les autres enfants. Suivant la Tradition générale,

ce fut à Bethléem, et, selon S. Epiphane, dans la grotte même où il était né. Dans cette cérémonie, il reçut le nom de *Jésus* ou de *Sauveur* : ce qui donna lieu à la *fête du Saint Nom de Jésus*.

VI. — *L'Épiphanie*, appelée encore *Théophanie*, *Christophanie*, *fête des Rois-Mages*, est la fête de la Manifestation de Notre-Seigneur aux Gentils, dans la personne des Mages. Ce sont les Apôtres qui ont institué cette solennité : que le *Jour de l'Épiphanie*, disent-ils dans leurs *Constitutions*, l. 5, c. 13, soit pour vous un jour digne du plus grand honneur ; c'est en ce jour que le Seigneur nous a manifesté sa divinité ; que cette fête se célèbre le 6 du dixième mois. — Dès les premiers temps, l'Eglise célébrait encore, en ce même jour, la manifestation publique et solennelle du Messie, en joignant à la prodigieuse Apparition de l'Etoile des Mages, les merveilles du *Baptême de Jésus*, où il fut proclamé avec éclat *Conducteur du Peuple de Dieu*, par Dieu le Père et le Saint-Esprit ; on y ajoutait le *miracle de Cana*, où, en changeant miraculeusement l'eau en vin, Jésus-Christ manifesta pour la première fois sa gloire à ses Disciples. — C'est pour ces raisons que cette grande solennité s'appelait la *Fête des Théophanies*, c'est-à-dire *des miraculeuses Manifestations du Seigneur*. (Voir Cotelier in *Constit. Apost.*, l. 5, c. 13.) — Quel beau monument des faits divins de Notre-Seigneur, puisqu'il est certain, disent les Historiens ecclésiastiques et les Théologiens, que cette fête a toujours été, dès l'origine, très-célèbre dans toutes les Eglises orientales et occidentales, et qu'elle est d'institution Apostolique !

VII. — *Le Carême*, *Quadragesima*, est un jeûne de quarante jours, observé par les Chrétiens pour se préparer à

célébrer la fête de Pâques et pour imiter le jeûne de quarante jours de Notre-Seigneur.

Suivant S. Clément de Rome, S. Augustin, S. Jérôme, S. Léon et la plupart des Pères du deuxième et troisième siècles, ceux du quatrième et cinquième siècles, etc., le *Carême* a été institué par les Apôtres. Les Auteurs du deuxième siècle, les Pères du Concile de Nicée (325), ceux du Concile de Laodicée de 365, parlent du *Carême* comme d'un usage observé de tout temps dans toute l'Eglise. Or, dit S. Augustin, ce que l'on trouve établi dans toute l'Eglise, sans que l'on en voie l'institution dans aucun Concile, doit être regardé comme une institution établie par les Apôtres. Le *Carême*, se trouvant établi de toutes parts dès le second siècle, est donc une institution apostolique. — De plus, le premier siècle atteste ce fait traditionnel ; car le *soixante-neuvième canon des Apôtres* le témoigne expressément :

“ Si quelqu'un, évêque ou prêtre, ou diacre ou lecteur ou
“ chantre, ne jeûne pas dans la sainte Quadragesime, qu'il soit
“ déposé ; à moins qu'il ne soit empêché par son état de fai-
“ blesse ; si c'est un laïque, qu'il soit retranché. ”

Telle est la discipline ecclésiastique établie par les Apôtres, et rédigée en ces termes par S. Clément de Rome, leur disciple, leur collaborateur et le successeur de S. Pierre. — S. Ignace, *ep. ad Philipp.* 13, rappelle la même institution. Les *Constitutions Apostoliques*, l. v, c. 13, font de même : *Servandum vobis est jejunium Quadragesimæ, continens recordationem conversationis Dominicæ et Legis latæ...* Les protestants tentèrent de faire douter de l'origine apostolique du *Carême* ; mais ils furent sagement réfutés, et par les Catholiques, et par leurs propres docteurs, notamment par BévérIDGE, évêque de Saint-Asaph, théologien anglican, dans ses *Annot. sur les Canons des Apôtres*, l. 3.

Les Apôtres, par cette institution sévère, ayant le caractère d'un précepte général établi dans l'Eglise, ont rappelé

le jeûne de quarante jours de Jésus-Christ et le jour de sa glorieuse Résurrection, et ont voulu les honorer de la sorte. C'est un éclatant monument de ces deux grands faits Evangéliques.

VIII. — *Le Dimanche des Rameaux et les quatre derniers jours de la Semaine Sainte* étaient célébrés avec un zèle tout particulier, dès le premier et le deuxième siècle. Les *Constitutions Apostoliques*, l. v, c. 13-18, etc., en recommandent la célébration, à cause de la Passion et des grands Mystères qui s'y sont accomplis. Il est incontestable, dit Bergier, que, dès le temps des Apôtres, cette semaine a été consacrée à honorer la mort et la sépulture de Jésus-Christ par des offices spéciaux et par les cérémonies qu'on y observe. Dès lors, l'Eglise commandait un jeûne plus rigoureux que durant le reste du Carême. .

IX. — *Pâques*, la plus grande des fêtes de l'Eglise, se célèbre en mémoire de la Résurrection de Jésus-Christ. La Pâque des Hébreux, où l'on immolait l'Agneau, figurait prophétiquement la Pâque des Chrétiens, où, comme l'enseigne S. Paul, 1 Cor. v. 7-8. « *Jésus-Christ, notre Agneau Pascal, a été immolé.* » — Les plus anciens monuments, ceux du premier siècle et des siècles suivants, nous attestent que cette solennité est de même date que la naissance du Christianisme ; qu'elle a été établie du temps des Apôtres et par les Apôtres, témoins oculaires de la Résurrection de Jésus-Christ ; qu'elle a été, dès lors, célébrée par tous les premiers Chrétiens de Jérusalem, qui, placés sur le lieu même où ce grand miracle était arrivé, ont eu toutes les facilités possibles de se convaincre du fait ; ces centaines de mille hommes n'ont donc pu consentir à solenniser, avec tant de zèle, cette fête, que parce qu'ils étaient invincible-

ment persuadés de l'événement important qu'elle attestait. On doit en raisonner comme de la *Pâque Ancienne* à l'égard des faits dont celle-ci était un monument.

Aussi, dès les premiers siècles, la fête de *Pâques* a été regardée comme la plus auguste des solennités chrétiennes ; elle renfermait les huit jours de la *Semaine-Sainte* et l'*Octave* tout entière de la Résurrection. On y administrait solennellement le Baptême aux Catéchumènes ; les fidèles y participaient aux *Saints Mystères* avec plus d'assiduité et de ferveur que dans les autres temps de l'année : on y faisait d'abondantes aumônes, on affranchissait les esclaves et les captifs. Après s'y être préparé par le jeûne solennel de quarante jours, on y accomplissait toutes sortes de bonnes œuvres. Dans leurs *Constitutions*, les Apôtres défendirent aux évêques et aux fidèles de célébrer cette fête le même jour que les Juifs, tant parce que ces derniers avaient erré sur le véritable jour de la Pâque, que parce qu'ils avaient surtout erré dans ce qui touchait au Messie :

Quittez les jeûnes au jour de la Résurrection, disent-ils, ibid., l. v, c. 19, offrez votre Sacrifice, que Jésus-Christ a établi en disant : FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI ! Célébrez dans la joie cette fête, parce que le gage de votre future Résurrection, Jésus-Christ, est ressuscité d'entre les morts ! Que ce soit pour vous un sujet de fête et de légitime allégresse jusqu'à la fin des siècles, jusqu'au retour du Seigneur. Car pour les Juifs le Seigneur est encore mort ; mais pour les Chrétiens il est ressuscité ! Pour les Juifs il est comme mort, à cause de leur infidélité ; pour les Chrétiens il est ressuscité à la vie, à cause de la plénitude de leur conviction et de leur foi ; car, espérer en Lui, c'est la vie immortelle et éternelle.

X. — L'*Octave de Pâques* est également recommandée à la piété des fidèles par les Apôtres, *ibid.* : *Après huit jours accomplis, que le jour de l'Octave soit de nouveau pour vous un jour de fête digne d'être célébré ; c'est en ce jour que l'Apôtre*

Thomas, qui avait peine à croire la Résurrection, fut convaincu par Jésus-Christ, qui lui montra les traces des clous et la blessure de son côté faite par la lance. En effet, le dimanche dans l'Octave de Pâques, l'Eglise place dans son office le récit évangélique, relatif à S. Thomas, commençant ainsi : POST DIES OCTO, après les huit jours...

XI. — *L'Ascension de Jésus-Christ, accomplie quarante jours après sa Résurrection ; c'est l'élévation miraculeuse de Jésus-Christ quand il monta au ciel en corps et en âme, en présence et à la vue de ses Apôtres et de plus de cinq cents Disciples, après leur avoir donné ses dernières instructions et les avoir assurés qu'il sera avec eux et avec son Eglise, tous les jours, jusqu'à la fin des siècles, pour la soutenir, la consoler et la gouverner.*

Selon S. Augustin (*épist.* 118, n° 1) la fête de l'Ascension a été instituée par les Apôtres mêmes. La célébration en est commandée par les *Constitutions Apostoliques*, l. v, c. 19, etc., en ces termes : *comptant quarante jours depuis le premier dimanche (qui est le jour de Pâques), après le dimanche ou à la cinquième férie, célébrez la fête de l'Assomption (ou Ascension) du Seigneur ; c'est en ce jour que, ayant accompli toute dispensation et toute constitution, il monta vers Dieu, son Père, qui l'avait envoyé ; et il est assis à la droite de la Souveraine Puissance, où il attend que ses ennemis soient réduits et placés sous ses pieds ; à la fin des siècles il reviendra avec une grande puissance et une grande gloire, pour juger les vivants et les morts, et pour rendre à chacun selon ses œuvres. Alors ils verront le Bien-Aimé Fils de Dieu, qu'ils auront percé de plaies ; en le reconnaissant, ils se lamenteront sur eux-mêmes, une tribu auprès d'une tribu, et leurs femmes en particulier et à part.*

Les Douze Apôtres et une multitude de Disciples ont vu Jésus-Christ ressuscité s'élever au ciel, et la plupart ont ré-

pandu leur sang pour attester ce fait et ont scellé par là la vérité de leur témoignage. — La Résurrection et l'Ascension de Jésus-Christ avaient été annoncées par les Anciens Prophètes et par lui-même. — Les témoins de ces deux prodiges et leurs contemporains ne pouvaient faire profession d'y croire, sans s'exposer à la haine des Juifs et des Païens, sans risquer leurs biens et leur vie, sans renoncer au Judaïsme ou au Paganisme. Il leur a donc fallu les plus puissants motifs de conviction pour se dépouiller de tout ce que l'homme a de plus cher au monde, en célébrant les fêtes de Jésus-Christ. — L'institution de cette solennité est donc un monument magnifique de la Grandeur surhumaine de Jésus-Christ et de sa Divinité, en même temps qu'elle élève au plus sublime degré de la certitude historique les faits Evangéliques.

XII. — *La Pentecôte* ou la fête du cinquantième jour après Pâques, est une grande solennité qui a été établie par les Apôtres, en mémoire de la *Descente du Saint-Esprit*, que Notre-Seigneur envoya du ciel à ses Apôtres et à ses Disciples sous forme de langues de feu. C'est en ce jour que commença la promulgation de la Loi Nouvelle ou la publication de l'Evangile.

Il est certain que cette fête a eu lieu dès le temps des Apôtres. Les *Constitutions des Apôtres*, l. v, c. 20, en prescrivent la célébration avec des sentiments de joie, et considèrent cette fête comme celle de Pâques. S. Justin, S. Irénée, Tertullien, Origène, en parlent de même dans leurs Ecrits.

Or, il est impossible que sous les yeux des Témoins oculaires on ait pu ou osé instituer une fête en mémoire d'un événement faux et fabuleux, et que les premiers Chrétiens se soient déterminés à célébrer ainsi un événement éclatant

et très-public, duquel il est dit qu'ils avaient tous connaissance, et que personne en réalité n'aurait connu.

La manière dont les *Actes des Apôtres* rapportent la Descente du Saint-Esprit sur eux, au jour de la Pentecôte, la Prédication de S. Pierre, la Conversion de huit mille hommes à sa parole, la formation d'une Eglise nombreuse à Jérusalem, porte avec soi la conviction. Le nombre prodigieux de Juifs qui se rassemblaient à Jérusalem aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, est un fait attesté, tant par la Loi qui les y obligeait (*Exod.*, xxii, 17), que par les historiens (*Josèphe, Antiq. Jud.*, l. iv, c. 8). Il est donc impossible que l'on ait ignoré dans les différentes contrées de l'Empire Romain, ce qui s'était passé à Jérusalem, l'année de la mort de Jésus-Christ. L'auteur des *Actes des Apôtres* n'a pu en imposer sur ces faits, sans s'exposer à rencontrer partout des contradicteurs parmi les témoins oculaires. Il eût été aussitôt réfuté et confondu. Il est donc nécessaire que sa narration soit vraie, puisqu'elle a trouvé croyance chez tous les témoins qui avaient assisté à cette Pentecôte de l'an 33, et dans tous les lieux où il s'est formé des Eglises Chrétiennes. Nous avons vu au *Chapitre de la Nouvelle Pentecôte, tom. ix*, que les Juifs, même non convertis, n'ont point contredit ce Récit, et que, au contraire, ils l'ont attesté et appuyé. Pourrait-on, d'ailleurs, en imposer à des nations entières sur des événements qui ont dû se passer sous les yeux de quinze cent mille hommes ?

Or, s'il est vrai que, cinquante jours après la mort de Jésus-Christ, les Apôtres ont publié hautement à Jérusalem sa résurrection ; qu'ils ont été crus d'abord par huit mille Juifs ; que bientôt ce nombre a augmenté au point de former une Eglise ou une grande société qui a subsisté dès lors, il est impossible que les faits publiés par ces Disciples de Jésus-Christ n'aient pas été vérifiés sur le lieu même d'une manière indubitable.

Les deux Disciples qui allaient à Emmaüs le jour de la Résurrection du Sauveur, témoignèrent leur étonnement de ce qu'un étranger qu'ils rencontrèrent (et qui était Jésus lui-même ressuscité) semblait ignorer ce qui était arrivé à Jérusalem les jours précédents (*Luc, c. 24, v. 28*). Il fallait donc que ces événements y eussent été très publics, et y eussent fait le plus grand bruit ; la prédication des Apôtres le jour de la Pentecôte excita de nouveau la curiosité, et en rafraîchit la mémoire. — Puisque l'on convient d'ailleurs que les Apôtres, lorsqu'ils se sont mis à la suite de Jésus-Christ, étaient des hommes ignorants, faibles, timides, prêts à s'enfuir au moindre péril, il faut qu'ils se soient trouvés miraculeusement changés, et que le Saint-Esprit soit descendu en eux, comme Jésus-Christ le leur avait promis. — Ainsi la fête de la *Pentecôte* est un monument perpétuel de la divinité du Christianisme. — (Voyez le chapitre de la *Nouvelle Pentecôte*, *Christologie*, t. IX.)

XII, etc., etc. — *Les fêtes des premiers Martyrs* étaient des commémorations religieuses de la mort héroïque que tel et tel saint avait endurée pour l'Évangile. C'est ainsi que les fidèles s'assemblaient là où étaient les corps et les reliques des martyrs, par exemple, de *S. Ignace*, de *S. Polycarpe*, en Asie ; de *S. Pierre* et de *S. Paul*, à Rome ; de *S. Marc*, évangéliste à Alexandrie, en Egypte ; de *S. Jean-Baptiste*, martyrisé en Palestine ; mais la fête principale du saint Précurseur était celle de sa *Nativité*, parce qu'il avait été sanctifié dès le sein de sa mère. Le *martyre de S. Etienne* ayant été environné de beaucoup de prodiges et de splendeur, a été constamment l'objet d'une fête solennelle pour les fidèles, qui la célébraient particulièrement le 26 décembre.

Dès l'origine, ces fêtes et celles des autres Apôtres et des premiers Ministres et Martyrs de Jésus-Christ, ont été re-

ligieusement observées par les fidèles, et sont devenues de la sorte autant de souvenirs authentiques, commémoratifs des faits Apostoliques, et conséquemment démonstratifs de la vérité de ces mêmes faits.

XIII-XIX. — INSTITUTION DES FÊTES

DE LA SAINTE-VIERGE.

Les Traditions primitives, écrites par les Hommes Apostoliques du premier siècle et principalement par les Apôtres sortis de la Sainte-Famille, tels que *S. José*, ou *Joseph*, surnommé *le Juste*, *S. Jacques-le-Mineur*, etc., nous ont transmis l'historique des circonstances qui ont accompagné la conception et la naissance miraculeuse de *Marie*, sa présentation au Temple à l'âge de trois ans ; — son annonce faite par l'archange Gabriel, le 25 mars ; — sa purification le 2 février ; — sa glorieuse mort et son Assomption au ciel, en corps et en âme, le 15 du mois d'août.

D'après ces récits authentiques, mais tenus secrets parmi les fidèles dans les temps primitifs de persécutions juive et païenne, les Apôtres et les Disciples honoraient ces jours par des louanges et par des actions de grâces, à l'exemple de la Vierge elle-même. — Quant à la *Nativité de Marie*, elle fut célébrée avec solennité par les Pontifes hébreux et par les Lévites, au Temple où des sacrifices furent offerts, — et dans la maison de *S. Joachim* et de sainte Anne où, après le festin de la fête, fut donnée à *Marie* une bénédiction spéciale, privilégiée et éternelle, par le premier des pontifes.

La triomphale Assomption de *Marie* fut magnifiquement solennisée par les Apôtres assemblés, au milieu des concerts célestes, des mélodies des Anges mêlées à celles de la terre, et parmi les prodiges les plus éclatants.

Le jour de l'*Annonciation* faite par le messager des cieux et de l'*Incarnation du Verbe Eternel*, Marie ne manquait jamais de remercier Dieu d'une manière plus spéciale et plus solennelle que les autres jours de l'année. On rapporte que, les Apôtres ayant observé dans la Sainte Mère de Dieu cette pieuse coutume de témoigner ce jour-là sa reconnaissance à Dieu et à Notre-Seigneur, ils regardèrent ce jour-là comme un jour saint, et en prescrivirent l'observation ou la sanctification (*Instit. Théolog.*, t. v, p. 469.) De ce fait, on a conclu que la fête de l'*Annonciation de la Vierge et de l'Incarnation du Verbe*, était de tradition et d'institution Apostolique.

La *Présentation de la Sainte-Vierge au Temple*, qui se célèbre le 21 novembre, et la *Visitation*, qui est marquée au 2 juillet, ayant été l'objet d'une fête, dès l'origine, ont continué, dans le cours des âges, à être considérées comme des jours de fête, et ont été, en effet, observées comme telles dans les Eglises d'Orient et d'Occident.

Ces monuments ont donc évidemment leurs causes et leurs origines dans les faits et dans les traditions positives écrites du premier siècle.

Outre ces solennités instituées, dès le commencement, en l'honneur de la Sainte-Vierge, il existe, comme nous l'avons vu dans *son Histoire*, trois cent soixante autres fêtes consacrées par l'Eglise, et destinées à être autant de monuments célèbres de ses principaux prodiges ou bienfaits miraculeux. — Ces fêtes, commémoratives des miracles faits par la Mère du Messie, ont été elles-mêmes consacrées, dès l'origine, par de superbes églises ou chapelles et par divers autres monuments destinés à en rappeler le souvenir dans le cours des âges.

XX. — LA DÉDICACE DES ÉGLISES
AUX TEMPS APOSTOLIQUES.

Une dédicace est une fête instituée en mémoire du jour où une église a été dédiée ou consacrée à Dieu.

Plusieurs églises ont été dédiées aux temps des Apôtres, soit par les Apôtres eux-mêmes, soit par les Hommes Apostoliques. D'après la tradition, S. Pierre consacra à Rome une église ou lieu sacré d'assemblée chrétienne dans la maison du sénateur *Pudens*; S. Barthélemy en consacra une dans la *Grande Arménie*, là même où il avait renversé les idoles et fondé une nombreuse et florissante Chrétienté. Nous voyons, en outre, dans l'histoire du premier siècle, que plusieurs temples furent dédiés à Dieu par les Hommes Apostoliques, sous le vocable de S. *Etienne*, protomartyr, ou sous celui de S. *Pierre, encore vivant*, dit la Tradition; ou sous le patronage de la *Sainte-Vierge Marie*, comme fit S. Jacques-le-Majeur, en *Espagne*. Ces *Dédicaces*, que mentionnent les monuments antiques, avaient lieu, à Rome, sous le nom des Apôtres S. *Pierre et S. Paul*; à Toulouse, sous le nom de S. *Etienne*; ailleurs, sous ceux des *premiers confesseurs et martyrs de Jésus-Christ*. Elles sont donc elles-mêmes des souvenirs, des monuments, et, conséquemment, des preuves authentiques des faits surnaturels qu'elles ont été destinées à consacrer et à rappeler.

CONCLUSION.

Ainsi, toutes les grandes fêtes instituées, dès l'origine, par les Apôtres ou par les premiers Disciples, sont des mo-

numents précieux, qui attestent d'une manière incontestable les faits miraculeux évangéliques qui en sont l'objet. Sans la réalité de l'objet de ces fêtes, il eût été impossible que ces solennités fussent instituées par les Apôtres et célébrées par les fidèles contemporains. Autrement, la raison humaine eût péri, tout l'ordre moral eût été complètement renversé : ce qui n'a pas eu lieu ; nous en avons les preuves certaines.

Donc les institutions des solennités chrétiennes, envisagées sous ce point de vue réel et certain, sont autant de démonstrations de la foi.

N'oublions point que ces *grands faits* ou *mystères* de la vie de Notre-Seigneur, de la Vierge et des Apôtres, ont été d'ailleurs, chacun à part, amplement et rigoureusement démontrés dans le cours de la *Christologie*, par les six différents ordres de preuves énoncés au grand titre de l'ouvrage. — Ils ne figurent ici que comme *Monuments primitifs, Apostoliques*, présentant comme tels une nouvelle et irréfragable démonstration.

CONCLUSION GÉNÉRALE DE CE LIVRE.

Nous l'avons vu : Ce *Livre des Monuments Apostoliques* n'est pas l'une des moindres démonstrations de l'Évangile ; avec un pareil livre, non-seulement les faux critiques du dernier siècle, qui ne citaient que quelques rares monuments du premier siècle, ne sont pas admis à alléguer le *silence* de l'Antiquité ; mais leur erreur sur ce point est pleinement confondue ; nous avons établi sur des fondements solides, inébranlables, que, au contraire, l'Antiquité a parlé plus éloquemment qu'elle ne l'a jamais fait sur aucun événement historique, dans tout le cours des siècles. Elle a affirmé la vérité et l'authenticité de l'Évangile de Jésus-Christ et des divers *Actes* des Hommes Apostoliques.

Jamais le monde moral et le monde intellectuel n'ont été ébranlés par l'Évangile, comme à cette époque ; et n'oublions point que cette époque était la plus importante et la plus mémorable de toutes celles que l'histoire signale à travers les siècles : c'était celle où, suivant le plus grand des Poètes :

Magnus seclorum nascitur ordo !

Jamais l'Univers n'a accepté l'Évangile avec autant de conviction, de foi scientifique et de foi surnaturelle, qu'à

cette époque, où les belles-lettres étaient très-cultivées, et la vraie philosophie très-florissante. C'était le siècle de la science, le siècle de la littérature et du bon goût, comme le prouvent les beaux ouvrages de Tacite, de Cicéron, de Sénèque, de Suétone, de Virgile, et de beaucoup d'autres.

L'Évangile et la Prédication Apostolique ont éclairé le siècle le plus éclairé de l'Antiquité, qui les a accueillis avec transport, jusqu'au sacrifice héroïque de tous les biens de ce monde et de la vie temporelle elle-même. Donnons un exemple.

S. Clément de Rome, issu du sang des plus fameux Empereurs romains, — l'un des plus beaux et des plus sublimes génies de ce siècle, comme le témoignent ses ouvrages, — embrassa avec ardeur le Christianisme naissant, au moment où il se livrait sérieusement à la recherche de la vérité et aux investigations de la philosophie.

Ce grand homme a été si admirable, qu'on croirait volontiers que Dieu a voulu le susciter à dessein, tant pour éclairer ce grand siècle, que pour être l'un des astres les plus brillants de l'Église. Il a donné sa vie pour l'Évangile !

La vérité Évangélique a tellement impressionné le premier siècle, qu'elle l'a subjugué, et qu'elle a saisi et vaincu ses plus éminents personnages.

Les philosophes, ou les rationalistes de cette époque, qui certainement n'étaient pas de minces esprits, ne purent, malgré leur attachement à leurs institutions, aux plaisirs mondains, à leurs préjugés les plus invincibles, se soustraire à la puissance de la vérité évangélique : La plupart l'acceptèrent, mais, quand ils ne l'acceptèrent pas, ils cherchèrent à y accommoder leurs systèmes philosophiques, tant à leurs yeux était évidente la vérité de

l'Évangile : tant pour eux étaient certains les faits surnaturels de Jésus-Christ et ceux des Apôtres !

Ce livre est donc une exhibition, en même temps qu'une réhabilitation des monuments primitifs du premier siècle. Le vrai sens est également restitué aux monuments hérétiques de cette époque ; ces derniers ne sont, en effet, que les monuments catholiques, originaux, dont la partie doctrinale a été pliée dans un sens hétérodoxe ; mais qui, d'autre part, renferment les faits Apostoliques, et les attestent aussi positivement que le font les Saints Évangélistes et les Pères de l'Église. On le voit facilement : Sous ce rapport, ils sont d'une grande utilité et ont une valeur relativement très-importante.

Il est un point que nous avons dû remarquer au sujet de tant d'écrits relatifs à Jésus-Christ et à ses Apôtres : c'est que dans une telle quantité de monuments et de relations historiques ou traditionnelles, on ne rencontre point de contradiction ; aucun monument ne dit l'opposé des autres ; tous, au contraire, s'appuient, se développent, se confirment réciproquement, bien que tous, ou du moins le plus grand nombre, aient été composés par des auteurs différents, originaires de pays différents, n'ayant point eu, et n'ayant pu avoir entre eux aucune relation antérieure.

Après l'énumération et l'exposition qui vient d'en être faite, nous demandons s'il est possible de désirer de plus nombreux monuments sur un sujet, même le plus important. Nous demandons si tant de sérieux monuments ne sont pas beaucoup plus que suffisants pour démontrer pleinement l'*Histoire de Jésus-Christ*, de Jésus-Christ, l'objet des désirs de tous les siècles, et l'espérance de toutes les nations.

Douze cents monuments principaux !..... quatre cent soixante monuments scripturaires, et sept cent quatre-

vingt monuments matériels, authentiques, du premier siècle, relatifs aux faits de Jésus-Christ et des Apôtres ! Quelle preuve multiple et puissante ! Dans les Annales du genre humain, est-il un événement, est-il un personnage historique, qui soit environné de tant de preuves et de tant de témoignages contemporains !...

Quelle splendeur monumentale éclaire le Royaume de Jésus-Christ dans toute la vaste étendue du monde ! De Sion a brillé l'Étendard de Jésus-le-Messie, qui a rallié toutes les nations !

De Jérusalem sont partis les Envoyés de Dieu-le-Verbe Incarné, et ils ont rempli l'Univers de sanctuaires consacrés au vrai Dieu, depuis la Terre-Sainte jusqu'à la Grande Antioche, capitale de l'Orient, — jusqu'à Ephèse, le centre de la philosophie, — jusqu'à Athènes, le boulevard de l'idolâtrie, — jusqu'à Rome, la maîtresse du monde ancien, — jusque dans les Gaules et dans les Iles Britanniques, aux extrémités de l'Occident.

Les Envoyés du Christ ont rempli de monuments apostoliques tout le globe, depuis l'Éthiopie, depuis Memphis et la superstitieuse Égypte, jusqu'à la Pentapole Africaine, jusqu'à la Mauritanie et aux Iles de l'Océan ; — depuis la somptueuse Babylone, assise sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, jusque dans les Arménies, jusqu'aux Indes et à l'extrême Orient. De quels splendides souvenirs est environnée l'œuvre de Jésus-Christ !

Il est donc manifeste que *le Seigneur, bon et miséricordieux, a créé des monuments éclatants, dans le but de confirmer, de sanctionner son Nouveau Testament, pour les siècles des siècles !* (Ps. cx.)

AUTRE CONCLUSION GÉNÉRALE.

Il ne saurait demeurer dans l'esprit aucun doute, après nos démonstrations. Les *six* différents *Ordres* ou *six* différentes *Colonnes* de *Preuves* sont évidemment inébranlables. Chaque colonne l'est, prise en particulier ; elles le sont bien davantage encore par leur réunion en faisceaux et par leur conspiration générale vers le même but : la démonstration de chaque fait *Évangélique*. Mais elles le sont dans un degré infini par leur ensemble compact, non-seulement sur chaque fait particulier, mais aussi sur la totalité des faits *Évangéliques* et des faits *Apostoliques* ; ce qui est extrêmement important.

La *Prophétie* est *authentiquée* et catholiquement *interprétée* par les Traditions officielles et non officielles de l'ancienne Synagogue, par les Paraphrases Sabbatiques de ses anciens Docteurs, antérieurs à la Venue de Jésus-Christ. Par là même, la *Prophétie* offre deux caractères de supernaturalité divine, savoir : d'abord le prodige même de la Révélation Céleste ; ensuite le prodige de son accomplissement historique, portant en lui-même un caractère manifeste de surnaturalité divine. Or, quand le côté miraculeux et divin se révèle encore dans l'accomplissement *Évangélique*, il devient entièrement impossible de douter de la divinité de la *Prophétie*, soit de son *existence antérieure* à la Venue de Jésus-Christ, puisqu'elle était le thème des prédi-

cations et des gloses des Docteurs hébreux, antérieurs à Jésus-Christ ; soit de son *sens catholique*, puisque ces mêmes Docteurs, qui vivaient longtemps avant Jésus-Christ et dont nous avons les Traditions écrites, l'expliquaient du Christ comme nous. Sous ce triple rapport, la *seconde* colonne est très-importante.

Quant à *l'accomplissement même* de la Prophétie, rien n'est plus historiquement certain, puisque, non-seulement les *Evangeliques*, non-seulement les premiers Témoins et les premiers Chrétiens, non-seulement les premiers Pères contemporains nous l'attestent unanimement ; mais puisque encore les Juifs Infidèles et les ennemis eux-mêmes de l'Évangile, en reconnaissent également dans leurs propres écrits la vérité historique. Rien n'est plus historiquement certain, puisque les Païens eux-mêmes, quoique très-hostiles au Christianisme, les attestent également ; et cela, non-seulement sur un ou deux points, mais sur tous les points ; non-seulement dans des temps voisins de la Venue de Jésus-Christ, mais particulièrement à l'époque contemporaine de Jésus-Christ, des Apôtres, c'est-à-dire des faits. — Rien ne saurait être plus historiquement certain, puisque les Philosophes mondains, qu'on appelle les *Hérétiques*, qui, se voyant chassés de l'Église, étaient pleins de haine et d'exaspération contre elle, continuaient néanmoins, après leur expulsion, à attester les mêmes faits *Evangeliques*, tout en abandonnant sa morale et sa discipline. On ne saurait donc rien trouver au monde de plus historiquement certain, que la réalité et la vérité, la surnaturalité et la divinité de *l'Accomplissement Evangelique* ou historique des *Oracles Prophétiques*. Jusqu'ici, on n'a pas fait suffisamment attention à ce degré suréminent de certitude historique et de divinité éclatante qui constitue le caractère essentiel de chaque fait *Evangelique*. — Or, nos *six* différents *Ordres* ou *six colonnes* de Preuves, établis principalement dans nos

dix Livres ou Volumes des Preuves de Jésus-Christ, sont consacrés à démontrer de la sorte chacun de ces faits. Quelle magnifique démonstration générale nous présente donc l'Évangile de Jésus-Christ ! Nous avons donc bien lieu de nous écrier avec le Prophète, ps. 92 : *Votre Révélation Divine, ô Dieu, est infiniment digne de notre croyance !* TESTIMONIA TUA CREDIBILIA FACTA SUNT NIMIS !

Plus l'incrédule, dans son ardeur frénétique et impie, attaque avec violence la Révélation, plus il donne lieu aux Docteurs catholiques d'en faire connaître et ressortir davantage la vérité, la beauté et la divinité. Lorsque l'attaque cesse, le jaillissement des clartés évangéliques reste en quelque sorte stationnaire, ou du moins à l'état ordinaire ; mais lorsque les impies redoublent d'efforts dans le but d'obscurcir le Christianisme, les Apologistes se voient obligés d'élucider les points sur lesquels porte la critique passionnée des incrédules ; et, dès lors, des flots abondants d'éclatante lumière jaillissent avec profusion de sources cachées, qui étonnent le monde. De nouveau, les esprits droits et amis de la Vérité, s'écrient avec le transport de l'admiration :

— « *Oui, ô Dieu, votre Révélation est infiniment digne de notre croyance !* TESTIMONIA TUA CREDIBILIA FACTA SUNT NIMIS !

Cette étude des Preuves Évangéliques non-seulement nous présente de solides et magnifiques démonstrations du Christianisme, mais elle nous initie, de plus, à la Science la plus utile, aux connaissances les plus salutaires, les plus édifiantes, les plus variées, les plus dignes de l'attention de l'homme. Comparées à ces sciences sacrées, les autres sciences profanes sont petites, sont mesquines, sont généralement d'un médiocre intérêt. — L'œuvre de la Religion est l'œuvre de Dieu par excellence ! Aussi, toutes les autres œuvres de Dieu, quoique belles et importantes en elles-

mêmes, sont néanmoins, sous tous les rapports, infiniment inférieures à celle de la vraie Religion. Partout celle-ci prime toutes les autres. Il suit de là que l'étude du Christianisme est le plus riche domaine de la science et que c'est là que tous les bons esprits, les esprits supérieurs, doivent se donner rendez-vous pour y travailler de concert, et y apporter le tribut de leurs lumières.

Aujourd'hui, les Catholiques se trouvent en continuel contact avec les hommes incroyants de notre époque. Il leur est donc indispensable de pouvoir opposer aux négations des impies des démonstrations scientifiques, indestructibles.

Or, quoi de plus beau, de plus fort, de plus admirable, que nos *Prophéties Messianiques*, solidement authentiquées, et très-catholiquement interprétées par les Anciens comme par les Modernes (dans nos deux premières colonnes)!

Mais quoi de plus miraculeux, de plus divin, de plus magnifique, que leur parfait accomplissement historique, énoncé dans l'Evangile, développé, constaté, pleinement démontré, dans nos quatre dernières colonnes!

La vérité historique de cet accomplissement littéral des Oracles démontre la divinité de la Prophétie; et, réciproquement, la divinité et la vérité de la Prophétie sont la Preuve inébranlable de la vérité et de la divinité de l'Evangile.

Nous défions les Incrédules d'anéantir jamais ces lumineuses et puissantes démonstrations!...

TABLE DES CHAPITRES

DU LIVRE

DES MONUMENTS APOSTOLIQUES



	Pages.
PRÉFACE. — Division du livre.....	1
TITRE PREMIER. — <i>Monuments scripturaires</i>	9
CHAPITRE PREMIER. — <i>Monuments canoniques et sacrés,</i> concernant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres.....	9
— Preuves de l'authenticité et de la véracité des vingt-six Livres canoniques du Nouveau Testament :	
1 ^o Des <i>Quatre Evangiles canoniques</i>	12
2 ^o Des <i>Actes</i> des Apôtres.....	24
3 ^o Des <i>Epîtres</i> de S. Jacques, de S. Jude, etc.....	29
4 ^o De tous les autres <i>Livres Sacrés</i> du Nouveau-Testament. — Démonstration générale.....	42
CHAPITRE II. — Les <i>Monuments Liturgiques</i> des Temps Apostoliques	76
1 ^o De la force du témoignage collectif, résultant des Litur- gies Sacrées des Apôtres	76
2 ^o De la <i>Liturgie</i> de S. Jacques, apôtre et frère du Seigneur.	

	Pages.
— De son authenticité. — Explication de certaines expressions. — Vénération universelle des fidèles pour ce monument sacré. — Extraits	80
3° La <i>Liturgie</i> de S. Pierre, premier pape, a toujours été partout considérée comme authentique et intègre : tous les siècles et toutes les nations l'ont vénérée comme l'œuvre du Chef de l'Eglise.....	86
4° <i>Liturgie</i> de S. Jean, apôtre et évangéliste : Elle se distingue par l'expression d'une piété fervente.....	83
5° La <i>Liturgie</i> de S. Barnabé, l'un des Soixante-Douze Disciples de Jésus-Christ. — Elle a été instituée dans l'église de Milan, et elle y est conservée.....	89
6° <i>Liturgie</i> de l'apôtre S. Matthieu, à l'usage des églises de l'Ethiopie et de l'Abyssinie. — <i>Extraits</i>	90
7° La <i>Liturgie Sacrée</i> de l'évangéliste S. Marc, établie et suivie jusqu'à ce jour en Egypte, respire une foi vive, un sentiment profond de la présence de la Divinité.....	95
8° La <i>Liturgie des Douze Apôtres</i> , rédigée par S. Luc, évangéliste et approuvée par les Apôtres est rapportée intégralement : elle résume les autres liturgies ; elle en est comme un abrégé substantiel et comme un type, qui donne une idée parfaite de ces antiques et vénérables monuments.....	98
— <i>Conclusion</i> . — De ces Liturgies primitives résulte la démonstration des dogmes et des Traditions catholiques, à la confusion des Hérétiques et des faux critiques modernes.....	108
CHAPITRE III. — <i>Monuments Scripturaires</i> , authentiques, (quoique non-canoniques), du premier siècle, — composés par les premiers écrivains ecclésiastiques ; — et contenant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres.....	103
1. — Le <i>Liber</i> ou <i>Evangelium de Nativitate Sanctæ Mariæ</i> , composé par l'apôtre S. Matthieu, et traduit de l'hébreu en latin par S. Jérôme. — Preuves de sa véracité, de son antiquité et de son authenticité. — Réfutation des objections. — Jugements des savants Catholiques	108
2. — Le <i>Proto-Evangelium</i> ou <i>Discours historique</i> sur la Nativité de Jésus-Christ, et sur celle de la Vierge Marie, sa mère, — par S. Jacques-le-Mineur, cousin et frère du Seigneur, premier apô-	

- tre et premier évêque de Jérusalem. — Jugement porté sur ce Livre par les anciens Pères et Docteurs de l'Eglise. — Objections réfutées. — Difficultés éclaircies. — Convenance des récits de cet ancien mémoire..... 119
3. — *L'Evangelium de Infantia Salvatoris*, composé originairement par S. José-le-Juste, ou S. Joseph-Barsabas, frère du Seigneur ; — remanié par des Catholiques qui en voulaient donner seulement l'abrégé ; — imité et altéré par des Hérétiques primitifs, qui y voulaient insérer les principes de leurs erreurs théologiques particulières. — Antiquité du principal *Livre de l'Enfance*. — Les premiers fidèles tenaient à ce que les faits de l'Enfance de Jésus fussent écrits par des hommes qui avaient dans l'Eglise la plus haute et la plus respectable autorité, afin que nul dans la suite n'hésitât à admettre leurs témoignages écrits. C'est pourquoi S. Jacques et S. Joseph-le-Juste furent priés par les premiers Chrétiens de rédiger les mémoires relatifs aux prodiges de l'Enfance de Jésus-Christ. — Toute la Tradition primitive confirme ces mémoires. — Réfutation des vaines raisons de la critique moderne..... 127
4. — *Histoire de Jésus-Christ*, composée avec les anciennes Traditions de l'Orient, par Jérôme Xavier, et s'accordant avec les mémoires précédents..... 136
5. — *L'Évangile des Douze Apôtres*, écrit par des chrétiens catholiques, antérieurement à l'Évangile de S. Luc 137
6. — *Mémoires généalogiques*, conservés par les descendants de la race de David, et notamment par les proches et les parents de Jésus-Christ, selon la chair..... 139
7. — *L'Évangile de Nicodème*, est un mémoire ecclésiastique souvent cité par les Pères. (Voir les *Acta Pilati*)..... 141
8. — *L'Évangile des Nazaréens*, ou *l'Évangile selon les Hébreux*, est l'Évangile hébreu de S. Matthieu, auquel les Nazaréens ont ajouté quelques détails. — Nombreux extraits de passages omis par S. Matthieu. — Cet écrit ecclésiastique donne d'u-

	Pages.
tilles éclaircissements pour expliquer l'Évangile ou l'histoire de Jésus-Christ.....	141
9. — <i>L'Évangile selon les Égyptiens (Evangelium secundum Egyptios)</i> , composé par des catholiques (antérieurement à l'Évangile de S. Luc), contenait divers enseignements et différents traits qu'on ne trouve pas dans les autres Évangiles.....	147
10. — <i>L'Évangile selon les Syriens</i> , était un écrit hébreu, orthodoxe, sur lequel S. Hégésippe a disserté	149
11. — <i>L'Évangile selon les Hébreux</i> . — S. Jérôme et le vénérable Bède considéraient ce mémoire comme un bon livre ecclésiastique, renfermant 2,200 versets, c'est-à-dire plus de faits et de récits que n'en contient l'Évangile de S. Matthieu	149
12-19. — <i>Écrits de S. Clément de Rome</i>	150
1. — <i>Histoire de S. Clément de Rome</i> , de famille patricienne, converti à Jésus-Christ à la vue des miracles des Apôtres; — Disciple chéri de S. Pierre et compagnon de S. Paul; — Prédicateur illustre et très-zélé de l'Évangile; — l'un des premiers et des plus grands Écrivains ecclésiastiques; — nommé par S. Pierre, coadjuteur du Saint-Siège, et désigné par lui pour être son successeur; — Enfin pape et martyr de Jésus-Christ.....	151
2. — Les <i>Acta</i> ou <i>Actus Petri</i> , c'est-à-dire l'histoire des faits de S. Pierre. — Ce livre, comme le précédent, forme une partie des ouvrages de S. Clément Romain, où ce savant disciple de S. Pierre parle spécialement des actions du Prince des Apôtres.....	152
De même :	
3. — <i>La doctrine et la prédication de S. Pierre</i> ;	152
4. — <i>La Révélation</i> ou <i>Apocalypse</i> de S. Pierre;	152
5. — Les <i>Deux Voies</i> et le Jugement de S. Pierre.....	152
6. — Les <i>Courses Apostoliques</i> , ou l'itinéraire de S. Pierre, (<i>Periodi, seu Circuitus Petri, — Itinerarium Petri</i>)	152

	Pages.
7. La <i>Controverse de S. Pierre contre Appion</i> ...	152
8. La <i>Lettre de S. Pierre à S. Jacques de Jérusalem</i>	152
— Tous ces livres sont des parties différentes du grand Ouvrage de S. Clément sur S. Pierre, sur son enseignement, ses prédications, sur ses voyages, etc.	
20. — L' <i>Evangile de S. Pierre</i> . — Cet écrit était entre les mains des Nazaréens, au premier siècle.....	154
21. — L' <i>Apocalypse</i> ou <i>Révélation</i> de S. Pierre ; — (<i>Secreta Petri</i>). — Cet écrit était lu autrefois dans les églises de Palestine.....	155
22. — L' <i>Histoire de S. Pierre</i> , composé en Perse sur les anciennes Traditions de l'Orient, par Jérôme Xavier, etc. — Cette histoire concorde entièrement avec les <i>Historiæ Apostolicæ</i> , d'Abdias, de Linus, de Marcellus, etc., et l'Orient rend un illustre témoignage aux Traditions Apostoliques et aux ouvrages de S. Clément.....	156
23. — Le <i>Livre des Récognitions</i> , de S. Clément. — C'est une partie des <i>Mémoires historiques</i> concernant S. Pierre et la famille de S. Clément.....	157
24. — Les <i>Clémentines</i> . — C'est un autre ouvrage du pape S. Clément, concernant les Discours et les Homélies de S. Pierre, ses Voyages Apostoliques et ses Prédications.....	160
24 (bis). — Les <i>Actes</i> du martyre de S. Clément, composés par S. Ephraïm, sur les traditions des Témoins contemporains, — et confirmés par tous les monuments de l'Orient.....	163
25. — Les <i>Canons des Apôtres</i> . — Ce Recueil a été rédigé par le même S. Clément, qui possédait toute la Tradition des Apôtres. — On y compte quatre-vingt-cinq canons, qu'on regarde communément comme authentiques.....	163
26. — Les <i>Constitutions Apostoliques</i> . — Cet excellent ouvrage nous donne la connaissance de la Doctrine prêchée par les Apôtres, et des Institu-	

- tions établies par eux. Selon plusieurs auteurs modernes, les Hérétiques ou autres personnes y auraient insé é quelques additions plus ou moins orthodoxes. Les Anciens le regardaient comme parfaitement authentique, plein d'utilité, et digne de toute estime..... 167
27. — Les *Prédications des Apôtres*, la *Doctrine*, les *Enseignements*, la *Tradition des Apôtres*. — Selon plusieurs auteurs, ces divers titres désigneraient les *Constitutions Apostoliques* et les autres livres doctrinaux de S. Clément..... 170
- 28-32. — Les *Épîtres de S. Clément*. — Deux Epîtres aux Corinthiens, sont, après l'Écriture-Sainte, l'un des plus beaux monuments de l'Antiquité. — Deux autres Epîtres (la IV^e et la V^e), sont adressées aux Eunuques spirituels, c'est-à-dire aux Vierges, et sont regardées comme authentiques..... 170
33. — Les *Philosophumèna* de S. Clément. — C'est un ouvrage adressé aux vierges et aux femmes chrétiennes de Rome, pour les exhorter à garder avec soin les Règles Évangéliques et à se mettre en garde contre les faux dogmes de Simon-le-Magicien..... 176
34. — L'*Évangile* de S. Paul..... 177
- 34 (bis). — Les *Actes de l'apôtre S. Paul*, composés par un ancien auteur, — renfermant quatre mille cinq cent soixante versets..... 178
35. — Les *Actes de S. Paul et de Sainte Thècle*, rédigés sur les mémoires primitifs, par Basile, évêque de Séleucie. — (Voir ci-après)..... 178
36. — La *Prédication de S. Paul*, — livre composé par un ancien écrivain ecclésiastique..... 179
- 37-42. — Les *Lettres de S. Paul à Sénèque*..... 180
43. — L'*Anabatikon*, ou l'*Ascension* de S. Paul au ciel. — Son *Apocalypse* et ses *Visions*, — écrites par des auteurs catholiques..... 180
44. — Les *Actes de S. André*, apôtre, — et la *Lettre des Prêtres et des Diacres d'Achaïe*, disciples de S. André, — relative au martyre de cet Apôtre.

	Pages.
— Preuves de l'authenticité de ces antiques monuments.....	181
43-51. — <i>Divers écrits</i> au sujet de l'apôtre S. Jean, que l'on peut appeler les <i>Actes de S. Jean, apôtre et évangéliste</i>	184
1. — Le <i>Livre</i> du diacre Prochorus, contenant une partie de l'histoire de S. Jean. — C'est un livre authentique et utile.....	185
2. — Le livre intitulé : <i>Circuitus Johannis</i> , ou les <i>Courses de S. Jean l'évangéliste</i>	185
3. — <i>L'Itinerarium Johannis</i> : <i>L'Itinéraire de S. Jean</i> ; mémoire qui contenait deux mille cinq cents versets.....	185
4. — Les <i>Acta Johannis</i> , par le philosophe Craton, disciple et historiographe des Apôtres.....	185
5. Le <i>Livre de la Passion de S. Jean l'Évangéliste</i> , par Mélicon, ou Mellitus, évêque de Laodicée. — Preuves de son authenticité et de sa véracité.....	185
6. — Les <i>Acta S. Johannis</i> ou <i>Acta Johannis</i> , ou autrement : <i>Historia de vita, miraculis, et Assumptione S. Joannis</i> . — Plusieurs auteurs des temps primitifs ont écrit la <i>vie et le trépas de S. Jean</i>	185
52. — Le <i>Liber de Passionibus Apostolorum</i> : le <i>Livre du Martyre des Apôtres</i> , par l'anonyme Philalethus-Eusebianus, ou plutôt, par Mélicon, évêque de Laodicée ; ce dernier a écrit un <i>Livre in vitas, miracula, Passionesque Apostolorum</i> ...	185
53. — Autre mémoire ancien sur les Douze Apôtres et sur les Soixante-Douze Disciples, rapportant le martyre de S. Pierre et de S. Paul et de plusieurs autres Disciples, intitulé : <i>de Certaminibus, Peregrinationibus, vita et morte Petri et Pauli</i> : <i>Sur les Combats, sur les Voyages ou Courses Apostoliques de Pierre et de Paul, sur leur vie et leur mort</i>	187
53 (bis). — Autre livre ou mémoire à peu près semblable, intitulé : <i>Liber de Peregrinationibus Sanctorum Petri et Pauli</i> . — Ces ouvrages sont cités par di-	

	Pages.
vers auteurs et rapportent des détails qui ne se trouvent pas ailleurs.....	187
54-57. — Les <i>Acta S. Philippi, apostoli</i> , ont été rédigés anciennement par plusieurs auteurs. — Ces <i>Actes</i> de S. Philippe sont très-connus dans l'Eglise, sont confirmés, approuvés, cités, prêchés, par les plus respectables autorités des divers siècles.....	188
58-60. — ΠΕΡΙΟΔΟΙ του ΑΓΙΟΥ ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ ΘΩΜΑ · <i>Les Courses de l'apôtre Thomas</i> . — Ce livre de même qu'un autre, intitulé : <i>Les Actes de S. Thomas, apôtre</i> , rapportent les faits réels de l'apostolat de S. Thomas. — Ils ont encore été écrits par Craton, par Abdias, par les Hérétiques primitifs, par les Orientaux, <i>in Menæis</i>	188
61-62. — Les <i>Actes de S. Barthélemy, apôtre</i> . — Plusieurs mémoires de ce nom ont été composés par divers auteurs vers les Temps Apostoliques, — par ceux ci-devant nommés; et par les historiens d'Arménie.....	189
63. — L'Évangile selon S. Barthélemy. — Cet évangile a été cité par S. Denys et par les Pères. — Il a été composé par des Catholiques, et plus tard altéré par les Hérétiques.....	190
64-72. — Les <i>Actes de S. Matthieu, apôtre</i> ; — ceux de S. Simon et de S. Jude; — ceux de S. Jacques-le-Majeur et de S. Jacques-le-Mineur, se trouvent dans les auteurs primitifs, Craton, Abdias, Hégésippe, les Clément de Rome et d'Alexandrie; — dans les divers <i>Monuments anciens</i> , notamment dans les <i>Mémoires</i> des Eglises orientales.....	191
73. — <i>Évangile de S. Jacques-le Majeur, ou Mémoires historiques et liturgiques des Disciples de S. Jacques-le-Majeur</i> . — Suivant une tradition, c'est la prédication de S. Jacques, recueillie par ses Disciples, comme celle de S. Pierre l'avait été par S. Clément.....	191
74. — <i>Mémoire sur la vie et sur la mort de l'apôtre S. Matthias</i> . — Cet écrit a été tiré du <i>Liber Condemnatorum</i> , composé en hébreu par la Synagogue, au sujet de S. Matthias, des deux S. Jacques, de S. Etienne, et de plusieurs Disciples, qu'elle avait fait mettre à mort pour la foi.....	192

	Pages
75. — <i>Les Traditions de l'apôtre S. Matthias.</i> — Preuves. — Extraits.....	193
76. <i>Le Symbole des Apôtres.</i> — Tableau où l'on com- pare les quatre anciens <i>Symboles des Apôtres</i> : le <i>Vulgaire</i> , celui d' <i>Aquilée</i> , l' <i>Oriental</i> , le <i>Romain</i> . — L'Orient et l'Occident ont toujours conservé intacte cette véritable formule de foi.....	193
CHAPITRE IV. — Monuments littéraires, prove- nant des Soixante-Douze Disciples, — ou composés à leur sujet.....	
	197
1. — Le dénombrement historique des Soixante- Douze Disciples de Jésus-Christ, (écrit par des Catholiques, d'après les documents de la Tradi- tion Apostolique).....	197
2. — <i>Histoire de la Vie de S. Barnabé</i> , l'un des Soixante-Douze Disciples, par Alexandre de Chy- pre. — Cet auteur composa cette histoire sur les Mémoires du premier siècle.....	200
3. — <i>L'Evangile de S. Barnabé</i>	200
4. — Les <i>Acta Passionis Sancti Barnabæ</i> , par Jean Marc et par Alexandre de Chypre. — Ils sont regardés communément comme authentiques...	200
5. — <i>L'Épître Catholique de S. Barnabé.</i> — Son authenticité, son objet principal. — Réfutation des objections.....	201
6. Les <i>Historiæ Apostolicæ</i> , ou <i>Vies des Apôtres</i> , composées par Abdias, l'un des Soixante-Douze Disciples.....	206
7. — Les <i>Acta Sancti Abdiax, Babylonii episcopi et martyris</i>	208
8. — <i>Relation contemporaine du martyre de S. An- tipas</i> , l'un des Soixante-douze Disciples, évêque de Pergame, en Asie.....	209
9. — <i>Actes de S. Ananie</i> , l'un des Soixante-douze Disciples, écrits en grec, puis reproduits dans les Ménologes Orientaux.....	209
10. — <i>Notice historique de S. Aristobule</i> , l'un des Soixante douze Disciples, évêque dans la Grande Bretagne.....	209

	Pages.
11. — <i>Histoire de S. Etienne</i> , protomartyr.....	209
12. — <i>Notice Historique sur S. Evodius</i> , évêque de la grande Antioche, après S. Pierre.....	210
13. — <i>Epître de S. Evodius</i> , évêque d'Antioche. — Elle est intitulée <i>Πως</i> , <i>La Lumière!</i>	210
14. — <i>Actes de S. Lazare</i> , l'un des plus illustres disciples du Christ, — de S ^{te} Marthe et de S ^{te} Madeleine, — de S. Maximin et de S. Parménas, deux des Soixante-douze Disciples; — de S. Trophime, — de S. Eutrope, — de S. Célydonius; — de S. Joseph d'Arimathie, — de S ^{te} Marcella, la suivante de S ^{te} Marthe.....	210
15. — <i>Anciens Actes de S. Lazare</i> , de S ^{te} Madeleine et de leurs autres compagnons.....	210
15 (bis). — Deux des Soixante-douze Disciples, <i>S. Marc</i> et <i>S. Luc</i> , ont composé : l'un, le <i>Troisième Evangile canonique</i> ; l'autre, le <i>Deuxième</i> , avec les <i>Actes des Apôtres</i> ; — trois monuments mentionnés ailleurs.....	20
16. — <i>Notice historique sur S. Hermas</i> , évêque des Philippiens, tirée de ses écrits.....	211
17. — <i>Le Livre de S. Hermas</i> , intitulé <i>le Pasteur</i> . — Son authenticité, son autorité, son utilité. — <i>Extrait</i>	211
18. — <i>Actes de S. Jason et de ses compagnons</i> , martyrs.....	216
19. — <i>Controverse de S. Jason</i> , l'un des Soixante-douze Disciples, contre le juif Papiscus.....	216
20. — <i>Notice Historique sur S. José</i> , ou <i>Joseph-Barsabas</i> , frère du Seigneur selon la chair.....	216
21. — <i>Traité ou Discours de S. Joseph Barsabas</i> , de <i>pace et silentio</i> , c'est-à-dire sur <i>la Vie cachée, paisible et silencieuse</i> du Verbe Incarné, dont il avait été le témoin oculaire durant trente ans. — On croit assez communément que le titre de ce livre de S. Joseph-le-Juste indique le <i>Livre de Infantia Salvatoris</i> , c'est-à-dire <i>des faits et des prodiges de l'Enfance et de la vie silencieuse de Notre-Seigneur</i>	217

	Pages.
22. — Les <i>Actes de S. Marc</i> , évangéliste, — composés par un ancien Disciple	218
23. — Les <i>Actes de S. Martial</i> , l'un des Soixante-Douze Disciples, l'apôtre des Gaules et le premier évêque de Limoges, — par Aurélianus, son successeur. — Le Concile de <i>Limoges, en 1034</i> , a reconnu l'authenticité de ce mémoire.....	218
24. — Une <i>Épître</i> de S. Martial aux habitants de Bordeaux	219
25. — Une autre <i>Épître</i> du même S. Martial aux habitants de Limoges et de Toulouse.....	219
26. — Les <i>Écrits de S. Julien</i> , apôtre et évêque du Mans.....	219
26 (bis). — <i>Notice Historique</i> du diacre Prochorus. — Elle est tirée de ses écrits et des Monuments des Églises Orientales. — C'est par ces derniers que nous connaissons son glorieux martyre.....	220
26 (ter). — Le <i>livre</i> ou <i>Mémoire</i> de Prochorus, l'un des sept Diacres de Jérusalem, — concernant les faits et l'histoire de S. Jean.....	220
27. — Les <i>Actes de S. Siméon</i> , frère du Seigneur, et l'un des Soixante-douze Disciples, composés avec des fragments d'Hégésippe et des anciens écrivains	221
28. — La <i>Vie et les Actes de S. Tite</i> , l'un des Soixante-douze Disciples, par Zénas, docteur de la Loi, — son contemporain.....	221
29. — Les <i>Actes de S. Thaddée</i> , l'un des Soixante-douze Disciples, et apôtre de la Mésopotamie....	222
30. — Les <i>Actes de S. Ursin</i> (autrement <i>Nathanaël</i>), premier évêque de Bourges.....	223
31. — Les <i>Actes des saints Valère, Materne et Euchaïre</i> , tous trois disciples et compagnons des Apôtres, et évêques de Trèves.....	223
<i>Observations générales.</i> — Les <i>Ménées et les Ménologes des Églises Orientales</i> ont recueilli et conservé presque tous les Monuments Traditionnels primitifs, concernant les Apôtres et les Hommes Apostoliques du premier siècle. . .	223

	Pages.
CHAPITRE V. — Autres Monuments ecclésiastiques, primitifs, — composés par des écrivains catholiques du premier siècle, ou voisins du premier siècle, — touchant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres.....	225
1. — Les <i>Actes de S. Anaclet</i> , pape et martyr.....	225
2-4. — Les <i>Trois Epîtres</i> de S. Anaclet, successeur de S. Clément, sur le siège apostolique de S. Pierre.....	225
5. — Les <i>Acta Timo'hœi</i> , ou <i>Histoire de la Vie et du martyre</i> de S. Timothée, évêque d'Ephèse, — par S. Polycrate, évêque d'Ephèse.....	226
6. — Les <i>Actes de S. Apollinaire</i> , martyr, disciple de S. Pierre, apôtre de Ravenne.....	227
7-20. — <i>Ouvrages de S. Denys l'Aréopagite</i> :	
— Le <i>Livre de la Hiérarchie Céleste</i> , en quinze chapitres.....	228
— Le <i>Livre de la Hiérarchie Ecclésiastique</i> , en sept chapitres.....	218
— Le <i>Livre des Noms Divins</i> , en treize chapitres.....	228
— La <i>Théologie Mystique</i> , en cinq chapitres.....	228
— <i>Dix Epîtres</i> : quatre à Caius, moine ; les autres, à Dorothee, à Sosipâtre, à Démophile, moine ; à Titus, évêque ; et à Jean, l'Evangéliste.....	228
— L'authenticité de ces divers livres de S. Denys est aujourd'hui démontrée.....	228
21. — Les <i>Dix Livres de Craton-le-Philosophe</i> , touchant les faits et le martyre des Douze Apôtres.....	228
22. — L' <i>Apocalypse d'Esdras</i> , livre ecclésiastique, non canonique, mais respecté dans l'Eglise.....	230
23. — Les <i>Révélations des Patriarches et des Prophètes</i> , ou le <i>Testament des Douze Patriarches</i>	232
24-27. — <i>Ecrits de Marcellus</i> , fils du préfet Marcus, de Rome, et auteur des <i>Temps Apostoliques</i>	233
— Les <i>Actes du Combat de S. Pierre contre Simon-le-Magicien</i>	233

	Pages.
— <i>Les Mémoires sur la mort de S^{te} Pétronille, vierge, fille de S. Pierre</i>	233
— <i>Mémoire sur le martyre de sainte Félicule, vierge</i>	233
— <i>Mémoire sur le martyre de S. Nicodème, prêtre de Rome</i>	233
— <i>Et plusieurs autres écrits du même Marcellus, disciple de S. Pierre</i>	233
28. — <i>Relation ou Tradition touchant la mort de Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée, au nom des Romains</i>	235
28 (bis). — <i>Mémoire, écrit par Linus, disciple et successeur de S. Pierre, concernant le martyre des apôtres Pierre et Paul</i>	235
— <i>Preuves de l'authenticité de ce monument</i>	235
29-31. — <i>Trois Épîtres, attribuées à la Sainte-Vierge, dont :</i>	
— <i>Une à S. Ignace, évêque d'Antioche</i>	238
— <i>Une aux habitants de Messine, lesquels, pour honorer cette Épître de la Vierge, ont bâti leur cathédrale métropolitaine, sous le vocable de Notre-Dame de La Lettre</i>	238
— <i>Une aux Fidèles de la ville de Florence, en Italie</i>	238
32-33. — <i>Le Livre du Trépas de la Sainte Vierge, par S. Méliton, évêque de Sardes, et un autre livre sur le même sujet, par Jean le Thessalonicien</i>	245
33-40. — <i>Les sept Épîtres de S. Ignace, martyr, reconnues généralement comme authentiques et véritables. — Preuves. — Extraits</i>	245
34-40 (bis). — <i>Les Lettres de S. Ignace, — dites interpolées ou paraphrasées, savoir :</i>	
— <i>La Lettre aux Ephésiens</i>	256
— <i>La Lettre aux Magnésiens</i>	256
— <i>La Lettre aux Tralliens</i>	256
— <i>La Lettre aux Romains</i>	256
— <i>La Lettre aux Philadelpiens</i>	256
— <i>La Lettre aux Smyrniens</i>	256
— <i>La Lettre à Polycarpe</i>	256
41-52. — <i>Autres Épîtres de S. Ignace, savoir :</i>	
— <i>Deux à S. Jean, apôtre</i>	257
— <i>Une à la Sainte-Vierge</i>	257

	Pages.
— Une à <i>Marie Cassobolite</i> , précédée de la lettre de cette Marie	257
— Une aux <i>Habitants de Tarse</i>	257
— Une aux <i>Fidèles d'Antioche</i>	257
— Une à <i>Hiéron</i> , diacre de l'Eglise d'Antioche ..	257
— Une aux <i>Philippiens</i>	257
52 (bis). — <i>Eloge de S. Ignace</i> , par le diacre <i>Hiéron</i>	258
53. — <i>Actes du martyre de S. Ignace</i> . — Autres <i>Actes anciens du même martyre</i>	261
54. — <i>Apo'ogic du Christianisme</i> , par <i>Quadratus</i> . — <i>Apologie du Christianisme</i> , par <i>Aristides</i>	262
55. — Autre <i>Apologie</i> , par <i>Castor-Agrippa</i> , — ou <i>Ré- futation des erreurs de l'hérésiarque Basilides</i> , par ce savant homme apostolique.....	263
56. — Les <i>Traditions Apostoliques</i> et les <i>Interpréta- tions des Discours du Seigneur</i> , — transmises par <i>Papias</i> , — disciple de <i>S. Jean l'Evangéliste</i> ..	264
56 (bis). — <i>L'Evangile de Tatien</i> , appelé <i>Diatessarôn</i>	267
57-58. — <i>S. Polycarpe</i> : — 1. Les <i>Actes authentiques</i> de son martyre. — 2. Sa <i>Lettre aux Philippiens</i> . — 3. Ses autres ouvrages. — 4. Ses <i>Conférences</i> avec le pape <i>S. Anicet</i> (an 70-160 de J.-C.)	267
59. — <i>Histoire Ecclésiastique</i> , divisée en cinq livres par <i>Hégésippe</i> , auteur hébreu. — (An 95-160 de J.-C.).....	269
60. — <i>Actes de Cassius Primianus-Longinus</i> , soldat Cappadocien, qui assista au cruciflement de <i>Jésus- Christ</i>	273
61. <i>Actes de S. Dominus</i> , l'un des premiers disciples de <i>Jésus-Christ</i> , archevêque de <i>Salone</i> , martyr de la foi.....	273
62. — <i>Actes de S. Barsimée</i> , de <i>S. Sarbellius</i> , et de <i>sainte Barba-Constantia</i> , sous <i>Trajan</i>	273
63. — <i>Actes de S. Philémon</i> et de <i>sainte Appia</i> , martyrs.....	273
64. — <i>Actes de S. Zozime</i> , martyr en <i>Asie</i> , sous <i>Tra- jan</i>	273

	Pages.
65. — <i>Actes de S. Hyacinthe</i> , chambellan de Trajan, martyr.....	273
66-69. — <i>Actes de S. Austremoine</i> , apôtre d'Auvergne, — de <i>S. Gatien</i> , évêque de Tours; — de <i>S. Trophime</i> , évêque d'Arles; — de <i>Sergius-Paulus</i> , évêque de Narbonne; — de <i>S. Saturnin</i> , évêque de Toulouse; — de <i>S. Martial</i> , évêque de Limoges.....	274
69. — <i>Actes de S. Ursin</i> , disciple de S. Pierre, apôtre de Bourges.....	274
70. — <i>Actes de S. Nicasius</i> , évêque de Rouen, et de ses compagnons, <i>Quirinus et Scubiculus</i>	273
71. — de <i>S. Eutrope</i> , évêque de Saintes.....	274
72. — de <i>S. Léontius</i> , de <i>S. Hypatius</i> , de <i>S. Théodolus</i> , martyrs en Afrique.....	274
73. — de <i>S. Eleutherius</i> , pape; — de <i>S. Lucius</i> , roi de la Grande-Bretagne.....	274
74. — <i>Actes des onze mille Martyrs d'Arménie</i> , sous Adrien.....	274
75-76. — <i>Actes de S. Timon</i> , martyr; — de <i>S. Auxibius</i> , évêque de Soles, en Chypre.....	275
77. — <i>Actes de S. Romulus</i> , préfet de la Cour impériale; — du comte <i>Eudoxius</i> , et de onze cent quatre soldats, martyrs.....	275
78. — <i>Actes de S. Amator</i> ou <i>Sirack</i> , — de sainte <i>Séraphia</i> , la <i>Véronique</i> de Jérusalem.....	275
79. — <i>Actes de S. Maximin</i> , de <i>S. Célydonius</i> , de <i>S. Parménas</i> , etc.....	275
80. — <i>Mémoire</i> sur le martyr de <i>S. Nicomèdes</i>	275
81. <i>Histoires de S. Joseph-le-Charpentier</i> , d'après les traditions primitives.....	275
81 (bis). — <i>Monuments</i> du premier siècle sur <i>S. Paul</i> et sainte <i>Thècle</i> , vierge et martyr.....	275
82. — <i>Actes des saints martyrs Processus</i> et <i>Martianus</i>	275
83. — de <i>S. Aphrodisius</i> , et de <i>Sergius-Paulus</i> , évêques.....	275
— <i>Extraits des anciens monuments des églises qu'ils ont fondées</i>	275

	Pages.
84. Les <i>Actes</i> de S. Pérégrinus, apôtre de Sicile....	276
85. — Les <i>Ménologes d'Orient</i> sur l'apostolat de S. Barsimée, en Mésopotamie.....	276
86. — Les <i>Actes</i> du docteur Gamaliel, d'après divers monuments	276
87. — Les <i>Actes</i> du sénateur Nicodème. — Son évangile. — Sa participation aux <i>Acta Pilati</i>	276
87 (bis). — Les <i>Actes</i> de S. Saturnin, apôtre de Toulouse, etc	276
88. Les <i>Actes</i> de S. Zacharie, évêque de Vienne, dans les Gaules.....	277
89. — <i>Mémoire Syriacque</i> sur Claudia Procula, femme de Cnèius Pontius Pilatus.....	277
90-99. — Les <i>Actes</i> de:	
— S. Firmin, évêque d'Amiens.....	277
— de S. Anatole, évêque de Milan.....	277
— de S. Tropès, grand officier de Néron.....	278
— de S. Pudens, sénateur romain.....	278
— de S. Urciein, médecin de Ravenne	278
— de Caius Cornélius, centurion de Capharnaïm.....	278
— de Caius-Oppius, centurion de Jérusalem....	278
— de S. Corneille de Césarée, centenier de la Cohorte Italienne.....	278
— des saints Gervais et Protais	279
— des saints Vital et Valérie.....	279
— des saints Celse et Nazaire	279
100-103. — <i>Notice historique</i> de S. Hiérothée, évêque d'Athènes.....	279
— <i>Recueil des éléments de Théologie</i> , par S. Hiérothée.....	279
— <i>Mémoire de Visbius</i> sur S. Denys.....	279
— Les <i>Actes</i> de S. Rusticus et de S. Eleuthérius.....	279
— Les <i>Mémoires</i> de Sanctinus et d'Antonius, etc.	279
104-107. — <i>Notice</i> de S. Narnus, évêque de Bergame....	279
— <i>Actes</i> de S. Julien, évêque du Mans.....	279
— de S. Montanus, martyr.....	280
— de S. Hermagoras, martyr	280
108-121. — Les <i>Actes</i> de S. Clarus et de ses six compagnons.....	280

	Pages.
— <i>Actes</i> des Sept disciples de S. Jacques-le-Majeur	280
— de S. Second, — de S. Eugénius, — de S. Régulus, des saints Nérée et Achillée, martyrs.....	280
— de S. Romulus, de Toscane	281
— de S. Evellius, grand officier de Néron.....	281
— de S. Primus, etc.....	281
— de S. Front, évêque de Périgueux.....	281
— de S. Eustache, etc	281
— de S. Terentianus, évêque de Todi.....	281
— de S. Gabinus, etc.....	281
— de S. Memmius, évêque de Châlons, etc	282
122-136. — Les <i>Actes</i> de : S. Savinien, de Sens	282
— de S. Potentien, apôtre de Troyes.....	282
— de S. Altinus, évêque d'Orléans.....	282
— de S. Aristéc, évêque de Capoue, etc.....	282
— de S. Césaire, diacre.....	282
— de S. Timothée et de S. Apollinaire, de Reims	282
— de S. Faustinus et de S. Jovita, martyrs.....	282
— de S. Chéron, apôtre de Chartres	282
— de S. Apollonius, de Bresse	282
— de S. Alexandre, de Bresse.....	282
— de six Apôtres des Gaules	282
— de S. Quentin, apôtre d'Amiens.....	283
— des SS. Ptolémée et Romain, martyrs	283
— de Titus Flavius Clémens, martyr.....	283
137-141. — Les <i>Actes</i> de : S. Alexandre 1 ^{er} , pape.....	283
— des SS. Eventius, Théodulus, Hermès, Quirinus.....	283
— de S. Aspren, de Naples	283
— des papes S. Lin, S. Clet, S. Clément, S. Hygin, etc	283
— Deux <i>Décrétales</i> de S. Hygin.....	284
142-155. — Les <i>Actes</i> : des SS. Longinus, Megistus et Acestus, martyrs.....	284
— des saintes Séraphia, Marcella, Marthe, Madeleine, etc.....	284
— Eutychia, Hermione, Mariamne	284
— des saintes Pétronille, Félicule, Thècle, Bérénice-Syrophénicienne	284
— des saintes Photine, Symphorose, Prisca, Irène, Sabine, Sérapia.....	285

	Pages.
156-172. — <i>Les Actes</i> : des saintes Afra, Xantippa, Sarra et Polyxène	286
— de sainte Sophie et de ses trois filles.....	286
— de sainte Sébastienne	286
— de sainte Iphygénie.....	286
— des saintes Célérina et Sabinella	286
— des saintes Mastidia et Villa	287
— des saintes Praxèdes et Pudentielle	287
— des saintes Martine et Sidonia.....	287
— des saintes Justine, Candida, Plautilla, Flavia-Domitilla, Pomponia-Cræcina, Euphrosina et Théodora, etc	287
CHAPITRE VI. — <i>Monuments littéraires des Hérétiques du premier siècle</i> , — concernant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres.....	
	288
1-4. — <i>L'Évangile</i> des Ebionites	289
— <i>L'Itinéraire</i> de S. Pierre par les Ebionites...	292
— Le <i>Liber</i> de S. Maria et Obstetricæ.....	293
— Le livre intitulé : <i>Mariæ interrogationes majores et minores</i> , par les premiers Hérétiques	293
5. — Le <i>Liber de Nativitate Salvatoris</i> . — Ce livre et les suivants ne sont que les livres catholiques des mêmes noms, mais dont la doctrine a été dénaturée par les Hérésiarques primitifs	293
6. — Le <i>Liber de Nativitate S. Mariæ</i> , par Séleucus, hérétique	293
7-13. — <i>L'Évangélium de pueritia Salvatoris</i>	293
Plus, six autres recueils semblables :	
1 ^o par Marcion.....	294
2 ^o par les Naassépiens	294
3 ^o par les Thibétains	294
4 ^o par les Persans, etc	294
5 ^o par les Mahométans.....	294
6 ^o par les Gnostiques, sous le nom de Thomas..	294
14-20. — Le <i>Livre</i> de S. Jean, sur le trépas de la Sainte Vierge, écrit par Leucius.....	294
— <i>L'Évangile</i> de S. Pierre.....	295
— <i>Les Actes</i> de S. Pierre.....	295

	Pages.
— La <i>Doctrine</i> et la <i>Prédication</i> de S. Pierre....	295
— L' <i>Apocalypse</i> de S. Pierre.....	295
— Les <i>Deux Voies</i> ou le <i>Jugement</i> de S. Pierre..	295
— L' <i>Itinéraire</i> ou les <i>Courses apostoliques</i> de S. Pierre, etc., altérés ou modifiés plus ou moins par les Hérétiques.....	295
21. — L' <i>Évangile</i> de Cérinthe.....	296
22. — Les <i>Actes</i> des Apôtres, à l'usage des Ebio- nites.....	297
23. — Les <i>Actes</i> des Apôtres, en usage chez les Ma- nichéens.....	298
24. — Les <i>Actes</i> de S. Jean l'apôtre (rédigés par des hérétiques).....	298
25. — L' <i>Apocalypse</i> de S. Jean, autre que la canoni- que (rédigée par des Hérétiques).....	299
26-27. — L' <i>Évangile</i> des Encratites.....	300
— Divers <i>Traité</i> s de Simon le-Magicien.....	300
— <i>Gnoses</i> des Simoniens ou Héléniens.....	301
— Le livre <i>Barcoph</i>	301
— Divers <i>traités</i> d'Isidore, fils de Basilides.....	301
— La <i>Révélation</i> de S. Etienne, protomartyr....	301
— La <i>Révélation</i> de Cécilius.....	301
— <i>Ecrits</i> de Scythien et de Térébinthe... ..	302
— Un <i>Traité</i> sur la <i>Justice</i> , par Epiphane l'héré- tique.....	302
— L' <i>Évangile</i> de S. Matthias, par les Hérétiques.	302
— L' <i>Évangile</i> de Simon le-Magicien.....	303
40-49. — Deux <i>Livres</i> des Elcésaites et des Sampséens.	303
— Les <i>Antithèses</i> de Marcion.....	303
— Les <i>Actes</i> de l'apôtre S. Pierre, par Leucius..	304
— Les <i>Actes</i> de S. Philippe.....	304
— L' <i>Évangile</i> de S. Philippe.....	305
— L' <i>Évangile</i> de S. Barthélemy.....	305
— L' <i>Évangile</i> de S. Barnabé.....	306
— L' <i>Apocalypse</i> d'Esdras.....	306
— La <i>Prophétie</i> d'Enoch: tous ces livres ont été composés par les Hérétiques.....	307
50-66. — Les hérétiques Simon, Cléobius, et autres, des temps apostoliques, ont encore fait les li- vres suivants :	
1. <i>Evangelium Vivum</i>	307

	Pages.
2. <i>Thesaurus vitæ</i>	307
3. <i>Collectio Epistolarum</i>	307
4. <i>Mysteria</i>	307
5. <i>Alogii Heptalogus</i>	307
6. <i>Preces</i>	307
7. <i>Capitulare</i>	307
8. <i>Tractatio de Gigantibus</i>	307
9. <i>Evangelium secundum Thomam</i>	307
10. <i>Evangelium secundum Philippum</i>	307
11. <i>Andræ Apostoli Acta</i>	307
12. <i>Epistola Pauli 15^{ma} ad Laodicenses</i>	307
13. <i>Narrationes de Infantia Salvatoris</i>	307
14. <i>Évangile de S. Thomas</i>	310
15. <i>Les Courses de S. Thomas</i>	312
16. <i>L'Évangile éternel</i>	314
17. <i>L'Évangile de la Perfection</i>	315
18. <i>L'Évangile d'Ève</i>	315
67-72. — <i>Autres Évangiles des Gnostiques</i>	316
— <i>L'Évangile de Valentin</i>	317
— <i>Les Évangiles qu'ont faussés Hétychius et Lucianus</i>	317
73-81. — <i>L'Évangile de Basilides, en vingt-quatre livres</i>	318
— <i>L'Évangile d'Apelles</i>	320
— <i>L'Évangile de Leucius</i>	321
— <i>L'Apocalypse de Cérinthe</i>	321
— <i>La Pistis Sophia de Valentin</i>	323
— <i>L'Évangile de Judes-Thaddée, et l'Évangile de Thaddée</i>	324
— <i>L'Évangile de Judas-Iscaïoth</i>	324
— <i>Les Acta Pilati, parodiés par les Païens</i>	325
— <i>L'Évangile de Marcion et des Marcionites</i>	326
82-89. — <i>La Memoria Apostolorum</i>	327
— <i>Les Actes des Apôtres, à l'usage des Origénistes</i>	329
— <i>Les Actes des Apôtres, selon les Quartodecimans</i>	329
— <i>Les Sorts des Apôtres</i>	329
— <i>Les Actes des Apôtres, par Leucius. (Détails)</i>	330
— <i>L'Évangile de S. André</i>	332
— <i>Les Actes de S. André, par Nexocharides</i>	332
— <i>Autres Actes hérétiques</i>	333

	Pages.
CHAPITRE VII. — <i>Monuments profanes, juifs et païens. concernant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres</i>	338
1. — Les <i>Acta Pilati</i> , contenant la Relation de Pilate et l'Évangile, ou mémoire de Nicodème	339
2-3. — Les <i>Deux Lettres</i> de Pilate à l'empereur Tibère	348
4. — La <i>Lettre</i> du proconsul Lentulus sur Jésus... ..	351
5-7. — <i>Lettre</i> du roi Abgare à Jésus-Christ	353
— <i>Lettre</i> de Jésus au Roi	357
— <i>Archives publiques</i> de la ville d'Édesse	359
— Réfutation des Objections	361
8-9. — Les <i>Antiquités Judaïques</i> , par Flavius Josèphe	362
— Le <i>Livre</i> de la Guerre des Juifs	362
— Les récits de l'Évangile sont confirmés par ceux de l'historien juif	372
10. — Les <i>Huit livres</i> des Oracles Sibyllins	380
— Leur authenticité	380
— Objections réfutées	381
11-20. — <i>Écrits</i> d'auteurs païens contemporains : de Tacite, Suétone, Dion-Chrysostome, Plinle-Jeune, Celse, Lucien, Ulpien, Arrianus, Phlégon, Hiéroclès, proconsul	386
21-22. — Les <i>Livres</i> d'Hystaspe et d'Hermès, ou Mercure Trismégiste	388
23. — Les <i>Registres-publics</i> du dénombrement de l'Empire Romain et de la Judée, par César-Auguste	390
24-26. — <i>Discours</i> ou <i>Proposition</i> de Tibère devant le Sénat, au sujet de Jésus-Christ	391
— <i>Hommages publics</i> du Grand-Sanhédrin	391
— <i>Hommages publics</i> du Sénat Romain au sujet de Jésus-Christ	391
27-32. — <i>Décrets</i> des Empereurs païens contre les premiers Chrétiens	391
33. — Le livre de Philon, de <i>Vita contemplativa</i> , sur les premiers Chrétiens	391

	Pages.
34. — <i>La Vie d'Apollonius de Thyane</i> , par Philostrate.....	392
35. — Le livre <i>Philopatris</i> , par Lucien.....	392
— <i>La Vie de Pérégrinus</i> , par le même.....	392
36. — <i>Registre de la Synagogue sur la descendance royale et sacerdotale de Jésus, et sur son Sacerdoce légal</i>	392
37. — <i>Lettres de l'empereur Adrien, au sujet des Chrétiens</i>	393
38. — <i>Rapport du proconsul Tibérianus, sur le même sujet</i>	397
39-46. — <i>Rapport de Pline-le-Jeune, sur le même point</i>	398
— <i>Réponse de l'empereur Trajan</i>	401
— <i>Lettres de Sénèque à S. Paul</i>	402
— <i>Mémoire de Plutarque sur la mort de Jésus-Christ</i>	402
47-48. — <i>Le Livre du Rabbin Haccanas, sur Jésus-Christ</i>	403
— <i>Le Talmud, sur le R. Chanina, converti à la foi</i>	403
49-50. — <i>Les Ecrits de Virgile. — Ceux de Cicéron</i>	403
— <i>Le Liber Condemnatorum</i>	403
— <i>Le Talmud de Babylone, sur les premiers Martyrs de Jésus-Christ</i>	404

TITRE II

Monuments matériels.

Monuments topographiques ou territoriaux.

Monuments publics, lapidaires, etc.

Institutions commémoratives, monumentales.

CHAPITRE I^{er}. — *Monuments topographiques ou territoriaux.* — Noms des lieux qui renferment des monuments de Jésus-Christ ou des Apôtres, — ou qui sont eux-mêmes des souvenirs de

	Pages.
Notre-Seigneur et de ses Disciples, et qui, depuis le premier siècle, ont été constamment vénérés comme tels, par les Chrétiens et par les habitants des Lieux mêmes, suivant une Tradition non interrompue.....	403

SECTION PREMIÈRE

TERRE-SAINTE, OU PALESTINE.

1. — Jérusalem, renfermant de quarante-cinq à cinquante monuments des plus remarquables, entre autres : la maison de Sion, ou le Cénacle, le Temple, la Porte Dorée, le Cédron, la Salle de la flagellation, la Colonne, la Scala Santa, l'Arcade de l'Ecce Homo ! la maison de Véronique, le Calvaire, le Saint-Sépulcre, l'Haceldama, le Mont des Oliviers, les tombeaux de la Vierge, de sainte Anne, etc., etc.	407
2-5. — Bethléem, la tour d'Ader, Rama, la Grotte des Bergers	414
6-18. — Hébron, Jéricho, la montagne de la Quarantaine, Gaza, Jaffa, Césaréc, Machérunte, Béthanie, Bethphagé, Emmaüs, le Puits de Jacob, Samarie, Eglise des dix Lépreux....	417
19-42. — La Galilée, la mer de Tibériade, Dalmanutha, le Carnel, Nazareth, la Maison de la Vierge, la Santa Casa, la Fontaine de la Vierge, Cana, Magdala, Bethsaïda, Corozain, Capharnaüm, Naïm, le Thabor, Eglise de S. Pierre à Tibériade, le Désert, Séphoris, Grotte de S. Jean, Jourdain, Sarepta, Sidon.	423
43 — Autre indication des Eglises et des Sanctuaires de la Terre-Sainte, érigés comme souvenirs des faits de Jésus-Christ et des Apôtres, et où se font autant de pèlerinages célèbres, consacrés par l'Eglise. — Authenticité des Saints-Lieux	434

SECTION DEUXIÈME

EUROPE.

Indication des *principaux Lieux*, où existent des monuments publics, matériels, ou des monuments traditionnels, concernant les *Hommes Apostoliques* ou les *Personnages chrétiens du premier siècle*, qui y ont marqué, soit en exerçant le Ministère Évangélique, soit en y souffrant le martyre, ou par leur vie chrétienne ou par quelque action remarquable..... 447

I. — ITALIE.

1. — *Rome*, autrefois capitale de l'Empire romain, aujourd'hui capitale du monde chrétien, et métropole universelle des églises de l'Univers, — renferme une infinité de souvenirs et de monuments des Apôtres et des premiers Saints et Martyrs de l'Eglise naissante. Nous les énumérerons ultérieurement en parlant des corps et des insignes Reliques des Hommes Apostoliques, etc..... 447
- 2-36. — *Ravenne, Terracine, Naples, Ponzzoles, Nèpi, Biséglià, Reggio, Trieste, Amalphi, Capoue, Mantoue, Milan, Pise, Catane, Fésoules, Aquilée, ile de Pontia, Brescia, Ast, Pavie, Syracuse, Taormina, Nocéra, Parme, etc.....* 449

II. — LES GAULES.

- 1-43. — *Paris, Sens, Troyes, Orléans, Chartres, Meaux, Beauvais, Evreux, Reims, Metz, Le Mans, Rouen, Soissons, Amiens, Senlis, Châlons, Tours, Bourges, Langres, Lyon, Vienne, Saintes, Limoges, Avignon, Arles, Périgueux, Narbonne, Aix, Toulouse, Tarascon, Marseille, Bordeaux, S. Maximin, etc.....* 452

III. — L'ESPAGNE.

1. — *S. Jacques de Compostelle, où se trouvent le tombeau et le corps de cet Apôtre.....* 456

	Pages.
2-22. — Acci, Berge, Avila, Ursi, Eliberi, Carthésa, Il-liturgi, Brague, Valence, Carthagène, Tarra-gone, Barcelone, Astorga, Sarragosse, Pam-pelune, Tolède, Séville	457

IV. — ANGLETERRE.

Glaston, et plusieurs autres lieux.	458
---	-----

V. — ALLEMAGNE (*Germania*).

Mayence, Cologne, Trèves et plusieurs autres lieux.	458
---	-----

VI. — LA GRÈCE, etc.

1. — Athènes, patrie de plusieurs saints Hommes Apostoliques, Corinthe, Marathon, Coronée, Patras, Andrana et Philippes, Thessalonique, Ile de Corfou, l'Hellespont, Dyrrachium, Pathmos, Macédoine, Pannonie, ile de Crète, Thrace, Dalmatie, Salone et Spalatro, Illyrie, Byzance, etc	460
--	-----

SECTION TROISIÈME

ASIE.

1-28. — <i>Asie-Mineure</i> , Ephèse, Pergame, Trallium, Troade, Apamée, Comanes, Synope, Odys-sopolis, Biblys, Apolloniade, Colophon, Laodicée, Smyrne, Iconium, Sardes, Tarse, Chalcédoine, Nicomédie, Lystres, Héraclée, Euménia, Colosses, Hiérapolis, Césarée, Sé-leucie.	462
29-37. — <i>Syrie</i> . — Antioche, Salamine, Damas, Eleuthé-ropolis, Tyr et Sidon, Béryte, Diospolis, Pa-néade, Tamasse en Chypre, Soles, etc. . .	464
38-47. — Arara en Arménie, Mélitine, Perse, Babylone, Hyrcanie, Mésopotamie, chez les Parthes, les Perses, les Indiens, — dans l'extrême Orient. — Dans tous ces pays existent de nombreux monuments primitifs.	465

SECTION QUATRIÈME

AFRIQUE.

- 1-13. — Alexandrie, en Egypte. — Ethiopie. — Denfa, Lybie. — Cyrène. — La Pentapole. — Tripoli. — Memphis, Héliopolis. — Mataréa. — Babylone. — Mauritanie. — Alger. — Carthage..... 466

SECTION CINQUIÈME.

Les Grandes Iles de l'Amérique et de l'Océanie.

- Divers monuments de la foi des premiers temps, ont été découverts dans l'exploration de ces vastes Régions..... 468

CHAPITRE II. — *Monuments matériels.* (Suite.)

- Les principaux instruments de la Passion, conservés dans les différentes églises du monde chrétien..... 469
- 1-11. — Colonne de la flagellation. — Instruments de la flagellation. — Verges formées de courroies et de cordes. — La Colonne de l'Improperium. — La Couronne d'épines. — La Sainte Robe. — La Sainte Tunique. — L'Éponge et le Roseau. — La Sainte Lance. — La sainte Croix. — Les saints Clous..... 469
- 12-57. — Le corps de S. Pierre dans la *basilique de S. Pierre de Rome*. — Le saint Suaire. — Détails sur la sainte Lance. — La Scala Santa. — Les corps des dix premiers Papes, successeurs de S. Pierre. — Les corps de presque tous les Apôtres, et ceux des premiers Martyrs et des premiers Saints, disciples des Apôtres (*avec les preuves de leur authenticité*). — La Tribune et Chaire de S. Pierre..... 470
- 58-74. — Dans la *basilique de Sainte-Croix*, trois grands

	Pages.
morceaux du bois de la vraie Croix. — Le titre de la Croix, etc., etc.....	480
75-116. — Reliques insignes de plusieurs autres églises de Rome. — Les corps des Saints illustres des Temps Apostoliques	481
117-148. — <i>Celles de la basilique de S. Paul</i> : le corps de cet Apôtre. — Le vêtement de la Sainte-Vierge. — Les corps de S. Julien, de S. Celse, des SS. Innocents, — les têtes de S. Ananie, de sainte Photine; — les bras des deux S. Jacques, etc.....	482
149-169. — Reliques insignes conservées dans <i>la basilique de Sainte-Marie-Majeure</i> . Le corps de S. Matthias, apôtre. — Le berceau de Notre-Seigneur. — Partie de son manteau de pourpre, de son linceul, de la pierre de son Sépulcre. — La tête de S. Matthieu, etc....	483
170-189. Reliques des <i>basiliques de Saint Laurent, de Saint Barthélemy</i> et d'autres églises de Rome : le corps de S. Barthélemy. — Un bras de sainte Pétronille. — Un bras de S. Jacques-le-Majeur. — Une épaule de S. André. — Un bras de S. Paul, etc.....	484
190-243. — Reliques insignes de <i>la basilique de Saint-Jean-de-Latran</i> : Partie de la Crèche de Jésus-Christ, — de la table de la Cène; — des cinq pains d'orge; — le manteau d'écarlate, etc. — Le cilice de S. Jean-Baptiste; — la tunique et le vêtement de S. Jean, évangéliste; — le corps de sainte Madeleine, sans la tête; — la tête de Zacharie, — la tête de S. Paneratus; — une chemise de fin lin faite à Notre-Seigneur par la Sainte-Vierge. — Les têtes de S. Pierre et de S. Paul, déposées dans le Tabernacle du maître-autel, etc.	485

CHAPITRE III. — <i>Autres objets divers et monuments Chrétiens du premier siècle. — Autres Reliques insignes</i>	488
--	-----

1-14. — La nappe de la dernière Cène. — La maison	
---	--

	de la Sainte-Vierge. — Des monnaies rappelant l'Etoile des Mages. — La prise de Jérusalem par Vespasien. — S. Pierre et Néron. — Des Temples érigés à Jésus-Christ par Adrien. — Des instruments aratoires confectionnés par Jésus et S. Joseph. — Chaines de S. Pierre. — Bœuf d'airain de S. Antipas, martyr. — Plusieurs Tombeaux des premiers martyrs, de S. Etienne, de Gamaliel, de S. Joseph, de S. Abibas, de Nicodème, etc. — Les Croix des deux Larons	488
13-40.	— Les manuscrits originaux des Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Jean, etc. — Les sépulcres et les maisons de la plupart des principaux personnages de l'Evangile, sont encore conservés aujourd'hui en Palestine. — Le Saint Suaire de Cadouin, — le Voile de la Sainte-Vierge. — Des Lettres de la Sainte-Vierge. — L'Ara coeli, etc.....	490
CHAPITRE IV. — <i>Autres Monuments directs et spéciaux</i>		494
<i>Institutions apostoliques des Fêtes et des Solennités commémoratives des principaux faits du Seigneur, de la Sainte-Vierge, des Apôtres et des Martyrs du premier siècle</i>		494
1.	— Célébration universelle du Saint-Sacrifice de la Messe depuis le premier siècle.....	496
2.	— Le Dimanche, jour de la Résurrection de Jésus-Christ, substitué au Sabbat par les Apôtres, et devenu le jour de Repos.....	497
3.	— L'Avent, dont l'institution est aussi ancienne que la fête de Noël.....	497
4.	— La fête de Noël, instituée par les Apôtres, pour célébrer la naissance de Jésus-Christ.	498
5-20.	— La Circoncision. — L'Epiphanie. — Le Carême. — Le Dimanche des Rameaux. — Pâques et l'Octave. — Toutes ces solennités sont d'institution primitive et apostolique.	

Il en faut dire autant de l'Ascension de Jésus-Christ, — de la Pentecôte, — de la célébration des fêtes des premiers Martyrs, des principales fêtes de la Sainte-Vierge, — telles que la Conception, la naissance miraculeuse de Marie, sa Présentation au Temple, — son Annonciation, — sa Purification le 2 février; — sa glorieuse mort et son Assomption au ciel, en corps et en âme, le 15 du mois d'août. — Comment ces monuments commémoratifs ont leurs causes et leurs origines dans les faits et dans les Traditions positives et écrites du premier siècle	498
<i>Conclusion générale du Livre</i>	511
<i>Autre Conclusion générale</i>	515
<i>Table des chapitres</i>	519

FIN